



CM Québec

Gestion des
matières résiduelles

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Territoire de la Communauté
métropolitaine de Québec
(Rive-Nord) 2024-2031**



Pour une meilleure gestion des matières
résiduelles sur le territoire

Mars 2024



ISBN : 978-2-923826-34-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| PARTIE 1 – Planification | 25 |
| Mise en contexte | 26 |
| Contexte réglementaire | 30 |
| L'approche métropolitaine : bâtir un cadre commun dans une démarche collaborative | 38 |
| Synthèse du portrait et du bilan | 44 |
| Synthèse de l'inventaire | 76 |
| Grands défis de la GMR sur le territoire | 86 |
| Vision concertée | 92 |
| Orientations | 94 |
| Objectifs | 100 |
| Mesures | 106 |
| Mise en œuvre, surveillance et suivi | 136 |
| Conclusion | 138 |
| Bibliographie | 140 |
| Annexe A – Fiches explicatives par mesure | 143 |
| Annexe B – Projections et scénarios pour le traitement des matières résiduelles en 2031 | 185 |



| | |
|--|-----|
| PARTIE 2 Inventaire des quantités de matières résiduelles | 245 |
| Mise en contexte | 252 |
| Méthodologie générale | 253 |
| Inventaire – Secteur résidentiel | 267 |
| Inventaire – Secteur ICI | 278 |
| Inventaire – Secteur CRD | 286 |
| Comparaison avec les résultats de l’inventaire 2013 | 292 |
| Inventaire global des quantités de matières résiduelles | 300 |
| | |
| Annexe A – Méthodologies et sources des données utilisées dans l’inventaire | 312 |
| Annexe B – Résultats par composante – Secteur résidentiel | 347 |
| Annexe C – Résultats par composante – Secteur ICI | 351 |
| Annexe D – Résultats par composante – Secteur CRD | 355 |
| Annexe E – Résultats par composante – Tous secteurs confondus | 359 |
| | |
| PARTIE 3 – Portrait et bilan | 365 |
| Description du territoire d’application | 375 |
| Répartition des responsabilités | 409 |
| Recensement des organismes, entreprises et installations | 420 |
| Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles | 447 |
| Coûts associés à la gestion des matières résiduelles | 495 |
| Bilan du PMGMR 2016-2021 | 516 |
| Bibliographie | 540 |
| | |
| Annexe A – Règlements municipaux par composante | 544 |
| Annexe B – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles | 552 |
| Annexe C – Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles | 588 |
| Annexe D – Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel | 601 |
| Annexe E – Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel | 608 |
| Annexe F – Services et écocentres disponibles | 622 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|---|----|
| Tableau 1 | - Procédure de consultation publique | 43 |
| Tableau 2 | - Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031 | 45 |
| Tableau 3 | - Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier membres et non-membres de la RRGMRP | 49 |
| Tableau 4 | - Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 | 51 |
| Tableau 5 | - Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables | 53 |
| Tableau 6 | - Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres | 56 |
| Tableau 7 | - Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées | 58 |
| Tableau 8 | - Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD | 59 |
| Tableau 9 | - Projection des quantités de matières éliminées par installation | 61 |
| Tableau 10 | - Durée de vie estimée des sites d'élimination | 63 |
| Tableau 11 | - Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 65 |
| Tableau 12 | - Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 66 |
| Tableau 13 | - Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 67 |
| Tableau 14 | - Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 68 |
| Tableau 15 | - Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 69 |



| | |
|--|-----|
| Tableau 16 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en % | 70 |
| Tableau 17 – Quantités projetées par scénario pour le secteur résidentiel | 72 |
| Tableau 18 – Détermination du coût moyen métropolitain | 73 |
| Tableau 19 – Projection des quantités de matières résiduelles à traiter selon la catégorie de matières de 2024 à 2031 | 73 |
| Tableau 20 – Coûts projetés de la gestion des matières résiduelles selon la catégorie de matières de 2024 à 2031 | 74 |
| Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019 | 77 |
| Tableau 22 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019 | 78 |
| Tableau 23 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières | 79 |
| Tableau 24 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 | 81 |
| Tableau 25 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 | 83 |
| Tableau 26 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 | 85 |
| Tableau 27 – Objectifs de la CMQuébec à l’horizon 2031 et objectifs du gouvernement du Québec à l’horizon 2024 | 101 |
| Tableau 28 – Critères de base et hypothèses appliqués pour réaliser les projections | 102 |
| Tableau 29 – Hypothèses retenues basées sur les orientations gouvernementales | 103 |
| Tableau 30 – Projection des quantités de matières générées – 2031 | 104 |
| Tableau 31 – Projection par type de matières – 2031 | 105 |
| Tableau 32 – Planification 2024–2031 | 130 |



LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 – Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) | 28 |
| Figure 2 – Stratégie de valorisation des matières organiques | 34 |
| Figure 3 – Produits en plastique à usage unique visés par le règlement interdisant les plastiques à usages uniques | 35 |
| Figure 4 – Processus de révision du PMGMR | 39 |
| Figure 5 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 67 |
| Figure 6 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 70 |
| Figure 7 – Schéma de l'économie circulaire | 96 |

LEXIQUE

Agrégats : Matériaux secs (brique, pierre, béton, gravier, asphalte, etc.) provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition.

Autres résidus organiques : Matières résiduelles d'origine domestique et potentiellement compostables, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Autres matières : Terre, caoutchouc, verre plat, résidus des stations mécanisées et balayures de rue.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Bac bleu : Contenant destiné à la collecte des matières recyclables. Aussi appelé bac de recyclage.

Bac brun : Contenant destiné à la collecte des matières organiques.

Bac à ordures : Contenant destiné à la collecte des ordures.

Bac de recyclage : Contenant destiné à la collecte des matières recyclables. Aussi appelé bac bleu.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié. En mode anaérobie, il se compose surtout de méthane et de dioxyde de carbone.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de microorganismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, un mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat.

Bois : Contreplaqué, bois de construction, emballage de bois divers, palette, bois peint, traité, etc.

Boues d'installations septiques : Résidus provenant du traitement des eaux usées en provenance d'une installation septique.

Boues municipales : Résidus provenant du traitement primaire ou secondaire des eaux usées ou de l'eau potable. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues sont variables d'une source à l'autre.

Centre de transfert : Lieu aménagé pour recevoir des chargements d'ordures ménagères, de CRD, de résidus encombrants, et autres en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou de valorisation. Également appelé « poste de transbordement ».

Code SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou par une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Composantes : Fait référence aux municipalités de comté (MRC) et à l'agglomération de Québec. Il s'agit des instances municipales qui composent la CMQuébec (Rive-Nord).

Compost : Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique issue d'un procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Compostage communautaire : Action, pour les citoyens, de partager l'utilisation d'un composteur afin de valoriser les matières organiques qu'ils génèrent.

Conditionnement des matières : Préparation des matières secondaires récupérées afin de les rendre conformes aux spécifications des recycleurs ou pour permettre leur transport. Pour les matières recyclables, le conditionnement de ces matières peut consister en la séparation du verre, la composition de « recettes » de fibres, le tri primaire de certains types de plastiques, etc. Pour les matières organiques, cela consiste à établir, dans un mélange de matières organiques, des conditions physiques, chimiques et biologiques propices à la dégradation biologique accélérée de la matière à des fins de compostage.

Consigne : Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Densité nette : Se calcule en divisant le nombre total de logements construits par la superficie d'un territoire donné sans en soustraire la portion correspondant à l'emprise des rues, des parcs et des autres infrastructures d'utilité publique.

Déshydratation : Prétraitement des boues visant à en augmenter la siccité et réduire le volume avant d'en faire la valorisation ou l'élimination. Le complexe de l'incinérateur de la Ville de Québec dispose d'une installation permettant cette opération.

Écocentre : Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

Élimination : Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Éliminé : Matière qui est disposée dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants : Les encombrants sont des déchets non industriels qui, à cause de leur taille, leur volume ou leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. On distingue deux catégories d'encombrants : métalliques et non métalliques.

Encombrant métallique : Gros électroménager (laveuse, réfrigérateur, sècheuse, tondeuse à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petit électroménager (grille-pain, four à micro-ondes, bouilloire, etc.).

Encombrant non métallique : Meuble en bois, antiquité, matelas, toile de piscine, meuble de jardin, etc.

Étang aéré : Étang conçu pour offrir des conditions aérobies par injection d'air et d'énergie de brassage afin de maintenir les solides en suspension et d'assurer des conditions d'oxygène dissous en tout point. Technique de traitement d'eaux usées municipales dont résultent des boues.

Feuillcyclage : Pratique qui consiste à laisser au sol les feuilles tombées des arbres et à les déchiqueter afin de faciliter leur décomposition plutôt que de les destiner à la valorisation ou à l'élimination.

Fibre : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur, dont le recours est principalement attribuable aux résidences isolées et où des canalisations sanitaires ne sont pas présentes.

Généré : Somme des matières mises en valeur et éliminées.

Halocarbures : Composés halogénés synthétiques qui regroupent des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) ainsi que des substances de remplacement. Ces dernières (HFC et PFC) n'ont aucun effet sur la couche d'ozone, mais constituent néanmoins des GES. Ces deux types de substances sont visés par le protocole de Kyoto, alors que les SACO sont couvertes par le protocole de Montréal.

Herbicyclage : Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, représentant une façon de réduire à la source les matières organiques à gérer.

Hiérarchie des 3RV-E : Selon l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter le traitement des matières résiduelles dans l'ordre suivant :

- Le réemploi
- Le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol;
- Toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière);
- La valorisation énergétique;
- L'élimination.

ICI assimilable : Désigne les institutions, commerces et industries (ICI) qui génèrent des matières résiduelles qui s'apparentent, en nature et en volume, à celles générées par le secteur résidentiel.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné à cette fin.

Intervalle de confiance :

La plage de valeurs dans laquelle il est statistiquement évalué de retrouver les mêmes données 19 fois sur 20 en répétant la même étude.

Lieu d'enfouissement technique :

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation. Il existe deux principaux genres de logements : les logements collectifs, de nature institutionnelle, communautaire ou commerciale, et les logements privés, désignant un ensemble distinct de pièces d'habitation, auquel on a accès par une entrée privée. Dans ce document, le nombre de logements désigne le nombre de portes desservies par la collecte dans le secteur résidentiel.

Mâchefer : Produit solide résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération de matières résiduelles, constitué en grande majorité de matériaux incombustibles comme du métal.



Matériaux d'excavation : Terre non contaminée, sable, gravier, pierre, etc.

Matériaux granulaires : Béton, brique, pierre, asphalte, gravier, roches, etc.

Matériaux secs : Gypse, porcelaine, bardeaux d'asphalte, céramique, fenêtres, etc. Ce terme est surtout utilisé pour identifier une catégorie de matières acceptées dans les écocentres. Certains matériaux secs sont aussi des résidus de CRD.

Matières explosives : Armes à feu et munitions, fusées routières, feux de Bengale, feux d'artifice, etc.

Matières organiques : Résidus alimentaires et verts ainsi que les autres matières pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes (excluant les boues, le papier, le carton et le bois), les boues municipales et les boues de fosses septiques.

Matières recyclables : Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matières résiduelles : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Métal : Matières ferreuses ou non ferreuses, comme des canettes en aluminium, consignées ou non, du papier aluminium et des contenants de métal, des aérosols et tubes métalliques et d'autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles. Dans le cadre du PMGMR, ce sont les matières récupérées ou conditionnées (déchetage, mise en ballots, broyage, etc.) en vue de leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation. Lorsque l'on réfère à une quantité de matières résiduelles « mises en valeur », il s'agit de la quantité générée de laquelle on soustrait la quantité éliminée.

Ordures : Désigne, au même titre que des déchets, des résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation.

Objectifs gouvernementaux : Objectifs et orientations stratégiques visant la mise en valeur des matières résiduelles identifiées par le gouvernement dans le plan d'action 2019–2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation des matières organiques.

Particules fines : Résidu de criblage des centres de tri de débris de construction, de rénovation et de démolition de dimension généralement inférieure à cinq centimètres, dont la composition est très variable, mais comprend toujours une fraction élevée de gypse (hydrogène sulfureux).

Plantes exotiques envahissantes : Végétaux introduits volontairement ou accidentellement hors de leur aire de répartition naturelle et qui ont des répercussions majeures sur le plan environnemental, social et économique, comme la Renouée du Japon, le Roseau commun, la Berce du Caucase et les Nerpruns.

Plastique : Matière souple ou rigide. Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (no 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA, contenants et emballages no 6 (expansés ou non), pellicules et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autre plastique.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, lors des activités de collecte, ou à conditionner (déchetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet du centre de tri ou de l'installation : Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques offertes pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu alimentaire : Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

Résidu agroalimentaire : Matière organique résiduelle végétale ou animale générée par les usines de transformation alimentaire, issue de la préparation, de la transformation et de la distribution d'aliments et de boissons. Les résidus agroalimentaires peuvent contenir des produits et des sous-produits alimentaires en surplus ou périmés, des pertes ou des rejets de taille, etc. Ils peuvent aussi contenir des fibres et des corps étrangers, et être solides, semi-solides ou liquides.

Résidus CRD : Matières qui proviennent de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, comprenant notamment les agrégats, le bois de construction, le gypse, les bardeaux d'asphalte.

Résidu domestique dangereux : Produit d'usage courant représentant un danger s'il est mis au rebut, comprenant de manière non exhaustive : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine, etc.

Résidu ultime : Résidu ou déchet n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques offertes. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Résidu vert : Résidus de jardin, incluant les herbes, les feuilles, les brindilles, résidus de jardinage et retailles de haies, etc.

Résidus fins : Aussi appelés résidus de tamisage, ils désignent un résidu hétérogène généré par les centres de tri de résidus CRD au cours de leurs activités de tri. Ce résidu possède actuellement comme seul débouché une valorisation de la matière en matériel de recouvrement alternatif dans les lieux d'élimination.

Résidus ligneux : Arbres de Noël, branches, troncs, souches et résidus d'émondage. Ce terme est surtout utilisé pour identifier une catégorie de matières acceptées dans les éco-centres.

Responsabilité élargie des producteurs : Principe par lequel les producteurs doivent organiser la récupération et le traitement de certains produits qu'ils fabriquent ou mettent en marché jusqu'à la fin du cycle de vie de ces derniers. Ainsi, le producteur a la responsabilité d'assurer la récupération, le recyclage ou la valorisation de ses produits en fin de vie.

Sacs géotubes : Récipient de déshydratation fabriqué à partir d'un textile qui assure le confinement des solides fins tout en permettant à l'eau de s'en écouler. Il est utilisé pour le traitement des boues des étangs aérés.

Station d'épuration : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées utilisé pour le traitement des eaux usées avant leur rejet dans l'environnement, incluant un ouvrage connexe utilisé pour le traitement des boues, des déchets et de l'air, sauf si un tel ouvrage est de type « dégrilleur ».



Station mécanisée : Station d'épuration utilisant l'une, ou une combinaison, des catégories de traitements des eaux usées suivantes : disques biologiques et autres réacteurs biologiques rotatifs, biofiltration, biofosse MN, biotour, boues activées, oxydation rapide avec polissage, physico-chimique, réacteur biologique à garnissage en suspension, réacteur biologique membranaire ou étangs aérés avec débit moyen supérieur à 50 000 m³/j.

Taux de mise en valeur : Corresponds au ratio des quantités de matières mises en valeur sur les quantités générées. On utilise aussi le terme « taux de valorisation ».

Taux de siccité : Corresponds à la teneur en matière sèche des boues. Utilisé pour convertir les tonnes humides en tonnes sèches.

Taux de valorisation : Corresponds au ratio des quantités de matières mises en valeur sur les quantités générées. On utilise aussi le terme « taux de mise en valeur ».

Textile : Vêtement, drap, serviette, rideau, torchon, tissus, etc.

Traitement : Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, produit une matière secondaire ou un produit manufacturé, réduit sa dangerosité ou facilite sa manipulation ou son transport, et permet sa réinsertion dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires et autres identifiés par territoire de la municipalité.

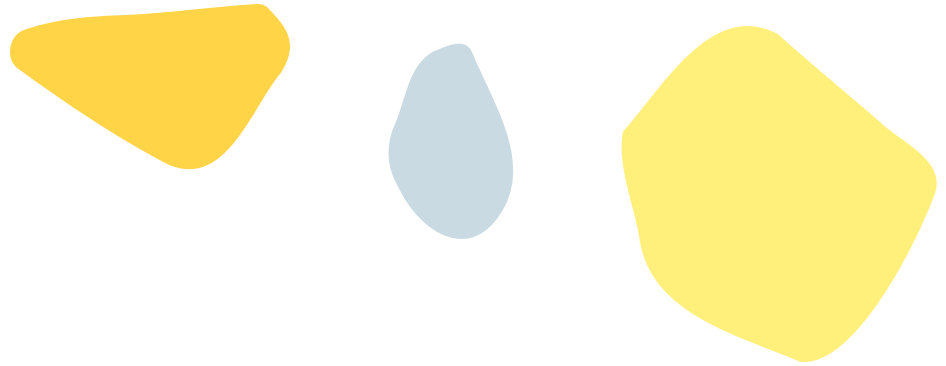
Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, tout commerce et toute institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles et recyclables. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupés de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent pas de cuisinière ni de four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Dans le cadre du PMGMR, la valorisation désigne toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles, grâce à un processus chimique, des produits utiles ou de l'énergie.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | | | |
|-----------------------------|---|------------------|--|
| 3RV-E : | Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination | CPTAQ : | Commission de protection du territoire agricole de Québec |
| ABS : | Collecte à chargement arrière (bacs roulants et sacs) (type de collecte) | CRD : | Construction, rénovation, démolition |
| AIM : | Entreprise Fer & métaux américains | CRMO : | Centre de récupération de la matière organique |
| ARPE : | Association pour le recyclage des produits électroniques | ÉEQ : | Éco Entreprises Québec |
| B : | Branches (matière organique) | Éq. CO2 : | Équivalent de dioxyde de carbone |
| BFS : | Boues de fosses septiques | F : | Feuilles (matière organique) |
| BR : | Bac roulant (type de contenant) | GES : | Gaz à effets de serre |
| CAr : | Contenant à chargement arrière (type de contenant) | GMR : | Gestion des matières résiduelles |
| CAv : | Contenant à chargement avant (type de contenant) | Hab. : | Habitant |
| CBAQ : | Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec | HCD : | Milieu historique et commercial dense |
| CCAr : | Collecte par chargement arrière (type de contenant) | ICI : | Industries, commerces et institutions |
| CCAv : | Collecte par chargement avant (type de contenant) | ISA : | Installation septique autonome |
| CHU : | Centre hospitalier universitaire | ISÉ : | Information, sensibilisation et éducation |
| CMQuébec : | Communauté métropolitaine de Québec | ISQ : | Institut de la Statistique du Québec |
| CMQuébec (Rive-Nord) | Fait référence au territoire d'application du PMGMR, soit le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, à l'exclusion de la Ville de Lévis | Kg : | Kilogramme |
| | | LEDCD : | Lieu d'enfouissement des débris de construction et de démolition |
| | | LET : | Lieu d'enfouissement technique |
| | | LQE : | Loi sur la qualité de l'environnement |
| | | MAMH : | Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation |



| | | | |
|--------------------------|--|------------------------------|--|
| MELCCFP : | Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs | REIMR : | Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles |
| MERN : | Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles | REP : | Responsabilité élargie des producteurs |
| MO : | Matière organique | RMR : | Région métropolitaine de recensement |
| MR : | Matière résiduelle | RO : | Contenant transroulier ou « roll-off » (type de contenant) |
| MRC : | Municipalité régionale de comté | RRGMRP : ou Régie | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf |
| MTQ : | Ministère des Transports du Québec | RRVPE : | Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises |
| OGD : | Organisme de gestion désigné | RV : | Résidus verts (matière organique) |
| PEP : | Collecte de porte en porte (chargement latéral) (type de collecte) | SCIAN : | Système de classification des industries de l'Amérique du Nord |
| PGMR : | Plan de gestion des matières résiduelles | SN : | Sapins de Noël (matière organique) |
| PMGMR : | Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles | SOGHU : | Société de gestion des huiles usagées |
| PMO : | Plan de mise en œuvre | SVMO : | Stratégie de valorisation de la matière organique |
| PQGMR : | Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 | T : | Tonne |
| PTMOBC : | Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage | TIC : | Technologie de l'information et des communications |
| RA : | Résidus alimentaires (matière organique) | TNO : | Territoires non organisés |
| RDD : | Résidus domestiques dangereux | U.O. : | Unités d'occupation |
| RECYC- QUÉBEC | Société québécoise de récupération et de recyclage | VHU : | Véhicules hors d'usage |

SOMMAIRE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles et elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). En plus des vingt-sept municipalités locales sur le territoire, le PMGMR s'applique aux quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2021, la CMQuébec a lancé un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. En effet, conformément à l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans.

Pour mener à bien l'exercice de révision, la CMQuébec a d'abord mis de l'avant une démarche de concertation et d'échanges avec plusieurs partenaires du milieu. Ceci a permis l'adoption d'un premier projet de PMGMR révisé le 26 janvier 2022. Par la suite, la CMQuébec a élaboré un vaste processus de consultations publiques, auquel 881 personnes ont participé. Un rapport de consultation contenant 40 recommandations a été produit par une Commission consultative formée de quatre élus et de quatre représentants du milieu.





En bref, le PMGMR 2024-2031 propose une vision concertée ainsi que les six orientations suivantes :

1.

Informier, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

2.

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

3.

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources.

4.

Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

5.

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

6.

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles..

Le PMGMR propose également sept objectifs ambitieux, à savoir :

- Réduire à **423 kg ou moins** la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler **76 %** du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler **81 %** des matières organiques;
- Recycler et valoriser **83 %** des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser **44 %** des résidus domestiques dangereux hors REP;
- Recycler et valoriser **79 %** des résidus encombrants;
- Mettre en valeur **49 %** des textiles

Pour atteindre les objectifs, le **PMGMR identifie 40 mesures**, lesquelles ont été élaborées sur la base d'une vision concertée. Globalement, la CMQuébec souhaite miser sur la réduction à la source ainsi que sur la sensibilisation des gestes posés quotidiennement, notamment par la population et les institutions, commerces et industries (ICI). Ceux-ci seront ainsi plus engagés dans la mise en place et le déploiement de meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

De plus, la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et en dernier recours, élimination) fait partie intégrante de la majorité des mesures proposées par la CMQuébec visant l'atteinte des objectifs d'ici 2031. La hiérarchie vise à privilégier des solutions de réduction à la source et à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la contribution des divers acteurs du territoire, mais également leur collaboration et la concertation.

En outre, l'économie circulaire doit dorénavant faire partie de la culture de tous les acteurs afin de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permettra de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, ce qui favorisera l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

La CMQuébec souhaite se doter d'un système rigoureux de suivi au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des rajustements afin de rectifier, au besoin, la situation.

La CMQuébec entend donc s'investir activement dans la mise en œuvre du PMGMR 2024-2031, notamment par la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et partenaires, ainsi que par la réalisation d'actions à présenter dans des planifications régionales précises, soit les plans de mise en œuvre (PMO).



MOT DU PRÉSIDENT

Je suis très fier de vous présenter notre Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031.

Bien qu'il soit ambitieux, ce plan est le fruit d'une vaste démarche de concertation et de collaboration portée par une diversité de partenaires du milieu, tous habités d'un seul et même but : celui de réduire notre empreinte environnementale par le biais d'une meilleure gestion de nos matières résiduelles. L'échelle métropolitaine comporte de nombreux défis, mais elle est aussi riche et porteuse de grandes choses. Elle nous permet de mettre en place des actions communes et concertées, d'uniformiser les messages et d'avoir une vision d'ensemble sur la gestion des matières résiduelles afin de mieux gérer les opérations.

À l'horizon 2031, le défi est de taille. En effet, le PMGMR vise à limiter à 423 kilogrammes la quantité de matières éliminées par habitant. Nous savons que la réalisation de cet objectif nécessitera des efforts importants de la part de tous, mais la conjoncture y est favorable. Nous avons maintenant tous les outils en main pour faire en sorte que nos objectifs soient atteints. Pour y arriver, nous devons être inspirants. Tous ensemble, nous devons notamment réduire notre consommation, propulser l'économie circulaire au cœur de nos façons de faire et mettre en place des systèmes efficaces et durables de gestion des matières résiduelles. Nous deviendrons également une source d'inspiration pour nos concitoyens afin qu'ils poursuivent leurs efforts au quotidien.

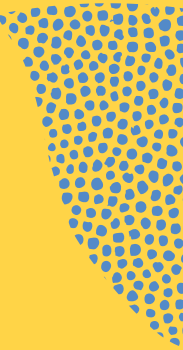
Je tiens sincèrement à remercier tous les partenaires, les membres de la Commission de consultation ainsi que les professionnels ayant contribué à mettre sur pied cette planification d'envergure. C'est ensemble que nous atteindrons nos cibles métropolitaines de réduction.

Si nous mettons en place des processus exemplaires, nous serons capables de minimiser notre empreinte écologique collective, diminuer nos émissions de GES et améliorer la qualité de nos milieux de vie.



Bruno Marchand

Maire de Québec
et président de la CMQuébec







MOT DE L'ÉLU RESPONSABLE DU PMGMR

Le PMGMR est l'aboutissement d'un vaste processus concerté qui établit les priorités pour les prochaines années. Sa force repose sur la vision partagée par des acteurs provenant de différents horizons. Il répond également adéquatement aux besoins qui ont été soulevés lors des consultations publiques.

C'est avec enthousiasme que la CM Québec entend mener à bien la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024–2031 durant les prochaines années. Quarante mesures novatrices y sont suggérées. Elles servent notamment à lutter contre le gaspillage de nos ressources, à favoriser la réduction à la source, le réemploi et l'accès au tri, à soutenir la consommation responsable et à renforcer le réseautage et le transfert de connaissances.

La CM Québec souhaite se doter d'un système rigoureux, durable et efficace de suivi au cours des prochaines années avec l'intention de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des rajustements afin de rectifier la situation au besoin.

Je tiens à remercier sincèrement les membres des comités et de l'équipe de travail de la CM Québec qui se sont engagés avec ouverture et qui ont travaillé à l'élaboration du PMGMR. Je réitère mon souhait que cette planification soit mise en œuvre en synergie avec nos partenaires afin que, collectivement, nous réduisions notre empreinte écologique. C'est ensemble que nous atteindrons nos cibles métropolitaines de réduction.

Je remercie également l'implication des membres du conseil, avec qui nous avons pu élaborer une planification ambitieuse et prônant les principes de développement durable.

Pierre Lefrançois

Maire de L'Ange-Gardien
et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré



A hand holding a clear plastic bottle is positioned on the left side of the frame, with water dripping from its base. The bottle is held over a body of water, and several small ripples are visible on the surface. A large, bright yellow rectangular overlay covers the upper portion of the image, containing the text. The background shows a calm body of water under a soft, golden light, likely from a low sun.

PARTIE 1

Planification

MISE EN CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est un organisme de planification, de coordination et de financement œuvrant à travers différents champs d'activité. Elle regroupe l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. La CMQuébec intervient notamment en gestion des matières résiduelles (à l'exception du territoire de la Ville de Lévis), en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain, en mobilité durable et en développement social et agroalimentaire. Elle a été créée en 2002, dans une volonté de planifier et coordonner le développement des 28 municipalités de son territoire et d'améliorer ainsi la qualité de vie des quelque 820 000 personnes qui y habitent, soit 10 % de la population du Québec.

Précisément, la CMQuébec possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la rive nord de son territoire (**figure 1**). De ce fait, elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le territoire couvert par le PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région O3). Celui-ci couvre une superficie de 2 785,5 km², ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km²).

Le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) englobe les quatre composantes géographiques suivantes :

- L'agglomération de Québec;
- La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- La MRC de L'Île-d'Orléans;
- La MRC de La Jacques-Cartier.



PROCESSUS DE RÉVISION DU PMGMR

La CMQuébec a adopté un premier PMGMR en 2004 et un second en 2017. Puis, c'est en 2020 qu'elle a amorcé la révision de son troisième PMGMR. Pour rappel, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en vertu de l'article 53.23.1, prévoit que tout plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans. Pour respecter ce délai, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5^e anniversaire de son entrée en vigueur. Le PMGMR 2016-2021 de la CMQuébec étant entré en vigueur le 26 janvier 2017, un projet de PMGMR révisé devait être adopté au plus tard le 26 janvier 2022.

Le présent document constitue le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 et il se divise en trois parties, soit :

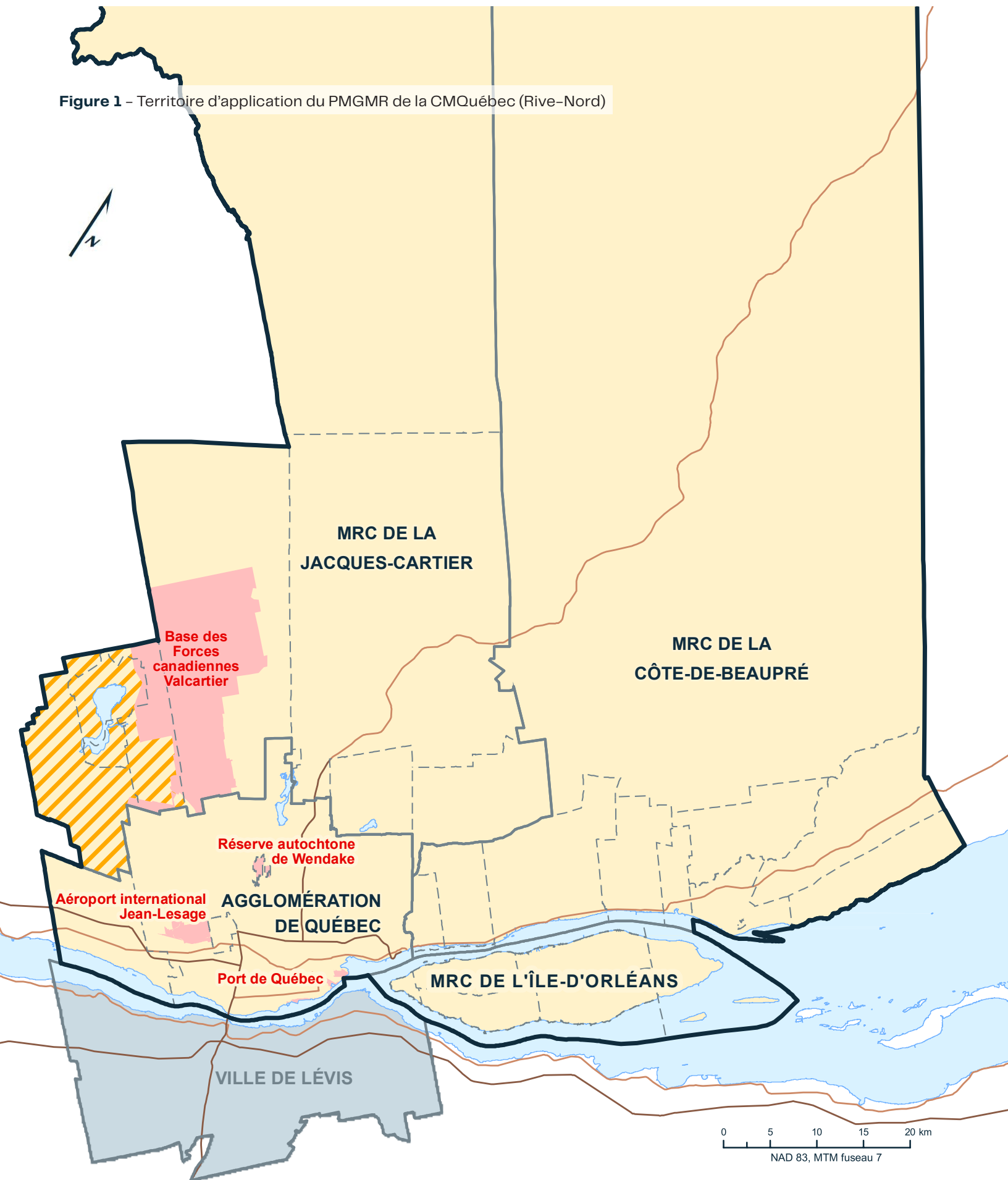
- **Partie 1 : Planification**
- **Partie 2 : Inventaire des matières résiduelles**
- **Partie 3 : Portrait et bilan**

Conformément à l'article 53.9 de la LQE sur le contenu obligatoire d'un PGMR, plusieurs éléments sont présentés dans les parties 2 et 3 du PMGMR 2024-2031, tels que la description du territoire d'application, des infrastructures et des organismes en gestion des matières résiduelles, les modes de gestion des matières résiduelles, la répartition des compétences, les coûts associés à la gestion des matières résiduelles, le bilan du PMGMR 2016-2021 ainsi que les résultats de l'inventaire des matières résiduelles. Aussi, précisons que l'inventaire des matières résiduelles ayant servi à l'élaboration de cette planification est basé sur l'année de référence 2019¹.



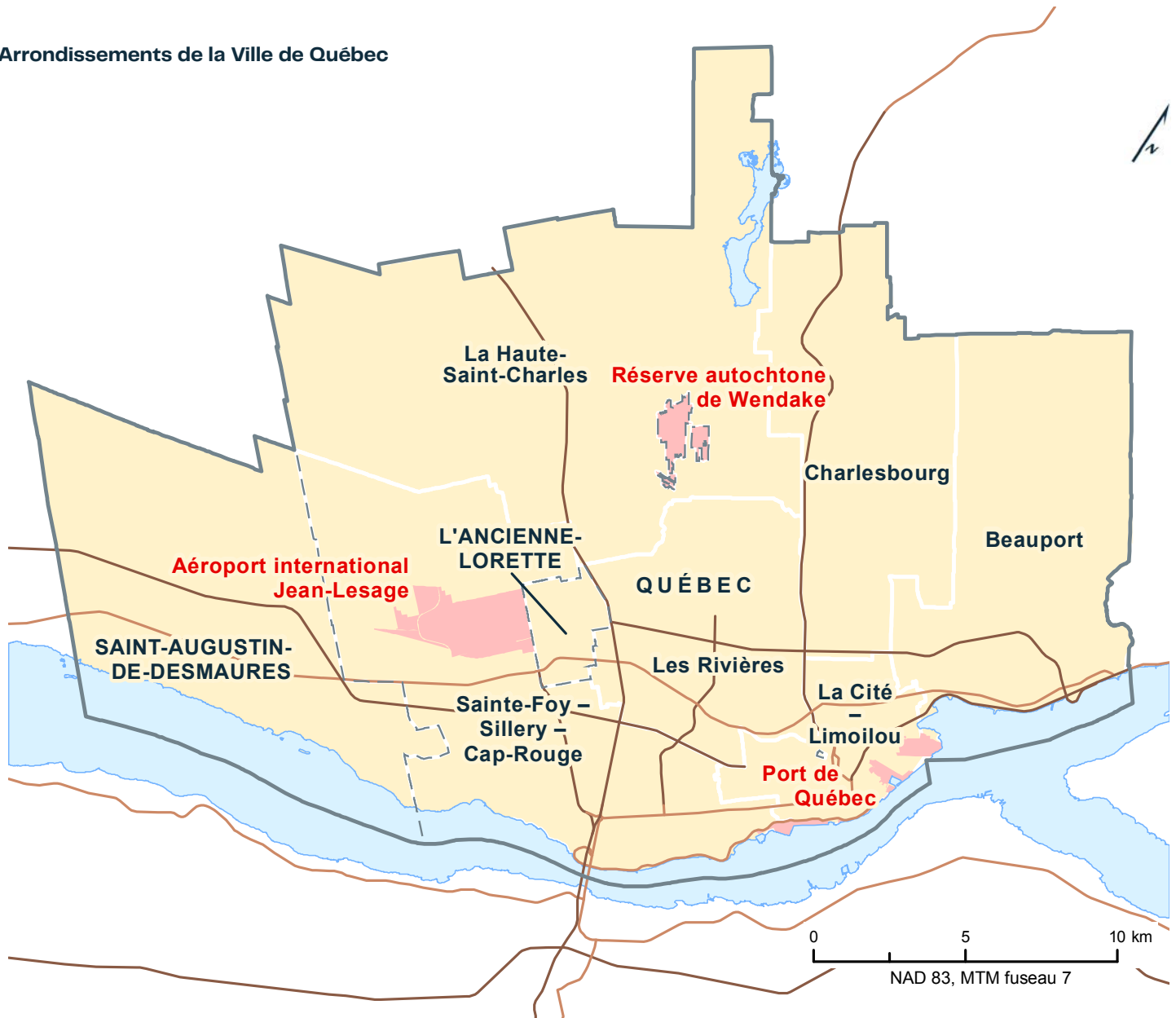
¹ La révision du présent PMGMR a débuté en mars 2020, soit durant la pandémie de la covid-19. Dans ce contexte, l'inventaire des matières résiduelles a été réalisé à partir des données basées sur l'année de référence 2019. Toutefois, il est important de noter que deux études préalables à l'inventaire ont été réalisées en 2020. Plusieurs données utilisées pour réaliser les ventilations par matières dans l'inventaire proviennent de ces études. Pour s'assurer de l'exactitude des données colligées, des caractérisations aux deux ans sont prévues afin d'assurer un suivi des données et d'ajuster les actions au besoin.

Figure 1 - Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord)





Arrondissements de la Ville de Québec



- Territoire visé par le PMGMR¹
- Municipalité desservie par la RRGMRP²
- Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale ou régionale

1 PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
 2 RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Sources :

- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020

© Communauté métropolitaine de Québec
 Réalisé le 13 janvier 2022 (LD), modifié le 17 janvier 2024
Nom du document : f1b_pmgmr_territoire_20240117.mxd

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La CMQuébec, en vertu de sa loi constitutive (Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, RLRQ, chapitre C-37.02), a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis². Selon les dispositions prévues dans la LQE, elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR sur l'ensemble du territoire visé.

La révision du PMGMR tient compte du cadre réglementaire en vigueur, et est guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), son Plan d'action 2019-2024 (ci-après Politique québécoise pour désigner la PQGMR et son plan d'action) et les stratégies qui en découlent, dont la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Le PMGMR prend également en considération les chantiers et les changements en GMR qui surviendront dans les prochaines années sur le territoire québécois.

La Politique québécoise cible cinq grandes mesures à mettre en œuvre d'ici 2024, soit :

1. La modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective;
2. La réduction des plastiques et des produits à usage unique;
3. La valorisation des matières organiques;
4. Le développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes;
5. L'aide aux communautés isolées (ne s'applique pas au territoire de la CMQuébec).

Ces mesures influenceront grandement la gestion des matières résiduelles sur le territoire québécois et métropolitain. La présente section traite des principaux éléments qui ont été considérés dans la révision du PMGMR.

² Les lieux suivants n'ont pas été considérés dans le cadre du PMGMR 2024-2031 : Quatre territoires sous juridiction fédérale se trouvent à l'intérieur des limites territoriales de la CMQuébec, soit l'aéroport de Québec, la base militaire de Valcartier, Wendake – site de la Nation huronne-wendat et le port maritime de la Ville de Québec.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SON PLAN D'ACTION 2019-2024

La PQGMR a été adoptée par le gouvernement en février 2011 afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles et d'établir l'objectif fondamental visant à n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Cette Politique vise notamment à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles, soit mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR³.

Déoulant de la PQGMR, le Plan d'action 2019-2024 intègre quatre grands objectifs à atteindre d'ici 2024 :

1. Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition⁴.

³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2011

⁴ Recyc-Québec, 2019

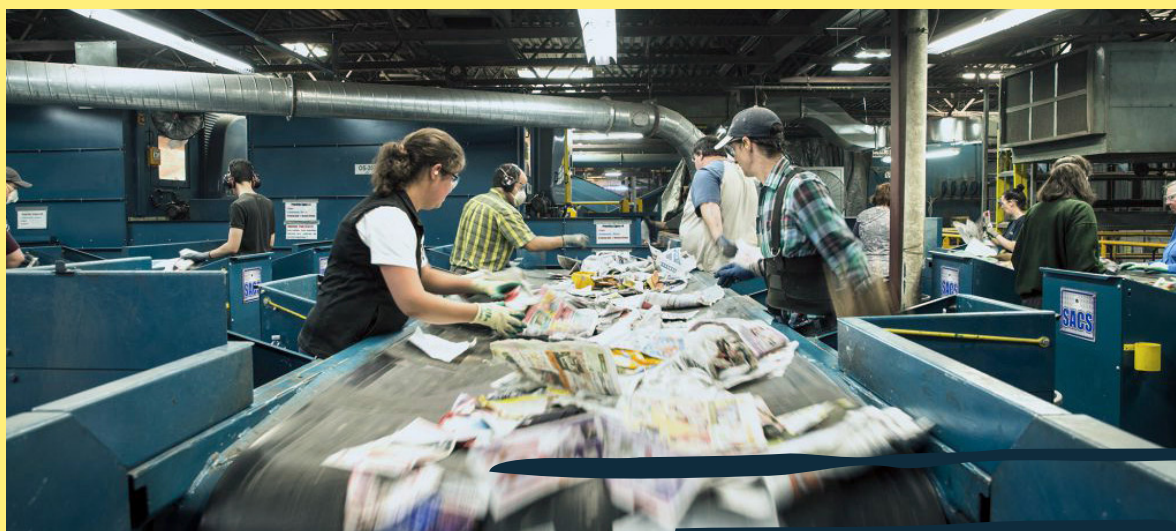
La modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective

Le gouvernement a annoncé, au début de l'année 2020, son intention de moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette approche confie la gestion des différents produits visés, de leur récupération à leur recyclage, aux entreprises qui les commercialisent, les mettent en marché, ou les distribuent.⁵ Cette modernisation permettra d'aller au-delà du financement de la collecte sélective, comme c'est le cas actuellement avec le régime de compensation pour la collecte sélective municipale. L'entrée en vigueur des règlements, le 7 juillet 2022, a concrétisé l'amorce de cette modernisation des systèmes québécois. Un organisme de gestion désigné (OGD) par le gouvernement, représentant ces entreprises, est responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des produits visés sur l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur, et ce, pour une durée de cinq ans.

Précisément, la modernisation vise les trois grands éléments suivants :

- L'établissement d'ententes-cadres de partenariat entre l'OGD et les organismes municipaux prévoyant les conditions à respecter pour fournir des services de proximité, dont la collecte et le transport;
- Une optimisation des services et une uniformisation des matières acceptées dans le bac de récupération;
- Le passage d'un modèle de compensation des coûts admissibles vers un modèle de remboursement des dépenses pour services rendus sans décalage dans le temps.⁶

RECYC-QUÉBEC a désigné deux OGD, soit Éco Entreprises Québec pour la gestion de la collecte sélective et l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons pour la consigne.



⁵ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b

⁶ Ibid.

Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

ÉEQ est un organisme sans but lucratif privé qui représente les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés (CEI) dans leur responsabilité financière à l'égard de la collecte sélective depuis 2005. Ce n'est qu'en 2022, lorsque RECYC-QUÉBEC a désigné ÉEQ comme OGD, que ce dernier s'est vu confier la gestion complète de la collecte sélective au Québec. La transition du système de collecte sélective actuel, basé sur un système de compensation financière, vers un modèle basé sur une approche de REP se fera graduellement de 2022 à 2024, avec un plein déploiement en 2025.

Pour les organismes municipaux (OM), cette transition est importante notamment au niveau financier. Le système de compensation actuel compense les OM pour les coûts nets admissibles avec un décalage dans le temps, tandis que le système modernisé prévoit un remboursement des OM pour les coûts réels de la collecte, et ce, sans délai en respect de l'entente-cadre conclue entre l'OM et l'OGD.

La reddition de compte entre les deux systèmes sera différente. Le système de compensation actuel prévoit que les OM déclarent annuellement les quantités récupérées et les coûts nets auprès de RECYC-QUÉBEC pour obtenir la compensation financière. Toutefois, la responsabilité financière repose sur deux organismes de financement agréés (OFA), ÉEQ pour les contenants non consignés, emballages et imprimés, ainsi que RecycleMédias pour les journaux. Ces OFA n'ont aucun contrôle sur le devenir des matières tout au long de la chaîne de valeur et ont un lien uniquement financier avec les OM et les centres de tri.

Le système modernisé, quant à lui, sera simplifié. Le nombre d'intervenants sera limité et le lien plus direct. La reddition de compte de l'OM sera réalisée directement à l'OGD et ce dernier le remboursera puisqu'il sera le seul responsable pour l'ensemble des produits visés. Également, l'OGD et l'OM seront liés par une entente-cadre et seront partenaires pour les services de collecte et de transport. Pour la partie tri et conditionnement, c'est l'OGD qui octroie les contrats. L'OGD a un lien d'affaires direct avec les centres de tri et doit s'assurer que les objectifs de récupération, de recyclage et de valorisation soient atteints.

Finalement, le système modernisé reposera sur la responsabilité de l'OGD quant à l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de la collecte sélective.



Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB)

L'AQRCB est l'OGD qui a le mandat d'élaborer, de mettre en œuvre, de financer et de gérer le système de consigne modernisé selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). L'AQRCB représente les différents producteurs de boissons et gère le système de consigne sur les contenants de boissons en leur nom.⁷ Le déploiement de la consigne élargie pour les contenants de boissons se fera en deux phases. La première phase entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2023 et s'appliquera pour les contenants actuellement consignés et tous les contenants de boissons de type « prêts-à-boire » en aluminium de 100 millilitres à 2 litres qui n'étaient pas consignés. La deuxième phase entrera en vigueur le 1^{er} mars 2025 et s'appliquera à tous les autres contenants en verre, plastique, métal, multicouches et biosourcés pour les boissons (jus, eau, lait, vin, spiritueux, etc.) qui n'étaient pas consignés lors du déploiement de la première phase.⁸

La valorisation des matières organiques

Le gouvernement a publié, en 2020, une SVMO visant à détourner de l'élimination toutes les matières organiques suivantes : les résidus alimentaires, les résidus verts, le papier et carton, le bois, les boues municipales et de fosses septiques, de même que les boues de papetières. Le détournement de ces matières organiques permettra de tirer un second bénéfice de ces matières tout en évitant l'émission de gaz à effet de serre (GES) liée à leur dégradation dans les lieux d'élimination.

Pour ce faire, quatre (4) cibles ont été déterminées (**figure 2**). De plus, dans le cadre de cette stratégie, le coût de l'élimination est augmenté notamment afin de rendre les options de recyclage et de valorisation plus compétitives. Le 1^{er} janvier 2023, le gouvernement provincial a augmenté les redevances à l'élimination à 30 \$/tonne. Les années subséquentes, une augmentation de 2 \$/année sera appliquée pour favoriser le détournement des matières résiduelles de l'élimination⁹.

Figure 2 – Stratégie de valorisation des matières organiques

CIBLE 1

Implanter la gestion (collecte et traitement) de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.

CIBLE 2

Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025.

CIBLE 3

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030.

CIBLE 4

Réduire de 270 000 tonnes équivalent (t éq.) CO₂ les émissions des GES en 2030.

7 AQRCB, 2023

8 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCO), 2021b

9 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCO), 2020

La réduction des plastiques et des produits à usage unique

Le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) du gouvernement du Canada, adopté le 22 juin 2022, fait partie du plan global du gouvernement fédéral pour lutter contre la pollution, atteindre son objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et contribuer à réduire les émissions de GES¹⁰. Ce règlement interdit la fabrication, l'importation et la vente de six catégories de produits en plastique à usage unique, soit les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires, les anneaux pour boissons, les bâtonnets à mélanger et les pailles (**figure 3**). L'application de ce règlement se fera en plusieurs étapes, comme indiqué à la figure ci-dessous.

Par ailleurs, de nouvelles exigences pourraient entrer en application pour certains types de matières (exemple : PET, PEhd, plastiques souples, etc.), de contenants ou d'emballages. Ces exigences seront introduites de manière progressive. Elles concernent l'intégration d'un taux minimal de contenu recyclé à l'échelle fédérale et l'atteinte d'un taux minimal de récupération et de valorisation édicté par le gouvernement provincial.

Figure 3 – Produits en plastique à usage unique visés par le règlement interdisant les plastiques à usages uniques^{11,12}



Sacs de plastique



Pailles



Bâtonnets à mélanger



Anneaux pour cannettes



Ustensiles de plastique



Récipients alimentaires de plastiques difficiles à recycler

Entrée en vigueur des interdictions

| Articles | Fabrication et importation d'articles pour la vente au Canada | Vente | Fabrication, importation et vente d'articles pour exportation |
|---|---|------------------|---|
| Sacs d'emplettes, ustensiles, récipients alimentaires, bâtonnets à mélanger, pailles* | 20 décembre 2022 | 20 décembre 2023 | 20 décembre 2025 |
| Anneaux pour emballage de boissons | 20 juin 2023 | 20 juin 2024 | 20 décembre 2025 |
| Pailles flexibles emballées avec des contenants de boissons | Non applicable | 20 juin 2024 | 20 décembre 2025 |

*Les pailles flexibles en plastique à usage unique qui ne sont pas emballées avec des contenants de boissons sont exclues des interdictions sous certaines conditions.

¹⁰ Gouvernement du Canada, 2023

¹¹ Radio-Canada, 2020

¹² Gouvernement du Canada, 2023

Le développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Le plan d'action 2019-2024 de la PQGMR vise à mettre en œuvre des actions complémentaires, ciblant la conception de produits jusqu'à leur gestion en fin de vie, notamment par l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). À cet égard, le gouvernement du Québec révisera la portée des systèmes et des programmes de récupération actuels afin de les rendre plus performants et mieux adaptés aux attentes des consommateurs, aux nouveaux produits et au territoire.

C'est pour cette raison que le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) a été révisé et modifié en 2023. Les modifications sont entrées en vigueur le 30 août 2023. Les modifications visent notamment à assurer la concordance et l'arrimage entre les différents règlements appliquant le principe de REP au Québec. Le règlement vise à mobiliser les entreprises à l'égard des produits qu'elles mettent en marché et qui sont problématiques en raison du manque ou de l'absence de débouchés, et qui aboutissent à l'élimination.

Ce règlement vise l'atteinte de taux minimaux de récupération et l'étendue de la REP aux produits suivants : appareils de réfrigération et de congélation de laboratoire, piles et batteries scellées au plomb-acide, produits agricoles et électroniques. À compter de juin 2024, les produits pharmaceutiques et les contenants pressurisés de combustibles s'ajouteront à la liste des produits sous REP. Ce règlement aidera les MRC à atteindre plus facilement les objectifs fixés par le gouvernement puisqu'il leur permet de transférer la responsabilité aux entreprises qui génèrent des produits. Présentement, ce sont les consommateurs, les citoyens et les municipalités qui prennent en charge la fin de vie des produits, mais ces dernières ont peu de moyens pour en disposer en raison de l'absence de débouchés. En plus de contenir, pour la plupart, des composants dangereux, ou parce que ce sont des produits encombrants, ils génèrent des risques pour la santé et l'environnement (contamination de l'eau, de l'air, du sol), et posent un défi économique important afin d'optimiser les ressources déjà extraites. Finalement, le règlement modifié fixe des taux de récupération minimaux à atteindre et des exigences minimales en matière de récupération et de recyclage dans l'optique de contribuer à l'économie circulaire au Québec.¹³



¹³ Gouvernement du Québec, 2021

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023–2028

Le Québec s'est doté de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023–2028 afin de répondre au Programme de développement durable des Nations Unies pour l'horizon 2030 et faire du Québec un État durable. Cette stratégie comprend cinq grandes orientations qui se déclinent comme suit :

1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
2. Agir en faveur de la nature et pour la santé;
3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
4. Développer les collectivités durablement;
5. Faire en sorte que l'État appuie l'innovation par ses pratiques¹⁴.

À ces cinq orientations, viennent se greffer 20 objectifs stratégiques et cinq chantiers qui amèneront les ministères et organismes à collaborer pour accélérer la transition vers un Québec plus responsable, vert et prospère. Les chantiers visent à développer un modèle économique circulaire, à développer un nouvel écosystème financier durable permettant de positionner le Québec sur la scène internationale, à structurer l'achat responsable et appuyer l'éco-innovation et à développer un système numérique responsable.¹⁵



¹⁴ Gouvernement du Québec, 2023

¹⁵ Ibid.

L'APPROCHE MÉTROPOLITAINE : BÂTIR UN CADRE COMMUN DANS UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

À l'échelle métropolitaine, la planification de la gestion des matières résiduelles requiert une vision globale des défis, des orientations et des objectifs. Dans le cadre de la révision du PMGMR 2024-2031, la CMQuébec a mis en place une vaste démarche de concertation et de consultation avec les parties prenantes ainsi que la population, et ce, sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec. Notons par exemple la formation d'un comité consultatif pour collaborer et contribuer à cette révision, l'implication du personnel technique affecté à la gestion des matières résiduelles de chacune des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) de même que plusieurs consultations publiques auprès de la population. Le processus de révision du PMGMR comprend trois grandes étapes (**figure 4**).

Figure 4 – Processus de révision du PMGMR

1. Élaboration du projet de PMGMR



2. Consultation publique



3. Modification et analyse de conformité du PMGMR



ÉLABORATION DU PROJET DE PMGMR

À la première étape du processus, la CMQuébec a créé une structure de travail pour œuvrer de manière concertée avec les partenaires du milieu à l'élaboration et la révision du PMGMR. Dès le début de l'année 2021, un **Comité consultatif du PMGMR** a été créé afin d'échanger sur la révision du PMGMR. Le comité consultatif était composé d'acteurs provenant de divers horizons tels que des représentants d'organismes municipaux, d'installations de traitement, d'organismes du milieu des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que des organisations œuvrant dans le milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD).

Plusieurs rencontres ont permis de faire le point sur les contextes, de préciser les attentes et de cibler les enjeux de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les membres du comité ont travaillé de manière concertée afin de développer une vision, des orientations, des objectifs, des mesures et un programme de surveillance et de suivi pour la mise en œuvre du PMGMR.

Parallèlement aux travaux du comité consultatif, une plateforme Web de participation citoyenne, nommée « [Bâtir ensemble – Repensons la gestion de nos matières résiduelles](#) », a été créée afin que les citoyens puissent y déposer leurs commentaires et propositions d'idées en amont du processus. Les informations et les idées recueillies ont permis de bonifier l'énoncé de vision ainsi que les orientations proposées.



CONSULTATIONS PUBLIQUES

Suivant l'adoption du projet de PMGMR révisé le 20 janvier 2022, la CMQuébec a mis en place un ambitieux processus de consultation publique ayant commencé à l'automne 2022 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Pour réaliser l'ensemble du processus de consultation publique, la CMQuébec a créé une Commission consultative (ci-après appelée la Commission) afin de s'assurer de l'indépendance de la démarche et pour agir à titre de tiers neutre entre la population et la CMQuébec. La Commission avait comme mandat de s'assurer de la compréhension du projet de PMGMR, d'entendre les personnes, groupes ou organismes désirant s'exprimer et de conseiller la CMQuébec.

La Commission était composée de quatre membres du conseil de la CMQuébec représentant chacun des territoires de la CMQuébec (Rive-Nord) et de quatre représentants provenant de différents milieux de la gestion des matières résiduelles (ICI, CRD, milieu sociocommunautaire et environnemental).

Tout au long du processus de consultation publique, la plateforme Web de participation citoyenne, « [Bâtir ensemble](#) », a été maintenue et alimentée afin d'informer la population et les différents acteurs de l'avancement du projet. Également, la plateforme était mise à jour régulièrement pour communiquer les dates clés du processus consultatif, recueillir les commentaires de la population sur le projet de PMGMR, permettre le dépôt de mémoires et diffuser des documents importants et les vidéos des différentes séances publiques.



La CMQuébec a été accompagnée par l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans l'élaboration et la mise en œuvre du processus de consultation publique pour le projet de PMGMR 2024–2031 révisé.

La procédure de consultation publique s'est déroulée en huit grandes étapes et a suscité la **participation de 881 personnes** dans le cadre de ses activités consultatives (**tableau 1**).

À la suite de l'ensemble des activités consultatives, l'INM a produit et déposé un rapport des résultats et des commentaires de tout le processus consultatif.

La Commission a ensuite étudié tous les mémoires, les commentaires et les réponses au sondage et elle a produit, à l'issue de ces activités, un rapport de consultation dans lequel les commentaires recueillis sont présentés et analysés. Dans ce rapport, la **Commission a formulé 40 recommandations** concernant les modifications à apporter au projet de PMGMR afin de répondre aux préoccupations et aux attentes qui ont été mentionnées durant les consultations publiques. Sur la base de ce rapport, la CMQuébec a procédé à la modification du projet de PMGMR afin de tenir compte des avis émis.



Tableau 1 – Procédure de consultation publique

| Étapes | Dates | Lieux | Participation |
|---|------------------------------------|--|---|
| Avis public 1 Annonce de la séance d'information | 11 octobre 2022 | Bâtir ensemble Journal de Québec et Journal Le Soleil | |
| Conférence de presse Lancement de la démarche | 14 novembre 2022 | Centre de tri de Québec | 6 journalistes |
| Séance d'information | 29 novembre 2022 | Virtuel | 47 participant(e)s |
| Ateliers d'échange Secteurs : ICI, CRD et municipalités | 6 décembre 2022 7 décembre 2022 | Virtuel | 22 participant(e)s (ICI) 22 participant(e)s (Municipalités) 5 participant(e)s (CRD) |
| Avis public 2 Annonce des séances consultatives, de l'appel de mémoires et commentaires et questionnaire en ligne | 13 janvier 2023 | Bâtir ensemble Journal de Québec et Journal Le Soleil | |
| Dépôt de mémoires et commentaires | 7 décembre au 7 février 2023 | Bâtir ensemble | 16 mémoires 15 commentaires |
| Sondage citoyen | 7 décembre au 7 février 2023 | Bâtir ensemble | 641 répondant(e)s |
| | 28 février 2023 | MRC de La Jacques-Cartier | 12 participant(e)s (1 présentation de mémoire) |
| | 2 mars 2023 Après-midi | Agglomération de Québec | 30 participant(e)s (5 présentations de mémoire) |
| Séances de consultations publiques (Présentiel et virtuel) | 2 mars 2023 Soirée | Agglomération de Québec | 16 participant(e)s (1 présentation de mémoire) |
| | 13 mars 2023 | MRC de La Côte-de-Beaupré | 29 participant(e)s (4 présentations de mémoires) |
| | 14 mars 2023 | MRC de L'Île-d'Orléans | 26 participant(e)s (3 présentations de mémoires) |

SYNTHÈSE DU PORTRAIT ET DU BILAN

Le territoire couvert par le PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03). Celui-ci occupe une superficie de 2 785,5 km², ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km²).

La population de la CMQuébec (Rive-Nord) totalisait, en 2019, 666 090 habitants. En 2031, la population de la CMQuébec (Rive-Nord) sera de 713 068 habitants, ce qui représentera un accroissement de 7 % par rapport à 2019 (**tableau 2**). L'ensemble des données relatives au portrait du territoire d'application du PMGMR est présenté en détail à la partie 3 (Portrait et bilan).¹⁶

Tableau 2 – Perspectives démographiques en nombre d’habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031

| Composante | 2019 | 2031 | Variation 2019–2031 | |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|--------------|
| | | | N | % |
| Agglomération de Québec | 583 121 | 620 988 | 37 867 | 6,5 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 29 252 | 31 496 | 2 244 | 7,7 % |
| MRC de L’Île-d’Orléans | 7 536 | 7 951 | 415 | 5,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 46 181 | 52 633 | 6 452 | 14,0 % |
| CMQuébec | 666 090 | 713 068 | 46 978 | 7,1 % |
| Ensemble du Québec | 8 390 499 | 9 039 500 | 649 001 | 7,2 % |



PORTRAIT PAR TERRITOIRE

Agglomération de Québec

L'agglomération de Québec est composée des villes de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de Québec. Cette dernière représente plus de 87 % de la population sur le territoire de la CMQuébec, avec une densité de 1 066,4 habitants par kilomètre carré. La population s'élève à 583 121 habitants en 2019 et est estimée à 620 988 habitants en 2031, ce qui représentera un accroissement de 6,5 % de la population par rapport à 2019.

En ce qui concerne la planification de la GMR sur le territoire, la Ville de Québec est découpée en six arrondissements. C'est la seule ville sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) qui est divisée ainsi.

Les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ont la compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles, notamment pour les ordures ménagères, la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des matières organiques. L'agglomération de Québec gère quant à elle l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.





MRC de La Côte-de-Beaupré

La population totale de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'élève à 29 252 habitants en 2019, ce qui représente 4,4 % de la population du territoire d'application du PMGMR. À l'horizon 2031, l'accroissement de la population y sera de 7,7 %.

La MRC possède une délégation partielle de compétences pour la gestion des matières résiduelles et assume la collecte sélective des matières recyclables auprès des citoyens et ICI. Les municipalités assument la gestion de la collecte des ordures ménagères et d'autres programmes associés, notamment les collectes des encombrants et la gestion des écocentres.

La MRC administre également deux Territoires non organisés (TNO), soit ceux du Lac-Jacques-Cartier et du Sault-au-Cochon. Quelques chalets privés et des installations de la SÉPAQ s'y trouvent. Pour ces TNO, le service de collecte se résume à la présence de conteneurs de dépôt volontaire situés aux entrées des sites (secteurs isolés, zone de chalets, pourvoiries, etc.) et à la gestion d'un site de dépôt des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de CRD et RDD) pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier.

MRC de L'Île-d'Orléans

La population totale de la MRC de L'Île-d'Orléans s'élève à 7 536 habitants en 2019, ce qui représente 1,1 % de la population du territoire d'application du PMGMR. À l'horizon 2031, l'accroissement de population y sera de 5,5 %.

La MRC a reçu la délégation complète des compétences par l'ensemble des municipalités pour la gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques. Ces dernières sont gérées par les municipalités. La MRC gère donc les programmes municipaux pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Elle offre également d'autres services aux citoyens tels que la collecte spéciale des encombrants, la collecte des feuilles mortes ainsi que le financement des composteurs domestiques. Elle organise l'événement annuel « Méga-Recyclage » et plusieurs activités de sensibilisation en lien avec la saine gestion des matières résiduelles.





MRC de La Jacques–Cartier

La population totale de la MRC s'élève à 46 181 habitants en 2019, ce qui représente environ 7 % de la population de la CMQuébec (Rive–Nord). À l'horizon 2031, la MRC de La Jacques–Cartier connaîtra le plus fort accroissement de population (14 %) de la CMQuébec (Rive–Nord).

La MRC de La Jacques–Cartier est constituée de neuf municipalités et d'un TNO (Lac–Croche), qu'elle administre. Quatre municipalités de la MRC ont confié leur compétence de gestion des matières résiduelles à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), tandis que cinq autres municipalités l'ont conservée et offrent des services de collecte. Le **tableau 3** présente les municipalités de cette MRC en précisant si elles sont membres ou non-membres de la RRGMRP.

Il faut noter que la RRGMRP est un organisme municipal en fonction depuis le 1^{er} janvier 2005. Elle assume la gestion et l'exploitation des équipements de recyclage et d'élimination des matières résiduelles. Elle s'occupe également de l'octroi et la gestion des contrats de collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de ses municipalités membres. Au total, la RRGMRP gère également les matières résiduelles de 23 municipalités et dessert une population d'environ 71 000 personnes, en plus des ICI présents sur le territoire de ses membres.¹⁷

Le TNO (Lac–Croche) comprend cinq accès routiers, dont seulement un est accessible par la MRC de La Jacques–Cartier. On y dénombre une centaine de chalets locatifs, dont plusieurs sont gérés par la SÉPAQ. Certains chalets privés situés sur le TNO sont desservis par des zones de dépôt pour les usagers¹⁸. Ceux-ci sont gérés par la RRGMRP.

Tableau 3 – Municipalités de la MRC de La Jacques–Cartier membres et non-membres de la RRGMRP

| Municipalités | Membres de la RRGMRP | Non-membres de la RRGMRP |
|--|----------------------|--------------------------|
| Fossambault-sur-le-Lac | X | |
| Lac-Beauport | | X |
| Lac-Delage | | X |
| Lac-Saint-Joseph | X | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | | X |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | | X |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | X | |
| Shannon | X | |
| Stoneham-et-Tewkesbury | | X |

¹⁷ Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.

¹⁸ Situés dans la Réserve faunique des Laurentides, dans la Réserve faunique de Portneuf ainsi que dans les ZEC Bastican–Neilson et de la Rivière-Blanche.

INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET PROJECTIONS DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT

Les matières résiduelles générées en 2019 sur le territoire de la CMQuébec ont été traitées dans différentes installations de traitement situées sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. Le nombre et le type d'infrastructures pour chaque composante sont rapportés dans le **tableau 4**¹⁹. Près de la moitié des infrastructures du territoire d'application du PMGMR se trouvent dans l'agglomération de Québec. Cependant, il s'avère que près du tiers des infrastructures qui accueillent des matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est situé à l'extérieur de celui-ci.

Pour chaque type d'installation, la capacité de traitement, les quantités de matières générées et traitées en 2019 en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et les quantités de matières résiduelles projetées à traiter en 2031 sont présentées aux **tableaux des sections 4.2.1 et 4.2.2**. Les données de projections, tirées de l'[Annexe B](#), ont été utilisées afin de vérifier si les installations desservant le territoire seraient capables de traiter les matières résiduelles projetées en 2031. Depuis 2019, trois (3) nouvelles installations de traitement de mise en valeur ont vu le jour sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ainsi, les projections tiennent compte de ces trois nouvelles installations de traitement.



¹⁹ Pour plus d'informations et de détails sur chacune des installations de traitement, se référer à la **section 3 de la Partie 3 – Portrait et bilan**.

Tableau 4 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

| | | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de L'Île-d'Orléans | MRC de La Jacques-Cartier | CMQuébec (Rive-Nord) | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) | Infrastructures totales 2019 | Infrastructures totales 2013 |
|---|--|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Mise en valeur des matières résiduelles | Centre de tri des matières recyclables | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 4 |
| | Écocentre | 5 | 7 | 0 | 2 | 14 | 7 | 21 | 18 |
| | Centre de compostage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | Centre de transbordement | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 5 | 0 |
| | Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 | 7 | 6 |
| Sous-total – Mise en valeur des matières résiduelles | | 14 | 7 | 0 | 2 | 23 | 15 | 38 | 30 |
| Élimination des matières résiduelles | Lieu d'enfouissement technique (LET) | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 4 | 5 | 4 |
| | Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDGD) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | Centre de transbordement | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| | Incinérateur | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Sous-total – Élimination des matières résiduelles | | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 6 | 9 | 8 |
| Traitement des eaux usées et des boues | Traitement des eaux usées – station mécanisée | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 | 0 | 5 | 4 |
| | Traitement des eaux usées – étangs aérés | 0 | 1 | 4 | 6 | 11 | 0 | 11 | 10 |
| | Traitement des boues de fosses septiques | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| | Traitement des boues sanitaires et pluviales* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | s.o.* |
| Sous-total – Traitement des eaux usées et des boues | | 2 | 3 | 5 | 7 | 17 | 2 | 19 | 15 |
| Total des infrastructures | | 18 | 11 | 5 | 9 | 43 | 23 | 66 | 53 |

* Cette sous-catégorie est nouvelle par rapport à la catégorisation de 2013.

Infrastructures de mise en valeur

Entre 2013 et 2019, plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles ont vu le jour, c'est notamment le cas pour les écocentres, les centres de tri des débris de CRD et les centres de transbordement.

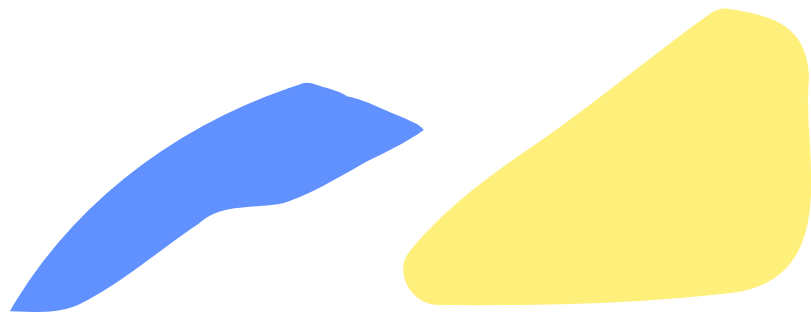
Matières recyclables

Le **tableau 5** présente les principaux centres de tri du territoire qui ont traité des quantités importantes de matières recyclables en 2019 en provenance des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) et qui ont le potentiel de traiter les quantités de matières projetées pour 2031. Les deux principaux centres de tri qui ont traité des matières recyclables sur le territoire en 2019 sont le centre de tri de la Ville de Québec et Récupération Frontenac géré par la RRGMRP.

Le centre de tri de matières recyclables de Québec appartient à la Ville de Québec et il est exploité par la Société VIA. Cette société est une entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables pour l'est du Québec. Ce centre de tri reçoit les matières recyclables générées sur le territoire de la CMQuébec en provenance des secteurs résidentiel et ICI. Il a une capacité annuelle de traitement estimée à 65 000 tonnes de matières recyclables et traite en moyenne annuellement 59 000 tonnes de matières.²⁰

Les capacités de traitement annuelles des installations, les quantités de matières recyclables générées en 2019 et celles projetées en 2031 sont présentées au tableau ci-après. Le centre de tri des matières recyclables de Services Matrec inc. n'a pas été intégré aux projections pour 2031 en raison de l'absence de données sur sa capacité de traitement de même que l'absence de données concernant la quantité de matières reçues et traitées en 2019 en provenance du territoire d'application. Toutefois, une partie des matières recyclables en provenance des ICI sont traitées.

Les projections indiquent que la capacité de traitement des deux installations qui desservent actuellement le territoire, Centre de tri de la Ville de Québec et Récupération Frontenac, ne sera plus suffisante en 2031. Des matières recyclables devront donc être traitées dans d'autres installations si les capacités de traitement de ces installations n'augmentent pas. Le cas échéant, l'utilisation des installations de traitement du centre de tri de Lévis et de Services Matrec inc. pourrait être nécessaire afin de pallier ce manque de capacité.



²⁰ Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2020

Tableau 5 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables

| Installation | Capacité de traitement annuelle (tonne) | Quantités (tonne) | |
|-------------------------------------|---|-------------------|----------------|
| | | 2019 | 2031 |
| Centre de tri de la Ville de Québec | 65 000 | | |
| Récupération Frontenac | 30 000 ²¹ | 66 525 | 107 859 |
| Société VIA – Lévis | 70 000 | | |
| Total | 165 000 | | |



²¹ Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2020

Écocentres

En 2019, quatorze écocentres sont situés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et sept écocentres sont sur le territoire de la MRC de Portneuf. Depuis 2021, deux nouveaux écocentres ont vu le jour sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Ces deux nouveaux écocentres ont été intégrés aux projections. **On dénombre à ce jour seize écocentres sur le territoire d'application du PMGMR :**

- La **Ville de Québec compte cinq écocentres** accessibles aux résidents de Québec, de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Sainte-Brigitte-de-Laval (MRC de La Jacques-Cartier) et de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019. En 2023, la municipalité de Lac-Delage et Wendake se sont ajoutées comme clientes. Les municipalités clientes sont facturées à la fin de l'année pour chaque visite reçue. Il est toujours possible de faire la demande à la Ville de Québec en début d'année afin de devenir une municipalité cliente. Ainsi, les municipalités qui n'ont pas d'écocentres permettent à leurs citoyens d'accéder aux installations de la Ville de Québec. Ces installations sont de propriété publique et sont gérées par la Ville de Québec. La seule exception concerne l'écocentre de Jean-Talon exploité par GFL Environnemental inc. Tous les écocentres sont ouverts aux citoyens et une preuve de résidence est exigée. À proximité de l'écocentre de Jean-Talon, GFL Environnemental inc. opère également un écocentre commercial, où l'entrée dédiée aux ICI est payante.²² Une importante démarche de bonification et de pérennisation est en cours dans les écocentres, notamment pour améliorer l'affichage, rendre plus fluide l'expérience client et améliorer la sécurité des usagers. À cet égard, une entente de 10 ans a été conclue entre la Ville de Québec et GFL Environnemental inc. en 2022 pour moderniser entièrement l'écocentre Jean-Talon ce qui permettra notamment d'en doubler la capacité. L'essentiel des travaux de construction est prévu en 2024.
- Il n'y a **aucun écocentre sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans**. Toutefois, la MRC a une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation de ses écocentres. Depuis 2020, les citoyens de l'Île d'Orléans ont accès à deux visites gratuites à l'écocentre, après quoi les municipalités leur facturent 30 \$ par visite.
- La **MRC de La Côte-de-Beaupré compte sept (7) écocentres** accessibles aux résidents. Seules les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim n'ont pas d'écocentre municipal sur leur territoire. Elles partagent plutôt une entente avec les municipalités voisines afin d'utiliser respectivement les écocentres de Château-Richer et de Beaupré. Pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, un site de dépôt des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de CRD et RDD) y est accessible.
- La **MRC de La Jacques-Cartier compte deux (2) écocentres** sur son territoire : l'écocentre de Stoneham et celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'écocentre de Stoneham est gratuit pour les résidents de Stoneham-et-Tewkesbury pour un volume annuel de 2,5 m³ et moins. Au-delà de ce volume, un tarif est appliqué selon le type de matière et le tonnage. Les non-résidents et les ICI sont admis moyennant une tarification fixée selon le type de matière et le tonnage acheminés. Les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval peuvent donc aller porter leurs matières à cet écocentre, mais doivent payer les coûts exigés. L'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux citoyens des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Lac-Saint-Joseph et Fossambault-sur-le-Lac. Bien qu'il n'y ait pas de volume annuel maximal pour cet écocentre (comme pour tous les écocentres de la RRGMRP), le volume de matières par visite ne peut excéder 3 m³. Depuis 2021, deux nouveaux écocentres ont vu le jour sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, soit l'écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier en mai 2021 et l'écocentre de Lac-Beauport en 2022. À ce jour, le territoire possède **quatre (4) écocentres**.

²² Ville de Québec, 2021b

L'hypothèse retenue dans le rapport de projections, qui figure à l'[annexe B](#), est une augmentation du nombre de visites aux écocentres de l'ordre de 40 % par rapport à 2019. Les projections considèrent que les quantités de RDD récupérées aux écocentres augmentent proportionnellement au nombre de visites (1,58 kg de RDD récupérés par visite). Afin d'estimer si les capacités des installations du territoire sont suffisantes pour répondre au gisement projeté, il est considéré que les quantités de matières récupérées aux écocentres sont proportionnelles au nombre de visites (pire cas). Dans la réalité, lorsque le nombre de visites augmente, les quantités apportées lors d'une visite sont moins élevées puisque le visiteur fera plus souvent des allers-retours avec de plus petites quantités. Puisqu'il était difficile d'estimer ces quantités, l'hypothèse du nombre de visites proportionnelles à la quantité de matières a été conservée.

Le **tableau 6** présente les quantités traitées en 2019 et les quantités projetées en 2031, de même que le nombre de visites en 2019 et celles projetées pour 2031. Les quantités projetées représentent une augmentation de moins de 50 % des matières récupérées

par les écocentres en 2019. Les écocentres sont des installations où des conteneurs sont mis à la disposition des visiteurs afin d'y effectuer un tri à la source. En fonction de l'espace disponible sur les installations, le nombre de conteneurs et la rotation des conteneurs peuvent être augmentés. La capacité actuelle des écocentres devrait être suffisante pour répondre aux gisements projetés.

L'accessibilité, quant à elle, n'est pas généralisée en 2019 sur le territoire pour l'ensemble des composantes. En effet, les écocentres au sein de la MRC de La Jacques-Cartier ne sont pas répartis de manière uniforme et la MRC de l'Île-d'Orléans ne possède pas d'écocentre. Toutefois, dans la MRC de La Jacques-Cartier, deux nouveaux écocentres se sont ajoutés depuis 2021. Celui de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a ouvert en mai 2021 et celui de la municipalité de Lac-Beauport a ouvert en 2022. Ce dernier offre jusqu'à quatre visites gratuites par année aux secteurs des ICI et CRD.

Malgré cette augmentation du nombre d'écocentres sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'optimiser le service et la desserte sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), notamment en permettant une meilleure accessibilité aux citoyens ne détenant pas de véhicule et vivant dans les milieux densifiés. Également, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'optimiser le type de matières admises aux écocentres.



Tableau 6 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

| Territoire | Installation | Quantités (tonne) | |
|---------------------------|--|-------------------|---------------|
| | | 2019 | 2031 |
| Agglomération de Québec | Écocentre Jean-Talon | 13 832 | 20 263 |
| | Écocentre Hêtrière | 8 204 | 12 019 |
| | Écocentre Beauport | 10 373 | 15 196 |
| | Écocentre Val-Bélair | 6 672 | 9 774 |
| | Des Rivières | 8 161 | 11 955 |
| | Écocentre mobile | 25 | 37 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Écocentre Boischatel | 428 | 632 |
| | Écocentre L'Ange-Gardien | 425 | 628 |
| | Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré | 615 | 908 |
| | Écocentre Beauport et Saint-Joachim | 540 | 797 |
| | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | 220 | 325 |
| | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | 420 | 620 |
| MRC de La Jacques-Cartier | Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury | 906 | 1 395 |
| | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 1 032 | 1 589 |
| | Écocentre Saint-Gabriel-de-Valcartier | s.o. | 339 |
| | Écocentre Lac-Beauport | s.o. | 343 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Écocentre mobile | 1 | 2 |
| Total | | 51 854 | 76 822 |

Note : Les écocentres de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Lac-Beauport ont débuté leurs activités en 2021-2022. Les projections pour ces deux écocentres se basent sur les données d'exploitation de 2022 et le début de l'année 2023.

Matières organiques

En 2019, certaines composantes de la CMQuébec acheminent leurs matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts en fonction des programmes en place) vers deux sites de compostage situés à l'extérieur du territoire de la CMQuébec : Englobe situé à Saint-Henri-de-Lévis (GSI Environnement) et Viridis Environnement. Plus précisément, ce sont huit (8) municipalités

de la MRC de La Jacques-Cartier qui acheminent leurs matières organiques au site d'Englobe. Les autres composantes n'ont pas encore de collecte de résidus alimentaires. Toutefois, 130 ICI participent à un projet pilote de collecte des résidus alimentaires avec la Ville de Québec. Ces résidus sont acheminés à GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.

Le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) a débuté graduellement ses opérations au printemps 2023. Il est situé dans l'arrondissement de La-Cité-Limoilou, à proximité de l'incinérateur de la Ville de Québec et de la station de traitement des eaux usées. Ce centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 t/an) et les boues municipales (96 000 t/an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an.²³ Les résidus alimentaires seront triés à la source par les citoyens et les ICI et seront déposés dans des sacs mauves spécialement conçus pour le type de collecte. Les sacs mauves devront être déposés dans le bac à ordures puisqu'ils seront collectés à même ce bac. Les camions de collecte seront déchargés au centre de récupération de la matière organique (CRMO) et le contenu sera trié. Le CRMO est un nouveau complexe qui est juxtaposé à l'incinérateur afin de pouvoir séparer les ordures des sacs mauves et traiter les deux types de matières séparément. C'est à cet endroit que les sacs mauves seront séparés des ordures par tri optique, puis désensachés. Le contenu des sacs mauves, une fois désensaché, est transformé en pulpe et est envoyé par une conduite souterraine, qui était déjà existante, vers le CBMO. Les biosolides (boues municipales), produits à la station d'épuration, sont également acheminés au CBMO par une conduite souterraine. Suivant le processus de biométhanisation, les biosolides et les résidus alimentaires récoltés permettent au CBMO de générer des fertilisants et du gaz naturel renouvelable.

Les branches et les résidus verts, issus des collectes ponctuelles saisonnières et de certains écocentres, seront mis en valeur selon différentes filières, par exemple une utilisation en compost, en copeaux ou en sylviculture. Il est à noter que ces matières ne peuvent être acceptées dans le processus de biométhanisation du CBMO.

Les projections réalisées dans le rapport de l'[annexe B](#), pour les matières organiques, se basent sur la quantité de matières organiques traitée en 2019 par les installations de Saint-Henri-de-Lévis et de Viridis en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et sur la capacité de traitement du nouveau centre de biométhanisation de la matière organique considérant que ce mode de gestion a été retenu pour traiter la matière

organique du territoire (résidus alimentaires et boues). Cette capacité de traitement a tenu compte de la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de la CMQuébec Rive-Nord au tri à la source des résidus alimentaires et à leur collecte. La capacité de traitement de l'installation de Viridis n'est pas connue au moment de la révision du PMGMR actuellement en vigueur. Le **tableau 7** présente les capacités de traitement des installations qui ont été considérées pour réaliser les projections, les quantités de matières organiques traitées en 2019 et les quantités qui seraient à traiter en 2031.

À noter que depuis 2023, l'agglomération de Québec collecte l'ensemble des résidus alimentaires du secteur résidentiel. Les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont signé une entente avec la Ville de Québec afin de faire traiter leurs résidus alimentaires à l'usine de biométhanisation dès 2024. Les résidus alimentaires seront triés à la source par les citoyens, tout comme ce qui est réalisé par les citoyens de l'agglomération de Québec, et seront collectés par sacs mauves à même le bac à ordures. Plusieurs municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier iront également avec la Ville de Québec pour faire traiter leurs résidus alimentaires (Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sainte-Brigitte et Lac-Delage). Toutes les autres municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier poursuivront la collecte avec le bac brun pour l'ensemble des matières organiques.



L'analyse du **tableau 7** montre que la capacité actuelle des installations de traitement des matières organiques sera suffisante pour accueillir les gisements projetés en 2031.

Tableau 7 – Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées

| Installation | Capacité de traitement (tonne) | 2019 | 2031 |
|--|--------------------------------|---------------|----------------|
| Plateforme de compostage Saint-Henri | 80 000 | | |
| Plateforme de compostage Viridis | 8 200 | 30 926 | 217 059 |
| Centre de biométhanisation de la matière organique | 182 600 | | |
| Total | 270 800 | | |

Note : Les installations de traitement des matières organiques acceptent également les boues municipales et de fosses septiques. Prendre note que les boues municipales et de fosses septiques peuvent être épandues sur les fermes agricoles. Les quantités présentées pour 2031 excluent les résidus agroalimentaires.

Construction, rénovation et démolition

Par rapport à 2013, le territoire d'application du PMGMR traite davantage de résidus de CRD en 2019.

Le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est desservi par six centres de tri de résidus CRD qui sont tous accrédités par le programme de RECYC-QUÉBEC :

- **Services Matrec inc.**, une division de GFL Environnemental inc., a fait l'acquisition en 2014 du centre de tri pour les débris des CRD, situé à Québec. Il appartenait à la compagnie Veolia Environnement. La capacité de traitement annuel de matières résiduelles se situe entre 60 000 à 80 000 tonnes par année.²⁴
- **AIM Éco-centre**, une division d'AIM, est l'un des plus importants acteurs dans le secteur de la CRD dans la région de Québec. Leur centre de tri de débris de CRD est implanté à Saint-Augustin-de-Desmaures et reçoit environ 125 000 tonnes/année, dont approximativement 60 % proviennent du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).²⁵
- **Eddy Fugère inc.**, une autre entreprise majeure dans la gestion des débris de CRD exploite un centre de tri à Québec. L'installation possède une capacité de traitement d'environ 80 000 tonnes par année.
- **Groupe Bellemare**, une entreprise située à Trois-Rivières, reçoit annuellement entre 60 000 et 80 000 tonnes de matières.²⁶ Une certaine quantité de débris de CRD générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) y est traitée.
- **Villéco** est un centre de tri localisé à L'Ancienne-Lorette et est ouvert au secteur résidentiel et ICI. Sa capacité de traitement est évaluée à 20 000 tonnes par année.
- **La RRGMRP** exploite un centre de traitement des matériaux de CRD situé à Neuville. Ce centre lui permet de traiter annuellement entre 20 000 et 40 000 tonnes de matières résiduelles issues du secteur ICI. Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont uniquement les ICI en provenance des quatre (4) municipalités membres de la RRGMRP situées dans la MRC de La Jacques-Cartier qui peuvent y acheminer des matériaux de CRD.

²⁴ Recyc-Québec, 2021b

²⁵ Recyc-Québec, 2021b

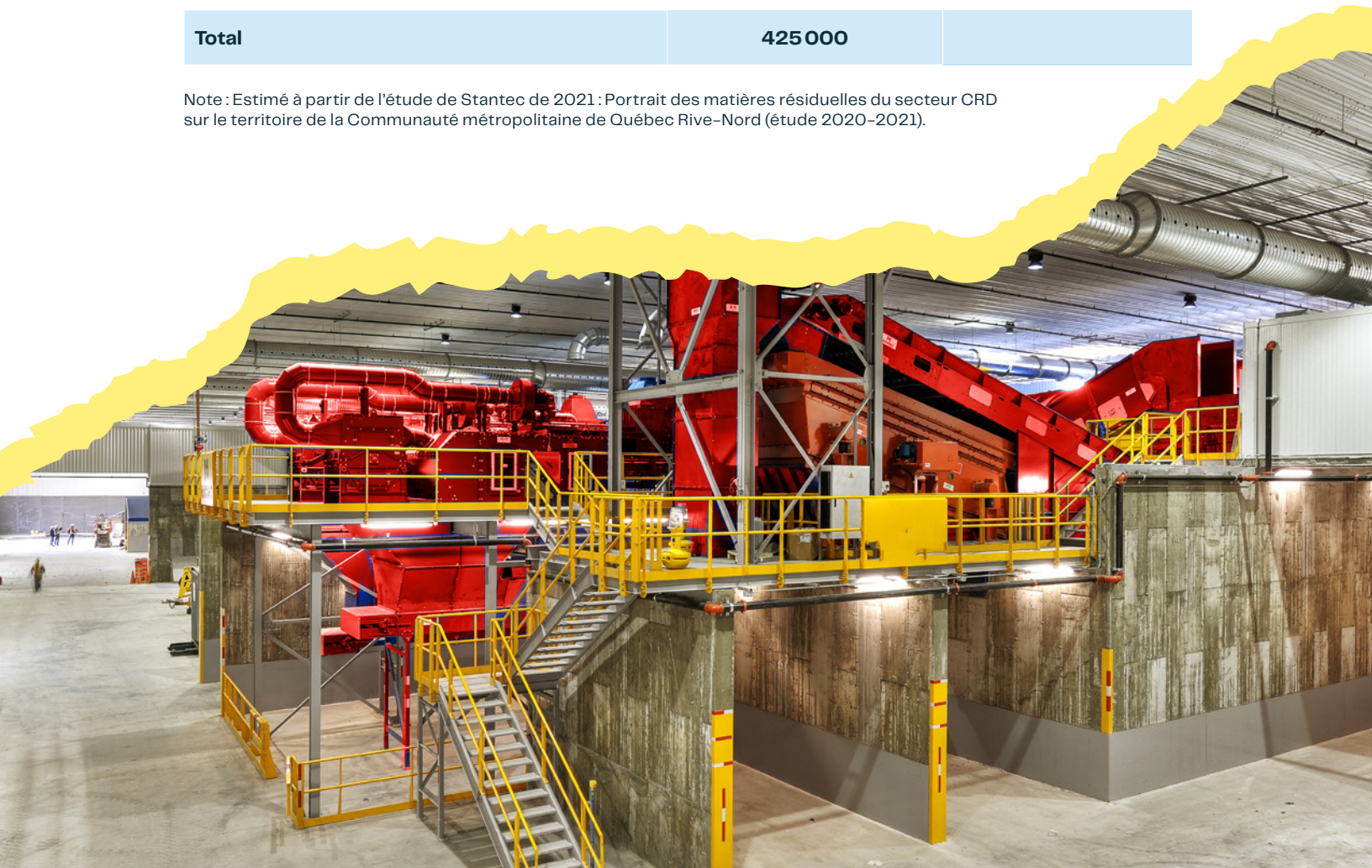
²⁶ Recyc-Québec, 2021b

Le **tableau 8** montre la capacité de traitement des installations et le gisement projeté. La capacité de traitement actuelle est suffisante pour accueillir les gisements projetés.

Tableau 8 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD

| Installation | Capacité de traitement (tonne) | Quantités (tonne) | |
|---|--------------------------------|-------------------|----------------|
| | | 2019 | 2031 |
| AIM Éco-centre | 125 000 | | |
| Eddy Fugère inc. | 80 000 | | |
| Groupe Bellemare | 80 000 | | |
| Villéco | 20 000 | | |
| RRGMRP (complexe environnemental de Neuville) | 40 000 | | |
| GFL Environnemental inc. (Services Matrec inc.) | 80 000 | | |
| Total | 425 000 | 217 114 | 316 522 |

Note : Estimé à partir de l'étude de Stantec de 2021 : Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020-2021).



Élimination

Le territoire de la CMQuébec est desservi par plusieurs installations d'élimination. En 2019, les matières résiduelles générées sur le territoire et destinées à l'élimination ont été acheminées vers huit (8) infrastructures d'élimination. Ces dernières peuvent être divisées en deux grandes catégories : l'incinération et l'enfouissement.

L'incinérateur est l'installation d'élimination qui gère le plus de matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il appartient à la Ville de Québec qui l'opère en régie depuis 2015. Cet incinérateur est situé dans le quartier de Limoilou et est en exploitation depuis 1974. Il traite des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel du territoire de la Ville de Québec et des MRC avoisinantes. En 2019, il recevait environ 60 tonnes de boues par jour (21 000 t/an) en provenance des deux stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Ces boues sont d'abord déshydratées, puis séchées avant d'être brûlées. Depuis la mise en activité du centre de biométhanisation de la matière organique en 2023, les boues des stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec sont acheminées par une conduite souterraine au CBMO afin d'être biométhanisées. Elles sont maintenant détournées de l'élimination. La planification du PMGMR 2024–2031 prend en considération cette nouvelle information.

L'incinérateur a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. En 2019, les mâchefers étaient envoyés à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres étaient acheminées au LET de Saint-Joachim.²⁷ En 2019, des travaux étaient en cours pour valoriser ces cendres et éviter leur enfouissement. Depuis 2022, l'ensemble des cendres et des mâchefers générés par l'incinérateur sont acheminés au LET Champlain. Services Matrec inc. y assure la démétalisation des mâchefers, puis les cendres sont utilisées comme matériel de recouvrement journalier pour ce LET. Les cendres générées par l'incinérateur sont maintenant considérées à 100 % comme du matériel de recouvrement journalier. La quantité de matières enfouies au LET de Saint-Joachim a pratiquement été réduite de moitié depuis 2022. En effet, alors qu'en 2021, 49 300 tonnes de matières, comprenant notamment les cendres

de l'incinérateur, étaient enfouies, en 2022, ce sont 22 700 tonnes qui ont été enfouies. Cette nouvelle gestion des cendres permettra de prolonger la durée de vie du LET en plus de donner une utilité aux cendres générées.

De 1985 à 2021, l'incinérateur a subi plusieurs modifications importantes afin de se conformer aux normes les plus strictes, allant au-delà de ce qui est exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), afin de minimiser les répercussions de son fonctionnement sur l'environnement. Les travaux de bonification incluent notamment la métallisation des fours, l'installation de brûleurs au gaz naturel et l'ajout d'unités individuelles d'addition de charbon activé. Des investissements de plus de 42 M\$ ont été nécessaires afin de moderniser les installations²⁸. De plus, il est à noter que la vapeur générée par l'installation est utilisée et vendue à plusieurs entreprises situées à proximité.

Depuis décembre 2004, le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) réunit des citoyens habitant à proximité de l'incinérateur, des représentants de divers groupes environnementaux locaux ainsi que des représentants municipaux, dont la CMQuébec.

Le **tableau 9** présente la quantité totale de matières qui ont été éliminées dans chacune des installations en 2019, la quantité traitée par ces installations en provenance des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) ainsi que les quantités projetées pour 2031. Le LEDCD Sable-des-Forges a reçu des matières résiduelles en provenance du territoire d'application du PMGMR. Toutefois, la quantité exacte n'était pas connue, c'est pourquoi l'installation n'a pas été considérée dans le rapport de projection.

Il est possible de remarquer une baisse des quantités éliminées dans les installations. En 2031, l'incinérateur représentera encore l'installation qui élimine le plus de matières sur le territoire.

²⁷ Ville de Québec, 2021c

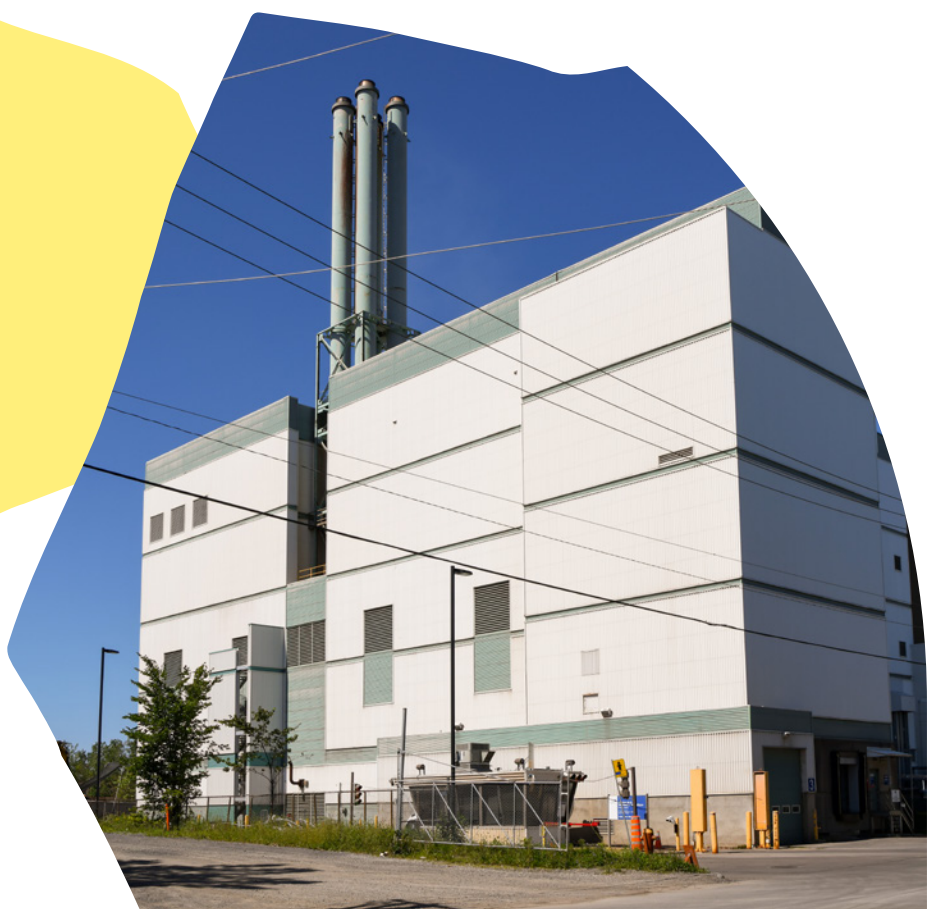
²⁸ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2021

Tableau 9 – Projection des quantités de matières éliminées par installation²⁹

| Installation | Quantité traitée en 2019 (tonne) | Quantité en provenance de la CMQuébec (tonne) | |
|------------------------------------|----------------------------------|---|----------------|
| | | 2019 | 2031 |
| LET Saint-Joachim | 53 624 | 2 548 | 1 495 |
| LET Neuville | 84 230 | 11 220 | 6 582 |
| LET Saint-Étienne-des-Grès | 237 364 | 6 195 | 3 634 |
| LET Champlain | 158 294 | 85 754 | 50 304 |
| LET Drummondville | 537 353 | 9 847 | 5 776 |
| Incinérateur de la Ville de Québec | 312 000 ³⁰ | 245 466 | 143 993 |
| LEDOD Enfoui-Bec | 54 744 | 14 053 | 8 244 |
| Total | 1 437 609 | 375 083 | 220 027 |

²⁹ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021a

³⁰ Ville de Québec, 2021c



Le **tableau 10** présente la durée de vie estimée des installations d'élimination. La durée de vie des LET desservant la CMQuébec (Rive-Nord) n'est pas ou est peu sous l'influence de la génération des matières du territoire d'application. En effet, la majorité des matières éliminées est incinérée à l'installation de la Ville de Québec. Seule la durée de vie du LET de Champlain est sous l'influence de la génération des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), puisque les quantités éliminées en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) représentent plus de 54 % des matières éliminées par ce LET. L'année 2023 marque l'année où ce LET doit atteindre sa pleine capacité. Toutefois, un projet d'agrandissement a été soumis au MELOCFP. Lors de la rédaction du PMGMR, ce projet d'agrandissement était en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales.³¹

Il est à noter que les matières qui y sont envoyées pourraient être éliminées à l'incinérateur afin d'augmenter la durée de vie du LET et en préserver la capacité résiduelle pour les municipalités qui en sont voisines. De plus, l'élimination de matières résiduelles à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR, alors qu'elles sont générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), engendre des déplacements de camions et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évités. En théorie, la capacité d'élimination de l'incinérateur de la Ville de Québec est suffisante pour desservir l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).



³¹ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2023

Tableau 10 – Durée de vie estimée des sites d'élimination³²

| Installation | Capacité résiduelle * | Durée de vie utile estimée* |
|----------------------------|---|--|
| LET Saint-Joachim | 5 613 407 m ³ 6 736 088 t | Plus de 60 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET. |
| LET Neuville | 2 260 140 m ³ 2 712 168 t | Plus de 25 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET. |
| LET Saint-Étienne-des-Grès | 2 488 000 m ³ 2 985 600 t | Environ 10 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'influence sur la durée de vie du LET. |
| LET Champlain | 617 320 m ³ 740 784 t | Environ 3 ans ^{**33} |
| LET Drummondville | 346 867 m ³ 416 240 t | Décret pour agrandissement permettant de prolonger à 10 ans la durée. ^{***34} Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'influence sur la durée de vie du LET (celle-ci est estimée à > 35 ans en considérant uniquement les quantités de la CMQuébec, Rive-Nord). |
| Incinérateur | --- | Baisse des quantités éliminées à l'incinérateur jusqu'à 41 %. |
| LED CD Sable-des-Forges | 2 130 752 m ³ | Plus de 15 ans. Quantités inconnues en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord). |
| LED CD Enfoui-Bec | 323 674 m ³ | Environ 7 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec ont peu d'influence sur la durée de vie du site. |

* Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport du MELCCFP, 2021.

** La durée de vie de cette installation est actuellement en révision puisqu'un projet d'agrandissement du LET a été soumis au MELCCFP et est en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales (REE).

*** Décret autorisant la poursuite des activités d'enfouissement pendant un an, pendant les travaux d'agrandissements autorisés pour prolonger la durée de vie à 10 ans.

³² Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELOCC), 2021a

³³ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELOCC), 2021c

³⁴ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELOCC), 2021d

DROIT DE REGARD

Le droit de regard n'est pas exercé par la CMQuébec. Toutefois, puisque les deux installations d'élimination présentes sur le territoire d'application du PMGMR sont sous la compétence de l'agglomération de Québec, cette dernière vient encadrer l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en appliquant son Règlement R.A.V.Q. 506 sur la gestion des matières résiduelles. Le règlement vient restreindre, par l'application d'une tarification, la quantité de matières en provenance de l'extérieur du territoire. Le Règlement R.A.V.Q. 506 de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles³⁵ décrète ce qui suit :

« Section 1 – Gestion de l'incinérateur »

Article 16. *Les ordures qui proviennent d'une personne autre que les Villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ou de l'extérieur du territoire de l'agglomération peuvent être apportées et éliminées à l'incinérateur moyennant le paiement de la tarification imposée au règlement de tarification applicable.*

« Section 2 – Gestion du lieu d'enfouissement »

Article 22. *Les matières résiduelles suivantes ne sont pas éliminées au lieu d'enfouissement...
2° les matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur des territoires suivants :*

- a. *le territoire de l'agglomération;*
- b. *le territoire de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;*
- c. *le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans;*
- d. *le territoire de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier sauf les Municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Shannon et de Lac Saint-Joseph;*
- e. *le territoire d'une municipalité locale de moins de 2 000 habitants lorsqu'aucun autre lieu d'enfouissement technique n'est situé plus près de cette municipalité par voie routière carrossable à l'année. Aux fins du présent sous-paragraphe, la population d'une municipalité est celle inscrite au dernier dénombrement indiqué dans le décret pris en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9).*

Article 24. *Le dépôt de matières résiduelles au lieu d'enfouissement se fait moyennant le paiement de la tarification imposée au règlement de tarification applicable.*

³⁵ Agglomération de Québec, s.d.

COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le coût pour la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel s'élève à un peu plus de 32 M\$ pour l'ensemble du territoire d'application. Le **tableau 11** présente les coûts de gestion³⁶ des matières résiduelles par composante et par catégorie de matières résiduelles.

Le coût de la gestion des matières recyclables est d'environ 8,4 M\$, soit 26 % du total du coût de gestion des matières résiduelles. Le coût de gestion des matières organiques est de 1,3 M\$, soit 4 % du total des coûts de gestion de matières résiduelles. Le coût de gestion pour les résidus encombrants est de 2,6 M\$, soit 8 % du total des coûts de gestion des matières résiduelles. Les ordures ménagères, quant à elles, représentent des coûts de gestion de l'ordre de 62 %. La gestion des ordures ménagères (collecte/transport et traitement) représente ainsi la plus grosse partie des coûts par rapport aux autres activités de gestion des matières résiduelles permettant de mettre en valeur les matières.



Tableau 11 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019³⁷

| Composante | Ordures ménagères (\$) | Matières recyclables (\$) | Matières organiques (\$) | Résidus encombrants (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 15 665 374 | 7 160 553 | 542 736 | 2 336 383 | 25 705 046 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 1 683 965 | 329 161 | 33 544 | 66 020 | 2 112 690 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 664 919 | 140 429 | 35 500 | 56 500 | 897 348 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 2 042 810 | 759 117 | 741 522 | 119 664 | 3 663 112 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 20 057 067 | 8 389 260 | 1 353 302 | 2 578 568 | 32 378 196 |

³⁶ Les coûts de gestion incluent le coût de collecte, de transport et les coûts de conditionnement et de traitement ou d'élimination des matières résiduelles.

³⁷ Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

Le **tableau 12** présente les coûts de revient en \$/tonne et en \$/logement pour les services de gestion des matières résiduelles.

Le coût de revient est le coût unitaire pour la gestion complète des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, calculé pour l'ensemble des logements desservis pour lesdites matières.

Une comparaison des moyennes pondérées révèle que le coût de revient le plus élevé est celui des ordures ménagères avec 62 \$ par logement. Cette constatation permet notamment de souligner l'importance et l'intérêt d'optimiser la qualité du tri des matières résiduelles afin de réduire la quantité d'ordures ménagères collectées et ainsi transférer les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les autres catégories de matières.

Tableau 12 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019³⁸

| Composante | Ordures ménagères | | Matières recyclables | | Matières organiques | | Résidus encombrants | |
|-----------------------------------|-------------------|------------|----------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne |
| Agglomération de Québec | 54 | 154 | 25 | 185 | 2 | 148 | 8 | 274 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 124 | 191 | 24 | 147 | 2 | 91 | 5 | 68 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 190 | 422 | 40 | 176 | 10 | 108 | 16 | 312 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 108 | 203 | 40 | 195 | 39 | 226 | 6 | 539 |
| TOTAL CMQuébec (Rive-Nord) | 62 | 164 | 26 | 184 | 4 | 177 | 8 | 260 |

Le **tableau 13** présente la synthèse des coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour le territoire d'application, incluant la gestion des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus encombrants, des écocentres, des boues et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens. La **figure 5** présente, pour 2019, en pourcentage, les coûts de gestion par secteur de gestion des matières résiduelles. L'histogramme permet d'apprécier visuellement à quel point les résultats de l'agglomération de Québec influencent les résultats à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).

Les coûts combinés des ordures, matières recyclables, matières organiques et encombrants représentent 73 % du total. À eux seuls, les coûts de gestion des boues en représentent 11 %. Les coûts des écocentres représentent 13 % du total (hors des coûts des RDD). Les coûts de gestion des RDD représentent moins de 1 % du total. Toutefois, les coûts des RDD de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP qui sont indéterminés. Les coûts de l'ISÉ représentent 3 %.

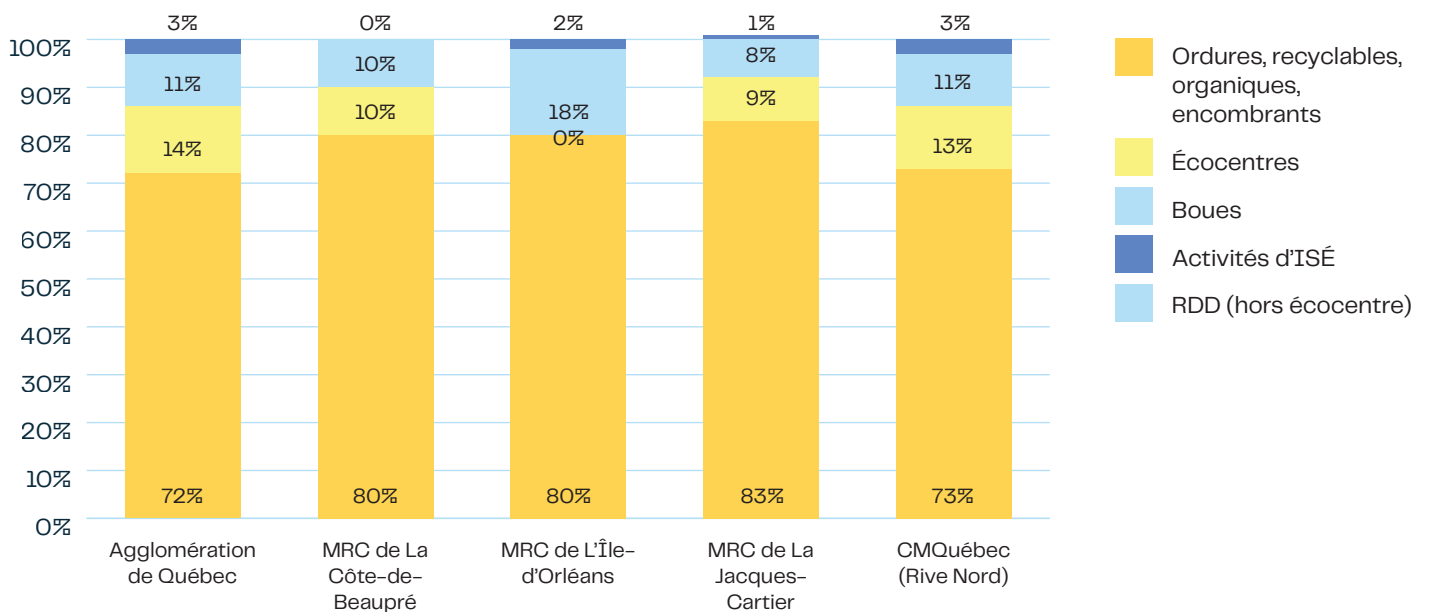
38 Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a



Tableau 13 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019³⁹

| Composante | Ordures, recyclables, organiques, encombrants (\$) | Écocentres (\$) | Boues (\$) | Activités d'ISÉ (\$) | RDD (hors écocentre) (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|--|------------------|------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 25 705 046 | 5 052 016 | 3 992 075 | 1 188 975 | --- | 35 938 112 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 112 690 | 255 000 | 252 000 | 11 000 | --- | 2 630 690 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 897 348 | ND | 202 255 | 17 679 | --- | 1 117 282 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 663 112 | 379 887 | 351 152 | 23 190 | 7 259 | 4 424 600 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 32 378 196 | 5 686 903 | 4 797 482 | 1 240 844 | 7 259 | 44 110 684 |

Figure 5 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



³⁹ Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

FINANCEMENT ASSOCIÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les municipalités pourvoient au paiement des dépenses de la gestion des matières résiduelles soit par une taxe, soit par une tarification pouvant être différente pour chaque catégorie d'usages. La principale source de financement est l'impôt foncier.

Elles reçoivent aussi des entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective et de redistribution des redevances à l'élimination en fonction de leur performance en gestion des matières résiduelles.

Le **tableau 14** présente les principales sources de financement liées aux programmes de gestion des matières résiduelles perçues par les composantes. Ce montant s'élève à 13,8 M\$ en 2019. Ce financement est essentiellement constitué des montants perçus par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Les montants indiqués au **tableau 14** pour la compensation de la collecte sélective représentent les montants pour le service de collecte uniquement. De moindre importance, les autres entrées de fonds sont principalement liées aux montants de taxations propres à la GMR et incluent notamment des montants issus de la tarification dans certains écocentres et la compensation des frais pour la gestion des collectes ponctuelles de RDD sur le territoire des municipalités qui n'ont pas d'écocentre. Ces revenus sont majoritairement perçus dans la MRC de La Jacques-Cartier et ils s'élèvent à 43 477 \$ en 2019 pour les municipalités non membres de la RRGMRP.

Tableau 14 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁴⁰

| Composante | Redevances à l'élimination (\$) | Compensation collecte sélective (\$) | Autre(s) sources de financement (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 5 258 212 | 7 019 639 | ND | 12 277 851 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 244 200 | 321 000 | ND | 565 200 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 73 602 | 134 179 | ND | 207 781 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 288 754 | 391 581 | 43 477 | 723 812 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 5 864 768 | 7 866 399 | 43 477 | 13 774 644 |

Note : Le total pour la MRC de La Jacques-Cartier n'inclut pas les municipalités de la RRGMRP en raison de l'absence de données précises concernant la redistribution de la redevance et par manque de données concernant les autres sources de financement.

Par ailleurs, des taxes municipales sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation et selon une tarification globale imposée pour services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts et la gestion des matières résiduelles. Considérant la variabilité et l'utilisation des entrées de fonds pour chacune des MRC, ces entrées de fonds de taxation n'ont pas été considérées dans le montant global des sources de financement.

Les administrations municipales doivent assumer la différence entre les coûts totaux de la gestion des matières résiduelles et les sources de financement provenant des programmes. Le **tableau 15** présente les coûts annuels nets de la gestion des matières résiduelles pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Le coût annuel net de la gestion des matières résiduelles pour la CMQuébec (Rive-Nord) est de l'ordre de 30,3 M\$, ce qui représente 69 % des coûts totaux.

Tableau 15 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁴¹

| Composante | Coût net des municipalités (\$) |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Agglomération de Québec | 23 660 261 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 065 490 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 909 501 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 700 788 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 30 336 040 |



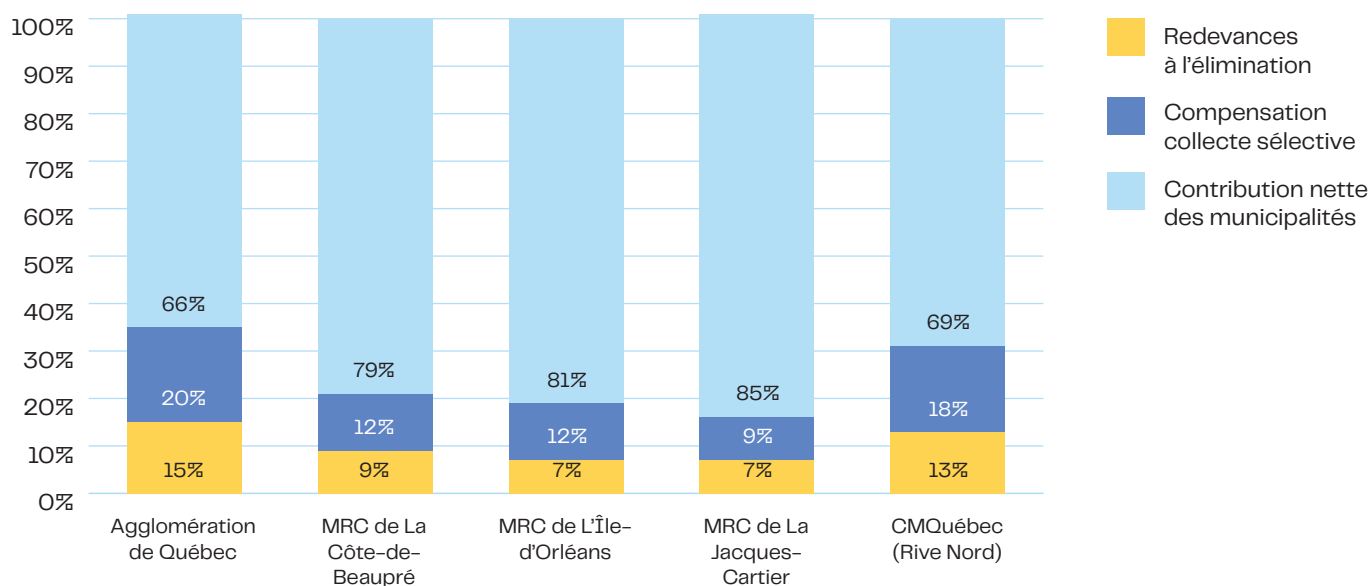
⁴¹ Ne comprend pas les membres de la RRGMRP et inclut les boues municipales.

Le **tableau 16** présente le taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par composante et pour la CMQuébec (Rive-Nord). Il est possible de constater rapidement que les compensations reçues varient d'une composante à l'autre. À titre d'exemple, la MRC de La Jacques-Cartier reçoit par compensation 15 % des coûts totaux assumés par les administrations municipales, alors que l'agglomération de Québec en reçoit 34 %. La **figure 6** permet d'apprécier ce taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par chaque composante.

Tableau 16 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en %

| Composante | Redevances à l'élimination | Compensation collecte sélective | Coût net des municipalités |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Agglomération de Québec | 15 % | 20 % | 66 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 9 % | 12 % | 79 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 7 % | 12 % | 81 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 7 % | 9 % | 85 % |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 13 % | 18 % | 69 % |

Figure 6 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019





LE CADRE FINANCIER DU PMGMR 2024-2031 DE LA CMQUÉBEC (RIVE-NORD)

L'atteinte des objectifs du PMGMR nécessite un financement approprié. Le cadre financier inclut ainsi les coûts et les sources de financement de la collecte dans le secteur résidentiel. Il s'agit des projections des coûts et des sources de financement attendues à la fin de la période d'application du PMGMR, soit 2031.

L'élaboration du cadre financier s'appuie sur la projection des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel de 2019 à 2031, tel que présenté à l'[annexe B](#). Comme expliqué dans la méthodologie de l'[annexe B](#), les données de l'année 2019 ont servi de base pour projeter les quantités de matières pour l'année 2031.

Les projections se basent sur les hypothèses suivantes :

Perspectives démographiques :
+7,1 % entre 2019 et 2031

Les répercussions des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont prises en compte pour chacun des trois scénarios.

Croissance économique :
+12,1 % entre 2019 et 2031

Évolution des permis de bâtir :
+29,0 % entre 2019 et 2031

Seul le scénario optimiste permet d'atteindre les objectifs nationaux. C'est pourquoi le scénario optimiste a été retenu. Considérant ces hypothèses, les quantités (tonnes) traitées en 2019 et estimées pour chacun des scénarios sont présentées au **tableau 17**.

Tableau 17 – Quantités projetées par scénario pour le secteur résidentiel

| Matières | 2019(t) | 2031 | | |
|-------------------------------------|----------------|--------------------------|----------------------|-----------------------|
| | | Scénario de référence(t) | Scénario réaliste(t) | Scénario optimiste(t) |
| Éliminées | 156 869 | 167 685 | 105 053 | 87 394 |
| Recyclables | 47 769 | 51 190 | 51 344 | 55 368 |
| Organiques | 39 917 | 41 526 | 98 040 | 111 078 |
| Résidus encombrants et autres | 20 845 | 22 277 | 28 039 | 28 474 |
| Autres (RDD considérés [écocentre]) | 1 587 | 1 693 | 1 802 | 1 915 |
| Total | 266 987 | 284 371 | 284 278 | 284 229 |

Note : Les données de ce tableau réfèrent aux données de l'inventaire (partie 2) pour le secteur résidentiel et aux projections réalisées qui se trouvent à l'[annexe B](#).

Les quantités projetées et les coûts estimés n'incluent pas la gestion des boues résiduelles. Les coûts des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont également exclus.

Les projections de coûts sont faites à partir d'un prix unitaire métropolitain moyen par matière pour le secteur résidentiel (**tableau 18**). Ce coût comprend les coûts de transport et les coûts de traitement.

Tous les coûts des sections suivantes sont présentés sans taxes, et sans redevances. Pour les matières organiques, puisque les données de l'année 2019 ne sont pas représentatives, en raison de l'absence de traitement de la matière organique sur la majorité du territoire d'application du PMGMR, une estimation⁴² des coûts par tonne a été faite.

⁴² Il s'agit du même coût de transport que celui de la collecte des ordures puisqu'on fait l'hypothèse que les matières organiques auparavant aux ordures seront compostées ou biométhanisées en 2031. Un coût de traitement de 80 \$ a été ajouté.

**Tableau 18** – Détermination du coût moyen métropolitain

| Matières | Coût par tonne en 2019 (\$) |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Éliminées | 128 |
| Recyclables | 176 |
| Organiques | 242 |
| Résidus CRD et autres matières | 115 |

Source : CMQuébec : Coûts détaillés de chaque programme municipal de gestion des matières résiduelles pour l'année 2019.

Pour produire le cadre financier, il est nécessaire de faire le lien entre les revenus (les entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective qui seront remplacés par le système modernisé dès 2025 et de redistribution des redevances), les coûts unitaires de gestion des matières résiduelles et les quantités à gérer. Le **tableau 19** présente les quantités de matières résiduelles, en tonnes, traitées en 2019 et les quantités projetées jusqu'en 2031 selon le scénario optimiste. Seul le scénario optimiste est présenté, car il est le seul qui permet de rencontrer les cibles du gouvernement provincial.

Tableau 19 – Projection des quantités de matières résiduelles à traiter selon la catégorie de matières de 2024 à 2031

| Matières générées | 2019 (réel) (t) | 2024 (t) | 2025 (t) | 2026 (t) | 2027 (t) | 2028 (t) | 2029 (t) | 2030 (t) | 2031 (t) |
|--------------------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Éliminées | 156 869 | 127 921 | 122 132 | 116 342 | 110 552 | 104 763 | 98 973 | 93 184 | 87 394 |
| Recyclables | 47 769 | 50 935 | 51 569 | 52 202 | 52 835 | 53 468 | 54 102 | 54 735 | 55 368 |
| Organiques | 39 917 | 69 567 | 75 498 | 81 428 | 87 358 | 93 288 | 99 218 | 105 148 | 111 078 |
| Résidus CRD et autres matières | 22 432 | 25 747 | 26 411 | 27 074 | 27 737 | 28 400 | 29 063 | 29 726 | 30 389 |
| Total | 266 987 | 274 171 | 275 608 | 277 045 | 278 482 | 279 919 | 281 355 | 282 792 | 284 229 |

Le tableau suivant (**tableau 20**) illustre les coûts bruts et coûts nets du cadre financier du projet de PMGMR 2024–2031. Tous les coûts sont exprimés en dollars constants de 2019. À noter que le système de compensation actuel pour la collecte sélective sera remplacé en 2025 par le système modernisé de collecte sélective. Comme détaillé à la section 2.1.1, ce système intègrera l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Les montants reçus et assumés par les municipalités du territoire dépendront des éléments conclus dans les ententes-cadres à venir d'ici 2024. Puisque ces modalités ne sont pas connues à ce jour, le tableau indique « inconnu » pour le nouveau financement de l'organisme de gestion désigné, ce qui correspond au montant qui sera remboursé aux municipalités par l'OGD dans le cadre du système modernisé.

Tableau 20 – Coûts projetés de la gestion des matières résiduelles selon la catégorie de matières de 2024 à 2031

| | 2019 (réel) (\$) | 2024 (\$) | 2025 (\$) | 2026 (\$) | 2027 (\$) | 2028 (\$) | 2029 (\$) | 2030 (\$) | 2031 (\$) |
|--|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Éliminées | 20 057 067 | 16 355 824 | 15 615 575 | 14 875 327 | 14 135 078 | 13 394 829 | 12 654 581 | 11 914 332 | 11 174 084 |
| Recyclables | 8 389 260 | 8 945 321 | 9 056 534 | 9 167 746 | 9 278 958 | 9 390 170 | 9 501 383 | 9 612 595 | 9 723 807 |
| Organiques | 3 440 100 | 16 804 705 | 18 237 176 | 19 669 647 | 21 102 118 | 22 534 589 | 23 967 060 | 25 399 531 | 2 832 002 |
| Résidus CRD et autres matières | 2 578 567 | 2 959 675 | 3 035 897 | 3 112 119 | 3 188 340 | 3 264 562 | 3 340 784 | 3 417 006 | 3 493 227 |
| Total des coûts bruts | 34 464 994 | 45 065 526 | 45 945 182 | 46 824 838 | 47 704 495 | 48 584 151 | 49 463 807 | 50 343 463 | 51 223 120 |
| Compensation pour la collecte sélective* | (7 866 399) | (8 387 804) | | | | | | | |
| Nouveau financement de l'organisme de gestion désigné* | | | inconnu | inconnu | inconnu | inconnu | inconnu | inconnu | inconnu |
| Redistribution des redevances à l'élimination | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) | (6 625 312) |
| Redevances supplémentaires à payer | | 2 451 365 | 2 613 156 | 2 785 624 | 2 969 475 | 3 165 460 | 3 374 381 | 3 597 090 | 3 834 498 |
| Total des revenus | (14 491 711) | (12 561 750) | (4 012 156) | (3 839 688) | (3 655 837) | (3 459 852) | (3 250 931) | (3 028 222) | (2 790 814) |
| Coût net pour les municipalités | 19 973 283 | 32 503 775 | 41 933 026 | 42 985 150 | 44 048 658 | 45 124 299 | 46 212 876 | 47 315 241 | 48 432 305 |

*Note : Comme spécifié à la section 2.1.1, le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables prendra fin à la fin de l'année 2024 en raison de la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. Ce sera le nouveau système de financement qui entrera en vigueur dès 2025. Pour plus d'information sur la répartition des responsabilités et des coûts au sein du système modernisé de collecte sélective, se référer à la section 2.1.1.

Les municipalités reçoivent des revenus provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (ce programme prendra fin en 2025), ce qui, lorsque soustrait des coûts bruts, produit un coût net avant rajustements. Soulignons que la prévision portant sur les revenus est conservatrice, car plusieurs informations sur ces programmes restent encore inconnues. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les redevances exigibles sont de 30 \$/tonne métrique et seront indexées annuellement de 2 \$/tonne à partir du 1^{er} janvier 2024 (6,6 % annuellement). Il y aura ainsi des redevances supplémentaires à déboursier par les municipalités. L'incidence sur la redistribution des redevances est toutefois à déterminer et pourrait donc générer des revenus supplémentaires. De plus, les revenus potentiels de la biométhanisation ou d'autres sources de revenus sont exclus.

Le PMGMR constitue un investissement de plus de 348,5 M\$ de 2024 à 2031. La hausse des coûts nets pour les municipalités est principalement attribuable au coût de traitement de la matière organique.



SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

Cette section présente une synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour l'année 2019. Les données proviennent des municipalités et des installations de traitement qui reçoivent des matières résiduelles en provenance du territoire d'application. L'utilisation des données réelles a toujours été privilégiée et les études réalisées en amont de l'inventaire ont été intégrées. Toutefois, dans le cas où les données n'étaient pas accessibles, non disponibles ou manquantes, des moyens alternatifs développés en partie par RECYC-Québec ont été utilisés afin de procéder à des estimations.

L'ensemble des données et des résultats découle de l'**Inventaire des quantités de matières résiduelles** présenté à la **partie 2** du PMGMR 2024-2031.





DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TERRITOIRE

Selon les données générales de l'inventaire, illustrées aux **tableaux 21 et 22**, 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. C'est le secteur CRD qui a généré le plus de matières avec 372 789 tonnes, tel que présenté au **tableau 21**. Ce secteur présente également le plus haut taux de mise en valeur, avec 75,3 % de matières qui sont recyclées ou valorisées. La CMQuébec (Rive-Nord) présente un taux moyen de 52,9 % de mise en valeur des matières résiduelles produites sur son territoire, en considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019

| Secteurs | Mises en valeur(t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux global de mise en valeur |
|--------------|--------------------|----------------|----------------|-------------------------------|
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41,2 % |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36,4 % |
| CRD | 280 698 | 92 091 | 372 789 | 75,3 % |
| TOTAL | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Comme montré au **tableau 22**, la majorité des quantités de matières résiduelles est générée sur le territoire de l'agglomération de Québec, avec 867 113 tonnes, ce qui représente près de 91 % des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord). De façon générale, les taux de mise en valeur varient entre 46,1 % et 64,5 % selon la composante. Les écarts entre les taux de mise en valeur s'expliquent par les différences entre les services de gestion des matières résiduelles des composantes. Les principales différences sont observées pour les matières recyclables et les matières organiques (notamment les boues municipales et d'installations septiques). Par exemple, les taux de mise en valeur des matières recyclables varient entre 48,8 % et 68,4 %, et les taux de mise en valeur des matières organiques varient entre 41,5 % et 65,3 % selon les composantes. Les résidus agroalimentaires ainsi que les boues augmentent les taux de mise en valeur des matières organiques, car, en excluant ces catégories, ils varient entre 19 % et 54 % selon les composantes.

Tableau 22 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019

| Composantes | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux global de mise en valeur |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|-------------------------------|
| Agglomération de Québec | 452 113 | 415 001 | 867 113 | 52,1 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 24 459 | 13 484 | 37 943 | 64,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 26 857 | 18 917 | 45 775 | 58,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 3 440 | 4 025 | 7 465 | 46,1 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le **tableau 23** présente le bilan global des quantités de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour l'année 2019. On constate qu'une grande partie des matières générées est encore éliminée. En effet, 47 % (451 427 tonnes) des matières générées sur le territoire sont éliminées, ce qui correspond à 678 kg/hab/année. Les matières qui sont majoritairement éliminées sont :



Matières recyclables

Le papier/carton est le plus éliminé des matières recyclables avec

plus de **65 kg/ hab.**

Résidus CRD

Les résidus CRD représentent

138 kg/ hab.

Matières organiques

Les résidus alimentaires représentent

plus de **117 kg/hab.**

Boues

Les boues éliminées sur le territoire représentent

plus de **79 kg/hab.**

Résidus ultimes

Les résidus ultimes représentent

54 kg/hab.

La catégorie des matières résiduelles présentant le plus haut taux de mise en valeur dans l'inventaire est la catégorie des résidus de CRD avec un taux de 75 %. Ce taux élevé s'explique principalement par le recyclage et la valorisation du bois de construction, du métal et des agrégats. Toutefois, il est constaté que ce taux est très élevé comparativement au taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri utilisés pour traiter les matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord), tel qu'indiqué dans la partie 3, section 3.2.2 du PMGMR. En effet, quatre centres de tri des déchets de CRD sont reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC, mais détiennent tous un taux inférieur à 65 %. Cette différence de taux s'explique principalement par la manière dont le recouvrement journalier dans les LET est considéré. Dans le cadre de l'inventaire de la CMQuébec, les agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET ont été considérés comme étant valorisés alors que RECYC-QUÉBEC, dans son programme de reconnaissance, considère que les matières utilisées en recouvrement et pour les autres usages en LET, sont éliminées. Quant au type de matière résiduelle présentant le plus haut taux de mise en valeur, ce sont les résidus agroalimentaires qui se démarquent avec un taux de 95,8 %. Ce taux s'explique par un recyclage sur place (compostage principalement) des résidus agroalimentaires par l'industrie.

Tableau 23 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|---|---------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Matières recyclables | 73 481 | 74 417 | 147 898 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 42 459 | 43 354 | 85 813 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 4 405 | 7 673 | 12 077 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 4 285 | 17 172 | 21 456 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 12 878 | 3 904 | 16 782 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 9 454 | 2 314 | 11 768 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 127 628 | 168 675 | 296 303 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 38 098 | 16 678 | 54 776 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 845 | 78 300 | 79 145 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus compostables | 824 | 16 901 | 17 725 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 47 172 | 2 077 | 49 249 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 40 689 | 52 975 | 93 664 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 1 743 | 1 743 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 280 698 | 92 091 | 372 789 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 120 325 | 34 550 | 154 876 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 114 779 | 18 588 | 133 367 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 2 388 | 8 356 | 10 744 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 11 724 | 6 170 | 17 894 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 2 605 | 16 461 | 19 066 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 8 250 | 4 570 | 12 821 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 17 586 | 1 147 | 18 734 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 3 040 | 2 247 | 5 287 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 10 152 | 0 | 10 152 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 23 474 | 113 722 | 137 196 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 14 866 | 9 438 | 24 304 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 4 263 | 7 447 | 11 710 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 70 | 281 | 351 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 4 275 | 48 626 | 52 901 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 11 807 | 11 807 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 36 123 | 36 123 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

DONNÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Secteur résidentiel

Selon les résultats du **tableau 24**, le **secteur résidentiel génère 266 987 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 41,2 % de cette quantité**. Sur la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, 10 % (26 995 tonnes) sont des boues provenant des installations septiques et des stations d'épuration des eaux usées (boues municipales).

Les matières recyclables présentent le taux de mise en valeur le plus élevé (72,4 %), alors que les matières organiques ont un taux de mise en valeur de 30,1 %. Le fort taux de mise en valeur des matières recyclables s'explique par des taux élevés de mise en valeur du papier et carton (plus de 81 %), ainsi que du verre (83,4 %).

Quant aux matières organiques, le taux de 30,1 % s'explique en partie par la mise en valeur des résidus verts à plus de 70 %, alors que les résidus alimentaires ont un taux de mise en valeur de 1 %.

Pour les RDD, seuls les RDD collectés par les écocentres sont comptabilisés. En tenant compte de ceux trouvés dans les bacs à ordures, le taux de mise en valeur des RDD est de 38,6 %.

Les matières provenant de la catégorie résidus encombrants et autres ont un taux de mise en valeur de 32,4 %. Cette catégorie correspond aux résidus d'encombrants (métalliques ou non), aux textiles, aux cendres générées par l'incinérateur⁴³ et aux autres matières (résidus ultimes, plastiques à usage unique, couches, etc.). Le taux de mise en valeur de cette catégorie s'explique, d'une part, par une bonne récupération des résidus d'encombrants métalliques (61 %) qui ont une valeur ajoutée pour les récupérateurs de métal. D'autre part, le textile est faiblement mis en valeur avec un taux de seulement 36 % ce qui contribue notamment à réduire le taux de mise en valeur global.



Le faible taux de mise en valeur des textiles reflète le contexte provincial, qui est caractérisé par un manque de débouché, ainsi que des quantités éliminées qui augmentent, et ce, malgré le développement des filières de récupération et de réemploi.



43 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Tableau 24** – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Matières recyclables | 47 769 | 18 197 | 65 967 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 25 425 | 5 690 | 31 114 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 3 456 | 3 934 | 7 390 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 3 012 | 5 045 | 8 057 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 9 391 | 1 872 | 11 263 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 6 485 | 1 657 | 8 141 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 39 917 | 92 571 | 132 488 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 33 581 | 14 240 | 47 821 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 539 | 48 471 | 49 010 | 1,1 % | 72,8 |
| <i>Compostage domestique*</i> | <i>3 729</i> | | | | |
| Autres résidus compostables | 411 | 6 855 | 7 266 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 5 386 | 21 609 | 26 995 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 1 396 | 1 396 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| <i>Sous REP*</i> | <i>10 152</i> | <i>0</i> | <i>10 152</i> | <i>100,0 %</i> | <i>0,0</i> |
| Résidus encombrants et autres | 20 845 | 43 577 | 64 422 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 14 402 | 9 356 | 23 758 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 4 263 | 7 447 | 11 710 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 2 180 | 24 799 | 26 979 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | 0 | 639 | 639 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 336 | 1 336 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Secteur ICI

Le **tableau 25** présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). **Le secteur ICI génère 318 520 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 36,4 % de cette quantité.**

De façon générale, il est possible de constater que les taux de mise en valeur des matières recyclables et organiques sont respectivement de 31,4 % et de 53,5 %. Les matières recyclables sont faiblement valorisées par le secteur ICI (31,4 %). Ce faible taux s'explique par la présence d'une grande quantité de matières recyclables retrouvées dans les contenants à ordures. Parmi celles-ci, la catégorie papier/carton représente la plus grande quantité de matières générées avec un taux de mise en valeur plutôt faible (31,1 %).

Le taux de mise en valeur des matières organiques est quant à lui assez élevé (53,5 %), bien que très peu de composantes disposent d'une collecte des matières organiques. Cela s'explique par l'apport des résidus agroalimentaires (grandes quantités générées et taux de mise en valeur élevé de 95,8 %) et celui des boues industrielles (boues sanitaires et pluviales d'origines commerciales, institutionnelles et industrielles incluant les boues de papetières) qui sont valorisées à 53,0 %. Si ces deux catégories de matières sont exclues, le taux de mise en valeur des matières organiques descend à 11,8 %.

Les résidus encombrants et autres possèdent le plus faible taux de mise en valeur (3,6 %). Les seules matières de cette catégorie qui sont fortement mises en valeur sont les résidus d'encombrants métalliques en raison de la valeur économique du métal.



**Tableau 25** – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|
| Matières recyclables | 25 712 | 56 219 | 81 931 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 17 035 | 37 664 | 54 699 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 948 | 3 739 | 4 687 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 1 272 | 12 127 | 13 399 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 3 487 | 2 032 | 5 519 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 2 969 | 657 | 3 627 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 87 711 | 76 104 | 163 815 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 4 517 | 2 438 | 6 955 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 306 | 29 829 | 30 135 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 47 172 | 2 077 | 49 249 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus compostables | 414 | 10 046 | 10 460 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 35 303 | 31 367 | 66 670 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 347 | 347 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 2 629 | 70 144 | 72 774 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 464 | 82 | 546 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 70 | 281 | 351 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 2 095 | 23 827 | 25 921 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 11 168 | 11 168 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 34 787 | 34 787 | 0,0 % | 52,2 |
| TOTAL | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36,4 % | 304,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

** Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Secteur CRD

Le **tableau 26** présente l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). **Le secteur CRD génère 372 790 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 75,3 % de cette quantité.**

Il permet de constater que les taux de mise en valeur des agrégats et non-agrégats sont respectivement de 77,7 % et de 73,6 %.

Dans la catégorie des non-agrégats, il est possible de remarquer une grande variabilité des taux de mise en valeur par type de matière résiduelle. La majorité du gypse et des autres matières, qui comprennent une part de mélange de résidus fins de tamisage, est destinée à l'élimination. À l'inverse, le bois de construction et le métal ont les taux de mise en valeur les plus élevés de cette catégorie, avec un taux respectivement de 86,1 % et de 93,3 %. Il existe une part non négligeable de matières recyclables dans les résidus CRD. Ces matières sont en majorité recyclées, mis à part le plastique qui présente le taux de mise en valeur le plus faible.

Dans la catégorie des agrégats, les deux types de matières ont des taux de mise en valeur semblables. En effet, les matériaux secs divers possèdent un taux de 83,6 % et le béton, la brique, l'asphalte et la pierre ont un taux de 72,1 %. Les agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET ont été considérés comme étant mis en valeur, c'est également ce qui explique le taux élevé.





Tableau 26 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|---------------------------------|---------------------|---------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Agrégats** | 120 325 | 34 550 | 154 875 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 57 266 | 22 182 | 79 448 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 63 059 | 12 368 | 75 427 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 160 373 | 57 542 | 217 915 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 114 779 | 18 589 | 133 368 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 2 389 | 8 357 | 10 746 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 11 724 | 6 170 | 17 894 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 2 605 | 16 461 | 19 066 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 8 250 | 4 570 | 12 820 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 17 586 | 1 147 | 18 733 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 3 040 | 2 248 | 5 288 | 57,5 % | 3,4 |
| TOTAL CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Correspond à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



GRANDS DÉFIS DE LA GMR SUR LE TERRITOIRE

L'inventaire 2019 a permis de mettre en lumière plusieurs éléments à améliorer à l'horizon 2031. De la même façon, le bilan du dernier PMGMR a révélé les éléments à conserver et ceux à bonifier pour améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles issues du territoire d'application. De grands défis ont été formulés dans le cadre du présent PMGMR. Parmi ceux-ci, cinq apparaissent prioritaires pour les prochaines années afin d'atteindre, voire dépasser, les objectifs du gouvernement provincial, soit :

- 1. Mettre en valeur l'ensemble des matières organiques générées;**
- 2. Susciter l'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la GMR;**
- 3. Inciter au changement de comportement par l'ISÉ;**
- 4. Obtenir le financement adéquat pour la mise en œuvre des mesures;**
- 5. Intégrer et déployer l'économie circulaire.**



1. METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES GÉNÉRÉES

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, son Plan d'action et la SVMO fixent l'objectif de recycler ou de valoriser 70 % des matières organiques de tous les secteurs d'activités d'ici 2030 et d'avoir implanté la gestion de ces matières sur 100 % du territoire d'ici 2025. À compter de 2025, le droit à la pleine redistribution de la redevance à l'élimination sera lié à l'atteinte de ces objectifs.

En 2019, le taux de mise en valeur sur le territoire a atteint seulement 43 %. En excluant le secteur agroalimentaire, ce taux chute à 33 %. Cette situation s'explique par le fait qu'il n'y avait pas, en 2019 (année de référence de l'inventaire), de centre de traitement des matières organiques sur le territoire, notamment pour traiter les résidus alimentaires et les boues. À ce moment, seuls deux sites de compostage traitaient les matières en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et ils étaient situés à l'extérieur du territoire, soit à Saint-Henri-de-Lévis et à Chicoutimi. La majorité des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, mis à part la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, collectent les matières organiques par bac brun et font traiter les matières au site de compostage de Saint-Henri-de-Lévis. Les autres municipalités du territoire n'avaient pas intégré en 2019 de collecte résidentielle pour les résidus alimentaires notamment.

En 2023, avec l'implantation graduelle de la collecte des résidus alimentaires et le démarrage de l'installation du Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) sur le territoire de l'agglomération de Québec, des quantités importantes de matières organiques pourront être mises en valeur. Les municipalités de l'agglomération de Québec ont été les premières à débiter la collecte des résidus alimentaires en 2023. En raison de certains défis, les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et Saint-Gabriel-de-Valcartier (MRC de La Jacques-Cartier) entameront, dès 2024, également la collecte des résidus alimentaires par sac mauve et seront traités au CBMO.

Toutefois, ces installations ne gèrent qu'une portion des matières organiques, soit les biosolides et les résidus alimentaires. En effet, le centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 t/an) et les biosolides (96 000 t/an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an⁴⁴.

D'autres modes de gestion complémentaires devront également être déployés ou consolidés afin de recycler ou de valoriser les autres matières organiques comme les résidus verts, les serviettes en papier, les cartons souillés de nourriture, etc. Les compostages domestique et communautaire, l'herbicyclage et le feuillicyclage sont des exemples de mesures permettant d'augmenter le taux de mise en valeur des matières organiques.

2. SUSCITER L'ADHÉSION, LA RESPONSABILISATION ET LA MOBILISATION DES ICI À L'ÉGARD DE LA GMR

En 2019, les ICI du territoire ont mis en valeur seulement 36 % des 318 520 tonnes de matières résiduelles qu'ils ont générées. Malgré la gratuité offerte pour la collecte des matières recyclables dans la majorité des municipalités, les ICI font face à des défis particuliers qui nuisent au recyclage : manque d'espace disponible pour les contenants, organisation logistique de la collecte, manque de temps pour s'en occuper, ou encore méconnaissance des services qui leur sont offerts.

Les faibles taux de mise en valeur dans le secteur ICI témoignent que, de façon générale, les ICI sont peu nombreux à s'engager dans la mise en place et le déploiement de pratiques visant l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles. Dans ce contexte, l'adhésion des ICI à la GMR constitue l'un des plus grands défis à l'horizon 2031, notamment pour les matières recyclables dont le taux de mise en valeur de l'inventaire de 2019 a atteint seulement 31,4 %.

Pour les matières organiques, malgré un taux de mise en valeur de 53,5 % (toutes matières organiques confondues), un effort considérable est à déployer pour recycler ou valoriser les résidus alimentaires qui ont un très faible taux de mise en valeur (1 %). De plus, la cible 2 de la SVMO du gouvernement du Québec indique que la matière organique devra être gérée dans 100 % des ICI d'ici 2025.

Dans ce contexte, la responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la saine gestion de leurs matières résiduelles sont essentielles à l'augmentation des taux de mise en valeur des matières. Il faut donc poursuivre les initiatives en cours et prévoir davantage d'accompagnement auprès des ICI. Avec la modernisation de la collecte sélective, il sera essentiel de s'assurer que les ICI reçoivent le soutien et les services requis pour améliorer les performances de ce secteur.

3. INCITER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT PAR L'ISÉ

La communication transparente de l'information et la divulgation de faits et de données justes sont impératives afin de défaire des mythes parfois bien ancrés au sein de la population. À titre d'exemple, 37 % des citoyens estiment qu'actuellement, le contenu de leur bac de recyclage ne sera pas nécessairement recyclé, et une « proportion de 16 % considère le recyclage comme une activité générant de la pollution et du gaspillage d'énergie » (RECYC-QUÉBEC, 2021⁴⁵). Quant aux citoyens de la ville de Québec, une étude récente, réalisée par Léger marketing, a révélé qu'ils estiment que 56 % des matières qu'ils mettent dans leur bac bleu sont valorisées ou recyclées une fois qu'elles ont été triées au centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec. En réalité, ce sont 97 % des matières déposées dans le bac bleu qui sont valorisées et recyclées. L'ISÉ et la décision des citoyens de faire du recyclage sont donc d'une importance capitale.⁴⁶

En effet, il s'avère que les perceptions et la désinformation constituent des freins à la participation et à la mobilisation d'une partie de la population aux efforts en GMR. C'est peut-être ce qui explique la forte présence de papier et carton dans les bacs à ordures résidentiels, alors que le service de récupération de ces matières est implanté depuis de nombreuses années déjà. Dans ce contexte, tous les partenaires impliqués doivent améliorer l'information transmise au sujet de la GMR et innover en utilisant différentes méthodes qui permettront de toucher davantage les citoyens et provoquer des changements de comportements.

Les changements de comportements et la mise en place d'un nouveau paradigme en GMR doivent s'appuyer sur la connaissance des répercussions liées aux gestes posés au quotidien par la population (au sens large). Les citoyens et les entreprises seront ainsi mieux sensibilisés quant à leurs gestes quotidiens et ils agiront davantage de façon responsable. Ils seront notamment engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.



⁴⁵ Recyc-Québec, 2021b

⁴⁶ Léger, 2021

4. OBTENIR LE FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Afin de pouvoir atteindre les objectifs prévus à l'horizon 2031 pour la région métropolitaine (Rive-Nord), il sera nécessaire d'injecter les sommes suffisantes et de participer financièrement à la mise en œuvre des mesures du PMGMR. Une bonification du cadre financier des municipalités est possible grâce à la redistribution liée à la redevance à l'élimination versée par le gouvernement du Québec. En effet, plus les municipalités seront performantes dans le détournement de matières résiduelles de l'élimination, notamment en ce qui concerne la gestion de la matière organique, plus la redistribution de la redevance à l'élimination du gouvernement du Québec (MELCCFP) sera importante. Les efforts devront donc être investis par tous sur le territoire afin d'augmenter cette part de financement. Les montants d'argent à consacrer pour atteindre une gestion efficace des matières résiduelles devront provenir à la fois des partenaires du milieu, incluant la CMQuébec, ainsi que des MRC et des municipalités du territoire.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec prévoit financer davantage l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Ainsi, le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) gagnera à diversifier les sources de financement des divers projets à mener pour l'atteinte des objectifs du PMGMR 2024-2031. Le partage d'expertise, la création de partenariats et les collaborations avec des organismes et des institutions pourraient également permettre d'optimiser les ressources allouées à la GMR.



5. INTÉGRER ET DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Concrètement, l'économie circulaire vise à repenser les modes de production/ consommation et à optimiser les ressources existantes. De la sorte, moins de ressources vierges sont consommées, et ainsi, les écosystèmes sont préservés⁴⁷.

Sur le territoire de la CMQuébec, deux symbioses industrielles ont été identifiées, soit Symbiose Québec + du CRE Capitale-Nationale et Synergie 138 de la SADC de Charlevoix qui font toutes les deux partie du réseau Synergie Québec chapeauté par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI). En plus de ces acteurs clés, plusieurs organisations du territoire contribuent à mettre en œuvre l'économie circulaire, comme des OBNL ou des entreprises d'économie sociale et circulaire. Toutes ces interventions permettent de prolonger la durée de vie de certains produits, de donner une nouvelle vie aux ressources, d'utiliser les produits plus fréquemment et ultimement, de réduire les quantités de matières éliminées.

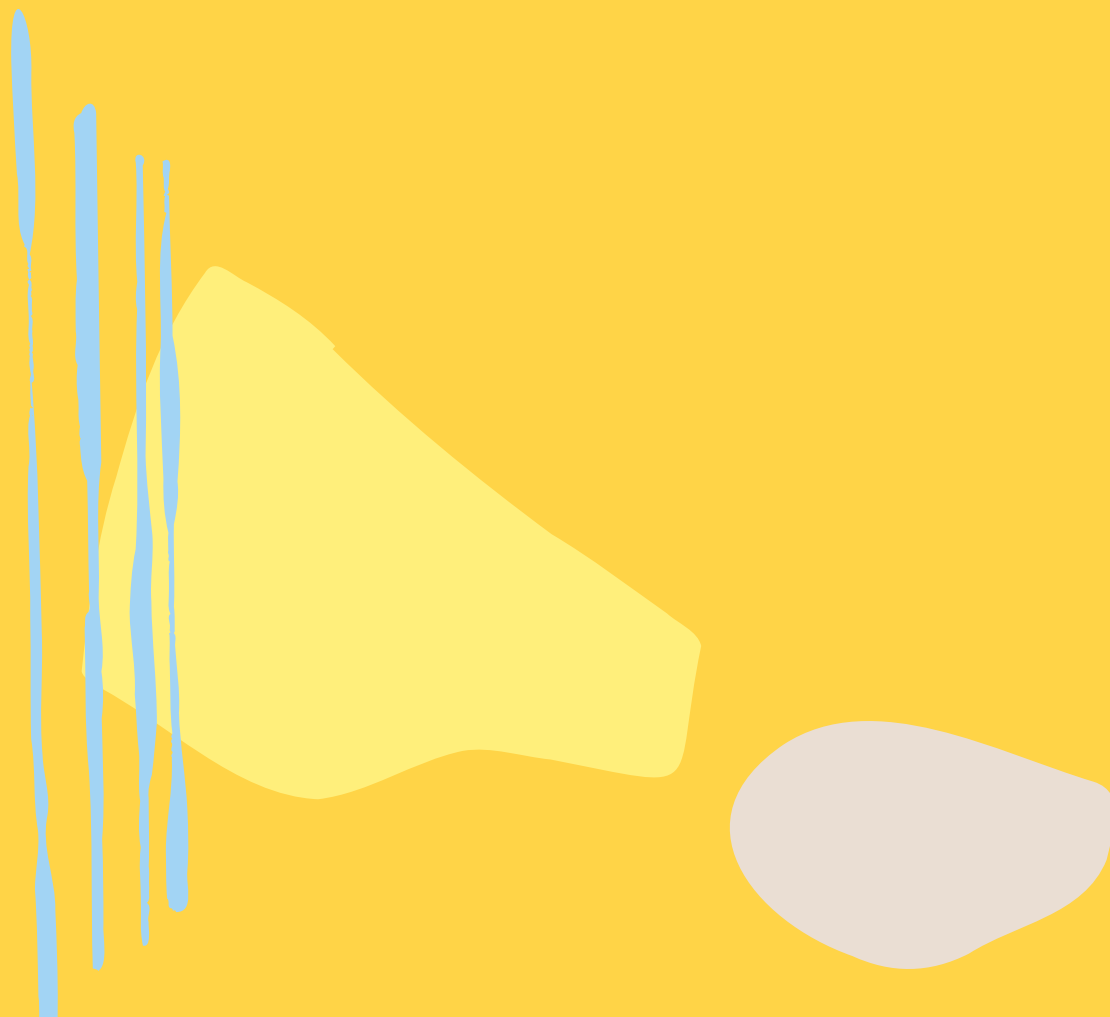
Bien que plusieurs initiatives en économie circulaire soient présentes sur le territoire, aucune voix fédératrice ni de plan d'action afin d'assurer une coordination et une cohérence régionale n'existe. D'ailleurs, dans le cadre du processus de révision du présent plan, plusieurs acteurs du milieu ont souligné le manque de concertation et le besoin de développer l'économie circulaire sur le territoire de la Capitale-Nationale.



⁴⁷ Adaptée de la page : <https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html>

VISION CONCERTÉE

Lors du processus de concertation, les grands défis auxquels nous sommes confrontés sur le territoire ont été soulevés. La réalité des membres du comité consultatif, des membres de la Table métropolitaine de coordination du PMGMR, du comité technique et des citoyens a été exposée, de même que les éléments auxquels chacun aspire pour le territoire de la CMQuébec dans le futur. En se basant sur les éléments qui ont émergé des échanges et des réflexions, une vision commune et partagée de la gestion des matières résiduelles à l'horizon 2040 s'est dégagée.





Nous sommes en 2040. Les acteurs et la population du territoire de la CMQuébec ont misé, au fil des ans, sur la réduction à la source et la gestion durable des matières résiduelles afin de réduire collectivement leur empreinte écologique. Cette réussite s'est concrétisée par la mise en œuvre de l'énoncé de vision suivant.

Collaboration et concertation

Grâce à la collaboration exceptionnelle des divers acteurs du territoire, la mise en place de solutions de réduction à la source et d'un système durable et efficace de gestion des matières résiduelles, répondant aux attentes les plus élevées, a été rendue possible. De même, la concertation constitue le pilier qui assure le succès constant des projets et des actions réalisés.

Responsabilisation et performance

Les efforts déployés par chacun contribuent à réduire au minimum l'élimination des matières résiduelles. Les citoyens et les entreprises sont sensibilisés relativement aux gestes qu'ils posent au quotidien et agissent de façon responsable. Ils sont maintenant engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Cette adhésion de l'ensemble des acteurs se traduit notamment par une amélioration de la qualité des matières et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permet d'atteindre d'excellentes performances environnementales. Au Québec, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) est reconnu pour sa gestion durable des matières résiduelles. Cette performance constitue une source de fierté pour tous les citoyens, ce qui les incite à poursuivre les efforts au quotidien.

Exemplarité et innovation

L'économie circulaire fait dorénavant partie de la culture de tous les acteurs, leur permettant de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement, tout en ouvrant la porte à de nouveaux marchés. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permet enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien l'énoncé de vision, la CMQuébec propose **six grandes orientations à l'horizon 2031**. Celles-ci ont été élaborées en concertation avec les divers acteurs de la GMR impliqués sur le territoire et elles permettent toutes d'assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Les orientations proposées permettent de bien répondre aux grands enjeux établis dans le cadre de la POGMR, à savoir mettre un terme au gaspillage des ressources (orientation 3), contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan pour une économie verte dès 2030 afin de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques (orientations 3, 4 et 6) et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles (orientations 1 et 5).



1

Informé, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

En lien avec le défi 3, la CMQuébec souhaite améliorer les connaissances de la population et des divers acteurs du territoire face à la GMR. Il est concevable qu'une amélioration des connaissances contribue à augmenter les taux de mise en valeur de diverses matières. L'orientation vise à informer davantage et à responsabiliser la population ainsi que les autres générateurs de matières résiduelles sur les bonnes pratiques à adopter en GMR, notamment en ce qui concerne les gestes à poser afin de viser, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (hiérarchie des 3RV-E). L'approche préconisée mise sur la simplification des messages et l'innovation dans les moyens de communiquer l'information à la population et aux divers acteurs du territoire. Cette orientation vise à augmenter les connaissances, la mobilisation et l'engagement de la population afin de défaire les mythes et les croyances erronées, changer les comportements, et ainsi gérer de manière durable les matières résiduelles.

2

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

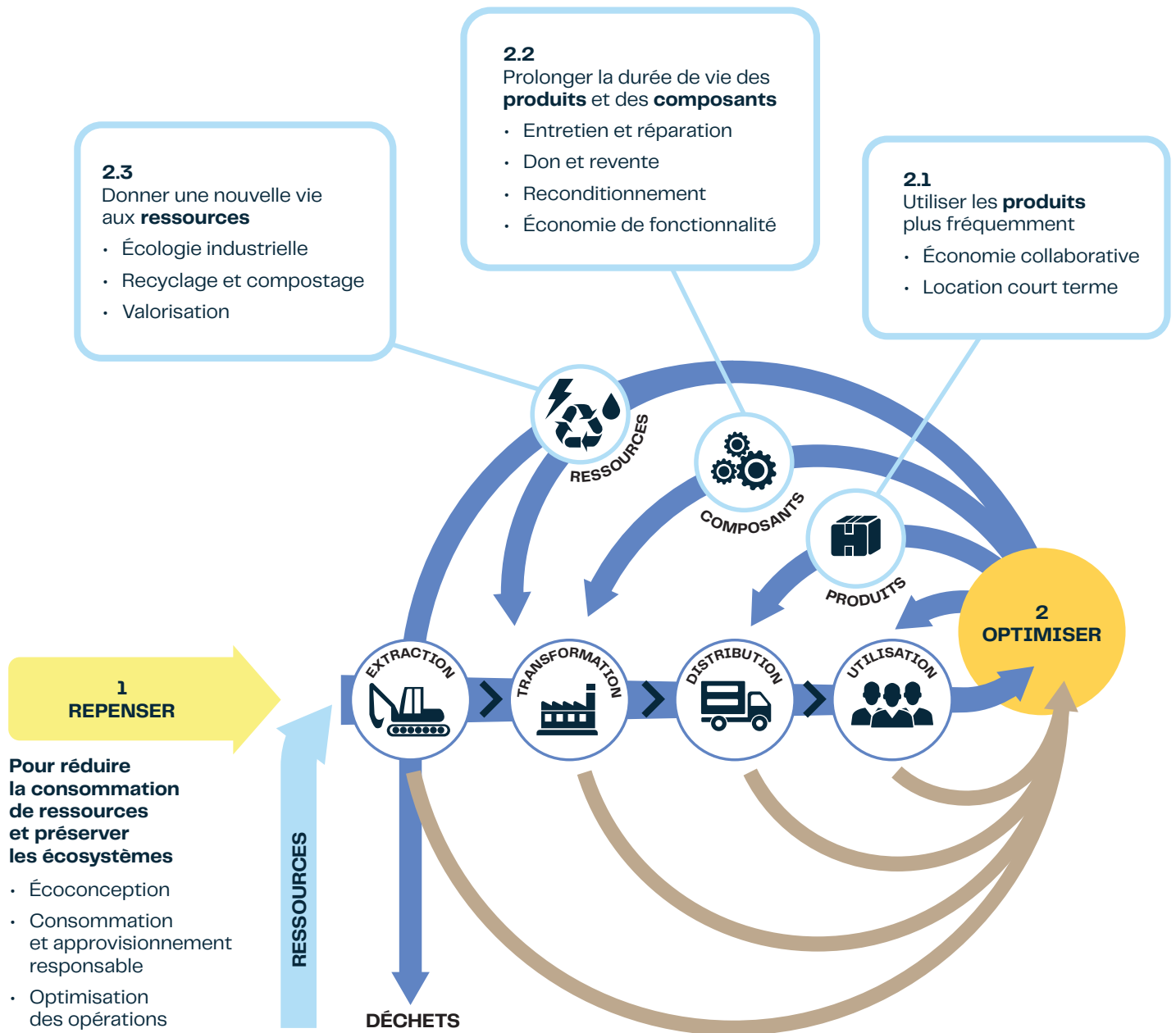
En 2021, le modèle de l'économie linéaire est omniprésent à 96 % au Québec : il consiste à extraire des matières premières, à les utiliser comme ressources dans la fabrication de produits qui seront ensuite distribués à grande échelle, puis jetés après avoir été utilisés. Insoutenable à long terme, ce modèle économique doit se circulariser davantage. Dans les faits, ce serait uniquement 3,5 % de l'économie québécoise qui serait circulaire, alors que la moyenne mondiale se situe à 8,6 %.⁴⁸

L'orientation 2 vise donc à soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), telle que représentée à la **figure 7**⁴⁹. Ce modèle économique comporte plusieurs avantages et possibilités qui ont d'importantes répercussions au quotidien : création de richesses, solutions durables, sources d'innovations, etc. Cette orientation vise à repenser et à optimiser l'utilisation des ressources d'un bien ou d'un service tout en limitant le gaspillage. Elle est nécessaire pour respecter le principe de la hiérarchie des 3RV-E, mais aussi pour diminuer l'extraction de nos ressources et limiter la quantité de matières résiduelles éliminées.

⁴⁸ Circle Economy, 2021

⁴⁹ Recyc-Québec, 2018

Figure 7 – Schéma de l'économie circulaire

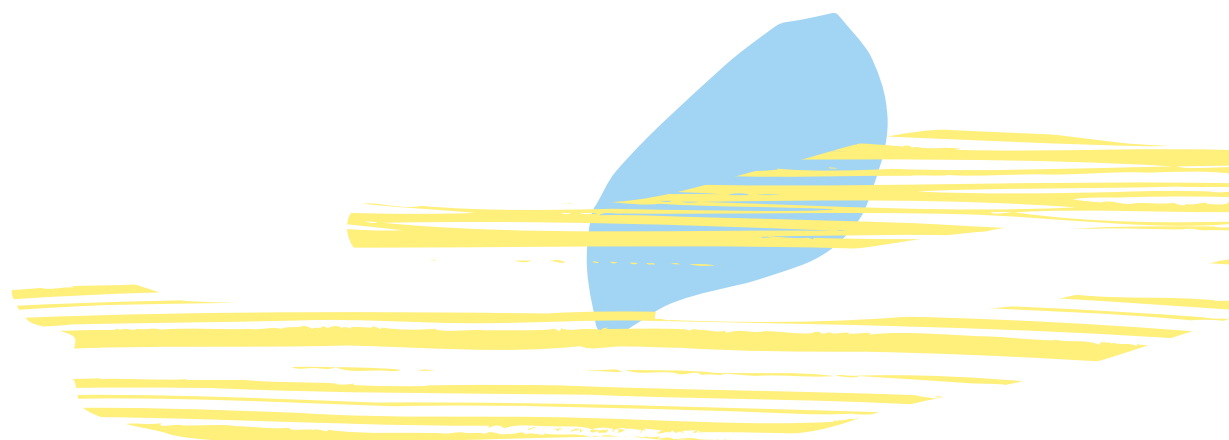


3 Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources

La hiérarchie des 3RV-E constitue l'un des fondements de la GMR. Le respect de cette hiérarchie, en misant notamment sur la réduction à la source, est au cœur des actions à poser pour assurer la gestion durable des matières résiduelles et réduire collectivement l'empreinte écologique. Sur le territoire d'application, l'orientation 3 vise les changements dans les modes de consommation en misant sur les solutions de réduction, dans un premier temps, et en favorisant le réemploi afin de réduire les matières résiduelles produites.

Le taux de mise en valeur global de 53 %, révélé par l'inventaire de 2019, indique un important gaspillage de ressources et souligne le grand potentiel de mise en valeur des matières qui sont éliminées. Sur l'ensemble des matières éliminées et identifiées dans l'inventaire du présent PMGMR, on trouve 37 % de matières organiques, 16 % de matières recyclables, 20 % de résidus CRD (dont le bois de construction qui représente 20 % de ces résidus) et 4 % de textile, d'encombrants et de plastiques agricoles. Concernant le gaspillage alimentaire, 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture sont jetés tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Ces résidus évitables sont des aliments qui auraient dû être mangés ou qui auraient pu être donnés (ex. : banques alimentaires) plutôt que jetés. Cette quantité représente suffisamment de nourriture pour alimenter l'ensemble des Canadiens pendant près de 5 mois.

Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite notamment lutter contre le gaspillage alimentaire ainsi que le gaspillage des ressources. Avec une approche misant sur la hiérarchie de 3RV-E, cette orientation vise également à réduire l'utilisation des produits à usage unique et à mettre en place des mesures ou mécanismes incitatifs ou coercitifs.



4 Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

L'accès au tri est indispensable afin de réduire la quantité de matières éliminées. Des efforts devront être consentis collectivement et individuellement afin de maximiser les 3 R de la hiérarchie. L'orientation 4 vise la généralisation des services de GMR afin que, indépendamment de l'emplacement sur le territoire métropolitain, l'ensemble de la population puisse avoir accès à des services adéquats. Ces améliorations passeront entre autres par une étroite collaboration avec l'OGD, une diversification des matières admises aux écocentres et points de dépôt, ainsi que la mise en valeur des matières sans débouchés ou collecte structurée, comme le textile. Cette orientation vise également à instaurer et à favoriser l'adhésion aux différentes collectes, particulièrement celle des matières organiques. À terme, la bonification des opérations de collecte et du traitement des matières résiduelles permettra la réduction des émissions atmosphériques et des GES liées au transport.



5

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables

Afin de lutter contre la surconsommation de ressources et prolonger la durée de vie des produits, la CMQuébec soutiendra et favorisera la commercialisation et la consommation responsables. Plusieurs organisations et initiatives sur le territoire contribuent déjà à la réduction des matières résiduelles et au réemploi et elles se doivent d'être encouragées, promues et soutenues. Dans le cadre de cette orientation, la promotion des actions de réduction à la source, de réemploi ou de bonnes pratiques sera effectuée. Pour ce faire, une plus grande visibilité doit être accordée aux produits écoresponsables ou issus du réemploi ou de la réparation. Depuis quelques décennies, le modèle économique linéaire a eu pour effet d'avantager l'achat de produits neufs au détriment du réemploi et de la réparabilité. De la sorte, une bonne partie de ces savoir-faire se sont perdus et doivent être mis en valeur. Finalement, cette orientation vise à modifier, intégrer et maintenir des comportements dans le respect d'une consommation responsable.

6

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles

Le succès du présent PMGMR repose sur plusieurs facteurs, mais soulignons plus particulièrement l'importance de la collaboration entre les acteurs de la GMR, la mise à jour des Plans de mise en œuvre (PMO) et le suivi des cibles et indicateurs.

Pour la CMQuébec, la collaboration ainsi que la mise en place d'un système plus simple et efficace pour les citoyens constituent des éléments essentiels pour mener à bien le présent PMGMR. Pour y arriver, la CMQuébec vise notamment à améliorer le réseautage entre les acteurs de la GMR et le suivi (« monitoring ») de la mise en œuvre en se basant sur des indicateurs de performance pour chacune des mesures. Le réseautage et le transfert de connaissances doivent être renforcés sur le territoire. La collaboration des parties prenantes impliquées en GMR est essentielle pour remplir des objectifs communs.

OBJECTIFS

Le principal objectif de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles (PQGMR) est d'éliminer seulement le résidu ultime. La CMQuébec (Rive-Nord) en fait elle aussi son objectif principal, sachant que d'importants efforts doivent être entrepris à court terme. Pour 2031, elle vise sept objectifs spécifiques ambitieux, selon les catégories de matières résiduelles générées :

1

Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;

2

Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;

3

Recycler 81 % des matières organiques;

4

Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;

5

Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux hors REP;

6

Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;

7

Mettre en valeur 49 % des textiles.

Le **tableau 27** présente les objectifs gouvernementaux du Plan d'action 2019–2024 de la PQGMR, les données de l'inventaire 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) et les objectifs de la CMQuébec (Rive-Nord) à atteindre d'ici 2031.

Tableau 27 – Objectifs de la CMQuébec à l'horizon 2031 et objectifs du gouvernement du Québec à l'horizon 2024

| Matières | Objectifs gouvernementaux Plan d'action 2019–2024 ⁵⁰ | Inventaire CMQuébec 2019 | Objectifs CMQuébec 2031 |
|--------------------|--|-----------------------------|----------------------------|
| Ordures | 525 kg/hab. | 678 kg/hab. | 423 kg/hab. |
| Recyclables | 75 % | 50 % | 76 % |
| Organiques | 60 % (matières organiques putrescibles – visées par le Plan d'action québécois 2019–2024) | 43 % | 81 % |
| | 70 % (matières organiques putrescibles, bois et papier-carton – visées par la SVMO) | | |
| Résidus CRD | 70 % | 75 % | 83 % |
| RDD | s.o. | 39 % | 44 % |
| Encombrants | s.o. | 61 % | 79 % |
| Textiles | s.o. | 36 % | 49 % |

⁵⁰ Recyc-Québec, 2019

HYPOTHÈSES RETENUES

Les objectifs 2031 élaborés par la CMQuébec (Rive-Nord) proviennent de projections réalisées sur la base de quatre critères, d'hypothèses basées sur les orientations gouvernementales et d'hypothèses retenues pour chacune des mesures. La méthodologie complète utilisée pour réaliser les projections et en arriver à ces objectifs 2031 est présentée dans le document « Projections et scénarios pour le traitement des matières résiduelles en 2031 » à l'[annexe B](#). Dans ce rapport, trois scénarios ont été établis et appliqués aux mesures. Le scénario **optimiste**, celui proposé par la CMQuébec, a été retenu puisqu'il était le seul à atteindre et à dépasser tous les objectifs du gouvernement d'ici 2031. Les objectifs spécifiques (5 à 7) découlent des taux de mise en valeur projetés pour les catégories de matières résiduelles qui devraient être générées à l'horizon 2031 sur le territoire d'application du PMGMR.

Dans un premier temps, pour établir les objectifs de la CMQuébec, les quantités de matières tirées de l'inventaire 2019 ont servi de base pour réaliser les projections. Ensuite, les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031 ont été appliquées aux quantités de matières afin de les faire évoluer. Le **tableau 28** présente les critères de base utilisés et les hypothèses considérées pour réaliser cette première étape des projections.

Tableau 28 – Critères de base et hypothèses appliqués pour réaliser les projections

| Critères | Hypothèses |
|---|--|
| Perspectives démographiques 2019–2031 | Secteur résidentiel : + 7,1 % (La population passe de 666 090 à 713 068 hab.) |
| Croissance économique | Secteur ICI : + 12,1 % (données de Statistique Canada de 2009 à 2019) |
| Évolution des permis de bâtir par composante | Secteur CRD : +29,0 % pour l'ensemble de la CMQuébec (données d'ISQ, 2021, pour la période 2010–2019) |

Dans un deuxième temps, les différentes orientations gouvernementales ont été considérées pour élaborer les hypothèses et ainsi les appliquer aux quantités de matières résiduelles. Le **tableau 29** présente ces orientations et les hypothèses retenues pour réaliser ces projections.

Tableau 29 – Hypothèses retenues basées sur les orientations gouvernementales

| Orientations gouvernementales | Hypothèses |
|---|---|
| Stratégie de valorisation de la matière organique | <ul style="list-style-type: none"> - Hausse des redevances à l'élimination à 30 \$/tonne d'ici 2023 et de 2 \$/tonne les années subséquentes. - Le secteur ICI devra se doter d'équipement pour récupérer le papier/carton sous peine de pénalité. - Le secteur ICI devra se doter d'une collecte des résidus verts et de résidus alimentaires sous peine de pénalité. <p>Secteur CRD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidus CRD devront passer par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC, notamment le bois, à défaut de quoi des pénalités seront imposées. - Vise l'atteinte de 85 % des matières qui transitent par un centre de tri reconnu d'ici 2031. |
| Élargissement de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) | <ul style="list-style-type: none"> - Plastiques agricoles, bombonnes de propane de camping, etc. - Vise l'atteinte de 50 % de mise en valeur pour 2031. |
| Modernisation du système de consigne | <ul style="list-style-type: none"> - Vise l'atteinte d'un taux de mise en valeur de 90 % en 2030. |
| Modernisation du système de collecte sélective | <ul style="list-style-type: none"> - Vise l'atteinte d'un taux de mise en valeur qui varie entre 80 % à 85 % à compter de 2030. - Le taux varie en fonction de plusieurs catégories de matières, notamment, le papier/carton (85 %), les plastiques⁵¹ (en moyenne 80 %), le verre (85 %), les métaux autres que l'aluminium (80 %) et l'aluminium (85 %). |

⁵¹ Plastiques : Quatre (4) catégories de plastique sont identifiées. Pour chaque catégorie, un taux de mise en valeur différent à atteindre est fixé, passant de 75 % à 85 %.

Puis, pour chacune des mesures identifiées dans le PMGMR, des hypothèses, tirées d'études réalisées au Québec, ont été appliquées aux quantités de matières afin d'obtenir les quantités projetées pour 2031. Le **tableau 30** identifie ces quantités projetées de matières résiduelles pour 2031 pour chaque secteur d'activités et le **tableau 31** ventile ces quantités par catégorie de matières.

Tableau 30 – Projection des quantités de matières générées – 2031

| | Quantités en tonne | | | Taux de mise en valeur | Quantités en kg/hab. | | |
|--------------|--------------------|----------------|------------------|------------------------|----------------------|-----------------|--------------|
| | Mises en valeur | Éliminées | Générées | | Éliminées | Mises en valeur | Générées |
| Total | 852 488 | 301 758 | 1 154 245 | 74 % | 423 | 1 195 | 1 618 |
| Résidentiel | 196 836 | 87 394 | 284 229 | 69 % | 122 | 276 | 398 |
| ICI | 230 131 | 126 032 | 356 165 | 65 % | 177 | 323 | 500 |
| CRD | 425 520 | 88 331 | 513 851 | 83 % | 124 | 596 | 720 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.





Tableau 31 – Projection par type de matières – 2031

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
|--------------------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------|
| Matières recyclables | 123 299 | 39 827 | 163 125 | 75,6 % | 55,9 | |
| Secteur résidentiel | 55 368 | 15 345 | 70 712 | 78,3 % | 21,5 | |
| Secteur ICI | 67 930 | 24 484 | 92 414 | 73,5 % | 34,3 | |
| Matières organiques | 270 335 | 54 300 | 324 636 | 83,3 % | 76,1 | |
| Secteur résidentiel | 111 078 | 29 329 | 140 408 | 79,1 % | 41,1 | |
| Secteur ICI | 159 257 | 24 972 | 184 228 | 86,4 % | 35,0 | |
| RDD considérés (écocentre) | 1 917 | 2 492 | 4 409 | 43,5 % | 3,5 | |
| Résidus encombrants et autres | 31 417 | 116 808 | 148 224 | 21,2 % | 163,8 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 19 987 | 5 397 | 25 384 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 6 162 | 6 408 | 12 570 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 325 | 26 458 | 28 783 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 683 | 683 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 283 | 1 283 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 519 | 111 | 631 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 192 | 192 | 384 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 231 | 26 913 | 29 144 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 12 592 | 12 592 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 36 771 | 36 771 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | 425 520 | 88 331 | 513 851 | 82,8 % | 123,9 | |
| Agrégats | 180 184 | 38 846 | 219 030 | 82,3 % | 54,5 | |
| Non-agrégats | 245 337 | 49 484 | 294 821 | 83,2 % | 69,4 | |

MESURES

Les démarches réalisées dans le cadre du processus de révision du PMGMR ont permis d'identifier **quarante (40) mesures à mettre en œuvre, d'ici 2031**, afin d'atteindre les objectifs de la CMQuébec (Rive-Nord). Les mesures proposées sont le résultat de réflexions avec les parties prenantes et de l'intégration des commentaires issus des différentes activités de consultation.

Dans la présente section, les mesures sont regroupées par orientation. Une courte description de chaque mesure y est proposée, de même que l'identification des responsables. Le **tableau 32**, présenté à la page 130, regroupe l'ensemble des mesures associées à la mise en œuvre, les indicateurs à mesurer et les cibles à atteindre. Les coûts et les échéanciers indiqués incombent à la CMQuébec. Les informations concernant les composantes et les municipalités, notamment les actions à mettre en œuvre, les indicateurs à mesurer, les coûts et les échéances, respectant la période d'application du PMGMR, seront précisées lors de la mise à jour des PMO (pour plus d'informations sur les PMO, se référer à la section 11 et à la fiche de mesure 34). Les cibles identifiées, à la fois dans le **tableau 32** et dans les fiches de mesures de l'[annexe A](#), sont applicables à tous (CMQuébec, composantes et municipalités) peu importe le contenu des PMO.

L'[annexe A](#) présente chacune des mesures sous forme de fiches descriptives, lesquelles contiennent les informations sur la mise en œuvre et le suivi, sur les exemples d'actions à réaliser et les critères à considérer, les résultats visés, l'échéancier, le budget estimé, les indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre. Les responsables de la mesure et des pistes d'actions, ainsi que les collaborateurs potentiels, sont également identifiés.



RESPONSABILITÉ DES MESURES

Des responsables ont été désignés pour chacune des mesures du PMGMR. Selon la délégation des compétences en lien avec la gestion des matières résiduelles, la responsabilité d'une mesure peut notamment être attribuée aux composantes et aux municipalités, ce qui explique l'identification de plus d'un responsable selon le cas.

Les responsables identifiés aux pistes d'actions et aux critères associés aux mesures sont identifiés dans les fiches descriptives également. Lorsque la mesure, les pistes d'actions et les critères relèvent de la responsabilité des composantes et des municipalités, une distribution des responsabilités sera notamment précisée lors de la mise à jour des PMO.

DESCRIPTION DES MESURES

Orientation 1

Informé, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

À l'heure actuelle, il y a peu d'information concernant les habitudes et les comportements de la population du territoire en regard de la gestion des matières résiduelles. La CMQuébec souhaite en acquérir davantage afin de déployer des outils de communication, d'information et de sensibilisation qui auront une incidence considérable sur l'adhésion et la mobilisation de la population. Outre les citoyens, d'autres grands publics ont été ciblés afin d'adapter les activités d'ISÉ en fonction de leurs réalités et besoins respectifs : les établissements scolaires et les services de garde, les acteurs du milieu de la CRD et les ICI. Considérant l'importance accordée aux activités d'ISÉ, sept (7) mesures sont proposées. Elles visent à augmenter de 14 % la quantité de matières récupérées d'ici 2031 (évalué selon l'outil de RECYC-QUÉBEC). De la sorte, différents moyens seront notamment créés et améliorés afin d'augmenter le niveau global de connaissances et d'accompagner les divers acteurs du territoire à la gestion durable des matières résiduelles.

Mesure 1

Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec souhaite acquérir plus d'informations sur les habitudes de la population du territoire en lien avec la GMR, principalement dans le but de mieux cibler les messages et les moyens de communication. La CMQuébec souhaite notamment réaliser une étude sur le sujet, laquelle pourrait s'appuyer sur des sondages ou des groupes de discussion. Cette démarche permettra de mieux comprendre les freins et les obstacles à la GMR et d'adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- En 2025, élaborer et mettre en œuvre un plan de marketing social basé sur les résultats du sondage sur les habitudes en GMR.
- D'ici 2031, réaliser deux sondages pour mesurer les habitudes et les comportements en GMR de la population.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 2

Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Pour susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure mobilisation à l'égard de la GMR, la CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre en place des mesures afin de sensibiliser la population aux gestes qui sont posés au quotidien et les effets de ceux-ci. La CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre à la disposition des citoyens des outils pratiques leur permettant de mieux gérer leurs matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2026, réaliser un plan de communication.
- D'ici 2031, réaliser des campagnes d'ISÉ harmonisées.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 3

Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Les ICI occupent la deuxième position des plus grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire et atteignent le taux de mise en valeur le plus faible. Ce public manifeste un important besoin de soutien et d'accompagnement afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. La mise en place d'outils adaptés à leurs besoins est requise. Diverses actions seront déployées afin d'encourager un plus grand nombre d'ICI à intégrer de meilleures pratiques. Par ailleurs, comme les ICI détiennent un grand pouvoir d'influence, à la fois auprès de leurs clients et de leurs fournisseurs, la mesure vise à créer un effet d'entraînement à grande échelle dans le but d'atteindre plus rapidement les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, accompagner, informer ou sensibiliser directement les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.
- D'ici 2031, développer au moins un outil propre aux ICI portant sur la saine gestion des matières résiduelles.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 4

Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Entre 2014 et 2019, la CMQuébec a mené un projet pilote sur la récupération des contenants dans les écoles primaires et secondaires. Ce projet testait deux modes d'implantation des collectes de contenants, soit une démarche active d'ISÉ et une démarche passive. Les conclusions de ce projet ont démontré une amélioration importante de la performance, passant d'un taux de mise en valeur de 4 % à 55 %, pour les établissements exposés à la démarche active. Les données démontrent que l'accompagnement et les outils adaptés à cette clientèle permettent de faire une grande différence. Bien que la GMR soit laissée à la discrétion de chacune des directions d'établissements, celles-ci nécessitent des ressources supplémentaires afin de réaliser une saine gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, l'implication des instances municipales peut jouer un rôle clé dans l'éducation en gestion des matières résiduelles des citoyens de demain.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, offrir à plusieurs écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) des activités éducatives, un accompagnement global en GMR et des outils adaptés pour gérer adéquatement leurs matières résiduelles.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 5

Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.

Pour la CMQuébec, les composantes et les municipalités, une visite des installations de traitement apparaît essentielle à la sensibilisation et la compréhension de la population concernant les répercussions du geste de trier. Une visite présente la trajectoire d'une matière passant du bac à son traitement et permet de faire comprendre de manière sensorielle l'importance de trier à la source et de mieux intégrer les étapes de tri dans les installations. Cette mesure vise à améliorer le tri à la source afin d'améliorer la qualité des matières résiduelles entrantes dans les installations de traitement.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- Organiser des visites (virtuelles et/ou guidées) d'installations de gestion des matières résiduelles.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 6

Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.

Selon une étude réalisée par Stantec et portant sur le portait des matières résiduelles du secteur CRD, un meilleur accompagnement et un encadrement strict devraient être réalisés par les municipalités auprès des entrepreneurs. Les acteurs du milieu de la CRD doivent mieux intégrer la gestion des matières résiduelles en amont des projets, puis trier et recycler davantage les résidus pendant le projet et en assurer un suivi. La présente mesure vise à mieux encadrer la gestion des résidus CRD, notamment en élaborant des outils pour accompagner les acteurs visés à ce sujet. De plus, des efforts doivent également être consentis afin de reconnaître les progrès des installations de traitement des CRD qui obtiennent de bons résultats de tri et de valorisation des matières résiduelles.⁵²

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de matières qui transitent par un centre de tri CRD reconnu (+ 24 000 tonnes) par rapport à 2019.

[Lien vers fiche descriptive](#)

⁵² Stantec Experts-conseils Itée, 2021

Mesure 7

Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CM Québec (Rive-Nord).

Les événements à grand déploiement sur le territoire génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, et ce, sur une courte période. Avec cette mesure, la CM Québec souhaite notamment mettre de l'avant des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire. Ainsi, les organisateurs d'événements pourront bénéficier de balises afin de limiter la consommation et la génération de matières résiduelles, notamment les matières destinées à l'élimination. Selon une étude réalisée par le conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), les événements dits « écoresponsables » atteignent un taux de détournement général de leurs matières résiduelles de 77 %, ce qui contribue considérablement à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Responsables : CM Québec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, organiser ou contribuer à la tenue d'événements écoresponsables offrant une saine gestion des matières résiduelles (matières recyclables et matières organiques).

[Lien vers fiche descriptive](#)



Orientation 2

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles démontrent qu'une quantité importante de matières est générée (958 296 tonnes). De ce nombre, presque la moitié (451 427 tonnes) a été éliminée. Parmi les matières éliminées, 37 % étaient des matières organiques, 20 % des résidus de CRD, 17 % des matières recyclables et 4 % des RDD, encombrants, textiles et plastiques agricoles. Ces matières résiduelles doivent être considérées comme des ressources et ainsi être réintégrées dans les systèmes de production et de consommation afin d'optimiser leur utilisation. Les mesures identifiées sous cette orientation visent à développer une stratégie en économie circulaire. Également, elles visent l'intégration de certaines stratégies de l'économie circulaire et une réintégration dans la boucle de certaines matières résiduelles qui ont un potentiel de mise en valeur important. Au total, huit (8) mesures sont présentées.

Mesure 8

Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire.

À l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs organismes et partenaires œuvrant en économie circulaire démontrent de l'intérêt face au développement du modèle circulaire sur le territoire. Bien que de nombreuses actions ont été réalisées dans les dernières années en ce sens, la CMQuébec dénote un manque important de concertation entre les acteurs du milieu à cet égard, mais surtout l'absence d'une planification claire en matière de circularité. Une meilleure planification et coordination de l'économie circulaire doit être réalisée. La mesure proposée vise à mieux structurer le milieu et à assurer une complémentarité entre les acteurs œuvrant en économie circulaire. Finalement, la mesure vise à planifier et coordonner l'économie circulaire à développer en concertation avec les divers acteurs sur le territoire.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, adopter une stratégie métropolitaine en économie circulaire, ainsi qu'un plan d'action.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 9

Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.

L'économie circulaire permet de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La présente mesure vise à déployer des initiatives novatrices d'écologie industrielle, soit l'une des stratégies de l'économie circulaire, afin de permettre la réduction des quantités de ressources consommées et d'optimiser l'utilisation de celles-ci, et ce, localement. Pour y arriver, la CMQuébec mettra sur la collaboration des acteurs et la concertation entre eux.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, créer de nombreux maillages permanents.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 10

Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E.

Le processus mis en place actuellement sur le territoire pour la collecte des encombrants, notamment pour les multilogements, doit être amélioré et harmonisé. De nombreux encombrants peuvent demeurer longtemps en bordure de rue, surtout lors de la période des déménagements. Si ce n'était des conditions climatiques, certains de ces encombrants, encore en bon état, pourraient être réemployés, recyclés ou valorisés. Également, la gestion des encombrants n'est pas réalisée de manière harmonisée sur le territoire métropolitain. Cette mesure vise à généraliser la gestion de ce type de matière à l'échelle du territoire afin d'améliorer la performance de récupération et ainsi favoriser la hiérarchie des 3RV-E. Aussi, pour être en mesure de déployer un service de collecte efficace des résidus encombrants, une concertation entre les divers acteurs devra être réalisée afin de trouver des solutions aux enjeux actuels.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur le territoire.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 11

Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec.

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles 2019 démontrent qu'environ 14 % du bois se destine toujours à l'élimination. Dans ce contexte, des actions supplémentaires doivent être mises de l'avant afin de trouver des solutions pour récupérer le bois généré et le réutiliser dans la mesure du possible, sinon le recycler ou le valoriser, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Pour y arriver, la réalisation d'un portrait sur le potentiel de récupération du bois et la connaissance des filières de valorisation pour le bois non récupéré représenteraient des avenues possibles.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de bois mise en valeur par rapport à 2019.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 12

Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain.

Dans le secteur résidentiel, la gestion des résidus verts présente plusieurs défis sur le territoire. Afin d'encourager la réduction des quantités éliminées, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place ou à optimiser les services de collecte des résidus verts pour qu'ils soient triés à la source. Cette mesure vise à optimiser, afin d'assurer un service adéquat et adapté aux réalités territoriales, le service de collecte des résidus verts. Également, la majorité des résidus verts est traitée à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR. De ce fait, l'évaluation de la possibilité de mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord devient pertinente. Le conditionnement et le traitement de ces résidus à même le territoire contribueront également à limiter les déplacements et à réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière, par sa valorisation et sa redistribution effectuées localement.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, atteindre un taux de mise en valeur de 80 % des résidus verts générés.

[Lien vers fiche descriptive](#)





Mesure 13

Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.

Les plastiques sont utilisés de multiples façons dans le secteur agricole sur le territoire de la CMQuébec : ensilage, enrobage, ficelle, etc. Dans ce contexte, et considérant le volume et l'importance des plastiques agricoles dans l'agriculture moderne, il s'avère que le recyclage des plastiques constitue un réel défi. La présente mesure vise à travailler en collaboration avec tous les partenaires du milieu afin de favoriser le déploiement de points de dépôt et ainsi pouvoir récupérer l'entièreté des matières générées.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter la récupération des plastiques agricoles sur les territoires concernés.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 14

Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux.

L'harmonisation et l'optimisation de la gestion de l'ensemble des boues générées sur le territoire pourraient permettre d'assurer un traitement de qualité : les boues de meilleure qualité pourraient être recyclées en agriculture et les boues de moindres qualités pourraient être valorisées plutôt qu'éliminées. Des émissions de gaz à effet de serre pourraient ainsi être évitées. La présente mesure vise à harmoniser ou optimiser la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et des installations municipales et assurer un meilleur suivi à l'échelle du territoire.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en valeur au moins 90 % des biosolides municipaux.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 15

Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales.

Les installations de traitement doivent régulièrement être entretenues pour atteindre les meilleures performances environnementales. Cette mesure vise notamment à poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air, mais également pour favoriser son efficacité énergétique. Également, elle vise à bonifier globalement les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire pour favoriser leur efficacité énergétique dans une optique d'économie circulaire.

Responsable : Agglomération de Québec

Cible :

- D'ici 2031, augmenter la quantité d'énergie réutilisée (réinjectée) pour améliorer l'efficacité des installations de traitement.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Orientation 3

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources.

Avec une approche misant sur la hiérarchie de 3RV-E, cette orientation propose des mécanismes, des services et des programmes qui permettent de tendre vers des actions de réduction à la source et de réemploi. Les cinq (5) mesures associées à cette orientation visent notamment l'évaluation de différents leviers (mécanismes financiers, réglementation, mesures incitatives, etc.) et la mise en place d'actions pour lutter contre le gaspillage des ressources. La CMQuébec souhaite travailler avec les composantes, les municipalités et des collaborateurs, notamment pour augmenter la part du réemploi dans les écocentres, pour réduire l'utilisation des produits à usage unique et pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mesure 16

Réduire l'utilisation des produits à usage unique.

Une grande quantité de produits à usage unique est consommée et jetée quotidiennement sur le territoire. Considérant leurs effets néfastes et ce qu'ils deviendront dans l'environnement, la CMQuébec propose de réduire l'utilisation des produits à usage unique, notamment ceux faits de plastique. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes seront déployées par différents partenaires issus de la chaîne de valeur des matières plastiques. Certaines mesures incitatives seront mises en place afin d'encourager les organisations et la population à revoir leurs habitudes de consommation, et ce, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, diminuer de 60 % la quantité de produits à usage unique éliminés qui seront ciblés.

[Lien vers fiche descriptive](#)





Mesure 17

Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.

RECYC-QUÉBEC souligne que 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place d'initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, elle propose notamment de financer des mécanismes de récupération des surplus alimentaires. De cette façon, la CMQuébec espère faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et faire diminuer les coûts pour soutenir la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- D'ici 2026, réaliser un portrait afin d'obtenir des données sur les pertes alimentaires et sur les initiatives de récupération en place.
- D'ici 2031, augmenter le nombre de mécanismes de récupération de surplus alimentaires par rapport à la donnée obtenue dans le portrait.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 18

Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi.

La CMQuébec souhaite augmenter le nombre d'initiatives de réemploi offertes sur le territoire, notamment par les composantes et les municipalités, en rendant, par exemple, le réemploi plus attractif et plus intéressant, entre autres pour la population. Sachant que plusieurs produits ont un grand potentiel pour une seconde utilité, cette action permettrait à la fois de respecter la hiérarchie des 3RV-E et de réduire l'élimination de produits ayant encore de la valeur.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place de nouvelles mesures incitatives qui contribuent à la réduction à la source et au réemploi.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 19

Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.

Au cours des prochaines années, et à l'échelle du Québec, plusieurs changements importants seront déployés en GMR tels que la SVMO, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, la révision du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits des entreprises, l'abrogation du Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, etc. De ce fait, les outils de planification et de réglementation actuellement en place devront prendre en considération l'ensemble des changements proposés pour améliorer la performance du système de la GMR au Québec.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, la majorité des municipalités ont révisé leur réglementation.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 20

Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.

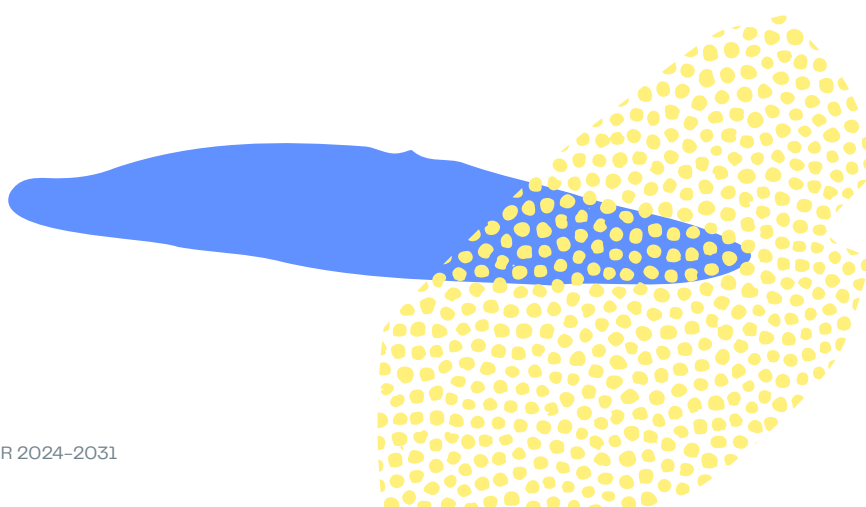
Bien qu'une amélioration de la gestion des matières résiduelles soit constatée sur le territoire entre les années 2013 et 2019, l'inventaire 2019 démontre qu'il reste beaucoup de travail à réaliser pour atteindre les objectifs du Plan d'action québécois 2019–2024 et de la SVMO. Les ICI doivent participer davantage à la saine gestion des matières résiduelles, tout comme les CRD. Un chantier de travail sur les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles doit être mis en place afin d'évaluer les meilleurs mécanismes à mettre en œuvre pour engendrer rapidement des changements de comportements permettant de lutter contre le gaspillage des ressources, réduire à la source et favoriser le réemploi.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2030, réaliser un portrait diagnostic et un rapport de recommandation sur les mécanismes financiers applicables.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Orientation 4

Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

L'amélioration des taux de mise en valeur passe par la mise en place de services adéquats et par l'utilisation d'équipements permettant un tri et une récupération optimale des matières. Les neuf (9) mesures de cette orientation visent à augmenter la desserte de certaines collectes, à élargir les services de récupération, à mettre en place de nouveaux modes de traitements, à fournir un accompagnement dans l'implantation d'équipements dans certains milieux et à améliorer les équipements de collecte. Toutes ces mesures contribuent à l'atteinte des grands objectifs nationaux de la PQGMR, de son plan d'action et de la SVMO.

Mesure 21

Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source.

Sur le territoire, la collecte sélective est implantée en partie seulement, notamment dans les immeubles de type multilogements. Il s'avère également que certains ICI ne sont toujours pas desservis par une collecte sélective. Comme le taux de mise en valeur pour les matières recyclables est peu élevé (50 %), il est proposé de mettre en place des mesures afin de récupérer l'ensemble des matières recyclables générées. Pour y arriver, il est nécessaire d'étendre la collecte sélective à tous les immeubles multilogements et les ICI et y implanter les bons équipements de récupération. Considérant la modernisation de la collecte sélective, une étroite collaboration sera nécessaire avec l'organisme de gestion désigné (OGD) afin de favoriser la mobilisation et l'adhésion des acteurs du milieu.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, augmenter les quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- D'ici 2031, réduire de 14 % la quantité de matières recyclables en provenance des ICI et des multilogements retrouvées à l'élimination par rapport à 2019.
- D'ici 2031, desservir tous les multilogements par les services de collecte des matières recyclables.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 22

Planter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives.

Avant 2023, peu de collectes des matières organiques étaient offertes sur le territoire. Pour atteindre l'objectif du gouvernement de 60 % de recyclage de la matière organique d'ici 2023, et de 70 % d'ici 2030, l'implantation d'une collecte municipale et d'une collecte pour les ICI est primordiale. Par ailleurs, la SVMO prévoit que 100 % des résidences et des ICI devront être desservis par un service de collecte en 2025. Également, pour avoir pleinement droit à la redistribution des redevances à l'élimination, la gestion des résidus alimentaires et des résidus verts devra être implantée sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place une collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) triées à la source, et à détailler dans leur PMO les actions qui seront à mettre en œuvre pour y arriver.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2025, 100 % des portes résidentielles et des ICI sont desservis par la collecte des matières organiques.
- D'ici 2030, atteindre 80 % de mise en valeur (recyclage ou valorisation) des matières organiques visées par la SVMO.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 23

Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective.

Afin d'implanter une gestion globale des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire (collecte sélective, déchets, matières organiques), et selon les résultats d'une étude réalisée par la CMQuébec en 2019, il s'avère qu'un accompagnement actif permet d'aider à faire augmenter de façon importante le taux de mise en valeur. Une optimisation de la GMR permettrait donc de voir le taux de mise en valeur des matières recyclables augmenter, de même que le taux de mise en valeur des matières organiques.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter le taux de récupération des matières résiduelles (matières recyclables et organiques) à 75 % dans les établissements scolaires et les services de garde.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 24

Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises.

La SVMO vise à optimiser les écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue, notamment par le tri à la source qui pourrait être réalisé dans les écocentres pour le bois, et dans ceux pour les résidus de CRD. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite améliorer l'accessibilité des citoyens aux points de dépôt et au réseau des écocentres.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, augmenter le nombre de visites à l'écocentre par rapport à 2019.
- D'ici 2031, augmenter l'accessibilité en assurant la présence d'un écocentre ou un point de dépôt à proximité des milieux de vie.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 25

En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.

Pour augmenter le taux de mise en valeur global, cette mesure vise à offrir à la population l'accès au tri sur l'ensemble du territoire, en complément de l'accès aux différents modes de collecte.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, veiller à ce que les lieux publics identifiés dans le plan de desserte soient équipés d'îlots de tri.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 26

Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.

Selon une étude réalisée par la firme Léger en 2021 pour la Ville de Québec, seulement 21 % des citoyens–propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage pour tous les résidus de jardinage de leur ménage. De la même façon, peu de citoyens (13 %) pratiquent le compostage domestique ou le vermicompostage. La présente mesure vise essentiellement à réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvée dans les déchets et dans la collecte de résidus verts. Elle vise également l'augmentation de la pratique des compostages domestique et communautaire par les citoyens, notamment en favorisant un meilleur accompagnement et une meilleure formation.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, et les compostages domestique et communautaire.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 27

Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur.

Plusieurs matières résiduelles générées sur le territoire présentent un faible taux de mise en valeur, par exemple le textile, les matériaux de rembourrage, les matelas, les autres matériaux de construction, le gypse, etc. L'absence de débouchés explique principalement cette situation. Cependant, le développement de nouvelles filières ou l'avènement de nouvelles entreprises de récupération au Québec permettraient d'optimiser la mise en valeur de ces matières en leur donnant une seconde vie.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2029, réaliser un portrait diagnostique sur les matières sans débouchés ou sans collecte structurée qui identifie des solutions à mettre en œuvre sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de matières visées (sans débouchés ou sans collecte structurée) dans les ordures (caractérisation).

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 28

Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.

La surabondance de textile et sa faible mise en valeur sont des problématiques observées sur le territoire. Bien que le textile possède une valeur commerciale, il n'existe actuellement aucune solution à grande échelle pour améliorer sa mise en valeur. L'installation de boîtes de dons illicites est remarquée à plusieurs endroits sur le territoire et il n'existe toujours pas d'encadrement à cet égard. De plus, peu d'informations sont disponibles sur le marché du textile. Une meilleure compréhension de ce marché s'avère indispensable afin de proposer des solutions adaptées pour optimiser la récupération et la mise en valeur du textile.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur la gestion des textiles sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de textiles dans les ordures (caractérisation).

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 29

Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Les flux de transport des matières résiduelles sont une source notable d'émission de GES. C'est dans ce contexte que la CMQuébec souhaite accorder une place importante à la réduction des émissions liées aux opérations de collecte et de transport. Pour y arriver, il est notamment proposé d'optimiser les opérations et les déplacements des diverses collectes et de favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR ou à proximité de celui-ci en l'absence d'installations sur le territoire. Également, il sera possible d'évaluer la transition des camions de collecte vers des énergies renouvelables. Finalement, la bonification des opérations et des équipements de collecte vise à améliorer la qualité du tri et la traçabilité des matières résiduelles.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour améliorer les activités de collecte et réduire les émissions de GES.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Orientation 5

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

La mise en place de mesures adaptées pour outiller la population à mieux consommer et à consommer en moins grande quantité est essentielle pour viser une consommation plus responsable. Quatre (4) mesures sous-tendent cette orientation. Elles visent à promouvoir et soutenir les bonnes pratiques en GMR et à mettre en place des programmes, des services ou des actions qui incitent à faire des choix plus responsables et durables. Cette orientation vise ultimement à engendrer des changements de comportements pour réduire la génération de matières résiduelles dans tous les secteurs d'activités.

Mesure 30

Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.

Dans un contexte où la consommation des ressources par habitant est en constante progression, la CMQuébec souhaite accorder une priorité absolue à la réduction à la source en fonction du principe des 3RV-E, à l'instar de la Politique québécoise. La CMQuébec souhaite grandement encourager toute la population ainsi que les entreprises à consommer et à produire de façon plus responsable afin de réduire la génération de déchets. La réduction à la source constitue d'ailleurs un élément phare du présent PMGMR. Pour mener à bien cette mesure, la CMQuébec proposera plusieurs initiatives qui permettront de prévenir ou de réduire la génération de matières.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2028, mettre en place un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
- D'ici 2030, mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.

[Lien vers fiche descriptive](#)





Mesure 31

Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec souhaite encourager et mobiliser les ICI, les partenaires ainsi que les municipalités à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. Par le fait même, cette mesure vise également à inciter les entreprises à miser sur l'innovation technologique afin de réduire la génération des matières et de limiter l'extraction de ressources naturelles.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, reconnaître plusieurs pratiques de saine gestion des matières résiduelles.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 32

Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

La CMQuébec souhaite évaluer toutes les possibilités liées au réemploi sur le territoire. Dans ce contexte, il est d'abord proposé d'élaborer un portrait détaillé (nombre d'entreprises, viabilité, type de produits, localisation, accessibilité, etc.) nécessaire à la compréhension du marché du réemploi sur le territoire. Par la suite, un diagnostic pourra être posé et différentes pistes d'action pourront être proposées (optimisation, investissement, etc.) afin de rendre le réemploi plus attractif.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2029, réaliser une étude de marché sur le réemploi.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 33

Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire.

L'accès à la réparation des appareils électroménagers et électroniques est incontournable pour réduire la quantité de matières résiduelles générées. Le soutien financier des initiatives d'autoréparation, le déploiement de formations en réparation et la mise en valeur des lieux sur le territoire métropolitain qui réparent des objets sont essentiels. Ils permettront d'inciter la population à mieux consommer, mais permettront d'influencer le marché pour avoir des produits d'une plus grande qualité et réparables. Cette mesure vise à promouvoir la réparation sur le territoire et à mieux outiller la population sur les éléments à considérer lorsque vient le temps d'acheter un nouveau produit.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2030, augmenter la mise en place d'initiatives pour favoriser la réparation.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Orientation 6

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Cette orientation contient sept (7) mesures qui visent à développer des collaborations avec les divers organismes et les diverses organisations du territoire afin de partager les compétences et d'améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles. Cette orientation prévoit aussi des mesures qui permettront d'acquérir de façon régulière de nouvelles connaissances, de favoriser la diffusion et de développer des outils pour suivre l'avancement du PMGMR.

Mesure 34

Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel.

Cette mesure vise à réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO qui découlent du PMGMR. Les composantes devront mettre à jour leur PMO, suivant le cadre inscrit dans le guide d'accompagnement (mesure 39), et intégrer les indicateurs de mesures qui s'appliquent aux actions planifiées et qui contribuent à l'atteinte des cibles identifiées pour chacune des mesures du PMGMR. Une reddition de compte régulière devra être réalisée lors des rencontres de comité technique quant à l'avancement des actions du PMO, mais également annuellement pour la production du bilan annuel sur l'avancement du PMGMR. Un accompagnement technique sera réalisé par la CMQuébec.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2025, mettre à jour tous les PMO des composantes.
- Annuellement, réaliser une reddition de compte sur les mesures et les indicateurs mesurés à la CMQuébec.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 35

Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.

Afin d'atteindre les objectifs métropolitains et d'assurer une harmonisation entre les actions des partenaires sur l'ensemble du territoire, la CMQuébec propose de mettre sur pied un vaste réseau qui permettra le transfert et le partage des connaissances et des expertises en GMR. Pour ce faire, il est proposé de tenir des rencontres, des conférences et des formations en lien notamment avec l'approvisionnement responsable.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- D'ici 2027, créer un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, adopter une stratégie en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, développer un outil en approvisionnement responsable.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 36

Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.

Dans le but d'échanger sur les besoins du milieu et les différents problèmes de la GMR, la CMQuébec souhaite réaliser plusieurs rencontres annuelles afin de favoriser la recherche conjointe de solutions et d'innovations pour améliorer la situation. L'implantation de la collecte des matières organiques sera un réel défi à l'échelle du territoire. Il est donc possible que ce thème soit abordé lors des premières rencontres. De façon générale, cette mesure vise à améliorer la qualité des gestes posés et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permettra ultimement d'atteindre d'excellentes performances environnementales.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, tenir plusieurs rencontres sur différentes thématiques en GMR.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 37

Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour réaliser l'atteinte des objectifs.

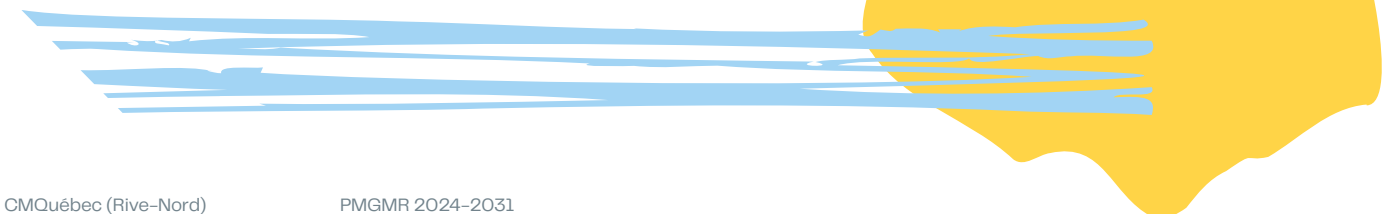
Au Québec, la modernisation du système de collecte sélective et de la consigne et la mise en œuvre de la SVMO entraîneront de nombreux changements importants au cours des prochaines années. Plusieurs règlements et projets de règlements, en cours de révision, devraient aussi amener des changements substantiels dans le cadre de la GMR. Dans ce contexte, et considérant les responsabilités légales qui incombent à la CMQuébec dans le cadre de la révision du PMGMR, il apparaît primordial de poursuivre les échanges et de bien communiquer avec le gouvernement sur les changements à venir. Il incombe également à la CMQuébec de réaliser des représentations politiques afin de susciter des changements qui aideront les instances municipales à avancer plus rapidement vers l'atteinte des objectifs nationaux.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, réaliser plusieurs représentations ou implications auprès des instances gouvernementales.

[Lien vers fiche descriptive](#)



Mesure 38

Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire.

Afin de mieux identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les déchets, la CMQuébec souhaite réaliser des caractérisations de façon plus récurrente, soit aux deux ans. L'objectif est de mieux cibler un secteur ou des types de matières, de façon à adapter les actions de communication ainsi que les messages auprès des différentes clientèles, de même que de possibles ajustements aux opérations courantes de collecte. Autre élément important, cette action permettra également de mesurer la pertinence et la portée des mesures qui seront mises en place chaque année.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, réaliser quatre (4) caractérisations des déchets pour les secteurs résidentiel et ICI.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 39

Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi.

Actuellement, il n'existe pas de cadre défini pour guider les composantes du territoire dans le travail à réaliser pour mettre à jour les PMO. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un guide pour orienter les travaux à réaliser, notamment parce que les PMO ne découlent pas d'obligations légales. En effet, ce sont des documents de planification qui ont été demandés à partir du PMGMR 2016-2021 afin de réaliser un suivi et une surveillance adéquate sur le territoire auprès des différentes composantes. Ce guide permettra de créer un cadre, incluant des critères à considérer, pour orienter adéquatement et guider les instances municipales dans la mise à jour de cet outil de planification.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- Annuellement, produire et diffuser un bilan sur l'avancement du PMGMR.
- D'ici 2025, créer et diffuser un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire pour la révision et la mise à jour des PMO.
- D'ici 2025, développer et mettre à la disposition des instances municipales du territoire un système de reddition de compte.

[Lien vers fiche descriptive](#)

Mesure 40

Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

La modernisation des systèmes de la collecte sélective et de la consigne constitue un chantier majeur. Celui-ci engendrera des changements importants en gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Considérant que cette modernisation vise une approche élargie des producteurs (REP) et que la gestion de la collecte sélective et de la consigne seront confiées à des organismes de gestion désignés par RECYC-QUÉBEC, une collaboration étroite entre tous les acteurs municipaux, y compris la CMQuébec, est essentielle pour favoriser une transition adéquate vers la modernisation de ces systèmes.

Responsables : CMQuébec et composantes

Cible :

- D'ici 2031, recevoir régulièrement les données et l'information sur la collecte sélective et la consigne, des OGD, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du PMGMR.

[Lien vers fiche descriptive](#)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le **tableau 32** résume l'ensemble des mesures, identifie les responsables, les échéances et les coûts. Les coûts annuels et totaux à l'horizon 2031, de même que les échéances, sont présentés dans ce tableau, mais seulement pour les mesures et les actions du PMGMR qui incombent à la CMQuébec.

Les dépenses financières incluses dans les prévisions comprennent les achats de matériel, les contrats attribués à des ressources externes et les montants réservés pour financer certains projets en lien avec la mise en œuvre du PMGMR. L'investissement en temps de ressources humaines est ventilé pour chacune des mesures et des actions attribuées à la CMQuébec afin de prévoir les efforts qui devront être déployés annuellement pour mettre en œuvre le PMGMR ([annexe A](#)). Au total, la CMQuébec prévoit injecter environ 2,1 M\$ en ressources financières entre 2024 et 2030 pour la mise en œuvre de son PMGMR, soit environ 297 000 \$ en moyenne annuellement. Les années 2024 et 2026 sont les plus importantes en matière de dépenses pour la CMQuébec en raison des études qui seront entamées.

L'[annexe A](#) (fiches de mesures) reprend chacune des mesures et intègre l'ensemble des informations dans une fiche descriptive. Une priorisation des mesures a été réalisée initialement pour dresser le calendrier de mise en œuvre. Puis, selon les montants disponibles annuellement pour la CMQuébec, le calendrier de mise en œuvre a été élaboré et les montants ventilés.

Quant aux coûts annuels et totaux des mesures et des actions sous la responsabilité des composantes et des municipalités, ils seront déterminés lors de la mise à jour des PMO où une ventilation budgétaire sera demandée. Également, selon les mesures qui leur incombent et selon les actions qui seront choisies dans les PMO, les échéances seront précisées. Toutefois, en se basant sur le total des dépenses associées à la mise en œuvre du PMGMR entre les années 2016 et 2021, et en établissant une moyenne par composante, un montant d'environ 13,6 M\$ pourrait être injecté entre les années 2024 à 2030.

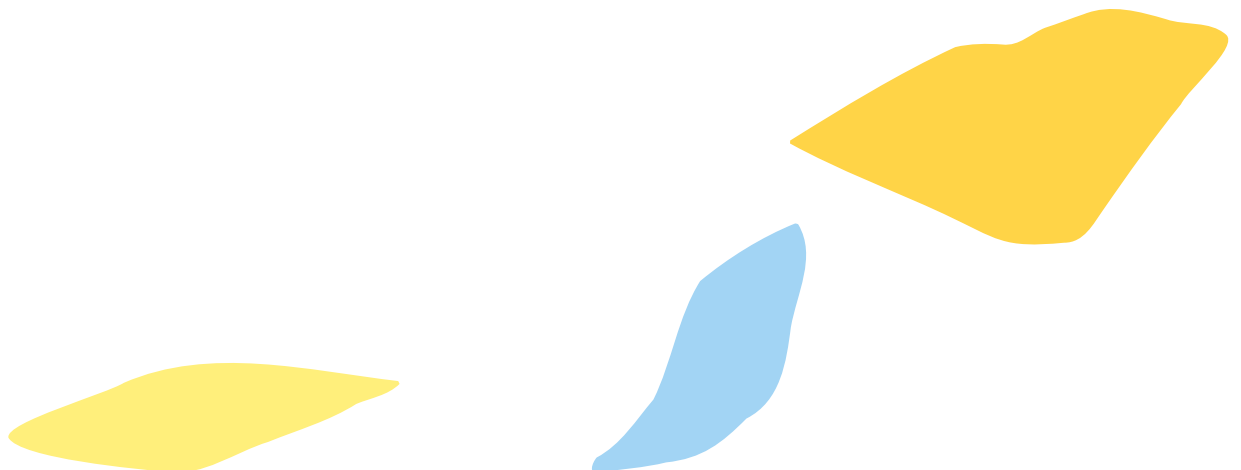


Tableau 32 – Planification 2024–2031

| Mesure | Responsable (s) | Coût total pour la CMQuébec 2024–2030 |
|---|--|---------------------------------------|
| 1. Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles. | CMQuébec | 70 000 \$ |
| 2. Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles. | CMQuébec Composantes Municipalités | 170 000 \$ |
| 3. Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles. | CMQuébec Composantes Municipalités | 90 000\$ |
| 4. Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles. | CMQuébec Composantes Municipalités | 95 000\$ |
| 5. Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 6. Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles. | CMQuébec Composantes Municipalités | 90 000\$ |
| 7. Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). | CMQuébec Composantes Municipalités | 45 000 \$ |
| 8. Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire. | CMQuébec | 120 000 \$ |
| 9. Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire. | CMQuébec | 100 000 \$ |
| 10. Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E. | CMQuébec Composantes Municipalités | 30 000 \$ |
| 11. Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 12. Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain. | CMQuébec Composantes Municipalités | 50 000 \$ |
| 13. Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur. | CMQuébec Composantes Municipalités | 40 000 \$ |



| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 30 000 \$ | 10 000 \$ | | | | | 30 000 \$ |
| | 20 000 \$ | 60 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 40 000 \$ | 20 000 \$ |
| | | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| | | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| | | | | | | | |
| | | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| | | | 15 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| | 40 000 \$ | 40 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| | | | 20 000 \$ | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |
| | | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | |
| | | | | | | | |
| | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 30 000 \$ | | | |
| | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | |

| Mesure | Responsable (s) | Coût total pour la CMQuébec 2024-2030 |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| 14. Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 15. Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales. | Agglomération de Québec | À déterminer dans les PMO |
| 16. Réduire l'utilisation des produits à usage unique. | CMQuébec | 45 000 \$ |
| 17. Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage. | CMQuébec | 60 000 \$ |
| 18. Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 19. Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application. | CMQuébec Composantes Municipalités | 30 000 \$ |
| 20. Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles. | CMQuébec Composantes Municipalités | 100 000 \$ |
| 21. Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 22. Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 23. Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective. | CMQuébec Composantes Municipalités | 200 000 \$ |
| 24. Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 25. En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 26. Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 27. Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur. | CMQuébec Composantes Municipalités | 70 000 \$ |

| Mesure | Responsable (s) | Coût total pour la CMQuébec 2024-2030 |
|--|--|---------------------------------------|
| 28. Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec. | CMQuébec Composantes Municipalités | 40 000 \$ |
| 29. Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 30. Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi. | CMQuébec Composantes Municipalités | 115 000 \$ |
| 31. Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles. | CMQuébec | 80 000 \$ |
| 32. Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). | CMQuébec | 30 000 \$ |
| 33. Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire. | CMQuébec Composantes Municipalités | 30 000 \$ |
| 34. Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel. | Composantes Municipalités | À déterminer dans les PMO |
| 35. Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques. | CMQuébec | 15 000 \$ |
| 36. Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR. | CMQuébec | 27 500 \$ |
| 37. Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour l'atteinte des objectifs. | CMQuébec | 35 000 \$ |
| 38. Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire. | CMQuébec | 230 000 \$ |
| 39. Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi. | CMQuébec Composantes Municipalités | 90 000 \$ |
| 40. Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne. | CMQuébec Composantes | 22 500 \$ |
| | | 2 120 000 \$ |



| | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | |
| | | | | | | | |
| | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 25 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| | | 30 000 \$ | | | 30 000 \$ | 20 000 \$ | |
| | | | 20 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | | |
| | | | | | 15 000 \$ | 15 000 \$ | |
| | | | | | | | |
| | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | | | | |
| | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ |
| | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| | 90 000 \$ | | 40 000 \$ | | 50 000 \$ | | 50 000 \$ |
| | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 10 000 \$ | 15 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ | 2 500 \$ |
| | 320 000 \$ | 340 000 \$ | 312 500 \$ | 272 500 \$ | 325 000 \$ | 290 000 \$ | 260 000 \$ |

MISE EN ŒUVRE, SURVEILLANCE ET SUIVI

La CMQuébec souhaite se doter d'un système rigoureux de suivi au cours des prochaines années. D'ailleurs, l'article 53.9 de la LOE précise qu'un système de surveillance et de suivi doit être inclus dans le PMGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement l'état d'avancement de sa mise en œuvre et de sa performance.

D'abord, les cibles et les indicateurs devront être mesurés régulièrement, afin de produire un bilan annuel pour les municipalités, les composantes et la CMQuébec. Il sera ainsi possible de suivre adéquatement l'avancement des mesures et de veiller à l'atteinte des cibles et des objectifs.

Ensuite, **la CMQuébec souhaite réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO du PMGMR, et ce, dès 2024.** Les composantes seront encadrées par un guide d'accompagnement qui leur sera remis dès l'adoption par règlement du présent PMGMR (en référence à l'action de la mesure 39). Les PMO devront respecter le cadre et la période d'application du PMGMR en reprenant les mesures où les composantes et municipalités sont indiquées comme responsables. Pour chacune des mesures où elles sont identifiées, elles devront détailler les actions à réaliser et les échéances tout en considérant leur réalité territoriale. Les composantes devront également réaliser des prévisions budgétaires annuelles, et ce, pour les sept années de mise en œuvre du PMGMR. Les indicateurs de mesures identifiés dans le PMGMR, s'appliquant aux actions qu'elles devront identifier dans leur PMO, devront être vérifiés régulièrement afin de s'assurer qu'elles contribuent à l'atteinte des cibles identifiées au PMGMR. La CMQuébec s'assurera que les cibles à atteindre figurent aux PMO. Afin d'assurer une cohérence entre les éléments du PMGMR et ceux inscrits dans les PMO, la CMQuébec proposera que les PMO soient adoptés par résolution du conseil et qu'ils soient transmis par la suite à la CMQuébec pour analyse. De cette manière, la procédure de mise à jour des PMO deviendra plus officielle et respectera le cadre du PMGMR afin d'être en mesure de réaliser des bilans annuels et des suivis en lien avec l'atteinte des objectifs et des cibles par mesures. Il sera demandé aux MRC et à l'agglomération de réaliser, annuellement, une reddition de compte à la CMQuébec sur la base des indicateurs et des mesures réalisées et en cours.

En réalisant des caractérisations des matières résiduelles aux deux ans, comme prévu à la mesure 38, la CMQuébec s'assure d'un suivi et d'une surveillance, et pourra agir rapidement quant à l'atteinte des cibles et des objectifs de la GMR sur le territoire à l'horizon 2031.

Parallèlement, la CMQuébec produira une planification annuelle à l'échelle métropolitaine incluant un budget prévisionnel pour la mise en œuvre des mesures. Ensuite, elle réalisera un bilan annuel et un rapport présentant l'état de l'avancement des mesures, qu'elle transmettra au conseil de la CMQuébec. Ces deux documents seront rendus accessibles au public dès leur

transmission au conseil de la CMQuébec. La CMQuébec, les composantes et les municipalités devront, par souci de transparence, communiquer et faire référence à ces documents notamment sur leurs sites internet respectifs.

Afin de favoriser la mobilisation des acteurs du milieu de la GMR, notamment les élus du conseil de la CMQuébec, il est proposé de travailler étroitement avec un comité métropolitain d'orientation en environnement, composé de plusieurs élus du conseil.

La CMQuébec travaillera également à la création d'un observatoire métropolitain. Celui-ci permettra d'assurer le suivi des indicateurs et de leur performance quant à l'atteinte des cibles identifiées par mesure, tout en assurant leur diffusion.

La CMQuébec souhaite également mettre en place de nombreux lieux d'échanges sur la gestion des matières résiduelles, notamment avec le personnel technique des composantes, soit les responsables de la gestion des matières résiduelles, de même que les partenaires et collaborateurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PMGMR. Ces moments d'échanges permettront de suivre l'avancement des mesures et d'identifier les principaux enjeux, auxquels il sera possible de trouver des solutions concertées.

Toujours dans le but de favoriser l'adhésion, la concertation et la mobilisation des parties prenantes, la CMQuébec juge essentiel de reconnaître les efforts de certains générateurs, de faire connaître des projets innovants, ou de reconnaître les actions et les acteurs les plus performants en gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec et les composantes, en collaboration avec les partenaires du milieu, mettront en place plusieurs activités d'ISÉ, et planifieront à cette fin les différentes communications. L'uniformisation des messages a une incidence majeure sur la compréhension des gestes posés et, ultimement, sur la génération et la mise en valeur des matières résiduelles.

CONCLUSION

En regard des principaux constats et des défis identifiés sur le territoire métropolitain en gestion des matières résiduelles, la CMQuébec propose des objectifs ambitieux afin d'atteindre, voire dépasser, les objectifs du gouvernement. En effet, réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant constituera un effort important pour tous les acteurs du milieu.

Pour ce faire, la CMQuébec vise plusieurs objectifs spécifiques, selon les catégories de matières résiduelles générées à savoir :

**Recycler 76 %
du papier, du carton, du verre,
du plastique et du métal;**

**Recycler 81 %
des matières organiques;**

**Recycler et valoriser 83 %
des résidus de construction,
rénovation et démolition;**

**Recycler et valoriser 44 %
des résidus domestiques
dangereux hors REP;**

**Recycler et valoriser 79 %
des résidus encombrants;**

**Mettre en valeur 49 %
des textiles.**

Le vaste processus de concertation ayant mené à la révision du PMGMR a permis de dresser un portrait précis et complet de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. À partir de toutes les informations recueillies au cours de cet exercice, cinq grands défis ont été identifiés à l'horizon 2031. Parmi ceux-ci, la collecte et la mise en valeur des matières organiques de même que l'adhésion et la responsabilisation des ICI à l'égard de la GMR apparaissent prioritaires pour les prochaines années afin d'atteindre minimalement les objectifs du gouvernement. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la collaboration et la concertation entre les divers acteurs du territoire.

La vision et les six grandes orientations adoptées par la CMQuébec la guideront pour atteindre les objectifs à l'horizon 2031. C'est également en **sensibilisant davantage** les citoyens quant à leurs gestes posés au quotidien qu'ils acquerront et développeront de meilleures pratiques et que nous pourrons collectivement tendre vers l'atteinte des objectifs.

La **hiérarchie des 3RV-E** fait partie intégrante de la majorité des 40 mesures proposées par la CMQuébec à l'horizon 2031. La CMQuébec souhaite **privilégier des solutions de réduction à la source et de réemploi** et mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles.

L'économie circulaire fera dorénavant partie de la culture de tous les acteurs afin de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permettra enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

La CMQuébec souhaite se doter d'un **système rigoureux de suivi** au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des ajustements afin de rectifier au besoin la situation.

La CMQuébec entend donc s'investir activement dans la mise en œuvre du PMGMR 2024-2031 en continuant de bonifier les activités de concertation et de collaboration existantes avec ses composantes et ses partenaires et de miser sur ces actions afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur son territoire.



BIBLIOGRAPHIE

- Agglomération de Québec. (s.d.). Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles. Récupéré sur <https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.A.V.Q.506>
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. (2021, Octobre 5). Reconnaissance des efforts pour l'incinérateur par le directeur de santé publique de la Capitale-Nationale. Québec.
- Circle Economy. (2021). Rapport sur l'indice de circularité de l'économie – Québec. Récupéré sur <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf>
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). (2020). Demande de renseignements concernant la quantité de matières résiduelles traitées. Récupéré sur <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=3PzNPopvikCZOwyI3zAtZxneXGL5U-IDm2mA9BXfbiNUMOIMWJEOQIhQMVoXWEVPNENNWFMMyQIFIUS4u>
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021a). Occupation générale du sol.
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021 b). Repensons la gestion de nos matières résiduelles. Récupéré sur Bâtir ensemble <https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles>
- Conseil National Zéro Déchet. (2018). Le gaspillage alimentaire à la maison. Récupéré sur Love Food Hate Waste : <https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/>
- Gouvernement du Québec. (2021, Décembre 8). Compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Gazette officielle du Québec(49), 7306. Récupéré sur <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=76022.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2021, Octobre 13). Récupération et valorisation de produits par les entreprises. Gazette officielle du Québec(41), 6544. Récupéré sur <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75738.pdf>
- Léger. (2021). Gestion des matières résiduelles : Habitudes, perception et satisfaction – Ville de Québec.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2020, Septembre). Découpage des arrondissements de la Ville de Québec.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021a). L'élimination des résidus ultimes – Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021 b). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. Récupéré sur Environnement : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021c). Registre des évaluations environnementales. Récupéré sur MELCC : https://www.re.e.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-094
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021 d). Registre des évaluations environnementales, décret 1236–2021. Récupéré sur MELCC : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/1236-2021.pdf>



- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021e). Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Récupéré sur Environnement : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2022e). Registre des émissions de gaz à effet de serre. Récupéré sur Environnement : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/index.htm>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020, Janvier). Communauté métropolitaine de Québec. Récupéré sur Découpage administratif MERN, janvier 2020. Superficies compilées par le MERN, mars 2019. Décret de population (1214–2019) : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMQuebec.pdf
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). (2011). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM). Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). (2012). Plan d'action 2013–2020 sur les changements climatiques. Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf
- Pierre-Luc Dessureault, H. C. (2020). Nouvelle stratégie de gestion des matières résiduelles (GMR) de la Ville de Québec afin de répondre à la PQGM et aux ODD des Nations-Unies. Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).
- Recyc-Québec. (2018). Feuillelet – économie circulaire et économie linéaire. Récupéré sur <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuillelet-economie-lineaire-circulaire.pdf>
- Recyc-Québec. (2019). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019–2024. Récupéré sur Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>
- Recyc-Québec. (2020, Décembre). Document d'information sur le droit de regard – Le droit d'interdire ou de limiter l'élimination sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur. Récupéré sur <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/document-information-droit-regard-pgmr.pdf>
- Recyc-Québec. (2021 b). Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV Récupéré sur <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf>
- Recyc-Québec. (2021 b). Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD. Récupéré sur Recyc-Québec : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf>
- Recyc-Québec. (2022). Réduction du gaspillage alimentaire par les citoyens. Récupéré sur Recyc-Québec : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/reduction-gaspillage-alimentaire>
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). (s.d.). Qui nous sommes. Récupéré sur La Régie verte : <https://www.laregieverte.ca/a-propos/qui-nous-sommes/>
- Stantec Experts-conseils ltée. (2021). Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord – Rapport final.
- Ville de Québec. (2021a). Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. Récupéré sur Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/matieres-residuelles/valorisation-matieres-organiques/>
- Ville de Québec. (2021 b). Écocentres. Récupéré sur Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/ecocentres/index.aspx>
- Ville de Québec. (2021c). Incinérateur. Récupéré sur : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/incinerateur.aspx>



ANNEXE A

Fiches explicatives par mesure

Orientation 1



Informar, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les divers acteurs du territoire à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

Mesure 1 : Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite acquérir plus d'informations sur les habitudes de la population du territoire en lien avec la GMR, principalement dans le but de mieux cibler les messages et les moyens de communication. La CMQuébec souhaite notamment réaliser une étude sur le sujet, laquelle pourrait s'appuyer sur des sondages ou des groupes de discussion. Cette démarche permettra de mieux comprendre les freins et les obstacles à la GMR et d'adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.

Type de mesure

Acquisition de connaissances

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Réaliser une étude pour identifier les habitudes et les comportements de la population à la bonne gestion de leurs matières résiduelles. (CMQuébec)
- Réaliser un plan de marketing social pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire découlant de l'étude. (CMQuébec)

Résultats visés

- Améliorer les connaissances sur les habitudes des diverses tranches de la population du territoire.
- Innover dans les moyens de rejoindre la population.
- Adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Autre : Acquisition de connaissances

Secteur visé

Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsable

CMQuébec

Exemple de collaborateur (s)

Université Laval, composantes, municipalités.

Échéancier

2024, 2025, 2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|------------------|------------------|-----------|------|------|------|------|------------------|------------------|
| | Humaines | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | | | | 20 000 \$ |
| Matérielles | 20 000 \$ | | | | | | | 10 000 \$ | 30 000 \$ |
| Total/an | 30 000 \$ | 10 000 \$ | | | | | | 30 000 \$ | 70 000 \$ |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de personnes sondées dans le cadre du sondage.
- Nombre de mesures à mettre en œuvre dans le plan de marketing social.
- Nombre de mesures réalisées annuellement dans le plan de marketing social.
- Réalisation du plan de marketing social.

Cibles

- En 2025, élaborer et mettre en œuvre un plan de marketing social basé sur les résultats du sondage sur les habitudes en GMR.
- D'ici 2031, réaliser deux sondages pour mesurer les habitudes et les comportements en GMR de la population.





Mesure 2 : Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Pour susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure mobilisation à l'égard de la GMR, la CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre en place des mesures afin de sensibiliser la population aux gestes qui sont posés au quotidien et les effets de ceux-ci. La CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre à la disposition des citoyens des outils pratiques leur permettant de mieux gérer leurs matières résiduelles.

Type de mesure Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- Élaborer un plan de communication. (CMQuébec)
 - Élaborer et mettre en œuvre des campagnes annuelles d'ISÉ harmonisées sur le territoire, notamment pour : défaire des mythes, informer sur la traçabilité des matières collectées, parler de consommation responsable et de surconsommation, de réemploi, de saine gestion des encombrants, particulièrement pendant les déménagements, et éduquer sur la disposition adéquate des résidus domestiques dangereux, parler de l'importance de la qualité du tri des matières recyclables, la gestion des matières organiques, le gaspillage alimentaire. (CMQuébec)
 - Diffuser les campagnes et les outils ISÉ développés. (Composantes et municipalités)
 - Déployer des patrouilles vertes pour sensibiliser à la saine gestion des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
 - Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
 - Mettre à jour, bonifier et revoir l'appellation pour le bottin du réemploi et en favoriser sa diffusion. (CMQuébec)
 - Intégrer les données GMR à l'Atlas statistique de la CMQuébec et favoriser sa diffusion. (CMQuébec)
 - Poursuivre les activités de diffusion auprès de la population en ce qui concerne des études réalisées, des rapports, etc. (CMQuébec)
 - Faire connaître les organismes du territoire œuvrant en réemploi, réalisant de la réparation de produits et ceux favorisant la réduction à la source (ex. : épiceries en vrac, lieux d'achats en vrac, etc.) (CMQuébec)

- Résultats visés**
- Améliorer la qualité du tri des matières récupérées.
 - Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.
 - Améliorer la confiance de la population à l'égard de la gestion des matières résiduelles.
 - Responsabiliser la population face à la gestion de ses matières résiduelles.
 - Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination.
 - Mettre à jour et développer une plateforme de diffusion des données en gestion des matières résiduelles.
 - Augmenter la transparence des données en les diffusant.
 - Augmenter les connaissances de la population notamment en lien avec les organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles.

- Contribution aux objectifs gouvernementaux**
- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
 - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Budget | Humaines | 10 000 \$ | 20 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 80 000 \$ |
| | Matérielles | 10 000 \$ | 40 000 \$ | | | | 30 000 \$ | 10 000 \$ | 90 000 \$ |
| | Total/an | 20 000 \$ | 60 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 40 000 \$ | 20 000 \$ | 170 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation du plan de communication.
- Nombre de personnes rejointes par chaque campagne.
- Nombre de campagnes diffusées et thèmes abordés.
- Nombre de municipalités ayant une patrouille verte.
- Nombre de personnes sensibilisées par des actions ISÉ.
- Nombre de communications vulgarisées réalisées sur les règlements en GMR.
- Nombre d'outils mis à la disposition de la population.
- Nombre de visites des outils Web.
- Nombre de publications diffusées à la population.

Cibles

- D'ici 2026, réaliser un plan de communication.
- D'ici 2031, réaliser des campagnes d'ISÉ harmonisées.

Mesure 3 : Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.
Description de la mesure

Les ICI occupent la deuxième position des plus grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire et atteignent le taux de mise en valeur le plus faible. Ce public manifeste un important besoin de soutien et d'accompagnement afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. La mise en place d'outils adaptés à leurs besoins est requise. Diverses actions seront déployées afin d'encourager un plus grand nombre d'ICI à intégrer de meilleures pratiques. Par ailleurs, comme les ICI détiennent un grand pouvoir d'influence, à la fois auprès de leurs clients et de leurs fournisseurs, la mesure vise à créer un effet d'entraînement à grande échelle dans le but d'atteindre plus rapidement les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

Type de mesure

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Fournir des critères harmonisés en approvisionnement responsable qu'il serait possible d'intégrer dans les appels d'offres. (CMQuébec)
- Développer des outils adaptés selon les besoins pour améliorer la gestion des matières résiduelles. (CMQuébec)
- Déployer des patrouilles vertes pour les ICI à la saine gestion des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Offrir de l'accompagnement, un suivi et un soutien logistique. (Composantes et municipalités)
- Développer et fournir des affiches informatives pour sensibiliser les employés et visiteurs à l'importance de la qualité du tri des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Améliorer la qualité du tri des matières récupérées.
- Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.
- Améliorer la confiance des ICI à l'égard de la gestion des matières résiduelles.
- Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination.
- Développer des outils adaptés aux besoins des ICI pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.
- Augmenter les connaissances des ICI en gestion des matières résiduelles.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure
Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2026-2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|------------|------|------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Humaines | | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| Matérielles | | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 40 000 \$ |
| Total/an | | | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 90 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'ICI accompagnés, informés ou sensibilisés.
- Nombre de consultations des outils développés pour les ICI.
- Nombre d'outils développés pour les ICI.

Cibles

- D'ici 2031, accompagner, informer ou sensibiliser directement les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.
- D'ici 2031, développer au moins un outil propre aux ICI portant sur la saine gestion des matières résiduelles.



Mesure 4 : Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Entre 2014 et 2019, la CMQuébec a mené un projet pilote sur la récupération des contenants dans les écoles primaires et secondaires. Ce projet testait deux modes d'implantation des collectes de contenants, soit une démarche active d'ISÉ et une démarche passive. Les conclusions de ce projet ont démontré une amélioration importante de la performance, passant d'un taux de mise en valeur de 4 % à 55 %, pour les établissements exposés à la démarche active. Les données démontrent que l'accompagnement et les outils adaptés à cette clientèle permettent de faire une grande différence. Bien que la GMR soit laissée à la discrétion de chacune des directions d'établissements, celles-ci nécessitent des ressources supplémentaires afin de réaliser une saine gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, l'implication des instances municipales peut jouer un rôle clé dans l'éducation en gestion des matières résiduelles des citoyens de demain.

| | | |
|--|--|---|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Financer une partie des activités éducatives dans les écoles afin d'avoir une approche harmonisée à l'échelle métropolitaine. (CMQuébec) Développer des outils adaptés aux besoins des établissements scolaires. (CMQuébec) Fournir de l'accompagnement, du soutien et un suivi régulier. (Composantes et municipalités) Fournir des outils (matériel, ISÉ) pour aider au tri des matières (ex. : des affiches, des guides de tri, de la formation, du matériel pour réaliser le tri et la collecte des matières recyclables et résidus alimentaires.) (Composantes et municipalités) Maintenir et poursuivre les activités éducatives dans les écoles et tout autre programme municipal. (Composantes et municipalités) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Améliorer la qualité du tri des matières récupérées. Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques. Responsabiliser nos générations futures face à la gestion de ses matières résiduelles. Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination. Développer des outils adaptés aux besoins des établissements éducatifs et services de garde pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. Augmenter les connaissances de nos enfants, citoyens de demain, en gestion des matières résiduelles. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal | <ul style="list-style-type: none"> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) |
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | | | | | | | |
|---------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Responsables | CMQuébec, composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Quebec'ERE, AmiEs de la Terre | | | | | | |
| Échéancier | 2025-2030 | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 35 000 \$ |
| | Matérielles | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 60 000 \$ |
| | Total/an | | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de classes différentes qui ont participé à une activité éducative en GMR.
- Nombre d'écoles différentes visitées pour un accompagnement ou des activités éducatives.
- Nombre d'écoles accompagnées pour améliorer la gestion des matières résiduelles.
- Montant accordé pour les activités éducatives dans les écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).
- Nombre d'outils développés pour les établissements scolaires.

Cible

- D'ici 2031, offrir à plusieurs écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) des activités éducatives, un accompagnement global en GMR et des outils adaptés pour gérer adéquatement leurs matières résiduelles.

Commentaires ou précisions sur la mesure

Un accompagnement représente un diagnostic complet afin de s'assurer que les établissements scolaires soient bien équipés et desservis par les collectes.

Mesure 5 : Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.
Description de la mesure

Pour la CMQuébec, les composantes et les municipalités, une visite des installations de traitement apparaît essentielle à la sensibilisation et la compréhension de la population concernant les répercussions du geste de trier. Une visite présente la trajectoire d'une matière passant du bac à son traitement et permet de faire comprendre de manière sensorielle l'importance de trier à la source et de mieux intégrer les étapes de tri dans les installations. Cette mesure vise à améliorer le tri à la source afin d'améliorer la qualité des matières résiduelles entrantes dans les installations de traitement.

Type de mesure Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Organiser des portes ouvertes et/ou des visites virtuelles auprès de clientèles cibles des différentes installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire, notamment dans les écocentres, à l'incinérateur, au LET et au centre de biométhanisation. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Sensibiliser les citoyens civils et corporatifs.
- Améliorer la compréhension des étapes de tri dans les installations.
- Faire comprendre l'importance de l'action de trier à la source.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités **Exemple de collaborateur (s)** Société VIA

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

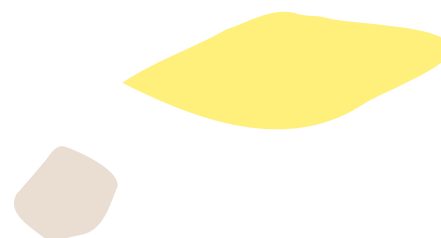
| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de portes ouvertes organisées.
- Nombre de personnes présentes aux visites des différentes installations.
- Nombre de vues des visites virtuelles.
- Nombre de vidéos réalisées à titre de visites virtuelles.

Cible

- Organiser des visites (virtuelles et/ou guidées) d'installations de gestion des matières résiduelles.





Mesure 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.

Description de la mesure

Selon une étude réalisée par Stantec et portant sur le portait des matières résiduelles du secteur CRD, un meilleur accompagnement et un encadrement strict devraient être réalisés par les municipalités auprès des entrepreneurs. Les acteurs du milieu de la CRD doivent mieux intégrer la gestion des matières résiduelles en amont des projets, puis trier et recycler davantage les résidus pendant le projet et en assurer un suivi. La présente mesure vise à mieux encadrer la gestion des résidus CRD, notamment en élaborant des outils pour accompagner les acteurs visés à ce sujet. De plus, des efforts doivent également être consentis afin de reconnaître les progrès des installations de traitement des CRD qui obtiennent de bons résultats de tri et de valorisation des matières résiduelles.

| | | | |
|--|--|--|--|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus | | |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils pratiques pour mieux encadrer la gestion des résidus de CRD. (CMQuébec) - Promouvoir les centres de tri qui détiennent la certification du Programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri de résidus de CRD sur le territoire et encourager leur utilisation pour l'obtention d'un permis. (CMQuébec) - Créer un répertoire permettant de voir où il est possible de disposer de certaines ressources et matériaux de CRD encore réemployables. (CMQuébec) - Développer un outil sur les certifications existantes et les performances des centres de tri de matériaux de construction. (CMQuébec) - Identifier, cibler et réaliser des activités ISÉ. (Composantes et municipalités) - Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités) - Développer et fournir de l'affichage pour les conteneurs et les camions de collecte de matières résiduelles. (Composantes et municipalités) - Offrir de l'accompagnement et de la formation sur la gestion des résidus et des matériaux CRD. (Composantes et municipalités) - Constituer et mettre à la disposition du secteur CRD une escouade mobile pour aider à faire un meilleur tri sur les chantiers. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer la gestion des résidus CRD. - Généraliser les critères à respecter à l'échelle de la CMQuébec. - Améliorer le tri des résidus de CRD. - Encourager les entrepreneurs à utiliser les services des centres de tri résidus de CRD qui ont adhéré au Programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri de résidus de CRD. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD | | |

| | | | |
|---------------------|-------------|---|--|
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) | Construction, rénovation et démolition (CRD) |
|---------------------|-------------|---|--|

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|---------------------|--|-------------------------------------|--|
| Responsables | CMQuébec, composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) |
|---------------------|--|-------------------------------------|--|

Échéancier 2026-2030

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Budget | Humaines | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 50 000 \$ |
| | Matérielles | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 40 000 \$ |
| | Total/an | | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 90 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'outils développés spécifiquement pour le milieu CRD.
- Nombre de municipalités qui diffusent l'information sur le tri des matériaux de CRD.
- Nombre de personnes qui ont été sensibilisées à propos de la saine gestion des matériaux de CRD.
- Quantité de matières résiduelles transitant par des centres de tri CRD reconnus.

Cible

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de matières qui transitent par un centre de tri CRD reconnu (+ 24 000 tonnes) par rapport à 2019.

Mesure 7 : Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)
Description de la mesure

Les événements à grand déploiement sur le territoire génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, et ce, sur une courte période. Avec cette mesure, la CMQuébec souhaite notamment mettre de l'avant des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire. Ainsi, les organisateurs d'événements pourront bénéficier de balises afin de limiter la consommation et la génération de matières résiduelles, notamment les matières destinées à l'élimination. Selon une étude réalisée par le conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), les événements dits « écoresponsables » atteignent un taux de détournement général de leurs matières résiduelles de 77 %, ce qui contribue considérablement à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Type de mesure Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- Élaborer, en collaboration avec les composantes, une politique métropolitaine d'événements écoresponsables associée au milieu municipal en s'inspirant des pratiques existantes. (CMQuébec)
 - Soutenir et accompagner les composantes et les municipalités dans la mise en œuvre et le suivi de la politique métropolitaine d'événements écoresponsables. (CMQuébec)
 - Inciter et responsabiliser les organisateurs d'événements à adopter des mesures écoresponsables. (Composantes et municipalités)
 - Mettre en œuvre la politique métropolitaine d'événements écoresponsables pour les événements municipaux et auprès des organisateurs d'événements requérant des besoins financiers ou matériels du milieu municipal pour qu'ils se conforment aux balises de la politique. (Composantes et municipalités)
 - Donner des formations annuelles en grand groupe avec les grands organisateurs d'événements. (Composantes et municipalités)

Résultats visés - Implanter des critères écoresponsables harmonisés pour les événements se déroulant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

- Contribution aux objectifs gouvernementaux**
- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
 - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
 - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, Composantes et municipalités

Échéancier 2026-2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|------------|------|------|------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | Humaines | | | | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ |
| Matérielles | | | | 5 000 \$ | 5 000 \$ | | | | 10 000 \$ |
| Total/an | | | | 15 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 45 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'une politique métropolitaine d'événements écoresponsables.
- Nombre d'événements écoresponsables organisés annuellement offrant une saine gestion des matières résiduelles (matières recyclables et matières organiques).
- Montant d'argent alloué ou types de ressources matérielles allouées à des organisateurs d'événements afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre de la politique d'événements écoresponsables.

Cible

- D'ici 2031, organiser ou contribuer à la tenue d'événements écoresponsables offrant une saine gestion des matières résiduelles (matières recyclables et matières organiques).

Orientation 2



Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Mesure 8 : Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire.

Description de la mesure

À l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs organismes et partenaires œuvrant en économie circulaire démontrent de l'intérêt face au développement du modèle circulaire sur le territoire. Bien que de nombreuses actions ont été réalisées dans les dernières années en ce sens, la CMQuébec dénote un manque important de concertation entre les acteurs du milieu à cet égard, mais surtout l'absence d'une planification claire en matière de circularité. Une meilleure planification et coordination de l'économie circulaire doit être réalisée. La mesure proposée vise à mieux structurer le milieu et à assurer une complémentarité entre les acteurs œuvrant en économie circulaire. Finalement, la mesure vise à planifier et coordonner l'économie circulaire à développer en concertation avec les divers acteurs sur le territoire.

| | | |
|--|--|---|
| Type de mesure | Acquisition de connaissances | Concertation |
| | Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire | Développement d'une stratégie et d'un plan d'action |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie métropolitaine en économie circulaire en collaboration avec les divers acteurs de la chaîne de valeur. (CMQuébec) - Découlant de la stratégie métropolitaine en économie circulaire, élaborer un plan d'action métropolitain en économie circulaire. (CMQuébec) - Soutenir la création et la coordination de communautés de pratique en économie circulaire. (CMQuébec) - Soutenir le réseau d'acteurs en économie circulaire. (CMQuébec) - Soutenir les projets favorisant la mutualisation de ressources dans une logique d'économie circulaire. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Détenir un plan d'action clair pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitain. - Améliorer et favoriser la concertation entre les acteurs œuvrant en économie circulaire. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | Construction, rénovation et démolition (CRD) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|--|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Coop Carbone, Conseil régional de l'environnement (CRE) – Capitale-Nationale, Partenaires et collaborateurs œuvrant en économie circulaire, notamment les entreprises d'économie sociale, Québec International, Composantes et municipalités |
|--------------------|----------|-------------------------------------|--|

Échéancier 2024-2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | Humaines | 40 000\$ | 40 000\$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 120 000 \$ |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | 40 000\$ | 40 000\$ | 10 000 \$ | 5 000 \$ | 5 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 120 000 \$ | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Adoption d'une stratégie métropolitaine en économie circulaire.
- Réalisation d'un plan d'action en économie circulaire.
- Nombre de communautés de pratique en économie circulaire.
- Nombre de rencontres des communautés de pratique en économie circulaire.

Cible

- D'ici 2031, adopter une stratégie métropolitaine en économie circulaire, ainsi qu'un plan d'action.

Mesure 9 : Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.
Description de la mesure

L'économie circulaire permet de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La présente mesure vise à déployer des initiatives novatrices d'écologie industrielle, soit l'une des stratégies de l'économie circulaire, afin de permettre la réduction des quantités de ressources consommées et d'optimiser l'utilisation de celles-ci, et ce, localement. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la collaboration des acteurs et la concertation entre eux.

| | | |
|--|--|--|
| Type de mesure | Acquisition de connaissances | Réduction à la source |
| | Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire | |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> – Réaliser une étude sur le potentiel de circularité à même les matières générées sur le territoire. (CMQuébec) – Cartographier les entreprises et les secteurs économiques afin de cibler les opportunités liées à la circularité. (CMQuébec) – Identifier les quantités estimées de matières résiduelles à intégrer à l'économie circulaire. (CMQuébec) – Identifier les maillages possibles sur le territoire de la CMQuébec et les quantités de matières visées à l'économie circulaire. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> – Émergence d'une base de données des entreprises du territoire qui ont un potentiel pour l'économie circulaire. – Émergence de plusieurs nouveaux maillages entre entreprises. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> – Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | Construction, rénovation et démolition (CRD) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|---|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Divers acteurs œuvrant en économie circulaire, Composantes et municipalités |
|--------------------|----------|-------------------------------------|---|

Échéancier 2026–2030

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Budget | Humaines | | | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 50 000\$ |
| | Matérielles | | | 10 000\$ | 15 000\$ | 15 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 50 000\$ |
| | Total/an | | | 20 000\$ | 25 000\$ | 25 000\$ | 15 000\$ | 15 000\$ | 100 000\$ |

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de nouveaux maillages créés.
- Quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination grâce aux maillages.
- Nombre de maillages réalisés de façon continue, soit minimalement une fois par année, et plus de deux années consécutives.

Cible

- D'ici 2031, créer de nombreux maillages permanents.

Mesure 10 : Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E.

Description de la mesure

Le processus mis en place actuellement sur le territoire pour la collecte des encombrants, notamment pour les multilogements, doit être amélioré et harmonisé. De nombreux encombrants peuvent demeurer longtemps en bordure de rue, surtout lors de la période des déménagements. Si ce n'était des conditions climatiques, certains de ces encombrants, encore en bon état, pourraient être réemployés, recyclés ou valorisés. Également, la gestion des encombrants n'est pas réalisée de manière harmonisée sur le territoire métropolitain. Cette mesure vise à généraliser la gestion de ce type de matière à l'échelle du territoire afin d'améliorer la performance de récupération et ainsi favoriser la hiérarchie des 3RV-E. Aussi, pour être en mesure de déployer un service de collecte efficace des résidus encombrants, une concertation entre les divers acteurs devra être réalisée afin de trouver des solutions aux enjeux actuels.

| | | | |
|--|---|--|---|
| Type de mesure | Amélioration de la performance de récupération et des débouchés | Services en gestion des matières résiduelles | Concertation |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en réalisant un diagnostic complet en lien avec la gestion des encombrants, notamment dans les multilogements. (CMQuébec) Faire connaître les organismes ou entreprises qui récupèrent ou mettent en valeur les résidus encombrants. (CMQuébec) Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte des résidus de CRD avec la collecte des encombrants. (Composantes et municipalités) Dédier un espace pour le démantèlement des encombrants en mauvais état sur le territoire afin de récupérer, recycler et valoriser la matière. (Composantes et municipalités) Favoriser le démantèlement des résidus encombrants pour favoriser leur récupération si aucun réemploi n'est possible. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la mise en valeur, selon la hiérarchie des 3RV-E, des encombrants par rapport à 2019 d'ici 2031. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD | | |
| Secteur visé | Résidentiel | Construction, rénovation et démolition (CRD) | Industries, commerces et institutions (ICI) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|---------------------|--|-------------------------------------|---|
| Responsables | CMQuébec, Composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Organismes d'économie sociale Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) |
|---------------------|--|-------------------------------------|---|

Échéancier 2027-2029

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|------------------|------------------|-------------|------------------|
| | Humaines | | | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | | | | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | 30 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité d'encombrants éliminés.
- Création d'une table d'échange sur la gestion des encombrants.
- Nombre de rencontres de la table d'échange.
- Nombre de pistes d'action identifiées.

Cible

- D'ici 2031, réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur le territoire.

Mesure 11 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec

Description de la mesure

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles 2019 démontrent qu'environ 14 % du bois se destine toujours à l'élimination. Dans ce contexte, des actions supplémentaires doivent être mises de l'avant afin de trouver des solutions pour récupérer le bois généré et le réutiliser dans la mesure du possible, sinon le recycler ou le valoriser, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Pour y arriver, la réalisation d'un portrait sur le potentiel de récupération du bois et la connaissance des filières de valorisation pour le bois non récupéré représenteraient des avenues possibles.

Type de mesure Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Encourager les modèles de recycleries, quincailleries de réemploi et toutes autres initiatives pour favoriser le réemploi des matériaux de CRD, notamment le bois. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Émergence de projets mettant en valeur le bois de 2^e vie.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024–2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de mécanismes de récupération mis en place pour mettre en valeur le bois.
- Quantité de bois réutilisé par les mécanismes mis en place.

Cible

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de bois mise en valeur par rapport à 2019.

Mesure 12 : Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain

Description de la mesure

Dans le secteur résidentiel, la gestion des résidus verts présente plusieurs défis sur le territoire. Afin d'encourager la réduction des quantités éliminées, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place ou à optimiser les services de collecte des résidus verts pour qu'ils soient triés à la source. Cette mesure vise à optimiser, afin d'assurer un service adéquat et adapté aux réalités territoriales, le service de collecte des résidus verts. Également, la majorité des résidus verts est traitée à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR. De ce fait, l'évaluation de la possibilité de mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord devient pertinente. Le conditionnement et le traitement de ces résidus à même le territoire contribueront également à limiter les déplacements et à réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière, par sa valorisation et sa redistribution effectuées localement.

| | | |
|--|--|--|
| Type de mesure | Acquisition de connaissances | Services en GMR |
| | Infrastructure | Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place ou optimiser le service de collecte des résidus verts pour que les résidus verts soient triés à la source. (Composantes et municipalités) Mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire métropolitain pour permettre le réemploi de cette matière in situ. (Composantes et municipalités) Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place une plateforme de transbordement pour conditionner les résidus verts et une plateforme de traitement des résidus verts sur le territoire métropolitain. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Vise à limiter les déplacements et réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière. Optimiser et uniformiser, à l'échelle du territoire, le service de collecte des résidus verts. Vise à diviser les coûts et offrir un service généralisé pour les composantes. Favorise l'économie circulaire sur le territoire puisque la matière est utilisée pour d'autres projets. Gérer les résidus verts et les valoriser sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, Composantes et municipalités

Échéancier 2025–2027

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-------------------|-------------|------------------|------------------|------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| | | Humaines | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 15 000 \$ | | | |
| | Matérielles | | | | 15 000 \$ | | | | 15 000 \$ |
| | Total/an | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 30 000 \$ | | | | 50 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement à la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de résidus verts mis en valeur.
- Nombre de municipalités offrant la collecte ou un service de valorisation des résidus verts.

Cible

- D'ici 2031, atteindre un taux de mise en valeur de 80 % des résidus verts générés.

Mesure 13 : Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.**Description de la mesure**

Les plastiques sont utilisés de multiples façons dans le secteur agricole sur le territoire de la CMQuébec : ensilage, enrobage, ficelle, etc. Dans ce contexte, et considérant le volume et l'importance des plastiques agricoles dans l'agriculture moderne, il s'avère que recyclage des plastiques constitue un réel défi. La présente mesure vise à travailler en collaboration avec tous les partenaires du milieu afin de favoriser le déploiement de points de dépôt et ainsi pouvoir récupérer l'entièreté des matières générées.

| | | |
|--|--|--|
| Type de mesure | Services en GMR | Développement d'innovations technologiques |
| | Amélioration de la performance de récupération et des débouchés | Concertation |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> – Collaborer avec des représentants du milieu agricole et l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour identifier des points de dépôts, favoriser leur déploiement et développer des pratiques adaptées au territoire. (CMQuébec, composantes et municipalités) – Collaborer à la réalisation d'un portrait diagnostique sur les plastiques agricoles utilisés sur le territoire. (CMQuébec) – Développer des outils de communication en collaboration avec le milieu agricole. (CMQuébec) – Collaborer avec l'Organisme de gestion reconnu (OGR) pour la récupération des plastiques agricoles dans les divers points de dépôt identifiés. (Composantes et municipalités) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> – Collecter 100 % des plastiques agricoles assujettis au règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises. – Recycler les plastiques agricoles collectés. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> – Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|---------------------|--|------------------------------------|--|
| Responsables | CMQuébec, Composantes et municipalités | Exemple de collaborateur(s) | AgriRécup, Union des producteurs agricoles (UPA) |
| Échéancier | 2024-2027 | | |

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| | Humaines | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000 \$ | | | | 40 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi**Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi**

- Nombre de points de dépôt déployés.
- Quantité de plastiques agricoles récupérés dans les points de dépôt.

Cible

- D'ici 2031, augmenter la récupération des plastiques agricoles sur les territoires concernés.



Mesure 14 : Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux

Description de la mesure

L'harmonisation et l'optimisation de la gestion de l'ensemble des boues générées sur le territoire pourraient permettre d'assurer un traitement de qualité : les boues de meilleure qualité pourraient être recyclées en agriculture et les boues de moindres qualités pourraient être valorisées plutôt qu'éliminées. Des émissions de gaz à effet de serre pourraient ainsi être évitées. La présente mesure vise à harmoniser ou optimiser la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et des installations municipales et assurer un meilleur suivi à l'échelle du territoire.

| | | | |
|--|---|---|-------------------------------------|
| Type de mesure | Services en GMR | Développement de débouchés pour les digestats et matières résiduelles fertilisantes (MRF) | Recyclage des biosolides municipaux |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Adopter une réglementation municipale pour encadrer la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et les installations municipales. (Composantes et municipalités) Instaurer un service de gestion des vidanges de boues de fosses septiques et en assurer un suivi et leur recyclage. (Composantes et municipalités) Évaluer la possibilité de recycler et/ou valoriser les boues à même le territoire de la CMQuébec. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Limiter les déplacements et réduire les émissions de GES. Réduire les impacts environnementaux en lien avec la contamination de nos cours d'eau. Encadrer la vidange des installations septiques autonomes et des installations municipales afin que les boues puissent être mises en valeur. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) | | |
| Secteur visé | Résidentiel | | |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de règlements municipaux encadrant la vidange des ISA et des boues municipales.
- Nombre de municipalités offrant le service de vidange des boues municipales et des ISA et qui en assurent le suivi et la mise en valeur.
- Quantité de biosolides municipaux mise en valeur (recyclés ou valorisés).

Cible

- D'ici 2031, mettre en valeur au moins 90 % des biosolides municipaux.

Mesure 15 : Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales.

Description de la mesure

Les installations de traitement doivent régulièrement être entretenues pour atteindre les meilleures performances environnementales. Cette mesure vise notamment à poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air, mais également pour favoriser son efficacité énergétique. Également, elle vise à bonifier globalement les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire pour favoriser leur efficacité énergétique dans une optique d'économie circulaire.

Type de mesure Développement d'innovations technologiques

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Optimiser l'efficacité énergétique des procédés utilisés dans les installations de traitement des matières résiduelles afin de réduire la consommation d'énergie. (Agglomération de Québec)
- Poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air et favoriser son efficacité énergétique. (Agglomération de Québec)

Résultats visés

- Améliorer l'efficacité énergétique des installations de traitement des matières résiduelles.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Réduire les émissions atmosphériques des installations de traitement des matières résiduelles.

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable Agglomération de Québec

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité d'énergie des installations de traitement de matières résiduelles réutilisées.
- Type de travaux de modernisation réalisés et montant investi pour augmenter l'efficacité énergétique des installations de traitement des matières résiduelles.

Cible

- D'ici 2031, augmenter la quantité d'énergie réutilisée (réinjectée) pour améliorer l'efficacité des installations de traitement.



Orientation 3



Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources

Mesure 16 : Réduire l'utilisation des produits à usage unique

Description de la mesure

Une grande quantité de produits à usage unique est consommée et jetée quotidiennement sur le territoire. Considérant leurs effets néfastes et ce qu'ils deviendront dans l'environnement, la CMQuébec propose de réduire l'utilisation des produits à usage unique, notamment ceux faits de plastique. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes seront déployées par différents partenaires issus de la chaîne de valeur des matières plastiques. Certaines mesures incitatives seront mises en place afin d'encourager les organisations et la population à revoir leurs habitudes de consommation, et ce, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Type de mesure Réduction des plastiques et des produits à usage unique

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Mettre en œuvre, assurer la coordination et le suivi du plan d'action issu du projet « Les plastiques à usage unique dans l'alimentation, un projet mobilisateur de réduction à la source de la CMQuébec ». (CMQuébec)
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les organisations à réduire l'utilisation de produits à usage unique et promouvoir les bonnes pratiques. (CMQuébec)
- Réaliser une vigie sur les autres produits à usage unique pouvant être ciblés par des projets intégrant la hiérarchie des 3RV-E. (CMQuébec)

Résultats visés

- Réduire les produits à usage unique.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable CMQuébec **Exemple de collaborateur (s)** Comité de travail du projet de réduction des plastiques à usage unique, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2029

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|------|-----------------|
| Budget | Humaines | 10 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | | 45 000\$ |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | 10 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | | 45 000\$ |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de produits à usage unique ciblés retrouvés dans les ordures (caractérisation).
- Nombre d'outils et/ou de mesures mises en place afin de réduire l'utilisation des produits à usage unique.
- Nombre d'organisations accompagnées dans la recherche d'alternatives aux produits à usage unique (financier, RH, matériel, etc.).

Cible

- D'ici 2031, diminuer de 60 % la quantité de produits à usage unique éliminés qui seront ciblés.

Mesure 17 : Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.
Description de la mesure

RECYC-QUÉBEC souligne que 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place d'initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, elle propose notamment de financer des mécanismes de récupération des surplus alimentaires. De cette façon, la CMQuébec espère faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et faire diminuer les coûts pour soutenir la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

| | | |
|--|--|---|
| Type de mesure | Acquisition de connaissances | Réduction du gaspillage alimentaire |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un portrait des initiatives de récupération alimentaire existantes sur le territoire. (CMQuébec) Identifier les types de résidus aux champs et la quantité pour évaluer le potentiel de récupération avec le glanage. (CMQuébec) Identifier les types de pertes et les quantités auprès des détaillants alimentaires et les restaurants pour évaluer les meilleurs mécanismes de récupération. (CMQuébec) Identifier les meilleurs moyens pour aider les citoyens à mieux gérer leurs surplus alimentaires pour éviter le gaspillage. (CMQuébec) Mettre en place des mécanismes de récupération pour gérer les surplus alimentaires. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des initiatives pour réduire le gaspillage alimentaire. Financer les mécanismes de récupération des surplus alimentaires. Faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et en surplus. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|--------------------|-----------|-------------------------------------|---|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Université Laval, AmiES de la Terre, Moisson Québec et organismes de récupération alimentaire, Composantes et municipalités |
| Échéancier | 2025-2027 | | |

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------------------|------------------|------------------|------|------|------|------------------|
| Budget | Humaines | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | | 30 000 \$ |
| | Matérielles | | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | | 30 000 \$ |
| | Total/an | | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | | | | 60 000 \$ |

Surveillance et suivi

| | |
|--|---|
| Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi | Cibles |
| <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un portrait des initiatives de récupération alimentaire qui sont en place sur le territoire. Financement accordé aux organismes. Quantité de surplus alimentaires récupérés et redistribués. Nombre de mécanismes de récupération des surplus alimentaires. | <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2026, réaliser un portrait afin d'obtenir des données sur les pertes alimentaires et sur les initiatives de récupération en place. D'ici 2031, augmenter le nombre de mécanismes de récupération de surplus alimentaires par rapport à la donnée obtenue dans le portrait. |



Mesure 18 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi.

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite augmenter le nombre d'initiatives de réemploi offertes sur le territoire, notamment par les composantes et les municipalités, en rendant, par exemple, le réemploi plus attractif et plus intéressant, entre autres pour la population. Sachant que plusieurs produits ont un grand potentiel pour une seconde utilité, cette action permettrait à la fois de respecter la hiérarchie des 3RV-E et de réduire l'élimination de produits ayant encore de la valeur.

Type de mesure Incitatifs de réduction à la source et au réemploi

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- Inciter les composantes à permettre la récupération des objets et des matériaux facilement réemployables parmi les matières acheminées dans les écocentres. (Composantes et municipalités)
 - Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en lien avec la récupération des objets et des matériaux dans les écocentres. (Composantes et municipalités)
 - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les constructions et les rénovations intégrant une part de réemploi. (Composantes et municipalités)
 - Identifier et soutenir des organismes qui peuvent développer des collaborations avec les quincailleries et les magasins de matériaux du territoire afin de trouver des solutions pour éviter de jeter du matériel neuf ou usagé non vendu et encore en excellent état. (Composantes et municipalités)
 - Identifier et suggérer des mécanismes de réduction des frais de gestion des matières résiduelles pour les organismes œuvrant en réemploi. (Composantes et municipalités)
 - Planter des projets Zéro Déchet et accompagner annuellement des familles. (Composantes et municipalités)
 - Créer une ressourcerie. (Composantes et municipalités)
 - Encourager l'utilisation de couches lavables en offrant une subvention. (Composantes et municipalités)
 - Favoriser l'utilisation des produits lavables en offrant une subvention sur les produits tels que les protections féminines, les mouchoirs et le papier de toilette. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Augmenter le nombre d'initiatives de réduction à la source et de réemploi offerts sur le territoire
- Redorer l'image du réemploi et du zéro déchet.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| | Humaines | | | | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'initiatives mises en place.
- Nombre de ressourceries.
- Programmes de subvention mis en place, montant alloué et nombre de bénéficiaires.

Cible

- D'ici 2031, mettre en place de nouvelles mesures incitatives qui contribuent à la réduction à la source et au réemploi.

Mesure 19 : Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.
Description de la mesure

Au cours des prochaines années, et à l'échelle du Québec, plusieurs changements importants seront déployés en GMR tels que la SVMQ, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, la révision du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits des entreprises, l'abrogation du Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, etc. De ce fait, les outils de planification et de réglementation actuellement en place devront prendre en considération l'ensemble des changements proposés pour améliorer la performance du système de la GMR au Québec.

Type de mesure Réglementaire

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Soutenir les instances municipales dans les ajustements et l'intégration des nouvelles réglementations en gestion des matières résiduelles. Par exemple, en leur fournissant notamment un projet de règlement municipal. (CMQuébec)
- Mettre à jour les règlements en lien notamment avec la modernisation de la collecte sélective, de la consigne et de la collecte des matières organiques. (Composantes et municipalités)
- Assurer l'application des règlements municipaux. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Mettre à jour les règlements municipaux afin de les adapter aux nouvelles normes gouvernementales et au PMGMR.
- Assurer l'application des règlements.
- Harmoniser les règlements municipaux à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2026

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|------------|-----------------|-----------------|-----------------|------|------|------|------|------------------|
| | Humaines | 10 000 \$ | 10 000 \$ | 10 000 \$ | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | | | | | 30 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans leurs PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement à la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de municipalités ayant révisé leur réglementation.
- Nombre d'inspections en lien avec la réglementation sur la gestion des matières résiduelles.
- Nombre de constats d'infraction émis.

Cible

- D'ici 2031, la majorité des municipalités ont révisé leur réglementation.



Mesure 20 : Répertoire et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.

Description de la mesure

Bien qu'une amélioration de la gestion des matières résiduelles soit constatée sur le territoire entre les années 2013 et 2019, l'inventaire 2019 démontre qu'il reste beaucoup de travail à réaliser pour atteindre les objectifs du Plan d'action québécois 2019-2024 et de la SVMO. Les ICI doivent participer davantage à la saine gestion des matières résiduelles, tout comme les CRD. Un chantier de travail sur les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles doit être mis en place afin d'évaluer les meilleurs mécanismes à mettre en œuvre pour engendrer rapidement des changements de comportements permettant de lutter contre le gaspillage des ressources, réduire à la source et favoriser le réemploi.

| | | |
|--|--|---|
| Type de mesure | Incitatifs pour le détournement des matières de l'élimination | Acquisition de connaissances |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait diagnostic des différents mécanismes financiers incitatifs et des partenariats potentiels en gestion des matières résiduelles, notamment en vue de constituer un fond pour le soutien à la mission des organismes qui œuvrent en GMR (CMQuébec). Réaliser un rapport de recommandation portant sur les mécanismes financiers incitatifs proposant des manières innovantes s'inspirant des meilleures pratiques applicables au territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). (CMQuébec) Suivant le dépôt du rapport de recommandation de la CMQuébec, analyser et évaluer les mécanismes financiers incitatifs qui pourraient être les mieux adaptés à la réalité territoriale des composantes situées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). (Composantes, municipalités) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les incitatifs financiers applicables au territoire de la CMQuébec qui auraient le plus d'impact sur la réduction de l'élimination. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Résidentiel | Construction, rénovation et démolition (CRD) Institutions, commerces et industries (ICI) |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2029

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------|-------------------|
| Budget | Humaines | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | | 100 000 \$ |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | 15 000 \$ | | 100 000 \$ |

Surveillance et suivi

| | |
|---|--|
| Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi | Cible |
| <ul style="list-style-type: none"> Réalisation du portrait diagnostic et de recommandations. | <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2030, réaliser un portrait diagnostic et un rapport de recommandation sur les mécanismes financiers applicables. |

Orientation 4



Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

Mesure 21 : Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source.

Description de la mesure

Sur le territoire, la collecte sélective est implantée en partie seulement, notamment dans les immeubles de type multilogements. Il s'avère également que certains ICI ne sont toujours pas desservis par une collecte sélective. Comme le taux de mise en valeur pour les matières recyclables est peu élevé (50 %), il est proposé de mettre en place des mesures afin de récupérer l'ensemble des matières recyclables générées. Pour y arriver, il est nécessaire d'étendre la collecte sélective à tous les immeubles multilogements et les ICI et y implanter les bons équipements de récupération. Considérant la mobilisation de la collecte sélective, une étroite collaboration sera nécessaire avec l'organisme de gestion désigné (OGD) afin de favoriser la mobilisation et l'adhésion des acteurs du milieu.

| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Amélioration de la qualité des matières recyclables en offrant des services en GMR | Détournement des matières de l'élimination |
|---|---|--|--|
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'accompagnement auprès des ICI et immeubles multilogements desservis afin de les aider à améliorer leurs pratiques. (Composantes et municipalités) - Développer un guide destiné aux ICI du territoire pour faire connaître les objectifs poursuivis en gestion des matières résiduelles et des pistes d'action à réaliser au quotidien. (Composantes et municipalités) - Analyser les options possibles et disponibles pour les ICI afin d'aller au-delà de l'approche volontaire de gérer les matières résiduelles. (Composantes et municipalités) - Documenter les possibilités qui pourraient être applicables sur notre territoire en regardant ce qu'il se fait ailleurs. (Composantes et municipalités) - Réaliser de la concertation afin d'explorer les options possibles pour dépasser l'approche volontaire d'adhérer à la collecte sélective, à gérer les RDD et à la collecte des matières organiques. (Composantes et municipalités) - Explorer les options possibles, dont : Implanter une réglementation aux ICI visant l'interdiction de déposer des matières recyclables et RDD dans les déchets. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le service de collecte des matières recyclables auprès des ICI et des immeubles multilogements non desservis. - Accompagner les ICI et les immeubles multilogements pour améliorer la qualité de leur tri des matières recyclables. - Implanter des équipements de récupération des matières recyclables aux ICI et aux immeubles multilogements non desservis. - Instaurer une collaboration, une adhésion et un accompagnement pour les ICI pour qu'ils soient parties prenantes à l'atteinte des cibles visées. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal | | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) | |

Mise en œuvre de la mesure

| Responsables | Composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Société VIA |
|--------------|--|------------------------------|-------------|
| Échéancier | 2024–2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO | | |

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-------------|------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| | Humaines | | | | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- Nombre d'ICI desservis par la collecte.
- Nombre d'accompagnements réalisés auprès des ICI.
- Nombre de multilogements desservis par la collecte.
- Nombre d'accompagnements réalisés auprès des multilogements.
- Quantité des matières pouvant être mises en valeur et retrouvées dans les ordures des ICI et multilogements (caractérisation).

Cibles

- D'ici 2031, augmenter les quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- D'ici 2031, réduire de 14 % la quantité de matières recyclables en provenance des ICI et des multilogements retrouvées à l'élimination par rapport à 2019.
- D'ici 2031, desservir tous les multilogements par les services de collecte des matières recyclables.



Mesure 22 : Planter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives.

Description de la mesure

Avant 2023, peu de collectes des matières organiques étaient offertes sur le territoire. Pour atteindre l'objectif du gouvernement de 60 % de recyclage de la matière organique d'ici 2023, et de 70 % d'ici 2030, l'implantation d'une collecte municipale et d'une collecte pour les ICI est primordiale. Par ailleurs, la SVMO prévoit que 100 % des résidences et des ICI devront être desservis par un service de collecte en 2025. Également, pour avoir pleinement droit à la redistribution des redevances à l'élimination, la gestion des résidus alimentaires et des résidus verts devra être implantée sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place une collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) triées à la source, et à détailler dans leur PMO les actions qui seront à mettre en œuvre pour y arriver.

Type de mesure Services en GMR Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal, incluant les matières des ICI

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- Planter et optimiser la collecte des matières organiques pour que les matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) soient triées à la source. (Composantes et municipalités)
 - Mettre en place des solutions traitements complémentaires afin de valoriser les matières organiques non acceptées par l'usine de biométhanisation. (Composantes et municipalités)
 - Maintenir et harmoniser les mesures incitatives pour gérer les matières organiques et réduire le gaspillage alimentaire. (Composantes et municipalités)
 - Accompagner des ICI pour la collecte des MO (nombre d'ICI participant en croissance de 50 à 100 par année). (Composantes et municipalités)
 - Fournir des incitatifs pour favoriser l'adhésion des ICI à la collecte. (Composantes et municipalités)

- Résultats visés**
- Desservir 100 % des unités résidentielles et des ICI du territoire d'ici 2025.
 - Améliorer le tri, la participation et la qualité de la matière d'ici 2031.

- Contribution aux objectifs gouvernementaux**
- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
 - Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
 - Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
 - Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

Secteur visé Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| | Humaines | | | | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de portes résidentielles desservies.
- Nombre de multilogements desservis.
- Nombre d'ICI desservis.
- Quantité de matières organiques retrouvées à l'élimination (caractérisation).
- Quantité de RA collectées.

Cibles

- D'ici 2025, 100 % des portes résidentielles et des ICI sont desservis par la collecte des matières organiques.
- D'ici 2030, atteindre 80 % de mise en valeur (recyclage ou valorisation) des matières organiques visées par la SVMO.

Mesure 23 : Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective.
Description de la mesure

Afin d'implanter une gestion globale des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire (collecte sélective, déchets, matières organiques), et selon les résultats d'une étude réalisée par la CMQuébec en 2019, il s'avère qu'un accompagnement actif permet d'aider à faire augmenter de façon importante le taux de mise en valeur. Une optimisation de la GMR permettrait donc de voir le taux de mise en valeur des matières recyclables augmenter, de même que le taux de mise en valeur des matières organiques.

| | | | |
|--|---|---|---|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal, incluant les matières des ICI | Amélioration de la qualité des matières recyclables |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire. (CMQuébec) Accompagner les établissements scolaires et les services de garde afin qu'ils adhèrent et participent à la collecte sélective et les résidus alimentaires. (Composantes et municipalités) Accompagner les établissements scolaires et les services de garde à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables et les résidus alimentaires. (Composantes et municipalités) Implanter et déployer la collecte sélective en collaboration avec l'Organisme de gestion désigné (OGD) et la collecte des résidus alimentaires. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de récupération dans les établissements scolaires et les services de garde. Améliorer la gestion des matières résiduelles dans son ensemble. Offrir de l'accompagnement et un soutien aux établissements scolaires afin qu'ils éduquent adéquatement nos générations futures à bien gérer leurs matières résiduelles | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % des matières organiques putrescibles Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 | | |
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | | |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | | | | | | | |
|---------------------|--|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Responsables | CMQuébec, composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Université Laval | | | | | | |
| Échéancier | 2024-2030 | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 10 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 20 000 \$ | 130 000 \$ |
| | Matérielles | | 20 000 \$ | | 20 000 \$ | | 20 000 \$ | 10 000 \$ | 70 000 \$ |
| | Total/an | 20 000 \$ | 40 000 \$ | 20 000 \$ | 30 000 \$ | 20 000 \$ | 40 000 \$ | 30 000 \$ | 200 000 \$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières résiduelles récupérées dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire par type de collecte (matières recyclables, organiques et ordures).
- Nombre d'écoles et de services de garde qui ont fait l'objet d'un accompagnement global.

Cible

- D'ici 2031, augmenter le taux de récupération des matières résiduelles (matières recyclables et organiques) à 75 % dans les établissements scolaires et les services de garde.



Mesure 24 : Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises.

Description de la mesure

La SVMO vise à optimiser les écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue, notamment par le tri à la source qui pourrait être réalisé dans les écocentres pour le bois, et dans ceux pour les résidus de CRD. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite améliorer l'accessibilité des citoyens aux points de dépôt et au réseau des écocentres.

| | | | |
|--|---|--|----------------|
| Type de mesure | Services en GMR | Optimisation des écocentres et de leur accessibilité | Infrastructure |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Élargir l'accessibilité aux écocentres et aux points de dépôt pour disposer des résidus domestiques dangereux. (Composantes et municipalités) - Assurer une bonne répartition des installations et des points de dépôts pour optimiser les services et assurer une desserte adéquate sur le territoire. (Composantes et municipalités). - Offrir l'accès à des points de dépôt/écocentres alternatifs dans les milieux non correctement desservis. (Composantes et municipalités) - Offrir l'accès illimité aux citoyens. (Composantes et municipalités) - Évaluer les possibilités de séparer certaines matières pour augmenter leur qualité et leur valeur. (Composantes et municipalités) - Améliorer les installations et les services offerts dans les écocentres existants. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Bonifier les points de dépôts déjà en place sur le territoire. - Bonifier le réseau des écocentres. - Augmenter l'accessibilité des points de dépôts et des écocentres aux citoyens. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées - Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD - Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) | | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) | |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| | Humaines | | | | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de visites à l'écocentre et aux points de dépôt.
- Nombre d'écocentres, de points de dépôt et de services de proximité offerts.
- Nombre de catégories de matières triées et mises en valeur dans les écocentres.
- Quantité de matières résiduelles récupérées dans les écocentres, points de dépôt et services de proximité.

Cibles

- D'ici 2031, augmenter le nombre de visites à l'écocentre par rapport à 2019.
- D'ici 2031, augmenter l'accessibilité en assurant la présence d'un écocentre ou un point de dépôt à proximité des milieux de vie

Mesure 25 : En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.

Description de la mesure

Pour augmenter le taux de mise en valeur global, cette mesure vise à offrir à la population l'accès au tri sur l'ensemble du territoire, en complément de l'accès aux différents modes de collecte.

Type de mesure Services en GMR Récupération des matières recyclables hors foyer

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Équiper tous les bâtiments municipaux d'îlots de tri (recyclage, résidus alimentaires, déchets, RDD, etc.) et équiper les lieux extérieurs municipaux d'îlots de tri. (Composantes et municipalités)
- Bonifier les équipements existants. (Composantes et municipalités)
- Évaluer la possibilité d'instaurer des points de dépôt pour le matériel de réemploi (exemple : vaisselle) pour le retour de la vaisselle consignée par exemple. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Offrir à la population l'accès au tri partout sur le territoire.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Secteur visé Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de contenants à deux voies hors foyer déployés sur le territoire.
- Nombre de contenants à deux ou trois voies déployés dans les bâtiments municipaux.

Cible

- D'ici 2031, veiller à ce que les lieux publics identifiés dans le plan de desserte soient équipés d'îlots de tri.





Mesure 26 : Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.

Description de la mesure

Selon une étude réalisée par la firme Léger en 2021 pour la Ville de Québec, seulement 21 % des citoyens–propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage pour tous les résidus de jardinage de leur ménage. De la même façon, peu de citoyens (13 %) pratiquent le compostage domestique ou le vermicompostage. La présente mesure vise essentiellement à réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvée dans les déchets et dans la collecte de résidus verts. Elle vise également l'augmentation de la pratique des compostages domestique et communautaire par les citoyens, notamment en favorisant un meilleur accompagnement et une meilleure formation.

| | | |
|--|---|---|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place des moyens de communiquer l'information. (Composantes et municipalités) – Mettre de l'avant des solutions complémentaires et cohérentes à la biométhanisation. (Composantes et municipalités) – S'assurer de bien communiquer sur les matières visées pour la biométhanisation et le compostage domestique. (Composantes et municipalités) – Assurer une cohérence entre les règlements et la mise en place des pratiques. (Composantes et municipalités) – Favoriser le compostage domestique et communautaire. (Composantes et municipalités) – Harmoniser les mesures incitatives sur le territoire (à titre d'exemple, certaines municipalités subventionnent l'achat d'un composteur). (Composantes et municipalités) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> – Réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvés dans les déchets et dans les collectes de résidus verts. – Augmenter la pratique du compostage domestique et communautaire. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> – Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois) | |
| Secteur visé | Résidentiel | |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités

Échéancier 2024–2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Budget | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Montant alloué au compostage domestique ou communautaire.
- Nombre de personnes qui, selon le sondage, pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage.
- Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.
- Nombre de subventions attribuées.

Cible

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, et les compostages domestique et communautaire.

Mesure 27 : Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur.
Description de la mesure

Plusieurs matières résiduelles générées sur le territoire présentent un faible taux de mise en valeur, par exemple le textile, les matériaux de rembourrage, les matelas, les autres matériaux de construction, le gypse, etc. L'absence de débouchés explique principalement cette situation. Cependant, le développement de nouvelles filières ou l'avènement de nouvelles entreprises de récupération au Québec permettraient d'optimiser la mise en valeur de ces matières en leur donnant une seconde vie.

| | | |
|--|--|--|
| Type de mesure | Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières problématiques ou non ciblées par les systèmes actuels | Acquisition de connaissances |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait-diagnostic sur les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire (ex. : gypse, matelas, textile et autres matières non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire). (CMQuébec) Optimiser, notamment la gestion du gypse et des autres matériaux de construction. (Composantes et municipalités) Favoriser l'émergence d'entreprises sur le territoire pour gérer les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire (ex. : matelas). (Composantes et municipalités) Trouver des solutions pour mettre en valeur les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire. (Composantes et municipalités) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Optimiser la récupération et la mise en valeur, notamment du textile, du gypse, des matelas, des autres matériaux de CRD, etc. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | | | | | | | |
|---------------------|--|-------------------------------------|--|-------------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Responsables | CMQuébec, composantes et municipalités | Exemple de collaborateur (s) | Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec | | | | | | |
| Échéancier | 2028-2030 | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | | | | | 20 000\$ | 15 000\$ | 15 000\$ | 50 000\$ |
| | Matérielles | | | | | | 10 000\$ | 10 000\$ | 20 000\$ |
| | Total/an | | | | | 20 000\$ | 25 000\$ | 25 000\$ | 70 000\$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières sans débouchés ou sans collecte structurée retrouvées dans les ordures (caractérisation).
- Réalisation d'un portrait diagnostic.
- Nombre de pistes de solutions à mettre en œuvre pour optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée.

Cibles

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur les matières sans débouchés ou sans collecte structurée qui identifie des solutions à mettre en œuvre sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de matières visées (sans débouchés ou sans collecte structurée) dans les ordures (caractérisation).



Mesure 28 : Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.

Description de la mesure

La surabondance de textile et sa faible mise en valeur sont des problématiques observées sur le territoire. Bien que le textile possède une valeur commerciale, il n'existe actuellement aucune solution à grande échelle pour améliorer sa mise en valeur. L'installation de boîtes de dons illicites est remarquée à plusieurs endroits sur le territoire et il n'existe toujours pas d'encadrement à cet égard. De plus, peu d'informations sont disponibles sur le marché du textile. Une meilleure compréhension de ce marché s'avère indispensable afin de proposer des solutions adaptées pour optimiser la récupération et la mise en valeur du textile.

Type de mesure Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée Acquisition de connaissances

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- En concertation avec les acteurs du milieu, réaliser un portrait-diagnostic de la gestion du textile sur le territoire et proposer des recommandations sur les actions à poser. (CMQuébec)
 - Réglementer au niveau municipal, la gestion des boîtes de dons pour les vêtements afin d'éviter l'établissement de boîtes de dons illicites. (Composantes et municipalités)
 - Mettre en place un partenariat entre les friperies et les écoles de design et de couture pour valoriser le textile et lui donner une seconde vie. (Composantes et municipalités)
 - Soutenir les points de vente établis. (Composantes et municipalités)
 - Mettre en œuvre les recommandations découlant du portrait-diagnostic de la gestion du textile. (Composantes et municipalités)

Résultats visés - Améliorer la récupération et la mise en valeur du textile sur le territoire métropolitain.

Contribution aux objectifs gouvernementaux - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé Résidentiel Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2025 et 2028-2029

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|------------|-----------------|-----------------|------|------|-----------------|-----------------|----------|-----------------|
| | Humaines | 10 000\$ | 10 000\$ | | | | 10 000\$ | 10 000\$ | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | | 10 000\$ | 10 000\$ | | | 10 000\$ | 10 000\$ | | 40 000\$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'un portrait diagnostic.
- Résultats et recommandations du portrait diagnostic réalisé par la CMQuébec sur la gestion des textiles.
- Liste et nombre d'initiatives réalisées pour optimiser la gestion du textile sur le territoire.
- Quantité de textiles retrouvés dans les ordures (caractérisation).

Cibles

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur la gestion des textiles sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de textiles dans les ordures (caractérisation).

Mesure 29 : Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.**Description de la mesure**

Les flux de transport des matières résiduelles sont une source notable d'émission de GES. C'est dans ce contexte que la CMQuébec souhaite accorder une place importante à la réduction des émissions liées aux opérations de collecte et de transport. Pour y arriver, il est notamment proposé d'optimiser les opérations et les déplacements des diverses collectes et de favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR ou à proximité de celui-ci en l'absence d'installations sur le territoire. Également, il sera possible d'évaluer la transition des camions de collecte vers des énergies renouvelables. Finalement, la bonification des opérations et des équipements de collecte vise à améliorer la qualité du tri et la traçabilité des matières résiduelles.

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|-------------|-------------|---|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Type de mesure | Acquisition de connaissances | Encourager la traçabilité des matières | | | | | | | |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Repérer les technologies qui permettraient d'améliorer les équipements de collecte afin d'avoir une meilleure traçabilité de la matière et améliorer la qualité du tri dès la collecte. (Composantes et municipalités) Favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR. (Composantes et municipalités) Évaluer les différentes options d'équipements de collecte permettant de réduire les émissions de GES sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord. (Composantes et municipalités) | | | | | | | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES liées aux opérations de collecte et de traitement des matières résiduelles. Améliorer la performance des équipements de collecte. Conserver et traiter la matière générée sur le territoire d'application du PMGMR. | | | | | | | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de GES | | | | | | | | |
| Secteur visé | Résidentiel | Institutions, commerces et industries (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD) | | | | | | | |
| Mise en œuvre de la mesure | | | | | | | | | |
| Responsables | Composantes et municipalités | | | | | | | | |
| Échéancier | 2024–2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | | | | | | | | |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |
| Surveillance et suivi | | | | | | | | | |
| Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives mises en place pour améliorer les activités de collecte. Quantité de matières résiduelles du secteur résidentiel traitées sur le territoire d'application du PMGMR. | | | | Cible | | | | |
| | | | | | <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour améliorer les activités de collecte et réduire les émissions de GES. | | | | |

Orientation 5


Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

Mesure 30 : Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
Description de la mesure

Dans un contexte où la consommation des ressources par habitant est en constante progression, la CMQuébec souhaite accorder une priorité absolue à la réduction à la source en fonction du principe des 3RV-E, à l'instar de la Politique québécoise. La CMQuébec souhaite grandement encourager toute la population ainsi que les entreprises à consommer et à produire de façon plus responsable afin de réduire la génération de déchets. La réduction à la source constitue d'ailleurs un élément phare du présent PMGMR. Pour mener à bien cette mesure, la CMQuébec proposera plusieurs initiatives qui permettront de prévenir ou de réduire la génération de matières.

| | | | |
|--|--|---|---|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Réduction à la source et réemploi | Acquisitions responsables, contenu recyclé et écoconception |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> – En collaboration avec les instances municipales, évaluer la mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi. (CMQuébec). – À l'échelle de la CMQuébec Rive-Nord, favoriser l'accès et évaluer les possibilités de soutien financier aux produits d'hygiène lavables au plus grand nombre de personnes. (CMQuébec) – Promouvoir les bonnes actions de réduction à la source et de réemploi en les communiquant et en donnant des trucs et astuces. (Composantes et municipalités) – Produire un guide décrivant des actions concrètes de réduction à la source que l'on peut appliquer dans les foyers pour favoriser le zéro déchet. (Composantes et municipalités) – Promouvoir l'achat de produits faits de matières recyclées. (Composantes et municipalités) | | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place un programme de soutien financier à la mission pour soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi. – Mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi. | | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> – Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) | |

Mise en œuvre de la mesure
Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|----------|
| | Humaines | 10 000\$ | 10 000\$ | 15 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 65 000\$ |
| Matérielles | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 50 000\$ | |
| Total/an | 20 000\$ | 20 000\$ | 25 000\$ | 15 000\$ | 15 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 115 000\$ | |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes.
- Nombre d'organismes qui bénéficient d'un financement à la mission et montant total alloué.
- Nombre d'initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.
- Nombre de personnes visées par les différentes initiatives.

Cibles

- D'ici 2028, mettre en place un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
- D'ici 2030, mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.

Mesure 31 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.
Description de la mesure

La CMQuébec souhaite encourager et mobiliser les ICI, les partenaires ainsi que les municipalités à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. Par le fait même, cette mesure vise également à inciter les entreprises à miser sur l'innovation technologique afin de réduire la génération des matières et de limiter l'extraction de ressources naturelles.

| | | | |
|-----------------------|---|------------------------------|--|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Acquisition de connaissances | Développement d'innovations technologiques |
|-----------------------|---|------------------------------|--|

| | |
|--|--|
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Publiciser les bonnes pratiques sur les divers médias de communication. (CMQuébec) - Réaliser un événement de reconnaissance des bonnes pratiques. (CMQuébec) - Le cas échéant, soutenir et encourager l'innovation technologique en réalisant des appels de proposition. (CMQuébec) |
|--|--|

| | |
|------------------------|---|
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les ICI, les partenaires et les municipalités à poursuivre leurs efforts et à aller plus loin dans les actions à réaliser afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. - Inciter les entreprises à miser sur l'innovation pour limiter l'extraction de ressources naturelles. - Soutenir et encourager l'innovation technologique |
|------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées |
|---|---|

| | | | |
|---------------------|------------------------------|---|--|
| Secteur visé | Municipalités et composantes | Industries, commerces et institutions (ICI) | Construction, rénovation et démolition (CRD) |
|---------------------|------------------------------|---|--|

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|--|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Société VIA et autres organismes et organisations souhaitant s'impliquer |
|--------------------|----------|-------------------------------------|--|

| | |
|-------------------|------------------|
| Échéancier | 2025, 2028, 2029 |
|-------------------|------------------|

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|-----------------|------|------|-----------------|-----------------|------|-----------------|
| Budget | Humaines | | 10 000\$ | | | 10 000\$ | 10 000\$ | | 30 000\$ |
| | Matérielles | | 20 000\$ | | | 20 000\$ | 10 000\$ | | 50 000\$ |
| | Total/an | | 30 000\$ | | | 30 000\$ | 20 000\$ | | 80 000\$ |

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de pratiques de saine gestion des matières résiduelles reconnues.

Cible

- D'ici 2031, reconnaître plusieurs pratiques de saine gestion des matières résiduelles.



Mesure 32 : Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite évaluer toutes les possibilités liées au réemploi sur le territoire. Dans ce contexte, il est d'abord proposé d'élaborer un portrait détaillé (nombre d'entreprises, viabilité, type de produits, localisation, accessibilité, etc.) nécessaire à la compréhension du marché du réemploi sur le territoire. Par la suite, un diagnostic pourra être posé et différentes pistes d'action pourront être proposées (optimisation, investissement, etc.) afin de rendre le réemploi plus attractif.

Type de mesure Acquisition de connaissances Amélioration de la performance de récupération et des débouchés

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Réaliser un portrait et une étude sur le réemploi à l'échelle du territoire. (CMQuébec)

Résultats visés

- Réaliser une étude de marché sur le réemploi.
- Améliorer la compréhension du marché du réemploi sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable CMQuébec

Échéancier 2026-2028

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|-----------------|----------------|----------------|------|------|-----------------|
| Budget | Humaines | | | 10 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | | | 20 000\$ |
| | Matérielles | | | 10 000\$ | | | | | 10 000\$ |
| | Total/an | | | 20 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | | | 30 000\$ |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'une étude de marché sur le réemploi.
- Principaux résultats de l'étude.

Cible

- D'ici 2029, réaliser une étude de marché sur le réemploi.

Mesure 33 : Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire.
Description de la mesure

L'accès à la réparation des appareils électroménagers et électroniques est incontournable pour réduire la quantité de matières résiduelles générées. Le soutien financier des initiatives d'autoréparation, le déploiement de formations en réparation et la mise en valeur des lieux sur le territoire métropolitain qui réparent des objets sont essentiels. Ils permettront d'inciter la population à mieux consommer, mais permettront d'influencer le marché pour avoir des produits d'une plus grande qualité et réparables. Cette mesure vise à promouvoir la réparation sur le territoire et à mieux outiller la population sur les éléments à considérer lorsque vient le temps d'acheter un nouveau produit.

Type de mesure Favoriser la prolongation de la durée de vie des produits Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Campagne promotionnelle sur les endroits qui réparent ou carte des lieux pour identifier les lieux possibles de réparation d'objets. (CMQuébec)
- Favoriser le déploiement de formations en réparation en s'associant avec des entreprises et des organismes œuvrant sur le territoire. (Composantes et municipalités)
- Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les lieux qui favorisent la réparation des objets (cartographe, campagnes, etc.) (Composantes et municipalités)
- Encourager et financer des initiatives de lieux de réparation. (Composantes et municipalités)
- Promouvoir les actions de réparation : réparer plutôt que de jeter et acheter du neuf, etc. (Composantes et municipalités)
- Identifier et soutenir les initiatives de réparation et mettre en lumière les entreprises qui offrent la réparation. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Création, maintien, ou développement de lieux de réparation et de lieux encourageant les produits faits de matières recyclées.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé Résidentiel Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités **Exemple de collaborateur (s)** La Patente

Échéancier 2028-2029

| | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------|-----------------|------|------|------|------|-----------------|-----------------|------|-----------------|
| Budget | Humaines | | | | | 5 000\$ | 5 000\$ | | 10 000\$ |
| | Matérielles | | | | | 10 000\$ | 10 000\$ | | 20 000\$ |
| | Total/an | | | | | 15 000\$ | 15 000\$ | | 30 000\$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre et liste des initiatives mises en place pour favoriser la réparation.

Cible

- D'ici 2030, augmenter la mise en place d'initiatives pour favoriser la réparation.



Orientation 6



Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Mesure 34 : Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel.

Description de la mesure

Cette mesure vise à réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO qui découlent du PMGMR. Les composantes devront mettre à jour leur PMO, suivant le cadre inscrit dans le guide d'accompagnement (mesure 39), et intégrer les indicateurs de mesures qui s'appliquent aux actions planifiées et qui contribuent à l'atteinte des cibles identifiées pour chacune des mesures du PMGMR. Une reddition de compte régulière devra être réalisée lors des rencontres de comité technique quant à l'avancement des actions du PMO, mais également annuellement pour la production du bilan annuel sur l'avancement du PMGMR. Un accompagnement technique sera réalisé par la CMQuébec.

Type de mesure Surveillance et suivi du PMGMR

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Faire connaître davantage les plans de mise en œuvre. (Composantes et municipalités)
- Mesurer régulièrement les indicateurs de mesure identifiés et réaliser une reddition de comptes à la CMQuébec. (Composantes et municipalités)
- Produire un suivi régulier sur l'avancement des mesures des plans et l'atteinte des objectifs. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Assurer une surveillance et un suivi de l'avancement des mesures et des actions du PMGMR sous la responsabilité des composantes et des municipalités.
- Encadrer les éléments à intégrer aux PMO et faire un lien direct avec le PMGMR.
- Réviser et mettre à jour les PMO découlant du PMGMR par composante en respectant le cadre du PMGMR.
- Réaliser une reddition de compte annuelle sur la base des indicateurs identifiés par mesure dans le PMGMR.

Contribution aux objectifs gouvernementaux N/A

Secteur visé N/A

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités **Exemple de collaborateur (s)** CMQuébec

Échéancier 2024-2030 *Les échéances seront précisées dans les PMO

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-------------|-----------------|------|------|------|------|------|------|------|-------|
| | Humaines | | | | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| | Total/an | | | | | | | | |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de PMO mis à jour.
- Reddition de compte annuelle complétée.

Cibles

- D'ici 2025, mettre à jour tous les PMO des composantes.
- Annuellement, réaliser une reddition de compte sur les mesures et les indicateurs mesurés à la CMQuébec.

Mesure 35 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.
Description de la mesure

Afin d'atteindre les objectifs métropolitains et d'assurer une harmonisation entre les actions des partenaires sur l'ensemble du territoire, la CMQuébec propose de mettre sur pied un vaste réseau qui permettra le transfert et le partage des connaissances et des expertises en GMR. Pour ce faire, il est proposé de tenir des rencontres, des conférences et des formations en lien notamment avec l'approvisionnement responsable.

| | | | |
|-----------------------|---|--------------------------|-------------------------------|
| Type de mesure | Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) | Partage de connaissances | Approvisionnement responsable |
|-----------------------|---|--------------------------|-------------------------------|

| | |
|--|--|
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie en approvisionnement responsable par secteur d'activité, notamment pour les ICI. (CMQuébec) - Développer et encourager les partenariats, la collaboration et le réseautage entre les organisations pour améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles. (CMQuébec) - Développer et diffuser un guide d'approvisionnement responsable. (CMQuébec) |
|--|--|

| | |
|------------------------|---|
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie régionale en approvisionnement écoresponsable. - Créer un outil d'aide et d'accompagnement pour un approvisionnement plus responsable à l'intention des instances municipales et des ICI. - Transfert de connaissances. - Réseautage. |
|------------------------|---|

| | |
|---|---|
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | <ul style="list-style-type: none"> - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées |
|---|---|

| | | |
|---------------------|---|--|
| Secteur visé | Industries, commerces et institutions (ICI) | Construction, rénovation et démolition (CRD) |
|---------------------|---|--|

Mise en œuvre de la mesure

| | | | |
|--------------------|----------|-------------------------------------|---|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Composantes et municipalités, Université Laval et CHU de Québec |
|--------------------|----------|-------------------------------------|---|

| | |
|-------------------|-----------|
| Échéancier | 2024-2026 |
|-------------------|-----------|

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|------|------|------|-----------------|
| | Humaines | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | | | | | |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | | | | | 15 000\$ |

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Création d'un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- Adoption d'une stratégie en approvisionnement responsable.
- Nombre d'outils en approvisionnement responsable développés.

Cibles

- D'ici 2027, créer un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, adopter une stratégie en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, développer un outil en approvisionnement responsable.



Mesure 36 : Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.

Description de la mesure

Dans le but d'échanger sur les besoins du milieu et les différents problèmes de la GMR, la CMQuébec souhaite réaliser plusieurs rencontres annuelles afin de favoriser la recherche conjointe de solutions et d'innovations pour améliorer la situation. L'implantation de la collecte des matières organiques sera un réel défi à l'échelle du territoire. Il est donc possible que ce thème soit abordé lors des premières rencontres. De façon générale, cette mesure vise à améliorer la qualité des gestes posés et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permettra ultimement d'atteindre d'excellentes performances environnementales.

| | | |
|--|--|--|
| Type de mesure | Concertation | Partage de connaissances |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | - Organiser des rencontres annuelles sur différentes thématiques : matières organiques, gaspillage alimentaire, matières recyclables, RDD, etc. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | - Réaliser au moins 5 rencontres par années de concertation et d'échanges afin de trouver des solutions conjointes et s'entraider. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | - Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées | |
| Secteur visé | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | | | | | | | |
|--------------------|-------------------|-------------------------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Composantes et municipalités | | | | | | |
| Échéancier | 2024-2030 | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 27 500\$ |
| | Matérielles | | | | | | | | |
| | Total/an | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 27 500\$ |

Surveillance et suivi

| | |
|--|--|
| Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi | Cible |
| - Nombre de rencontres réalisées. | - D'ici 2031, tenir plusieurs rencontres sur différentes thématiques en GMR. |

Mesure 37 : Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour réaliser l'atteinte des objectifs.

Description de la mesure

Au Québec, la modernisation du système de collecte sélective et de la consigne et la mise en œuvre de la SVMO entraîneront de nombreux changements importants au cours des prochaines années. Plusieurs règlements et projets de règlements, en cours de révision, devraient aussi amener des changements substantiels dans le cadre de la GMR. Dans ce contexte, et considérant les responsabilités légales qui incombent à la CMQuébec dans le cadre de la révision du PMGMR, il apparaît primordial de poursuivre les échanges et de bien communiquer avec le gouvernement sur les changements à venir. Il incombe également à la CMQuébec de réaliser des représentations politiques afin de susciter des changements qui aideront les instances municipales à avancer plus rapidement vers l'atteinte des objectifs nationaux.

Type de mesure Représentations politiques

- Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)**
- Encourager les instances gouvernementales à faire preuve d'exemplarité en adoptant des projets de règlements et projets de loi qui concourent aux objectifs du PMGMR. (CMQuébec)
 - Susciter l'engagement du gouvernement par l'instauration d'une politique de saine gestion des matières résiduelles dans toutes les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignements du Québec. Intégrer dans la politique de saine gestion des matières résiduelles, notamment la mise en place d'équipements adéquats et de ressources spécifiques pour effectuer minimalement la récupération des matières recyclables et organiques. (CMQuébec)
 - Endosser ou émettre des lettres de recommandation, auprès des gouvernements, qui proposent des modifications au cadre légal en lien avec les objectifs du PMGMR, notamment en ce qui concerne le suremballage, le contenu minimal de matières recyclées et la réparabilité des biens. (CMQuébec)
 - Encourager la mise en commun d'expertises entre les ministères de l'Éducation et de l'Environnement notamment afin de favoriser l'application des pratiques exemplaires de gestion des matières résiduelles dans les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignements. (CMQuébec)

- Résultats visés**
- Travailler en collaboration avec les instances gouvernementales afin d'anticiper à l'avance les changements.
 - Faire des recommandations aux instances gouvernementales.
 - Encourager la mise en commun d'expertise entre le MELCCFP et le ministère de l'Éducation.

Contribution aux objectifs gouvernementaux N/A

Secteur visé N/A

Mise en œuvre de la mesure

Responsable CMQuébec

Échéancier 2024-2030

| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| | Humaines | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 5 000\$ | 35 000\$ |

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de représentations ou d'implications auprès des instances gouvernementales.
- Liste des demandes, des représentations ou des implications réalisées auprès des instances gouvernementales.

Cible

- D'ici 2031, réaliser plusieurs représentations ou implications auprès des instances gouvernementales.



Mesure 38 : Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire.

Description de la mesure

Afin de mieux identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les déchets, la CMQuébec souhaite réaliser des caractérisations de façon plus récurrente, soit aux deux ans. L'objectif est de mieux cibler un secteur ou des types de matières, de façon à adapter les actions de communication ainsi que les messages auprès des différentes clientèles, de même que de possibles ajustements aux opérations courantes de collecte. Autre élément important, cette action permettra également de mesurer la pertinence et la portée des mesures qui seront mises en place chaque année.

| | | |
|--|---|---|
| Type de mesures | Acquisition de connaissances | Surveillance et suivi du PMGMR |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser un plan d'échantillonnage pour cibler l'ensemble des composantes de la CMQuébec, les secteurs ICI et résidentiel (unifamilial et multilogement). (CMQuébec) Réaliser un plan de caractérisation pour les composantes et les secteurs d'activités visés. (CMQuébec) | |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur retrouvées dans les déchets. Cibler plus précisément un secteur ou des types de matières dans les actions de communications et les actions au niveau opérationnel à mettre en place. Mesurer la pertinence des mesures réalisées et leur portée. | |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | N/A | |
| Secteurs visés | Résidentiel | Industries, commerces et institutions (ICI) |

Mise en œuvre de la mesure

| | | | | | | | | | |
|--------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|------------------|
| Responsable | CMQuébec | Exemple de collaborateur (s) | Composantes et municipalités | | | | | | |
| Échéancier | 2024, 2026, 2028, 2030 | | | | | | | | |
| Budget | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
| | Humaines | 20 000\$ | | 10 000\$ | | 20 000\$ | | 20 000\$ | 70 000\$ |
| | Matérielles | 70 000\$ | | 30 000\$ | | 30 000\$ | | 30 000\$ | 160 000\$ |
| | Total/an | 90 000\$ | | 40 000\$ | | 50 000\$ | | 50 000\$ | 230 000\$ |

Surveillance et suivi

| | |
|---|--|
| Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi | Cible |
| <ul style="list-style-type: none"> Nombre et résultats des caractérisations réalisées. | <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2031, réaliser quatre (4) caractérisations des déchets pour les secteurs résidentiel et ICI. |

Mesure 39 : Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi.
Description de la mesure

Actuellement, il n'existe pas de cadre défini pour guider les composantes du territoire dans le travail à réaliser pour mettre à jour les PMO. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un guide pour orienter les travaux à réaliser, notamment parce que les PMO ne découlent pas d'obligations légales. En effet, ce sont des documents de planification qui ont été demandés à partir du PMGMR 2016–2021 afin de réaliser un suivi et une surveillance adéquate sur le territoire auprès des différentes composantes. Ce guide permettra de créer un cadre, incluant des critères à considérer, pour orienter adéquatement et guider les instances municipales dans la mise à jour de cet outil de planification.

| | |
|--|---|
| Type de mesure | Surveillance et suivi du PMGMR |
| Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable) | <ul style="list-style-type: none"> Créer un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la révision et la mise à jour des PMO. (CMQuébec) Mettre sur pied un comité formé de partenaires du milieu et qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre et au suivi du PMGMR. (CMQuébec) Mettre en place un processus de suivi régulier (plusieurs fois dans l'année) des indicateurs de mesures et diffuser un bilan annuel sur l'avancement du PMGMR, notamment sur son site internet. (CMQuébec) Assurer un suivi et une surveillance rigoureuse de la mise en œuvre et de l'avancement des mesures en réalisant des bilans annuels quantitatifs et en les rendant accessibles au public dès leur transmission au conseil de la CMQuébec. (CMQuébec) Développer un système de reddition de compte et maintenir à jour une base de données en GMR pour le territoire. (CMQuébec) Communiquer et diffuser publiquement les rapports et les bilans annuels présentant l'état d'avancement du PMGMR et des PMO dès leur transmission au conseil de la CMQuébec. (CMQuébec, composantes et municipalités) |
| Résultats visés | <ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure surveillance et un suivi de l'avancement des mesures et des actions du PMGMR. Encadrer les éléments à intégrer aux PMO et faire un lien direct avec le PMGMR. Réaliser une reddition de compte annuelle sur la base des indicateurs identifiés par mesure dans le PMGMR. |
| Contribution aux objectifs gouvernementaux | N/A |
| Secteur visé | N/A |

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, Composantes et municipalités **Exemple de collaborateur (s)** Comité de partenaires (à créer)

Échéancier 2024–2030

| Budget ventilé sur 7 ans | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|---------------------------------|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Humaines | 20 000\$ | 15 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ |
| Matérielles | | | | | 5 000\$ | | | | 5 000\$ |
| Total/an | 20 000\$ | 15 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 15 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 90 000\$ |

Surveillance et suivi
Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Création et diffusion d'un guide d'accompagnement.
- Développement d'un système de reddition de compte et sa mise à la disposition des instances municipales.
- Production et diffusion d'un bilan annuel.

Cibles

- Annuellement, produire et diffuser un bilan sur l'avancement du PMGMR.
- D'ici 2025, créer et diffuser un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire pour la révision et la mise à jour des PMO.
- D'ici 2025, développer et mettre à la disposition des instances municipales du territoire un système de reddition de compte.

Mesure 40 : Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

Description de la mesure

La modernisation des systèmes de la collecte sélective et de la consigne constitue un chantier majeur. Celui-ci engendrera des changements importants en gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Considérant que cette modernisation vise une approche élargie des producteurs (REP) et que la gestion de la collecte sélective et de la consigne seront confiées à des organismes de gestion désignés par RECYC-QUÉBEC, une collaboration étroite entre tous les acteurs municipaux, y compris la CMQuébec, est essentielle pour favoriser une transition adéquate vers la modernisation de ces systèmes.

Type de mesure

Partage de connaissances

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Maintenir l'échange entre la CMQuébec et les composantes du territoire pour assurer l'harmonisation des ententes-cadres sur la collecte sélective et ainsi maintenir les acquis sur le territoire. (CMQuébec)
- Favoriser la collaboration avec l'OGD afin d'être en adéquation avec la modernisation de la collecte sélective et assurer le succès de la réforme, notamment pour garantir une meilleure desserte des multilogements et des ICI. (CMQuébec et composantes)
- Prendre les mesures nécessaires pour que les besoins et les particularités des municipalités soient considérés. (CMQuébec et composantes)

Résultats visés

- Être en adéquation avec la modernisation des systèmes et assurer le succès de la réforme.
- Être en communication régulière avec les OGD afin de recevoir les données sur les quantités de matières récupérées par secteur d'activité et les taux de recyclage et valorisation atteints.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

N/A

Secteurs visés

Résidentiel

Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

CMQuébec et composantes

Échéancier

2024-2030

| Budget ventilé sur 7 ans | Ressources | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Total |
|--------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| | Humaines | | 5 000\$ | 5 000\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ |
| Matérielles | | | | | | | | | |
| Total/an | | 5 000\$ | 5 000\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 2 500\$ | 22 500\$ |

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Données et informations reçues des OGD sur la collecte sélective et la consigne.

Cible

- D'ici 2031, recevoir régulièrement les données et l'information sur la collecte sélective et la consigne, des OGD, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du PMGMR.



Argus Environnement inc.
Octobre 2023

ANNEXE B

**Projections et scénarios pour le traitement
des matières résiduelles en 2031**

MÉTHODOLOGIE

Le portrait de la situation actuelle réalisé dans l'inventaire 2019 sert de base à l'évaluation des besoins futurs. Les quantités totales de matières générées sur le territoire pour l'année 2019 sont de 958 296 tonnes, ce qui représente 1 438 kg/hab./an. De ces 958 296 tonnes, 451 429 tonnes sont éliminées, ce qui représente 678 kg/hab./an.

Afin d'évaluer les besoins futurs et les impacts des mesures retenues, trois scénarios d'évolution potentielle des matières générées ont été élaborés (référence, réaliste, et optimiste). Dans chacun de ces scénarios, une projection des taux de mises en valeur et d'élimination par habitant a été réalisée sur un horizon de 10 ans. Ces scénarios supposent des niveaux variés d'effort déployé pour augmenter la mise en valeur des matières et réduire leur élimination, afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, des plans d'action et des stratégies qui en découlent. Ces scénarios tiennent compte des perspectives démographiques et de la croissance économique.

Les projections se basent sur la croissance démographique de la population (voir **tableau 1**), sur la croissance économique considérée à 1,21 % par année selon les données de Statistique Canada (voir **tableau 2**) et sur l'évolution des montants de permis de construction pour chaque composante (voir **tableau 3**).

Pour le secteur résidentiel, on considère que le gisement par habitant est constant. Pour le secteur ICI, le gisement par habitant subit la croissance économique de 1,21 % par année sur une période de 10 ans. Pour le secteur CRD, le gisement par habitant subit l'évolution des montants de permis de construction pour chaque composante (voir **tableau 3**).



Afin d'évaluer les impacts des mesures retenues, trois scénarios ont été élaborés :

- **Statu quo ou scénario de référence** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques et la croissance économique. On considère que les mesures mises en place permettent de conserver la performance actuelle et n'apportent aucune amélioration de celle-ci.
- **Réaliste** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution des permis de construction. Les impacts des mesures sont estimés à l'aide d'hypothèses s'inspirant d'autres études réalisées au Québec ou des données du bilan 2019. Les hypothèses retenues sont conservatrices et présentées à la section 1.2.
- **Optimiste** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution des permis de construction. Les impacts des mesures sont majorés de 10 à 50 % par rapport au scénario réaliste. Les hypothèses sont optimistes.

Les scénarios réaliste et optimiste tiennent compte de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), des nouvelles REP, de la modernisation du système de consigne et de la collecte sélective, ainsi que la future obligation des résidus CRD à transiter par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC.

PROJECTION DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le **tableau 1** présente l'évolution de la population selon les composantes sur la période 2019–2031. Les données sont issues des projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, du scénario de référence A. L'évolution de la population est utilisée pour projeter la génération des matières résiduelles du secteur résidentiel uniquement.

Tableau 1 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQ (Rive-Nord) entre 2019 et 2031

| Composantes | 2019 | 2031 | Variation 2019–2031 | |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|--------------|
| | | | Nombre | % |
| Agglomération de Québec | 583 121 | 620 988 | 37 867 | 6,5 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 29 252 | 31 496 | 2 244 | 7,7 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 46 181 | 52 633 | 6 452 | 14,0 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 7 536 | 7 951 | 415 | 5,5 % |
| Ensemble du Québec | 8 390 499 | 9 039 500 | 649 001 | 7,2 % |
| CMQuébec | 666 090 | 713 068 | 46 978 | 7,1 % |

Source : Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016–2066. Édition 2019. Scénario de référence A.



Le **tableau 2** présente l'évolution du nombre d'employés pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour chaque composante. Les données présentées sont basées sur une augmentation de 12,12 % du nombre d'employés pour la période 2009-2019, issues de Statistique Canada. Les données de 2020 ont été exclues puisque la pandémie covid-19 a influencé le nombre d'employés de la province (baisse de 2 % par rapport à 2019). L'augmentation retenue a été appliquée au nombre d'employés de chaque composante afin d'estimer le nombre d'employés en 2031.

Tableau 2 – Estimation de l'évolution du nombre d'employés entre 2019 et 2031

| Composantes | 2019 | 2031 | Variation 2019-2031 | |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|----------------|
| | | | Nombre | % |
| Agglomération de Québec | 315 250 | 353 458 | 38 208 | 12,12 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 6 450 | 7 232 | 782 | 12,12 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 310 | 1 469 | 159 | 12,12 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 12 950 | 14 520 | 1 570 | 12,12 % |
| Ensemble du Québec | 4 308 100 | 4 830 242 | 522 142 | 12,12 % |
| CMQuébec | 335 960 | 376 678 | 40 718 | 12,12 % |

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0023-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles

Le **tableau 3** présente l'évolution de la valeur des permis de bâtir distribués par les composantes sur la période 2010–2019. La variation de la valeur des permis de 2010 à 2019 est utilisée pour projeter les quantités de matières générées par le secteur CRD. Il est possible de remarquer que les valeurs des permis de bâtir ont diminué pour certaines composantes. Les données de 2020 ont été exclues, puisque la pandémie covid-19 a eu de fortes répercussions sur le secteur économique de la province.

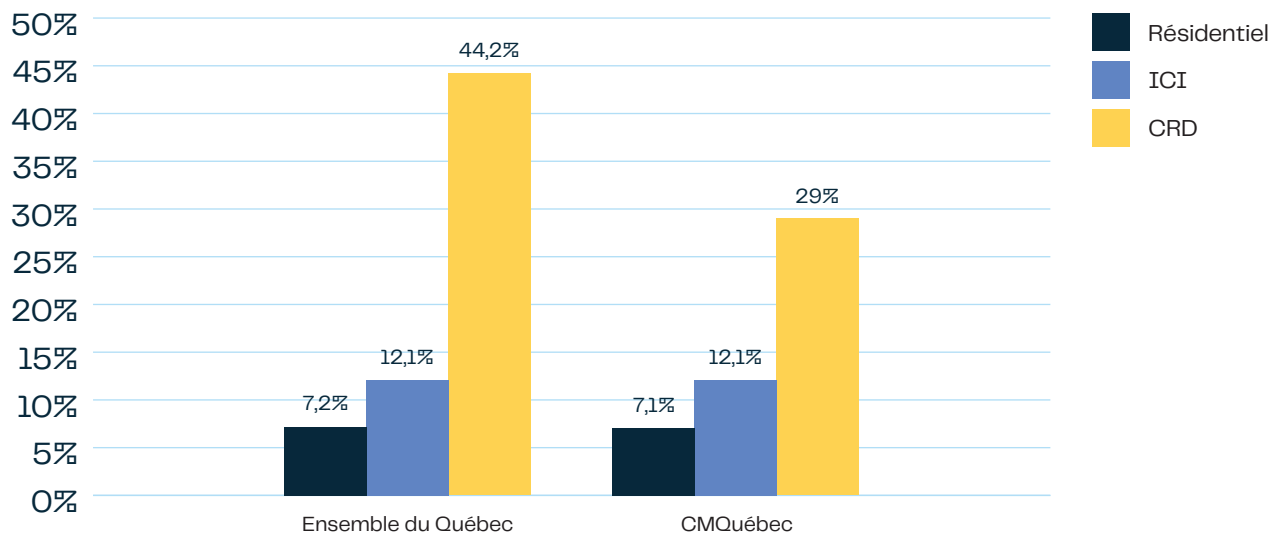
Tableau 3 – Évolution de la valeur des permis de bâtir par composante

| Composantes | 2010 | 2019 | Variation 2010–2019 | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------|
| | | | Valeur | % |
| Agglomération de Québec | 1 144 918 k \$ | 1 652 643 k \$ | 507 725 k \$ | 44,3 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 87 744 k \$ | 85 951 k \$ | - 1 793 k \$ | -2,0 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 16 371 k \$ | 8 190 k \$ | - 8 181 k \$ | -50,0 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 185 321 k \$ | 103 212 k \$ | -82 109 k \$ | -44,3 % |
| Ensemble du Québec | 14 842 345 k \$ | 21 398 601 k \$ | 6 556 256 k \$ | 44,2 % |
| CMQuébec | 1 434 354 k \$ | 1 849 996 k \$ | 415 642 k \$ | 29,0 % |

Source : Statistique Canada (SC), Enquête des permis de bâtir. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), Institut de la statistique du Québec, 18 juin 2021.

La **figure 1** présente les paramètres retenus pour projeter la génération des matières résiduelles par secteur pour l'année 2031, soit la variation en pourcentage pour les perspectives démographiques (résidentiel), la croissance économique (ICI) et les permis de bâtir (CRD). L'évolution de la population est considérée pour les trois secteurs. Le secteur CRD représente la plus grande croissance.

Figure 1 – Paramètres considérés pour projeter la génération des matières résiduelles



PORTRAIT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 4** est issu de l'inventaire des matières résiduelles 2019 de la CMQ. Il se base sur les données des installations, de la caractérisation des matières à l'incinérateur (étude A1) et du portrait du secteur CRD (étude A2). Les données réelles ont été complétées par les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et des calculateurs fournis par RECYC-QUÉBEC. Le détail de la méthodologie est présenté dans le rapport de l'inventaire.

Tableau 4 – Inventaire des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|------------------------|------|
| Matières recyclables | 73 480 | 74 418 | 147 898 | 49,7 % | 111,7 | |
| Secteur résidentiel | 47 769 | 18 197 | 65 967 | 72,4 % | 27,3 | |
| Secteur ICI | 25 712 | 56 219 | 81 931 | 31,4 % | 84,4 | |
| Matières organiques | 127 629 | 168 674 | 296 303 | 43,1 % | 253,2 | |
| Secteur résidentiel | 39 917 | 92 571 | 132 488 | 30,1 % | 139,0 | |
| Secteur ICI | 87 711 | 76 104 | 163 815 | 53,5 % | 114,3 | |
| RDD considérés (écocentre) | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 | |
| Résidus encombrants et autres | 23 474 | 113 723 | 137 196 | 17,1 % | 170,7 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 14 402 | 9 356 | 23 758 | 60,6 % | 14,0 |
| | Textiles | 4 263 | 7 447 | 11 710 | 36,4 % | 11,2 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 180 | 24 799 | 26 979 | 8,1 % | 37,2 |
| | Autres matières | 0 | 639 | 639 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 336 | 1 336 | 0,0 % | 2,0 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 464 | 82 | 546 | 85,0 % | 0,1 |
| | Plastiques agricoles | 70 | 281 | 351 | 19,9 % | 0,4 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 095 | 23 827 | 25 921 | 8,1 % | 35,8 |
| | Autres matières | 0 | 11 168 | 11 168 | 0,0 % | 16,8 |
| | Résidus ultimes | 0 | 34 787 | 34 787 | 0,0 % | 52,2 |
| Résidus CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75,3 % | 138,3 | |
| Agrégats | 120 325 | 34 550 | 154 875 | 77,7 % | 51,9 | |
| Non-agrégats | 160 373 | 57 542 | 217 915 | 73,6 % | 86,4 | |



Le **tableau 5** présente les matières générées par secteur pour l'ensemble de la CMQ pour l'année 2019. Les données présentées dans les tableaux 4 et 5 servent de base pour projeter les matières par secteur pour l'année 2031. Les résultats des projections des trois scénarios seront présentés sous la même forme pour des fins de comparaison.

Tableau 5 – Matières générées par secteur pour l'ensemble de la CMQ en 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
|--------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41 % | 235 |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36 % | 304 |
| CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75 % | 138 |
| Total | 506 868 | 451 429 | 958 296 | 52 % | 677 |

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

En 2020, le gouvernement du Québec a adopté de nouvelles orientations introduites notamment par l'annonce du Plan d'action 2019–2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). La révision des plans de gestion des matières résiduelles doit tenir compte des nouveaux objectifs identifiés par le gouvernement.

Les objectifs du Plan d'action 2019–2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec sont les suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ces objectifs servent de référence pour la révision des PGMR. Les cibles sont à atteindre pour 2024¹.

Les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) sont les suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq CO₂ les émissions de GES en 2030.

Les impacts des orientations du gouvernement sont considérés dans l'élaboration des hypothèses des différents scénarios de projection des matières. Les principales orientations gouvernementales ayant des impacts directs sur les quantités de matières de la CMQ (Rive-Nord) sont présentées ci-dessous :

1. Hausse des redevances pour l'élimination des matières résiduelles (augmentation à 30 \$/t d'ici 2023 et de 2 \$/t les années subséquentes);
2. Obligation des ICI de se doter d'un équipement pour récupérer le papier/carton, les résidus alimentaires et les résidus verts, sous peine de pénalités;
3. Obligation des ICI et des entrepreneurs CRD de faire transiter les résidus CRD par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC, sous peine de pénalités à l'élimination;
4. Élargissement des REP concernant les plastiques agricoles, les batteries, les bonbonnes de propane, etc.;
5. Modernisation de la collecte sélective et du système de consigne.

¹ Il est possible que les cibles de 2024 soient conservées pour toute la durée du PGMR, à savoir 7 ans.

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LES PROJECTIONS

Orientations du gouvernement

Le **tableau 6** synthétise les hypothèses retenues afin de mesurer les impacts des orientations gouvernementales sur les quantités de matières résiduelles mises en valeur et éliminées à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord).

Lors de l'inventaire 2019, les quantités de papier/carton qui transitent directement des ICI vers les recycleurs n'ont pas été considérées. Selon les données du CHU de Québec qui dispose d'une presse à carton, 753 t ont été envoyées vers un recycleur en 2019. En extrapolant les données du CHU de Québec au nombre total d'employés pour les secteurs SCIAN susceptibles de produire des fibres, il était estimé que 9 767 t circulent par ce réseau en 2019.

Dans le cadre de la SVMQ, les ICI devront se doter d'un équipement pour récupérer les fibres sous peine de pénalité. Ainsi, en considérant les paramètres d'évolution économique et démographiques (+12,1 % pour le secteur ICI, voir **figure 1**), sans les mesures gouvernementales, les quantités de fibres récupérées par ce réseau sont estimées à 10 939 t en 2031. En restant réaliste, il est supposé que les mesures gouvernementales permettraient de récupérer 40 % des fibres générées par le secteur ICI, à savoir 24 676 t en 2031. De façon optimiste, cela permettrait de récupérer 55 % des fibres générées par le secteur ICI, à savoir 33 929 t en 2031.



Tableau 6 – Hypothèses reliées aux orientations gouvernementales

| Orientations gouvernementales | Matières visées | Hypothèses |
|---|---------------------------------------|---|
| Hausse des redevances à l'élimination des matières résiduelles (à 30 \$/t dès 2023 et de 2 \$/t les années suivantes). | Toutes les matières | Impact difficile à quantifier puisque l'augmentation des redevances devrait stimuler l'ensemble des filières de récupération et de mise en valeur des matières, et ainsi inciter à limiter l'élimination des matières résiduelles. |
| Les ICI devront se doter d'un équipement pour récupérer le papier/carton, sous peine de pénalité. | Papier/carton | Réaliste : 24 676 t de fibres récupérées en 2031 (40 % des fibres générées par le secteur ICI) Optimiste : 33 929 t de fibres récupérées en 2031 (55 % des fibres générées par le secteur ICI) |
| Les ICI devront se doter d'une collecte des résidus verts et des résidus alimentaires, sous peine de pénalité. | Résidus alimentaires et résidus verts | Réaliste : taux de récupération des résidus verts et des résidus alimentaires de 70 %, ce qui représente 39 000 t de matières organiques. Optimiste : taux de récupération des résidus verts et des résidus alimentaires de 80 %, ce qui représente 44 690 t de matières organiques. |
| Les résidus CRD devront passer par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC avant d'être éliminés, à défaut de quoi des pénalités seront imposées. | Résidus CRD | Augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD : Réaliste : +5 % par rapport à 2019, soit 80 % en 2031. Optimiste : +10 % par rapport à 2019, soit 85 % en 2031. |
| Élargissement des REP. | Plastiques agricoles | Pour les deux scénarios, l'objectif de récupération de 50 % du gouvernement est utilisé. |
| Modernisation du système de consigne. | Matières recyclables | Les objectifs de récupération du gouvernement sont utilisés : Réaliste : 75 % en 2031 Optimiste : 90 % en 2031 |

Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, les mesures ISÉ permettent d'augmenter les quantités récupérées de 2 % par année, cela correspond à 14 %² sur une durée de 7 ans. Ce pourcentage est validé par l'objectif d'une campagne de sensibilisation qui s'est tenue dans la MRC d'Arthabaska. En effet, la campagne « Défi Minceur – 2 lb/sem. » visait un objectif général de réduction de 15 % des matières éliminées sur une période de trois ans (Marceau P., 2017). Selon la chaire Éco Conseil à Chicoutimi, les mesures ISÉ peuvent entraîner une réduction d'au plus de 10 % du flux de génération des déchets (Chaire Éco Conseil à Chicoutimi, 2008).

La mise en place d'une réglementation permet d'augmenter ce pourcentage à 10 % par année (outil de RECYC-QUÉBEC), soit 94 % sur une durée de 7 ans. En dépit du service offert et des campagnes de sensibilisation, la participation des usagers montre des limites. Il est difficile de dépasser un taux de récupération de plus de 75 % (**tableau 7**).

² $1,02^7 = 1,148$, soit une augmentation de 14,8 %.



Tableau 7 – Hypothèses retenues pour les mesures ISÉ

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|---|--|---|--|
| 2 | Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de campagnes réalisées pour chaque thématique - Nombre de messages véhiculés - Nombre de personnes visées par chaque campagne - Nombre de médias différents utilisés pour chaque campagne - Nombre de personnes rencontrées - Nombre de constats remis - Nombre de patrouilles vertes déployées sur le territoire de la CMQ | <p>Réaliste : augmentation de la récupération des matières de +10 % par rapport à 2019</p> <p>Optimiste : +14 % par rapport à 2019</p> |
| 4 | Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entrepreneurs qui ont reçu l'outil lors de la demande du permis - Nombre de fiches de suivi des résidus de CRD reçues sur l'ensemble des demandes de permis - Nombre de personnes rejointes par les activités ISÉ - Nombre de citoyens qui ont reçu les outils ISÉ - Quantité de matières résiduelles transitant par des centres de tri CRD reconnus | <p>En lien avec l'orientation du gouvernement, augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD (75 % en 2019) :</p> <p>Réaliste : + 5 % par rapport à 2019 (+12 000 t)</p> <p>Optimiste : +10 % par rapport à 2019 (+24 000 t)</p> |
| 3 | Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes présentes aux visites des différentes installations. - Nombre de vues des visites virtuelles. | |
| 1 | Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sondées - Nombre de mesures à mettre en œuvre dans le plan de marketing social - Nombre de mesures réalisées annuellement | <p>Réaliste : augmentation de la récupération des matières de +10 % par rapport à 2019</p> <p>Optimiste : +14 % par rapport à 2019</p> |
| 5 | Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils mis à la disposition de la population - Nombre de publications diffusées à la population - Nombre de visites des outils web | |
| 6 | Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements atteints | |

Matières recyclables

La modernisation de la collecte sélective et du système de consigne va permettre d'augmenter les quantités de matières recyclables récupérées et recyclées. Le **tableau 8** présente le nombre de contenants mis en marché, les quantités en tonnes métriques ainsi que les quantités par habitant pour l'année 2031. L'information provient des modélisations du gouvernement lors de l'étude du potentiel lié à la modernisation de la consigne (présentée lors de la rencontre avec les représentants du monde municipal en février 2021). Ces quantités ont été ramenées à une quantité par habitant afin d'être en mesure d'évaluer l'impact à l'échelle de la CMQ. Le taux de récupération est fixé à 75 % pour le scénario réaliste et de 90 % pour le scénario optimiste. En effet, le gouvernement vise un taux de récupération de 75 % des contenants d'ici 2025 et de 90 % d'ici 2030.

Tableau 8 – Quantité de contenants mis en marché en 2031 à l'échelle de la CMQ Québec

| Matières | Nombre de contenants | Quantité (tonne métrique) | Quantité (kg/hab.) ¹ | Quantité en tonne métrique sur le territoire de la CMQ |
|--------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------------|--|
| Métal | 2 133 | 34 130 | 3,78 | 2 692 |
| Plastique | 1 804 | 68 571 | 7,59 | 5 409 |
| Carton multicouche | 511 | 15 340 | 1,70 | 1 210 |
| Verre | 541 | 186 794 | 20,66 | 14 735 |

1. Les quantités en tonne ont été divisées par la population du Québec prévue en l'an 2031, à savoir 9 039 500 habitants.

Source : Nombre de contenants mis en marché, modélisation pour les années 2025 à 2031, rencontre avec les représentants du monde municipal, le 17 février 2021, CMQ.

Selon l'analyse d'impact réglementaire du Plan d'action 2019–2024 (MELCC, 2019), la modernisation de la collecte sélective vise à :

- **Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées.**

Les producteurs seront responsables de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Ainsi, les producteurs devront adopter des pratiques d'écoconception et privilégier l'utilisation de matières plus facilement recyclables au Québec, par exemple à base de fibres (papier/carton).

- **Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues.**

Les centres de tri auront accès à des programmes de subvention dans le but d'améliorer leur chaîne de tri et réduire ainsi les rejets. En 2016, 9,1 % des matières reçues par les centres de tri sont par la suite rejetées (RECYC-QUÉBEC, 2016). Pour les centres de tri qui desservent le territoire de planification, les taux de rejet sont de 3,1 et 5,5 % (centre de tri de la Ville de Québec et centre de tri de Frontenac, 2019).

- **Informar, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables de même qu'à l'importance de continuer à faire le bon geste.**

À l'échelle du Québec, 37 % des citoyens estiment que le contenu de leur bac de recyclage ne sera pas nécessairement recyclé (RECYC-QUÉBEC, 2016). D'après une étude réalisée en 2021 par la firme Léger pour la Ville de Québec, les citoyens interrogés (échantillon de 1001 répondants) estiment en moyenne que 56 % des matières qu'ils mettent dans leur bac bleu sont valorisées ou recyclées une fois qu'elles ont été triées au centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec.

Les mesures ISÉ doivent permettre de véhiculer les bonnes informations afin d'améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables déposées dans les bacs bleus.

Les hypothèses retenues concernant les matières recyclables sont présentées dans le **tableau 9**.

Tableau 9 – Hypothèses retenues pour les matières recyclables

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|---|--|--|
| 12 | Planter, élargir et accompagner les ICI et les multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables. | <ul style="list-style-type: none"> - Quantité de matières pouvant être mises en valeurs et retrouvées dans les ordures des ICI (caractérisation) - Nombre d'ICI desservis par la collecte - Nombre de multilogements desservis par la collecte - Nombre d'accompagnements réalisés auprès des ICI - Nombre d'accompagnements réalisés auprès des multilogements | <p>Réaliste : Augmentation des quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI de 1 300 t par rapport à 2019. Réduire de +10 % les matières recyclables jetées aux ordures par rapport à 2019.</p> <p>Optimiste : Augmentation des quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI de 1 700 t par rapport à 2019. Réduire de +14 % les matières recyclables jetées aux ordures par rapport à 2019.</p> |
| 14 | Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'écoles et de CPE accompagnés - Diagnostic des écoles et des CPE accompagnés | <p>Réaliste : Augmentation du taux de récupération des matières à 65 % d'ici 2031 dans les écoles (20 écoles).</p> <p>Optimiste : Augmentation du taux de récupération des matières à 75 % d'ici 2031 dans les écoles (20 écoles). Le territoire compte 156 écoles.</p> |
| 17 | Favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contenants à deux voies hors foyer déployés sur le territoire - Nombre de contenants à deux ou trois voies déployés dans les bâtiments publics | Tous les lieux publics sont équipés d'îlots de tri. Impact difficile à quantifier pour les scénarios. Les impacts sont intégrés à l'augmentation de la récupération des matières liées aux mesures ISÉ. |

L'élargissement de la collecte sélective aux ICI qui ne sont pas desservis, associé à des mesures ISÉ, permettra d'augmenter les quantités de matières recyclables mises en valeur. D'après le portrait du secteur ICI publié par RECYC-QUÉBEC en 2017, 91 % des ICI du Québec ont accès à la collecte des matières recyclables, mais leurs quantités de matières éliminées ne cessent de croître : une augmentation de 37,5 % est notée entre 2008 et 2019 (RECYC-QUÉBEC, 2021, p. 10). Cela montre que, bien que les ICI aient accès à une collecte, ils ne participent pas suffisamment à la collecte sélective (RNCREQ, 2021).

- ***Implanter une taxation en fonction de l'utilisation du contenant de recyclage pourrait être un outil supplémentaire pour améliorer le taux de mise en valeur des matières recyclables chez les ICI.***

La MRC Rimouski Neigette a mis en place une nouvelle tarification pour la gestion des ordures des ICI favorisant la récupération des matières recyclables. (MRC Rimouski Neigette, 2021)

Il est difficile d'isoler les retombées des mesures ISÉ puisque celles-ci accompagnent souvent d'autres actions. En 2008, le Guide des bonnes pratiques pour la collecte sélective suggérait de ne pas dépasser plus de 2 \$/porte pour les mesures ISÉ. (Éco Entreprise Québec [ÉEQ], 2008). En 2021, en appliquant une inflation de 2 % par année, cela équivaut à un montant de 2,60 \$/porte. Au-delà de ce montant, les impacts des mesures ISÉ restent stables.

Quant aux établissements scolaires, les accompagner permettrait d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables. En 2014, la CMQ avait caractérisé les matières résiduelles de dix établissements d'enseignement. Les taux de mise en valeur de ces établissements étaient respectivement de 12 % pour les écoles primaires et de 10,8 % pour les écoles secondaires, soit un taux moyen de 10,5 %. Avec l'intégration du projet pilote d'accompagnement de ces dix établissements scolaires, le taux moyen de récupération dans les écoles est passé à 36,2 % en 2019, ce qui représente une croissance de 25,7 %. Les écoles ayant bénéficié de l'approche active (activités éducatives en classe, aide au tri et affiches) ont vu leur taux de mise en valeur augmenter de 34 %, alors que les écoles ayant bénéficié de l'approche passive (affiches seulement) ont vu leur taux augmenter de 23 %. Le taux de mise en valeur est donc passé de 12 % à 46 % pour les écoles ayant bénéficié d'une approche active et de 9 % à 32 % pour les écoles ayant bénéficié de l'approche passive (CMQ, 2019).

L'hypothèse retenue est qu'un accompagnement du milieu scolaire permet d'augmenter le taux de récupération à 65 % pour l'ensemble des établissements d'enseignement de la CMQ. Les établissements scolaires comme les cégeps peuvent se faire certifier « Cégep Vert du Québec ». Par exemple, le Cégep de Saint-Jérôme, certifié « Cégep Vert du Québec », a mis aux normes ses installations de tri permettant de maximiser les matières résiduelles récupérées (Environnement Jeunesse [ENJEU], 2021).

Matières organiques

La Ville de Québec a mené un projet pilote pour estimer le taux de récupération et les quantités de matières organiques qui peuvent être acheminées au futur centre de biométhanisation. Selon l'étude réalisée par la firme Léger pour la Ville de Québec en 2021, 74 % des personnes interrogées étaient prêtes à participer à la collecte des résidus alimentaires (communication avec la Ville de Québec, 2021). Les objectifs à atteindre pour le projet de biométhaniseur sont de :

- 100 % des logements desservis (secteur résidentiel et ICI) d'ici 2031;
- 70 % de participation pour tous les secteurs d'ici 2031.

Ces objectifs ont été intégrés dans les divers scénarios. Pour le scénario optimiste, la cible retenue est 80 % de participation pour l'ensemble des secteurs.

Selon la même étude, en 2021, seulement 21 % des citoyens propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage. De plus, ce sont seulement 57 % des citoyens propriétaires résidentiels interrogés qui affirment participer à la collecte municipale des résidus verts. En 2021, selon le rapport d'inventaire des matières résiduelles pour l'année 2019, 70 % des résidus verts sont mis en valeur sur le territoire. Ainsi, en 2031, ce taux pourrait être conservé selon le scénario réaliste, ou encore amélioré de 10 % selon le scénario optimiste.

L'Agglomération de Québec représente le plus gros générateur de biosolides du territoire. L'instauration du centre de biométhanisation permettra de valoriser 100 % des biosolides municipaux de l'Agglomération. Selon le scénario réaliste, 80 % des boues générées seront valorisées d'ici 2031, tandis que le scénario optimiste les évalue à 90 %. La MRC de La Côte-de-Beaupré présente déjà un taux de mise en valeur des boues de 97 % en 2019 selon l'inventaire.

La sensibilisation doit aller de pair avec l'implantation de la collecte des matières organiques. À la Régie d'Acton et des Maskoutains, les mesures ISÉ ont permis à la Régie d'atteindre un taux de participation de 80 % dès le lancement. Tout comme pour la collecte sélective, les mesures ISÉ ont leur limite. Il est conseillé de ne pas dépasser un montant de 2,60 \$/porte. Une augmentation de 2 % par année des quantités de matières organiques collectées est considérée pour les mesures ISÉ (soit +14 % pour une période de 7 ans).

Les gros générateurs de matières organiques comme les restaurants, épiceries, établissements scolaires doivent être ciblés et un accompagnement doit leur être proposé. Cela permettrait de détourner de l'élimination entre 8,7 et 13,6 t de matières organiques par ICI générant des matières organiques (donnée issue du projet pilote de la Ville de Québec avec 130 ICI, et donnée de la RRGMRP).

En 2019, les aides financières de l'Agglomération de Québec ont permis de détourner 880 t de matières organiques de l'élimination. Il est supposé que ces quantités augmentent de 10 % par année. Cela équivaut à 1 714 t de matières organiques détournées par année en 2031. Selon une étude de 2019 sur l'ensemble du Canada, 11,17 millions de tonnes de nourriture seraient gaspillées au Canada chaque année, cela représente 307 kg/hab. (Value Chain Management, 2019). À l'échelle de la CMQ, cela représenterait 204 489 t de nourriture éliminées par année. Le gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production. Ainsi, il est difficile d'estimer les impacts des mesures permettant de limiter le gaspillage alimentaire. L'impact lié à la mesure est implanté au secteur ICI puisque celui-ci représente une grande portion de la chaîne de production et que l'aide financière est attribuée à des organismes qui vont limiter les pertes auprès des détaillants (79 % du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production et de commercialisation) (Éric Ménard, 2019). De plus, selon l'étude du Conseil National Zéro Déchet, en 2017, 63 % des aliments jetés dans les ménages auraient pu être consommés (Conseil National Zéro Déchet, 2017).

Tableau 10 – Hypothèses retenues pour les matières organiques

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|---|--|--|
| 8 | Identifier tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage. | <ul style="list-style-type: none"> - Financement accordé aux organismes - Quantité de surplus alimentaires récupérés et redistribués - Nombre de personnes touchées par la distribution des surplus alimentaires | <p>Réaliste : Augmentation de 10 % par année, soit 1 715 t en 2031.</p> <p>Optimiste : Augmentation de 15 % par année, soit 2 341 t en 2031.</p> |
| 18 | Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives mises en place (ex.: nombre de composteurs distribués ou acquis grâce au programme) - Nombre de subventions attribuées - Montant des subventions attribuées | <p>Réaliste : 70 % des résidus verts sont valorisés en 2031.</p> <p>Optimiste : 80 % des résidus verts sont valorisés en 2031.</p> |
| 30 | Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain. | <ul style="list-style-type: none"> - Quantité de résidus verts collectés - Nombre de municipalités offrant le service de collecte de résidus verts | |
| 13 | Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQ et mettre en place des mesures incitatives. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de portes desservies – résidentiel - Nombre de multilogements desservis - Nombres d'ICI desservis - Quantité de matières organiques récupérées | <p>Réaliste : 70 % des résidus alimentaires sont valorisés en 2031.</p> <p>Optimiste : 80 % des résidus alimentaires sont valorisés en 2031.</p> |
| 25 | Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres réalisées - Nombre d'éléments modifiés découlant des échanges | Difficile à quantifier, impact positif sur la récupération et la mise en valeur des matières organiques. |
| 32 | Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de règlements municipaux encadrant la vidange des ISA - Nombre de municipalités offrant le service de vidange et qui assure le suivi et leur recyclage - Quantité de biosolides recyclés ou valorisés | <p>Réaliste : 80 % des biosolides sont valorisés en 2031.</p> <p>Optimiste : 90 % des biosolides sont valorisés en 2031.</p> |



Résidus CRD

Les impacts des mesures retenues pour le secteur CRD sont difficiles à quantifier. Selon le bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC, les centres de tri CRD de la province ont un taux de rejet de 47 %. L'étude A2 sur les résidus de CRD de la CMQ (Rive-Nord) estime que les installations qui desservent le territoire ont un taux de rejet de 28 %. La performance de ces installations est donc supérieure à la moyenne provinciale. De plus, ces installations sont déjà reconnues par le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC. Afin de monter des scénarios réalistes, on suppose que l'ensemble des mesures, incluant les mesures ISÉ, permettront d'augmenter les quantités de matières acheminées aux installations de tri. Dans l'étude A2, il est estimé qu'environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (soit 75 % des résidus CRD transitent par un centre de tri). On fait l'hypothèse que les quantités acheminées en centre de tri augmentent de 5 % sur la période, soit 80 % des résidus CRD.

L'orientation gouvernementale sur les résidus CRD qui doivent transiter par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC avant d'être éliminés, à défaut de quoi des pénalités seront imposées, permet de quantifier les impacts des mesures relatives aux résidus de CRD. Les hypothèses sont présentées au **tableau 11**.

Pour les projets municipaux, il serait intéressant de pratiquer la déconstruction à la place de la démolition. Un bon exemple est la Ville de Lévis. En 2019, elle a organisé la déconstruction d'une ancienne usine d'eau potable, ce qui a permis de valoriser 98,8 % des résidus CRD générés : seulement 36 t ont été éliminées, soit une réduction de 428 t par rapport à un chantier conventionnel (Ville de Lévis, 2019). Cependant, la déconstruction dépend de plusieurs facteurs (type de bâtiment, matières composant le bâtiment, année de construction, etc.), ce qui est difficile à faire à grande échelle. La déconstruction s'applique à des projets spécifiques.

Tableau 11 – Hypothèses retenues pour les résidus CRD

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|--|---|--|
| 29 | Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec. | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mécanismes de récupération mis en place - Quantité de bois réutilisé par les mécanismes mis en place | <p>Impact difficile à évaluer, mais en lien l'orientation du gouvernement :</p> <p>Augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD :</p> <p>Réaliste : +5 % par rapport à 2019, soit 80 % en 2031.</p> <p>Optimiste : +10 % par rapport à 2019, soit 85 % en 2031.</p> |

Résidus domestiques dangereux

Des critères liés à l'accessibilité aux écocentres devraient être introduits d'ici 2024 pour la redistribution des redevances (selon le cadre normatif du Programme de redistribution des redevances mis à jour en novembre 2021 par le MELCC). Ce programme découle des orientations gouvernementales. En effet, les mesures inscrites dans le Plan d'action 2019–2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique encouragent l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue. Les mesures concernant les RDD visent à augmenter l'accessibilité des points de dépôt, notamment les écocentres.

En 2019, les cinq écocentres de la Ville de Québec ont permis de collecter 509 t d'huile et de peinture, correspondant à plus de 1,58 kg/visite (322 000 visites en 2020, communication avec la Ville de Québec, 2021). Le nombre de visites aux écocentres a augmenté de 38 % de 2018 à 2020. La moyenne d'augmentation annuelle des visites est de 7,8 %, depuis 2010 (communication avec la Ville de Québec, 2021). Dans le cadre des scénarios, une augmentation des visites de 3 à 5 % par année est considérée, soit une augmentation du nombre de visites de 25 % à 40 % d'ici 2031.

Tableau 12 – Hypothèses retenues pour les RDD

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|--|--|---|
| 15 | Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire. | Nombre de visites à l'écocentre et aux points de dépôt | <p>Augmentation du nombre de visites à l'écocentre :</p> <p>Réaliste : +25 % par rapport à 2019. Les quantités de RDD récupérés aux écocentres sont estimées à 1 833 t en 2031 (1 587 t en 2019).</p> <p>Optimiste : +40 % par rapport à 2019. Les quantités de RDD récupérés aux écocentres sont estimées à 1 917 t en 2031.</p> |

Résidus encombrants et autres

Les seules données concernant le réemploi à l'échelle du Québec sont présentées dans la fiche produite par RECYC-QUÉBEC en 2006. Selon ce document, une ressourcerie permettrait de réemployer 95 t de matières. D'après le Bottin du réemploi, la CMQ dispose sur son territoire de 72 ressourceries, cela équivaut à 6 840 t de matières. La donnée de 2006 peut avoir évolué. En effet, en mettant en relation la population du Québec en 2006 avec les quantités réemployées, c'est l'équivalent de 20 kg/hab. d'objets par année qui sont reconditionnés. Cela représenterait, à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord), 13 322 t en 2019. À titre comparatif, les matières réemployées par un magasin de réemploi varient suivant les régions et la taille du magasin :

- L'ETC Coopérative de solidarité à La Tuque permet de réemployer plus de 350 t de matières de toutes sortes par année.
- La ressourcerie de Portneuf permet de réemployer 300 t de matières par année.
- Le magasin de réemploi de Manicouagan permet de réemployer 55 t de matière par année.
- Le réemploi est une filière prometteuse puisqu'il permettrait de créer des emplois locaux : 13 à 63 emplois sont créés par tranche de 1 000 t réemployées comparativement à 0,85 pour les lieux d'élimination (Équiterre, 2021).

Dans les scénarios, l'hypothèse conservatrice qu'une ressourcerie permettrait de réemployer 95 t de matières a été retenue. Une augmentation du nombre de ressourceries sur le territoire est projetée, augmentant ainsi les quantités réemployées.

Afin de renforcer le secteur du réemploi, il est recommandé de mettre en place une réglementation visant à bannir le bois ainsi que les textiles des ordures ménagères et des ICI. Cette mesure pourrait être accompagnée de la mise en place d'un service de collecte des encombrants en bon état sur appel, grâce à un partenariat avec des organismes locaux de réemploi. Par exemple, la Ville de Lévis a mis en place une entente de service avec la Ressourcerie de Lévis pour effectuer la collecte et la récupération des encombrants encore en bon état pour un tarif de 120 \$/t de matières récupérées, jusqu'à concurrence de 600 t par année (Ville de Lévis, 2016). Les encombrants en bon état pourraient également être récupérés dans les écocentres. Pour le textile, la mise en place de contenants dédiés et la publicisation des points de dépôt permettraient de réduire les quantités éliminées dans les ordures.

Il est supposé que la publicisation des points de dépôt et des organismes de réemploi, le détournement des meubles en bois encore en bon état de l'élimination, ainsi que le bannissement progressif du bois des ordures ménagères devraient permettre de réduire les quantités de bois qui se retrouvent dans les contenants à déchet (résidentiel et ICI). De plus, le bois est particulièrement ciblé dans le cadre de la Stratégie de valorisation de la matière organique. L'amélioration de l'accessibilité des éco-centres devrait également permettre de réduire l'élimination du bois dans les contenants à déchet. Ainsi, dans le cadre des scénarios, il est considéré que les quantités de bois dans les ordures diminuent de 25 % (réaliste) et de 50 % (optimiste).

Pour les textiles, il est difficile de quantifier une réduction des matières éliminées dans les ordures. La première étape avant de mettre aux ordures un textile est de vérifier s'il est encore en assez bon état pour être réutilisé. Les textiles les plus abîmés peuvent également avoir des débouchés à plus petite échelle (ex. projet de Renaissance à Montréal qui utilise des technologies afin de défaire les fibres des vêtements) (Gendron, 2021). Dans le cadre des scénarios, il est considéré que les quantités de textile dans les ordures diminuent de 5 % (réaliste) et de 10 % (optimiste).

La mise en place de mesures ISÉ est considérée pour augmenter les quantités réemployées de 2 % par année, soit une augmentation de 14 % sur la période de 7 ans.

Pour les plastiques agricoles, le projet de règlement modifiant le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises vise un objectif de récupération des plastiques agricoles de 50 % d'ici 2029. Cette hypothèse a été retenue dans le cadre des projections.

Tableau 13 – Hypothèses retenues pour les résidus d'encombrants et autres

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|---|---|--|
| 9 | Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi. | Nombre d'initiatives mises en place | Réaliste : +6 ressourceries, en considérant qu'une ressourcerie détourne de l'élimination 95 t, soit 570 t en 2031. |
| 19 | Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQ. | Principaux résultats de l'étude | Optimiste : +8 ressourceries, en considérant qu'une ressourcerie détourne de l'élimination 95 t, soit 760 t en 2031. |
| 31 | Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur. | Nombre de points de dépôt sur le territoire | Objectif provincial de récupération de 50 % d'ici 2029, soit 192 t de plastiques récupérés. |
| 28 | Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur. | Quantité d'encombrants dans les déchets (caractérisation) | Notamment pour les résidus de bois CRD dans les ordures : Réaliste : réduction de 25 % des quantités de bois éliminées dans les ordures. Optimiste : réduction de 50 % des quantités de bois éliminées dans les ordures. |
| 11 | Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collecte sur le territoire afin de les mettre en valeur. | Quantité de matières dans les déchets (caractérisation) | Notamment pour les textiles : Réaliste : réduction de 5 % des quantités de textiles éliminées dans les ordures. Optimiste : réduction de 10 % des quantités de textiles éliminées dans les ordures. |

Autres mesures

L'impact des autres mesures est difficilement quantifiable puisqu'elles exercent une influence sur plusieurs types de matières. L'organisation de visites guidées peut permettre d'améliorer la qualité du tri de la population (matières recyclables et organiques). Cependant, les personnes déjà conscientisées souhaitent participer à ce type d'activité, ce qui n'est pas forcément le cas pour les personnes qui ne le sont pas. Afin de confirmer que cette mesure a un impact, il faudra comptabiliser le nombre de participants.

La mise en place de solutions de recharge aux produits à usage unique permet de réduire les quantités de matières éliminées. Dans le cadre d'un programme de couches lavables, la réduction est évaluée à 820 kg/famille par année. Les programmes peuvent également aider à l'achat de produits d'hygiène durables et réutilisables. La Ville de Rivière-du-Loup propose un incitatif pour l'achat de produits d'hygiène durables fabriqués au Québec (Ville de Rivière-du-Loup, 2021). Pour les projections, on fait l'hypothèse que des programmes de subvention de couches lavables sont offerts. Les quantités réduites de l'élimination sont comptabilisées dans les résidus ultimes.

Il existe d'autres initiatives pour réduire les quantités de matières à usage unique utilisées sur le territoire. Le projet de La Tasse en est un bon exemple. Le projet permet aux clients de cafés et de restaurants du Québec d'emprunter une tasse réutilisable moyennant le dépôt d'une consigne de 5 \$. Le projet a été amorcé à Montréal en 2021. Il est actuellement disponible dans 350 commerces du Québec (RNCREQ, 2021). Cependant, les impacts d'une telle mesure sont difficilement quantifiables à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord).

Favoriser l'implantation de lieux qui proposent la réparation d'objets est également une mesure difficile à quantifier. Des ateliers ont été réalisés à l'automne dernier à Polytech Montréal et ont permis d'accueillir plus de 100 personnes, soit 80 objets réparés. De même, le Collège Montmorency, certifié « Cégep Vert du Québec », a lancé un projet de réparation d'ordinateurs usagés, ce qui a permis de réparer plus de 200 ordinateurs (ENJEU, 2019). La mise en place de cette mesure devrait permettre d'augmenter la réduction à la source, c.-à-d. éviter l'achat d'objets. L'efficacité de cette mesure devra être évaluée en fonction de sa popularité. Si l'intérêt des citoyens est existant, la mesure pourra être poursuivie.

La mise en place d'un accompagnement d'ICI et de foyers vers un mode « Zéro Déchet » pourrait avoir un impact majeur. Cependant, l'action reste ponctuelle et difficilement quantifiable à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord). Par exemple, la Ville de Lévis a accompagné 29 foyers de janvier à décembre 2020 (Ville de Lévis, 2021). En France, l'accompagnement de foyers vers un mode de vie « Zéro Déchet » a permis de réduire de 80 % les matières éliminées de ceux-ci (Ville de Roubaix, 2019). En considérant qu'un foyer québécois se compose de 2,71 personnes (taille moyenne suggérée par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour un logement de type unifamilial urbain), l'élimination en 2019 pour le territoire de l'Agglomération de Québec est de 648 kg par foyer. Une réduction de 80 % des matières éliminées pour 30 foyers accompagnés représente une réduction de 16 t. Cette hypothèse est retenue pour les autres composantes de la CMQ (Rive-Nord).

Finalement, la mise en place d'un incitatif pour favoriser les symbioses industrielles pourrait également avoir des impacts majeurs. Cependant, les impacts sont difficilement quantifiables à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord) : les retombées varient suivant le type de maillage, le type d'entreprise, etc. D'après le recueil des synergies du CTTÉI de 2020, les matières organiques représentent les matières avec le plus de potentiel de détournement. Les quantités détournées par année varient entre 0,3 t et 553 t pour 43 symbioses (CTTÉI, 2020 et CTTÉI, 2021). D'après le bilan 2017-2021, les cinq maillages réalisés dans l'Agglomération de Québec ont permis de détourner de l'élimination 4 t de matières. Cette hypothèse a été retenue pour l'ensemble de la CMQ (Rive-Nord).

L'impact de la mesure reliée à la mise en place de solutions de recharge aux produits à usage unique consistant à prioriser l'usage de plastique recyclable et dont la durée de vie est plus longue est quantifié en faisant l'hypothèse que cela entraîne une diminution de 50 % de plastique à usage unique ciblé retrouvé dans les ordures résidentielles et du secteur ICI pour le scénario réaliste et de 60 % pour le scénario optimiste.

Ce dernier pourcentage a été retenu puisqu'il est du même ordre de grandeur des réductions observées pour plusieurs projets de RECYC-QUÉBEC. Les projets financés par RECYC-QUÉBEC visent une diminution de 40 à 80 % des plastiques à usage unique (RECYC-QUÉBEC, 2021) :

- Ville de Matane : réduire de 60 % de contenants, emballages, sacs, pellicules, pailles, bâtonnets, etc.
- Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan : réduire de 75 % les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux.

Les objectifs des scénarios sont atteignables puisque le gouvernement fédéral a l'objectif à terme de bannir les plastiques à usage unique. En effet, le gouvernement du Canada a adopté une cible d'au moins 50 % de contenu recyclé dans les produits de plastique d'ici 2030.

Certains articles en plastique à usage unique seront bannis, à savoir les :

- sacs en plastique,
- bâtonnets à mélanger,
- porte-cannettes,
- ustensiles,
- pailles,
- récipients pour aliments fabriqués à partir de plastiques problématiques.

Au Québec, plusieurs commerces ont déjà instauré des mesures incitatives visant à limiter l'utilisation de sacs de plastique non réutilisables.

Selon une étude réalisée à Montréal en 2015, une sensibilisation des acteurs concernés et une tarification des sacs de plastique entraîneraient une diminution de 60 % de l'utilisation des sacs de plastique à usage unique (GRAME, 2015). La Ville de Laval a élaboré un règlement visant à interdire aux commerces de restauration et aux commerces d'alimentation de distribuer ou de faire distribuer des ustensiles à usage unique destinés à l'élimination (règlement L-12803, Ville de Laval, 2021).



Tableau 14 – Hypothèses retenues pour les autres mesures

| # | Mesures | Indicateurs de suivi | Cibles |
|----|--|---|--|
| 9 | Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi. | - Nombre d'initiatives mises en place | Réaliste : 90 subventions pour les couches lavables, soit 74 t(0,82 t/subvention pour des couches lavables). Optimiste : 136 subventions pour les couches lavables, soit 112 t. |
| 7 | Mettre en place des alternatives aux produits à usage unique. | - Nombre de personnes atteintes par les messages - Nombre de commerces qui transitent vers les alternatives durables - Quantité de plastiques à usage unique ciblés et retrouvés dans les ordures (caractérisation) | Réaliste : diminution de 50 % des plastiques à usage unique ciblés d'ici 2031. Optimiste : diminution de 60 % des plastiques à usage unique ciblés éliminés d'ici 2031. |
| 22 | Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles. | - Nombre d'initiatives reconnues | Pas d'impact mesurable. |
| 20 | Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source. | - Nombre d'initiatives - Nombre de personnes visées par les mesures | Réaliste : 55 foyers accompagnés dans le « Zéro Déchet » soit 28 t (réduction de 80 % des matières éliminées pour un foyer zéro déchet). Optimiste : 100 foyers accompagnés dans le « Zéro Déchet », soit 43 t. |
| 27 | Identifier les opportunités de maillage et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire. | - Nombre de maillages réalisés - Quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination | Réaliste : 63 maillages, soit 50 t détournées de l'élimination (0,8 t par maillage réalisé). Optimiste : 125 maillages, soit 100 t détournées de l'élimination (0,8 t par maillage réalisé). |
| 21 | Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la gestion des matières résiduelles. | - Nombre de kilomètres parcourus, consommation des camions de collecte. | Pas d'impact sur les matières résiduelles. Cible : réduire de 270 000 t éq CO ² les émissions de GES en 2030. |
| 23 | Mettre à jour les Plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel | - Nombre d'indicateurs mesurés - Nombre de PMO mis à jour - Nombre d'actions mises en place annuellement | Nécessaire pour le suivi des mesures. Permet d'atteindre les cibles. |
| 24 | Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles et en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques. | - Nombre de personnes atteintes par la démarche - Nombre de critères développés - Nombre de rencontres réalisées | Permet d'atteindre les cibles pour chaque matière et de s'assurer de la coordination des actions sur l'ensemble du territoire. |
| 16 | Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour le secteur résidentiel et ICI du territoire. | - Quantité de matières avec un potentiel de mise en valeur retrouvées dans les déchets - Nombre de caractérisations réalisées | Outil d'aide à la décision permettant de mettre à jour l'inventaire et poser un diagnostic sur l'orientation générale de la GMR sur le territoire. Cible : caractériser les ordures résidentielles et ICI aux 2 ans. |
| 10 | Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales. | - Nombre de municipalités qui ont adapté leur réglementation municipale aux normes gouvernementales | Nécessaire pour avoir une uniformité de la GMR sur le territoire. |

PROJECTION DES MATIÈRES EN 2031

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le scénario de référence représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Aucune amélioration des taux de mise en valeur n'est considérée. Les taux de mise en valeur des matières restent les mêmes tout comme la génération de matière par personne, à l'exception des secteurs ICI et CRD où la génération est calculée en fonction de la croissance économique ou des valeurs des permis de bâtir. Les hypothèses reliées aux orientations du gouvernement et aux mesures proposées ne sont pas prises en compte dans ce scénario.



Rappel des hypothèses pour le scénario de référence :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées ne sont pas pris en compte.

Le **tableau 15** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario de référence pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 1.

Pour le secteur résidentiel, les quantités de matières générées par habitant ne subissent pas de variation. L'augmentation de la population de 7,1 % entre 2019 et 2031 entraîne une augmentation des quantités générées totales pour le secteur résidentiel. On passe de 266 987 t en 2019 à 284 371 t en 2031.

Pour le secteur ICI, les quantités de matières générées par habitant subissent une variation qui est due à la croissance économique de 12,1 % estimée en 2031. Cette variation s'observe par une hausse des quantités de matières générées par habitant puisque la croissance économique est plus importante que la croissance démographique.

Pour le secteur CRD, le constat est le même que pour le secteur ICI, à l'exception près que l'évolution des montants des permis de bâtir est appliquée par composante (voir **tableau 3**).

Les quantités totales de matières générées augmentent sur le territoire, mais puisque les impacts des orientations gouvernementales ainsi que des mesures proposées ne sont pas pris en compte, les taux de mise en valeur restent les mêmes.

Le scénario de référence montre que, si aucune action n'est réalisée, la situation se dégrade puisque les matières éliminées par habitant augmentent à 730 kg/hab. Cette augmentation est principalement due au secteur ICI et CRD (croissance économique estimée). Les pourcentages de mise en valeur des matières recyclables, organiques et des résidus CRD stagnent et demeurent inférieurs aux objectifs gouvernementaux.

Tableau 15 – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario de référence – 2031

| | Quantités en tonnes | | | Taux de mise en valeur | Quantités en kg/hab. | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|------------------------|----------------------|-----------------|----------|
| | Mises en valeur | Éliminées | Générées | | Éliminées | Mises en valeur | Générées |
| État de référence – 2019 | | | | | | | |
| Total | 506 868 | 451 429 | 958 296 | 52 % | 677 | 761 | 1 438 |
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41 % | 235 | 165 | 400 |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36 % | 304 | 174 | 478 |
| CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75 % | 138 | 421 | 559 |
| Projection des quantités de matières (référence) – 2031 | | | | | | | |
| Total | 636 179 | 520 662 | 1 156 840 | 55 % | 730 | 892 | 1 622 |
| Résidentiel | 116 687 | 167 685 | 284 371 | 41 % | 235 | 163 | 398 |
| ICI | 129 261 | 229 356 | 358 618 | 36 % | 321 | 181 | 502 |
| CRD | 390 231 | 123 621 | 513 851 | 75 % | 173 | 547 | 720 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

SCÉNARIO RÉALISTE

Le scénario réaliste représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Les quantités de matières mises en valeur évoluent selon les orientations du gouvernement et les mesures proposées.

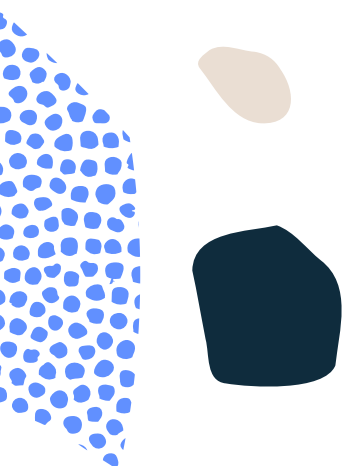
Rappel des hypothèses pour le scénario réaliste :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont pris en compte. Les hypothèses sont conservatrices.

Pour le secteur résidentiel, les quantités de matières générées par habitant diminuent en respectant les hypothèses de réduction à la source fixées (diminution de 2 kg/hab.). L'augmentation de la population de 7,1 % entre 2019 et 2031 entraîne une augmentation des quantités générées totales pour le secteur résidentiel. Cependant, les mesures en lien avec la gestion des matières organiques, des matières recyclables, des RDD, des encombrants et des textiles permettent de réduire de 37 % les quantités éliminées par habitant.

Pour le secteur ICI, les quantités de matières générées par habitant subissent une variation qui est due à la croissance économique de 12,1 % envisagée en 2031. Cette variation s'observe par une hausse des quantités de matières générées par habitant puisque la croissance économique est plus importante que la croissance démographique. Cependant, la mise en place des mesures en lien avec la gestion des matières recyclables et des matières organiques permet de réduire les quantités éliminées par habitant et d'augmenter le taux de mise en valeur global du secteur.

Pour le secteur CRD, les quantités de matières générées par habitant augmentent puisque la croissance des valeurs des permis de bâtir est bien supérieure à la croissance démographique (voir **tableau 3**). Par ailleurs, l'hypothèse sur le détournement des résidus CRD de l'élimination en les acheminant vers un centre de tri permet d'augmenter le taux de mise en valeur des résidus CRD. Cela a un impact notable sur les quantités de matières mises en valeur sur le territoire en 2031.



Le **tableau 16** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario réaliste pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 2.

Tableau 16 – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario réaliste – 2031

| | Quantités en tonnes | | | Taux de mise en valeur | Quantités en kg/hab. | | |
|---|---------------------|-----------|-----------|------------------------|----------------------|-----------------|----------|
| | Mises en valeur | Éliminées | Générées | | Éliminées | Mises en valeur | Générées |
| État de référence – 2019 | | | | | | | |
| Total | 506 868 | 451 429 | 958 296 | 52 % | 677 | 761 | 1 438 |
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41 % | 235 | 165 | 400 |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36 % | 304 | 174 | 478 |
| CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75 % | 138 | 421 | 559 |
| Projection des quantités de matières (réaliste) – 2031 | | | | | | | |
| Total | 796 930 | 358 047 | 1 154 973 | 69 % | 502 | 1 116 | 1 618 |
| Résidentiel | 179 228 | 105 053 | 284 278 | 63 % | 147 | 251 | 398 |
| ICI | 205 641 | 151 203 | 356 844 | 57 % | 212 | 288 | 500 |
| CRD | 412 061 | 101 791 | 513 851 | 80 % | 143 | 577 | 720 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le scénario réaliste montre que la combinaison des mesures qui sont proposées avec les orientations gouvernementales permet d'atteindre les objectifs du gouvernement à savoir (voir **tableau 17**) :

- Les quantités de matières éliminées pour tous les secteurs confondus sont de 502 kg/hab., soit inférieures à 525 kg/hab.
- 65,7 % des matières recyclables sont mises en valeur (72,6 % pour le secteur résidentiel et 60,4 % pour le secteur ICI). L'objectif est atteint pour le secteur résidentiel. Pour le secteur ICI, la CMQ (Rive-Nord) a moins d'influence, ce qui limite l'atteinte de l'objectif.
- 75,5 % des matières organiques sont mises en valeur. L'objectif de la SVMQ de 70 % est atteint.
- 80,2 % des résidus CRD sont mis en valeur. L'objectif de 70 % du Plan d'action 2019–2024 est atteint.

Les détails par type de matières sont présentés au **tableau 17**.



Tableau 17 – Projection par types de matières, scénario réaliste – 2031

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
|--------------------------------------|------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|------------------------|------|
| Matières recyclables | 107 121 | 56 005 | 163 125 | 65,7 % | 78,5 | |
| Secteur résidentiel | 51 344 | 19 368 | 70 712 | 72,6 % | 27,2 | |
| Secteur ICI | 55 776 | 36 637 | 92 414 | 60,4 % | 51,4 | |
| Matières organiques | 244 962 | 79 673 | 324 636 | 75,5 % | 111,7 | |
| Secteur résidentiel | 98 040 | 42 368 | 140 408 | 69,8 % | 59,4 | |
| Secteur ICI | 146 922 | 37 306 | 184 228 | 79,7 % | 52,3 | |
| RDD considérés (écocentre) | 1 833 | 2 576 | 4 409 | 41,6 % | 3,6 | |
| Résidus encombrants et autres | 30 954 | 118 000 | 148 954 | 20,8 % | 165,5 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 19 985 | 5 399 | 25 384 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 5 702 | 6 868 | 12 570 | 45,4 % | 9,6 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 325 | 26 458 | 28 783 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 683 | 683 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 332 | 1 332 | 0,0 % | 1,9 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 519 | 111 | 631 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 192 | 192 | 384 | 50,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 231 | 26 913 | 29 144 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 12 592 | 12 592 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 37 451 | 37 451 | 0,0 % | 52,5 |
| Résidus CRD | 412 061 | 101 791 | 513 851 | 80,2 % | 142,8 | |
| Agrégats | 174 911 | 44 119 | 219 030 | 79,9 % | 61,9 | |
| Non-agrégats | 237 150 | 57 671 | 294 821 | 80,4 % | 80,9 | |

SCÉNARIO OPTIMAL

Le scénario optimal représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Les quantités de matières mises en valeur évoluent selon les orientations du gouvernement et les mesures proposées. Des hypothèses plus optimistes sont considérées.

Rappel des hypothèses pour le scénario optimiste :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont pris en compte. Les hypothèses sont optimistes : majoration des hypothèses du scénario réaliste de 10 à 50 %.

La méthodologie de calcul pour le scénario optimiste reste la même que pour le scénario réaliste. Les hypothèses sont plus optimistes, ce qui se reflète dans les résultats des quantités de matières mises en valeur sur le territoire en 2031.

Le **tableau 18** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario réaliste pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 3.

**Tableau 18** – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario optimiste – 2031

| | Quantités en tonnes | | | Taux de mise en valeur | Quantités en kg/hab. | | |
|--|---------------------|-----------|-----------|------------------------|----------------------|-----------------|----------|
| | Mises en valeur | Éliminées | Générées | | Éliminées | Mises en valeur | Générées |
| État de référence – 2019 | | | | | | | |
| Total | 506 868 | 451 429 | 958 296 | 52 % | 677 | 761 | 1 438 |
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41 % | 235 | 165 | 400 |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36 % | 304 | 174 | 478 |
| CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75 % | 138 | 421 | 559 |
| Projection des quantités de matières (optimiste) – 2031 | | | | | | | |
| Total | 852 488 | 301 758 | 1 154 245 | 74 % | 423 | 1 195 | 1 618 |
| Résidentiel | 196 836 | 87 394 | 284 229 | 69 % | 122 | 276 | 398 |
| ICI | 230 131 | 126 032 | 356 165 | 65 % | 177 | 323 | 500 |
| CRD | 425 520 | 88 331 | 513 851 | 83 % | 124 | 596 | 720 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les détails par type de matières sont présentés au **tableau 19**.

Le scénario optimiste montre la performance maximale que pourraient avoir les mesures proposées associées aux orientations gouvernementales, à savoir :

- Les quantités de matières éliminées pour tous les secteurs confondus sont de 423 kg/hab., soit inférieures à 525 kg/hab.
- 75,6 % des matières recyclables sont mises en valeur (78,3 % pour le secteur résidentiel et 73,5 % pour le secteur ICI).
- 83,3 % des matières organiques sont mises en valeur. L'objectif de la SVMO de 70 % est atteint.
- 82,8 % des résidus CRD sont mis en valeur. L'objectif de 70 % du Plan d'action 2019–2024 est atteint.

Tableau 19 – Projection par type de matières, scénario optimiste – 2031

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
|--------------------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------|
| Matières recyclables | 123 299 | 39 827 | 163 125 | 75,6 % | 55,9 | |
| Secteur résidentiel | 55 368 | 15 345 | 70 712 | 78,3 % | 21,5 | |
| Secteur ICI | 67 930 | 24 484 | 92 414 | 73,5 % | 34,3 | |
| Matières organiques | 270 335 | 54 300 | 324 636 | 83,3 % | 76,1 | |
| Secteur résidentiel | 111 078 | 29 329 | 140 408 | 79,1 % | 41,1 | |
| Secteur ICI | 159 257 | 24 972 | 184 228 | 86,4 % | 35,0 | |
| RDD considérés (écocentre) | 1 917 | 2 492 | 4 409 | 43,5 % | 3,5 | |
| Résidus encombrants et autres | 31 417 | 116 808 | 148 224 | 21,2 % | 163,8 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 19 987 | 5 397 | 25 384 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 6 162 | 6 408 | 12 570 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 325 | 26 458 | 28 783 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 683 | 683 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 283 | 1 283 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 519 | 111 | 631 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 192 | 192 | 384 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 231 | 26 913 | 29 144 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 12 592 | 12 592 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 36 771 | 36 771 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | 425 520 | 88 331 | 513 851 | 82,8 % | 123,9 | |
| Agrégats | 180 184 | 38 846 | 219 030 | 82,3 % | 54,5 | |
| Non-agrégats | 245 337 | 49 484 | 294 821 | 83,2 % | 69,4 | |



COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS PROVINCIAUX

Le **tableau 20** présente une comparaison des résultats des projections pour l'année 2031 avec les objectifs du gouvernement. Les résultats par composante sont présentés à l'annexe 4.

Le scénario optimiste permet d'atteindre tous les objectifs du gouvernement d'ici 2031.

Tableau 20 – Comparaison avec les objectifs provinciaux

| Matières | Objectifs – Plan d'action 2019-2024 | Référence | Scénario de référence | Scénario réaliste | Scénario optimiste |
|-------------|-------------------------------------|--------------|-----------------------|-------------------|--------------------|
| | | État en 2019 | État en 2031 | | |
| Éliminées | 525 kg/hab. | 678 kg/hab. | 730 kg/hab. | 502 kg/hab. | 423 kg/hab. |
| Recyclables | 75 % | 50 % | 49 % | 66 % | 76 % |
| Organiques | 60 – 70 % | 32 % | 32 % | 71 % | 81 % |
| Résidus CRD | 70 % | 75 % | 76 % | 80 % | 83 % |

En jaune : objectif du gouvernement atteint

En beige : objectif du gouvernement non atteint.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les données des projections ont été utilisées afin de vérifier si les installations desservant le territoire sont capables de traiter les matières générées en 2031. Pour chaque type d'installation, la capacité de traitement et les quantités de matières générées sont présentées.

ÉLIMINATION

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par plusieurs installations d'élimination. L'incinérateur de la Ville de Québec traite plus de 65 % des matières éliminées du territoire. Le **tableau 21** présente la capacité de traitement des installations d'élimination ainsi que les quantités projetées pour 2031. Le LEDCD Sable-des-Forges a reçu des matières résiduelles en provenance du territoire d'application du PMGMR. Toutefois, la quantité exacte n'était pas connue, c'est pourquoi l'installation n'a pas été considérée dans le rapport de projection. Il est à noter que les quantités éliminées en 2019 représentaient 375 083 t, soit 563 kg/hab³. La différence entre les quantités éliminées dans les installations d'élimination et les quantités éliminées dans l'inventaire s'explique par certains types de matières qui sont éliminées autrement (boues, résidus CRD, matières utilisées en recouvrement journalier, etc.).

³ Les quantités éliminées dans les installations présentées au **tableau 21** correspondent aux données partielles transmises par les installations à la CMQ lors de l'enquête réalisée en 2020. Les données représentent principalement les ordures ménagères, les résidus ICI et les résidus CRD qui sont éliminés aux installations en 2019. Les boues, les cendres et autres matières ne sont pas comptabilisées dans les données présentées.

La différence entre les quantités éliminées dans les installations et les quantités éliminées de l'inventaire représente 114,6 kg/hab. Cette différence est prise en compte dans les projections des matières éliminées pour les différents scénarios.

Il est possible de remarquer une baisse des quantités éliminées dans les installations. Le scénario optimal estime que l'élimination dans les installations est de 220 027 t, soit 308 kg/hab. En 2031, l'incinérateur représentera encore l'installation qui élimine le plus de matières sur le territoire.

Tableau 21 – Projection des quantités de matières éliminées par installation

| Installation | Quantité traitée en 2019 (en tonnes) | Quantité en provenance de la CMQ (en tonnes) | | | |
|------------------------------------|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | En 2019 | En 2031 – référence | En 2031 – réaliste | En 2031 – optimal |
| LET Saint-Joachim | 53 624 | 2 548 | 2 728 | 1 877 | 1 495 |
| LET Neuville | 84 230 | 11 220 | 12 011 | 8 266 | 6 582 |
| LET Saint-Étienne-des-Grès | 237 364 | 6 195 | 6 632 | 4 564 | 3 634 |
| LET Champlain | 158 294 | 85 754 | 91 802 | 63 173 | 50 304 |
| LET Drummondville | 537 353 | 9 847 | 10 541 | 7 254 | 5 776 |
| Incinérateur de la Ville de Québec | 312 000 ⁴ | 245 466 | 262 778 | 180 830 | 143 993 |
| LEDCE Enfoui-Bec | 54 744 | 14 053 | 15 044 | 10 353 | 8 244 |
| Total | 1 437 609 | 375 083 | 401 537 | 276 316 | 220 027 |

Les données présentées proviennent de l'enquête réalisée auprès des installations en 2020.

⁴ Capacité de traitement de l'incinérateur.

Le **tableau 22** présente la durée de vie estimée des installations d'élimination selon les scénarios de projection retenus. La durée de vie des LET desservant la CMQ (Rive-Nord) n'est pas ou peu impactée par la génération des matières de la CMQ. En effet, la majorité des matières éliminées est incinérée à l'installation de la Ville de Québec. Seul le LET de Champlain est impacté par la génération des matières résiduelles de la CMQ, puisque les quantités éliminées en provenance de la CMQ représentent plus de 54 % des matières éliminées par le LET.

La durée de vie du LET de Champlain est estimée à trois ans à partir de 2019 en considérant le scénario de référence. Les scénarios réaliste et optimiste permettent d'allonger la durée de vie du LET jusqu'à 11 ans. Depuis 2021, toutes les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré vont à l'incinérateur. Les matières qui sont éliminées au LET de Champlain sont majoritairement d'origine industrielle et commerciale. Il est à noter que les matières envoyées au LET de Champlain pourraient être éliminées à l'incinérateur afin d'augmenter sa durée de vie et laisser la capacité résiduelle de l'installation pour les municipalités voisines au LET. En théorie, la capacité d'élimination de l'incinérateur de la Ville de Québec est suffisante pour desservir l'ensemble du territoire de la CMQ (Rive-Nord), selon les projections des scénarios réaliste et optimiste.

Tableau 22 – Durée de vie estimée des sites d'élimination

| Installation | Capacité résiduelle * | Durée de vie utile estimée* | | |
|----------------------------|---|---|----------------|----------------|
| | | Référence | Réaliste | Optimiste |
| LET Saint-Joachim | 5 613 407 m ³ 6 736 088 t | Plus de 60 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET. | | |
| LET Neuville | 2 260 140 m ³ 2 712 168 t | Plus de 25 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET. | | |
| LET Saint-Étienne-des-Grès | 2 488 000 m ³ 2 985 600 t | Environ 10 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET. | | |
| LET Champlain | 617 320 m ³ 740 784 t | Environ 3 ans | Environ 10 ans | Environ 11 ans |
| LET Drummondville | 346 867 m ³ 416 240 t | Décret pour agrandissement permettant de prolonger à 10 ans la durée** Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET (> 35 ans en considérant uniquement les quantités de la CMQ Rive-Nord). | | |
| Incinérateur | --- | Baisse des quantités éliminées à l'incinérateur jusqu'à 41 %. | | |
| LEDCC Sable-des-Forges | 2 130 752 m ³ | Plus de 15 ans. Peu de quantités en provenance de la CMQ. | | |
| LEDCC Enfoui-Bec | 323 674 m ³ | Environ 7 ans. Les quantités en provenance de la CMQ ont peu d'influence sur la durée de vie du site. | | |

*Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport du MELCC, 2021.

** Décret autorisant la poursuite des activités d'enfouissement pendant un an, pendant les travaux d'agrandissement autorisés pour prolonger la durée de vie à 10 ans. (MELCC, 2020)



CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le territoire de la CMQ est desservi par deux centres de tri des matières recyclables en 2019. Le **tableau 23** présente les quantités de matières recyclables qui devront être triées en 2031. Le centre de tri de Lévis a été ajouté au tableau afin d'être en mesure de traiter le gisement projeté. Le centre de tri opéré par Matrec n'a pas été considéré dans les capacités de traitement en raison de l'absence d'information sur leur capacité de traitement. Toutefois, ils traitent une partie des matières recyclables en provenance des ICI.

La capacité de traitement des deux installations qui desservent actuellement le territoire ne sera plus suffisante en 2031. Des matières devront être traitées dans d'autres installations. Le centre de tri de Matrec, situé à proximité du centre de tri de la Ville de Québec devra être considéré, de même que celui de la Ville de Lévis.

Tableau 23 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables

| Installation | Capacité de traitement annuelle (tonne) | Quantités (tonne) | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | En 2019 | En 2031 – référence | En 2031 – réaliste | En 2031 – optimal |
| Centre de tri de la Ville de Québec | 65 000 | | | | |
| Récupération Frontenac | 30 000 | | | | |
| Société VIA – Lévis | 70 000 | 66 525 | 76 400 | 94 255 | 107 859 |
| Total | 165 000 | | | | |

INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par deux installations de traitement des matières organiques en 2019. En 2022, le centre de biométhanisation de la Ville de Québec devra être en fonctionnement et permettra d'augmenter la capacité de traitement des installations desservant le territoire. Le **tableau 24** présente la capacité des installations et les quantités à traiter selon les scénarios retenus

L'analyse de ce tableau montre que, dans le cas du scénario optimal, la capacité des installations est suffisante pour accueillir les gisements projetés en 2031.

Tableau 24 – Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées

| Installation | Capacité de traitement (tonne) | Quantités (tonne) | | | |
|--|--------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | En 2019 | En 2031 – référence | En 2031 – réaliste | En 2031 – optimal |
| Plateforme de compostage Saint-Henri | 80 000 | | | | |
| Plateforme de compostage Viridis | 8 200 | | | | |
| Centre de biométhanisation de la matière organique | 182 600 | 30 926 | 85 524 | 191 685 | 217 059 |
| Total | 270 800 | | | | |

Note : Les installations de traitement des matières organiques acceptent également les boues municipales et de fosses septiques. Prendre note que les boues municipales et de fosses septiques peuvent être épandues sur les fermes agricoles. Les quantités présentées pour 2031 excluent les résidus agroalimentaires.



CENTRE DE TRI DES RÉSIDUS DE CRD

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par six centres de tri des résidus CRD. L'ensemble des centres de tri est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC à l'exception de Villéco. Les quantités de résidus de CRD traitées par les centres de tri qui desservent le territoire de la CMQ sont estimées à partir des hypothèses de l'étude de Stantec réalisée en 2021. D'après cette étude, 75% des résidus de CRD générés sur le territoire transitent par un centre de tri de CRD. Les quantités projetées pour l'année 2031 sont estimées selon la même méthodologie en considérant dans le scénario réaliste que 80 % des résidus de CRD transitent par un centre de tri et pour le scénario optimiste ce taux augmente à 85%. Le **tableau 25** montre la capacité de traitement des installations et le gisement projeté selon les scénarios retenus. D'après ce tableau, la capacité de traitement actuel est suffisante pour accueillir les gisements projetés.

Tableau 25 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD

| Installation | Capacité de traitement (tonne) | Quantités (tonne) | | | |
|---|--------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | En 2019 | En 2031 – référence | En 2031 – réaliste | En 2031 – optimal |
| AIM Éco-centre | 125 000 | | | | |
| Eddy Fugère inc. | 80 000 | | | | |
| Groupe Bellemare | 80 000 | | | | |
| RRGMRP (complexe environnemental de Neuville) | 40 000 | 217 114 | 280 029 | 297 903 | 316 522 |
| Services Matrec inc. | 80 000 | | | | |
| Villéco | 20 000 | | | | |
| Total | 425 000 | | | | |

Note : Estimé à partir de l'étude de Stantec de 2021 : Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020-2021).

ÉCOCENTRE

Au niveau des écocentres, l'hypothèse retenue dans les projections des scénarios réaliste et optimiste est une augmentation du nombre de visites aux écocentres. Le scénario réaliste considère une augmentation des visites de 25 % par rapport à 2019 et de 40 % pour le scénario optimiste. Dans les projections, il est considéré que les quantités de RDD récupérées aux écocentres augmentent proportionnellement aux nombres de visites (1,58 kg de RDD récupéré par visite).

Afin d'estimer si les installations du territoire sont suffisantes pour répondre au gisement projeté, il est considéré que les matières récupérées aux écocentres sont proportionnelles au nombre de visites (pire cas). Dans la réalité, lorsque le nombre de visites augmente, les quantités apportées lors d'une visite sont moins élevées puisque le visiteur fera plus souvent des aller-retour avec de plus petites quantités.

Le **tableau 26** présente le nombre de visites en 2019 ainsi que les quantités récupérées par écocentre. Ces paramètres sont utilisés dans le cadre des projections.

Tableau 26 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

| Territoire | Installation | 2019 | | |
|---------------------------|--|-------------------|-------------------|--|
| | | Nombre de visites | Quantités (tonne) | Quantité estimée ¹ par visite (kg/visite) |
| Agglomération de Québec | Écocentre Jean-Talon | 56 059 | 13 832 | 247 |
| | Écocentre Hêtrière | 75 464 | 8 204 | 109 |
| | Écocentre Beauport | 71 904 | 10 373 | 144 |
| | Écocentre Val-Bélair | 36 793 | 6 672 | 181 |
| | Écocentre Des Rivières | 57 742 | 8 161 | 141 |
| | Écocentre mobile | 2 279 | 25 | 11 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Écocentre Boischatel | 3 300 | 428 | 130 |
| | Écocentre L'Ange-Gardien | 3 238 | 425 | 131 |
| | Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré | 782 | 615 | 786 |
| | Écocentre Beaupré et Saint-Joachim | 2 209 | 540 | 244 |
| | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | n/d | 220 | n/d |
| MRC de La Jacques-Cartier | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | 1 800 | 420 | 233 |
| | Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury | 3 700 | 906 | 245 |
| | Écocentre Sainte-Catherine | 14 144 | 1 032 | 73 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Écocentre mobile | 445 | 1 | 2 |

n/d : aucune donnée disponible

1. Les quantités estimées par visite sont présentées à titre indicatif. La méthode d'évaluation du nombre de visiteurs et des quantités récupérées par écocentre est variable d'un site à un autre. La donnée ne peut être comparée d'un site à un autre.

En théorie, lorsqu'un écocentre devient plus accessible, son nombre de visiteurs par année augmente. Les quantités apportées par visite devraient donc diminuer au fil du temps. L'hypothèse retenue est que les quantités récupérées à un écocentre sont proportionnelles à son nombre de visiteurs. Cela représente le pire cas puisqu'il considère que les quantités apportées par visite restent constantes.

Le **tableau 27** présente les quantités traitées en 2019 et les quantités projetées selon les scénarios retenus. Les quantités projetées représentent une augmentation de moins de 50 % des matières récupérées par les écocentres en 2019. Les écocentres sont des installations où des conteneurs sont mis à la disposition des visiteurs afin d'y effectuer un tri à la source. En fonction de l'espace disponible sur les installations, le nombre de conteneurs et la rotation des conteneurs peuvent être augmentés. La capacité actuelle des écocentres devrait être suffisante pour répondre aux gisements projetés des scénarios retenus.

Tableau 27 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

| Territoire | Installation | Quantités (tonne) | | | |
|---------------------------|--|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|
| | | En 2019 | En 2031 – référence | En 2031 – réaliste | En 2031 – optimal |
| Agglomération de Québec | Écocentre Jean-Talon | 13 832 | 14 730 | 18 188 | 20 263 |
| | Écocentre Hêtrière | 8 204 | 8 737 | 10 788 | 12 019 |
| | Écocentre Beauport | 10 373 | 11 047 | 13 640 | 15 196 |
| | Écocentre Val-Bélair | 6 672 | 7 105 | 8 773 | 9 774 |
| | Des Rivières | 8 161 | 8 691 | 10 731 | 11 955 |
| | Écocentre mobile | 25 | 27 | 33 | 37 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Écocentre Boischatel | 428 | 461 | 568 | 632 |
| | Écocentre L'Ange-Gardien | 425 | 458 | 564 | 628 |
| | Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré | 615 | 662 | 816 | 908 |
| | Écocentre Beaupré et Saint-Joachim | 540 | 581 | 716 | 797 |
| | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | 220 | 237 | 292 | 325 |
| | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | 420 | 452 | 557 | 620 |
| MRC de La Jacques-Cartier | Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury | 906 | 1 033 | 1 260 | 1 395 |
| | Écocentre Sainte-Catherine | 1 032 | 1 176 | 1 434 | 1 589 |
| | Écocentre Saint-Gabriel-de-Valcartier | s.o. | 251 | 306 | 339 |
| | Écocentre Lac-Beauport | s.o. | 254 | 310 | 343 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Écocentre mobile | 1 | 1,1 | 1 | 2 |

Note : Les écocentres de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Lac-Beauport ont débuté leurs activités en 2021-2022. Les projections pour ces deux écocentres se basent sur les données d'exploitation de 2022 et le début de l'année 2023.

BIBLIOGRAPHIE

- Centre de transfert technologique en écologie industrielle. 2020. Recueil de synergies 2020. Repéré à www.cttei.com/wp-content/uploads/RecueilDeSynergies2020.pdf
- Communauté métropolitaine de Québec. 2019. Synthèse – Projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires réalisé en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches. Novembre 2019.
- Conseil National Zéro Déchet. 2017. Le gaspillage alimentaire à la maison. Repéré à <https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/>
- Éco Entreprise Québec (ÉEQ). 2008. Les bonnes pratiques de collecte sélective. 26 novembre 2008. Repéré à <https://www.eeq.ca/wp-content/uploads/Bonnes-pratiques-de-collecte-selective-VFF.pdf>
- ENvironnement JEunesse (ENJEU). 2019. « Projet de réparation et don d'ordinateurs usagés au Collège Montmorency », en ligne : <https://enjeu.qc.ca/repairation-et-don-dordinateurs-au-college-montmorency/>
- Environnement Jeunesse (ENJEU). 2021. Les 5R : Revendications pour une gestion écologique des déchets. Repéré à https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/memoire_dechets_bape.pdf
- Équiterre. 2021. La réduction à la source et le réemploi au cœur des solutions pour diminuer le recours à l'élimination au Québec. Repéré à https://www.equiterre.org/sites/fichiers/divers/memoire_bape.pdf
- Éric Ménard. 2019. Les plus récents chiffres sur le gaspillage alimentaire au Canada. Repéré à <https://tuvaspasjeterca.com/2019/05/30/les-plus-recents-chiffres-sur-le-gaspillage-alimentaire-au-canada/>
- Gendron, S. 2021. La pollution par le textile : un problème sous-estimé. Article de presse datant du 22 octobre 2021. Repéré à <https://leplacoteux.com/la-pollution-par-le-textile-un-probleme-sous-estime/>
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie [GRAME]. 2015. Mise en place d'une tarification et d'un bannissement des sacs de plastique à usage unique à Montréal : Une perspective macroécologique. Repéré à https://grame.org/sacs_plastique_montreal_2015.pdf
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. Analyse d'impact réglementaire du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Québec, [En ligne], 35 p. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/air-plan-action-2019-2024.pdf> (Consulté le 4 novembre 2021).
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Québec, [En ligne], 21 p. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf> (Consulté le 4 novembre 2021).
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. Stratégie de valorisation de la matière organique. 50 p. [En ligne]. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf> (Consulté le 4 novembre 2021).

- MRC de Rimouski-Neigette. 2021. Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2016–2020. Repéré à <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Bilan-du-PGMR-2020.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. 2016. Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles du Québec. [En ligne], 37 p. Repéré à <https://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. 2021. Nouveaux projets financés par RECYC-QUÉBEC pour réduire la pollution par les plastiques dans l'environnement. Repéré à <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/nouveaux-projets-finances-par-recyc-quebec-pour-reduire-la-pollution-par-les-plastiques-dans-lenvironnement>
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). 2021. Mémoire déposé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Repéré à https://rncreq.org/wp-content/uploads/2021/06/2021-05-14_Memoire_BAPE_RNCREQ_Dejets_ultimes.pdf
- Value Chain Management. 2019. The Avoidable crisis of food Waste. Repéré à <https://www.secondharvest.ca/getmedia/7ff09057-be4c-4cf4-b1e3-2d88a924ffdc/The-Avoidable-Crisis-of-Food-Waste-Technical-Report.pdf>
- Ville de Laval. 2021. Bannissement des sacs de plastique et autres articles de plastique à usage unique. Repéré à <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/bannissement-sacs-plastique.aspx>
- Ville de Lévis. 2016. Plan de gestion des matières résiduelles. Portrait diagnostique. Repéré à <https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/matieres-residuelles/PortraitDiagnostique.pdf>
- Ville de Lévis. 2019. Fiche technique. Chantier vert Gilmour. Projet de démolition responsable de l'usine d'eau potable Gilmour. Repéré à https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/environnement-collecte/VdeL_chantier_vert_VF_web.pdf
- Ville de Lévis. 2021. Lévis Zéro déchet : janvier à décembre 2020, 29 foyers ont pris part à la 2e édition du programme d'accompagnement Virage Zéro Déchet. https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/matieres-residuelles/Gestion_des_matieres_residuelles_Bilan_2020.pdf
- Ville de Rivière-du-Loup. 2021. Incitatif – Produits sanitaires durables. Repéré à https://villerdl.ca/uploads/PDF/Formulaires/Incitatif-Produits_sanitaires_durables_2021.pdf
- Ville de Roubaix. 2019. Roubaix ville pionnière en France du Zéro déchet et territoire démonstrateur de l'économie circulaire. Repéré à <https://www.nord.gouv.fr/content/download/63603/398669/file/En%20savoir%20plus%20sur%20la%20d%C3%A9marche%20%27z%C3%A9ro%20d%C3%A9chet,%20z%C3%A9ro%20gaspiillage%27.pdf>

Annexe 1

Projection par composante pour le scénario de référence – 2031

Agglomération de Québec

| | | Agglomération de Québec | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 69 953 | 74 956 | 144 908 | 48,3 % | 120,7 | 49,2 % | 116,3 |
| Secteur résidentiel | | 43 278 | 15 695 | 58 973 | 73,4 % | 25,3 | 72,4 % | 27,4 |
| Secteur ICI | | 26 674 | 59 262 | 85 936 | 31,0 % | 95,4 | 31,4 % | 88,9 |
| Matières organiques | | 120 681 | 171 874 | 292 556 | 41,3 % | 276,8 | 42,8 % | 260,6 |
| Secteur résidentiel | | 29 945 | 88 284 | 118 229 | 25,3 % | 142,2 | 29,6 % | 138,7 |
| Secteur ICI | | 90 735 | 83 591 | 174 326 | 52,0 % | 134,6 | 52,8 % | 121,9 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 575 | 1 942 | 3 517 | 44,8 % | 3,1 | 38,4 % | 3,8 |
| Résidus encombrants et autres | | 22 040 | 117 333 | 139 371 | 15,8 % | 188,9 | 16,7 % | 176,1 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 13 183 | 9 053 | 22 236 | 59,3 % | 14,6 | 60,6 % | 14,0 |
| | Textiles | 3 974 | 5 972 | 9 947 | 40,0 % | 9,6 | 36,3 % | 11,2 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 218 | 25 237 | 27 455 | 8,1 % | 40,6 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 605 | 605 | 0,0 % | 1,0 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 344 | 1 344 | 0,0 % | 2,2 | 0,0 % | 2,0 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 312 | 55 | 367 | 85,0 % | 0,1 | 85,0 % | 0,1 |
| | Plastiques agricoles | 21 | 88 | 109 | 19,6 % | 0,1 | 19,8 % | 0,4 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 330 | 26 508 | 28 839 | 8,1 % | 42,7 | 8,1 % | 37,6 |
| | Autres matières | 0 | 11 780 | 11 780 | 0,0 % | 19,0 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 36 692 | 36 692 | 0,0 % | 59,1 | 0,0 % | 55,0 |
| Résidus CRD | | 371 284 | 117 137 | 488 420 | 76,0 % | 188,6 | 75,9 % | 173,4 |
| Agrégats | | 163 016 | 46 722 | 209 737 | 77,7 % | 75,2 | 77,7 % | 68,4 |
| Non-Agrégats | | 208 268 | 70 415 | 278 683 | 74,7 % | 113,4 | 74,6 % | 105,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de La Côte-de-Beaupré

| | MRC de La Côte-de-Beaupré | | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
| Matières recyclables | 3 364 | 2 963 | 6 326 | 53,2 % | 94,1 | 49,2 % | 116,3 | |
| Secteur résidentiel | 2 509 | 1 643 | 4 152 | 60,4 % | 52,2 | 72,4 % | 27,4 | |
| Secteur ICI | 854 | 1 321 | 2 175 | 39,3 % | 41,9 | 31,4 % | 88,9 | |
| Matières organiques | 7 903 | 4 543 | 12 448 | 63,5 % | 144,3 | 42,8 % | 260,6 | |
| Secteur résidentiel | 5 658 | 3 460 | 9 119 | 62,1 % | 109,9 | 29,6 % | 138,7 | |
| Secteur ICI | 2 245 | 1 084 | 3 329 | 67,4 % | 34,4 | 52,8 % | 121,9 | |
| RDD considérés (écocentre) | 103 | 341 | 445 | 23,2 % | 10,8 | 38,4 % | 3,8 | |
| Résidus encombrants et autres | 1 663 | 2 678 | 4 339 | 38,3 % | 85,0 | 16,7 % | 176,1 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 1 405 | 480 | 1 885 | 74,5 % | 15,2 | 60,6 % | 14,0 |
| | Textiles | 201 | 898 | 1 099 | 18,3 % | 28,5 | 36,3 % | 11,2 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 76 | 83 | 7,8 % | 2,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 34 | 34 | 0,0 % | 1,1 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 40 | 40 | 0,0 % | 1,3 | 0,0 % | 2,0 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 33 | 6 | 38 | 85,3 % | 0,2 | 85,0 % | 0,1 |
| | Plastiques agricoles | 14 | 55 | 69 | 20,0 % | 1,7 | 19,8 % | 0,4 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 | 19 | 21 | 10,5 % | 0,6 | 8,1 % | 37,6 |
| | Autres matières | 0 | 260 | 260 | 0,0 % | 8,2 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 811 | 811 | 0,0 % | 25,7 | 0,0 % | 55,0 |
| Résidus CRD | 11 542 | 3 763 | 15 304 | 75,4 % | 119,5 | 75,9 % | 173,4 | |
| Agrégats | 4 701 | 1 162 | 5 863 | 80,2 % | 36,9 | 77,7 % | 68,4 | |
| Non-Agrégats | 6 841 | 2 601 | 9 441 | 72,5 % | 82,6 | 74,6 % | 105,0 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

| | MRC de La Jacques-Cartier | | | | CMQ (Rive-Nord) | | | |
|-------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 5 975 | 4 458 | 10 432 | 57,3 % | 84,7 | 49,2 % | 116,3 | |
| Secteur résidentiel | 4 545 | 1 951 | 6 496 | 70,0 % | 37,1 | 72,4 % | 27,4 | |
| Secteur ICI | 1 429 | 2 508 | 3 937 | 36,3 % | 47,6 | 31,4 % | 88,9 | |
| Matières organiques | 9 306 | 7 529 | 16 836 | 55,3 % | 143,0 | 42,8 % | 260,6 | |
| Secteur résidentiel | 5 505 | 5 502 | 11 007 | 50,0 % | 104,5 | 29,6 % | 138,7 | |
| Secteur ICI | 3 801 | 2 028 | 5 829 | 65,2 % | 38,5 | 52,8 % | 121,9 | |
| RDD considérés (écocentre) | 14 | 386 | 400 | 3,4 % | 7,3 | 38,4 % | 3,8 | |
| Résidus encombrants et autres | 1 203 | 4 401 | 5 603 | 21,5 % | 83,6 | 16,7 % | 176,1 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 596 | 391 | 987 | 60,3 % | 7,4 | 60,6 % | 14,0 |
| | Textiles | 337 | 1 017 | 1 354 | 24,9 % | 19,3 | 36,3 % | 11,2 |
| | Cendres (incinérateur) | 66 | 758 | 824 | 8,0 % | 14,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 40 | 40 | 0,0 % | 0,8 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 32 | 32 | 0,0 % | 0,6 | 0,0 % | 2,0 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 190 | 34 | 224 | 84,8 % | 0,6 | 85,0 % | 0,1 |
| | Plastiques agricoles | 8 | 31 | 39 | 19,4 % | 0,6 | 19,8 % | 0,4 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 74 | 80 | 7,6 % | 1,4 | 8,1 % | 37,6 |
| | Autres matières | 0 | 492 | 492 | 0,0 % | 9,4 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 532 | 1 532 | 0,0 % | 29,1 | 0,0 % | 55,0 |
| Résidus CRD | 6 921 | 2 516 | 9 436 | 73,3 % | 47,8 | 75,9 % | 173,4 | |
| Agrégats | 2 387 | 812 | 3 199 | 74,6 % | 15,4 | 77,7 % | 68,4 | |
| Non-Agrégats | 4 534 | 1 703 | 6 237 | 72,7 % | 32,4 | 74,6 % | 105,0 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de L'Île-d'Orléans

| | | MRC de L'Île-d'Orléans | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 920 | 537 | 1 455 | 63,2 % | 67,5 | 49,2 % | 116,3 |
| Secteur résidentiel | | 858 | 233 | 1 091 | 78,6 % | 29,3 | 72,4 % | 27,4 |
| Secteur ICI | | 61 | 304 | 365 | 16,7 % | 38,3 | 31,4 % | 88,9 |
| Matières organiques | | 909 | 1 886 | 2 796 | 32,5 % | 237,2 | 42,8 % | 260,6 |
| Secteur résidentiel | | 418 | 1 634 | 2 052 | 20,4 % | 205,6 | 29,6 % | 138,7 |
| Secteur ICI | | 492 | 253 | 744 | 66,1 % | 31,8 | 52,8 % | 121,9 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 | 45 | 46 | 2,3 % | 5,7 | 38,4 % | 3,8 |
| Résidus encombrants et autres | | 343 | 1 161 | 1 503 | 22,8 % | 146,0 | 16,7 % | 176,1 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 206 | 70 | 275 | 74,7 % | 8,8 | 60,6 % | 14,0 |
| | Textiles | 51 | 119 | 170 | 29,8 % | 15,0 | 36,3 % | 11,2 |
| | Cendres (incinérateur) | 34 | 387 | 421 | 8,0 % | 48,7 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 4 | 4 | 0,0 % | 0,5 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 9 | 9 | 0,0 % | 1,2 | 0,0 % | 2,0 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 2 | 0 | 2 | 100,0 % | 0,0 | 85,0 % | 0,1 |
| | Plastiques agricoles | 33 | 134 | 168 | 19,9 % | 16,9 | 19,8 % | 0,4 |
| | Cendres (incinérateur) | 17 | 187 | 204 | 8,1 % | 23,6 | 8,1 % | 37,6 |
| | Autres matières | 0 | 61 | 61 | 0,0 % | 7,7 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 189 | 189 | 0,0 % | 23,8 | 0,0 % | 55,0 |
| Résidus CRD | | 484 | 207 | 690 | 70,2 % | 26,0 | 75,9 % | 173,4 |
| Agrégats | | 165 | 65 | 230 | 71,6 % | 8,2 | 77,7 % | 68,4 |
| Non-Agrégats | | 320 | 141 | 460 | 69,4 % | 17,7 | 74,6 % | 105,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 2

Projection par composante pour le scénario réaliste

Agglomération de Québec

| | | Agglomération de Québec | | | | | CMQ (Rive-Nord) | |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 95 100 | 49 809 | 144 908 | 65,6 % | 80,2 | 65,7 % | 78,5 |
| Secteur résidentiel | | 43 293 | 15 680 | 58 973 | 73,4 % | 25,3 | 72,6 % | 27,2 |
| Secteur ICI | | 51 807 | 34 129 | 85 936 | 60,3 % | 55,0 | 60,4 % | 51,4 |
| Matières organiques | | 219 793 | 72 763 | 292 556 | 75,1 % | 117,2 | 75,5 % | 111,7 |
| Secteur résidentiel | | 81 388 | 36 841 | 118 229 | 68,8 % | 59,3 | 69,8 % | 59,4 |
| Secteur ICI | | 138 404 | 35 922 | 174 326 | 79,4 % | 57,8 | 79,7 % | 52,3 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 699 | 1 818 | 3 517 | 48,3 % | 2,9 | 41,6 % | 3,6 |
| Résidus encombrants et autres | | 27 658 | 109 903 | 137 561 | 20,1 % | 177,0 | 20,8 % | 165,5 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 17 975 | 4 260 | 22 236 | 80,8 % | 6,9 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 4 908 | 5 039 | 9 947 | 49,3 % | 8,1 | 45,4 % | 9,6 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 218 | 25 237 | 27 455 | 8,1 % | 40,6 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 605 | 605 | 0,0 % | 1,0 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 287 | 1 287 | 0,0 % | 2,1 | 0,0 % | 1,9 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 295 | 72 | 367 | 80,5 % | 0,1 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 55 | 55 | 109 | 50,0 % | 0,1 | 50,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 207 | 26 632 | 28 839 | 7,7 % | 42,9 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 11 780 | 11 780 | 0,0 % | 19,0 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 34 937 | 34 937 | 0,0 % | 56,3 | 0,0 % | 52,5 |
| Résidus CRD | | 391 916 | 96 504 | 488 420 | 80,2 % | 155,4 | 80,2 % | 142,8 |
| Agrégats | | 167 500 | 42 238 | 209 737 | 79,9 % | 68,0 | 79,9 % | 61,9 |
| Non-Agrégats | | 224 416 | 54 266 | 278 683 | 80,5 % | 87,4 | 80,4 % | 80,9 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de La Côte-de-Beaupré

| | MRC de La Côte-de-Beaupré | | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
| Matières recyclables | 3 983 | 2 345 | 6 326 | 63,0 % | 74,4 | 65,7 % | 78,5 | |
| Secteur résidentiel | 2 585 | 1 566 | 4 152 | 62,3 % | 49,7 | 72,6 % | 27,2 | |
| Secteur ICI | 1 396 | 779 | 2 175 | 64,2 % | 24,7 | 60,4 % | 51,4 | |
| Matières organiques | 10 389 | 2 059 | 12 448 | 83,5 % | 65,4 | 75,5 % | 111,7 | |
| Secteur résidentiel | 7 498 | 1 621 | 9 119 | 82,2 % | 51,5 | 69,8 % | 59,4 | |
| Secteur ICI | 2 891 | 438 | 3 329 | 86,8 % | 13,9 | 79,7 % | 52,3 | |
| RDD considérés (écocentre) | 113 | 332 | 445 | 25,4 % | 10,5 | 41,6 % | 3,6 | |
| Résidus encombrants et autres | 1 812 | 2 507 | 4 319 | 41,9 % | 79,6 | 20,8 % | 165,5 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 1 454 | 432 | 1 885 | 77,1 % | 13,7 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 283 | 817 | 1 099 | 25,7 % | 25,9 | 45,4 % | 9,6 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 76 | 83 | 7,8 % | 2,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 34 | 34 | 0,0 % | 1,1 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 23 | 23 | 0,0 % | 0,7 | 0,0 % | 1,9 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 33 | 6 | 38 | 85,3 % | 0,2 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 34 | 34 | 69 | 50,0 % | 1,1 | 50,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 | 19 | 21 | 10,5 % | 0,6 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 260 | 260 | 0,0 % | 8,2 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 807 | 807 | 0,0 % | 25,6 | 0,0 % | 52,5 |
| Résidus CRD | 12 243 | 3 061 | 15 304 | 80,0 % | 97,2 | 80,2 % | 142,8 | |
| Agrégats | 4 793 | 1 070 | 5 863 | 81,8 % | 34,0 | 79,9 % | 61,9 | |
| Non-Agrégats | 7 449 | 1 992 | 9 441 | 78,9 % | 63,2 | 80,4 % | 80,9 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

| | | MRC de La Jacques-Cartier | | | | | CMQ (Rive-Nord) | |
|-------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 7 047 | 3 387 | 10 432 | 67,5 % | 64,3 | 65,7 % | 78,5 |
| Secteur résidentiel | | 4 649 | 1 848 | 6 496 | 71,6 % | 35,1 | 72,6 % | 27,2 |
| Secteur ICI | | 2 397 | 1 540 | 3 937 | 60,9 % | 29,3 | 60,4 % | 51,4 |
| Matières organiques | | 12 657 | 4 179 | 16 836 | 75,2 % | 79,4 | 75,5 % | 111,7 |
| Secteur résidentiel | | 7 677 | 3 330 | 11 007 | 69,7 % | 63,3 | 69,8 % | 59,4 |
| Secteur ICI | | 4 980 | 849 | 5 829 | 85,4 % | 16,1 | 79,7 % | 52,3 |
| RDD considérés (écocentre) | | 19 | 381 | 400 | 4,8 % | 7,2 | 41,6 % | 3,6 |
| Résidus encombrants et autres | | 1 165 | 4 418 | 5 583 | 20,9 % | 83,9 | 20,8 % | 165,5 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 438 | 549 | 987 | 44,4 % | 10,4 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 446 | 908 | 1 354 | 32,9 % | 17,3 | 45,4 % | 9,6 |
| | Cendres (incinérateur) | 66 | 758 | 824 | 8,0 % | 14,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 40 | 40 | 0,0 % | 0,8 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 15 | 15 | 0,0 % | 0,3 | 0,0 % | 1,9 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 190 | 34 | 224 | 84,8 % | 0,6 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 19 | 19 | 39 | 50,0 % | 0,4 | 50,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 74 | 80 | 7,6 % | 1,4 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 492 | 492 | 0,0 % | 9,4 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 528 | 1 528 | 0,0 % | 29,0 | 0,0 % | 52,5 |
| Résidus CRD | | 7 369 | 2 067 | 9 436 | 78,1 % | 39,3 | 80,2 % | 142,8 |
| Agrégats | | 2 448 | 751 | 3 199 | 76,5 % | 14,3 | 79,9 % | 61,9 |
| Non-Agrégats | | 4 921 | 1 316 | 6 237 | 78,9 % | 25,0 | 80,4 % | 80,9 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de L'Île-d'Orléans

| | | MRC de L'Île-d'Orléans | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 995 | 461 | 1 455 | 68,4 % | 58,0 | 65,7 % | 78,5 |
| Secteur résidentiel | | 817 | 274 | 1 091 | 74,9 % | 34,5 | 72,6 % | 27,2 |
| Secteur ICI | | 177 | 189 | 365 | 48,4 % | 23,7 | 60,4 % | 51,4 |
| Matières organiques | | 2 123 | 673 | 2 796 | 75,9 % | 84,6 | 75,5 % | 111,7 |
| Secteur résidentiel | | 1 476 | 576 | 2 052 | 71,9 % | 72,5 | 69,8 % | 59,4 |
| Secteur ICI | | 647 | 97 | 744 | 86,9 % | 12,3 | 79,7 % | 52,3 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 | 45 | 46 | 2,7 % | 5,7 | 41,6 % | 3,6 |
| Résidus encombrants et autres | | 319 | 1 171 | 1 490 | 21,4 % | 147,3 | 20,8 % | 165,5 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 117 | 158 | 275 | 42,5 % | 19,9 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 66 | 104 | 170 | 38,6 % | 13,1 | 45,4 % | 9,6 |
| | Cendres (incinérateur) | 34 | 387 | 421 | 8,0 % | 48,7 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 4 | 4 | 0,0 % | 0,5 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 6 | 6 | 0,0 % | 0,8 | 0,0 % | 1,9 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 2 | 0 | 2 | 98,1 % | 0,0 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 84 | 84 | 168 | 50,0 % | 10,5 | 50,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 17 | 187 | 204 | 8,1 % | 23,6 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 61 | 61 | 0,0 % | 7,7 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 179 | 179 | 0,0 % | 22,5 | 0,0 % | 52,5 |
| Résidus CRD | | 532 | 158 | 690 | 77,1 % | 19,9 | 80,2 % | 142,8 |
| Agrégats | | 169 | 61 | 230 | 73,6 % | 7,6 | 79,9 % | 61,9 |
| Non-Agrégats | | 363 | 97 | 460 | 78,9 % | 12,2 | 80,4 % | 80,9 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 3

Projection par composante pour le scénario optimal

Agglomération de Québec

| | | Agglomération de Québec | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 109 614 | 35 295 | 144 908 | 75,6 % | 56,8 | 75,6 % | 55,9 |
| Secteur résidentiel | | 46 473 | 12 501 | 58 973 | 78,8 % | 20,1 | 78,3 % | 21,5 |
| Secteur ICI | | 63 141 | 22 795 | 85 936 | 73,5 % | 36,7 | 73,5 % | 34,3 |
| Matières organiques | | 243 149 | 49 406 | 292 556 | 83,1 % | 79,6 | 83,3 % | 76,1 |
| Secteur résidentiel | | 92 738 | 25 491 | 118 229 | 78,4 % | 41,0 | 79,1 % | 41,1 |
| Secteur ICI | | 150 411 | 23 915 | 174 326 | 86,3 % | 38,5 | 86,4 % | 35,0 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 774 | 1 743 | 3 517 | 50,4 % | 2,8 | 43,5 % | 3,5 |
| Résidus encombrants et autres | | 27 249 | 109 620 | 136 868 | 19,9 % | 176,5 | 21,2 % | 163,8 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 17 222 | 5 014 | 22 236 | 77,4 % | 8,1 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 5 252 | 4 695 | 9 947 | 52,8 % | 7,6 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 218 | 25 237 | 27 455 | 8,1 % | 40,6 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 605 | 605 | 0,0 % | 1,0 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 261 | 1 261 | 0,0 % | 2,0 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 295 | 72 | 367 | 80,5 % | 0,1 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 55 | 55 | 109 | 50,0 % | 0,1 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 207 | 26 632 | 28 839 | 7,7 % | 42,9 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 11 780 | 11 780 | 0,0 % | 19,0 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 34 271 | 34 271 | 0,0 % | 55,2 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | | 404 966 | 83 454 | 488 420 | 82,9 % | 134,4 | 82,8 % | 123,9 |
| Agrégats | | 172 612 | 37 125 | 209 737 | 82,3 % | 59,8 | 82,3 % | 54,5 |
| Non-Agrégats | | 232 354 | 46 329 | 278 683 | 83,4 % | 74,6 | 83,2 % | 69,4 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de La Côte-de-Beaupré

| | MRC de La Côte-de-Beaupré | | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | |
| Matières recyclables | 4 743 | 1 584 | 6 326 | 75,0 % | 50,3 | 75,6 % | 55,9 | |
| Secteur résidentiel | 3 034 | 1 117 | 4 152 | 73,1 % | 35,5 | 78,3 % | 21,5 | |
| Secteur ICI | 1 708 | 468 | 2 175 | 78,5 % | 14,8 | 73,5 % | 34,3 | |
| Matières organiques | 10 924 | 1 523 | 12 448 | 87,8 % | 48,4 | 83,3 % | 76,1 | |
| Secteur résidentiel | 7 933 | 1 186 | 9 119 | 87,0 % | 37,6 | 79,1 % | 41,1 | |
| Secteur ICI | 2 991 | 338 | 3 329 | 89,9 % | 10,7 | 86,4 % | 35,0 | |
| RDD considérés (écocentre) | 119 | 326 | 445 | 26,8 % | 10,3 | 43,5 % | 3,5 | |
| Résidus encombrants et autres | 2 131 | 2 174 | 4 305 | 49,5 % | 69,0 | 21,2 % | 163,8 | |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 1 720 | 165 | 1 885 | 91,2 % | 5,2 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 334 | 765 | 1 099 | 30,4 % | 24,3 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 76 | 83 | 7,8 % | 2,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 34 | 34 | 0,0 % | 1,1 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 12 | 12 | 0,0 % | 0,4 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 33 | 6 | 38 | 85,3 % | 0,2 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 34 | 34 | 69 | 50,0 % | 1,1 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 2 | 19 | 21 | 10,5 % | 0,6 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 260 | 260 | 0,0 % | 8,2 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 803 | 803 | 0,0 % | 25,5 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | 12 482 | 2 822 | 15 304 | 81,6 % | 89,6 | 82,8 % | 123,9 | |
| Agrégats | 4 887 | 976 | 5 863 | 83,4 % | 31,0 | 82,3 % | 54,5 | |
| Non-Agrégats | 7 595 | 1 846 | 9 441 | 80,4 % | 58,6 | 83,2 % | 69,4 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

| | | MRC de La Jacques-Cartier | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|---------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 7 853 | 2 581 | 10 432 | 75,3 % | 49,0 | 75,6 % | 55,9 |
| Secteur résidentiel | | 5 021 | 1 475 | 6 496 | 77,3 % | 28,0 | 78,3 % | 21,5 |
| Secteur ICI | | 2 831 | 1 106 | 3 937 | 71,9 % | 21,0 | 73,5 % | 34,3 |
| Matières organiques | | 13 919 | 2 917 | 16 836 | 82,7 % | 55,4 | 83,3 % | 76,1 |
| Secteur résidentiel | | 8 734 | 2 274 | 11 007 | 79,3 % | 43,2 | 79,1 % | 41,1 |
| Secteur ICI | | 5 186 | 643 | 5 829 | 89,0 % | 12,2 | 86,4 % | 35,0 |
| RDD considérés (écocentre) | | 23 | 377 | 400 | 5,7 % | 7,2 | 43,5 % | 3,5 |
| Résidus encombrants et autres | | 1 600 | 3 968 | 5 568 | 28,7 % | 75,4 | 21,2 % | 163,8 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 814 | 173 | 987 | 82,4 % | 3,3 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 504 | 850 | 1 354 | 37,2 % | 16,1 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 66 | 758 | 824 | 8,0 % | 14,4 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 40 | 40 | 0,0 % | 0,8 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 4 | 4 | 0,0 % | 0,1 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 190 | 34 | 224 | 84,8 % | 0,6 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 19 | 19 | 39 | 50,0 % | 0,4 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 6 | 74 | 80 | 7,6 % | 1,4 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 492 | 492 | 0,0 % | 9,4 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 1 524 | 1 524 | 0,0 % | 29,0 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | | 7 528 | 1 909 | 9 436 | 79,8 % | 36,3 | 82,8 % | 123,9 |
| Agrégats | | 2 510 | 689 | 3 199 | 78,5 % | 13,1 | 82,3 % | 54,5 |
| Non-Agrégats | | 5 017 | 1 219 | 6 237 | 80,4 % | 23,2 | 83,2 % | 69,4 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



MRC de L'Île-d'Orléans

| | | MRC de L'Île-d'Orléans | | | | CMQ (Rive-Nord) | | |
|-------------------------------|------------------------|------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| | | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | | 1 091 | 365 | 1 455 | 75,0 % | 45,9 | 75,6 % | 55,9 |
| Secteur résidentiel | | 839 | 252 | 1 091 | 76,9 % | 31,6 | 78,3 % | 21,5 |
| Secteur ICI | | 251 | 115 | 365 | 68,6 % | 14,4 | 73,5 % | 34,3 |
| Matières organiques | | 2 342 | 453 | 2 796 | 83,8 % | 57,0 | 83,3 % | 76,1 |
| Secteur résidentiel | | 1 673 | 379 | 2 052 | 81,5 % | 47,7 | 79,1 % | 41,1 |
| Secteur ICI | | 669 | 75 | 744 | 89,9 % | 9,5 | 86,4 % | 35,0 |
| RDD considérés (écocentre) | | 1 | 45 | 46 | 2,9 % | 5,7 | 43,5 % | 3,5 |
| Résidus encombrants et autres | | 441 | 1 043 | 1 483 | 29,7 % | 131,2 | 21,2 % | 163,8 |
| Secteur résidentiel | Résidus encombrants | 231 | 44 | 275 | 83,9 % | 5,6 | 78,7 % | 7,6 |
| | Textiles | 72 | 98 | 170 | 42,6 % | 12,3 | 49,0 % | 9,0 |
| | Cendres (incinérateur) | 34 | 387 | 421 | 8,0 % | 48,7 | 8,1 % | 37,1 |
| | Autres matières | 0 | 4 | 4 | 0,0 % | 0,5 | 0,0 % | 1,0 |
| | Résidus ultimes | 0 | 5 | 5 | 0,0 % | 0,7 | 0,0 % | 1,8 |
| Secteur ICI | Résidus encombrants | 2 | 0 | 2 | 100,0 % | 0,0 | 82,3 % | 0,2 |
| | Plastiques agricoles | 84 | 84 | 168 | 50,0 % | 10,5 | 0,0 % | 0,3 |
| | Cendres (incinérateur) | 17 | 187 | 204 | 8,1 % | 23,6 | 7,7 % | 37,7 |
| | Autres matières | 0 | 61 | 61 | 0,0 % | 7,7 | 0,0 % | 17,7 |
| | Résidus ultimes | 0 | 173 | 173 | 0,0 % | 21,8 | 0,0 % | 51,6 |
| Résidus CRD | | 544 | 146 | 690 | 78,8 % | 18,4 | 82,8 % | 123,9 |
| Agrégats | | 174 | 56 | 230 | 75,6 % | 7,1 | 82,3 % | 54,5 |
| Non-Agrégats | | 370 | 90 | 460 | 80,4 % | 11,3 | 83,2 % | 69,4 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 4

Comparaison avec les objectifs du gouvernement

| Territoire | Matières recyclables | Matières organiques | Résidus CRD | Quantités éliminées |
|---|----------------------|---------------------|-------------|---------------------|
| Cibles provinciales (Plan d'action 2019-2024 et SVMO) | 75 % | 70 % | 70 % | 525 kg/hab. |
| Moyenne québécoise en 2019 | 52 % | 27 % | 60 % | 722 kg/hab. |
| Moyenne CMQ (Rive-Nord) en 2019 | 50 % | 32 % | 75 % | 678 kg/hab. |
| Projection – 2031 en fonction des différents scénarios retenus | | | | |
| Agglomération de Québec | | | | |
| Référence | 48 % | 41 % | 76 % | 778 kg/hab. |
| Réaliste | 66 % | 75 % | 80 % | 533 kg/hab. |
| Optimiste | 76 % | 83 % | 83 % | 450 kg/hab. |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | | | |
| Référence | 53 % | 63 % | 75 % | 454 kg/hab. |
| Réaliste | 63 % | 83 % | 80 % | 327 kg/hab. |
| Optimiste | 75 % | 88 % | 82 % | 268 kg/hab. |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | | |
| Référence | 57 % | 55 % | 73 % | 366 kg/hab. |
| Réaliste | 68 % | 75 % | 78 % | 274 kg/hab. |
| Optimiste | 75 % | 83 % | 80 % | 223 kg/hab. |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | | |
| Référence | 63 % | 33 % | 70 % | 482 kg/hab. |
| Réaliste | 68 % | 76 % | 77 % | 316 kg/hab. |
| Optimiste | 75 % | 84 % | 79 % | 258 kg/hab. |
| CMQ (Rive-Nord) | | | | |
| Référence | 49 % | 43 % | 76 % | 730 kg/hab. |
| Réaliste | 66 % | 75 % | 80 % | 502 kg/hab. |
| Optimiste | 76 % | 83 % | 83 % | 423 kg/hab. |





A hand is holding a bright green mesh net over a weathered wooden plank. Small green plants are growing from the plank. The background is a mix of wood, soil, and small plants.

PARTIE 2

Inventaire des quantités de matières résiduelles





TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| Mise en contexte | 252 |
| Méthodologie générale | 253 |
| Inventaire – Secteur résidentiel | 267 |
| Inventaire – Secteur ICI | 278 |
| Inventaire – Secteur CRD | 286 |
| Comparaison avec les résultats de l’inventaire 2013 | 292 |
| Inventaire global des quantités de matières résiduelles | 300 |
| Annexe A – Méthodologies et sources des données utilisées dans l’inventaire | 312 |
| Annexe B – Résultats par composante – Secteur résidentiel | 347 |
| Annexe C – Résultats par composante – Secteur ICI | 351 |
| Annexe D – Résultats par composante – Secteur CRD | 355 |
| Annexe E – Résultats par composante – Tous secteurs confondus | 359 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|---|-----|
| Tableau 1 | – Matières visées par la révision | 255 |
| Tableau 2 | – Paramètres entrés dans l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC | 259 |
| Tableau 3 | – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de pneus | 260 |
| Tableau 4 | – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de consigne | 260 |
| Tableau 5 | – Estimation des plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 261 |
| Tableau 6 | – Résultats de l’étude A1 (Chamard, 2021) | 262 |
| Tableau 7 | – Quantités ajustées de résidus alimentaires éliminés (secteur résidentiel) | 264 |
| Tableau 8 | – Résidus de CRD générés estimés par l’étude A2 (Stantec, 2021) | 264 |
| Tableau 9 | – Quantités ajustées de résidus CRD générés | 265 |
| Tableau 10 | – Liste des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel | 267 |
| Tableau 11 | – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 | 270 |
| Tableau 12 | – Quantités récupérées de contenants consignés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 271 |
| Tableau 13 | – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues municipales et d’installations septiques, 20 % de siccité), secteur résidentiel – 2019 | 273 |
| Tableau 14 | – Comparaison des quantités éliminées par rapport aux quantités déclarées au MELCC en 2019 | 277 |
| Tableau 15 | – Liste des matières résiduelles du secteur ICI | 278 |
| Tableau 16 | – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 | 280 |
| Tableau 17 | – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues industrielles), secteur ICI – 2019 | 282 |
| Tableau 18 | – Quantités de matières résiduelles générées par employé, secteur ICI – 2019 | 285 |
| Tableau 19 | – Liste des matières résiduelles du secteur CRD | 286 |
| Tableau 20 | – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 | 288 |



| | |
|--|-----|
| Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 | 290 |
| Tableau 22 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur résidentiel | 294 |
| Tableau 23 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur résidentiel | 295 |
| Tableau 24 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur ICI | 296 |
| Tableau 25 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur ICI | 297 |
| Tableau 26 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur CRD | 298 |
| Tableau 27 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur CRD | 298 |
| Tableau 28 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019 | 300 |
| Tableau 29 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019 | 303 |
| Tableau 30 – Quantités de matières éliminées, mises en valeur et générées par habitant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 | 304 |
| Tableau 31 – Comparaison des quantités éliminées avec les données d'élimination du MELCC – 2019 | 304 |
| Tableau 32 – Inventaire des matières résiduelles acheminées aux écocentres du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 306 |
| Tableau 33 – Quantités de matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 | 307 |
| Tableau 34 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières | 309 |
| Tableau 35 – Comparaison des résultats de la CMQuébec par rapport aux objectifs gouvernementaux | 311 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|-----|
| Figure 1 – Quantités de matières par catégorie issues de l'extrapolation réalisée dans le cadre de l'étude A1 (Chamard, 2021) | 263 |
| Figure 2 – Méthodologie spécifique pour le secteur résidentiel | 268 |
| Figure 3 – Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur résidentiel – 2019 | 271 |
| Figure 4 – Estimation des quantités de matières facultatives | 273 |
| Figure 5 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 | 274 |
| Figure 6 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur résidentiel – 2019 | 275 |
| Figure 7 – Quantités de matières éliminées par installation et par composante, secteur résidentiel – 2019 | 276 |
| Figure 8 – Méthodologie spécifique pour le secteur ICI | 279 |
| Figure 9 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur ICI – 2019 | 281 |
| Figure 10 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 | 283 |



| | | |
|------------------|---|-----|
| Figure 11 | - Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur ICI - 2019 | 284 |
| Figure 12 | - Méthodologie spécifique pour le secteur CRD | 287 |
| Figure 13 | - Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur CRD - 2019 | 289 |
| Figure 14 | - Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD - 2019 | 290 |
| Figure 15 | - Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur CRD - 2019 | 291 |
| Figure 16 | - Répartition des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 301 |
| Figure 17 | - Quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 | 302 |
| Figure 18 | - Résultats globaux des composantes | 303 |
| Figure 19 | - Répartition des quantités de matières résiduelles collectées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 307 |
| Figure 20 | - Taux de mise en valeur par catégories de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 | 310 |

MISE EN CONTEXTE

L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines est obligatoire selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) doit être révisé à la date du 5^e anniversaire de son entrée en vigueur qui a eu lieu le 26 janvier 2017. Un projet de PMGMR a donc été adopté le 26 janvier 2022.

Cette révision doit considérer les objectifs du Plan d'action 2019–2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) afin de rendre le PMGMR révisé conforme. Selon les dernières modifications apportées à la LQE, et en vertu de l'article 53.23.1 de la LQE, le PMGMR devra être révisé par la suite tous les sept ans.

La CMQuébec a mandaté la firme Argus Environnement inc. afin de l'accompagner dans la mise à jour de son PMGMR. Le mandat consiste à maintenir à la disposition de la CMQuébec une équipe de spécialistes en gestion des matières résiduelles (GMR) pouvant apporter l'expertise nécessaire au cours des différentes étapes de la révision du PMGMR. Dans le cadre de cette mise à jour, l'inventaire des matières résiduelles est l'étape préalable permettant de présenter les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur et éliminées annuellement sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), par type de matières et par générateurs (secteur résidentiel, secteur des institutions, commerces, industries (ICI) et secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).

L'inventaire dresse ainsi un portrait de la situation permettant de réaliser la planification et d'identifier les orientations, objectifs et mesures qui sont les plus appropriés pour le territoire.

L'année 2019 sert de référence pour la mise à jour du présent inventaire. Une comparaison entre les données 2013 employées antérieurement pour le PMGMR en vigueur et celles utilisées pour la mise à jour du PMGMR est présentée dans ce rapport. Elle permet de relever les différences méthodologiques et de présenter un état de la situation en 2019 par rapport à 2013 en utilisant la même méthodologie.

L'actuel rapport présente la méthodologie générale et spécifique employée pour la mise à jour de l'inventaire, les résultats pour les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD), une comparaison avec les résultats de 2013 et, finalement, un bilan général (tous les secteurs confondus) des quantités de matières mises en valeur, éliminées et générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).



MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2019 sert de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), provenant des secteurs résidentiels, ICI et CRD.

Les données proviennent en majorité des intervenants et des installations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles présents sur le territoire d'application et à l'extérieur du territoire. L'utilisation des données réelles a toujours été privilégiée et les études réalisées en amont de l'inventaire ont été intégrées. Toutefois, dans le cas où les données n'étaient pas accessibles, non disponibles ou manquantes, des moyens alternatifs développés en partie par RECYC-QUÉBEC ont été utilisés. Parmi ces outils, citons l'outil d'inventaire des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC. Une explication détaillée de son utilisation dans le contexte de cet inventaire est réalisée à la section 2.4.1. Également, la section 2.4 permet de préciser les autres moyens utilisés lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles.

MATIÈRES RÉSIDUELLES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Les matières résiduelles visées par la présente révision du PMGMR sont les matières obligatoires établies par RECYC-QUÉBEC, à savoir les matières recyclables, les matières organiques, les résidus d'encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les plastiques issus de l'agriculture et les résidus du secteur CRD (**tableau 1**). Certaines matières considérées comme étant facultatives par RECYC-QUÉBEC ont également été intégrées à l'inventaire, telles que les contenants consignés, les produits sous la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les textiles, les pneus, les véhicules hors d'usage (VHU) et les résidus ultimes puisque les données étaient accessibles et présentées en 2013. Toutefois, contrairement à l'année 2013, les matières comme les sols contaminés, le caoutchouc et les tapis n'ont pas été considérées dans cette révision puisqu'elles ne sont pas facilement accessibles, leur gestion n'est pas sous la responsabilité municipale et elles sont maintenant considérées comme étant facultatives par RECYC-QUÉBEC. En effet, la liste des matières résiduelles visées par les plans a été révisée par RECYC-QUÉBEC pour les PGMR de 3^e génération afin de mieux considérer la disponibilité des données et la responsabilité municipale dans la gestion de celles-ci.

Les plastiques issus de l'agriculture, ci-après nommés plastiques agricoles, sont maintenant des matières obligatoires visées par RECYC-QUÉBEC. Ils correspondent aux plastiques d'ensilage, aux sacs de semences, aux plastiques issus de l'acériculture, aux filets et ficelles, aux contenants en vrac, etc. Ces plastiques ont été ajoutés puisqu'ils représentent des quantités non négligeables de matières ayant un potentiel de mise en valeur. En effet, depuis les dernières années, des initiatives de récupération et de recyclage de certains types de plastiques agricoles ont vu le jour dans diverses régions du Québec. RECYC-QUÉBEC souhaite ajouter les plastiques agricoles sur la liste des produits sous la REP. Selon ce principe, les producteurs deviendraient responsables de la gestion en fin de vie des plastiques agricoles. Deux options s'offrent alors à eux : la mise en place d'un système de récupération et de valorisation des plastiques agricoles ou devenir membre d'un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC dont la fonction est de mettre en œuvre un tel système (RECYC-QUÉBEC, 2021). Le but est d'évaluer le gisement de plastiques agricoles sur le territoire afin d'être capable de fixer des orientations permettant de maximiser leur récupération et leur valorisation.

Les boues sont incluses dans la grande catégorie des matières organiques et comprennent :

- Les boues municipales provenant des stations d'épuration des eaux usées mécanisées ou de types étangs;
- Les boues d'installations septiques (incluant les boues de fosses septiques);
- Les boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) et les boues de papetières;
- Les boues de papetières ne font plus partie de la liste des matières obligatoires et facultatives pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles puisque la SVMO prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papiers. Toutefois, les boues de papetières ont tout de même été comptabilisées dans l'inventaire en raison de la disponibilité des données.

Le **tableau 1** précise les différentes catégories de matières résiduelles (MR) pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Pour chaque type de matière résiduelle visée par l'inventaire, les quantités mises en valeur (désignées comme récupérées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) et éliminées sont présentées en tonne, en plus de leur taux de mise en valeur en pourcentage (%). Un taux de mise en valeur proche de 100 % correspond à une matière entièrement mise en valeur, alors qu'un taux près de 0 % correspond, quant à lui, à une matière presque totalement éliminée.

Tableau 1 – Matières visées par la révision

| Catégorie de matières résiduelles (MR) | Type | Secteur |
|---|--|-------------------------|
| Matières recyclables (incluant les matières visées par la consigne) | Métal Papier et carton Plastique Verre | Résidentiel et ICI |
| Matières organiques | Résidus alimentaires Résidus verts (branches, gazon, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques pouvant être compostés ou biométhanisés | Résidentiel et ICI |
| | Boues d'installations septiques Boues municipales | Résidentiel |
| | Boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) et boues de papetières Résidus agroalimentaires | ICI |
| Résidus domestiques dangereux (RDD) | RDD soumis à une REP* RDD sans REP (pesticides, bouteilles de propane, etc.). | Résidentiel et ICI |
| Matières avec des modalités de récupération particulières | Plastiques issus de l'agriculture | ICI |
| | Résidus encombrants métalliques et non métalliques | Résidentiel et ICI |
| Autres matières | Pneus Textiles VHU | Résidentiel et ICI |
| Résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition | Agrégats (pierre, brique, béton, asphalte) Bardeaux d'asphalte Bois Gypse Autres (papier/carton, céramique, plastique, etc.) | CRD |
| Rejets des installations | Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables | Résidentiel et ICI |
| | Centre de tri CRD | CRD |
| | Cendre (incinérateur)** | Résidentiel et ICI |
| Résidus ultimes | Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.) | Résidentiel, ICI et CRD |

* Les RDD soumis à une REP sont présentés dans l'inventaire à titre indicatif, les quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan puisque les données sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES

La CMQuébec a amorcé, en 2020, plusieurs études d'acquisition de données dans le cadre de la révision de son PMGMR afin d'être en mesure de ventiler les catégories de matières et de bonifier le bilan massique à réaliser. Ainsi, deux études ont été produites :

- **Étude A1** – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021) réalisée par Chamard ST (Stratégies environnementales), ci-après nommée « Chamard », en mai 2021;
- **Étude A2** – Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020–2021), réalisé par Stantec Experts-conseils Ltée, ci-après nommée « Stantec », en avril 2021.

Les deux études ont été utilisées pour l'inventaire afin de pouvoir ventiler les catégories de matières résiduelles en type de produits générés et ainsi les classer selon qu'ils ont été mis en valeur ou éliminés. Toutefois, ces études ont leurs limites et leurs incertitudes. Ces dernières sont exposées dans les sections 2.2.1 et 2.2.2 afin d'expliquer la méthodologie utilisée pour pallier ces marges d'erreur.

Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles éliminées

La caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec a pour but de déterminer globalement quelles sont les matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur qui se retrouvent aux déchets. Les matières résiduelles issues de neuf circuits de collecte du secteur résidentiel (unifamilial et multilogement) et onze circuits de collecte du secteur ICI ont été classées en vingt-sept catégories. Les résultats sont présentés par secteur et permettent de constater rapidement les matières résiduelles pouvant être détournées de l'élimination.

Les limites et les incertitudes liées à l'utilisation de l'**étude A1** sont les suivantes :

- La variation saisonnière n'est pas considérée;
- Le faible nombre d'échantillons sélectionnés;
- L'extrapolation des résultats via la densité d'occupation nette du sol des circuits est complexe;
- La nature des services de GMR est différente selon les composantes;
- La caractérisation a été réalisée dans le contexte particulier de la covid-19.

L'effet de la pandémie de covid-19 pourrait avoir influencé les quantités de matières éliminées par type de matières. Les impacts possibles peuvent être liés au changement d'habitudes de consommation du secteur résidentiel : télétravail, achat en ligne, forte utilisation de sacs en plastique à usage unique dans les commerces, livraison de repas à domicile, suspension des achats en vrac, augmentation de la consommation des emballages à usage unique, etc. En raison du confinement et du télétravail, plus de déchets ont été générés à la maison (secteur résidentiel) qu'au travail (secteur ICI). Ces impacts n'ont pas été quantifiés lors de l'**étude A1**. Ils font partie des biais de la méthodologie de l'inventaire 2019.

Pour contrer ces limites et incertitudes, la robustesse des résultats de l'**étude A1** a été analysée en comparant les résultats obtenus avec les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les ajustements réalisés sont présentés à la section 2.5.

Étude A2 – Portrait des matières résiduelles du secteur CRD

Le portrait des matières résiduelles du secteur CRD réalisé par Stantec se base sur deux approches. La première approche, désignée « génération », a consisté à communiquer avec les différents intervenants locaux et régionaux afin d'estimer les quantités générées annuellement et par chantier. La seconde approche, désignée « destination », a consisté à communiquer avec les lieux de traitement et les entreprises de location de conteneurs afin d'estimer les quantités reçues ou transportées. Les données non disponibles ont été estimées à partir de la méthode de valeur des travaux en utilisant le ratio de génération (t/\$ de travaux) et le facteur d'extrapolation (valeur des permis à bâtir/année). Pour chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord), les quantités totales des résidus mis en valeur et éliminés ont été compilées.

Les limites et les incertitudes liées à l'utilisation de l'**étude A2** sont les suivantes :

- Taux de retour d'environ 14 % pour les entrevues réalisées;
- Écart entre l'estimation des quantités à la génération et celles à destination.

Pour contrer ces limites et incertitudes, les résultats de l'**étude A2** ont été analysés en comparant les résultats obtenus avec les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les ajustements réalisés sont présentés à la section 2.5.

DONNÉES RÉELLES DISPONIBLES

Les données réelles disponibles proviennent des enquêtes réalisées en 2020 par la CMQuébec auprès des différentes installations de GMR qui reçoivent les matières résiduelles en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et des informations provenant des différentes composantes de la CMQuébec (Rive-Nord).

Une enquête téléphonique, un questionnaire et des communications courriel ont été réalisés par la CMQuébec dans le but d'obtenir les quantités de matières résiduelles mises en valeur et éliminées par les installations de GMR. La CMQuébec a contacté chaque composante (MRC et l'agglomération de Québec) afin d'obtenir les quantités de matières collectées pour chaque mode de collecte sous l'autorité municipale (collecte sélective, collecte des matières organiques, collecte des déchets, des encombrants, des boues municipales et des boues d'installations septiques). Les quantités obtenues des MRC ont été comparées avec les données déclarées par les installations. Les données des installations de traitement sont souvent agglomérées pour l'ensemble du territoire, les données des composantes ont permis d'ajuster les quantités. Lorsque l'information n'était pas disponible, les quantités déclarées par les installations ou par les composantes ont été réparties au prorata de la population.

Les résidus alimentaires provenant du compostage domestique n'ont pas été intégrés dans le bilan puisque l'information détenue par chacune des composantes n'est pas uniforme. Les composantes encouragent la pratique du compostage domestique, mais il est difficile d'estimer la quantité de composteurs domestiques distribués sur le territoire.

La CMQuébec a obtenu les informations relatives aux RDD sous REP pour la majorité des organismes de gestion agréés. Comme l'information transmise est partielle, les quantités estimées pour la catégorie RDD sous REP sont présentées à titre indicatif, mais ne sont pas comptabilisées dans le bilan global. Seules les données correspondant aux RDD qui ont transité par les écocentres (sous responsabilité municipale) sont présentées et compilées dans le bilan global.

Les rejets de l'incinérateur de la Ville de Québec sont traités afin de mettre en valeur le mâchefer présent dans les cendres. Les cendres résiduelles sont ensuite éliminées au LET de Saint-Joachim pour servir comme matériel de recouvrement journalier. Selon RECYC-QUÉBEC, la valorisation des cendres comme matériel de recouvrement ne peut être considérée comme de la mise en valeur. D'après leur recommandation, les quantités de cendres générées par l'incinérateur peuvent être déduites des quantités éliminées afin de ne pas les comptabiliser en double. C'est ce qui a été réalisé dans le cadre de l'inventaire.

OBTENTION DES DONNÉES MANQUANTES

Certaines données ne sont pas disponibles pour certaines composantes du territoire. Pour pallier cela, l'utilisation des outils proposés par RECYC-QUÉBEC a été privilégiée. Les sections suivantes présentent les outils utilisés.

Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été développé en 2014 par Chamard dans le but de proposer un outil facilitant la mise à jour des inventaires des PGMR. L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur (désignées « récupérées » dans l'outil) et éliminées à partir des données les plus récentes de la littérature. En 2020, il a été mis à jour avec les données les plus récentes de RECYC-QUÉBEC à savoir, l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017 et le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Les résultats provenant de l'utilisation de l'outil correspondent aux moyennes provinciales qui sont adaptées en fonction des caractéristiques sociodémographiques du territoire (présentées dans le **tableau 2**).

L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire, en fonction de :

- La population et le nombre de logements (nombre de portes desservies) pour le secteur résidentiel;
- Le nombre d'employés par code SCIAN pour le secteur ICI;
- La valeur des permis de construction pour le secteur CRD.

Les données utilisées pour configurer l'outil sont présentées au **tableau 2**.

Tableau 2 – Paramètres entrés dans l’outil d’inventaire de RECYC–QUÉBEC

| Composantes | Résidentiel | ICI | CRD |
|------------------------------|--|--|--|
| | Nombre de logements (extrait des unités d'évaluation 2019 des municipalités locales) | Nombre d'employés par secteur SCIAN (Statistique Canada, 2016) | Valeur des permis de construction (Institut de la Statistique du Québec, 2021) |
| Agglomération de Québec | Unifamilial : 104 855 Plex (2 à 9) : 79 098 Multilogement (10 et + et condo) : 105 077 Chalet : 398 | 315 250 employés au total | 1 652 643 k\$ |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Unifamilial : 9 903 Plex (2 à 9) : 2 451 Multilogement (10 et + et condo) : 563 Chalet : 718 | 6 450 employés au total | 85 951 k\$ |
| MRC de La Jacques-Cartier | Unifamilial : 14 936 Plex (2 à 9) : 2 087 Multilogement (10 et + et condo) : 863 Chalet : 1 186 | 12 950 employés au total | 103 212 k\$ |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Unifamilial : 2 351 Plex (2 à 9) : 654 Multilogement (10 et + et condo) : 48 Chalet : 440 | 1 310 employés au total | 8 190 k\$ |

L'utilisation détaillée de l'outil d'inventaire est présentée à l'**annexe A** – Méthodologie détaillée.

Les matières résiduelles listées ci-dessous ont été estimées à partir de l'outil d'inventaire de RECYC–QUÉBEC. Une courte description de son utilisation est fournie sous chacune de ces matières :

– **Les résidus verts herbicyclés et feuillicyclés**

Les résidus verts (gazon et feuilles essentiellement) herbicyclés et feuillicyclés, c'est-à-dire laissés sur place (réduction à la source) ont été estimés grâce à l'outil pour l'ensemble des composantes, mis à part pour la Ville de Québec. L'outil a été configuré en considérant qu'uniquement des activités de sensibilisation sont organisées sur le territoire. En ce qui concerne la Ville de Québec, une étude sur l'herbicyclage a été réalisée en 2011 sur son territoire. Ce sont plutôt les résultats de cette étude qui ont été utilisés.

– **Les matières organiques collectées via une collecte municipale**

L'outil a été utilisé pour ventiler les matières organiques collectées via une collecte municipale (bac brun). D'après les données de l'outil, les résidus verts représentent 71 % des matières collectées via un bac brun, les résidus alimentaires 16 % et les autres résidus 13 %.

– **Les résidus agroalimentaires**

Ils ont été estimés à l'aide de l'outil qui se base sur les observations de l'étude de SOLINOV réalisée en mai 2013¹.

– **Les textiles et les véhicules hors d'usage (VHU)**

L'utilisation de l'outil a été nécessaire pour estimer les quantités de textiles mises en valeur sur le territoire, de même que les quantités de VHU.

¹ Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. SOLINOV. Mai 2013. Cette étude porte sur le gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec. Les données de la région administrative de la Capitale-Nationale ont été utilisées dans l'outil d'inventaire.

Utilisation des calculateurs de RECYC-QUÉBEC

Pour mettre à jour les quantités de matières récupérées par le système de consigne des contenants consignés ainsi que les quantités de pneus hors d'usage récupérés sur le territoire, RECYC-QUÉBEC fournit deux tableurs appelés calculateurs. Le calculateur de pneus se base sur les quantités de pneus déclarés à RECYC-QUÉBEC grâce au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage en place depuis 1993. Les données sont disponibles par composante dans le **tableau 3**.

Le calculateur pour la consigne permet d'estimer les contenants consignés en appliquant les quantités récupérées par habitant à la population totale du territoire. Il se base sur les moyennes québécoises de performance du système de consigne. Les données sont présentées au **tableau 4**.

Tableau 3 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de pneus

| Composante | Nombre total de pneus récupérés | Quantité (t métrique) |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Agglomération de Québec | 472 294 | 5 922,48 |
| MRC de La Côte-de-Beauprés | 27 500 | 286,92 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 26 739 | 330,76 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 3 591 | 35,91 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 530 124 | 6 576 |

Tableau 4 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de consigne

| Taux de récupération | Aluminium | Plastique | Verre |
|-------------------------------------|----------------|--------------|----------------|
| Taux par habitant | 2,09 kg/hab. | 0,58 kg/hab. | 2,67 kg/hab. |
| Total – CMQuébec (Rive-Nord) | 1 392 t | 386 t | 1 778 t |

Estimation des plastiques agricoles

Le gisement a été estimé à partir de deux études sur les plastiques agricoles. La première étude, réalisée par le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) en 2009, nous renseigne sur les quantités de plastiques générées par type de cultures² en fonction de la superficie en culture (en hectare). Cette étude a été mise à jour en utilisant les données de gisement de la Capitale-Nationale présentées par RECYC-QUÉBEC en 2019 dans un document intitulé : « Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. » Ainsi, le gisement total en plastiques agricoles de la Capitale-Nationale a été réparti au prorata des superficies en culture pour chaque composante de la région administrative selon l'étude de 2009.

Les résultats de cette étude et l'estimation réalisée pour l'ensemble des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) sont présentés au **tableau 5**.

Tableau 5 – Estimation des plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Composantes | Paramètres considérés | Plastiques agricoles générés |
|-----------------------------------|---|-------------------------------------|
| Source | Statistique Canada, 2016 | Estimation selon RECYC-QUÉBEC, 2019 |
| Capitale-Nationale | Acériculture : 1 194 712 entailles Superficie en culture : 38 475 ha | 555 t |
| Agglomération de Québec | Acériculture : 35 950 entailles Superficie en culture : 5 939 ha | 97,0 t |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Acériculture : 53 550 entailles Superficie en culture : 2 677 ha | 60,6 t |
| MRC de La Jacques-Cartier | Acériculture : 11 400 entailles Superficie en culture : 2 125 ha | 31,6 t |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Acériculture : 114 084 entailles Superficie en culture : 7 288 ha | 161,7 t |
| Total CMQuébec (Rive Nord) | Acériculture : 214 984 entailles Superficie en culture : 18 029 ha | 350,9 t |

L'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 portant sur les plastiques agricoles générés au Québec estime que 20 % des plastiques agricoles sont collectés et recyclés grâce à des initiatives de récupération (ex. : programme de récupération d'AgriRÉCUP). Ce taux de mise en valeur est utilisé dans l'inventaire.

² Cultures abritées, grains et oléo-protéagineux, maraîchage, horticulture ornementale, fruits, fourrages.

DONNÉES AJUSTÉES

Comme mentionné aux sections 2.2.1 et 2.2.2, l'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour analyser la robustesse des extrapolations fournies par les études préparatoires **A1** et **A2**. Les résultats qui ont été retenus sont présentés dans cette section.

Données ajustées de l'étude A1

Les résultats obtenus dans le cadre de l'étude **A1** sont présentés au **tableau 6** et à la **figure 1**.

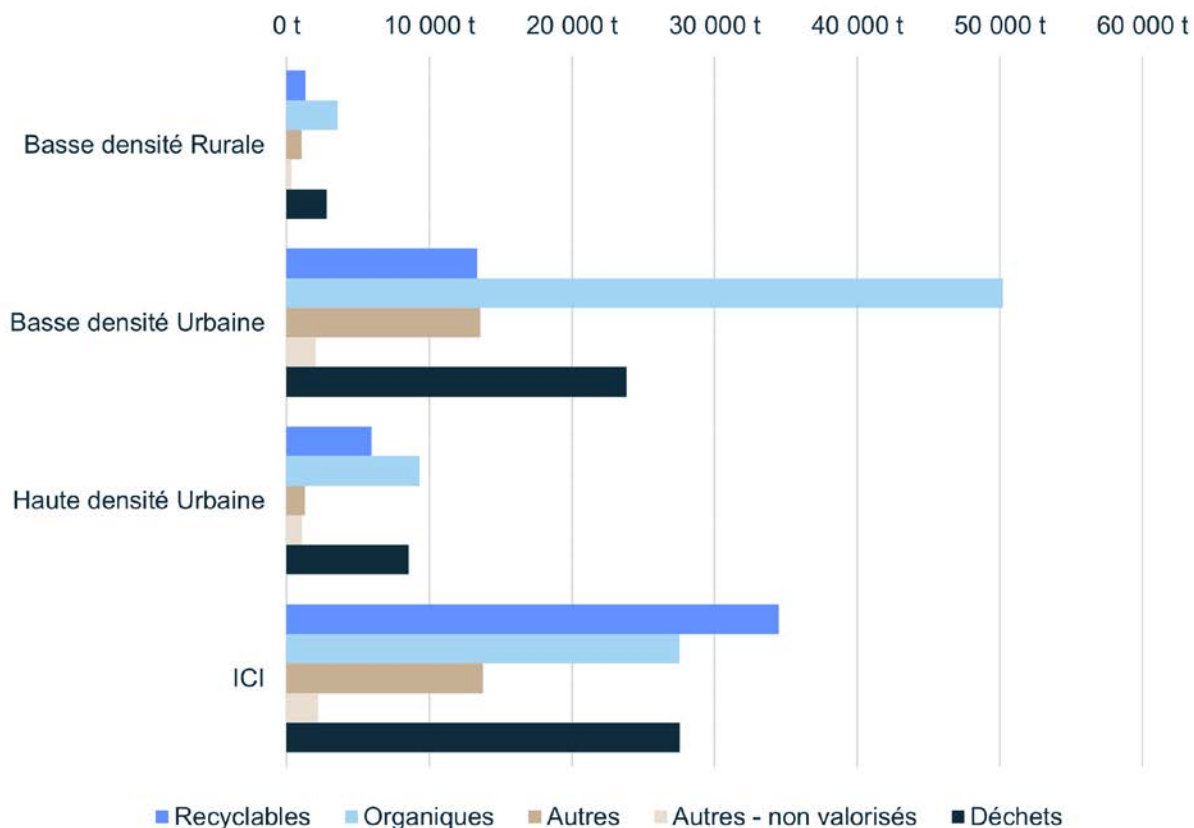
Tableau 6 – Résultats de l'étude A1 (Chamard, 2021)

| Catégories de matière | Basse densité Rurale | | Basse densité Urbaine | | Haute densité Urbaine | | ICI | |
|------------------------------|----------------------|---------------|-----------------------|---------------|-----------------------|---------------|--------|---------------|
| | Part | Int. de conf. | Part | Int. de conf. | Part | Int. de conf. | Part | Int. de conf. |
| Papier | 2,16% | 1,4% | 2,37% | 1,4% | 2,72% | 1,1% | 7,90% | 6,3% |
| Carton | 2,63% | 0,6% | 2,49% | 0,6% | 7,19% | 9,5% | 14,39% | 6,1% |
| Contenants multicouches | 0,41% | 0,2% | 0,34% | 0,1% | 0,88% | 0,9% | 0,88% | 0,2% |
| Contenants de verre | 1,41% | 0,3% | 1,64% | 1,0% | 2,56% | 3,5% | 1,03% | 0,5% |
| Autre verre | 0,23% | 0,4% | 0,20% | 0,3% | 0,55% | 0,7% | 0,22% | 0,2% |
| Emballage de métal | 0,76% | 0,2% | 0,33% | 0,1% | 1,46% | 0,9% | 0,56% | 0,3% |
| Emballage d'aluminium | 0,72% | 0,7% | 0,63% | 0,1% | 0,88% | 0,2% | 0,48% | 0,1% |
| Autres métaux | 2,14% | 0,6% | 3,36% | 4,4% | 1,95% | 1,7% | 1,26% | 0,9% |
| Plastique rigide #1 – PET | 1,08% | 0,5% | 0,86% | 0,2% | 1,59% | 0,3% | 1,30% | 0,5% |
| Plastique rigide #2 – PEHD | 0,87% | 0,5% | 0,20% | 0,1% | 0,55% | 0,5% | 0,67% | 0,4% |
| Plastique rigide #3 – PVC | 0,01% | 0,0% | 0,06% | 0,1% | 0,03% | 0,0% | 0,02% | 0,0% |
| Plastique rigide #4 – PEBD | 0,01% | 0,0% | 0,02% | 0,0% | 0,00% | 0,0% | 0,01% | 0,0% |
| Plastique rigide #5 – PP | 1,14% | 0,4% | 0,58% | 0,2% | 0,86% | 0,2% | 0,68% | 0,2% |
| Plastique rigide #6 – PS | 0,63% | 0,3% | 0,59% | 0,2% | 0,66% | 0,1% | 1,25% | 0,6% |
| Plastique rigide #7 sauf PLA | 0,50% | 0,1% | 0,42% | 0,3% | 0,81% | 0,1% | 0,67% | 0,8% |
| Plastique #7 – PLA | 0,01% | 0,0% | 0,01% | 0,0% | 0,01% | 0,0% | 0,04% | 0,0% |
| Plastiques souples | 1,97% | 0,2% | 2,43% | 0,7% | 2,62% | 1,3% | 2,86% | 0,9% |
| Résidus de table | 25,56% | 3,0% | 20,23% | 10,2% | 26,52% | 11,4% | 18,35% | 7,3% |
| Résidus de jardin | 5,81% | 2,3% | 21,25% | 6,9% | 3,34% | 2,9% | 1,50% | 1,8% |
| Autres matières compostables | 8,15% | 2,7% | 7,25% | 2,4% | 5,63% | 2,2% | 6,18% | 2,0% |
| Textiles | 9,55% | 0,1% | 6,10% | 1,9% | 12,64% | 3,1% | 3,24% | 1,8% |
| Résidus de CRD – Bois | 4,08% | 1,1% | 3,91% | 3,3% | 1,43% | 2,5% | 7,45% | 2,9% |
| Autres résidus de CRD | 3,59% | 5,5% | 6,54% | 5,0% | 2,66% | 0,8% | 4,07% | 3,1% |
| Appareils TIC | 2,97% | 0,1% | 1,37% | 0,8% | 0,74% | 0,5% | 0,51% | 0,4% |
| RDD et REP (excluant TIC) | 0,66% | 0,9% | 1,34% | 2,1% | 0,11% | 0,2% | 1,01% | 0,8% |
| Déchets ultimes | 19,27% | 1,0% | 13,49% | 2,5% | 17,56% | 0,9% | 21,40% | 7,6% |
| Encombrants | 3,32% | 4,3% | 1,81% | 1,8% | 3,36% | 5,2% | 1,34% | 1,5% |
| Liquide | 0,37% | 0,7% | 0,17% | 0,2% | 0,71% | 0,9% | 0,75% | 0,4% |

L'extrapolation réalisée dans le cadre de l'**étude A1** a permis d'estimer leur quantité, pour chacune des catégories de matières. Les données en tonne par secteur sont présentées à la **figure 1**.

La répartition des matières éliminées issue de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (se basant sur les bilans GMR de 2018) a été utilisée afin d'analyser la robustesse des données d'élimination provenant de l'**étude A1**.

Figure 1 – Quantités de matières par catégorie issues de l'extrapolation réalisée dans le cadre de l'étude A1 (Chamard, 2021)



La comparaison des données provenant de l'outil et de l'**étude A1** a montré que les résidus alimentaires étaient sous-estimés dans l'extrapolation proposée. L'intervalle de confiance, défini dans l'**étude A1** comme « la plage de valeurs dans laquelle il est statistiquement évalué de retrouver les mêmes données 19 fois sur 20 en répétant la même étude », est trop grand pour les résidus alimentaires pour être considéré comme acceptable. La ventilation proposée par l'**étude A1** pour les résidus alimentaires a donc été écartée et les données suggérées par l'outil d'inventaire ont été utilisées. Les quantités de résidus ultimes proposées par l'**étude A1** ont été ajustées afin de conserver les quantités éliminées réelles provenant des informations fournies des installations. Le **tableau 7** présente les données de résidus alimentaires qui ont été ajustées pour le secteur résidentiel.

Tableau 7 – Quantités ajustées de résidus alimentaires éliminés (secteur résidentiel)

| Résidus alimentaires éliminés | Étude A1 – caractérisation à l'incinérateur | | Ajustement réalisé (à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) | |
|-----------------------------------|--|-----------------------|---|-----------------------|
| | Tonne | Dans le bac à ordures | Tonne | Dans le bac à ordures |
| Agglomération de Québec | 16 309 | 21,4 % | 44 605 | 43,7 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 233 | 25,6 % | 1 663 | 18,8 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 2 388 | 25,6 % | 1 788 | 17,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 301 | 25,6 % | 415 | 26,3 % |
| TOTAL CMQuébec (Rive-Nord) | 21 230 | | 48 471 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les impacts liés à la pandémie de covid-19 ont été observés lors de l'analyse de la robustesse de l'extrapolation avec les données d'élimination suggérées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les différences s'observent au niveau du métal et du papier/carton où les quantités éliminées résultant de l'**étude A1** doublent par rapport aux données suggérées par l'outil d'inventaire. Comme mentionné à la section 2.2.1, cela peut s'expliquer par une hausse des livraisons de repas à domicile (emballage à usage unique), achat en ligne, etc. Puisque les intervalles de confiance pour ces types de matières étaient faibles, les résultats obtenus de l'**étude A1** pour le métal et le papier/carton sont considérés comme acceptables.

Données ajustées de l'étude A2

Une enquête téléphonique a été réalisée par Stantec auprès des entrepreneurs et des centres de tri de résidus CRD dans le cadre de l'**étude A2**. Les résultats de cette enquête sont rapportés dans le **tableau 8**. Ce dernier présente les quantités de résidus de CRD générés par les travaux de bâtiments.

Tableau 8 – Résidus de CRD générés estimés par l'étude A2 (Stantec, 2021)

| | Résidus de CRD générés par les travaux de bâtiments | | |
|-----------------------------------|---|----------------|------------|
| | % | t | kg/hab. |
| Agglomération de Québec | 89,6 % | 258 639 | 444 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 4,6 % | 13 386 | 458 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 5,2 % | 15 022 | 325 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 0,6 % | 1 669 | 221 |
| TOTAL CMQuébec (Rive-Nord) | | 288 716 | 433 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



Les résultats de cette enquête auprès des entrepreneurs ont permis de dresser une ventilation des matières CRD générées au chantier. Cependant, après analyse de la ventilation proposée et des données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, une différence significative a été observée (notamment pour les résidus de bois). Cette différence peut s'expliquer par les biais introduits par l'enquête (observation visuelle des volumes). Ainsi, la ventilation issue de l'enquête auprès des entrepreneurs n'a pas été retenue. Le **tableau 9** présente l'extrapolation de la ventilation obtenue dans le cadre des enquêtes de l'**étude A2** et l'ajustement réalisé à partir des données de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 9 – Quantités ajustées de résidus CRD générés

| Résidus CRD générés | Étude A2 – enquête téléphonique | | Ajustement réalisé – à partir des données de RECYC-QUÉBEC | |
|---------------------|---------------------------------|--------|---|--------|
| | Tonne | % | Tonne | % |
| Agrégats | 57 339 | 19,9 % | 79 161 | 27,4 % |
| Bois | 29 477 | 10,2 % | 124 324 | 43,1 % |
| Bardeaux d'asphalte | 19 498 | 6,8 % | 17 905 | 6,2 % |
| Gypse | 15 546 | 5,4 % | 10 773 | 3,7 % |
| Autres | 74 746 | 25,9 % | 19 390 | 6,7 % |
| Métal | 16 585 | 5,7 % | 18 722 | 6,5 % |
| Carton | 42 082 | 14,6 % | 12 991 | 4,5 % |
| Plastique | 6 028 | 2,1 % | 5 292 | 1,8 % |
| RDD | 10 903 | 3,8 % | 63 | 0,0 % |
| Isolant | 16 512 | 5,7 % | 96 | 0,0 % |
| TOTAL | 288 716 | | 288 716 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La méthode utilisée pour pallier les limites et incertitudes de l'**étude A2**, et obtenir les données ajustées présentées au **tableau 9**, se base sur les données des installations et des données de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC. Le détail est présenté ci-dessous. L'estimation des quantités mises en valeur et des quantités éliminées a permis d'ajuster les données de résidus CRD générés par type de matières (voir **tableau 9**).

Estimation des quantités mises en valeur

L'estimation des quantités mises en valeur se base sur les quantités déclarées comme envoyées vers un centre de tri ou un récupérateur par les entreprises de location de conteneurs, lors des entrevues téléphoniques. Le taux d'élimination des centres de tri (28 %), provenant des entrevues, est utilisé pour déterminer les quantités totales mises en valeur par ceux-ci. Dans le but de ventiler les quantités de matières mises en valeur, la fiche matière CRD publiée par RECYC-QUÉBEC en 2018 a été utilisée pour répartir les tonnages des types de résidus recyclés et valorisés en sortie de centre de tri.

Estimation des quantités éliminées

L'estimation des quantités éliminées se base sur la même méthodologie présentée ci-dessus. L'**étude A2** estime que 6 % des résidus CRD générés sont envoyés directement vers l'élimination et que 28 % des résidus traités dans un centre de tri sont éliminés. Cette ventilation a été utilisée pour obtenir les quantités éliminées totales sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La ventilation des matières CRD par type de matières a été réalisée en utilisant les compositions des résidus de tamisage fin des centres de tri provenant de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC et la répartition en quantité (tonnes) des types de résidus CRD enfouis au Québec de l'**étude A2 (figures 8 et 9 de l'étude A2)**. La ventilation de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC a été appliquée aux résidus CRD éliminés par les centres de tri (28 % des résidus envoyés vers un centre de tri). La ventilation des résidus CRD enfouis au Québec provenant de l'**étude A2** a été appliquée aux résidus CRD envoyés directement vers l'élimination (6 % des résidus CRD générés).



INVENTAIRE – SECTEUR RÉSIDENTIEL

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur résidentiel sont présentées au **tableau 10**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CM Québec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

Tableau 10 – Liste des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

| Catégorie de MR | Type |
|--|---|
| Matières recyclables (dont les matières visées par la consigne) | Métal Papier et carton Plastique Verre |
| Matières organiques | Boues d'installations septiques Boues municipales Résidus alimentaires Résidus verts (dont gazon, branches, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques |
| Résidus encombrants | Métalliques Non métalliques |
| Résidus domestiques dangereux (RDD) | RDD soumis à une REP* RDD sans REP (pesticides, bouteilles de propane, etc.). |
| Autres matières | Pneus Textiles |
| Rejets des installations | Cendres (incinérateur)** Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables |
| Résidus ultimes | Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.) |

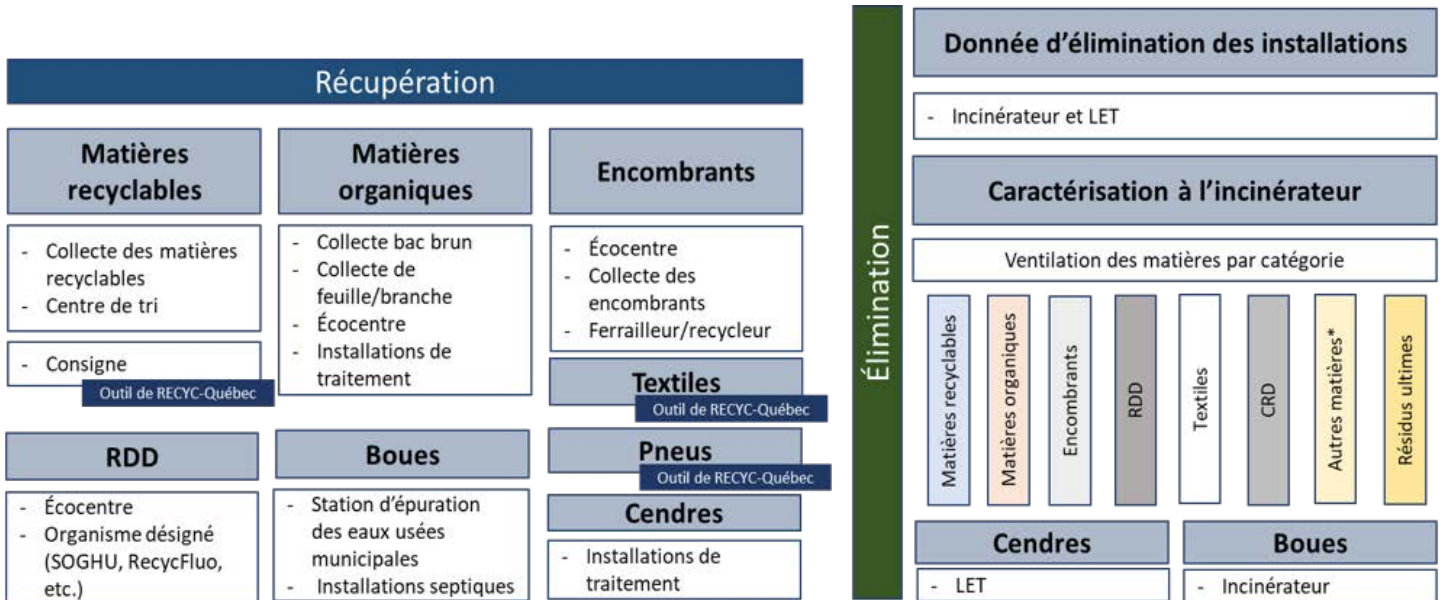
* Les RDD soumis à une REP sont présentés dans l'inventaire à titre indicatif, les quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan puisque les données accessibles sont partielles.

**À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 2** illustre la provenance des données pour chaque type de matière. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 2 – Méthodologie spécifique pour le secteur résidentiel



Ventilation des matières du bac brun avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC
 Taux de siccité des boues de 20%
 STEP : Station d'Épuration des eaux usées

*Autres matières : comprends la catégorie « liquide » de l'étude A1



Cet inventaire vise l'ensemble des matières d'origine résidentielle générées par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle des MRC et de l'agglomération de Québec. Les matières sont gérées par des programmes municipaux de gestion : soit par des collectes municipales, soit par des points de dépôt (majoritairement des écocentres) ou bien en apport volontaire.

Plusieurs démarches ont été entreprises et plusieurs sources ont été consultées dans le but d'estimer les matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire de la CM Québec. Les données sont issues des installations recevant du matériel provenant du territoire de la CM Québec. Certaines données transmises par ces installations sont globalisées à l'ensemble du territoire de la CM Québec, c'est-à-dire que la donnée transmise correspond à l'ensemble du territoire de la CM Québec. Un effort de ségrégation a été réalisé avec l'aide des informations des composantes provenant des collectes (récupérées), pour attribuer les quantités générées, mises en valeur (recyclées, valorisées) et éliminées à chacune des composantes.

Les données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (**étude A1**) ont été utilisées pour l'ensemble du territoire de la CM Québec. Les détails de la méthodologie utilisée sont présentés à l'**annexe A**.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 11** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CM Québec.

Le secteur résidentiel génère

266 987 t

de matières résiduelles comprenant

26 995 t

de boues résidentielles (boues municipales et d'installations septiques à une siccité de **20 %**).

41,2 %

de l'ensemble des matières résiduelles générées sont mises en valeur.

Tableau 11 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|--|------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|-----------------------|
| Matières recyclables | 47 769 | 18 197 | 65 967 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 25 425 | 5 690 | 31 114 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 3 456 | 3 934 | 7 390 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 3 012 | 5 045 | 8 057 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 9 391 | 1 872 | 11 263 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 6 485 | 1 657 | 8 141 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 39 917 | 92 571 | 132 488 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 33 581 | 14 240 | 47 821 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 539 | 48 471 | 49 010 | 1,1 % | 72,8 |
| Compostage domestique* | 3 729 | | | | |
| Autres résidus organiques | 411 | 6 855 | 7 266 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 5 386 | 21 609 | 26 995 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 1 396 | 1 396 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 10 152 | 0 | 10 152 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants et autres | 20 845 | 43 577 | 64 422 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 14 402 | 9 356 | 23 758 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 4 263 | 7 447 | 11 710 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 2 180 | 24 799 | 26 979 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | 0 | 639 | 639 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 336 | 1 336 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Les quantités relatives aux contenants consignés sont incluses dans les données de mise en valeur des matières recyclables. Elles ont été calculées à partir du calculateur de RECYC-QUÉBEC. Un total de 3 557 t de matières consignées a été rapporté à leurs points de vente en 2019 (tiré du calculateur des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC). Les données sont présentées au **tableau 12**.

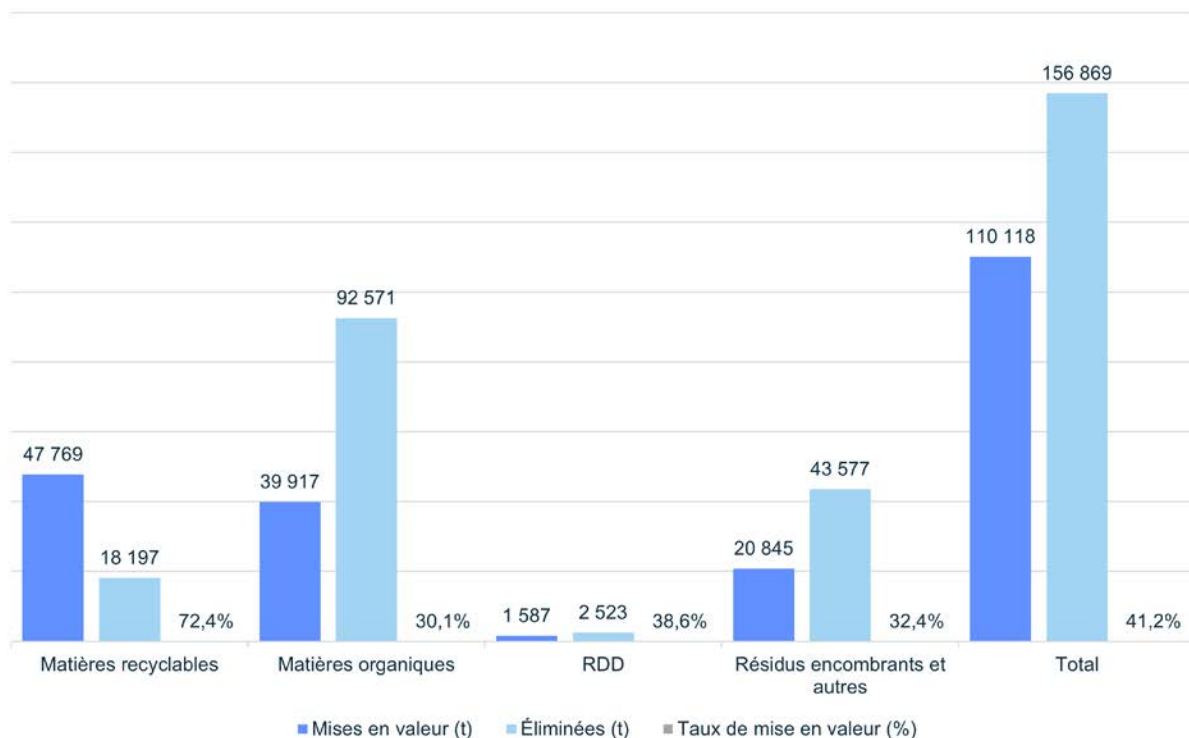
Tableau 12 – Quantités récupérées de contenants consignés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Type de contenants consignés | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | TOTAL CMQuébec (Rive Nord) |
|------------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------------|
| Métal | 1 219 | 61 | 97 | 16 | 1 392 |
| Plastique | 338 | 17 | 27 | 4 | 386 |
| Verre | 1 557 | 78 | 123 | 20 | 1 778 |
| Total | 3 114 | 156 | 247 | 40 | 3 557 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La **figure 3** présente les résultats de l'inventaire du secteur résidentiel par type de matières résiduelles. On constate que les matières recyclables présentent le plus fort taux de mise en valeur avec 72,4 %, et que les matières organiques montrent un taux de mise en valeur de 30,1 %.

Figure 3 – Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur résidentiel – 2019



Le fort taux de mise en valeur des matières recyclables s'explique par des taux élevés de mise en valeur du papier et carton (plus de 81 %), ainsi que du verre (83,4 %). L'ajout des quantités de contenants consignés aux matières recyclables mises en valeur par les centres de tri permet d'augmenter le taux de mise en valeur des matières recyclables de 1,6 %. Le taux de mise en valeur des matières recyclables, excluant les contenants consignés et les rejets des centres de tri qui sont valorisés, est de 69,5 %. Les plastiques ainsi que les métaux ont les plus faibles taux de mise en valeur avec respectivement 37,4 % et 46,8 %, cela peut s'expliquer par l'extrapolation résultant de l'**étude A1** qui a montré une forte proportion de plastiques et de métaux dans les bacs à ordures, notamment en raison de la pandémie.

Le taux de mise en valeur de 30,1 % pour les matières organiques s'explique en partie par une mise en valeur des résidus verts à plus de 67 %. Les boues (municipales et provenant des installations septiques) sont considérées dans la catégorie des matières organiques et représentent un taux de mise en valeur de 20 %. La majorité des boues du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est éliminée à l'incinérateur.

Pour les RDD, seuls les RDD collectés par les écocentres sont comptabilisés. En tenant compte des RDD qu'on retrouve dans les bacs à ordures (provenant de l'**étude A1**), le taux de mise en valeur de ces derniers approche 38,6 %.

La catégorie « résidus d'encombrants et autres », correspondant aux résidus d'encombrants (métalliques ou non), aux textiles, aux cendres générées par l'incinérateur³ et aux autres matières (résidus ultimes, plastiques à usage unique, couches, etc.), représente un taux de mise en valeur de 32,4 %. Ce taux s'explique par une bonne récupération des résidus d'encombrants métalliques qui ont une valeur ajoutée pour les récupérateurs de métal.

Le faible taux de mise en valeur des textiles reflète le contexte provincial. En effet, les textiles font face à une crise au Québec : les quantités éliminées augmentent bien que la filiale de récupération et de réemploi se développe.

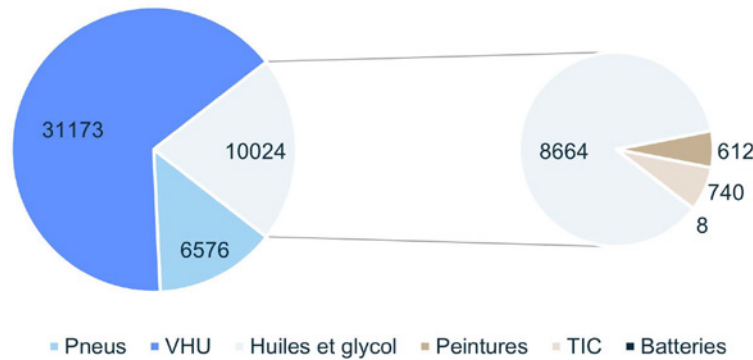
Les rejets de l'incinérateur (cendres) sont valorisés dans le but d'extraire la partie « mâchefer » valorisable, ce qui représente un taux de mise en valeur de 8 % pour le secteur résidentiel.

Les quantités de pneus et de VHU sont estimées à l'aide des outils fournis par RECYC-QUÉBEC, mais n'ont pas été incluses dans l'inventaire présenté au **tableau 11** sur lequel sera basée l'élaboration du plan d'action du présent PMGMR. Comme mentionné aux sections 2.1 et 3.1, ces quantités ont été acquises seulement afin de pouvoir comparer entre elles les données de l'inventaire 2013 et 2019. Il en est de même pour les RDD sous REP (huiles de la SOGHU, TIC de l'ARPE, etc.). Ces matières sont maintenant considérées comme étant facultatives puisqu'elles font l'objet d'un système de gestion bien établi et qui n'est pas sous une responsabilité municipale régionale. Les quantités sont présentées uniquement à titre indicatif. Les huiles de la SOGHU représentent une masse importante dans les quantités de RDD sous REP mis en valeur.

Les quantités présentées à la **figure 4** ne sont pas incluses dans le calcul des taux de mise en valeur présentés à la **figure 3**.

3 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Figure 4 – Estimation des quantités de matières facultatives

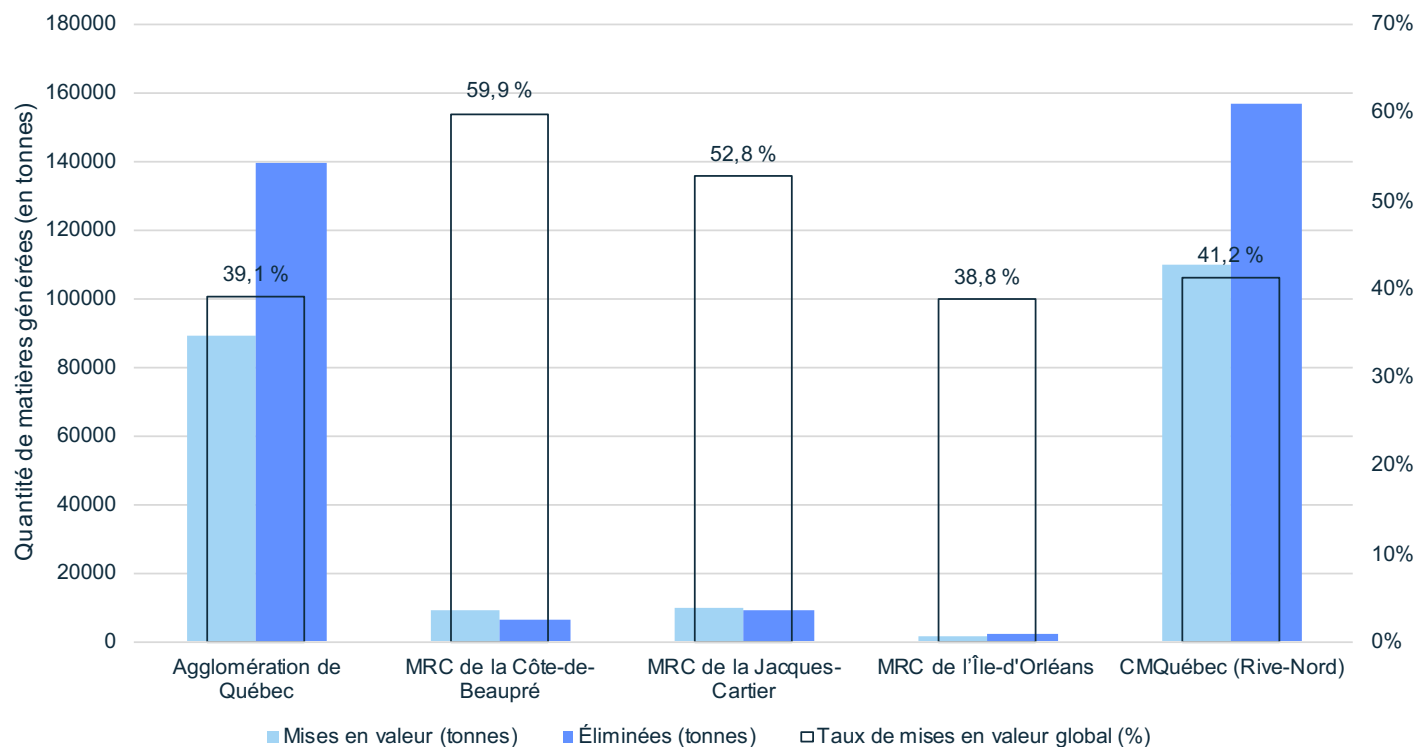


INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 13** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Le détail des quantités par composante est présenté à l'**annexe B**.

Tableau 13 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues municipales et d'installations septiques, 20 % de siccité), secteur résidentiel – 2019

| Composantes | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|
| Agglomération de Québec | 89 361 | 139 405 | 228 766 | 39,1 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 9 391 | 6 281 | 15 672 | 59,9 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 9 870 | 8 824 | 18 694 | 52,8 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 497 | 2 358 | 3 856 | 38,8 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41,2 % |

Figure 5 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019

La **figure 5** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec varient considérablement de l'une à l'autre, oscillant entre 38,8 % et 59,9 %, ce qui s'explique par les différences existantes entre les modes de gestion des matières résiduelles des composantes. Le taux moyen de mise en valeur des matières résiduelles de la CMQuébec Rive-Nord est de 41,2 %.

Le plus faible taux de mise en valeur est observé pour la MRC de l'Île-d'Orléans. Cela s'explique par des quantités récupérées et mises en valeur plus faibles (voir **annexe B, tableau 4**). Le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus haut que la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (78,6 % pour la MRC de l'Île-d'Orléans comparativement à 72,4 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord). Au contraire, les autres catégories de matières (matières organiques, RDD, résidus d'encombrants et textiles) présentent un taux de mise en valeur plus bas que celui de la CMQuébec (Rive-Nord).

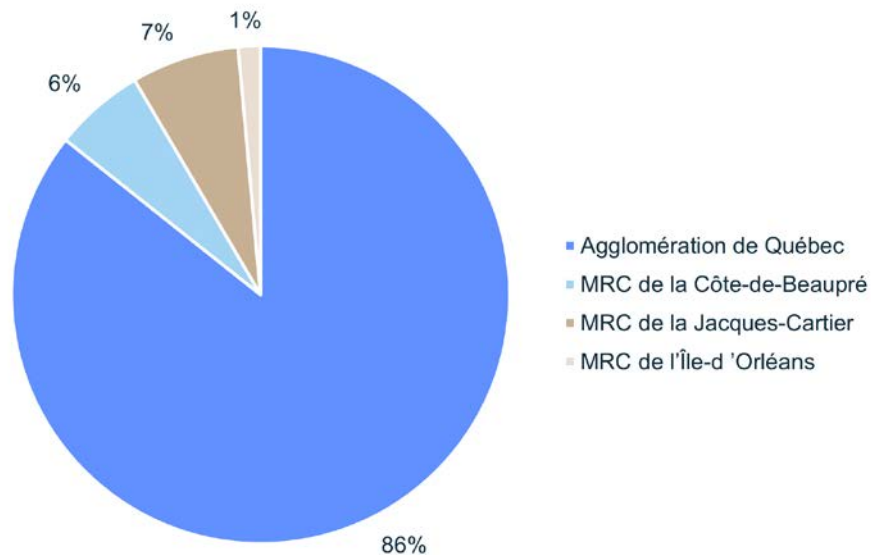
Les boues d'installations septiques représentent la plus grande proportion de matières éliminées sur le territoire de ladite MRC (plus de 40 % des matières éliminées).

La MRC de La Jacques-Cartier présente un taux de mise en valeur supérieur à la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe B, tableau 3**). Cela s'explique par l'implantation du bac brun qui permet d'améliorer la mise en valeur des matières organiques (50,9 % pour cette MRC comparativement à 30,1 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord). Par ailleurs, le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus bas que celui de la CMQuébec Rive-Nord, cela peut s'expliquer par une plus grande proportion de matières recyclables identifiées dans les bacs à ordures par l'**étude A1**. Les quantités de RDD récupérées par les écocentres sont basses par rapport aux quantités éliminées dans les bacs à ordures selon l'extrapolation de l'**étude A1**. Ainsi, le taux de mise en valeur des RDD sur le territoire de ladite MRC est estimé à 3,4 %.

La MRC de La Côte-de-Beaupré affiche le plus haut taux de mise en valeur avec 59,9 % (voir **annexe B, tableau 2**). Ce taux s'explique par une bonne gestion des boues municipales et d'installations septiques qui sont mises en valeur à 97,4 %. Par ailleurs, en excluant les boues, le taux de mise en valeur de cette MRC descend à 43,6 %. Les matières recyclables, les textiles et les RDD possèdent respectivement des taux de mise en valeur plus bas que ceux de la CMQuébec Rive-Nord (pour les matières recyclables 60,4 % par rapport à 72,4 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord; pour les textiles 18,3 % comparativement à 36,4 %; pour les RDD 23,2 % comparativement à 38,6 %). Ces taux s'expliquent par une plus forte proportion de matières observées dans les bacs à ordures (extrapolation de l'**étude A1**). Au niveau des matières organiques, excluant les boues, seuls les résidus verts sont valorisés, ce qui représente un taux de mise en valeur de 22,7 %.

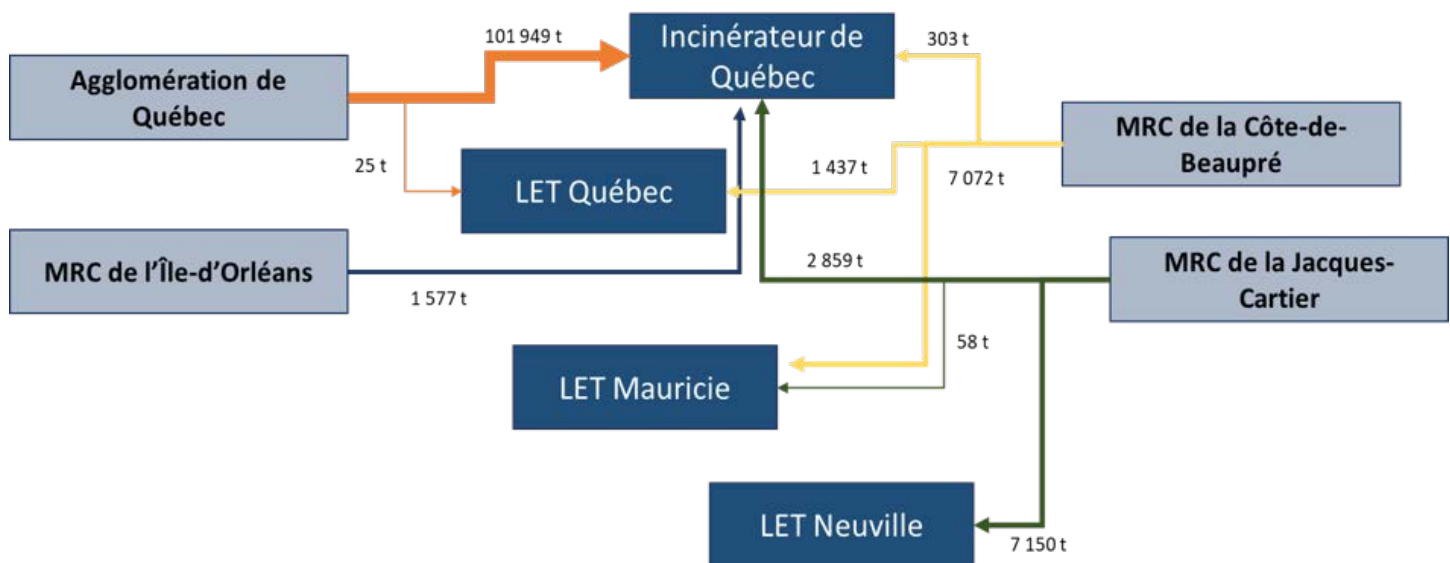
L'agglomération de Québec présente un taux de mise en valeur légèrement inférieur à celui de la CMQuébec Rive-Nord (39,1 % comparativement à 41,2 %, voir **annexe B, tableau 1**). Comme l'agglomération de Québec comptabilise la plus forte proportion de population (87,5 %) du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), elle est la composante qui génère le plus de matières résiduelles et sa performance influence la performance globale du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), telle qu'illustrée à la **figure 6**. Le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus élevé que celui de la CMQuébec (Rive-Nord), cela s'explique par une plus faible proportion de matières recyclables dans les bacs à ordures (**étude A1**). Seuls les résidus verts sont mis en valeur, ce qui représente un taux de mise en valeur des matières organiques putrescibles (excluant les boues) de 31,1 %. Les boues (municipales et d'installations septiques) sont éliminées à l'incinérateur de Québec, cela diminue le taux global de mise en valeur de l'agglomération de Québec de 3,6 %. Les RDD (récupérés par les écocentres) présentent le plus haut taux de mise en valeur de la CMQuébec (Rive-Nord) avec un pourcentage de 44,8 %.

Figure 6 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur résidentiel – 2019



La **figure 7** représente les flux des matières résiduelles éliminées (principalement provenant des bacs à ordures) vers les installations d'élimination desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Sur cette figure, il est possible de remarquer que l'incinérateur de la Ville de Québec élimine le plus de matières sur le territoire (plus de 80 %). Les composantes à proximité de l'Agglomération de Québec éliminent leurs matières à l'incinérateur de Québec. Le LET de Québec, situé à Saint-Joachim, permet de disposer des résidus de l'incinérateur (cendres)⁴ et sert de lieu d'élimination pour certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré puisqu'elles sont plus près du LET que de l'incinérateur (cela permet d'éviter l'émission de GES due au transport). Environ 14 280 t de matières sont envoyées vers des LET à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ces quantités proviennent majoritairement de certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de La Jacques-Cartier.

Figure 7 – Quantités de matières éliminées par installation et par composante, secteur résidentiel – 2019



Les quantités de matières éliminées identifiées dans cette figure représentent les quantités d'ordures ménagères collectées en bordure de rues et acheminées aux installations d'élimination.

⁴ À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.



Le **tableau 14** permet de faire une comparaison entre les quantités éliminées compilées dans l'inventaire 2019 (via les données d'élimination des installations) et les données d'élimination du MELCC⁵ de 2019. La comparaison avec les données du MELCC permet de s'assurer que les données compilées dans l'inventaire sont cohérentes avec les données d'élimination du MELCC. Les différences observées s'expliquent alors par la méthodologie utilisée par le MELCC pour compiler les quantités éliminées aux installations d'élimination (LET et incinérateur). L'analyse du tableau montre que l'écart est élevé pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Les écarts les plus importants peuvent s'expliquer par les quantités de boues municipales et d'installations septiques éliminées dans les installations et prises en compte dans l'inventaire. L'écart s'amplifie lorsque les matières résiduelles du secteur ICI (ICI assimilable) et du secteur résidentiel sont collectées par une même collecte, et lorsque les matières sont transbordées pour être éliminées à l'extérieur du territoire (ex. : MRC de La Côte-de-Beaupré).

Tableau 14 – Comparaison des quantités éliminées par rapport aux quantités déclarées au MELCC en 2019

| Composantes | Installations – inventaire 2019 (t) | Déclaration au MELCC (t) | Écart observé | Taux d'élimination de l'inventaire (kg/hab.) | Taux d'élimination du MELCC (kg/hab.) |
|---------------------------|-------------------------------------|--------------------------|---------------|--|---------------------------------------|
| Agglomération de Québec | 139 405 | 124 038 | 12,4 % | 239,1 | 212,7 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 6 281 | 11 306 | -44,4 % | 214,7 | 386,5 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 8 824 | 9 717 | -9,2 % | 191,1 | 210,4 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 2 358 | 1 636 | 44,2 % | 313,0 | 217,1 |
| CMQuébec Rive-Nord | 156 869 | 146 697 | 6,9 % | 235,5 | 220,2 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

⁵ Les données d'élimination du MELCC proviennent des registres et rapports annuels exigés en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. Elles ne tiennent pas compte des boues, des résidus de CRD et des matières utilisées en recouvrement journalier.

INVENTAIRE – SECTEUR ICI

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur ICI sont présentées au **tableau 15**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CMQuébec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

Tableau 15 – Liste des matières résiduelles du secteur ICI

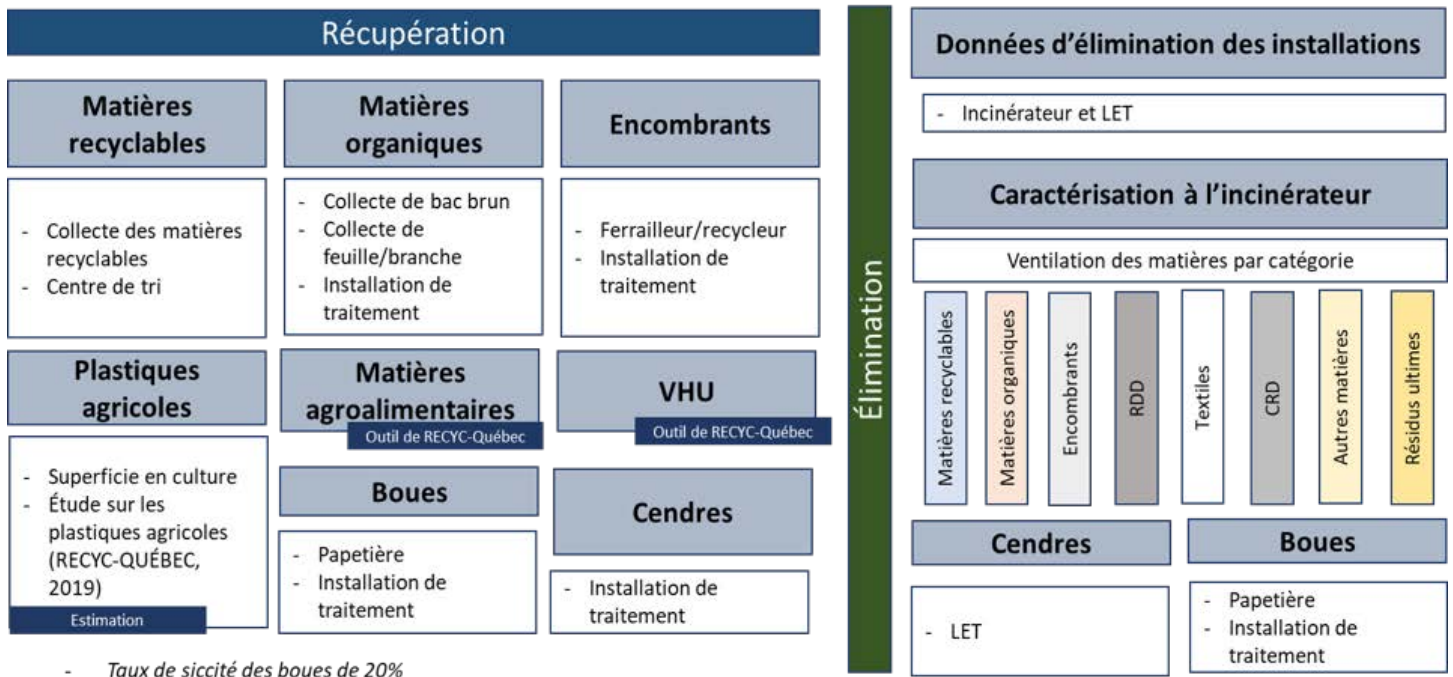
| Catégories de MR | Type |
|---------------------------------|---|
| Matières recyclables | Métal Papier et carton Plastique Verre |
| Matières organiques | Boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) Résidus agroalimentaires Résidus alimentaires Résidus verts (dont gazon, branches, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques pouvant être compostés ou biométhanisés |
| Autres matières | Plastiques issus de l'agriculture Résidus d'encombrants (métallique et non métallique) Textiles VHU |
| Rejets des installations | Cendres (incinérateur)* Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables |
| Résidus ultimes | Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.) |

*Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 8** illustre la provenance des données pour chaque type de matières. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 8 – Méthodologie spécifique pour le secteur ICI



Cet inventaire vise l'ensemble des matières d'origine institutionnelle, commerciale et industrielle (secteur ICI) produites par les entreprises et leurs employés à l'échelle des composantes. Les matières sont parfois gérées par des programmes municipaux de gestion des collectes municipales ou, pour la majorité des cas, gérées directement par l'entreprise elle-même faisant appel à un sous-traitant.

Plusieurs démarches ont été entreprises et plusieurs sources ont été consultées dans le but d'estimer les matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire de la CMQuébec. Les données sont issues des installations recevant du matériel en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé, lorsqu'aucune donnée réelle n'était disponible (voir section 2.4). Les détails de la méthodologie sont présentés à l'**annexe A**.

Le secteur ICI génère

318 520 t

de matières résiduelles comprenant

163 815 t

de matières organiques. Les institutions, commerces et industries sur le territoire de la CMQuébec mettent en valeur

36,4 %

de l'ensemble des matières résiduelles générées par des programmes de recyclage et de valorisation.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR ICI

Le **tableau 16** présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour les secteurs ICI du territoire de la CMQuébec. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe C**.

Tableau 16 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|--------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Matières recyclables | 25 712 | 56 219 | 81 931 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 17 035 | 37 664 | 54 699 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 948 | 3 739 | 4 687 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 1 272 | 12 127 | 13 399 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 3 487 | 2 032 | 5 519 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 2 969 | 657 | 3 627 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 87 711 | 76 104 | 163 815 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 4 517 | 2 438 | 6 955 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 306 | 29 829 | 30 135 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 47 172 | 2 077 | 49 249 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus organiques | 414 | 10 046 | 10 460 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 35 303 | 31 367 | 66 670 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 347 | 347 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 2 629 | 70 144 | 72 774 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 464 | 82 | 546 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 70 | 281 | 351 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 2 095 | 23 827 | 25 921 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 11 168 | 11 168 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 34 787 | 34 787 | 0,0 % | 52,2 |
| Total | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36,4 % | 304,0 |

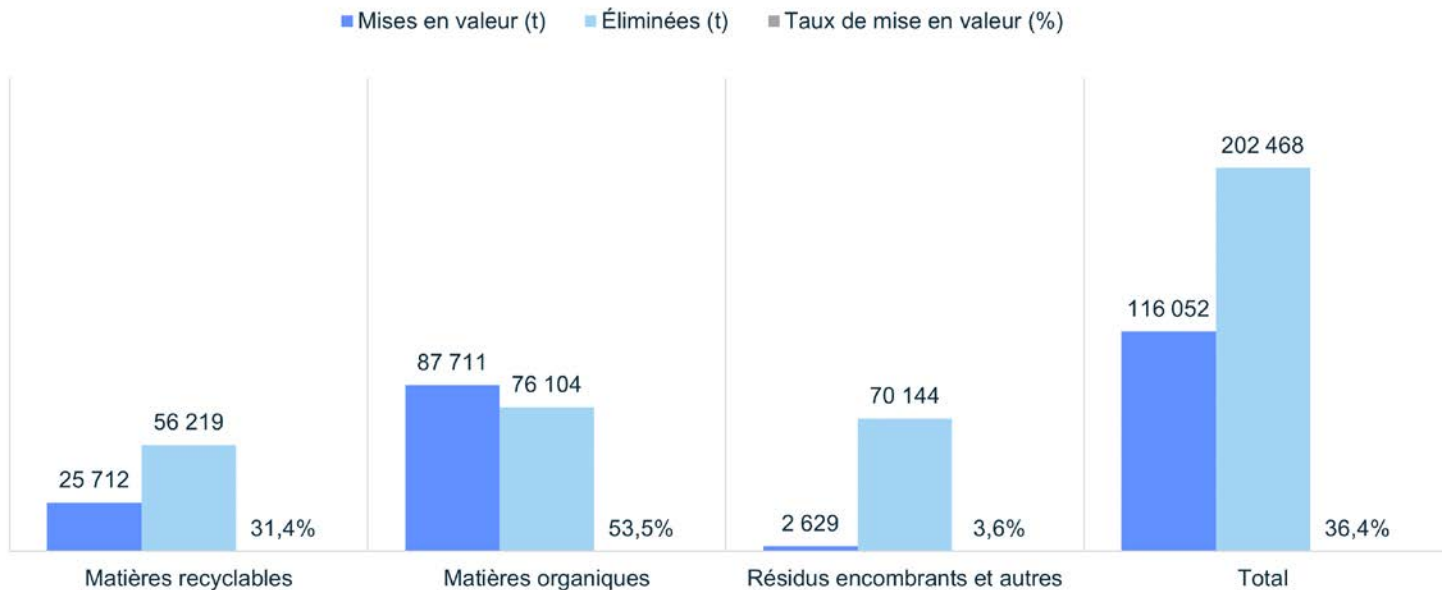
Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

** Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Il est possible de constater au **tableau 16** que les taux de mise en valeur des matières recyclables et organiques sont respectivement d'environ 31,4 % et de 53,5 %. La **figure 9** permet d'illustrer les quantités de matières éliminées et mises en valeur par grande catégorie de matières pour le secteur ICI.

Figure 9 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur ICI – 2019



Les matières recyclables sont faiblement valorisées par le secteur ICI (31,4 %). Ce faible taux s'explique par la présence d'une grande quantité de matières recyclables retrouvées dans les contenants à ordures (34 % des matières éliminées sont des matières recyclables selon l'**étude A1**).

La catégorie papier/carton représente la plus grande quantité de matières générées avec un faible taux de mise en valeur (31,1 %). La méthodologie utilisée ne tient pas compte des matières récupérées et mises en valeur directement par les entreprises, par exemple en utilisant des presses à carton (dans le but de revendre le papier/carton récupéré à des papetières). L'utilisation de presses à carton est estimée par le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) à 753 t pour l'année 2019. En appliquant les données relatives au CHUQ, soit 54 kg/employé de papier et carton mis en valeur au nombre d'employés total pour les secteurs SCIAN susceptibles de produire du papier/carton, il est estimé que ce réseau permet la mise en valeur de 9 767 t. En ajoutant cette estimation, le taux de mise en valeur du papier/carton augmente à 41,6 %, ce qui est encore bas. Cela démontre qu'il reste des efforts à faire pour valoriser le papier/carton du secteur ICI.

Le taux de mise en valeur des matières organiques est assez élevé, bien que très peu de composantes disposent d'une collecte des matières organiques. Cela s'explique par l'apport des résidus agroalimentaires (de grandes quantités sont générées et le taux de mise en valeur est élevé, soit 95,8 %) et celui des boues industrielles (boues d'origines commerciales et industrielles incluant les boues de papetières) qui sont valorisées à 53,0 %. Sans tenir compte de ces deux catégories de matières, le taux de mise en valeur des matières organiques descend à 11,8 %.

Les résidus d'encombrants et autres possèdent le plus faible taux de mise en valeur. Les matières mises en valeur correspondent aux résidus d'encombrants métalliques qui sont valorisés (grâce à la valeur économique du métal), aux plastiques agricoles considérés comme valorisés à 20 % selon l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 et les mâchefers provenant des cendres de l'incinérateur⁶. Les autres matières, à savoir les textiles, les RDD qui sont observés dans les contenants à ordures, et les résidus ultimes, sont considérées comme éliminées (voir composition des contenants à ordures de l'**étude A1**).

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR ICI

Le **tableau 17** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Les détails par composante sont présentés à l'**annexe C**.

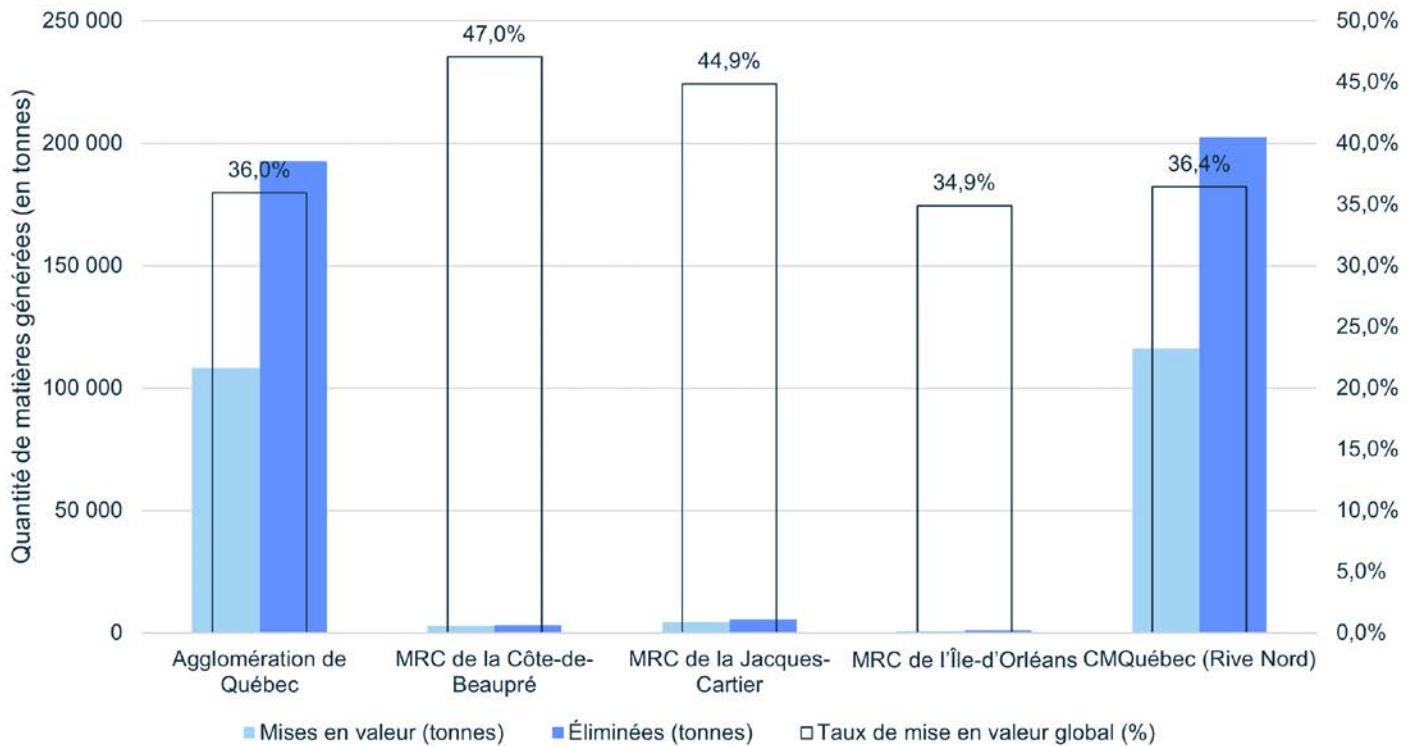
Tableau 17 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues industrielles), secteur ICI – 2019

| Composantes | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Mises en valeur globale |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|-------------------------|
| Agglomération de Québec | 108 182 | 192 711 | 300 893 | 36,0 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 805 | 3 157 | 5 962 | 47,0 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 4 481 | 5 510 | 9 991 | 44,9 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 584 | 1 090 | 1 674 | 34,9 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36,4 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

⁶ À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Figure 10 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur ICI – 2019



La **figure 10** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec varient considérablement de l'une à l'autre, oscillant entre 34,9 % et 47,0 %. Ces variations peuvent s'expliquer par une différence de gestion des matières résiduelles entre les ICI et les composantes. Ces différences se reflètent principalement au niveau des matières mises en valeur puisque la même répartition des matières éliminées dans les contenants à ordures a été utilisée (voir résultat de l'**étude A1**).

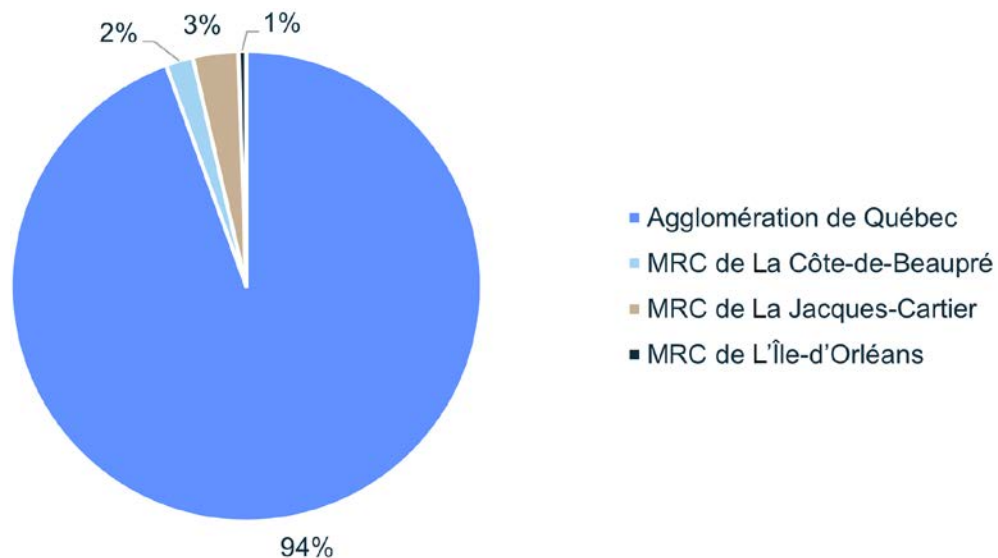
Le plus fort taux de mise en valeur est attribuable à la MRC de La Côte-de-Beaupré (voir **annexe C, tableau 2**). Le taux de mise en valeur des matières recyclables est proche de celui de la CMQuébec (Rive-Nord). Pour les matières organiques, le taux de mise en valeur est de 67,6 % qui est fortement attribuable aux résidus agroalimentaires et aux boues industrielles. En excluant ces matières, le taux de mise en valeur des matières organiques chute à 4,6 %.

La MRC de La Jacques-Cartier présente un taux de mise en valeur supérieur à la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe C, tableau 3**). Cela s'explique par un taux de mise en valeur des matières organiques plus élevé que celui de la CMQuébec Rive-Nord (65,3 % par rapport à 53,5 %). De plus, les résidus agroalimentaires estimés pour la MRC représentent plus de 30 % des matières générées sur le territoire. En excluant ces résidus, le taux global de mise en valeur de la MRC diminue à 22,6 %. Les ICI bénéficient également d'une collecte des matières organiques (bac brun). Ce service est offert à tous les ICI du territoire. En 2019, 91 ICI participaient à cette collecte (les plus gros générateurs ont été ciblés et participent à la collecte). Le taux de mise en valeur des matières organiques, excluant les boues industrielles et les résidus agroalimentaires, avoisine 9,1 % (comparativement à 11,8 % pour la CMQuébec Rive-Nord).

Le plus faible taux de mise en valeur est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans (voir **annexe C, tableau 4**). Cela peut s'expliquer par les biais introduits par l'**étude A1**, puisque la même répartition des matières éliminées a été appliquée sur les résidus ICI éliminés aux installations. Par ailleurs, le taux de mise en valeur des matières recyclables reste très bas (16,7 % comparativement à 31,4 % pour la CMQuébec Rive-Nord). Les résidus agroalimentaires viennent aider à améliorer le taux de mise en valeur global de la MRC puisque sans ces matières, le taux chute à 9 %. L'**étude A1** estime que 223 t de matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires et autres résidus organiques) sont éliminées. La méthodologie utilisée considère qu'aucune filière de récupération n'est mise en place sur le territoire. Cependant, certaines entreprises agricoles ont des ententes avec des agriculteurs pour composter leurs matières résiduelles organiques directement à la ferme.

Comme le montre la **figure 11**, la majorité des matières générées (plus de 94 %) provient de l'agglomération de Québec puisqu'elle représente à elle seule plus de 88 % de la population du territoire de la CMQuébec. Ainsi, les résultats de l'agglomération de Québec influencent beaucoup la performance globale du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Figure 11 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur ICI – 2019



L'agglomération de Québec présente un taux de mise en valeur légèrement plus bas que celui de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe C, tableau 1**). Cela s'explique par une performance plus faible au niveau des matières recyclables (31,0 % par rapport à 31,4 %), des matières organiques (52,9 % comparativement à 53,9 %), et des autres matières (3,4 % par rapport à 3,6 %). En excluant les résidus agroalimentaires et les boues industrielles des matières organiques, le taux de mise en valeur des matières organiques diminue à 11,8 %. Ce taux s'explique par la performance actuelle de la collecte des résidus verts et par les résultats du projet pilote de collecte des résidus alimentaires de 130 ICI.

Le **tableau 18** présente les résultats de chaque composante et les quantités mises en valeur, éliminées et générées par employé afin d'être capable de comparer les composantes entre elles. Les quantités générées par l'agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré sont du même ordre de grandeur. Les quantités générées par la MRC de La Jacques-Cartier sont plus faibles que la moyenne de la CMQuébec (Rive-Nord), cela peut refléter une discontinuité entre les caractéristiques des ICI et celles des composantes.

Tableau 18 – Quantités de matières résiduelles générées par employé, secteur ICI – 2019

| Composantes | Nombre d'employés (Statistique Canada, 2016) | Mises en valeur (kg/employé) | Éliminées (kg/employé) | Générées (kg/employé) |
|---------------------------|--|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Agglomération de Québec | 315 250 | 343 | 611 | 954 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 6 450 | 435 | 489 | 924 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 12 950 | 346 | 425 | 772 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 310 | 446 | 832 | 1 278 |
| CMQuébec Rive-Nord | 335 960 | 345 | 603 | 948 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

INVENTAIRE – SECTEUR CRD

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur CRD sont présentées au **tableau 19**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CMQuébec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

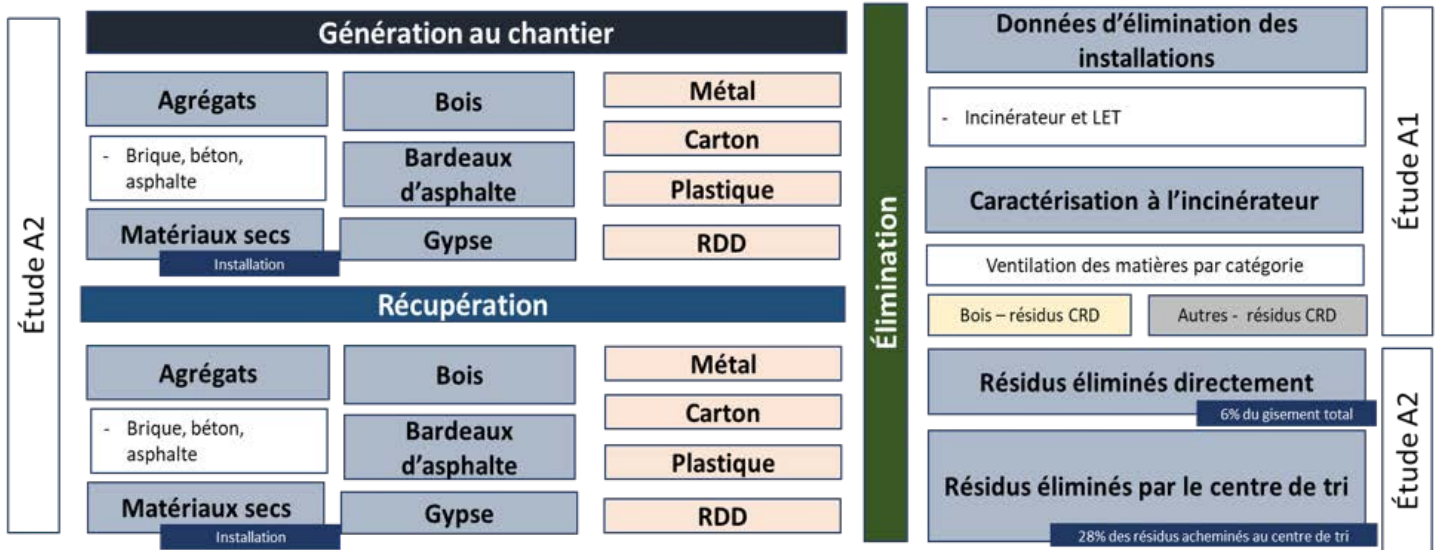
Tableau 19 – Liste des matières résiduelles du secteur CRD

| Catégorie de MR | Type |
|-----------------|---|
| Agrégats | Matériaux secs divers Pierre, brique, béton et asphalte |
| Non-agrégats | Bois Gypse |
| | Bardeaux d'asphalte Autres (céramiques, plastique, etc.) |

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 12** illustre la provenance des données pour chaque type de matières. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 12 – Méthodologie spécifique pour le secteur CRD



Cet inventaire vise l'ensemble des matières du secteur de la construction, rénovation et démolition produites par les entreprises et les citoyens à l'échelle des composantes. Les matières sont récupérées dans les écocentres ou directement dans les installations de traitement.

La méthodologie de l'inventaire se base principalement sur les résultats de l'**étude A2** pour obtenir les quantités de matières générées. Ces quantités sont, par la suite, ventilées afin d'obtenir les quantités de matières mises en valeur et éliminées pour chaque type de matières. Cette ventilation se base sur plusieurs caractérisations : caractérisation des résidus CRD dans les centres de tri CRD réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2018, caractérisation des résidus fins de centres de tri pour l'élimination réalisée par Chamard en 2017 et caractérisation des résidus CRD enfouis au Québec réalisée en 2010. Une particularité s'applique aux agrégats puisque les données présentées dans l'inventaire correspondent au gisement ventilé provenant de l'**étude A2**, des caractérisations présentées ci-dessus et des données réelles des installations de mises en valeur de ces résidus.

D'après les différentes caractérisations du secteur CRD, on observe une portion de matières recyclables dans les résidus CRD : métal, plastique, papier et carton. Ces matières sont gérées différemment par les centres de tri de résidus CRD. Il est probable que :

- Les plastiques soient triés et transférés en vrac directement vers des recycleurs. Il existe une certaine proportion qui n'est pas récupérable et se retrouve dans les rejets du centre de tri CRD;
- Les cartons soient mis en ballots pour être vendus directement aux recycleurs;
- Les papiers se retrouvent en très faible quantité. Ils se retrouvent principalement aux rejets. Ceux qui sont récupérés sont mis en ballots pour être vendus aux recycleurs.

Les données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (étude A1) et du portrait des matières résiduelles du secteur CRD de Stantec (étude A2) ont été utilisées pour le territoire de la CMQuébec. Les détails de la méthodologie sont présentés à l'**annexe A**.

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour le secteur CRD à titre de comparaison pour valider l'ordre de grandeur des différentes matières CRD (agrégats, bois de construction, gypse, bardeaux d'asphalte, et autres).

Le secteur CRD génère

372 790 t

de matières résiduelles
comprenant

154 875 t

d'agrégats (béton, brique, asphalte,
pierre et matériaux secs divers).

75,3 %

Taux de mise en valeur moyen
des matériaux CRD sur le
territoire de la CMQuébec.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR CRD

Le **tableau 20** présente l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour les secteurs CRD du territoire de la CMQuébec. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe D**.

Tableau 20 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
|---------------------------------|------------------------|------------------|-----------------|---------------------------|------------------------|
| Agrégats** | 120 325 | 34 550 | 154 875 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 57 266 | 22 182 | 79 448 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 63 059 | 12 368 | 75 427 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 160 373 | 57 542 | 217 915 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 114 779 | 18 589 | 133 368 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 2 389 | 8 357 | 10 746 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 11 724 | 6 170 | 17 894 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 2 605 | 16 461 | 19 066 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 8 250 | 4 570 | 12 820 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 17 586 | 1 147 | 18 733 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 3 040 | 2 248 | 5 288 | 57,5 % | 3,4 |
| Total CRD | 280 698 | 92 092 | 372 790 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

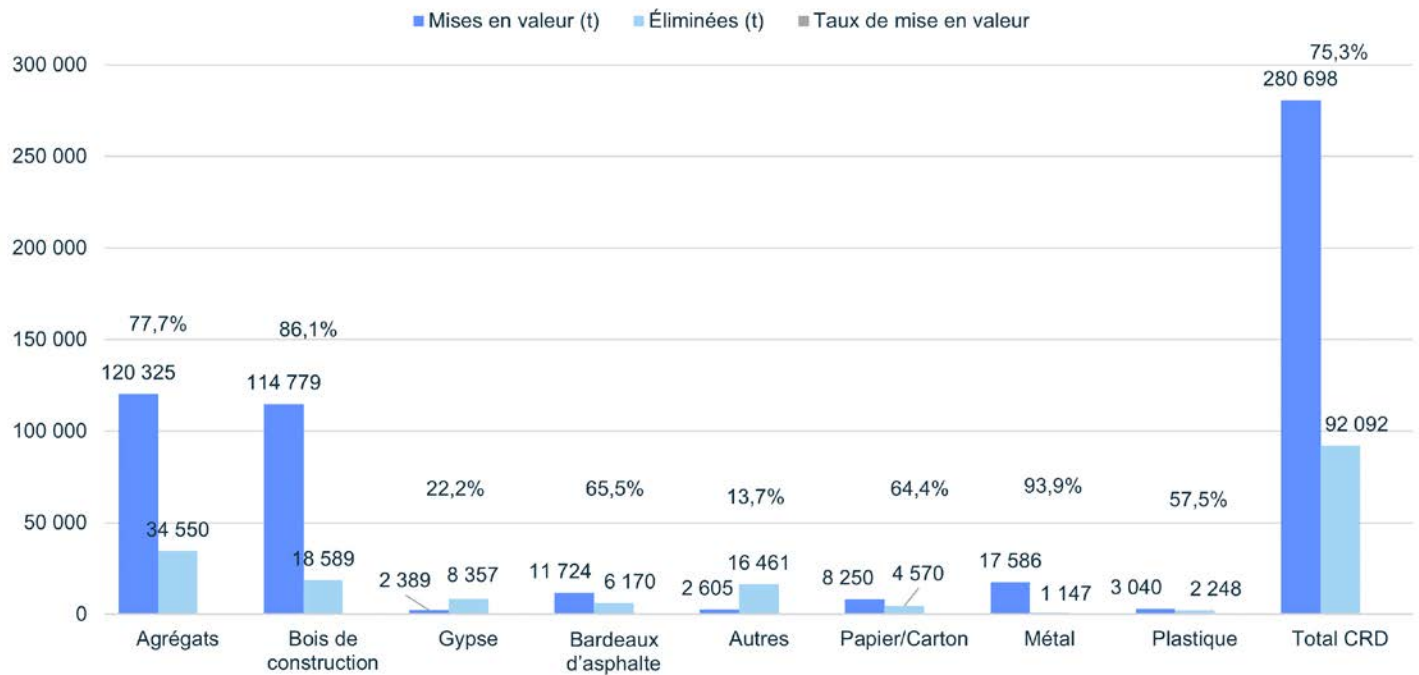
* Correspond à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage..

** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



On constate que les taux de mise en valeur des agrégats et non-agrégats sont respectivement de 77,7 % et de 73,6 %. La majorité du gypse est destiné à l'élimination. Les autres matières (qui représentent un mélange de résidus fins de tamisage) sont en majorité éliminées. Il existe une part non négligeable de matières recyclables dans les résidus CRD. Ces matières sont en majorité recyclées : le taux de mise en valeur le plus faible est atteint par le plastique. La **figure 13** est une représentation graphique du taux de mise en valeur par catégorie.

Figure 13 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur CRD – 2019



INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR CRD

Le **tableau 21** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Les détails par composante sont présentés à l'**annexe D**.

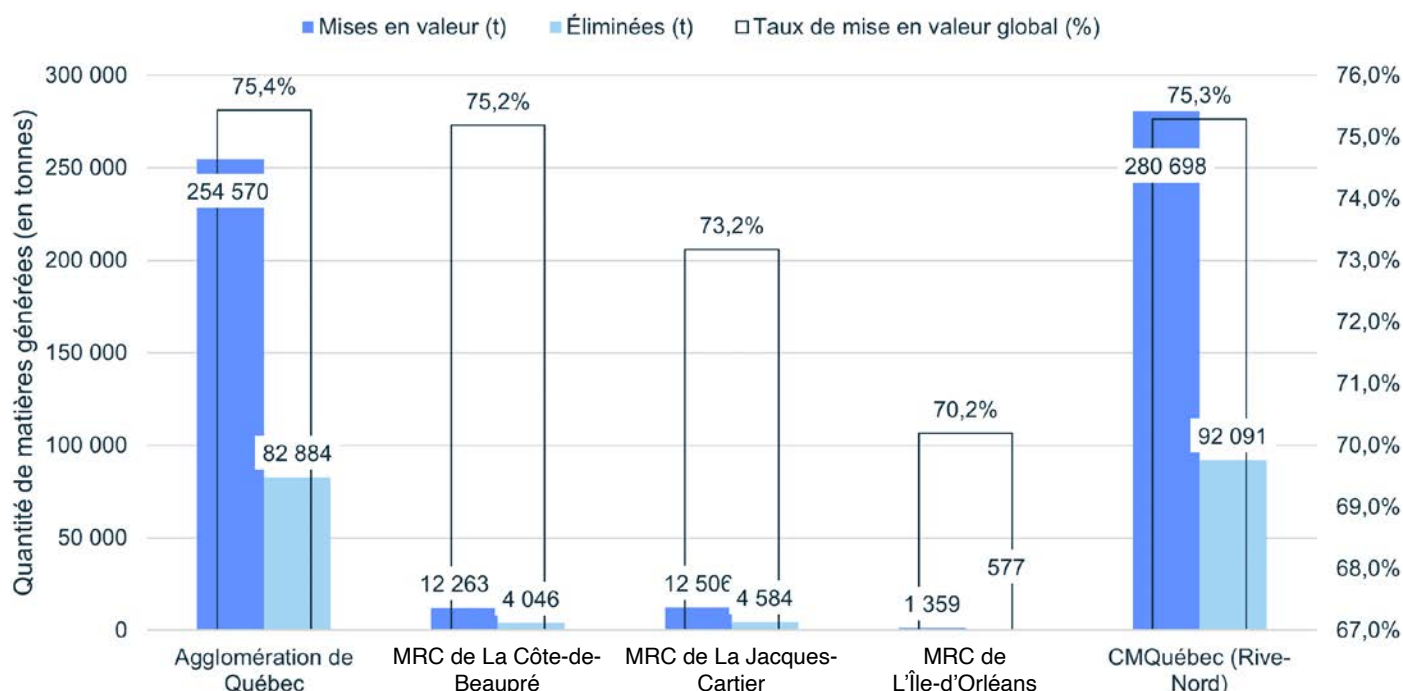
La **figure 14** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

| Composante | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur global |
|-----------------------------|---------------------|---------------|----------------|-------------------------------|
| Agglomération de Québec | 254 570 | 82 884 | 337 454 | 75,4 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 12 263 | 4 046 | 16 309 | 75,2 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 12 506 | 4 584 | 17 090 | 73,2 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 359 | 577 | 1 936 | 70,2 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 280 698 | 92 091 | 372 789 | 75,3 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Figure 14 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

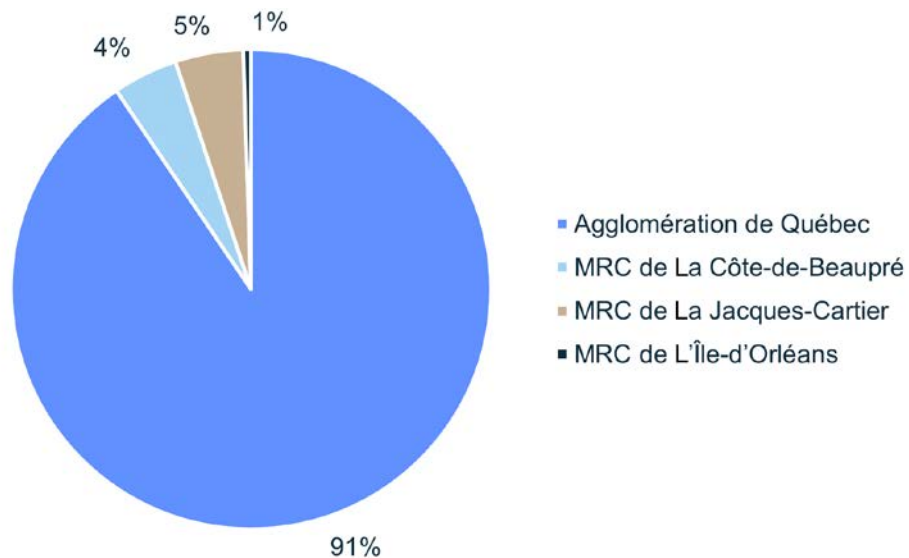


Note : Les quantités de matières éliminées identifiées dans cette figure représentent les matières éliminées totales par les installations. Elles comprennent les ordures ménagères collectées en bordure de rues, de même que les cendres, les rejets des installations de compostage, les rejets des encombrants, les rejets du centre de tri des matières recyclables, les boues, etc.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec se situent entre 70,2 % et 75,4 %. Comme la méthodologie employée se base principalement sur l'étude A2 et sur les résultats de caractérisation provinciale, les différences observées pour les taux de mise en valeur entre les composantes s'expliquent par les agrégats. Les quantités d'agrégats valorisés par les installations ont été ajoutées aux résultats provenant de l'étude A2. Les quantités d'agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET, tel qu'utilisé pour les chemins d'accès au LET, ont été considérées comme étant mises en valeur dans l'inventaire. Ainsi, l'agglomération de Québec présente un taux de valorisation des agrégats de 77,7 %, 80,2 % pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, 74,6 % pour la MRC de La Jacques-Cartier et 71,6 % pour la MRC de L'Île-d'Orléans (annexe D, tableaux 1 à 4). Comme la MRC de L'Île-d'Orléans ne bénéficie d'aucun écocentre, la valorisation des agrégats est moins importante, c'est ce qui pourrait expliquer le plus faible taux de mise en valeur des résidus CRD.

La figure 15 montre que la majorité des matières générées (plus de 91 %) provient de l'agglomération de Québec, explicable par le fait qu'elle représente à elle seule plus de 88 % de la population du territoire de la CMQuébec.

Figure 15 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur CRD –2019



COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE 2013

COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES

Lors de la dernière révision du PMGMR, l'utilisation de données réelles a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les données provenant des études suivantes avaient été utilisées :

- **Étude B1** – Évaluation des volumes de déchets incinérés de la CMQuébec Rive-Nord (secteurs résidentiels et ICI), NI Corporation, 2014
- **Étude B2** – Caractérisation des déchets produits par les restaurants et les commerces alimentaires de la Ville de Québec, NI Corporation, 2014
- **Étude B3** – Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), LVM, 2014
- **Étude B4** – Rapport de caractérisation des matières résiduelles générées par des institutions ciblées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), Chamard Stratégies environnementales, 2014
- **Étude B5** – Rapport de caractérisation des matières résiduelles générées par les écoles primaires et secondaires sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), Chamard Stratégies environnementales, 2014

Dans le cadre du précédent inventaire, lors de l'absence de données réelles, des estimations ont été réalisées en utilisant l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2014).

La méthodologie de 2019, présentée dans les sections précédentes, est également basée sur des données réelles afin d'être capable de réaliser plus facilement des suivis pour les inventaires ultérieurs. Cependant, la méthodologie employée en 2019 présente des différences avec la méthodologie de 2013 sur plusieurs points.

Les matières considérées dans l'inventaire 2019 sont différentes de celles de 2013, puisque plusieurs matières considérées en 2013 sont maintenant facultatives (ex. : les sols contaminés, le caoutchouc et les tapis). L'inventaire 2019 se base sur les données des installations de traitement, ce qui a permis de fixer les quantités réelles traitées sur le territoire et d'éviter de surestimer les quantités de matières générées. Les résidus de l'incinérateur (cendres)⁷ sont déduits dans l'inventaire 2019, ce qui n'a pas été le cas en 2013.

Lorsqu'on se base sur les méthodologies respectives à chacune des années de référence (2013 et 2019), il est possible de remarquer que les quantités mises en valeur inventoriées en 2013 sont presque le double de celles de l'année 2019, ce qui s'explique par la méthode d'inventaire employée en 2013 basée essentiellement sur l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les données réelles des installations de 2019 montrent que les quantités de matières générées ont peut-être été surestimées en 2013. Par ailleurs, il est possible de remarquer une tendance à la baisse pour l'élimination entre 2013 et 2019.

Pour être capable de comparer les deux années de référence (2013 et 2019) entre elles, il est indispensable d'utiliser la même méthodologie. La méthodologie de 2013 a donc été utilisée sur les données réelles de 2019.

Les différences observées entre les résultats des deux années de référence proviennent de l'évolution temporelle de la gestion des matières résiduelles au Québec et sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ces différences proviennent de :

- L'évolution de l'outil (mis à jour avec les dernières données de 2017 et 2018 de RECYC-QUÉBEC);
- Développement des services offerts par les composantes entre 2013 et 2019 : collecte des matières organiques, ouverture d'écocentres, campagne ISÉ, etc.;
- L'optimisation des installations en GMR : réduction des rejets, amélioration de la qualité des matières triées, etc.

Les sections suivantes présentent les différences méthodologiques entre 2013 et 2019, ainsi que les résultats pour chaque secteur, en se basant sur la méthodologie de 2013.

⁷ À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 22** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 22 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur résidentiel

| Éléments évalués | Méthodologie 2013 | Méthodologie 2019 |
|-----------------------------|--|--|
| Ordures ménagères éliminées | Quantité acheminée aux installations d'élimination (LET/incinérateur). Ventilation des matières grâce à l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. | Quantité acheminée aux installations d'élimination (LET/incinérateur). Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur – étude A1. |
| Matières recyclables | Quantité de matières récupérées par la collecte sélective et ventilation selon les statistiques des sorties de matières des centres de tri. | |
| Matières organiques | Statistiques des collectes des résidus verts, des branches, et du compostage domestique. Les activités d'herbicyclage ont été estimées selon une étude de la Ville de Québec de 2011. Estimation de la génération avec l'outil de RECYC-QUÉBEC. | Données des composantes et des installations. Estimation de la réduction à la source des activités d'herbicyclage (Ville de Québec, 2011). Utilisation de la ventilation des matières du bac brun de l'outil de RECYC-QUÉBEC. |
| Résidus encombrants | Outil de RECYC-QUÉBEC avec les statistiques des collectes et des écocentres. | Données des composantes et des installations. Hypothèse : La collecte d'encombrants porte-à-porte ramasse uniquement des encombrants non métalliques. Les encombrants métalliques ont un taux de mise en valeur de 100 %. |
| Textiles et RDD | Textile : Outil de RECYC-QUÉBEC RDD : Statistiques des écocentres + outil de RECYC-QUÉBEC. | Textile : Outil de RECYC-QUÉBEC RDD : Données des écocentres et des organismes agréés. |
| Autres matières | Statistiques des écocentres (terre) | Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur (majoritairement des liquides). |
| Boues de fosses septiques | Les boues de fosses septiques de l'ensemble du territoire sont envoyées à l'incinérateur, mis à part les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Une estimation du volume de boues selon le nombre de fosses septiques présentes sur le territoire : 1,7 m ³ par fosse septique. Siccité moyenne de 1,6 %, convertie à une siccité de 25 %. | Données réelles des composantes et estimation selon la même formule, lorsque la donnée est indisponible. Les boues ont été converties et sont présentées à une siccité de 20 %. |
| Rejets de centre de tri | Taux de rejet moyen du centre de tri de 17 % appliqué sur les quantités collectées issues de la collecte sélective. | Taux de rejet du centre de tri en 2019 de 3,1 % (élimination) et 14,3 % (valorisation) appliqué sur les quantités collectées issues de la collecte sélective. |
| Résidus ultimes | Ventilation de l'outil de RECYC-QUÉBEC : 0,82 % des ordures ménagères. | Ventilation de la caractérisation à l'incinérateur : 17,6 % des ordures ménagères. |

En 2013, les quantités de cendres produites par l'incinérateur n'ont pas été déduites de l'inventaire. Afin de reproduire la même méthodologie, les résultats présentés ci-après comptabilisent les cendres.

Le **tableau 23** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013, en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 23 – Comparaison des résultats de l’inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur résidentiel

| | 2013 | | | | | 2019 | | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 44 801 | 34 644 | 79 445 | 56,4 % | 53,8 | 41 285 | 33 086 | 74 371 | 55,5 % | 49,7 |
| Matières organiques | 32 110 | 164 235 | 196 345 | 16,4 % | 255,1 | 39 680 | 101 983 | 141 663 | 28,0 % | 153,1 |
| Autres | 33 930 | 55 332 | 89 262 | 38,0 % | 85,9 | 34 499 | 40 854 | 75 353 | 45,7 % | 61,3 |
| Résidus encombrants | 15 905 | 10 043 | 25 948 | 61,3 % | 15,6 | 14 654 | 2 069 | 16 723 | 87,6 % | 3,1 |
| Textiles | 2 125 | 4 551 | 6 676 | 31,8 % | 7,1 | 4 263 | 9 344 | 13 607 | 31,3 % | 14,0 |
| RDD | 917 | 540 | 1 457 | 62,9 % | 0,8 | 1 587 | 1 443 | 3 030 | 52,4 % | 2,2 |
| Rejets de centres de tri | 0 | 7 917 | 7 917 | 0,0 % | 12,3 | 5 538 | 1 408 | 6 946 | 79,7 % | 2,1 |
| Autres matières * | 14 983 | 31 078 | 46 061 | 32,5 % | 48,3 | 8 457 | 26 499 | 34 956 | 24,2 % | 39,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 203 | 1 203 | 0,0 % | 1,9 | 0 | 91 | 91 | 0,0 % | 0,1 |
| Total | 110 841 | 254 211 | 365 052 | 30,4 % | 394,8 | 115 464 | 175 923 | 291 387 | 39,6 % | 264,1 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Les matières suivantes sont considérées : terre, caoutchouc, verre plat, résidus des installations. Les quantités mises en valeur correspondent à la partie de métal présente dans les cendres de l'incinérateur ainsi qu'à la terre récupérée dans le réseau d'écocentres.

De manière générale, le **tableau 23** nous montre que les matières éliminées sont à la baisse :

- **Matières recyclables** : baisse du taux de mise en valeur de 0,9 %.

Cette diminution peut s'expliquer par la réduction des emballages et l'écoconception qui poussent le marché des emballages à réduire les quantités de matières générées (diminution des quantités de matières recyclables générées). Par ailleurs, les quantités de matières recyclables éliminées sont restées du même ordre de grandeur (53,8 kg/hab. en 2013 comparativement à 49,7 kg/hab. en 2019), cela signifie que le secteur résidentiel jette toujours les mêmes quantités de matières recyclables dans leur bac à ordures.

- **Matières organiques** : hausse du taux de mise en valeur de 11,6 %.

Les quantités mises en valeur ont augmenté par rapport à 2013, cela s'explique par une meilleure gestion des boues (municipales et d'installations septiques) et par les services de collecte des matières organiques qui se sont développés (collecte des résidus verts, collecte via le bac brun). On observe également une diminution des quantités générées estimées en 2019. Cela peut provenir d'une diminution de la génération de boues et d'une possible surestimation des résidus alimentaires en 2013.

- **Autres matières** : baisse du taux de mise en valeur de 8,3 %.

Cette baisse s'explique par une baisse des quantités de terre récupérée aux écocentres.

- **Global** : diminution globale des quantités de matières éliminées de 131 kg/hab.
 Cette baisse peut s'expliquer par la tendance globale de réduction des quantités éliminées observée à l'échelle de la province. De plus, cette baisse montre l'efficacité des actions et des mesures mises en place par la CMQuébec dans le but de réduire les quantités de matières éliminées. La baisse des quantités générées peut s'expliquer en partie par les matières qui n'ont pas été inventoriées en 2019 (à savoir le caoutchouc, le verre plat, etc.), ainsi que par la diminution des quantités de matières organiques générées.

SECTEUR ICI

Le **tableau 24** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 24 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur ICI

| Éléments évalués | Méthodologie 2013 | Méthodologie 2019 |
|-----------------------|--|--|
| Matières recyclables | | Données des installations et des composantes. Ventilation selon les matières sortantes des centres de tri. |
| Matières organiques | Études B2, B4 et B5. Les études se basent principalement sur des enquêtes téléphoniques auprès des principaux ICI pour mettre à jour les données de génération et d'élimination de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC | Données des installations et des composantes. Ventilation des matières du bac brun selon l'outil de RECYC-QUÉBEC. |
| Résidus encombrants | | Données des composantes et des installations. Hypothèse : la collecte d'encombrants porte-à-porte ramasse uniquement des encombrants non métalliques. Les encombrants métalliques ont un taux de mise en valeur de 100 %. |
| Autres matières | | Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur – étude A1 (RDD, textile, liquide). |
| Résidus ICI (déchets) | | Données d'élimination des installations et ventilation par type de matières selon la caractérisation à l'incinérateur. |
| Boues industrielles | Appel téléphonique à la seule papetière du territoire (taux de siccité de 20 %) | Appel téléphonique à la seule papetière du territoire. Données des installations de traitement pour les boues et les huiles traitées. Les boues sont ramenées à un taux de siccité de 20 %. |

Le **tableau 25** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013, en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 25 – Comparaison des résultats de l’inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur ICI

| | 2013 | | | | | 2019 | | | | |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 69 570 | 57 623 | 127 193 | 54,7 % | 89,5 | 73 268 | 71 563 | 144 831 | 50,6 % | 107,4 |
| Matières organiques | 79 925 | 116 176 | 196 101 | 40,8 % | 180,4 | 86 662 | 86 082 | 172 743 | 50,2 % | 129,2 |
| Autres | 7 403 | 40 489 | 47 892 | 15,5 % | 62,9 | 8 823 | 37 084 | 45 909 | 19,2 % | 55,7 |
| Résidus encombrants | | | | | | 464 | 82 | 546 | 85,0 % | 0,1 |
| Rejets centres de tri | 0 | 11 724 | 11 724 | 0,0 % | 18,2 | 2 969 | 657 | 3 626 | 81,9 % | 1,0 |
| Rejets de l'incinérateur | 7 129 | 6 575 | 13 704 | 52,0 % | 10,2 | 5 390 | 21 360 | 26 750 | 20,1 % | 32,1 |
| Autres matières | 274 | 17 489 | 17 763 | 1,5 % | 27,2 | 0 | 12 948 | 12 948 | 0,0 % | 19,4 |
| Résidus ultimes | 0 | 4 701 | 4 701 | 0,0 % | 7,3 | 0 | 2 037 | 2 037 | 0,0 % | 3,1 |
| Total | 156 898 | 214 288 | 371 186 | 42,3 % | 332,8 | 168 753 | 194 729 | 363 482 | 46,4 % | 292,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

De manière générale, le **tableau 25** nous montre que les matières éliminées sont à la baisse et le taux de mise en valeur global est à la hausse :

- **Matières recyclables** : baisse du taux de mise en valeur de 4,1 % et augmentation des quantités éliminées de 18 kg/hab.
Ces différences peuvent s'expliquer par le biais méthodologique utilisé en 2019 : en 2013, les quantités de matières générées, éliminées et mises en valeur de l'outil de RECYC-QUÉBEC ont été mises à jour grâce à des enquêtes téléphoniques auprès des ICI, ce qui n'est pas le cas en 2019. Ces différences peuvent être également dues à la variation des matières recyclables sur le marché (réduction du poids, matières composites sans débouchés, etc.).
- **Matières organiques** : augmentation du taux de mise en valeur des matières organiques de 9,4 %. Cela s'explique par le développement de nouveaux services de collecte et des points d'apport volontaire de résidus verts (écocentres). De plus, les boues industrielles ont été principalement mises en valeur en 2019, ce qui n'est pas forcément le cas en 2013.
- **Global** : augmentation du taux de mise en valeur global de 4,2 % et baisse des quantités éliminées de 40 kg/hab. On observe également une diminution des matières générées de 7 703 t (baisse de 2 %).

SECTEUR CRD

Le **tableau 26** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 26 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur CRD

| Éléments évalués | Méthodologie 2013 | Méthodologie 2019 |
|--|--|--|
| Agrégats (béton, brique, résidus de travaux routiers) | Utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les valeurs des permis à bâtir pour chaque territoire. | Utilisation des données présentées dans l' étude A2 (portrait du secteur CRD) en additionnant les quantités de matériaux secs déclarées par les installations. |
| Non-agrégats | <p>Composition des matières : Utilisation de la ventilation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les valeurs des permis à bâtir pour chaque territoire.</p> <p>Quantités mises en valeur et éliminées : données issues du portrait CRD (étude B3, LVM) et des statistiques des écocentres.</p> | <p>Composition des matières : Utilisation des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude A2 (Stantec, 2021) sur la composition des matières résiduelles générées sur les chantiers de rénovation et construction.</p> <p>Quantités mises en valeur et éliminées : Utilisation de la ventilation des matières éliminées en sortie de centre de tri (résidus fins de tamisage). Utilisation de la ventilation des matières éliminées directement au LET. Mise en valeur = Générée – éliminée.</p> |

Le **tableau 27** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 27 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur CRD

| | 2013 | | | | | 2019 | | | | |
|-------------------------------------|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------|----------------|------------------------|---------------------|
| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Agrégats* | 295 696 | 18 252 | 313 948 | 94,2 % | 28,3 | 347 602 | 21 456 | 369 058 | 94,2 % | 32,2 |
| Non-agrégats | 103 418 | 87 997 | 191 415 | 54,0 % | 136,7 | 147 251 | 64 842 | 212 092 | 69,4 % | 97,3 |
| Bois de construction | 84 062 | 7 566 | 91 628 | 91,7 % | 11,7 | 77 525 | 8 139 | 85 663 | 90,5 % | 12,2 |
| Gypse | 781 | 3 381 | 4 162 | 18,8 % | 5,3 | 4 569 | 10 993 | 15 562 | 29,4 % | 16,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 2 526 | 2 943 | 5 469 | 46,2 % | 4,6 | 11 546 | 7 971 | 19 517 | 59,2 % | 12,0 |
| Autres (céramique, plastique, etc.) | 16 049 | 74 107 | 90 156 | 17,8 % | 115,1 | 53 611 | 37 738 | 91 350 | 58,7 % | 56,7 |
| Total CRD | 399 114 | 106 249 | 505 363 | 79,0 % | 165,0 | 494 853 | 86 298 | 581 150 | 85,2 % | 129,6 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



De manière générale, le **tableau 27** montre que les matières éliminées sont à la baisse. Les différences observées se justifient par l'utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC mis à jour en 2020 avec les résultats du portrait CRD de 2018 de RECYC-QUÉBEC.

- **Agrégats** : légère augmentation des quantités éliminées (+3,9 kg/hab.).
- **Bois de construction** : baisse du taux de mise en valeur de 1,2 % et hausse des quantités éliminées de 0,5 kg/hab.
- **Gypse** : augmentation de la génération avec une hausse de la mise en valeur de 10,6 %. Par ailleurs, on note une augmentation des quantités éliminées de 11,3 kg/hab.
- **Bardeaux d'asphalte** : augmentation de la mise en valeur de 13 %. Par ailleurs, les quantités éliminées ont subi une hausse de 7,4 kg/hab.
- **Global** : baisse des quantités éliminées par habitant et hausse du taux de mise en valeur. On observe une augmentation des quantités générées de 75 787 t, soit de 15 %.

INVENTAIRE GLOBAL DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

BILAN GLOBAL

Pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), un total de 958 296 t de matières résiduelles a été généré en 2019. Le **tableau 28** présente les quantités, selon leur mode de traitement, par secteur. Le secteur CRD a généré le plus de matières avec 372 789 t (dont 288 716 t provenant de l'**étude A2**, 75 427 t de matériaux secs provenant des déclarations des installations, les quantités restantes proviennent de l'**étude A1**).

Tableau 28 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019

| Secteurs | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux global de mise en valeur |
|--------------|---------------------|----------------|----------------|-------------------------------|
| Résidentiel | 110 118 | 156 869 | 266 987 | 41,2 % |
| ICI | 116 052 | 202 468 | 318 520 | 36,4 % |
| CRD | 280 698 | 92 091 | 372 789 | 75,3 % |
| Total | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le secteur CRD apparaît avec le plus haut taux de mise en valeur, avec 75,3 % des matières générées qui sont mises en valeur (recyclées ou valorisées).

Globalement, le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) a généré

958 296 t

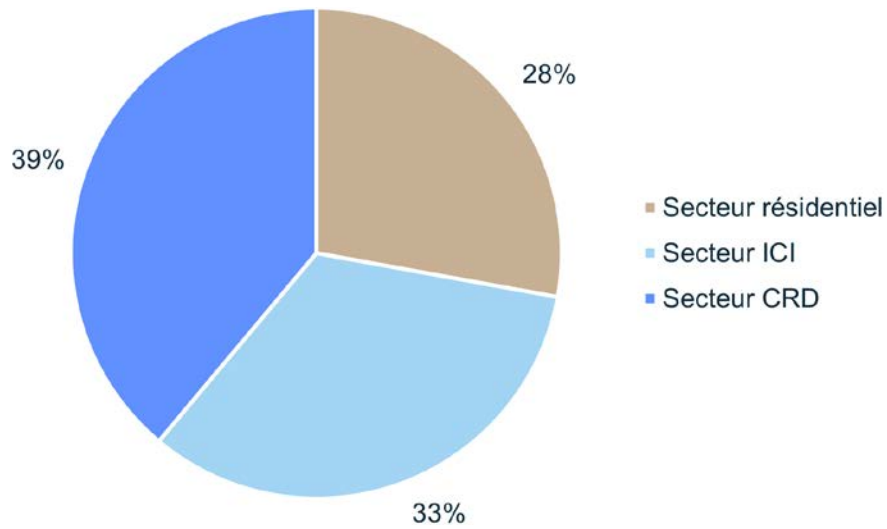
de matières résiduelles en 2019

52,9 %

Taux de mise en valeur des matières résiduelles générées sur le territoire en considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD

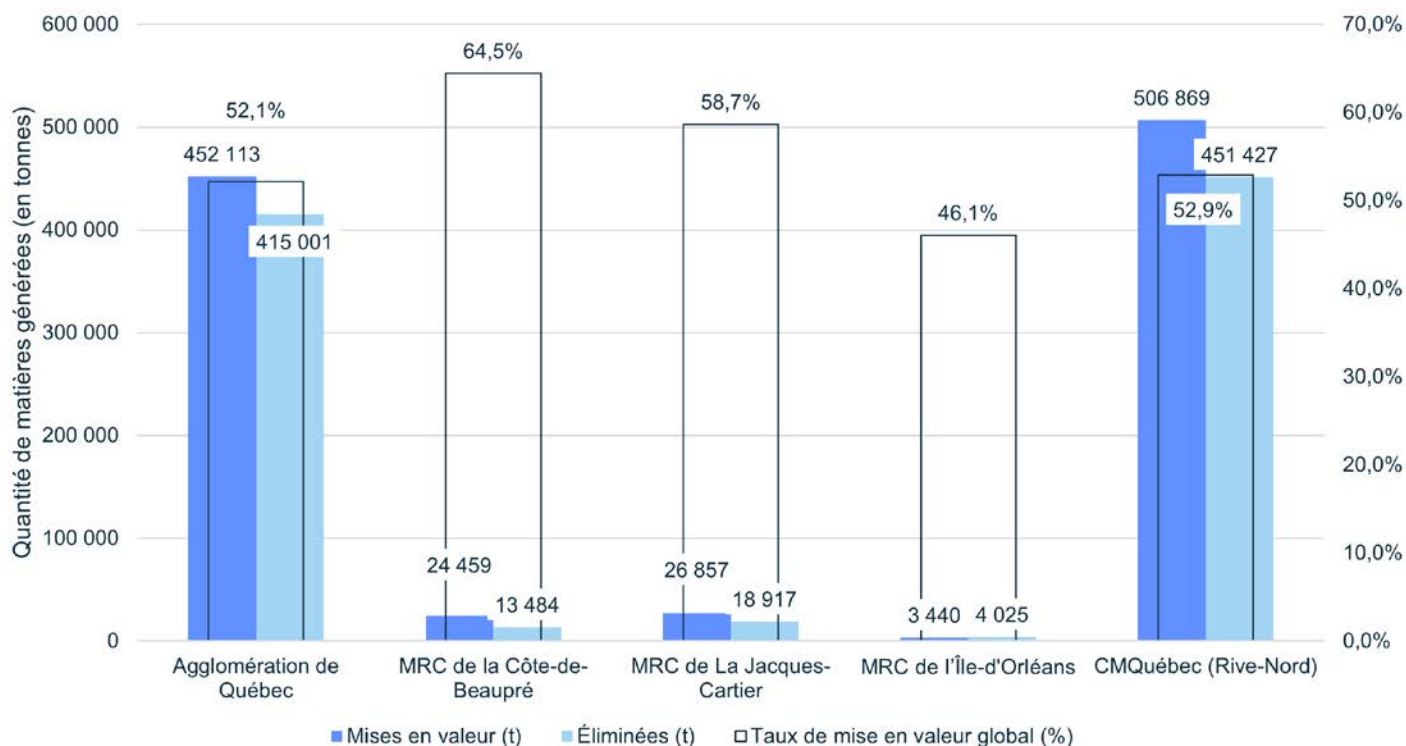
La **figure 16** représente la répartition de la génération des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). On note peu d'écart entre les secteurs. Le secteur CRD prédomine avec 39 %.

Figure 16 – Répartition des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



La **figure 17** présente les taux globaux de mise en valeur par composante de la CMQuébec. Les résultats détaillés sont présentés à l'**annexe E**.

Figure 17 – Quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019



Le **tableau 29** accompagne la **figure 17** et résume les quantités de matières résiduelles produites par composante. Les taux de mise en valeur varient entre 46,1 % et 64,5 % selon les composantes. Les écarts entre les taux de mise en valeur s'expliquent par les différences entre les services de gestion des matières résiduelles des composantes. Les détails pour chaque secteur sont présentés dans les sections qui y sont dédiées (résidentiel, ICI et CRD). Il est à noter que les principales différences se situent au niveau des matières recyclables et des matières organiques (notamment les boues municipales et d'installations septiques – voir **annexe E, tableaux 1 à 4**). Les taux de mise en valeur des matières recyclables varient entre 48,8 % et 68,4 %, et ceux des matières organiques varient entre 41,5 % et 65,3 %. Les résidus agroalimentaires ainsi que les boues viennent augmenter les taux de mise en valeur des matières organiques. En excluant ces catégories, les taux de mise en valeur varient entre 19 % et 54 %.

Tableau 29 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019

| Composantes | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux global de mise en valeur |
|-----------------------------|---------------------|----------------|----------------|-------------------------------|
| Agglomération de Québec | 452 113 | 415 001 | 867 113 | 52,1 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 24 459 | 13 484 | 37 943 | 64,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 26 857 | 18 917 | 45 775 | 58,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 3 440 | 4 025 | 7 465 | 46,1 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La majorité des quantités de matières résiduelles est générée par l'agglomération de Québec, puisque celle-ci génère près de 91 % des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord).

Figure 18 – Résultats globaux des composantes



Le **tableau 30** accompagne la **figure 18** et résume les quantités de matières résiduelles éliminées par habitant et les taux de mise en valeur par composante. Les quantités de matières éliminées varient entre 712 kg/hab. et 410 kg/hab. selon les composantes.

Tableau 30 – Quantités de matières éliminées, mises en valeur et générées par habitant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

| Composantes | Éliminées (kg/hab.) | Mises en valeur (kg/hab.) | Générées (kg/hab.) |
|-----------------------------|---------------------|---------------------------|--------------------|
| Agglomération de Québec | 712 | 775 | 1 487 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 461 | 836 | 1 297 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 410 | 582 | 991 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 534 | 456 | 991 |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 678 | 761 | 1 439 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les quantités générées par habitant sont plus élevées que la moyenne de la CMQuébec (Rive-Nord) pour l'agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré. La MRC de La Côte-de-Beaupré présente les quantités mises en valeur au prorata de la population la plus importante, cela peut être dû aux boues municipales qui sont valorisées de manière discontinue (plus de vidange des étangs municipaux en 2019).

Le **tableau 31** présente une comparaison des quantités éliminées inventoriées avec les données d'élimination du MELCC. Il est possible de remarquer que la différence observée augmente en fonction de la difficulté à obtenir des informations détaillées (notamment pour les secteurs ICI et CRD). Au total, tous secteurs confondus, une différence nette de 98 073 t est observée avec les données d'élimination du MELCC. Cet écart relatif de 27,7 % s'explique par la méthodologie utilisée par le MELCC pour compiler les données d'élimination. L'écart est jugé acceptable (près de 25 %), et permet de vérifier que les quantités éliminées répertoriées dans l'inventaire ne sont pas sous-estimées.

Tableau 31 – Comparaison des quantités éliminées avec les données d'élimination du MELCC – 2019

| Composantes | Résidentiel | | ICI | | CRD | | Total | |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|----------------|----------------|
| | Inventaire | MELCC | Inventaire | MELCC | Inventaire | MELCC | Inventaire | MELCC |
| Agglomération de Québec | 139 405 | 124 038 | 192 711 | 159 566 | 82 884 | 39 145 | 415 001 | 322 749 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 6 281 | 11 306 | 3 157 | 815 | 4 046 | 366 | 13 484 | 12 487 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 8 824 | 9 717 | 5 510 | 5 618 | 4 584 | 228 | 18 917 | 15 563 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 2 358 | 1 636 | 1 090 | 919 | 577 | 0 | 4 025 | 2 555 |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 156 869 | 146 697 | 202 468 | 166 918 | 92 091 | 39 739 | 451 427 | 353 354 |
| Différence observée | -10 172 | | -35 550 | | -52 352 | | -98 073 | |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ACHEMINÉES AUX ÉCOCENTRES

Les quantités de matières résiduelles acheminées aux écocentres présents sur le territoire de la CM Québec sont incluses dans les inventaires globaux des secteurs résidentiels et CRD en fonction des types de matières collectées. Il est à noter que les quantités présentées ci-après sont basées sur une estimation visuelle des volumes (convertie en tonne selon la densité moyenne des matières). Les écocentres ont permis de collecter environ 51 579 t.

Les cinq écocentres de l'agglomération de Québec (desservant notamment la MRC de L'Île-d'Orléans, et certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier) représentent 92 % des quantités totales de matières résiduelles acheminées, avec 47 242 t en 2019. La majorité de la fréquentation des écocentres de l'agglomération de Québec provient de l'agglomération (plus de 99,7 % des visites). L'événement « Méga recyclage » (écocentre mobile) est organisé une fois par année sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans. Les quantités récupérées lors de cet événement sont négligeables, par rapport aux quantités collectées par les écocentres de l'agglomération de Québec.

La MRC de La Côte-de-Beaupré dispose d'un réseau de six écocentres, ce qui représente 5 % des quantités totales de matières résiduelles acheminées à ce type d'installation, avec 2 643 t en 2019. Pour la MRC de La Jacques-Cartier, deux écocentres majeurs sont considérés, à savoir l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ouvert en juillet 2019 et celui de Stoneham-et-Tewkesbury. L'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (à savoir Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph). Les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier organisent des collectes ponctuelles 1 à 2 fois par année pour les matières dangereuses afin de contrer l'absence d'un écocentre sur leur territoire.

Le **tableau 32** présente le portrait des matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres de la CM Québec. Les taux de mise en valeur correspondent aux taux de mise en valeur déclarés par l'écocentre.

Tableau 32 – Inventaire des matières résiduelles acheminées aux écocentres du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Type de matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Reçues (t) | Taux de mise en valeur |
|---|---------------------|---------------|---------------|------------------------|
| Résidus domestiques dangereux (RDD) | 1 597 | 0 | 1 597 | 100 % |
| Huiles et peintures | 521 | 0 | 521 | 100 % |
| Matériel électronique | 710 | 0 | 710 | 100 % |
| Bonbonnes de propane | 1 | 0 | 1 | 100 % |
| Batteries | 4 | 0 | 4 | 100 % |
| Autres produits dangereux | 361 | 0 | 361 | 100 % |
| Encombrants | 8 361 | 1 535 | 9 896 | 84 % |
| Métalliques | 2 221 | 0 | 2 221 | 100 % |
| Non métalliques | 6 140 | 1 535 | 7 675 | 80 % |
| Résidus CRD | 24 382 | 5 276 | 29 658 | 82 % |
| Agrégats | 20 567 | 5 142 | 25 709 | |
| Matériau granulaire (béton, asphalte, etc.) | 4 437 | 1 109 | 5 546 | 80 % |
| Matériaux secs divers | 16 130 | 4 033 | 20 163 | 80 % |
| Non-agrégats | 3 815 | 134 | 3 949 | |
| Bois de construction | 3 279 | 0 | 3 279 | 100 % |
| Bardeaux d'asphalte | 536 | 134 | 670 | 80 % |
| Autres matières | 10 386 | 42 | 10 427 | 99 % |
| Textiles | 166 | 42 | 208 | 80 % |
| Tubulures d'érablières | 1 | 0 | 1 | 100 % |
| Branches et résidus verts | 3 548 | 0 | 3 548 | 100 % |
| Pneus | 394 | 0 | 394 | 100 % |
| Déblais d'excavation/terre | 6 277 | 0 | 6 277 | 100 % |
| TOTAL – CMQuébec (Rive-Nord) | 44 726 | 6 852 | 51 579 | 87 % |

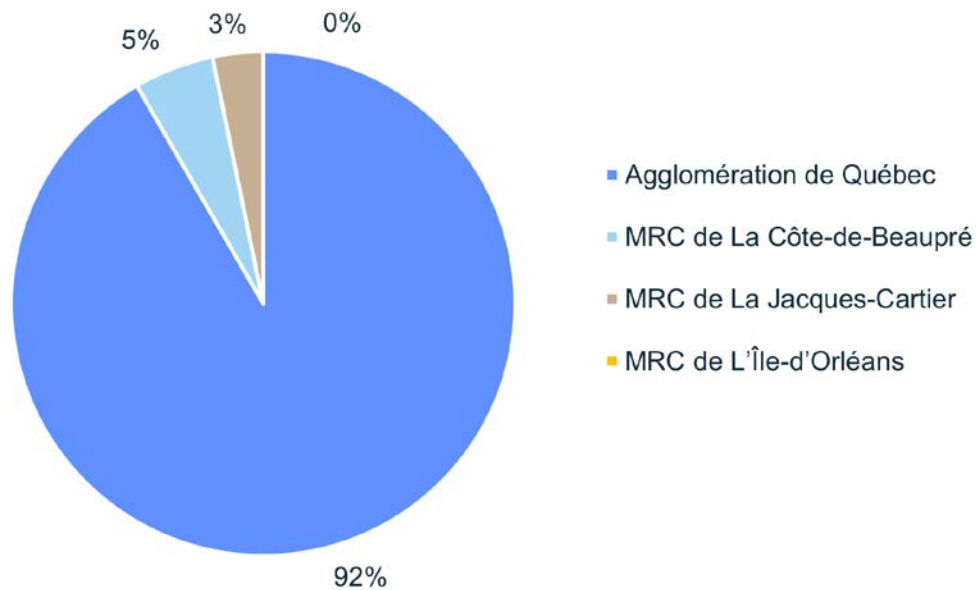


Le **tableau 33** présente la répartition des matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres de la CMQuébec en fonction des composantes. Il accompagne la **figure 19**. Plus de 92 % des matières résiduelles collectées par les écocentres proviennent de l'agglomération de Québec.

Tableau 33 – Quantités de matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

| Composantes | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux global de mise en valeur |
|-----------------------------|---------------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Agglomération de Québec | 40 937 | 6 305 | 47 242 | 87 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 264 | 379 | 2 643 | 86 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 1 498 | 168 | 1 666 | 90 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 2 | 0 | 2 | 100 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 44 700 | 6 852 | 51 553 | 87 % |

Figure 19 – Répartition des quantités de matières résiduelles collectées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 34** présente le bilan global des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec pour l'année 2019. On constate qu'une grande partie des matières générées est encore éliminée, soit 47 % des matières générées sur le territoire. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe E**.

Les matières qui sont majoritairement éliminées sont :

- **Matières recyclables** : le papier/carton est le plus éliminé des matières recyclables avec plus de 65 kg/hab.
L'**étude A1** a montré la forte présence de papier/carton dans les bacs à ordures résidentiels et en provenance du secteur ICI. Cela reflète les mauvaises habitudes et comportements des citoyens et des employés.
- **Matières organiques** : les résidus alimentaires représentent plus de 117 kg/hab.
Le développement futur d'une collecte des matières organiques (et de son installation de traitement) ainsi que la mise en place de composteurs domestiques et communautaires permettront d'améliorer la mise en valeur des résidus alimentaires.
- **Boues** : il reste encore plus de 79 kg/hab. de boues qui sont éliminées sur le territoire.
Une grande partie des boues résidentielles sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec. La future installation de biométhanisation permettra de réduire les quantités éliminées par habitant. Le maintien des efforts des municipalités locales ainsi que des entreprises permettra de conserver et d'améliorer la gestion de ces résidus.
- **Résidus CRD** : les résidus CRD représentent 138 kg/hab.
Les efforts du secteur CRD doivent être maintenus et renforcés afin de réduire les quantités éliminées.
- **Résidus ultimes** : les résidus ultimes représentent 54 kg/hab.
Le bannissement de certains produits à usage unique et la promotion de comportements écoresponsables pourraient être des solutions afin de réduire les quantités éliminées. Par ailleurs, une caractérisation de ces résidus permettrait de mieux cibler les matières problématiques afin de poser des gestes efficaces.

Tableau 34 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières

| | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab) |
|---|---------------------|----------------|----------------|------------------------|--------------------|
| Matières recyclables | 73 481 | 74 417 | 147 898 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 42 459 | 43 354 | 85 813 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 4 405 | 7 673 | 12 077 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 4 285 | 17 172 | 21 456 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 12 878 | 3 904 | 16 782 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 9 454 | 2 314 | 11 768 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 127 628 | 168 675 | 296 303 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 38 098 | 16 678 | 54 776 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 845 | 78 300 | 79 145 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus organiques | 824 | 16 901 | 17 725 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 47 172 | 2 077 | 49 249 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 40 689 | 52 975 | 93 664 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 1 743 | 1 743 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 280 698 | 92 091 | 372 789 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 120 325 | 34 550 | 154 876 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 114 779 | 18 588 | 133 367 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 2 388 | 8 356 | 10 744 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 11 724 | 6 170 | 17 894 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 2 605 | 16 461 | 19 066 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 8 250 | 4 570 | 12 821 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 17 586 | 1 147 | 18 734 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 3 040 | 2 247 | 5 287 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 1 587 | 2 523 | 4 110 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 10 152 | 0 | 10 152 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 23 474 | 113 722 | 137 196 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 14 866 | 9 438 | 24 304 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 4 263 | 7 447 | 11 710 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 70 | 281 | 351 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 4 275 | 48 626 | 52 901 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 11 807 | 11 807 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 36 123 | 36 123 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 506 869 | 451 427 | 958 296 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

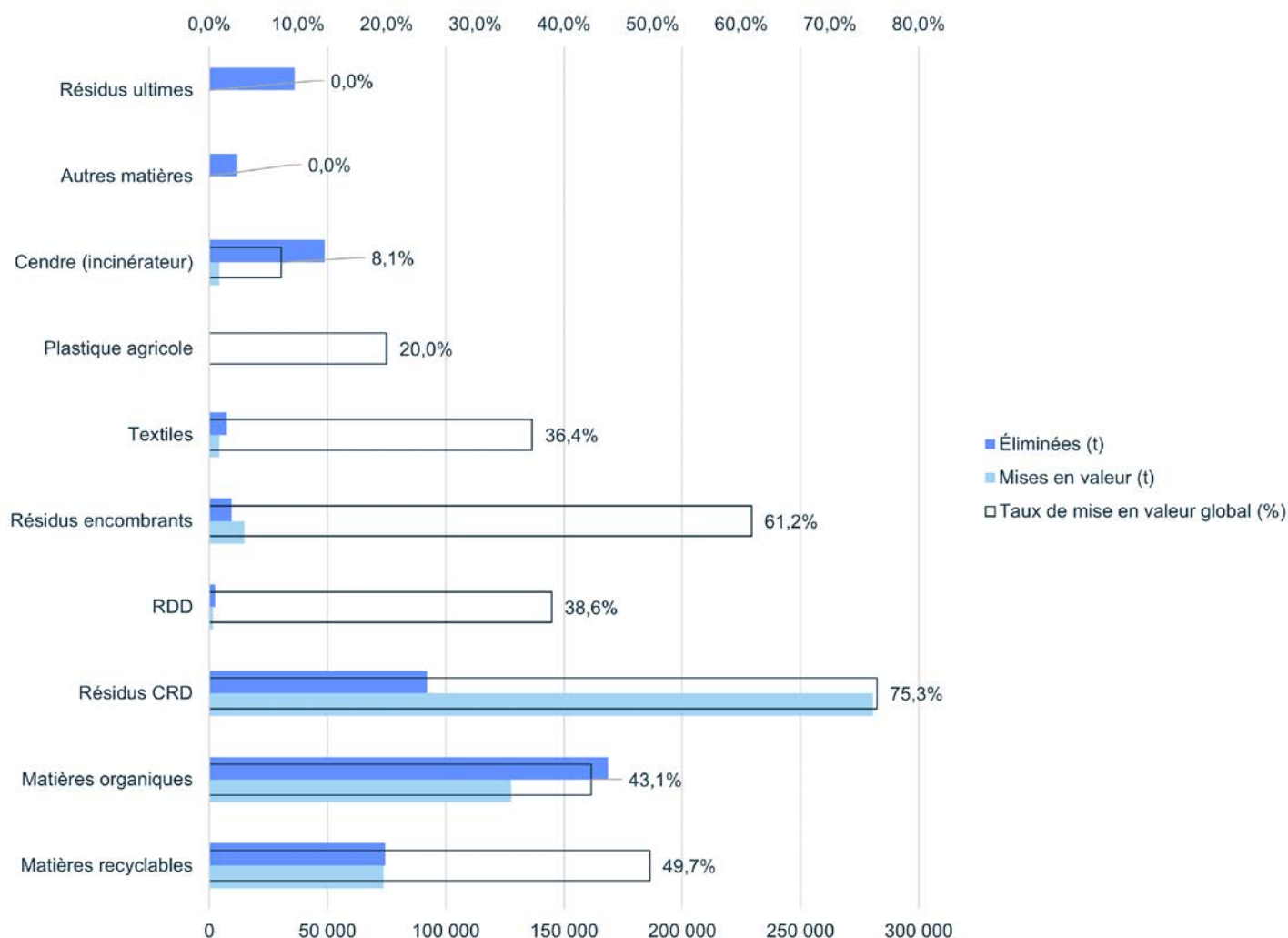
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

La **figure 20** illustre le taux de mise en valeur global par type de matières résiduelles. Les résidus CRD représentent le plus haut taux de mise en valeur du territoire. Ceci s'explique par la considération de la quantité des agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET comme étant de la mise en valeur. Les résidus agroalimentaires ont le plus fort taux de mise en valeur dans la catégorie matière organique. Ce taux s'explique par un recyclage sur place (compostage principalement) des résidus agroalimentaires par l'industrie. Il est à noter que les rejets du centre de tri des matières recyclables sont valorisés à plus de 80 % en tant que matière et qu'une plus faible proportion est valorisée énergétiquement.

Figure 20 – Taux de mise en valeur par catégories de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019



Plus spécifiquement, le **tableau 35** présente un constat de la situation actuelle avec les objectifs gouvernementaux (les objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019–2024 et la Stratégie de valorisation des matières organiques). Les objectifs spécifiques du PMGMR n'ont pas été atteints. Ces objectifs sont basés sur le constat de la situation de 2013 réalisé avec une méthodologie différente de celle de 2019. Le contexte et la méthodologie qui encadrent les objectifs fixés en 2013, lors de la révision du PMGMR, étaient bien différents du contexte et de la méthodologie de 2019. Cela peut justifier la non-atteinte des objectifs du PMGMR.

Par ailleurs, il est possible de constater une amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cette amélioration est d'autant plus remarquable puisque les estimations réalisées en 2013 étaient plus larges. Le constat réalisé en 2019 se base sur des données réelles et peut servir comme état de référence pour le suivi de la performance du système de gestion. On observe notamment une baisse des quantités éliminées de 215 kg/hab., ce qui est supérieur à la baisse prévue par les objectifs gouvernementaux entre 2019 et 2024. Le taux de mise en valeur des matières organiques est en progression, alors qu'une faible partie du territoire est desservie par une collecte des matières organiques (bac brun). La baisse du taux de mise en valeur des matières recyclables est le point négatif qui devra être amélioré dans les années futures.

Tableau 35 – Comparaison des résultats de la CMQuébec par rapport aux objectifs gouvernementaux

| | Objectifs gouvernementaux | Situation en 2013 (selon l'inventaire des MR du PMGMR 2016–2021) | Objectifs spécifiques pour la CMQuébec (PMGMR 2016–2021) | Situation en 2019 (selon l'inventaire des MR) |
|--|---------------------------|--|--|---|
| Quantité de matières éliminées | 525 kg/hab./an | 893 kg/hab./an | 602 kg/hab./an | 678 kg/hab./an |
| Taux de matières organiques putrescibles valorisées ⁸ | 60 % | 18 % | 62 % | 26,2 % |
| Taux de matières organiques valorisées visées par la SVMO ⁸ | 70 % | 29 % | 62 % | 43,1 % |
| Taux de matières recyclables récupérées | 75 % | 55 % | 70 % | 49,7 % |
| Taux de résidus CRD récupérés | 70 % | 83 % | 89 % | 75,3 % |
| Taux des RDD et des autres résidus récupérés | N/A | 35 % | 51 % | RDD : 38,6 % Autres : 17,3 % |

Les objectifs gouvernementaux spécifiques à la SVMO sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée⁸ par la SVMO en 2030.

Ces objectifs ne sont pas atteints puisque la majorité du territoire ne dispose pas d'un service de gestion des matières organiques. La future usine de biométhanisation de la Ville de Québec permettra d'offrir le traitement des boues à compter de 2021 et celui des matières organiques à partir de 2022.

⁸ Les matières organiques visées par la SVMO incluent le papier/carton, le bois, les résidus verts et alimentaires, ainsi que les boues. L'objectif de 60 % du Plan d'action 2019–2024 vise uniquement les matières organiques putrescibles (résidus verts, alimentaires et autres matières compostables ou biométhanisables).

Annexe A

Méthodologies et sources des données utilisées dans l'inventaire

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères) | | | |
| Installation prise en compte | Incinérateur et LET | | |
| Quantité éliminée | <p>Incinérateur de la Ville de Québec : Les données sont séparées par arrondissement. Le territoire de la ville de Québec est inclus dans le total. Total de 101 949 t pour l'agglomération de Québec.</p> <p>LET de la Ville de Québec : Le secteur résidentiel correspond à 75 % des déchets domestiques et commerciaux. Les données sont séparées par arrondissement. Total de 24,86 t pour l'agglomération de Québec. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières résiduelles éliminées | <p>Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Basse densité urbaine appliquée à L'Ancienne-Lorette, et aux arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles – Basse densité rurale appliquée à Saint-Augustin-de-Desmaures – Haute densité urbaine appliquée à l'arrondissement La Cité-Limoilou <p>La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme éliminée. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Matières recyclables (collecte sélective) | | | |
| Installation prise en compte | Centre de tri, système de consigne | | |
| Quantité récupérée | <p>Centre de tri : données de l'agglomération de Québec réparties par arrondissement au prorata de la population. Total de 38 725 t pour l'agglomération de Québec.</p> <p>Contenants consignés : fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Les contenants consignés sont inclus dans les matières recyclables. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières recyclables récupérées | <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri : Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %; Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Quantité éliminée | Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères, étude A1). Source : résultats de l'étude A1. | | X |

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021) (voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier/carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. Les proportions de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité urbaine : 16,53 % - Basse densité rurale : 16,67 % - Haute densité urbaine : 22,70 % <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Matières organiques | | | |
| Installation prise en compte | Installation de traitement, écocentre, composteur communautaire, composteur domestique | | |
| Quantité récupérée | <p>Installation de traitement : Un total de 19 959 t est attribuable à l'agglomération de Québec.</p> <p>Collecte des branches et résidus verts : 3 677,57 t au total pour l'agglomération de Québec. Les données des branches provenant des écocentres sont également prises en compte dans les quantités présentées.</p> <p>Composteur communautaire : Il est estimé que les 21 sites permettent la mise en valeur de 40 t de résidus alimentaires par année (d'après la Ville de Québec).</p> <p>Composteur domestique : D'après un sondage de la Ville de Québec, 13 % des résidents sondés ont indiqué pratiquer le compostage domestique ou vermicompostage (sondage effectué auprès de 275 000 portes avec 25 % correspondant à des immeubles de 10 logements et plus), cela correspond à 35 750 composteurs pour l'ensemble de l'Agglomération. D'après RECYC-QUÉBEC, il est estimé qu'un composteur domestique permet de valoriser en moyenne 100 kg par année. Un total de 3 575 t de matières organiques est donc considéré pour l'agglomération de Québec (cette donnée n'est pas comptabilisée dans le bilan global puisque l'information est partielle sur le territoire de la CMQuébec).</p> <p>Herbicyclage : D'après une étude de la Ville de Québec, l'herbicyclage serait pratiqué et les quantités réduites à la source s'élèvent à 59 kg par bâtiment (soit 109,4 kg par unité d'occupation), ce qui fait un total de 9 046 t (pour 283 631 unités d'occupation en 2020).</p> <p>Taux de rejet des installations : Qualité passable d'après les informations des installations de traitement. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 6 %.</p> <p>Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.</p> | | X |
| Composition des matières organiques récupérées | <p>Utilisation de la ventilation du bac brun proposé par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type lorsque l'information est non disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidus verts : 71 % - Résidus alimentaires : 16 % - Autres résidus organiques : 13 % <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées. Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur les quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés pour estimer la génération des résidus alimentaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. - Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o. - Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | X |
| Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus. Les proportions de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité urbaine : 48,73 % - Basse densité rurale : 39,52 % - Haute densité urbaine : 35,49 % <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Boues municipales et installations septiques | | | |
| Installation prise en compte | Incinérateur | | |
| Quantité récupérée | Aucune information, l'ensemble des boues sont traitées par la station de traitement des eaux usées de la Ville de Québec (STEP), puis les boues générées sont acheminées à l'incinérateur. | | |
| Quantité éliminée | Incinérateur : Les données sont séparées par composante au prorata de leur population respective (20 411 t au total, pour lesquelles on a déduit les quantités connues des autres composantes). (Hypothèse de 20 % de siccité). Après déduction des quantités pouvant être attribuables aux autres composantes, il est estimé que l'agglomération de Québec élimine 19 370 t de boues (à une siccité de 20 %). Source : communication avec les installations. | | X |
| Encombrants | | | |
| Installation prise en compte | Installations de traitement, ferrailleurs et recycleurs, écocentre, collecte des encombrants | | |
| Quantité récupérée | Installation de traitement/collecte des encombrants : 8 534 t au total pour l'agglomération de Québec. Les données sont séparées par composante. On considère que les encombrants récupérés sont non métalliques. Écocentre : 7 675 t d'encombrants non métalliques (estimation visuelle du volume, converti en t) et 1 882 t de métaux. Les données ne sont pas séparées par composante. Séparation des métaux au prorata de la population (99,7 % de la fréquentation provient de l'agglomération de Québec). Ferrailleurs et recycleurs : Collecte des encombrants avec halocarbures, 6 997 578 livres (ferreux) et 1 169 085 livres (non ferreux), répartis au prorata selon la population de chacune des composantes. Cela fait un total de 3 243 t pour l'agglomération de Québec. Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec. | | X |
| Composition des matières récupérées | Encombrants sans halocarbure, non métalliques : 8 534 t au total pour l'agglomération de Québec. Métaux : 1 882 t (écocentre) et 3 243 t (ferrailleur/recycleur) Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec. | | X |
| Quantité éliminée | LET : Total de 13 361,98 t d'encombrants pour le territoire de la ville de Québec (réparties sur les arrondissements au prorata de la population), correspond aux encombrants collectés et éliminés au LET. Incinérateur : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021). Catégorie 27 Encombrants : principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1. | | X |
| Composition des matières éliminées | Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. Selon l'étude A1, les proportions d'encombrant éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 1,81 % – Basse densité rurale : 3,32 % – Haute densité urbaine : 3,36 % Source : résultat de l'étude A1. | | X |



Agglomération de Québec – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Résidus domestiques dangereux (RDD) | | | |
| Installation | Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, Appel à Recycler, SOGHU | | |
| Quantité récupérée | <p>Écocentres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidus domestiques dangereux : 311 t - Huiles et peintures : 509 t - Matériel informatique et électronique : 634 t. <p>99,7 % de la fréquentation provient de l'agglomération de Québec, ensemble des matières réparties au prorata de la population de l'agglomération.</p> <p>Écocentres mobiles : 12,3 t de RDD collectées, et 12,6 t de métaux/TIC collectées pour l'année 2019, d'après la Ville de Québec (8 journées).</p> <p>Recyc-Fluo : Québec et ses arrondissements (6,78 t) répartis au prorata de la population, L'Ancienne-Lorette (1,71 t).</p> <p>Éco-Peinture : Total (peinture 547,9 t et aérosol 4,0 t) réparti au prorata de la population.</p> <p>Appel à Recycler : 0,52 t pour l'agglomération de Québec répartie au prorata de la population</p> <p>SOGHU : Rapport annuel 2019, 7 207 m³ d'huiles (900 kg/m³ soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m³ de glycol (1100 kg/m³, soit 241 t) pour l'agglomération de Québec, répartis au prorata de la population.</p> <p>Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). Selon l'étude A1, les proportions de RDD éliminés dans les ordures ménagères varient suivant le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité urbaine : 2,71 % - Basse densité rurale : 3,63 % - Haute densité urbaine : 0,85 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |
| Textiles | | | |
| Quantité récupérée | Aucune donnée pour les écocentres. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. | X | |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (Catégorie 21 Textiles). Selon l'étude A1, les proportions de textiles éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité urbaine : 6,10 % - Basse densité rurale : 9,55 % - Haute densité urbaine : 12,64 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |
| Rejets des installations de traitement | | | |
| Installation de traitement | Incinérateur, LET et centre de tri | | |

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Quantité éliminée | <p>Les rejets sont inclus dans le volet élimination pour chaque type de matières résiduelles.</p> <p>Incinérateur de Québec : Rejets de la station d'épuration de la Ville de Québec (STEP). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total). Rejet de boues provenant de l'incinérateur, 8 338,34 t pour l'ensemble de l'agglomération de Québec. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration.</p> <p>Centre de tri de matières recyclables : 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri.</p> <p>LET : Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur.</p> <p>Une partie des résidus de cendre est valorisée, cela permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, ce qui correspond à un total de 2 083 t pour l'agglomération de Québec.</p> <p>À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.</p> <p>Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Autres matières et résidus ultimes | | | |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres matières : Catégorie 28 Liquide, catégorie 16 Plastique #7 PLA - Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). <p>La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires.</p> <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères) | | | |
| Installation prise en compte | Incinérateur et LET | | |
| Quantité éliminée | <p>Incinérateur de la Ville de Québec : Total de 303,42 t pour l'ensemble de la MRC. LET de la Ville de Québec : Le secteur résidentiel correspond à 75 % des déchets domestiques et commerciaux. Total de 1 436,58 t pour la MRC. Transbordement vers LET en Mauricie : Résidentiel et ICI : 9 306 t au total pour la MRC, les données sont séparées par composante, séparation ICI/résidentiel selon la déclaration de la MRC (24 % ICI et 76 % résidentiel). Le secteur résidentiel élimine 7 072 t. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières résiduelles éliminées | <p>Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Matières recyclables (collecte sélective) | | | |
| Installation prise en compte | Centre de tri et système de consigne | | |
| Quantité récupérée | <p>Centre de tri : Données séparées par composante, total de 2 244 t pour la MRC Contenants consignés : Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières recyclables récupérées | <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri : Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %; Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier/carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 16,67 % Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|--|---|--------|--------|
| Matières organiques | | | |
| Installation prise en compte | Installation de traitement | | |
| Quantité récupérée | <p>Collecte des résidus verts : 370,34 t récupérées au total pour la MRC, séparées par composante.</p> <p>Herbicyclage : Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées.</p> <p>Taux de rejet des installations : Qualité bonne suivant les données des installations. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 4 %.</p> <p>Source : communication avec les installations et avec la MRC.</p> | X | X |
| Composition des matières organiques récupérées | <p>Présence d'une collecte de résidus verts, de feuilles mortes et d'arbres de Noël uniquement. Total pour la MRC : 1,5 t d'arbres de Noël et 368,84 t de résidus verts, séparées par composante.</p> <p>Source : communication avec la MRC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021)).</p> <p>Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. - Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o. - Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | X | |
| Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021)).</p> <p>La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité rurale : 39,52 % <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |

Boues municipales et installations septiques

| Municipalité | Type d'installation | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 |
|--------------------------|---------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| Beaupré | Étangs aérés | Valorisation agricole et compostage | 680,9 t (siccité 29,7 %) |
| Boischatel | Étangs aérés | | 796,98 t (siccité 31,48 %) |
| Château-Richer | Étangs aérés | | 303,62 t (siccité 31,48 %) |
| L'Ange-Gardien | Étangs aérés | | 220,65 t (siccité 31,48 %) |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | Étangs aérés | | 270,9 t (siccité 29,7 %) |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | Étangs aérés | | 232,2 t (siccité 29,7 %) |
| Saint-Joachim | Étangs aérés | | 80,0 t (siccité 29,7 %) |
| Saint-Tite-des-Caps | n/d | | n/d |

Source : communication avec la MRC.

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|------------------|--------------------|--------|--------|
|------------------|--------------------|--------|--------|

Installation septique :

| Municipalité | Installation septique | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 |
|--------------------------|-----------------------|-------------------------------------|---|
| Beaupré | n/d | n/d | n/d |
| Boischatel | 245 | Vers incinérateur | 248,5 m ³ (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité). |
| Château-Richer | 839 | Valorisation agricole ou compostage | Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m ³ par fosse (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité). |
| L'Ange-Gardien | 391 | Vers incinérateur | Pas de boues traitées en 2019. |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 15 | Vers incinérateur | 30 000 gallons, soit 113,5 m ³ (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité). |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 627 | Valorisation agricole ou compostage | Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m ³ par fosse (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité). |
| Saint-Joachim | 161 | Valorisation agricole ou compostage | Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m ³ par fosse (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité). |
| Saint-Tite-des-Caps | 687 | Vers incinérateur | Pas de boues traitées en 2019. |

Source : communication avec la MRC.

Encombrants

| | | | |
|-------------------------------------|--|---|---|
| Installation prise en compte | Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre | | |
| Quantité récupérée | Collecte des encombrants : 964,7 t au total pour la MRC (80 % de valorisation) Écocentre : Métaux 261,5 t au total pour la MRC (100 % de valorisation) Source : communication avec les installations et avec la MRC. | | X |
| Composition des matières récupérées | Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre. | X | |
| Quantité éliminée | Collecte des encombrants : Taux de rejet de 20 % Incinérateur de la Ville de Québec : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021). Catégorie 27 Encombrants : principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1. | | X |
| Composition des matières éliminées | Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1. | | X |

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Résidus domestiques dangereux (RDD) | | | |
| Installation | Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU | | |
| Quantité récupérée | <p>Écocentre : Pour l'ensemble de la MRC, données séparées par écocentre, répartition suivant la population des composantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déchets dangereux : 36,8 t – Matériel électronique : 55,3 t – Batteries : 3,8 t – Bonbonnes de propane : 0,7 t <p>Recyc-Fluo : Total (3,74 t) réparti au prorata de la population</p> <p>Éco-Peinture : Total (peinture 27,1 t et aérosol 0,28 t) réparti au prorata de la population.</p> <p>SOGHU : Rapport annuel 2019, 7 207 m³ d'huiles (900 kg/m³ soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m³ de glycol (1100 kg/m³, soit 241 t) pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC.</p> <p>Source : communication avec les installations et avec la MRC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC).</p> <p>La proportion de RDD éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Basse densité rurale : 3,63 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |
| Textiles | | | |
| Quantité récupérée | <p>Écocentre : Total de 98,7 t à répartir au prorata de la population.</p> <p>Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif.</p> <p>Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.).</p> <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1– Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021) (catégorie 21 Textiles).</p> <p>La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Basse densité rurale : 9,55 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |
| Rejets des installations de traitement | | | |
| Installation de traitement | Incinérateur, LET et centre de tri | | |
| Quantité éliminée | <p>Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent.</p> <p>Incinérateur de Québec : Rejets de la station d'épuration de la Ville de Québec. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total).</p> <p>Centre de tri de matières recyclables : 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri.</p> <p>LET de Québec : Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendres est valorisée, cela permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération. Cela correspond à un total de 6 t pour la MRC.</p> <p>À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.</p> <p>Source : communication avec les installations.</p> | | X |



MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Autres matières et résidus ultimes | | | |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021).</p> <ul style="list-style-type: none">- Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA- Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). <p>La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires.</p> <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères) | | | |
| Installation prise en compte | Incinérateur et LET | | |
| Quantité éliminée | <p>Incinérateur de la Ville de Québec : Total de 2 858,75 t pour l'ensemble de la MRC, correspond aux données du Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury. Le secteur résidentiel correspond à 49 % des déchets domestiques et commerciaux pour les données de Stoneham-et-Tewkesbury.</p> <p>LET en Mauricie : Transbordement de 57,52 t pour le Lac-Beauport, et un total de 3 791 t pour les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et le Lac-Saint-Joseph). Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières résiduelles éliminées | <p>Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire <p>La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur.</p> <p>En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Matières recyclables (collecte sélective) | | | |
| Installation prise en compte | Centre de tri et système de consigne | | |
| Quantité récupérée | <p>Centre de tri : Total de 2 476 t pour les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Lac-Beauport, Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury) et 1 415 t pour les municipalités membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph).</p> <p>Contenants consignés : Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Composition des matières recyclables récupérées | <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisé par les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 %</p> <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisé par les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : Papier et carton : 60,69 %; Verre : 12,69 %; Métal : 2,05 %; Plastique : 7,33 %; Rejet valorisé : 11,15 %, Rejet éliminé : 5,49 % Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Quantité éliminée | Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1. | | X |

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique.</p> <p>La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Basse densité rurale : 16,67 % <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |
| Matières organiques | | | |
| Installation prise en compte | Installation de traitement et écocentre | | |
| Quantité récupérée | <p>Installation de traitement :</p> <p>Pour les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), un total de 1 530 t de matières organiques est collecté par le bac brun. Pour les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :</p> <p>Lac-Beauport : 770 t de matières organiques (bac brun) et 28 t d'arbres de Noël.</p> <p>Lac-Delage : 64,41 t (incluant les résidus alimentaires) (bac brun), 30,77 t de feuilles mortes (résidus verts).</p> <p>Stoneham-et-Tewkesbury : 390 t (bac brun) et 52,7 t de résidus verts.</p> <p>Saint-Gabriel-de-Valcartier : Aucune collecte, mis à part l'écocentre.</p> <p>Sainte-Brigitte-de-Laval : 365,26 t (bac brun) et 52,33 t de résidus verts, 1 à 3 t d'arbres de Noël (donnée de la municipalité).</p> <p>Écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier : 133 t de feuilles et gazon et 177 t de branches. Réparties par municipalité en fonction des visites enregistrées : 13 % des visites Fossambault-sur-le-Lac, 3 % des visites Lac-Saint-Joseph, 13 % Shannon et 71 % Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.</p> <p>Herbicyclage : Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées.</p> <p>Taux de rejet des installations : Qualité bonne suivant les données des installations. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 4 %.</p> <p>Source : communication avec les installations et la MRC.</p> | | X |
| Composition des matières organiques récupérées | <p>Utilisation de la ventilation du bac brun proposée par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Résidus verts : 71 % – Résidus alimentaires : 16 % – Autres résidus organiques : 13 % <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021).</p> <p>Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. – Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o. – Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | X |

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|--|--|--------|--------|
| Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets) | Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus Source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021). La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 39,52 % Source : résultats de l'étude A1. | | X |

Boues municipales et installations septiques

| Municipalité | Type d'installation | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 |
|--|--|--|--|
| Fossambault-sur-le-Lac | Étangs aérés | n/d | Pas de boues traitées en 2019 |
| Lac-Beauport | Rotofix avec traitement primaire et bioréacteur | Valorisation agricole | 63,83 m ³ (densité considérée de 1 t/m ³ , 20 % de siccité). |
| Lac-Delage | Étangs aérés (1 usine de traitement et 3 étangs) | n/d | Pas de boues traitées en 2019 |
| Lac-Saint-Joseph | Pas de réseau d'égout | n/d | n/d |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Étangs aérés (4 étangs) | n/d (destination variable suivant les résultats de l'appel d'offres) | Pas de boues traitées en 2019 |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Étangs aérés | n/d | Pas de boues traitées en 2019 |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | n/d | n/d | n/d |
| Shannon | n/d | n/d | n/d |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Étangs aérés | Valorisation agricole | 214,63 t (1,4 % siccité). |

Source : communication avec la MRC.

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | | Estimé | Mesuré |
|--|--|--|--|--------|
| Installation septique : | | | | |
| Municipalité | Installation septique | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 | |
| Fossambault-sur-le-Lac | 184 installations septiques, dont 92 vidangées | 93 % valorisation agricole et 7 % compostage | 6,41 t sèches | |
| Lac-Beauport | Pas d'information sur le nombre d'installations | Élimination (incinérateur) | 2 582 m ³ (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité) | |
| Lac-Delage | 63 installations septiques (vidange aux 2 ans) | Élimination (incinérateur) | 70,7 t (3,5 % de siccité) | |
| Lac-Saint-Joseph | 181 installations septiques vidangées | 93 % valorisation agricole et 7 % compostage | 12,11 t sèches | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Environ 1 700 installations septiques | Élimination (incinérateur) | 1 402,32 t (3,5 % de siccité) | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 1 543 installations septiques, dont 682 vidangées | 93 % valorisation agricole et 7 % compostage | 48,80 t sèches | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | n/d | n/d | n/d | |
| Shannon | 608 installations septiques vidangées | 93 % valorisation agricole et 7 % compostage | 71,07 t sèches | |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 2 617 installations septiques (vidange aux deux ans) | Élimination (incinérateur) | Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m ³ par fosse (densité considérée de 1 t/m ³ , 3,5 % de siccité) | |

Source : communication avec la MRC.

Encombrants

| | | | | |
|-------------------------------------|---|--|--|---|
| Installation prise en compte | Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre | | | |
| Quantité récupérée | Collecte des encombrants : 193,88 t pour le Lac-Beauport, 13,83 t pour le Lac-Delage, 14 t pour Sainte-Brigitte-de-Laval. Écocentre : Métaux 77 t au total pour la MRC (100 % de valorisation). Source : communication avec les installations et avec la MRC. | | | X |
| Composition des matières récupérées | Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre. | | | X |
| Quantité éliminée | Collecte des encombrants : Taux de rejet de 20 %. Incinérateur de la Ville de Québec : Étude A1 - Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1. | | | X |
| Composition des matières éliminées | Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : - Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1. | | | X |

Résidus domestiques dangereux (RDD)

Installation : Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Quantité récupérée | <p>Écocentre : Pour l'ensemble de la MRC, données séparées par écocentre, répartition suivant la population des composantes. RDD : 12 t.</p> <p>Recyc-Fluo : Total (1,98 t) réparti au prorata de la population.</p> <p>Éco-Peinture : Total (peinture 26,4 t et aérosol 0,39 t) réparti au prorata de la population.</p> <p>SOGHU : Rapport annuel 2019, 7 207 m³ d'huiles (900 kg/m³ soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m³ de glycol (1100 kg/m³, soit 241 t pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC.</p> <p>Source : communication avec les installations et avec la MRC.</p> | | X |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC).</p> <p>La proportion de RDD éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité rurale : 3,63 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | X | |
| Textiles | | | |
| Quantité récupérée | <p>Écocentre : Total de 109 t à répartir au prorata de la population.</p> <p>Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab).</p> <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | X | |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 21 Textiles).</p> <p>La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité rurale : 9,55 % <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |
| Rejets des installations de traitement | | | |
| Installation de traitement | Incinérateur, LET et centre de tri | | |
| Quantité éliminée | <p>Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent.</p> <p>Incinérateur de Québec : Rejets des stations d'épuration de la Ville de Québec (4 stations). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total).</p> <p>Centre de tri de matières recyclables : 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri.</p> <p>LET de Québec : Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, correspond à un total de 58 t pour la MRC. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.</p> <p>Source : communication avec les installations.</p> | | X |



MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Autres matières et résidus ultimes | | | |
| Quantité éliminée | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021).</p> <ul style="list-style-type: none">- Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA- Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). <p>La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires.</p> <p>Source : résultat de l'étude A1.</p> | | X |

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|--|--------|--------|
| Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères) | | | |
| Installation prise en compte | Incinérateur et LET | | |
| Quantité éliminée | Incinérateur de la Ville de Québec : Total de 1 577,01 t pour l'ensemble de la MRC à répartir au prorata de la population. Source : communication avec les installations. | | X |
| Composition des matières résiduelles éliminées | Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1. | | X |
| Matières recyclables (collecte sélective) | | | |
| Installation prise en compte | Centre de tri et système de consigne | | |
| Quantité récupérée | Centre de tri : Total de 796,86 t pour la MRC à répartir au prorata de la population des composantes. Contenants consignés : Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations. | | X |
| Composition des matières recyclables récupérées | Répartition des matières sortantes du centre de tri : Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %; Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations. | | X |
| Quantité éliminée | Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées. Source : résultats de l'étude A1. | | X |
| Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets) | Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 16,67 % Source : résultats de l'étude A1. | | X |

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|--|---|--------|--------|
| Matières organiques | | | |
| Installation prise en compte | Composteurs domestiques et fermes | | |
| Quantité récupérée | <p>Composteurs domestiques : 10 distribués par année, pour un total de 420 unités sur le territoire en 2019, donnée de la MRC. D'après RECYC-QUÉBEC, il est estimé qu'un composteur domestique permet de valoriser en moyenne 100 kg par année. Un total de 42 t de matières organiques est donc considéré pour la MRC (cette donnée n'est pas comptabilisée dans le bilan global puisque l'information n'était pas accessible pour les autres composantes).</p> <p>Collecte des feuilles : 330 t de feuilles acheminées à une ferme, compostées sur place (donnée de la MRC).</p> <p>Herbicyclage : Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées. Source : communication avec les installations et la MRC.</p> | | X |
| Composition des matières organiques récupérées | Présence d'une collecte de feuilles mortes et point de dépôt pour les arbres de Noël. | | X |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec, 2020-2021), voir section ordures ménagères pour les extrapolations. Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. - Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o. - Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. <p>Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | X | |
| Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus. Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Basse densité rurale : 39,52 % <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |

Boues municipales et installations septiques

| Municipalité | Type d'installation | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 |
|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Sainte-Pétronille | Pas d'installation | n/d | n/d |
| Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans | Étangs aérés | n/d | Pas de boues traitées en 2019 |
| Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans | Étangs aérés | Géotube (valorisées à la ferme) | 5 t aux 5 ans (20 % de siccité) |
| Saint-François-de-l'Île-d'Orléans | Entente avec la Ville de Québec | Élimination (incinérateur) | Pas de boues traitées en 2019 |
| Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans | Déposé dans un géotube | Valorisées à la ferme (engrais) | Pas de boues traitées en 2019 |
| Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans | Étangs aérés | n/d | Pas de boues traitées en 2019 |

Source : communication avec la MRC.

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | | Estimé | Mesuré |
|-----------------------------------|---|----------------------------|--|--------|
| Installation septique : | | | | |
| Municipalité | Installation septique | Mode de gestion | Quantité traitée en 2019 | |
| Sainte-Pétronille | 502 installations septiques sur le territoire | Élimination (incinérateur) | Estimation : vidange aux 2 ans et une installation génère de 3,4 m ³ par vidange. Siccité de 3,5 %. | |
| Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans | 744 installations septiques sur le territoire | | | |
| Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans | 294 installations septiques sur le territoire | | | |
| Saint-François-de-l'Île-d'Orléans | 350 installations septiques sur le territoire | | | |
| Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans | 551 installations septiques sur le territoire | | | |
| Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans | 960 installations septiques sur le territoire | | | |

Source : communication avec la MRC.

Encombrants

| | | | | |
|-------------------------------------|--|--|---|---|
| Installation prise en compte | Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre mobile | | | |
| Quantité récupérée | Écocentre mobile : Métaux 0,6 t au total pour la MRC (100 % de valorisation) Collecte des encombrants (vers installation de traitement) : 180 t à répartir au prorata de la population. Source : communication avec les installations et avec la MRC. | | | X |
| Composition des matières récupérées | Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre mobile. | | X | |
| Quantité éliminée | Collecte des encombrants : Taux de rejet de 20 % Incinérateur de la Ville de Québec : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1. | | | X |
| Composition des matières éliminées | Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : - Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1. | | X | |

Résidus domestiques dangereux (RDD)

| | | | | |
|--------------------|--|--|--|---|
| Installation | Écocentre mobile, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU | | | |
| Quantité récupérée | Écocentre mobile : 16 bonbonnes de propane (20 lbs/bonbonne, soit 9 kg), 26 batteries (14 kg) et 38 pneus sur jante (12 kg/pneu). Recyc-Fluo : Total (0,00066 t) réparti au prorata de la population. Éco-Peinture : Total (peinture 6,2 t et aérosol 0,06 t) réparti au prorata de la population. SOGHU : Rapport annuel 2019, 7 207 m ³ d'huiles (900 kg/m ³ soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m ³ de glycol (1100 kg/m ³ , soit 241 t) pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC. Source : communication avec les installations et avec la MRC. | | | X |

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

| Éléments évalués | Sources de données | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------|--------|
| Quantité éliminée | Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). La proportion de RDD éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,63 % Source : résultat de l'étude A1. | X | |
| Textiles | | | |
| Quantité récupérée | Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. | X | |
| Quantité éliminée | Étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 21 Textiles). La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 9,55 % Source : résultat de l'étude A1. | | X |
| Rejets des installations de traitement | | | |
| Installation de traitement | Incinérateur, LET et centre de tri | | |
| Quantité éliminée | <p>Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent.</p> <p>Incinérateur de Québec : Rejets des stations d'épuration de la Ville de Québec (4 stations). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total).</p> <p>Centre de tri de matières recyclables : 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri.</p> <p>LET de Québec : Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, correspondant à un total de 32 t pour la MRC. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Autres matières et résidus ultimes | | | |
| Quantité éliminée | Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). – Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA – Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires. Source : résultat de l'étude A1. | | X |

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | | | | | | Estimé | Mesuré |
|---|---|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|--------------|--------|--------|
| Ordures ménagères (collecte des résidus d'ICI) | | | | | | | | |
| Installation prise en compte | LET et incinérateur | | | | | | | |
| Quantité éliminée | (en tonne) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | | |
| | Incinérateur de Québec Rapport annuel | 137 272,64 | 101,14 | 353,33 | 1 051,34 | 138 778 | | |
| | LET de Québec Rapport annuel | 8,29 | 478,87 | | | 487 | | X |
| | LET en Mauricie Communication avec l'installation | 40 800,00 | 2 807,86 | 5 604,81 | | 49 212 | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> Les ICI représentent 25 % des déchets commerciaux et résidentiels admis au LET de Québec. Les ICI représentent 24 % des déchets commerciaux et résidentiels admis au LET en Mauricie (s'appliquent notamment aux ordures ménagères collectées dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de La Jacques-Cartier). | | | | | | | |
| | Source : communication avec les installations. | | | | | | | |
| Composition des matières résiduelles éliminées | <p>Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) : utilisation des données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (une seule répartition pour l'ensemble du territoire est proposée par l'étude A1).</p> <p>La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.</p> <p>Source : résultats de l'étude A1.</p> | | | | | | | |
| | X | | | | | | | |
| Matières recyclables (collecte sélective) | | | | | | | | |
| Installation prise en compte | Centre de tri de Québec et autres recycleurs. | | | | | | | |
| Quantité récupérée | (en tonne) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | | |
| | Centre de tri Rapport annuel | 18 793 | 783 | 1 226 | 61 | 20 863 | | |
| | Autres recycleurs Communication avec les installations | 5 506 | | | | 5 506 | | X |
| | Source : communication avec les installations. | | | | | | | |

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré | | | | |
|--|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|--------|---|
| Composition des matières recyclables récupérées | <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisée par les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 %</p> <p>Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisée par les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : Papier et carton : 60,69 %; Verre : 12,69 %; Métal : 2,05 %; Plastique : 7,33 %; Rejet valorisé : 11,15 %, Rejet éliminé : 5,49 %</p> <p>Répartition des matières provenant des autres recycleurs : 98,6 % de papier/carton, 1,38 % de plastique. Source : communication avec les installations.</p> | | X | | | | |
| Quantité éliminée | <p>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données des résidus d'ICI voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X | | | | |
| Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets) | <p>Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020–2021, voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables dans les contenants à ordures est : – Pour le secteur ICI : 34,18 % Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X | | | | |
| Matières organiques | | | | | | | |
| Installation prise en compte | Installation de traitement et estimation des résidus agroalimentaires à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC | | | | | | |
| Quantité récupérée | (en tonne) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | X |
| | Collecte des branches Rapport annuel des installations | 640,77 | | | | 640,77 | |
| | Collecte des matières organiques (bac brun) Communication avec la Ville de Québec/MRC | 1 170* | | 142 | | 1 312 | |
| | Collecte des résidus verts Rapport annuel des installations | 3 116 | 43 | | | 3 159 | |
| | Collecte des huiles et graisses alimentaires Rapport annuel des installations | 153 | | | | 153 | |
| | Taux de rejet des installations** Rapport annuel des installations | 6 % | 4 % | 4 % | – | | |
| <p>Source : communication avec les installations et la Ville de Québec/MRC. * Estimation des quantités récupérées par le projet pilote des 130 ICI de 1 170 t pour les arrondissements concernés (Arrondissements La Cité-Limoilou, Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge), répartis au prorata de la population. **Qualité passable = 6 % de contamination, qualité bonne = 4 % de contamination.</p> <p>Résidus agroalimentaires : Utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les observations de l'étude de SOLINOV réalisée en mai 2013 (gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec de mai 2013, pour la région administrative de la Capitale-Nationale). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</p> | | | | | | | |

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré | | | | |
|--|---|--------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---|
| Composition des matières organiques récupérées | Collecte des matières organiques par le bac brun : Utilisation de la ventilation du bac brun proposée par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type : – Résidus verts : 71 % – Résidus alimentaires : 16 % – Autres résidus organiques : 13 % Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. | | X | | | | |
| Quantité éliminée | Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : Étude A1-2020-57 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021), voir section résidus ICI pour les extrapolations). Source : résultats de l'étude A1. | | X | | | | |
| Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets) | Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardins (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus (source : étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). La proportion de matières organiques dans les contenants à ordures est : – Pour le secteur ICI : 26,03 % Source : résultats de l'étude A1. | | X | | | | |
| Boues industrielles | | | | | | | |
| Installation prise en compte | Papetière (Papiers White Birch), installation de traitement de boues industrielles (Veolia et Viridis environnement). | | | | | | |
| Quantité récupérée | (en tonne) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | X |
| | Boues de papetières Rapport annuel des installations | 12 777 (47,5% de siccité) | | | | 12 777 (47,5% de siccité) | |
| | Autres boues industrielles Rapport annuel des installations | 4 613,13 (20 % de siccité) | 118,2 (20 % de siccité) | 60,81 (20 % de siccité) | | 4 792,14 (20 % de siccité) | |
| Source : communication avec les installations. | | | | | | | |
| Quantité éliminée | Une quantité de 13 207 t éliminées (siccité de 47,5 %) est éliminée pour le territoire de l'agglomération de Québec. Aucune quantité n'est considérée comme éliminée pour les autres composantes. Source : communication avec les installations. | | | | | | X |
| Encombrants | | | | | | | |
| Quantité récupérée | (en tonne) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | X |
| | Collecte des encombrants Rapport annuel des installations | 325,75 | 33,94 | 184,09 | 2,44 | 546,22 | |
| Source : communication avec les installations. | | | | | | | |
| Composition des matières récupérées | Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. | | | | | | X |

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------|-----------|--------|--------|--------|---------|-----------------------|-----------|----------|----------|----------|----------|--|--|--|--|--|--|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------|---------|---------|--------|---------|---------|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---|------------|-----------|-----------|-----------|------------|--|---|
| Quantité éliminée | <p>Incinérateur de la Ville de Québec : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultats de l'étude A1.</p> | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Composition des matières éliminées | <p>Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. Selon l'étude A1, la proportion d'encombrants dans les contenants à ordures est de : - Pour le secteur ICI : 1,34 % Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Plastiques issus de l'agriculture | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quantité générée | <p>Utilisation de l'étude de « RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. » pour déterminer le gisement pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, puis répartition au prorata des superficies en cultures pour chaque composante de la région administrative selon l'étude de « Guertin, S.-P. et S. Lavallée, 2009. Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport présenté au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ). 6 p. + annexes ». Superficie en culture suivant les données des productions assurées en 2018 (Financière agricole du Québec) et du nombre d'entailles acéricoles en 2016 (Statistique Canada).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Capitale-Nationale</th> <th>Agglomération de Québec</th> <th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th> <th>MRC de La Jacques-Cartier</th> <th>MRC de L'Île-d'Orléans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'entailles</td> <td>1 194 712</td> <td>35 950</td> <td>53 550</td> <td>11 400</td> <td>114 084</td> </tr> <tr> <td>Superficie en culture</td> <td>38 475 ha</td> <td>5 939 ha</td> <td>2 677 ha</td> <td>2 125 ha</td> <td>7 288 ha</td> </tr> <tr> <td colspan="6">Répartition des surfaces cultivées (en % sur le total des surfaces cultivées)</td> </tr> <tr> <td>Cultures abritées</td> <td>0,03 %</td> <td>0,02 %</td> <td>0,04 %</td> <td>0,00 %</td> <td>0,01 %</td> </tr> <tr> <td>Grains et oléo protéagineux</td> <td>51,02 %</td> <td>17,97 %</td> <td>27,58 %</td> <td>22,73 %</td> <td>35,38 %</td> </tr> <tr> <td>Maraîchage</td> <td>16,18 %</td> <td>19,39 %</td> <td>3,51 %</td> <td>12,10 %</td> <td>19,12 %</td> </tr> <tr> <td>Horticulture ornementale</td> <td>2,05 %</td> <td>4,29 %</td> <td>0,95 %</td> <td>7,85 %</td> <td>0,93 %</td> </tr> <tr> <td>Fruits</td> <td>3,88 %</td> <td>0,38 %</td> <td>3,09 %</td> <td>0,10 %</td> <td>7,17 %</td> </tr> <tr> <td>Fourrages</td> <td>26,84 %</td> <td>57,95 %</td> <td>64,83 %</td> <td>57,21 %</td> <td>37,40 %</td> </tr> <tr> <td>Quantité de plastique généré (t)</td> <td>555</td> <td>97</td> <td>61</td> <td>32</td> <td>162</td> </tr> </tbody> </table> <p>Source : résultats de l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 et utilisation des superficies agricoles.</p> | | Capitale-Nationale | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Nombre d'entailles | 1 194 712 | 35 950 | 53 550 | 11 400 | 114 084 | Superficie en culture | 38 475 ha | 5 939 ha | 2 677 ha | 2 125 ha | 7 288 ha | Répartition des surfaces cultivées (en % sur le total des surfaces cultivées) | | | | | | Cultures abritées | 0,03 % | 0,02 % | 0,04 % | 0,00 % | 0,01 % | Grains et oléo protéagineux | 51,02 % | 17,97 % | 27,58 % | 22,73 % | 35,38 % | Maraîchage | 16,18 % | 19,39 % | 3,51 % | 12,10 % | 19,12 % | Horticulture ornementale | 2,05 % | 4,29 % | 0,95 % | 7,85 % | 0,93 % | Fruits | 3,88 % | 0,38 % | 3,09 % | 0,10 % | 7,17 % | Fourrages | 26,84 % | 57,95 % | 64,83 % | 57,21 % | 37,40 % | Quantité de plastique généré (t) | 555 | 97 | 61 | 32 | 162 | | X |
| | Capitale-Nationale | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nombre d'entailles | 1 194 712 | 35 950 | 53 550 | 11 400 | 114 084 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Superficie en culture | 38 475 ha | 5 939 ha | 2 677 ha | 2 125 ha | 7 288 ha | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Répartition des surfaces cultivées (en % sur le total des surfaces cultivées) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Cultures abritées | 0,03 % | 0,02 % | 0,04 % | 0,00 % | 0,01 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grains et oléo protéagineux | 51,02 % | 17,97 % | 27,58 % | 22,73 % | 35,38 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Maraîchage | 16,18 % | 19,39 % | 3,51 % | 12,10 % | 19,12 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Horticulture ornementale | 2,05 % | 4,29 % | 0,95 % | 7,85 % | 0,93 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fruits | 3,88 % | 0,38 % | 3,09 % | 0,10 % | 7,17 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fourrages | 26,84 % | 57,95 % | 64,83 % | 57,21 % | 37,40 % | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quantité de plastique généré (t) | 555 | 97 | 61 | 32 | 162 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Taux d'élimination | <p>Taux d'élimination de 80 %, suivant l'étude de « RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. » Source : résultats de l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019.</p> | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|--|---|--------|--------|
| Rejets des installations de traitement | | | |
| Installation de traitement | LET de Québec et centre de tri des matières recyclables | | |
| Les rejets sont inclus dans le volet élimination pour chaque type de matières résiduelles. | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Quantité | <p>* % de rejet de l'installation multiplié par les quantités reçues. ** 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 49 % au secteur ICI. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. *** Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.</p> | | X |
| Autres matières et résidus ultimes | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Quantité éliminée | <p>Autres matières : La ventilation pour les matières suivantes a été appliquée sur les quantités totales éliminées : - Textile : 3,24 % - RDD incluant TIC : 1,52 % - Liquide : 0,75 % - Plastique #7 PLA : 0,04 % Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres), soit 21,40 %. Source : résultats de l'étude A1.</p> | | X |

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|------------------|---------------------|--------|--------|
|------------------|---------------------|--------|--------|

Agrégats (pierre, brique, béton et asphalte) – Matériaux secs

Installation prise en compte LET, écocentre, centre de tri CRD, et installations contactées dans le cadre de l'étude A2.

| | Matériaux secs divers (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total |
|--------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|----------|
| Quantité valorisée | LET* Communication avec les installations | 33 602,5 | 313,9 | | | 33 916,5 |
| | Centre de tri CRD Communication avec l'installation | 7 966,5 | 399,7 | 630,9 | 102,9 | 9 100,0 |
| | Écocentre Bilan des matières détaillées 2019 | 17 934,0 | 1 481,0 | 575 | | 19 990,0 |
| | Recycleurs Communication avec l'installation | 45,9 | 2,3 | 3,6 | 0,6 | 52,4 |

Source : communication avec les installations de traitement.

* À noter que les matériaux secs divers sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur, c'est pourquoi ce tonnage apparaît dans la quantité valorisée.

Agrégats :

LET : Valorisation Asphalte/béton/brique 164,61 t pour l'agglomération de Québec. Ce tonnage a été utilisé en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET. Ces agrégats ont été considérés comme étant mis en valeur.

Résultats de l'étude A2 : Les quantités collectées par les écocentres sont considérées dans l'étude A2. À titre informatif, les écocentres ont permis de collecter 5 546,8 t (agglomération de Québec 5 291 t; MRC de La Côte-de-Beaupré 96,8 t; MRC de La Jacques-Cartier 159 t). D'après l'étude A2, 75 % sont envoyés vers un centre de tri ou vers des récupérateurs, sur ces quantités envoyées vers un centre de tri, 28 % sont éliminés. 6 % du total généré sont éliminés directement sans transiter par un centre de tri. Il reste 19 % des quantités totales générées dont nous n'avons aucune information sur leur destination. Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 26,3 % correspondent à des agrégats (source : **figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).

| | Agrégats (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total |
|--------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|
| Quantité valorisée | Gisement total de résidus CRD Étude A2 – par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 |
| | Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 |
| | Agrégats valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 26,3 % des CRD2 | 51 153 | 2 647 | 2 971 | 330 | 57 101 |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri ($0,80 * 0,94 = 0,75$).

2 **Figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.

Source : résultats de l'étude A2 et communication avec les installations de traitement.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | | | | | Estimé | Mesuré |
|--|---------------------------|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|----------|--------|
| | Matériaux secs divers (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Centre de tri CRD Communication avec les installations | | 11 872,7 | 171 | 270 | 44 | 12 358,7 | |
| Recycleurs Communication avec les installations | | 8,0 | 0 | 1 | 0 | 9,0 | |

Source : communication avec les installations de traitement.

| Quantité éliminée | Agrégats (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | X |
|-------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|---|
| | | | | | | | |
| | Gisement total de CRD Étude A2 – par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | |
| | Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1 | 54 513 | 2 821 | 3 166 | 352 | 60 853 | |
| | Agrégats éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 38,5 % des CRD2 | 20 988 | 1 086 | 1 219 | 135 | 23 428 | |
| | Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3 | 15 518 | 803 | 901 | 100 | 17 323 | |
| | Agrégats éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 4,3 % des CRD4 | 668 | 35 | 39 | 4 | 746 | |
| | Total des agrégats éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs | 21 656 | 1 121 | 1 258 | 140 | 24 174 | |
| | Total des agrégats éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 19 876 | 1 026 | 1 152 | 128 | 22 182 | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. $(0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21)$.

2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.

3 D'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.

4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.

Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|-------|---|---------|--------|--------|-------|---------|---|---------|--------|--------|-------|---------|--|---------|-------|-------|-----|---------|---|--|
| Bois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Installation prise en compte | Recycleurs de bois, et installations contactées dans le cadre de l'étude A2 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>Recycleurs de bois : 360 t de palettes de bois récupérées, dont 145 t recyclées, 200 t valorisées et 15 t éliminées. Source : communication avec les installations.</p> <p>Résultats de l'étude A2 : Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 52,7 % correspondent à du bois (source : figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Quantité récupérée | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Étude A2 (t)</th> <th>Agglomération de Québec</th> <th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th> <th>MRC de La Jacques-Cartier</th> <th>MRC de L'Île-d'Orléans</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction</td> <td>258 639</td> <td>13 386</td> <td>15 022</td> <td>1 669</td> <td>288 716</td> </tr> <tr> <td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1</td> <td>194 497</td> <td>10 066</td> <td>11 297</td> <td>1 255</td> <td>217 114</td> </tr> <tr> <td>Bois valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 52,7 % des CRD2</td> <td>102 500</td> <td>5 305</td> <td>5 953</td> <td>661</td> <td>114 419</td> </tr> </tbody> </table> | Étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 | Bois valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 52,7 % des CRD2 | 102 500 | 5 305 | 5 953 | 661 | 114 419 | X | |
| Étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bois valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 52,7 % des CRD2 | 102 500 | 5 305 | 5 953 | 661 | 114 419 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | <p>1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75)</p> <p>2 Figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri. Source : résultats de l'étude A2.</p> <p>Les données provenant des écocentres sont intégrées dans l'étude A2. Elles sont présentées ci-dessous à titre informatif.</p> <p>Écocentre : 2 526 t de bois récupérées sur l'ensemble de l'agglomération de Québec, à répartir au prorata de la population, 336,9 t de bois récupérées pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, 427 t de bois récupérées pour la MRC de La Jacques-Cartier.</p> | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|------------------|---------------------|--------|--------|
|------------------|---------------------|--------|--------|

Recycleurs de bois : 15 t de palettes de bois éliminées.

X

Source : communication avec les installations.

Quantité éliminée

| Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total |
|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|
| Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 |
| Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1 | 54 513 | 2 821 | 3 166 | 352 | 60 853 |
| Bois éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 7,4 % des CRD2 | 4 034 | 209 | 234 | 26 | 4 503 |
| Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3 | 15 518 | 803 | 901 | 100 | 17 323 |
| Bois éliminé directement par les générateurs Étude A2 – 39,7 % des CRD4 | 6 167 | 319 | 358 | 40 | 6 884 |
| Total du bois éliminé Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs | 10 201 | 528 | 592 | 66 | 11 387 |
| Total du bois éliminé Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 9 363 | 483 | 543 | 60 | 10 449 |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. ($0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21$).

2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.

3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.

4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.

Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|------------------|---------------------|--------|--------|
|------------------|---------------------|--------|--------|

Bardeaux d'asphalte

Installation prise en compte Installations contactées dans le cadre de l'étude A2

Résultats de l'étude A2 :

Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 5,4 % correspondent à des bardeaux d'asphalte (source : **figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).

| Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total |
|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|
| Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 |
| Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 |
| Bardeaux d'asphalte valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 5,4 % des CRD2 | 10 503 | 544 | 610 | 68 | 11 724 |

Quantité récupérée

X

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75).

2 **Figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.

Source : résultats de l'étude A2.

Les données provenant des éco-centres sont intégrées dans l'étude A2. Elles sont présentées ci-dessous à titre informatif.

Écocentre : 625 t récupérées sur l'ensemble de l'agglomération de Québec, à répartir au prorata de la population, 45 t récupérées pour la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | | | | | | Estimé | Mesuré |
|-------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|--------|--------|
| | Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | | |
| Quantité éliminée | Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | X | |
| | Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1 | 54 513 | 2 821 | 3 166 | 352 | 60 853 | | |
| | Bardeaux d'asphalte éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 8,2 % des CRD2 | 4 470 | 231 | 260 | 29 | 4 990 | | |
| | Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3 | 15 518 | 803 | 901 | 100 | 17 323 | | |
| | Bardeaux d'asphalte éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 10 % des CRD4 | 1 553 | 80 | 90 | 10 | 1 734 | | |
| | Total de bardeaux d'asphalte éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs | 6 023 | 312 | 350 | 39 | 6 724 | | |
| | Total de bardeaux d'asphalte éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 5 529 | 285 | 320 | 36 | 6 170 | | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. ($0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21$).

2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.

3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.

4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.

Source : résultats de l'étude A2.



Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|------------------|---------------------|--------|--------|
|------------------|---------------------|--------|--------|

Gypse

Installation prise en compte Installations contactées dans le cadre de l'étude A2

| | Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | |
|--------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|---|
| Quantité récupérée | Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | X |
| | Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 | |
| | Gypses valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,1 % des CRD2 | 2 139 | 111 | 124 | 14 | 2 388 | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri ($0,80 * 0,94 = 0,75$).

2 **Figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.

Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | | | | | Estimé | Mesuré |
|-------------------|--|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|--------|
| | Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Quantité éliminée | Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | |
| | Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1 | 54 513 | 2 821 | 3 166 | 352 | 60 853 | |
| | Gypses éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 12,4 % des CRD2 | 6 760 | 350 | 393 | 44 | 7 546 | |
| | Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3 | 15 518 | 803 | 901 | 100 | 17 323 | |
| | Gypses éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 9 % des CRD4 | 1 398 | 72 | 81 | 9 | 1 561 | X |
| | Total de gypses éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs | 8 158 | 422 | 474 | 53 | 9 106 | |
| | Total de gypses éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 7 487 | 387 | 434 | 48 | 8 356 | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. ($0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21$).

2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.

3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.

4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.

Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | Estimé | Mesuré |
|------------------|---------------------|--------|--------|
|------------------|---------------------|--------|--------|

Autres résidus de CRD (céramique, plastique, etc.)

Installation prise en compte Installations contactées dans le cadre de l'étude A2

| | Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | Total | |
|--------------------|---|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|---|
| Quantité récupérée | Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | X |
| | Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1 | 194 497 | 10 066 | 11 297 | 1 255 | 217 114 | |
| | Métaux valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 8,1 % des CRD2 | 15 754 | 815 | 915 | 102 | 17 586 | |
| | Cartons valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 3,8 % des CRD2 | 7 391 | 383 | 429 | 48 | 8 250 | |
| | Plastiques valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,4 % des CRD2 | 2 723 | 141 | 158 | 18 | 3 040 | |
| | Autres matières valorisées par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,2 % des CRD2 | 2 334 | 121 | 136 | 15 | 2 605 | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri ($0,80 * 0,94 = 0,75$).

2 **Figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.

Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

| Éléments évalués | Sources des données | | | | | Estimé | Mesuré |
|-------------------|--|-------------------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|---------|--------|
| | Résultats de l'étude A2 (t) | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de La Jacques-Cartier | MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Quantité éliminée | Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction | 258 639 | 13 386 | 15 022 | 1 669 | 288 716 | X |
| | Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1 | 54 513 | 2 821 | 3 166 | 352 | 60 853 | |
| | Métaux éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,2 % des CRD2 | 654 | 34 | 38 | 4 | 730 | |
| | Cartons éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 7,9 % des CRD2 | 4 307 | 223 | 250 | 28 | 4 807 | |
| | Plastiques éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 2,6 % des CRD2 | 1 417 | 73 | 82 | 9 | 1 582 | |
| | Autres matières éliminées par un centre de tri CRD Étude A2 – 21,5 % des CRD2 | 11 720 | 607 | 681 | 76 | 13 083 | |
| | Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3 | 15 518 | 803 | 901 | 100 | 17 323 | |
| | Métaux éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 3 % des CRD4 | 466 | 24 | 27 | 3 | 520 | |
| | Cartons éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1 % des CRD4 | 155 | 8 | 9 | 1 | 173 | |
| | Plastiques éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 5 % des CRD4 | 777 | 40 | 45 | 5 | 867 | |
| | Autres matières éliminées par un centre de tri CRD Étude A2 – 28 % des CRD4 | 4 349 | 225 | 253 | 28 | 4 855 | |
| | Total de métaux éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 1 028 | 53 | 60 | 7 | 1 147 | |
| | Total de cartons éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 4 095 | 211 | 237 | 26 | 4 570 | |
| | Total de plastiques éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 2 014 | 104 | 117 | 13 | 2 247 | |
| | Total des autres matières éliminées Ajustement avec les quantités générées et récupérées | 14 750 | 762 | 855 | 95 | 16 461 | |

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. ($0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21$).

2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD. 3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.

4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec. Source : résultats de l'étude A2.

Annexe B

Résultats par composante – Secteur résidentiel

Tableau 1 – Résultats du secteur résidentiel de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Agglomération de Québec – résultats du secteur résidentiel | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 40 638 | 14 738 | 55 376 | 73,4 % | 25,3 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 21 492 | 4 688 | 26 181 | 82,1 % | 8,0 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 3 000 | 3 237 | 6 237 | 48,1 % | 5,6 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 2 546 | 3 849 | 6 395 | 39,8 % | 6,6 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 8 063 | 1 556 | 9 619 | 83,8 % | 2,7 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 5 538 | 1 408 | 6 945 | 79,7 % | 2,4 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 29 049 | 83 207 | 112 257 | 25,9 % | 142,7 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 29 004 | 13 121 | 42 125 | 68,9 % | 22,5 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 40 | 44 605 | 44 645 | 0,1 % | 76,5 | 1,1 % | 72,8 |
| Compostage domestique* | 3 687 | | | | | | |
| Autres résidus organiques | 5 | 5 285 | 5 291 | 0,1 % | 9,1 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 0 | 18 959 | 18 959 | 0,0 % | 32,5 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 1 237 | 1 237 | 0,0 % | 2,1 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 1 479 | 1 824 | 3 303 | 44,8 % | 3,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 1 479 | 1 824 | 3 303 | 44,8 % | 3,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 8 797 | 0 | 8 797 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants et autres | 18 194 | 39 636 | 57 830 | 31,5 % | 68,0 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 12 379 | 8 501 | 20 880 | 59,3 % | 14,6 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 3 732 | 5 608 | 9 340 | 40,0 % | 9,6 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 2 083 | 23 698 | 25 781 | 8,1 % | 40,6 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | | 568 | 568 | 0,0 % | 1,0 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 262 | 1 262 | 0,0 % | 2,2 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 89 361 | 139 405 | 228 766 | 39,1 % | 239,1 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 2 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur résidentiel | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 2 331 | 1 526 | 3 856 | 60,4 % | 52,2 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 1 245 | 454 | 1 700 | 73,3 % | 15,5 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 164 | 316 | 481 | 34,2 % | 10,8 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 145 | 542 | 687 | 21,1 % | 18,5 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 455 | 143 | 598 | 76,1 % | 4,9 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 321 | 70 | 390 | 82,2 % | 2,4 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 5 465 | 3 018 | 8 483 | 64,4 % | 103,2 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 851 | 508 | 1 359 | 62,6 % | 17,3 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 0 | 1 663 | 1 663 | 0,0 % | 56,8 | 1,1 % | 72,8 |
| Compostage domestique* | | | | | | | |
| Autres résidus organiques | 0 | 712 | 712 | 0,0 % | 24,3 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 4 614 | 121 | 4 735 | 97,4 % | 4,1 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 15 | 15 | 0,0 % | 0,5 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 96 | 317 | 413 | 23,2 % | 96 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 96 | 317 | 413 | 23,2 % | 96 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 522 | 0 | 522 | 100,0 % | 522 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants et autres | 1 499 | 1 420 | 2 919 | 51,4 % | 48,5 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 1 306 | 446 | 1 751 | 74,6 % | 15,2 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 187 | 834 | 1 021 | 18,3 % | 28,5 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 6 | 71 | 77 | 8,1 % | 2,4 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | | 32 | 32 | 0,0 % | 1,1 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 37 | 37 | 0,0 % | 1,3 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 9 391 | 6 281 | 15 672 | 59,9 % | 214,7 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.



Tableau 3 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Jacques-Cartier – résultats du secteur résidentiel | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 3 988 | 1 712 | 5 700 | 70,0 % | 37,1 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 2 244 | 486 | 2 730 | 82,2 % | 10,5 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 240 | 338 | 578 | 41,5 % | 7,3 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 272 | 580 | 852 | 31,9 % | 12,6 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 719 | 153 | 873 | 82,4 % | 3,3 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 512 | 155 | 667 | 76,8 % | 3,4 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 4 994 | 4 809 | 9 803 | 50,9 % | 104,1 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 3 318 | 543 | 3 861 | 85,9 % | 11,8 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 499 | 1 788 | 2 287 | 21,8 % | 38,7 | 1,1 % | 72,8 |
| Compostage domestique* | | | | | | | |
| Autres résidus organiques | 406 | 761 | 1 167 | 34,8 % | 16,5 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 771 | 1 572 | 2 343 | 32,9 % | 34,0 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 145 | 145 | 0,0 % | 3,1 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 12 | 339 | 351 | 3,4 % | 0,6 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 12 | 339 | 351 | 3,4 % | 0,6 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 741 | 0 | 741 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants et autres | 876 | 1 963 | 2 839 | 30,9 % | 42,5 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 522 | 343 | 866 | 60,3 % | 7,4 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 296 | 892 | 1 188 | 24,9 % | 19,3 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 58 | 665 | 723 | 8,1 % | 14,4 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | | 35 | 35 | 0,0 % | 0,7 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 28 | 28 | 0,0 % | 0,6 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 9 870 | 8 824 | 18 694 | 52,8 % | 191,1 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 4 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur résidentiel | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 813 | 221 | 1 034 | 78,6 % | 29,3 | 72,4 % | 27,3 |
| Papier et carton | 442 | 61 | 504 | 87,8 % | 8,1 | 81,7 % | 8,5 |
| Métal | 52 | 43 | 95 | 55,1 % | 5,7 | 46,8 % | 5,9 |
| Plastique | 50 | 73 | 123 | 40,5 % | 9,7 | 37,4 % | 7,6 |
| Verre | 154 | 19 | 173 | 88,9 % | 2,6 | 83,4 % | 2,8 |
| Rejet centre de tri | 114 | 25 | 139 | 82,2 % | 3,3 | 79,7 % | 2,5 |
| Matières organiques | 409 | 1 536 | 1 945 | 21,0 % | 203,9 | 30,1 % | 139,0 |
| Résidus verts | 408 | 68 | 476 | 85,6 % | 9,1 | 70,2 % | 21,4 |
| Résidus alimentaires | 0 | 415 | 415 | 0,0 % | 55,1 | 1,1 % | 72,8 |
| Compostage domestique* | 42 | | | | | | |
| Autres résidus organiques | 0 | 96 | 96 | 0,0 % | 12,7 | 5,7 % | 10,3 |
| Boues | 1 | 957 | 958 | 0,1 % | 127,0 | 20,0 % | 32,4 |
| Rejet installation | 0 | 0 | 0 | - | 0,0 | 0,0 % | 2,1 |
| RDD | 1 | 43 | 43 | 1,2 % | 0,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Écocentre | 1 | 43 | 43 | 1,2 % | 0,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 105 | 0 | 105 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants et autres | 275 | 558 | 834 | 33,0 % | 74,1 | 32,4 % | 65,4 |
| Résidus encombrants | 195 | 66 | 261 | 74,7 % | 8,8 | 60,6 % | 14,0 |
| Textiles | 48 | 113 | 161 | 30,0 % | 14,9 | 36,4 % | 11,2 |
| Cendres (incinérateur)** | 32 | 367 | 399 | 8,1 % | 48,6 | 8,1 % | 37,2 |
| Autres matières | | 4 | 4 | 0,0 % | 0,6 | 0,0 % | 1,0 |
| Résidus ultimes | 0 | 9 | 9 | 0,0 % | 1,1 | 0,0 % | 2,0 |
| TOTAL | 1 497 | 2 358 | 3 856 | 38,8 % | 313,0 | 41,2 % | 235,5 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.



Annexe C

Résultats par composante – Secteur ICI

Tableau 1 – Résultats du secteur ICI de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Agglomération de Québec – résultats du secteur ICI | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 23 716 | 52 687 | 76 403 | 31,0 % | 90,4 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 15 860 | 35 321 | 51 181 | 31,0 % | 60,6 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 864 | 3 506 | 4 371 | 19,8 % | 6,0 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 1 147 | 11 372 | 12 519 | 9,2 % | 19,5 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 3 157 | 1 906 | 5 063 | 62,4 % | 3,3 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 2 687 | 583 | 3 270 | 82,2 % | 1,0 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 82 097 | 73 235 | 155 332 | 52,9 % | 125,6 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 4 373 | 2 287 | 6 659 | 65,7 % | 3,9 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 283 | 27 973 | 28 256 | 1,0 % | 48,0 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 41 947 | 1 847 | 43 794 | 95,8 % | 3,2 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus organiques | 383 | 9 421 | 9 803 | 3,9 % | 16,2 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 35 111 | 31 367 | 66 478 | 52,8 % | 53,8 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 341 | 341 | 0,0 % | 0,6 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 2 368 | 66 790 | 69 158 | 3,4 % | 114,5 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 277 | 49 | 326 | 85,0 % | 0,1 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 19 | 78 | 97 | 20,0 % | 0,1 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 2 072 | 23 568 | 25 640 | 8,1 % | 40,4 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 10 473 | 10 473 | 0,0 % | 18,0 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 32 622 | 32 622 | 0,0 % | 55,9 | 0,0 % | 52,2 |
| TOTAL | 108 182 | 192 711 | 300 893 | 36,0 % | 330,5 | 36,4 % | 304,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, liquides, et produits à usage unique, etc.

Tableau 2 – Résultats du secteur ICI de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur ICI | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 759 | 1 176 | 1 935 | 39,2 % | 40,2 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 435 | 781 | 1 215 | 35,8 % | 26,7 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 36 | 77 | 114 | 31,7 % | 2,6 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 45 | 251 | 296 | 15,1 % | 8,6 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 132 | 42 | 174 | 75,8 % | 1,4 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 112 | 24 | 136 | 82,2 % | 0,8 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 2 003 | 958 | 2 961 | 67,6 % | 32,7 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 43 | 51 | 94 | 46,0 % | 1,7 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 0 | 618 | 618 | 0,0 % | 21,1 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 1 842 | 81 | 1 923 | 95,8 % | 2,8 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus organiques | 0 | 208 | 208 | 0,0 % | 7,1 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 118 | 0 | 118 | 100,0 % | 0,0 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 0 | 0 | - | 0,0 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 42 | 1 023 | 1 066 | 4,0 % | 35,0 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 29 | 5 | 34 | 85,0 % | 0,2 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 12 | 48 | 61 | 20,0 % | 1,7 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 2 | 17 | 19 | 8,1 % | 0,6 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 231 | 231 | 0,0 % | 7,9 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 721 | 721 | 0,0 % | 24,6 | 0,0 % | 52,2 |
| TOTAL | 2 805 | 3 157 | 5 962 | 47,0 % | 107,9 | 36,4 % | 304,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Tableau 3 – Résultats du secteur ICI de la MRC de La Jacques–Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive–Nord) en 2019

| MRC de La Jacques–Cartier – résultats du secteur ICI | | | | | | CMQuébec (Rive–Nord) | |
|--|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 1 177 | 2 063 | 3 240 | 36,3 % | 44,7 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 706 | 1 365 | 2 071 | 34,1 % | 29,6 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 45 | 136 | 181 | 24,9 % | 2,9 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 77 | 440 | 517 | 14,9 % | 9,5 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 188 | 74 | 261 | 71,8 % | 1,6 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 161 | 49 | 210 | 76,8 % | 1,1 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 3 136 | 1 668 | 4 804 | 65,3 % | 36,1 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 101 | 88 | 189 | 53,3 % | 1,9 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 23 | 1 081 | 1 104 | 2,1 % | 23,4 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 2 908 | 128 | 3 036 | 95,8 % | 2,8 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus organiques | 31 | 364 | 395 | 7,9 % | 7,9 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 73 | 0 | 73 | 100,0 % | 0,0 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 6 | 6 | 0,0 % | 0,1 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 168 | 1 779 | 1 947 | 8,6 % | 38,5 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 156 | 28 | 184 | 85,0 % | 0,6 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 6 | 25 | 32 | 20,0 % | 0,5 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 5 | 61 | 66 | 8,1 % | 1,3 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 405 | 405 | 0,0 % | 8,8 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 261 | 1 261 | 0,0 % | 27,3 | 0,0 % | 52,2 |
| TOTAL | 4 481 | 5 510 | 9 991 | 44,9 % | 119,3 | 36,4 % | 304,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Tableau 4 – Résultats du secteur ICI de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur ICI | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 59 | 294 | 353 | 16,7 % | 39,0 | 31,4 % | 84,4 |
| Papier et carton | 34 | 198 | 232 | 14,6 % | 26,3 | 31,1 % | 56,5 |
| Métal | 3 | 20 | 22 | 12,5 % | 2,6 | 20,2 % | 5,6 |
| Plastique | 3 | 64 | 67 | 5,2 % | 8,5 | 9,5 % | 18,2 |
| Verre | 10 | 11 | 21 | 49,0 % | 1,4 | 63,2 % | 3,1 |
| Rejet centre de tri | 9 | 2 | 11 | 82,2 % | 0,3 | 81,9 % | 1,0 |
| Matières organiques | 475 | 244 | 719 | 66,1 % | 32,3 | 53,5 % | 114,3 |
| Résidus verts | 0 | 13 | 13 | 0,0 % | 1,7 | 64,9 % | 3,7 |
| Résidus alimentaires | 0 | 157 | 157 | 0,0 % | 20,8 | 1,0 % | 44,8 |
| Résidus agroalimentaires | 475 | 21 | 496 | 95,8 % | 2,8 | 95,8 % | 3,1 |
| Autres résidus organiques | 0 | 53 | 53 | 0,0 % | 7,0 | 4,0 % | 15,1 |
| Boues | 0 | 0 | 0 | - | 0,0 | 53,0 % | 47,1 |
| Rejet installation | 0 | 0 | 0 | - | 0,0 | 0,0 % | 0,5 |
| Résidus encombrants et autres | 50 | 552 | 602 | 8,4 % | 73,2 | 3,6 % | 105,3 |
| Résidus encombrants | 2 | 0 | 2 | 85,0 % | 0,0 | 85,0 % | 0,1 |
| Plastiques agricoles | 32 | 129 | 162 | 20,0 % | 17,2 | 20,0 % | 0,4 |
| Cendres (incinérateur)* | 16 | 181 | 196 | 8,1 % | 24,0 | 8,1 % | 35,8 |
| Autres matières** | 0 | 59 | 59 | 0,0 % | 7,8 | 0,0 % | 16,8 |
| Résidus ultimes | 0 | 183 | 183 | 0,0 % | 24,3 | 0,0 % | 52,2 |
| TOTAL | 584 | 1 090 | 1 674 | 34,9 % | 144,6 | 36,4 % | 304,0 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.



Annexe D

Résultats par composante – Secteur CRD

Tableau 1 – Résultats du secteur CRD de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Agglomération de Québec – résultats du secteur CRD | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Agrégats** | 110 866 | 31 757 | 142 624 | 77,7 % | 54,5 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 51 317 | 19 876 | 71 194 | 72,1 % | 34,1 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 59 549 | 11 881 | 71 430 | 83,4 % | 20,4 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 143 704 | 51 126 | 194 830 | 73,8 % | 87,7 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 102 860 | 16 223 | 119 083 | 86,4 % | 27,8 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 2 139 | 7 487 | 9 627 | 22,2 % | 12,8 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 10 503 | 5 529 | 16 031 | 65,5 % | 9,5 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 2 334 | 14 750 | 17 084 | 13,7 % | 25,3 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 7 391 | 4 095 | 11 486 | 64,3 % | 7,0 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 15 754 | 1 028 | 16 782 | 93,9 % | 1,8 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 2 723 | 2 014 | 4 737 | 57,5 % | 3,5 | 57,5 % | 3,4 |
| TOTAL CRD | 254 570 | 82 884 | 337 454 | 75,4 % | 142,1 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 2 – Résultats du secteur CRD de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur CRD | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Agrégats** | 4 845 | 1 198 | 6 043 | 80,2 % | 41,0 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 2 647 | 1 026 | 3 674 | 72,1 % | 35,1 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 2 197 | 172 | 2 369 | 92,8 % | 5,9 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 7 419 | 2 848 | 10 267 | 72,3 % | 97,4 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 5 305 | 1 046 | 6 351 | 83,5 % | 35,8 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 111 | 387 | 497 | 22,3 % | 13,2 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 544 | 285 | 829 | 65,6 % | 9,8 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 121 | 762 | 882 | 13,7 % | 26,0 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 383 | 211 | 594 | 64,4 % | 7,2 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 815 | 53 | 868 | 93,9 % | 1,8 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 141 | 104 | 245 | 57,5 % | 3,6 | 57,5 % | 3,4 |
| TOTAL CRD | 12 263 | 4 046 | 16 310 | 75,2 % | 138,3 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



Tableau 3 – Résultats du secteur CRD de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Jacques-Cartier – résultats du secteur CRD | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générée (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Agrégats** | 4 181 | 1 423 | 5 603 | 74,6 % | 30,8 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 2 971 | 1 152 | 4 123 | 72,1 % | 24,9 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 1 210 | 271 | 1 481 | 81,7 % | 5,9 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 8 326 | 3 161 | 11 486 | 72,5 % | 68,4 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 5 953 | 1 138 | 7 092 | 83,9 % | 24,7 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 124 | 434 | 558 | 22,3 % | 9,4 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 610 | 320 | 930 | 65,6 % | 6,9 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 136 | 855 | 990 | 13,7 % | 18,5 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 429 | 237 | 667 | 64,4 % | 5,1 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 915 | 60 | 975 | 93,9 % | 1,3 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 158 | 117 | 275 | 57,5 % | 2,5 | 57,5 % | 3,4 |
| TOTAL CRD | 12 506 | 4 584 | 17 090 | 73,2 % | 99,3 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 4 – Résultats du secteur CRD de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur CRD | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Agrégats** | 434 | 172 | 606 | 71,6 % | 22,8 | 77,7 % | 51,9 |
| Béton, brique, asphalte, pierre | 330 | 128 | 458 | 72,1 % | 17,0 | 72,1 % | 33,3 |
| Matériaux secs divers | 104 | 44 | 148 | 70,1 % | 5,9 | 83,6 % | 18,6 |
| Non-agrégats | 925 | 405 | 1 330 | 69,6 % | 53,7 | 73,6 % | 86,4 |
| Bois de construction | 661 | 180 | 841 | 78,6 % | 23,9 | 86,1 % | 27,9 |
| Gypse | 14 | 48 | 62 | 22,3 % | 6,4 | 22,2 % | 12,5 |
| Bardeaux d'asphalte | 68 | 36 | 103 | 65,6 % | 4,7 | 65,5 % | 9,3 |
| Autres* | 15 | 95 | 110 | 13,7 % | 12,6 | 13,7 % | 24,7 |
| Papier/Carton | 48 | 26 | 74 | 64,4 % | 3,5 | 64,4 % | 6,9 |
| Métal | 102 | 7 | 108 | 93,9 % | 0,9 | 93,9 % | 1,7 |
| Plastique | 18 | 13 | 31 | 57,5 % | 1,7 | 57,5 % | 3,4 |
| TOTAL CRD | 1 359 | 577 | 1 936 | 70,2 % | 76,5 | 75,3 % | 138,3 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Annexe E



Résultats par composante – Tous secteurs confondus

Tableau 1 – Résultats tous secteurs confondus de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Agglomération de Québec – tous secteurs confondus | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 64 355 | 67 425 | 131 780 | 48,8 % | 115,6 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 37 352 | 40 009 | 77 361 | 48,3 % | 68,6 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 3 865 | 6 743 | 10 608 | 36,4 % | 11,6 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 3 693 | 15 221 | 18 914 | 19,5 % | 26,1 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 11 220 | 3 462 | 14 682 | 76,4 % | 5,9 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 8 225 | 1 990 | 10 215 | 80,5 % | 3,4 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 111 146 | 156 442 | 267 588 | 41,5 % | 268,3 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 33 377 | 15 408 | 48 785 | 68,4 % | 26,4 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 323 | 72 578 | 72 901 | 0,4 % | 124,5 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus organiques | 388 | 14 706 | 15 094 | 2,6 % | 25,2 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 41 947 | 1 847 | 43 794 | 95,8 % | 3,2 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 35 111 | 50 325 | 85 436 | 41,1 % | 86,3 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 1 578 | 1 578 | 0,0 % | 2,7 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 254 570 | 82 884 | 337 454 | 75,4 % | 142,1 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 110 866 | 31 757 | 142 624 | 77,7 % | 54,5 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 102 860 | 16 223 | 119 083 | 86,4 % | 27,8 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 2 139 | 7 487 | 9 627 | 22,2 % | 12,8 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 10 503 | 5 529 | 16 031 | 65,5 % | 9,5 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 2 334 | 14 750 | 17 084 | 13,7 % | 25,3 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 7 391 | 4 095 | 11 486 | 64,3 % | 7,0 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 15 754 | 1 028 | 16 782 | 93,9 % | 1,8 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 2 723 | 2 014 | 4 737 | 57,5 % | 3,5 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 1 479 | 1 824 | 3 303 | 44,8 % | 3,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 1 479 | 1 824 | 3 303 | 44,8 % | 3,1 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 8 797 | 0 | 8 797 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 20 563 | 106 426 | 126 988 | 16,2 % | 182,5 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 12 656 | 8 550 | 21 205 | 59,7 % | 14,7 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 3 732 | 5 608 | 9 340 | 40,0 % | 9,6 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 19 | 78 | 97 | 20,0 % | 0,1 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 4 155 | 47 266 | 51 421 | 8,1 % | 81,1 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 11 040 | 11 040 | 0,0 % | 18,9 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 33 884 | 33 884 | 0,0 % | 58,1 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 452 113 | 415 001 | 867 113 | 52,1 % | 711,7 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 2 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Côte-de-Beaupré – tous secteurs confondus | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 3 089 | 2 702 | 5 791 | 53,35 % | 92 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 1 680 | 1 235 | 2 915 | 57,64 % | 42,21 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 200 | 394 | 594 | 33,73 % | 13,46 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 190 | 794 | 983 | 19,27 % | 27,14 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 587 | 185 | 772 | 75,99 % | 6,34 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 433 | 94 | 527 | 82,18 % | 3,21 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 7 469 | 3 976 | 11 445 | 65,26 % | 136 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 894 | 558 | 1 452 | 61,58 % | 19,08 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 0 | 2 281 | 2 281 | 0,00 % | 77,97 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus organiques | 0 | 920 | 920 | 0,00 % | 31,46 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 1 842 | 81 | 1 923 | 95,79 % | 2,77 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 4 732 | 121 | 4 854 | 97,50 % | 4,15 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 15 | 15 | 0,00 % | 0,51 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 12 263 | 4 046 | 16 310 | 75,19 % | 138 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 4 845 | 1 198 | 6 043 | 80,17 % | 40,95 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 5 305 | 1 046 | 6 351 | 83,53 % | 35,77 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 111 | 387 | 497 | 22,26 % | 13,22 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 544 | 285 | 829 | 65,57 % | 9,76 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 121 | 762 | 882 | 13,69 % | 26,04 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 383 | 211 | 594 | 64,40 % | 7,23 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 815 | 53 | 868 | 93,89 % | 1,81 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 141 | 104 | 245 | 57,54 % | 3,55 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 96 | 317 | 413 | 23,2 % | 10,8 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 96 | 317 | 413 | 23,2 % | 10,8 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 522 | 0 | 522 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 1 542 | 2 443 | 3 985 | 38,68 % | 84 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 1 334 | 451 | 1 785 | 74,76 % | 15,41 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 187 | 834 | 1 021 | 18,33 % | 28,52 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 12 | 48 | 61 | 20,00 % | 1,66 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 8 | 88 | 96 | 8,08 % | 3,00 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 264 | 264 | 0,00 % | 9,02 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 758 | 758 | 0,00 % | 25,92 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 24 459 | 13 484 | 37 943 | 64,46 % | 461 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisés en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



Tableau 3 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de La Jacques-Cartier – tous secteurs confondus | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|---------------------|---------------|---------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 5 165 | 3 775 | 8 940 | 57,78 % | 82 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 2 951 | 1 851 | 4 802 | 61,45 % | 40,08 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 285 | 474 | 758 | 37,53 % | 10,26 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 349 | 1 020 | 1 369 | 25,51 % | 22,08 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 907 | 227 | 1 134 | 79,99 % | 4,91 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 674 | 203 | 877 | 76,80 % | 4,41 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 8 130 | 6 477 | 14 607 | 55,66 % | 140 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 3 419 | 631 | 4 050 | 84,42 % | 13,67 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 522 | 2 869 | 3 391 | 15,39 % | 62,14 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus organiques | 437 | 1 126 | 1 562 | 27,95 % | 24,37 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 2 908 | 128 | 3 036 | 95,78 % | 2,77 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 844 | 1 572 | 2 416 | 34,94 % | 34,04 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 151 | 151 | 0,00 % | 3,26 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 12 506 | 4 584 | 17 090 | 73,18 % | 99 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 4 181 | 1 423 | 5 603 | 74,61 % | 30,81 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 5 953 | 1 138 | 7 092 | 83,95 % | 24,65 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 124 | 434 | 558 | 22,26 % | 9,39 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 610 | 320 | 930 | 65,57 % | 6,94 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 136 | 855 | 990 | 13,69 % | 18,51 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 429 | 237 | 667 | 64,40 % | 5,14 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 915 | 60 | 975 | 93,89 % | 1,29 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 158 | 117 | 275 | 57,54 % | 2,53 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 12 | 339 | 351 | 3,4 % | 7,3 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 12 | 339 | 351 | 3,4 % | 7,3 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 741 | 0 | 741 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 1 044 | 3 742 | 4 787 | 21,82 % | 81 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 679 | 371 | 1 050 | 64,66 % | 8,03 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 296 | 892 | 1 188 | 24,88 % | 19,32 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 6 | 25 | 32 | 20,00 % | 0,55 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 64 | 725 | 789 | 8,08 % | 15,70 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 439 | 439 | 0,00 % | 9,51 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 1 289 | 1 289 | 0,00 % | 27,92 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 26 857 | 18 917 | 45 775 | 58,67 % | 410 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 4 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| MRC de L'Île-d'Orléans – tous secteurs confondus | | | | | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|--|---------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
| Matières résiduelles | Mises en valeur (t) | Éliminées (t) | Générées (t) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) | Taux de mise en valeur | Éliminées (kg/hab.) |
| Matières recyclables | 872 | 515 | 1 387 | 62,85 % | 68 | 49,7 % | 112 |
| Papier et carton | 476 | 259 | 736 | 64,74 % | 34,42 | 49,5 % | 65,09 |
| Métal | 55 | 62 | 118 | 46,98 % | 8,27 | 36,5 % | 11,52 |
| Plastique | 53 | 137 | 190 | 28,01 % | 18,17 | 20,0 % | 25,78 |
| Verre | 164 | 30 | 194 | 84,55 % | 3,98 | 76,7 % | 5,86 |
| Rejet centre de tri | 123 | 27 | 149 | 82,18 % | 3,53 | 80,3 % | 3,47 |
| Matières organiques | 884 | 1 780 | 2 664 | 33,18 % | 236 | 43,1 % | 253 |
| Résidus verts | 408 | 81 | 489 | 83,38 % | 10,79 | 69,6 % | 25,04 |
| Résidus alimentaires | 0 | 572 | 572 | 0,00 % | 75,91 | 1,1 % | 117,55 |
| Autres résidus organiques | 0 | 149 | 149 | 0,00 % | 19,75 | 4,7 % | 25,37 |
| Résidus agroalimentaires | 475 | 21 | 496 | 95,77 % | 2,79 | 95,8 % | 3,12 |
| Boues | 1 | 957 | 958 | 0,10 % | 126,95 | 43,4 % | 79,53 |
| Rejet installation | 0 | 0 | 0 | - | 0,00 | 0,0 % | 2,62 |
| Résidus CRD | 1 359 | 577 | 1 936 | 70,20 % | 77 | 75,3 % | 138 |
| Agrégats**** | 434 | 172 | 606 | 71,58 % | 22,85 | 77,7 % | 51,87 |
| Bois de construction | 661 | 180 | 841 | 78,61 % | 23,88 | 86,1 % | 27,91 |
| Gypse | 14 | 48 | 62 | 22,26 % | 6,40 | 22,2 % | 12,55 |
| Bardeaux d'asphalte | 68 | 36 | 103 | 65,57 % | 4,72 | 65,5 % | 9,26 |
| Autres | 15 | 95 | 110 | 13,69 % | 12,60 | 13,7 % | 24,71 |
| Papier/Carton | 48 | 26 | 74 | 64,40 % | 3,50 | 64,4 % | 6,86 |
| Métal | 102 | 7 | 108 | 93,89 % | 0,88 | 93,9 % | 1,72 |
| Plastique | 18 | 13 | 31 | 57,54 % | 1,72 | 57,5 % | 3,37 |
| RDD | 1 | 43 | 43 | 1,2 % | 5,7 | 38,6 % | 3,8 |
| Hors REP (écocentre) | 1 | 43 | 43 | 1,2 % | 5,7 | 38,6 % | 3,8 |
| Sous REP* | 105 | 0 | 105 | 100,0 % | 0,0 | 100,0 % | 0,0 |
| Résidus encombrants, RDD et autres | 326 | 1 110 | 1 436 | 22,68 % | 147 | 17,1 % | 171 |
| Résidus encombrants | 197 | 66 | 263 | 74,77 % | 8,82 | 61,2 % | 14,17 |
| Textiles | 48 | 113 | 161 | 30,00 % | 14,93 | 36,4 % | 11,18 |
| Plastique agricole | 32 | 129 | 162 | 20,00 % | 17,17 | 20,0 % | 0,42 |
| Cendre (incinérateur)** | 48 | 547 | 595 | 8,08 % | 72,59 | 8,1 % | 73,00 |
| Autres matières*** | 0 | 63 | 63 | 0,00 % | 8,37 | 0,0 % | 17,73 |
| Résidus ultimes | 0 | 192 | 192 | 0,00 % | 25,43 | 0,0 % | 54,23 |
| TOTAL | 3 440 | 4 025 | 7 465 | 46,08 % | 534 | 52,9 % | 678 |

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.

**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.





A person wearing a yellow sweater is seen from the side, holding a woven basket filled with fresh produce, including a red apple and green leafy vegetables. The background shows a grocery store setting with shelves of jars and a cash register on a counter in the foreground. A large yellow graphic overlay covers the upper right portion of the image, containing the text.

PARTIE 3

Portrait et bilan





TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| Description du territoire d'application | 375 |
| Répartition des responsabilités | 409 |
| Recensement des organismes, entreprises et installations | 420 |
| Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles | 447 |
| Coûts associés à la gestion des matières résiduelles | 495 |
| Bilan du PMGMR 2016-2021 | 516 |
| Bibliographie | 540 |
| Annexe A – Règlements municipaux par composante | 544 |
| Annexe B – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles | 552 |
| Annexe C – Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles | 588 |
| Annexe D – Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel | 601 |
| Annexe E – Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel | 608 |
| Annexe F – Services et écocentres disponibles | 622 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------------|--|-----|
| Tableau 1 | - Composition territoriale de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 377 |
| Tableau 2 | - Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021 | 387 |
| Tableau 3 | - Évolution de la population en nombre d'habitants pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2013 et 2019 | 389 |
| Tableau 4 | - Portrait de la population et densité brute de population selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 390 |
| Tableau 5 | - Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031 | 393 |
| Tableau 6 | - Nombre d'unités d'occupation selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 394 |
| Tableau 7 | - Nombre de logements selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 394 |
| Tableau 8 | - Tranches d'âge de la population en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 397 |
| Tableau 9 | - Connaissance des langues officielles en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec en 2015 | 400 |
| Tableau 10 | - Revenu médian disponible des ménages en 2015 et revenu des ménages entre 2010 et 2015 | 400 |
| Tableau 11 | - Synthèse des indicateurs économiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 | 401 |
| Tableau 12 | - Nombre d'entreprises et d'emplois selon les secteurs d'emplois du SCIAN pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 | 403 |
| Tableau 13 | - Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier selon qu'elles sont membres ou non de la RRGMRP | 412 |
| Tableau 14 | - Synthèse des ententes liées à la gestion des matières résiduelles | 414 |
| Tableau 15 | - Synthèse des règlements généraux et spécifiques liés à la gestion des matières résiduelles | 415 |
| Tableau 16 | - Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants | 422 |
| Tableau 17 | - Inventaire non exhaustif des entreprises, des organismes de réemploi et des points de disposition pour les RDD et les TIC, par composantes sur le territoire de la CMQuébec en 2019* | 424 |



| | |
|--|-----|
| Tableau 18 – Organismes reconnus qui gèrent des produits sous REP | 425 |
| Tableau 19 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 | 427 |
| Tableau 20 – Caractéristiques des sites d'élimination ayant traité des matières résiduelles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 436 |
| Tableau 21 – Nombre d'écocentres par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 et en 2019 | 438 |
| Tableau 22 – Écocentres par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 439 |
| Tableau 23 – Nombre d'infrastructures de gestion des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 445 |
| Tableau 24 – Description des stations de traitement des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 446 |
| Tableau 25 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 | 449 |
| Tableau 26 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019 | 450 |
| Tableau 27 – Modalités de collecte des ordures du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 | 452 |
| Tableau 28 – Modalités de la collecte des ordures pour le secteur résidentiel pour la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 | 453 |
| Tableau 29 – Modalités de collecte des ordures ménagères pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 | 455 |
| Tableau 30 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 | 456 |
| Tableau 31 – Modalités de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019 | 458 |
| Tableau 32 – Collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 | 460 |
| Tableau 33 – Répartition des conteneurs de dépôt volontaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré ⁸⁵ | 460 |
| Tableau 34 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 | 461 |
| Tableau 35 – Modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier | 463 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 36 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 | 465 |
| Tableau 37 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 | 466 |
| Tableau 38 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 | 468 |
| Tableau 39 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 | 468 |
| Tableau 40 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 | 470 |
| Tableau 41 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 | |
| Tableau 42 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 | 472 |
| Tableau 43 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 | 473 |
| Tableau 44 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 | 475 |
| Tableau 45 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 | 476 |
| Tableau 46 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 | 477 |
| Tableau 47 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 | 478 |
| Tableau 48 – Caractéristiques des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 480 |
| Tableau 49 – Modes de gestion des matières issues des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 481 |
| Tableau 50 – Programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 483 |
| Tableau 51 – Programmes incitatifs pour l'achat de couches lavables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 485 |
| Tableau 52 – Programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 486 |
| Tableau 53 – Mode de gestion des boues des stations mécanisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 489 |
| Tableau 54 – Mode de gestion des boues des étangs aérés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 490 |
| Tableau 55 – Mode de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 492 |
| Tableau 56 – Coûts pour la gestion des ordures ménagères pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 497 |



| | |
|---|-----|
| Tableau 57 – Coûts de la gestion des matières recyclables pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 498 |
| Tableau 58 – Coûts pour la gestion des matières organiques pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 499 |
| Tableau 59 – Coûts pour la gestion des résidus encombrants pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 500 |
| Tableau 60 – Coûts de gestion des écocentres utilisés par la population de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 502 |
| Tableau 61 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 503 |
| Tableau 62 – Coût de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 505 |
| Tableau 63 – Coûts associés à la gestion des boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 507 |
| Tableau 64 – Coûts associés aux activités d'ISÉ selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 509 |
| Tableau 65 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 510 |
| Tableau 66 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 513 |
| Tableau 67 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 514 |
| Tableau 68 – Portrait du financement selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 en % | 515 |
| Tableau 69 – Points positifs du PMGMR 2016–2021 et points à améliorer | 516 |
| Tableau 70 – État d'avancement des mesures du PMGMR en 2020 | 517 |
| Tableau 71 – Mesures, actions réalisées et retombées du PMGMR 2016–2021 par composante | 526 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|------------------|---|-----|
| Figure 1 | - Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) | 378 |
| Figure 2 | - Arrondissements de la Ville de Québec en 2020 | 380 |
| Figure 3 | - Grandes affectations uniformisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 385 |
| Figure 4 | - Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021 | 388 |
| Figure 5 | - Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 391 |
| Figure 6 | - Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 395 |
| Figure 7 | - Tranches d'âge de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 | 398 |
| Figure 8 | - Scolarité de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 | 399 |
| Figure 9 | - Répartition des emplois en pourcentage selon les secteurs d'emplois et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 | 404 |
| Figure 10 | - Répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 405 |
| Figure 11 | - Répartition des emplois en pourcentage selon le type d'activité et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 | 407 |
| Figure 12 | - Répartition des emplois au lieu de travail par type d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) | 408 |
| Figure 13 | - Partage des responsabilités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) | 411 |
| Figure 14 | - Membres de la RRGMRP | 413 |



| | |
|--|-----|
| Figure 15 – Catégories d'intervenants réels et potentiels œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CM Québec et à proximité | 421 |
| Figure 16 – Répartition des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CM Québec et à proximité selon les catégories d'intervenants | 423 |
| Figure 17 – Catégories et sous-catégories d'infrastructures de gestion des matières résiduelles ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 426 |
| Figure 18 – Répartition des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CM Québec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 | 428 |
| Figure 19 – Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 429 |
| Figure 20 – Installations de gestion des eaux usées et des boues desservant le territoire de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 431 |
| Figure 21 – Emplacement des installations pour le traitement des matières organiques | 442 |
| Figure 22 – Coûts de gestion des matières résiduelles en pourcentage pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 504 |
| Figure 23 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 510 |
| Figure 24 – Portrait du financement selon les composantes de la CM Québec (Rive-Nord) en 2019 | 515 |
| Figure 25 – État d'avancement des mesures du PMGMR 2016-2021 | 517 |

NOTE AU LECTEUR

Le Portrait et le bilan sont la troisième et dernière partie du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024–2031 applicable sur la rive nord du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Ce document permet de suivre ce qui a mené au développement de la vision de la CMQuébec. Cette vision a conduit à l'émergence d'orientations, d'objectifs à atteindre à l'horizon 2031 et de mesures en gestion de matières résiduelles.

Nous vous rappelons que la seconde partie du PMGMR dresse l'inventaire des quantités de matières résiduelles basé sur l'année de référence 2019. Cet inventaire permet de ventiler les catégories de matières résiduelles générées sur le territoire d'application et de préciser par type de matières résiduelles les quantités générées, éliminées et mises en valeur.

Quant à la première partie du PMGMR, elle présente la planification de la CMQuébec (Rive-Nord) à l'égard de la gestion de matières résiduelles. Il s'agit donc du document principal pour le projet de PMGMR 2024–2031 révisé. Il résume d'abord les éléments importants des parties 2 et 3 ayant permis de préciser les objectifs généraux, les 40 mesures, les indicateurs à mesurer et les cibles à atteindre pour chacune des mesures. De plus, il fournit les éléments d'analyse, les estimations budgétaires, la surveillance et le suivi de la mise en œuvre.

Enfin, revenons au présent document qui expose l'état des lieux pour l'année de référence 2019 ainsi que les années subséquentes lorsque des modifications dignes de mention ont été réalisées sur le territoire. Ce portrait et son bilan s'avèrent être une partie essentielle au processus de révision du PMGMR puisqu'il permet aussi de ressortir les différents éléments à considérer pour réaliser une bonne planification de la gestion des matières résiduelles. Il se divise en six sections :

La section 1 décrit le territoire d'application, étape incontournable afin d'élaborer un PMGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord). Elle présente des portraits géographique, démographique et socio-économique de la rive nord de la CMQuébec. Bien que la Ville de Lévis soit l'une des composantes de la CMQuébec, elle est exclue du territoire de planification du PMGMR en vertu de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La section 2 renseigne sur la répartition des responsabilités découlant de la loi, recense les ententes intermunicipales et survole la réglementation en vigueur.

La section 3 porte sur le recensement des organismes, entreprises et installations de traitement en gestion des matières résiduelles.

La section 4 fournit la liste des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles et détaille les divers modes de collectes offertes sur le territoire, les types de contenants autorisés, et autres. Une part importante de son contenu est tiré de la réglementation en vigueur abordée à la section 2.

La section 5 porte sur les coûts de gestion des matières résiduelles selon les informations fournies par les composantes.

La section 6 présente le bilan 2016–2021 du PMGMR. Ce bilan met en lumière les efforts déployés lors des quatre dernières années. En mars 2020, la pandémie de covid-19 a atteint le Québec alors que s'entamait le démarrage de la révision du PMGMR, ce qui a eu pour effet d'influencer les résultats du bilan 2020–2021. Certaines mesures prévues en 2020 et 2021 n'ont ainsi pu être mises en œuvre et plusieurs activités ont été ralenties par divers facteurs conjoncturels associés à cette pandémie.



DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

DÉLIMITATION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La **figure 1** présente les limites administratives du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ainsi que les limites d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec sur la rive nord s'étend sur quatre entités :

- L'agglomération de Québec,
- La MRC de La Côte-de-Beaupré,
- La MRC de L'Île-d'Orléans,
- La MRC de La Jacques-Cartier.

Le territoire comprend 27 municipalités locales. En consultant la **figure 1**, on constate que :

- Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont desservies par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- Les territoires non organisés (TNO) sont sous la responsabilité des municipalités régionales de comté (MRC) et font partie du territoire d'application;
- Compte tenu du faible nombre d'habitants, le territoire de la paroisse de Saint-Louis-De-Gonzague-du-Cap-Tourmente est associé à la paroisse de Saint-Joachim;
- Le territoire possède un réseau routier très développé. De nombreuses routes et autoroutes permettent de circuler sur l'ensemble du territoire en provenance du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Deux ponts permettent les déplacements interrives et un pont permet l'accès à l'île d'Orléans. Les artères principales sont représentées par l'autoroute 20 sur la rive sud, l'autoroute 40 sur la rive nord, et l'autoroute 73 qui permet de se diriger vers le nord et le sud.

Toutefois, le territoire de planification du PMGMR exclut les quatre territoires sous juridiction fédérale suivants, même s'ils se trouvent à l'intérieur des limites territoriales de la rive nord de la CMQuébec (**figure 1**) :

- La Base des Forces canadiennes de Valcartier,
- La réserve de la Nation huronne-wendat à Wendake,
- Les propriétés de l'Administration portuaire de Québec,
- L'Aéroport international Jean-Lesage de Québec.

Les superficies couvertes par les composantes de la CMQuébec en rive nord du fleuve Saint-Laurent comportent également de vastes ensembles constitués de territoires non organisés (TNO).

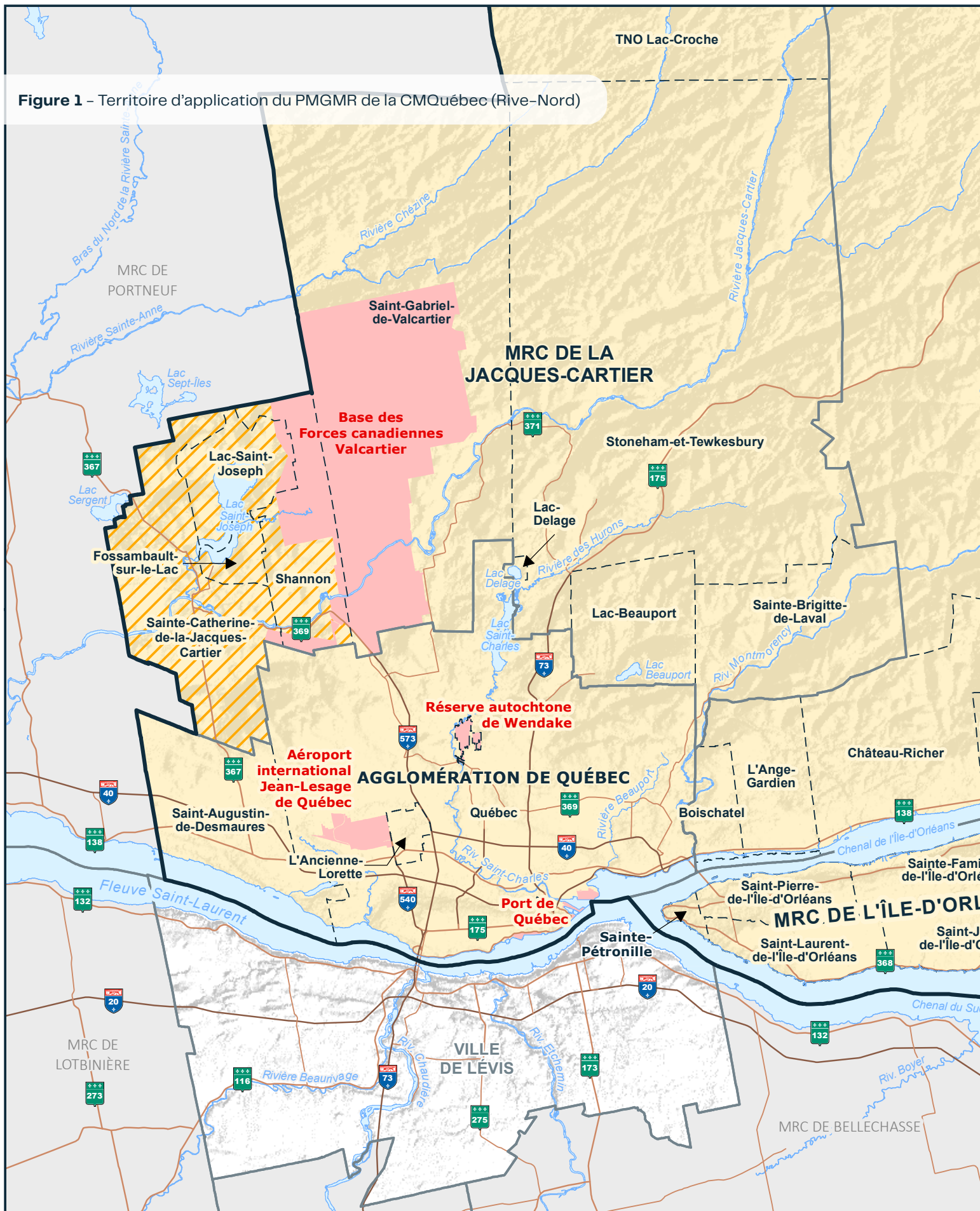
Chacune des quatre composantes, présentées au **tableau 1**, regroupe plusieurs organisations municipales détenant toutes un statut juridique officiel. Il est ainsi possible de distinguer la composition de chaque composante et de constater dans quelles municipalités régionales les TNO se trouvent.

Tableau 1 – Composition territoriale de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹

| Composante | Organisation municipale | Statut juridique |
|---------------------------|--|-------------------------|
| Agglomération de Québec | Québec | Ville |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | Ville |
| | L'Ancienne-Lorette | Ville |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Beaupré | Ville |
| | Boischatel | Municipalité |
| | Château-Richer | Ville |
| | L'Ange-Gardien | Municipalité |
| | Lac-Jacques-Cartier | Territoire non organisé |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | Municipalité |
| | Saint-Joachim | Paroisse |
| | Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente | Paroisse |
| | Saint-Tite-des-Caps | Municipalité |
| | Sainte-Anne-de-Beaupré | Ville |
| | Sault-au-Cochon | Territoire non organisé |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité |
| | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité |
| | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité |
| | Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité |
| | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité |
| | Sainte-Pétronille | Village |
| MRC de La Jacques-Cartier | Fossambault-sur-le-Lac | Ville |
| | Lac-Beauport | Municipalité |
| | Lac-Croche | Territoire non organisé |
| | Lac-Delage | Ville |
| | Lac-Saint-Joseph | Ville |
| | Saint-Gabriel-de-Valcartier | Municipalité |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | Ville |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Ville |
| | Shannon | Ville |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Cantons unis | |

¹ (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020)

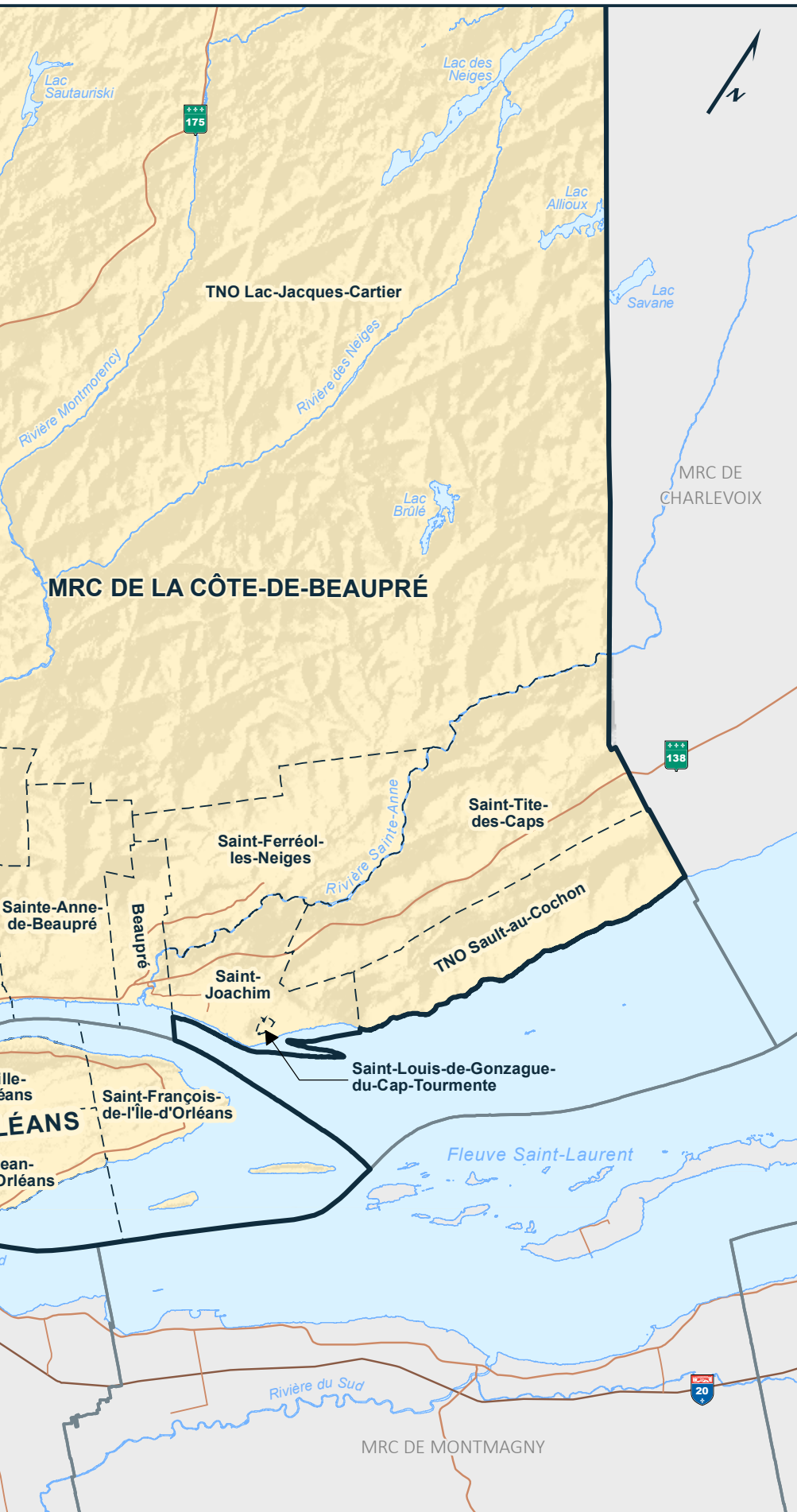
Figure 1 - Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord)










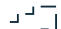
**PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES 2024-2031
CMQuébec (RIVE-NORD)**

Territoire d'application du
PMGMR 2024-2031 de la
CMQuébec (Rive-Nord)






-  Territoire visé par le PMGMR¹
-  Municipalité desservie par la RRGMRP²
-  Territoire fédéral non visé par le PMGMR



Limites administratives

-  CMQuébec Rive-Nord
-  MRC
-  Municipalité

Réseau routier

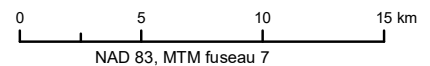
-  Autoroute
-  Route nationale ou régionale
-  Route collectrice

Hydrographie

-  Cours d'eau
-  Lac

¹ PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

² RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

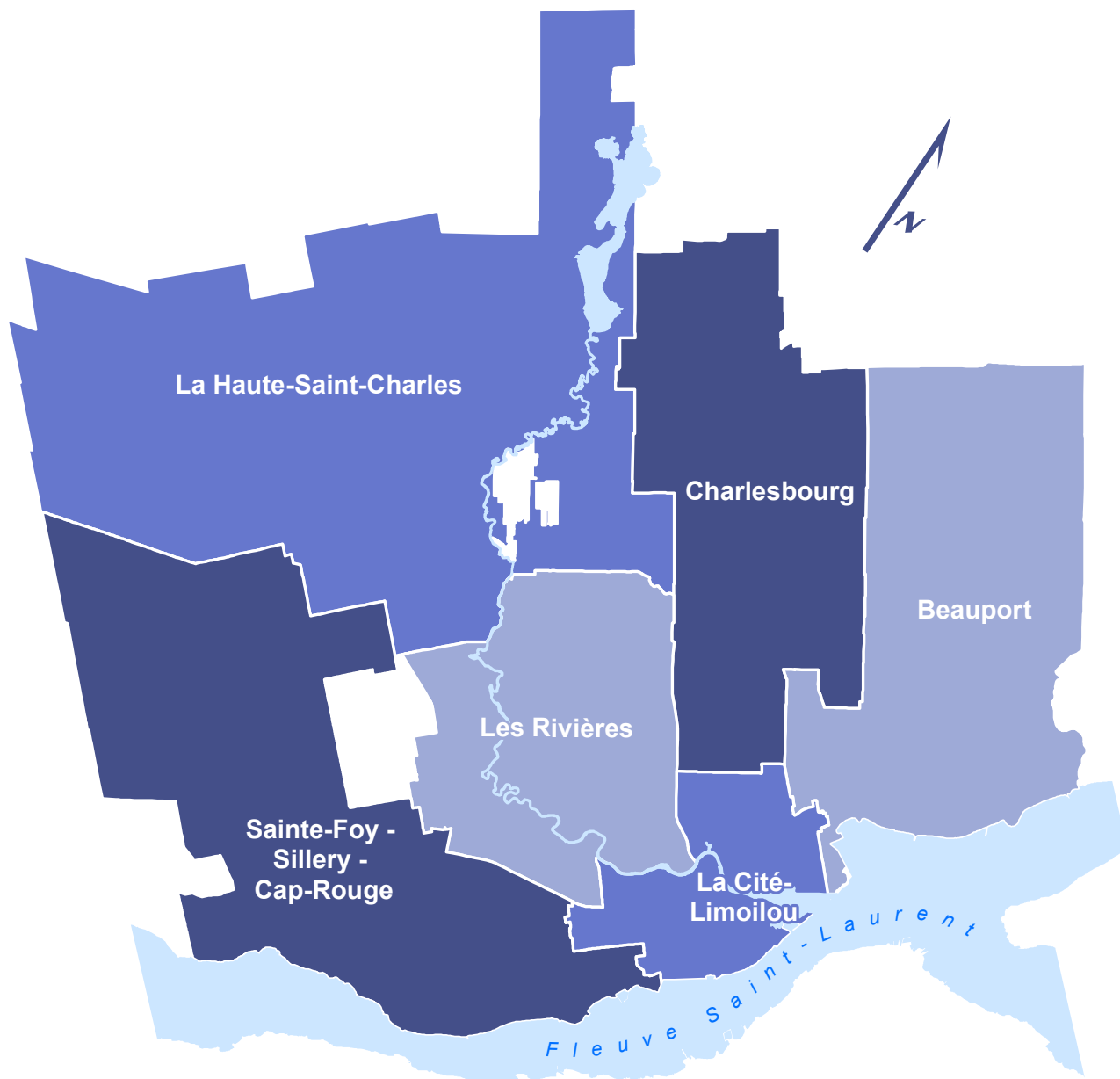


Sources :
 - Communauté métropolitaine de Québec, 2021
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020

© Communauté métropolitaine de Québec
 Réalisé le 26 juillet 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023
 Nom du document : f1_pmgmr_territoire_20230914.mxd

La Ville de Québec, incluse dans l'agglomération de Québec, est aujourd'hui découpée en six arrondissements (**figure 2**), et ce, depuis 2009. Entre 2002 et 2009, elle en comptait plutôt huit. C'est la seule ville sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) qui se divise en arrondissements. Ces derniers se distinguent par leur densité de population, leur environnement et leurs caractéristiques socio-économiques. Ainsi, en raison de ces particularités, les modes de collecte des matières résiduelles varient d'un arrondissement à l'autre.

Figure 2 – Arrondissements de la Ville de Québec en 2020²



² (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2020)



Une courte explication de chaque arrondissement permet de les différencier :

- L'arrondissement de **Beauport** (75 km²) est ceinturé au nord par les Laurentides, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'est par la chute Montmorency.
- L'arrondissement de **Charlesbourg** (65 km²) s'étend du contrefort des Laurentides jusqu'aux abords de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- L'arrondissement de **La Cité-Limoilou** est le plus petit en superficie (22 km²), mais le plus important en démographie. Il est divisé en neuf quartiers répartis entre la Haute-Ville, la Basse-Ville et leurs abords; Saint-Sacrement, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou, Lairet et Maizerets; chacun possédant son histoire, son architecture et une identité distinctive.
- L'arrondissement de **La Haute-Saint-Charles**, le plus grand en superficie (148 km²), regroupe les quartiers de Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, une partie de Neufchâtel et le quartier de Val-Bélair. Il témoigne de la richesse historique de la ville de Québec et de son environnement.
- L'arrondissement **Les Rivières** (50 km²) est situé en plein cœur de Québec, celui-ci combine étonnamment le passé et le présent, les milieux naturels et les paysages urbains, la tranquillité et l'effervescence.
- Second plus vaste arrondissement (95 km²), celui de **Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge** dispose de 15 km de littoral, très appréciés pour des activités de marche, de vélo et de nautisme. Chargé d'histoire et de nature, il n'en est pas moins caractérisé par une économie solide et diversifiée, un dynamisme qui caractérise sa vie économique avec le campus de l'Université Laval, l'aéroport, et l'implantation de grandes entreprises.³

³ (Ville de Québec, s.d.)

PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Le territoire d'application du PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région O3). Celui-ci couvre une superficie de 2 785,5 km², ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km²).

Sa topographie est caractérisée par des reliefs variés. Le paysage est marqué par la présence du fleuve Saint-Laurent, bordé d'escarpements importants et par plusieurs vallées entrecoupant le massif des Laurentides. Certaines de ces vallées ont d'ailleurs servi de voies de pénétration vers le nord. Au sud de la bordure fluviale, le relief est relativement plat.

Cette topographie est liée à sa localisation entre trois grandes régions naturelles : les Appalaches, les basses-terres du Saint-Laurent et le Bouclier canadien. L'hydrographie du territoire d'application est marquée par plusieurs rivières (**figure 1**) dont les principales sont les rivières Jacques-Cartier, Saint-Charles, Beauport, Montmorency et Sainte-Anne. Certaines présentent de fortes dénivellations et des débits variables les rendant impropres à la navigation, mais intéressantes pour la production d'hydroélectricité. Enfin, le territoire d'application compte de nombreux lacs constituant la source de plusieurs cours d'eau. Le fleuve Saint-Laurent est au centre du développement de la région et de l'est de l'Amérique du Nord.

Les secteurs les plus densément peuplés du territoire d'application, entre les vallées des rivières Cap-Rouge et Saint-Charles, se retrouvent sur un plateau. Et c'est au nord de ce secteur et de La Côte-de-Beaupré, avec la réserve faunique des Laurentides, que l'on retrouve le secteur le moins propice à l'urbanisation et à l'agriculture. Le développement humain, dont l'agriculture et l'urbanisation, s'est fait le long du fleuve, selon un axe nord-est/sud-ouest, matérialisé par le fleuve. Dans une moindre mesure, des axes d'urbanisation s'inscrivent dans les vallées de rivières présentes. C'est dans le passage étroit entre les falaises de Québec et de Lévis que le fleuve est le plus profond, soit plus de 50 m, en amont de l'estuaire.

Cette région, au climat tempéré continental humide, est fortement couverte de boisés et de forêts. Le milieu forestier est composé de quatre écosystèmes principaux, soit la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune, l'érablière laurentienne et l'érablière à bouleau jaune. On y retrouve aussi de nombreux milieux humides le long des berges et du littoral fluvial. Les multiples cours d'eau et lacs, le climat et le couvert végétal favorisent ainsi un milieu d'une grande diversité floristique et faunique. Situés à proximité des secteurs urbanisés, certains habitats ou refuges abritent des espèces animales et floristiques variées, parfois fragiles ou menacées. Ces zones humides vulnérables et ces espaces boisés à essences forestières rares sont particulièrement sensibles à l'expansion du tissu urbain, aux coupes totales en milieux forestiers et à certaines activités humaines non contrôlées. Quelques-uns de ces milieux naturels sont d'ailleurs protégés par des parcs et réserves, tels le Parc national de la Jacques-Cartier, la Réserve faunique des Laurentides, la Réserve faunique de Portneuf, la réserve écologique Tantaré et la réserve naturelle des Marais du Nord.⁴

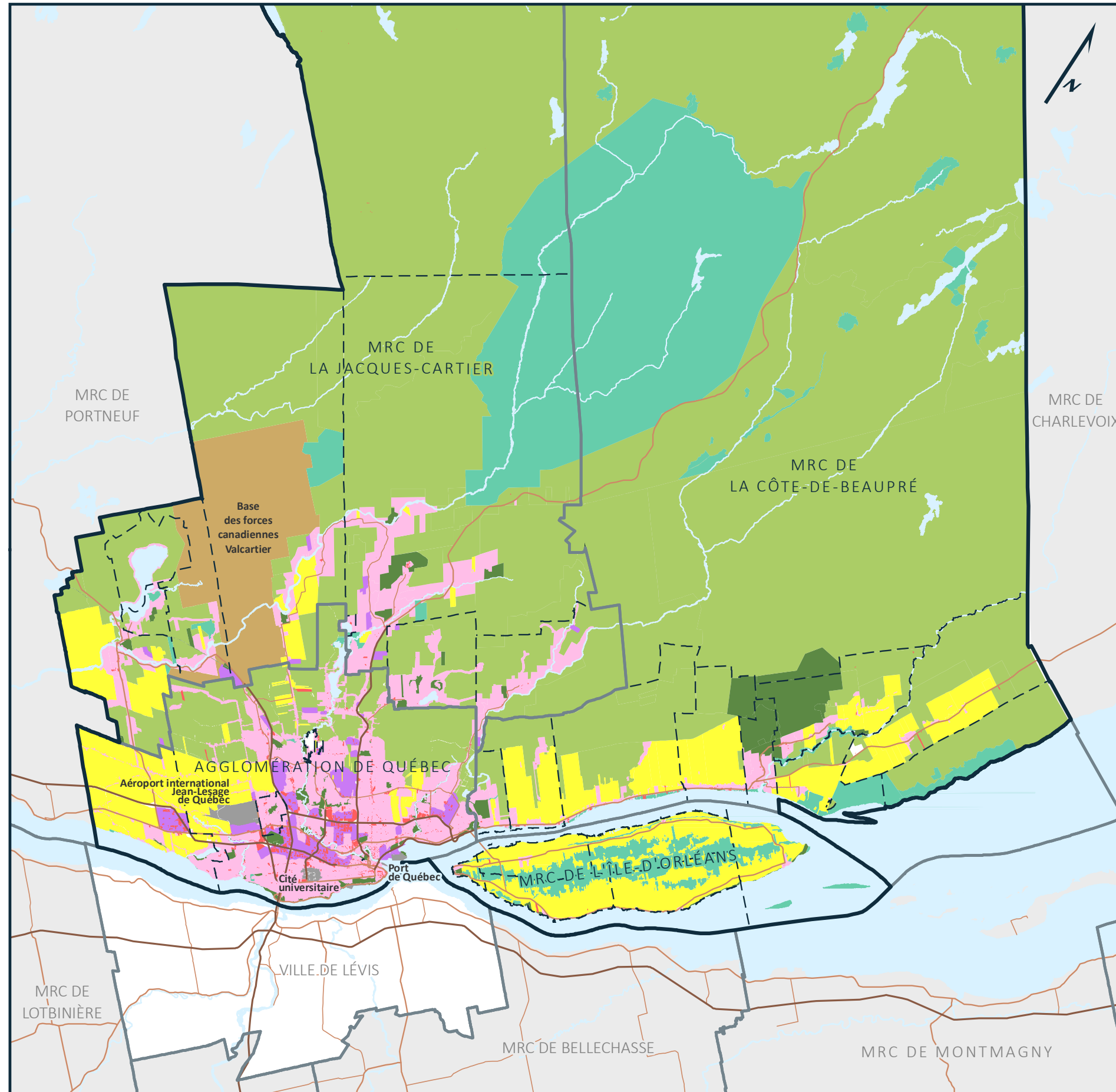
La **figure 3** ci-après présente les grandes affectations uniformisées du territoire d'application.

Parmi les points distinctifs de la CMQuébec (Rive-Nord) et ses composantes, on peut noter que les boisés se retrouvent majoritairement dans la partie nord et nord-est du territoire d'application. Les zones commerciales, industrielles, résidentielles ainsi que les zones agricoles sont, quant à elles, concentrées le long du fleuve (**figure 3**).

⁴ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)



Figure 3 – Grandes affectations uniformisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



**Communauté
métropolitaine
de Québec**

**PLAN MÉTROPOLITAIN DE
GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES 2024-2031
CMQuébec (RIVE-NORD)**

Grandes affectations uniformisées
sur le territoire de la CMQuébec
(Rive-Nord), 2020

Grandes affectations uniformisées¹

- Agricole
- Conservation
- Commerciale
- Forestière
- Industrielle
- Militaire
- Récréative
- Résidentielle ou urbaine
- Autre

¹ : Compilées et adaptées par la CMQuébec,
aucune valeur légale

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km
NAD 83, MTM fuseau 7

- Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
 - Agglomération de Québec, SAD, 2020
 - MRC de L'Île-d'Orléans, SAD, 2015
 - MRC de La Côte-de-Beaupré, SAD, 2014
 - MRC de La Jacques-Cartier, SAD, 2015

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 20 juillet 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023
Nom du document : f3_pmjmr_affectations_20230914.mxd



Le **tableau 2** présente les superficies agricoles et urbaines de la CMQuébec (Rive-Nord). Les données proviennent d'une compilation réalisée par la CMQuébec basée sur les rôles d'évaluation des municipalités, les schémas d'aménagement et de développement des composantes ainsi que du rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole de Québec.

Tableau 2 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021⁵

| Composante | Superficie totale (ha) | Périmètre d'urbanisation régional (ha) | Zone agricole provinciale (ha) ⁶ | Autres occupations du sol (ha)* |
|---|------------------------|--|---|---------------------------------|
| Agglomération de Québec ⁷ | 55 677,0** | 26 207,8 | 12 398,4 | 17 217,6 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré ⁸ | 54 557,8** | 3 105,2 | 23 831,7 | 27 645,8 |
| MRC de L'Île-d'Orléans ⁹ | 19 526,9** | 402,4 | 18 577,6 | 556,4 |
| MRC de La Jacques-Cartier ¹⁰ | 155 263,4** | 6 371,5 | 6 283,5 | 142 608,8 |
| CMQuébec¹¹ | 285 024,9** | 36 086,9 | 61 091,2 | 188 028,6 |

* Excluant les TNO

** Certaines portions de la zone agricole provinciale sont comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation régional, ce qui rend compte des totaux de lignes plus élevés. Toutefois, ces superpositions sont mineures et représentent des différences d'environ 0,06 %.

La **figure 4** présente pour chaque composante du territoire d'application les proportions couvertes par les superficies agricoles et urbaines. Les données proviennent d'une compilation réalisée par la CMQuébec basée sur les rôles d'évaluation des municipalités, les schémas d'aménagement et de développement des composantes ainsi que du rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole de Québec. Les données excluent les TNO du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁶ (Commission sur la protection du territoire agricole québécois (CPTAQ), 2021)

⁷ (Agglomération de Québec, 2020)

⁸ (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2017)

⁹ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2005)

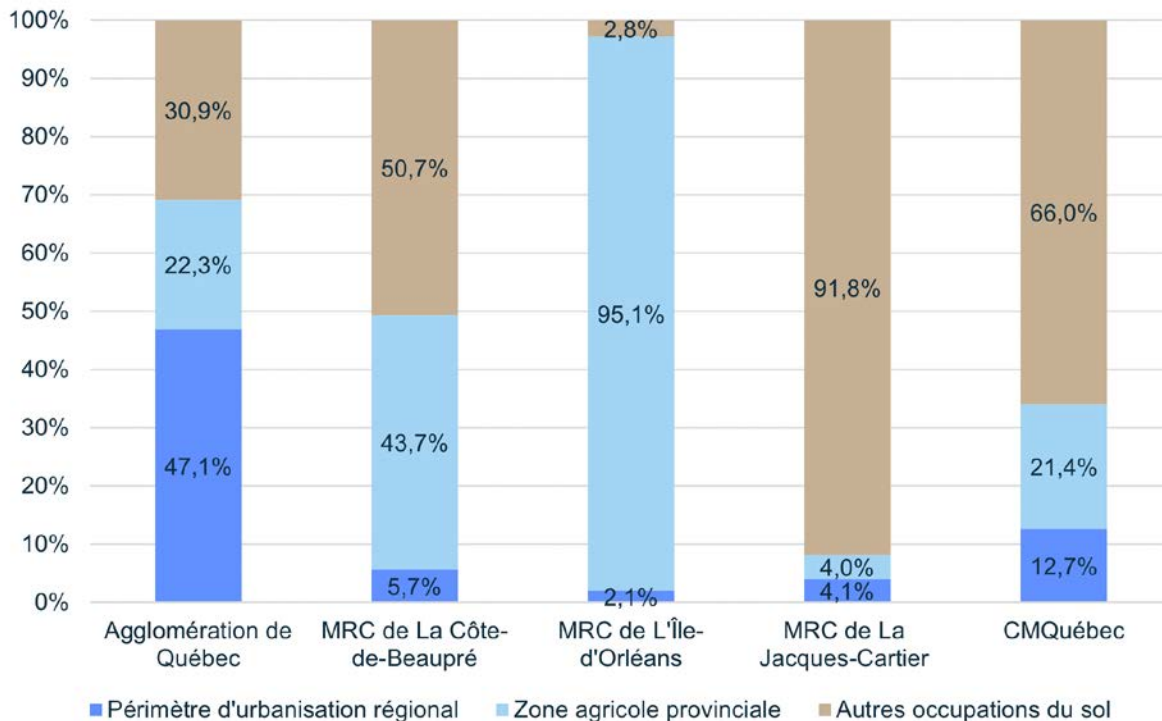
¹⁰ (MRC de La Jacques-Cartier, 2018)

¹¹ (Ville de Lévis, 2016)

Les superficies agricoles présentées par ordre décroissant sont situées au sein des composantes suivantes : MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de L'Île-d'Orléans, agglomération de Québec et MRC de La Jacques-Cartier. La MRC de L'Île-d'Orléans dispose de la plus grande proportion de terres agricoles sur son territoire (95,1 %). Dans l'analyse des secteurs d'emploi, cela se traduit par une très forte représentation du secteur primaire (section 1.5).

L'agglomération de Québec présente le plus grand périmètre urbain de la CMQuébec (Rive-Nord), soit 47,1 % de son territoire. Elle est suivie, dans l'ordre, par les MRC de La Côte-de-Beaupré (5,7 %), de La Jacques-Cartier (4,1 %) et de L'Île-d'Orléans (2,1 %).

Figure 4 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021





PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

L'identification des caractéristiques démographiques sur le territoire des MRC est essentielle pour l'élaboration du PMGMR, notamment pour estimer les quantités de matières résiduelles générées. Le portrait démographique de la CMQuébec (Rive-Nord) est présenté en deux parties. La première partie expose la démographie du territoire d'application, la variation démographique entre les années 2013 et 2019, et la densité de population pour chacune des composantes. La deuxième partie présente les projections démographiques des composantes pour 2031.

Population

Afin d'établir le portrait démographique de la CMQuébec (Rive-Nord), le **tableau 3** compare des estimations de la population de 2013 et de 2019 selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Globalement, la CMQuébec (Rive-Nord) connaît une croissance de 3,4 % de sa population moyenne dans l'intervalle 2013–2019, moins que l'ensemble du Québec qui se situe à 4,6 %. On remarque une plus forte croissance de la population pour les MRC de La Jacques-Cartier (15,7 %) et de L'Île-d'Orléans (13,3 %).

Tableau 3 – Évolution de la population en nombre d'habitants pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2013 et 2019¹²

| Composante | Population (2013) | Population (2019) | Variation démographique | |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|--------------|
| | | | Nombre de personnes | Variation |
| Agglomération de Québec | 570 379 | 583 121 | 12 742 | 2,2 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 26 994 | 29 252 | 2 258 | 8,4 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 6 649 | 7 536 | 887 | 13,3 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 39 905 | 46 181 | 6 276 | 15,7 % |
| CMQuébec | 643 927 | 666 090 | 22 163 | 3,4 % |
| Ensemble du Québec | 8 005 090 | 8 390 499 | 385 409 | 4,6 % |

¹² (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021)

Le **tableau 4** présente la superficie de chacune des composantes, leurs valeurs relatives par rapport au territoire d'application du PMGMR ainsi que leur densité de population. La **figure 5** présente ces données contrastées.

Tableau 4 – Portrait de la population et densité brute de population selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Composante | Population 2019 ¹³ | | Superficie ¹⁴ | | Densité brute (hab./km ²) |
|-----------------------------|-------------------------------|--------------|--------------------------|--------------|---------------------------------------|
| | N | % | km ² | % | |
| Agglomération de Québec | 583 121 | 87,5 % | 546,8 | 19,6 % | 1 066,4 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 29 252 | 4,4 % | 541,4 | 19,4 % | 54,0 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 7 536 | 1,1 % | 194,6 | 7,0 % | 38,7 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 46 181 | 6,9 % | 1 502,7 | 53,9 % | 30,7 |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 666 090 | 100 % | 2 785,5 | 100 % | 239,1 |

La population totale de la CMQuébec sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent s'élève à 666 090 habitants en 2019. L'agglomération de Québec représente plus de 87 % de la population sur le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord), avec une densité de 1 066,4 hab./km². Cette densité est nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble du territoire d'application qui est de 239,1 hab./km² (sans les TNO) et en contraste avec celle de la MRC de La Jacques-Cartier qui est de 30,7 hab./km².

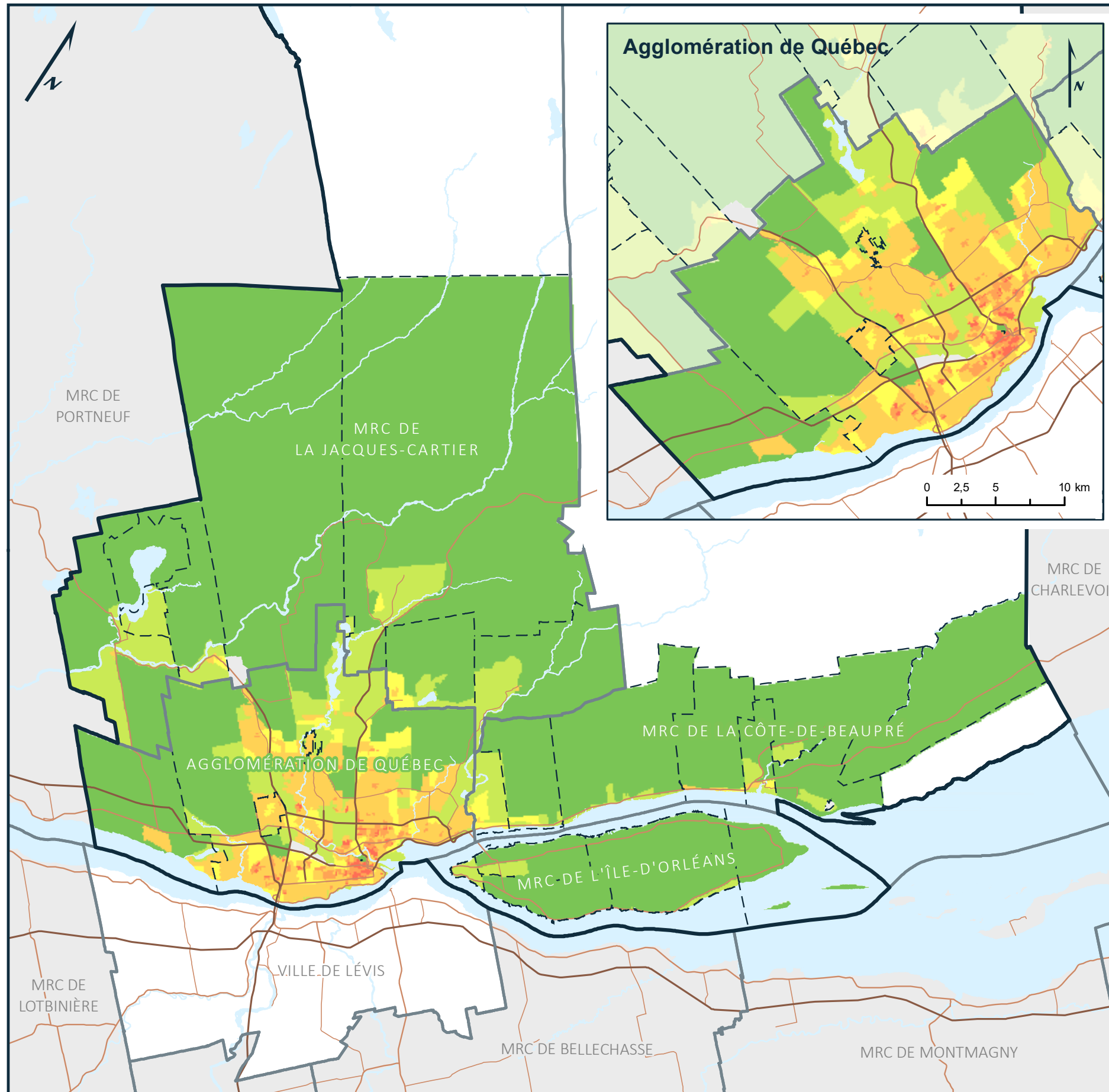
La **figure 5** présente grossièrement la répartition et la densité de la population sur le territoire d'application du PMGMR. Il y est constaté que les plus fortes densités correspondent assez bien aux secteurs urbanisés de la **figure 3** et, plus particulièrement, mais pas exclusivement, de l'agglomération de Québec.

¹³ (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021)

¹⁴ (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020)



Figure 5 – Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)

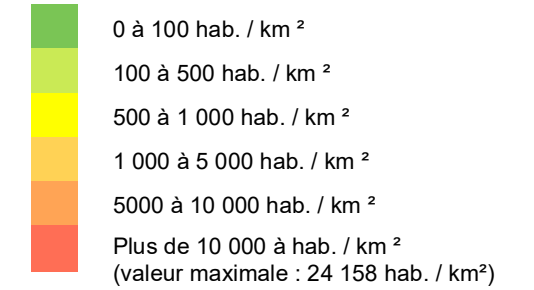


Communauté métropolitaine de Québec

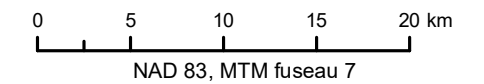
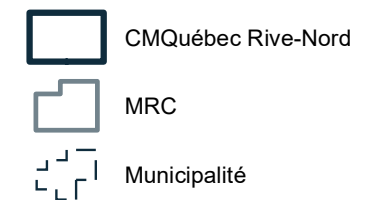
**PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031
CMQuébec (RIVE-NORD)**

Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2016

Densité brute de la population par aire de diffusion



Limites administratives



Sources :
 - Communauté métropolitaine de Québec, 2021
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
 - Statistiques Canada, Recensement, 2016

© Communauté métropolitaine de Québec
 Réalisé le 20 juillet 2021 (LD), modifié 15 septembre 2023 (LD)
 Nom du document : f5_pmgmr_population_20230914.mxd

Projections démographiques

Le **tableau 5** présente les perspectives démographiques des composantes de 2019 à 2031 issues de l'ISQ. La population de la CMQuébec (Rive-Nord) est estimée à 713 068 habitants en 2031, ce qui représente un accroissement de 7 % par rapport à 2019. Cet accroissement est comparable à celui de l'ensemble du Québec. La MRC de La Jacques-Cartier subira l'accroissement de population le plus important, suivie de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Tableau 5 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031¹⁵

| Composante | 2019 | 2031 | Variation 2019-2031 | |
|---------------------------|------------------|------------------|---------------------|--------------|
| | | | N | % |
| Agglomération de Québec | 583 121 | 620 988 | 37 867 | 6,5 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 29 252 | 31 496 | 2 244 | 7,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 7 536 | 7 951 | 415 | 5,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 46 181 | 52 633 | 6 452 | 14,0 % |
| CMQuébec | 666 090 | 713 068 | 46 978 | 7,1 % |
| Ensemble du Québec | 8 390 499 | 9 039 500 | 649 001 | 7,2% |

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire des MRC est essentielle pour l'élaboration du PMGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles générées et pour en estimer les quantités. Les principales caractéristiques ayant des incidences sur la gestion des matières résiduelles sont le nombre d'unités d'occupation et le nombre de logements sur le territoire (ce qui représente le nombre de portes à desservir), les revenus, le taux d'emploi, le nombre de ménages, ainsi que la structure économique.

Nombre d'unités d'occupation et de logements

Plusieurs logements peuvent être regroupés au sein d'une même unité d'occupation. Le **tableau 6** présente le nombre d'unités d'occupation ventilé par catégorie selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Les données proviennent d'une compilation d'indicateurs aux rôles d'évaluation.

Il y est constaté que l'importance relative du nombre d'unités d'occupation dans l'agglomération de Québec par rapport au nombre d'unité d'occupation total de la CMQuébec (Rive-Nord) (80,7 %) est à 78,5 % de type « unifamilial ou maison mobile ». Cette catégorie domine également chez les autres composantes. On note la faible représentation de la catégorie « multilogement » hors agglomération de Québec. On note également la plus forte représentation de la catégorie « chalet et maison de villégiature » dans la MRC de La Jacques-Cartier.

¹⁵ (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2019)

Tableau 6 – Nombre d'unités d'occupation selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶

| Type de logements | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de L'Île-d'Orléans | MRC de La Jacques-Cartier | Total CMQuébec (Rive-Nord) |
|---|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Unifamilial et maison mobile | 104 559 | 9 903 | 2 351 | 14 935 | 131 748 |
| Plex (entre 2 et 9 logements) | 25 182 | 992 | 284 | 972 | 27 430 |
| Multilogement (10 logements et plus) et condominium | 2 928 | 23 | 2 | 12 | 2 965 |
| Chalet et maison de villégiature | 382 | 702 | 416 | 1 027 | 2 527 |
| Total | 133 051 | 11 620 | 3 053 | 16 946 | 164 670 |

Le **tableau 7** présente le nombre de logements (nombre de portes à desservir) ventilé par catégories selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Les données proviennent d'une compilation, effectuée par la CMQuébec, d'indicateurs aux rôles d'évaluation. Les données ventilées de ce tableau permettent de constater l'importance relative du nombre de logements total dans l'agglomération de Québec (88,9 %).

Toutefois, le nombre de logements de type « unifamilial » de l'agglomération de Québec est pratiquement égal au nombre de logements de la catégorie « multilogement », influençant fortement le portrait métropolitain. La catégorie « unifamilial » domine chez les autres composantes. La faible représentation de la catégorie « multilogement » hors agglomération de Québec est notée. La plus forte représentation (en nombre relatif et en nombre absolu) de la catégorie « chalet et maison de villégiature » est notée dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Tableau 7 – Nombre de logements selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

| Type de logements | Agglomération de Québec ¹⁷ | MRC de La Côte-de-Beaupré ¹⁸ | MRC de L'Île-d'Orléans ¹⁹ | MRC de La Jacques-Cartier ²⁰ | Total CMQuébec (Rive-Nord) |
|---|---------------------------------------|---|--------------------------------------|---|----------------------------|
| Unifamilial et maison mobile | 104 855 | 9 903 | 2 351 | 14 936 | 132 045 |
| Plex (entre 2 et 9 logements) | 79 098 | 2 451 | 654 | 2 087 | 84 290 |
| Multilogement (10 logements et plus) et condominium | 105 077 | 563 | 48 | 863 | 106 551 |
| Chalet et maison de villégiature | 398 | 714 | 440 | 1 067 | 2 619 |
| Total | 289 428 | 13 631 | 3 493 | 18 953 | 325 505 |

On constate à la **figure 6** que la distribution des logements sur le territoire d'application du PMGMR est fortement contrastée en présentant de fortes densités au sein de l'agglomération de Québec et de moindre importance en périphérie. Les types d'unités d'occupation font également contraste; les densités de logements de type « chalet et maison de villégiature » étant plus faibles sur le territoire de l'agglomération de Québec qui présente par ailleurs des valeurs supérieures de densité de logements de type « multilogement ».

¹⁶ (Composantes, 2019)

¹⁷ (Agglomération de Québec, 2019)

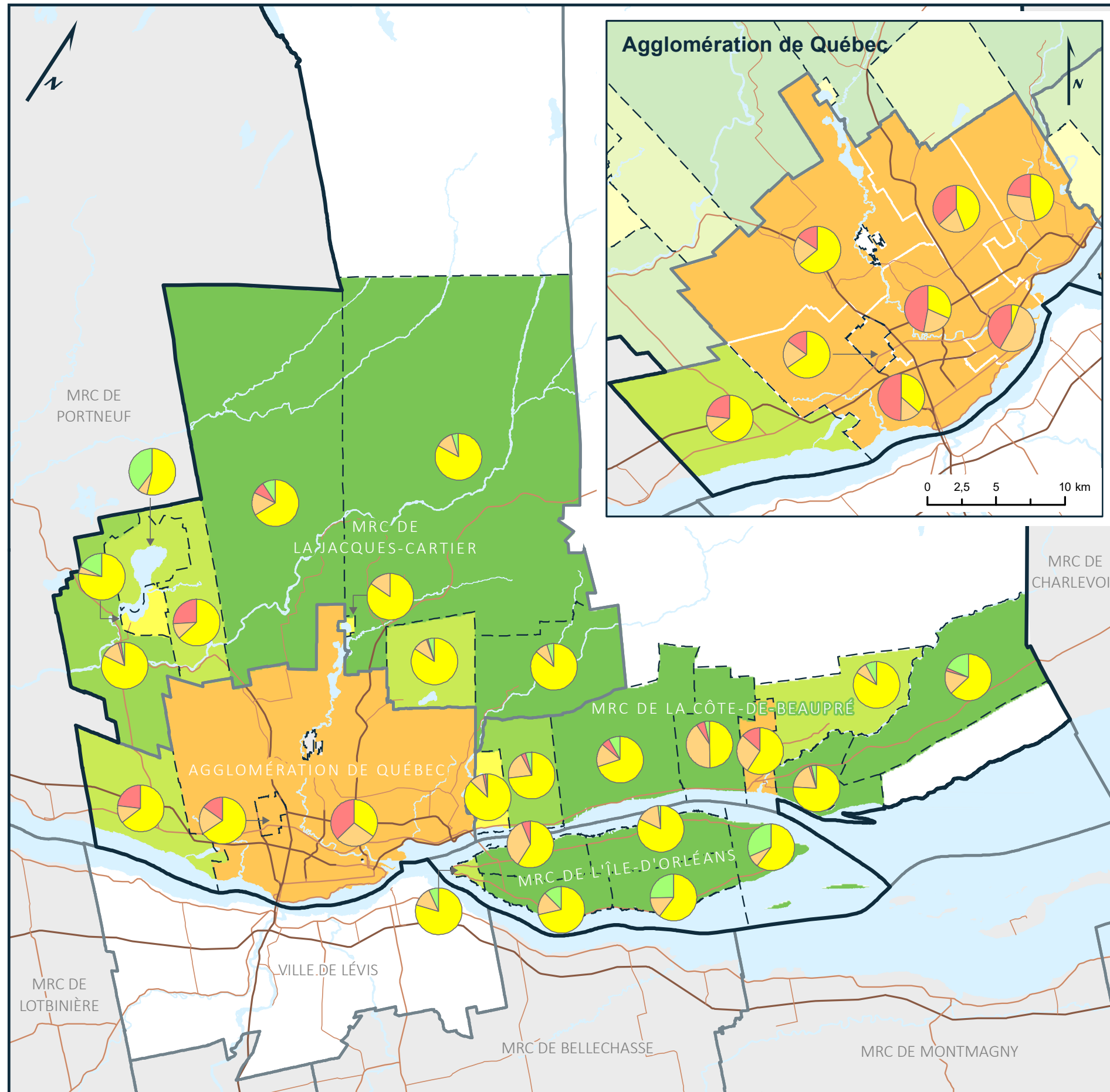
¹⁸ (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019)

¹⁹ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2019)

²⁰ (MRC de La Jacques-Cartier, 2019)



Figure 6 – Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

**PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031
CMQuébec (RIVE-NORD)**

Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019-2020

Densité des logements

- 0 à 0,5 logement / ha
- 0,5 à 1 logement / ha
- 1 à 5 logements / ha
- 5 à 10 logements / ha
- 10 à 25 logements / ha
- 25 à 50 logements / ha
- Plus de 50 logements / ha (valeur maximale : 104 logements / ha)

Typologie des logements

- Chalet et maison de villégiature
- Multilogement (10+ logements)
- Unifamiliale et maison mobile
- Plex (2 à 9 logements)

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
 - Communauté métropolitaine de Québec, 2021
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
 - Agglomération de Québec, Rôle d'évaluation, 2019
 - MRC L'Île-d'Orléans, Rôle d'évaluation, 2020
 - MRC La Côte-de-Beaupré, Rôle d'évaluation, 2020
 - MRC La Jacques-Cartier, Rôle d'évaluation, 2019

© Communauté métropolitaine de Québec
 Réalisé le 21 juillet 2021 (LD), modifié 15 septembre 2023 (LD)
 Nom du document : f6_pmgmr_logements_20230914.mxd



Caractéristiques sociales

L'âge de la population

Le **tableau 8** présente les tranches d'âge de la population sur le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) suivant les chiffres obtenus auprès de Statistique Canada pour l'année de référence 2019. Il y est constaté que l'agglomération de Québec a une population plus de deux fois supérieure à l'ensemble des trois autres MRC, et ce, pour toutes les catégories d'âge. Par ailleurs, on remarque, dans l'ensemble du territoire d'application, que les 25–64 ans sont les plus nombreux, les moins nombreux étant les 15–24 ans, également visibles à la **figure 7**. Cette dernière illustre les proportions de chacune des tranches d'âge de la population pour la CMQuébec (Rive-Nord) et l'ensemble des entités qui la compose. On observe également que le classement par rang de fréquence est le même pour toutes les composantes. On peut noter que c'est dans la MRC de La Jacques-Cartier que la tranche 0–14 ans présente une plus grande importance relative.

Tableau 8 – Tranches d'âge de la population en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019²¹

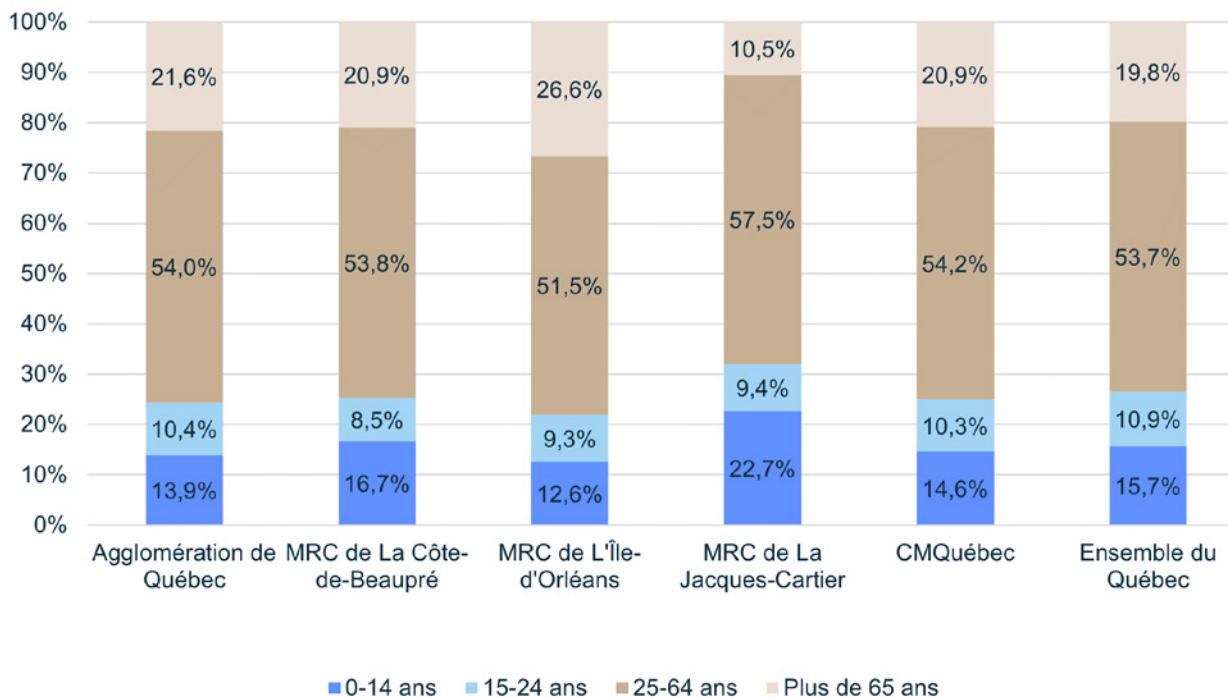
| Composante | Population | | | |
|-----------------------------|------------------|----------------|------------------|------------------|
| | 0–14 ans | 15–24 ans | 25–64 ans | Plus de 65 ans |
| Agglomération de Québec | 81 257 | 60 926 | 315 001 | 125 937 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 4 897 | 2 494 | 15 740 | 6 121 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 949 | 702 | 3 883 | 2 002 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 10 462 | 4 337 | 26 543 | 4 839 |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 97 565 | 68 459 | 361 167 | 138 899 |
| Ensemble du Québec | 1 343 546 | 928 450 | 4 593 566 | 1 691 483 |

La **figure 7** identifie que pour l'ensemble de la CMQuébec (Rive-Nord), les 25–64 ans représentent la part la plus importante avec 54,2 % de la population. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que dans l'ensemble du Québec (53,7 %), et il est encore plus élevé dans la MRC de La Jacques-Cartier (57,5%).

La proportion de personnes de plus de 65 ans est plus importante pour la MRC de L'Île-d'Orléans avec 26,6 % de la population. La population âgée de 15 à 24 ans est représentée équitablement entre les territoires de la CMQuébec (Rive-Nord), et oscille entre 8,5 % et 10,4 % de l'ensemble de la population. Il est prévisible qu'elle augmentera pour la MRC de La Jacques-Cartier puisque la proportion des enfants de moins de 15 ans y est plus élevée.

²¹ (Statistique Canada, 2021)

Figure 7 – Tranches d'âge de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



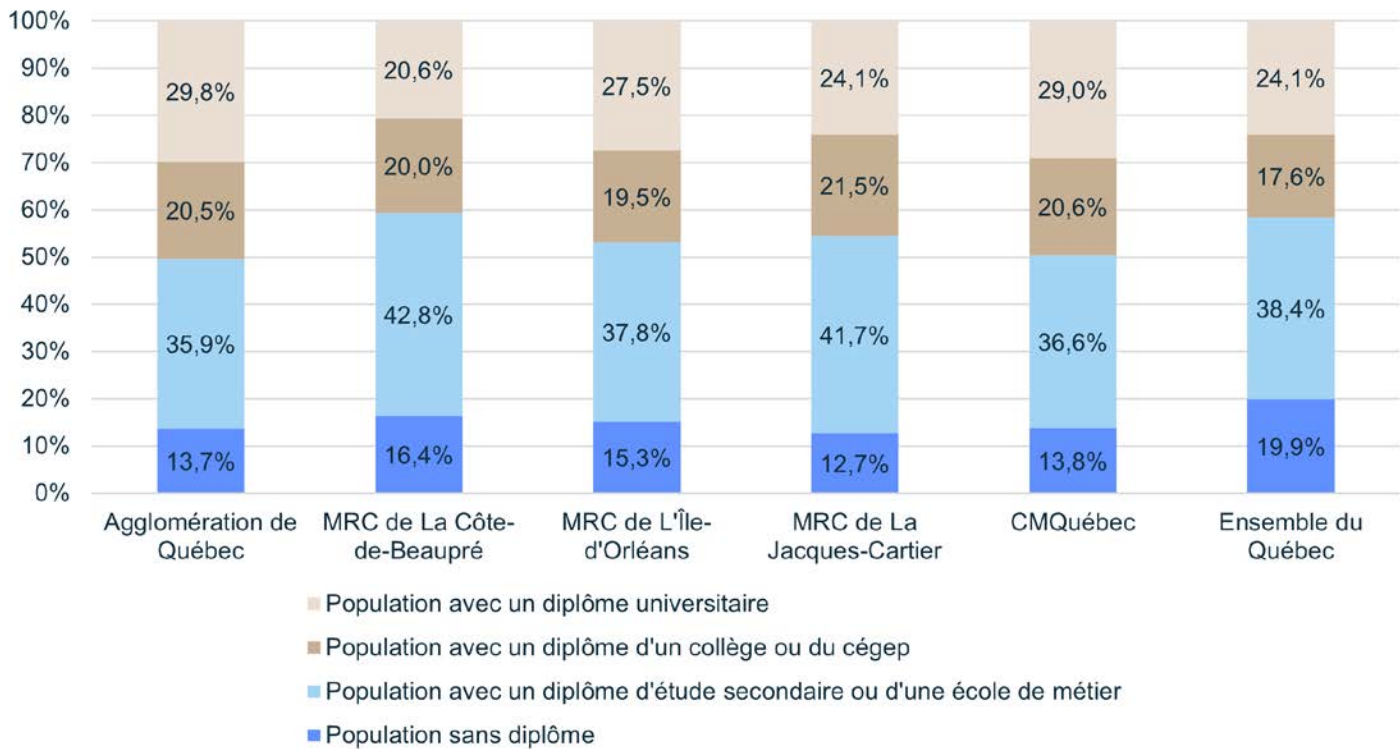
La scolarité

Les niveaux de scolarité de la population des composantes et de la CMQuébec (Rive-Nord) sont identifiés en pourcentage à la **figure 8**. Ils ont été obtenus auprès de Statistique Canada.

Selon ces données, la majorité de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) détient un plus haut taux de diplomation (86,2 %) que l'ensemble du Québec (80,1 %). En effet, les diplômés des niveaux universitaire, collégial et secondaire du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) s'élèvent respectivement à 29,0 %, 20,6 % et 36,6 % de la population, comparativement aux diplômés à l'échelle québécoise qui sont de 24,1 %, 17,6 % et 38,4 %.

Les personnes sans diplôme représentent 13,8 % de la population de la CMQuébec (Rive-Nord), ce qui est en deçà du taux de 19,9 % affiché par l'ensemble du Québec.

Figure 8 – Scolarité de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016²²



Les langues officielles

Le **tableau 9** répartit les citoyens par langues officielles parlées selon les données de Statistique Canada à la suite du recensement de la population de 2015. La comparaison de la situation de la CMQuébec (Rive-Nord) à celle de l'ensemble du Québec illustre que la région est plus francophone que la moyenne québécoise. La population de la CMQuébec, représentée dans le **tableau 9** par la région métropolitaine de recensement (RMR), est majoritairement francophone avec près de 60,6 % de la population qui parle uniquement français, c'est plus que la proportion du Québec (50,0 %). Cependant, 38,9 % de la population parle les deux langues officielles, soit le français et l'anglais, ce qui est moindre que le Québec (44,5 %).

²² (Statistique Canada, 2017)

Tableau 9 – Connaissance des langues officielles en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec en 2015²³

| Composantes | Français seulement | Anglais seulement | Français et anglais | Ni anglais ni français |
|--|--------------------|-------------------|---------------------|------------------------|
| Agglomération de Québec | 330 785 | 1 385 | 226 265 | 1 875 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 19 265 | 30 | 8 320 | 5 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 4 665 | 5 | 2 345 | 5 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 25 260 | 320 | 17 820 | 15 |
| Région métropolitaine de recensement** | 478 090 | 1 890 | 307 385 | 1 995 |
| Ensemble du Québec | 4 032 640 | 372 445 | 3 586 410 | 75 065 |

* La connaissance des langues officielles s'entend de la capacité d'une personne de soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues, ou dans ni l'une ni l'autre.

** La RMR inclut le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord), la ville de Lévis et la municipalité de Neuville, mais exclut les TNO et les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.

Caractéristiques économiques

Le **tableau 10** présente le revenu médian disponible, après impôts, des ménages en 2015. Il fournit également la rémunération des ménages pour les années 2010 et 2015²⁴ tirée des portraits de Statistique Canada. Un taux de croissance annuel médian entre 2010 et 2015 a été calculé à partir du revenu médian des ménages. On peut constater que les revenus médians et disponibles sont les plus élevés dans la MRC de La Jacques-Cartier, et les plus faibles dans l'agglomération de Québec pour les deux années.

Malgré ce constat de revenus médians plus élevés dans la MRC de La Jacques-Cartier, le taux de croissance des revenus médians est plus élevé dans la MRC de L'Île-d'Orléans et plus faible dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Tableau 10 – Revenu médian disponible des ménages en 2015 et revenu des ménages entre 2010 et 2015

| Composante | Revenu médian disponible des ménages ²⁵ (\$) | Revenu médian des ménages ²⁶ (\$) | | Variation 2010-2015 | | Taux de croissance annuel moyen 2010-2015 |
|--------------------------------------|---|--|---------------|---------------------|--------------|---|
| | 2015 | 2010 | 2015 | \$ | % | |
| Agglomération de Québec | 52 592 | 52 888 | 61 175 | 8 287 | 15,7 % | 3,0 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 60 827 | 62 299 | 71 277 | 8 978 | 14,4 % | 2,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 65 856 | 64 483 | 77 56 | 13 085 | 20,3 % | 3,8 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 75 523 | 79 769 | 90 884 | 11 115 | 13,9 % | 2,6 % |
| Région métropolitaine de recensement | N/A | N/A | 65 359 \$ | N/A | N/A | N/A |
| Ensemble du Québec | 52 207 | 51 842 | 52 207 | 365,00 | 0,7 % | 0,1 % |

²³ (Statistique Canada, 2016e)

²⁴ Données les plus récentes disponibles lors de la révision du PMGMR.

²⁵ (Statistique Canada, 2016d)

²⁶ (Statistique Canada, 2016c)

Le **tableau 11** présente les indicateurs économiques pour la CMQuébec (Rive-Nord) ainsi que pour chaque composante du territoire d'application du PMGMR à partir des données de l'enquête nationale auprès des ménages de 2016, réalisée par Statistique Canada.

Les différents indicateurs économiques de la CMQuébec (Rive-Nord) sont, de manière générale, supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec :

- Le taux d'activité de la CMQuébec (Rive-Nord) est de 67,2 % (64,4 % pour le Québec).
- Le taux d'emploi de la CMQuébec (Rive-Nord) est d'environ 4 % plus élevé qu'au Québec, soit 64,1 % à la CMQuébec (Rive-Nord) et 59,8 % au Québec.
- Le taux de chômage de la CMQuébec (Rive-Nord) est en dessous de la moyenne provinciale à 4,5 % (7,2 % pour le Québec).
- La MRC de La Jacques-Cartier se démarque par des taux d'activité et d'emploi supérieurs, avec respectivement 75,7 % et 72,9 %.
- L'agglomération de Québec est la plus touchée par le chômage sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) avec un taux de 4,9 %, ce qui reste tout de même inférieur à celui du Québec qui était alors de 7,2 %.
- La MRC de L'Île-d'Orléans présente les plus faibles taux d'activité et d'emploi de la région, avec respectivement 60,4 % et 58,4 %.

Tableau 11 – Synthèse des indicateurs économiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016²⁷

| Composante | Taux d'activité | Taux d'emploi | Taux de chômage |
|-----------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Agglomération de Québec | 65,3 % | 62,1 % | 4,9 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 66,5 % | 63,4 % | 4,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 60,4 % | 58,4 % | 3,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 75,7 % | 72,9 % | 3,6 % |
| CMQuébec (Rive-Nord) | 67,2 % | 64,1 % | 4,5 % |
| Ensemble du Québec | 64,4 % | 59,8 % | 7,2 % |

²⁷ (Statistique Canada, 2016b)

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI ET PROFIL ÉCONOMIQUE

Le **tableau 12** présente la répartition des entreprises et des employés de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 pour les différents secteurs d'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données sont compilées au lieu de travail des employés afin de représenter adéquatement les secteurs d'emploi des personnes travaillant dans les différentes composantes du territoire étudié. Il en est de même pour le nombre d'entreprises par secteurs d'emploi dans les différentes composantes.

Les emplois offerts sur le territoire de l'agglomération de Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier se retrouvent principalement dans le secteur de l'administration publique. Cette surreprésentation de ce secteur s'explique en partie par la concentration des services du gouvernement du Québec, la ville de Québec étant la capitale nationale.

Parmi les autres activités de services qui ont une présence forte, les soins de santé et les services d'enseignement peuvent être cités. On remarque également une représentation importante du tourisme, associée aux services d'hébergement et de restauration, ainsi que du secteur de la finance, des assurances et de l'immobilier. En revanche, les emplois dans le domaine culturel, soit l'information, la culture et les loisirs, occupent une faible proportion à Québec (environ 3 % pour la CMQuébec (Rive-Nord)).

Pour le nombre d'entreprises, le portrait est légèrement différent. Le territoire de l'agglomération de Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier regroupe un nombre important d'entreprises œuvrant dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale, du commerce de détail et des services professionnels, scientifiques et techniques. Le milieu de la construction est également omniprésent. La MRC de L'Île-d'Orléans, pour sa part, compte sur un nombre important d'entreprises dans le domaine de l'agriculture, ce qui est cohérent avec le nombre de terres agricoles et d'emplois disponibles. Enfin, la MRC de La Côte-de-Beaupré se démarque par un nombre élevé d'entreprises dans le secteur de la construction.



Tableau 12 – Nombre d'entreprises et d'emplois selon les secteurs d'emplois du SCIAN pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016²⁸

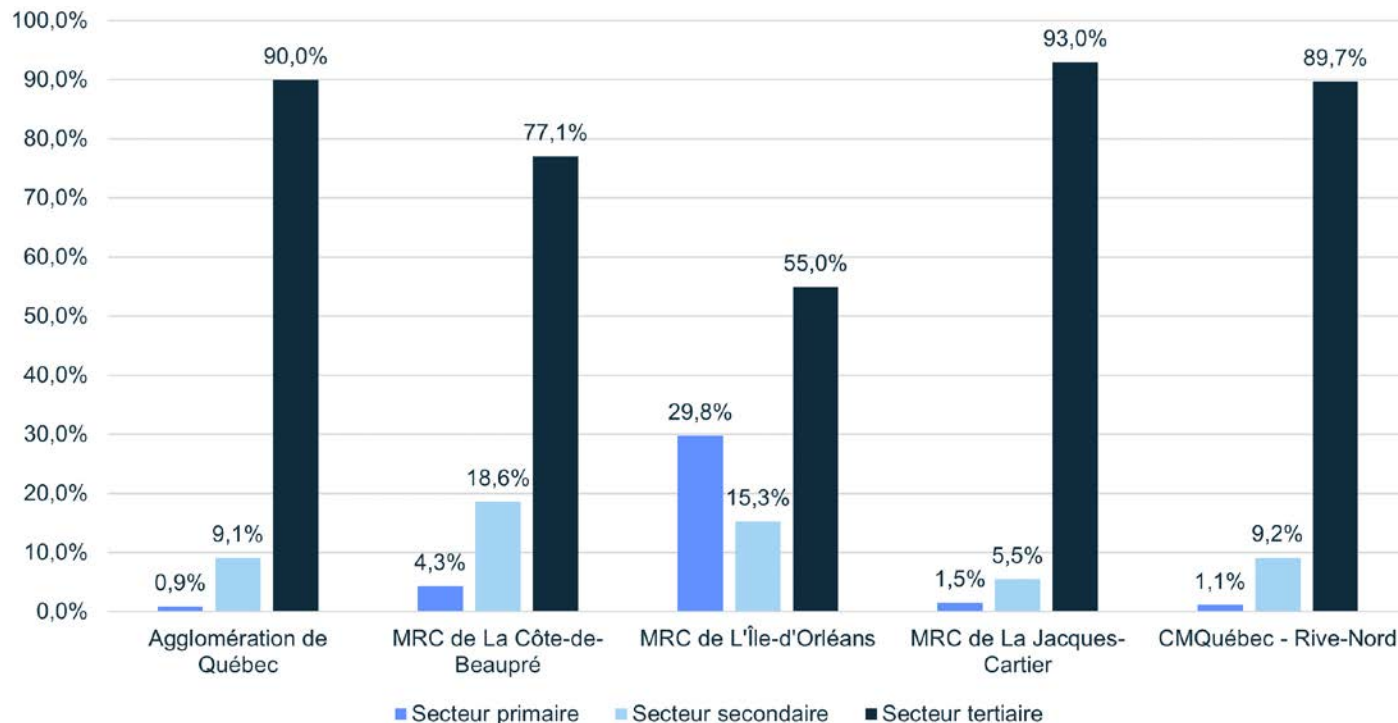
| Secteurs SCIAN | Agglomération de Québec | | MRC de La Côte-de-Beaupré | | MRC de L'Île-d'Orléans | | MRC de La Jacques-Cartier | | CMQuébec (Rive-Nord) | |
|---|-------------------------|----------------|---------------------------|--------------|------------------------|--------------|---------------------------|---------------|----------------------|----------------|
| | Entreprises | Emplois | Entreprises | Emplois | Entreprises | Emplois | Entreprises | Emplois | Entreprises | Emplois |
| Secteur primaire | | | | | | | | | | |
| 11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 85 | 1 050 | 26 | 240 | 76 | 390 | 23 | 160 | 210 | 1 840 |
| 21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz | 19 | 220 | 1 | 10 | N. D. | 0 | 2 | 30 | 22 | 260 |
| 22 Services publics – Électricité, gaz et eau | 8 | 1 610 | 2 | 30 | N. D. | 0 | N. D. | 10 | 10 | 1 650 |
| Secteur secondaire | | | | | | | | | | |
| 23 Construction | 1 614 | 8 960 | 109 | 340 | 39 | 80 | 287 | 430 | 2 049 | 9 810 |
| 31-33 Fabrication | 718 | 19 780 | 16 | 860 | 17 | 120 | 31 | 280 | 782 | 21 040 |
| Secteur tertiaire | | | | | | | | | | |
| 41 Commerce de gros | 784 | 9 510 | 8 | 20 | 4 | 10 | 29 | 120 | 825 | 9 660 |
| 44-45 Commerce de détail | 2 329 | 39 350 | 45 | 1 110 | 16 | 100 | 97 | 910 | 2 487 | 41 470 |
| 48-49 Transport et entreposage | 634 | 9 470 | 13 | 130 | 12 | 10 | 36 | 150 | 695 | 9 760 |
| 51 Industrie de l'information et industrie culturelle | 279 | 6 530 | 1 | 50 | 3 | 0 | 5 | 90 | 288 | 6 670 |
| 52 Finance et assurances | 574 | 17 080 | 3 | 150 | 8 | 30 | 19 | 150 | 604 | 17 410 |
| 53 Services immobiliers et services de location et de location à bail | 727 | 4 880 | 11 | 80 | 8 | 0 | 53 | 80 | 799 | 5 000 |
| 54 Services professionnels, scientifiques et techniques | 2 099 | 25 680 | 45 | 260 | 15 | 40 | 94 | 400 | 2 253 | 26 380 |
| 55 Gestion de sociétés et d'entreprises | 98 | 150 | 1 | 0 | N. D. | 0 | 2 | 0 | 101 | 150 |
| 56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement | 824 | 11 010 | 22 | 150 | 8 | 10 | 47 | 260 | 901 | 11 430 |
| 61 Services d'enseignement | 203 | 24 490 | 2 | 470 | N. D. | 60 | 14 | 810 | 219 | 25 830 |
| 62 Soins de santé et assistance sociale | 2 456 | 47 290 | 50 | 850 | 18 | 120 | 105 | 950 | 2 629 | 49 210 |
| 71 Arts, spectacles et loisirs | 315 | 5 160 | 6 | 390 | 5 | 10 | 22 | 440 | 348 | 6 000 |
| 72 Services d'hébergement et de restauration | 1 310 | 25 100 | 17 | 580 | 27 | 190 | 61 | 900 | 1 415 | 26 770 |
| 81 Autres services (sauf les administrations publiques) | 1 678 | 14 420 | 33 | 400 | 28 | 80 | 68 | 340 | 1 807 | 15 240 |
| 91 Administrations publiques | 98 | 43 550 | 4 | 330 | 7 | 60 | 11 | 6 440 | 120 | 50 380 |
| Total | 16 852 | 315 290 | 415 | 6 450 | 291 | 1 310 | 1 006 | 12 950 | 18 564 | 335 960 |

²⁸ (Statistique Canada, 2016a)

En 2016, la CMQuébec (Rive-Nord) comptabilise un total de 335 960 employés répartis au sein de 18 564 entreprises œuvrant dans divers secteurs d'activités, dont 94 % des emplois et 91 % des entreprises se situent dans l'agglomération de Québec. La MRC de L'Île-d'Orléans comptabilise moins de 0,5 % du nombre d'employés et 2 % des entreprises du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De plus, il y est constaté que son économie est beaucoup moins diversifiée.

La **figure 9** permet de voir que les postes occupés au sein du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) sont majoritairement dans le secteur tertiaire (89,7 %). La MRC de L'Île-d'Orléans présente près de 29,8 % des employés dans le secteur primaire, particulièrement dans l'agriculture. L'autre partie de la population se concentre dans le secteur tertiaire : la santé, le commerce ou l'administration publique. La MRC de La Jacques-Cartier présente près de 93 % des employés du territoire dans le secteur tertiaire comme l'administration publique. La MRC de La Côte-de-Beaupré et l'agglomération de Québec représentent essentiellement le secteur tertiaire avec respectivement 77,1 % et 90,0 % des employés y travaillant.

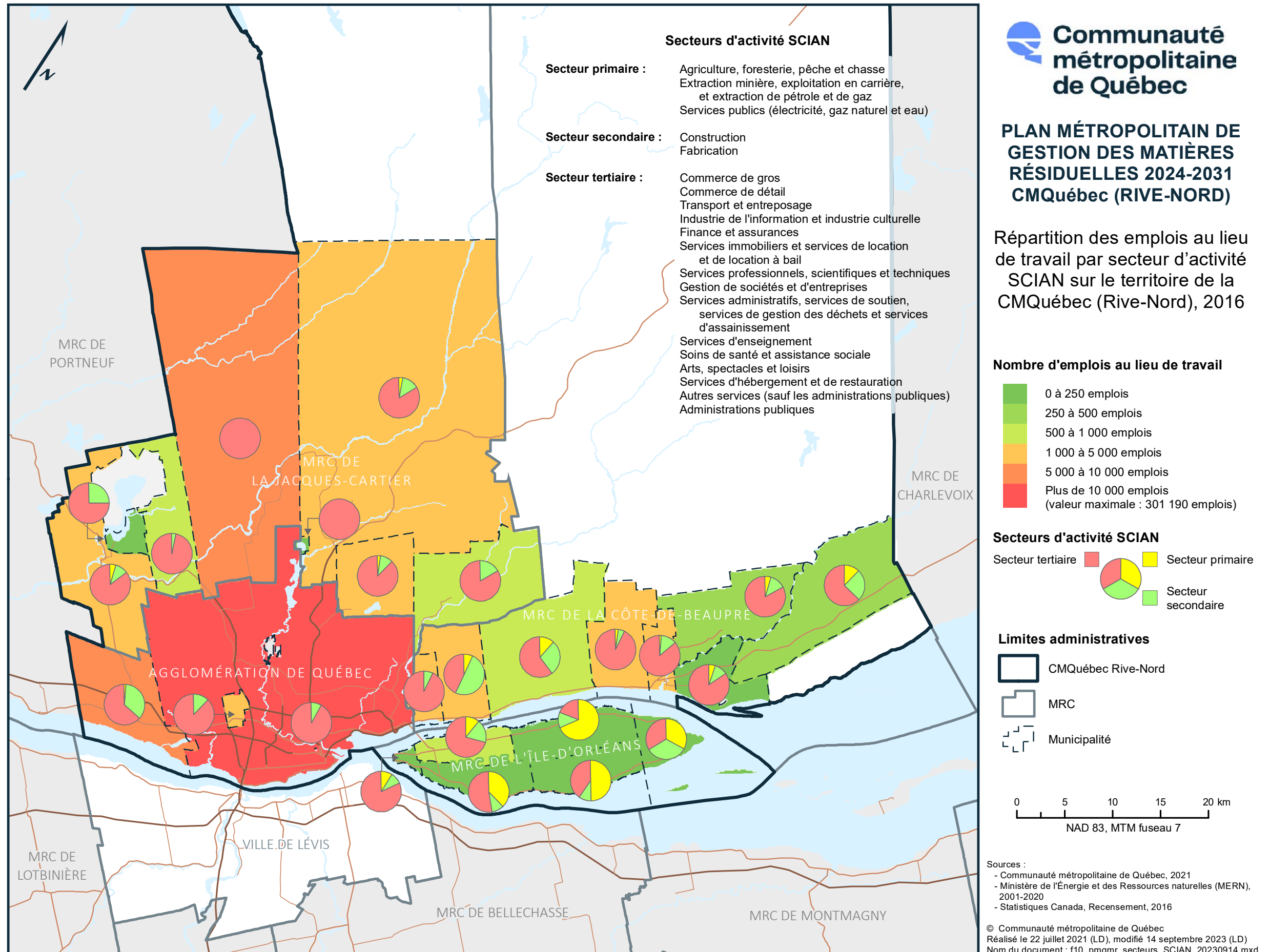
Figure 9 – Répartition des emplois en pourcentage selon les secteurs d'emplois et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016



S'inspirant des données présentées au **tableau 12**, la **figure 10** présente la répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire d'application du PMGMR. On peut observer que le nombre d'emplois est plus élevé sur le territoire de l'agglomération de Québec (il y représente plus de 90 % du total). Il diminue en périphérie et il est moindre dans la MRC de L'Île-d'Orléans qui comptabilise moins de 0,5 % du nombre d'employés du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).



Figure 10 – Répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Les **figures 11 et 12** présentent la répartition des employés en fonction du type d'activité : industriel, commercial ou institutionnel. Les valeurs relatives du secteur industriel dans la MRC de L'Île-d'Orléans sont distinctement supérieures à celles des autres composantes. La MRC de La Jacques-Cartier, suivie de l'agglomération de Québec, présente pour sa part la valeur relative la plus importante pour le secteur institutionnel.

Figure 11 – Répartition des emplois en pourcentage selon le type d'activité et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016

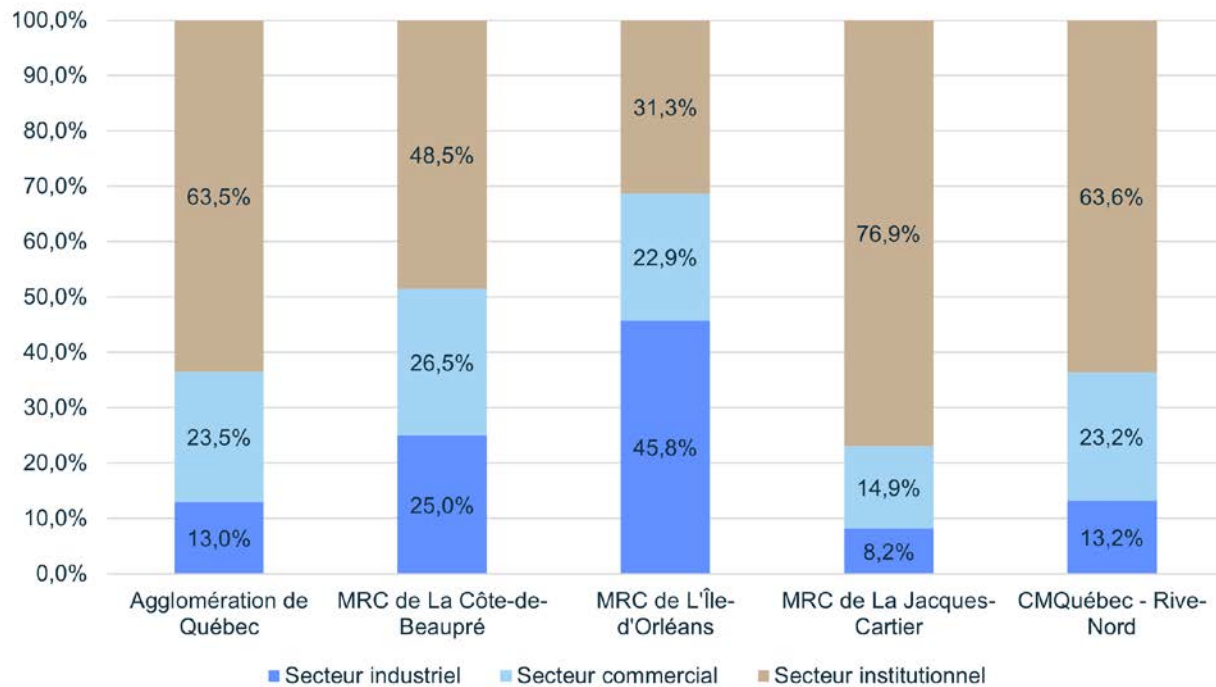
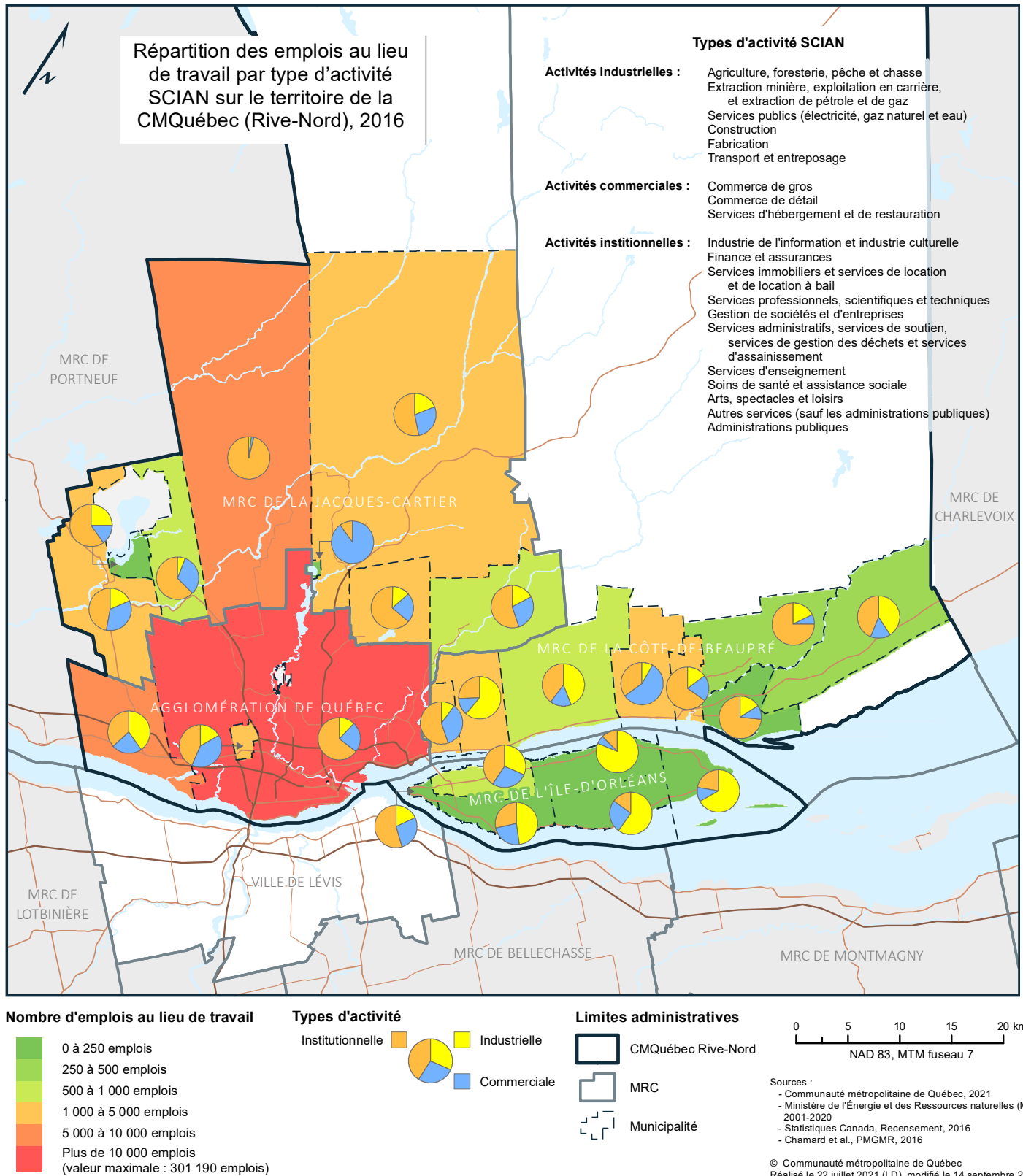


Figure 12 – Répartition des emplois au lieu de travail par type d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)





RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

Compétences de la CMQuébec

La CMQuébec est un organisme de planification, de coordination et de financement. Elle intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport et mobilité durable et en gestion des matières résiduelles. Ces compétences lui sont conférées par la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec. La compétence de gestion des matières résiduelles s'exerce sur l'ensemble des municipalités de la CMQuébec, à l'exclusion de la ville de Lévis (article 151, Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec). Le présent plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) couvre donc uniquement la rive nord de la Communauté.

Les municipalités régionales, dont la CMQuébec fait partie au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), doivent planifier la gestion des matières résiduelles au moyen d'un plan de gestion qui doit être maintenu à jour (art. 53.7 LQE). Conformément aux exigences de cette loi, le plan de gestion comprend les éléments suivants (art. 53.9 LQE) :

- Une description du territoire d'application;
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, par type de matière;
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la Politique québécoise, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant, la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;

- Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

La CMQuébec réalise la révision du PMGMR et coordonne la mise en œuvre de ses mesures. Elle prépare également le rapport de suivi annuel de l'avancement des mesures du PMGMR qui est envoyé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), condition pour que les municipalités du territoire d'application du PMGMR puissent recevoir la redistribution de la redevance à l'élimination. La CMQuébec s'assure aussi d'harmoniser et d'uniformiser notamment les actions régionales d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

Compétences des composantes

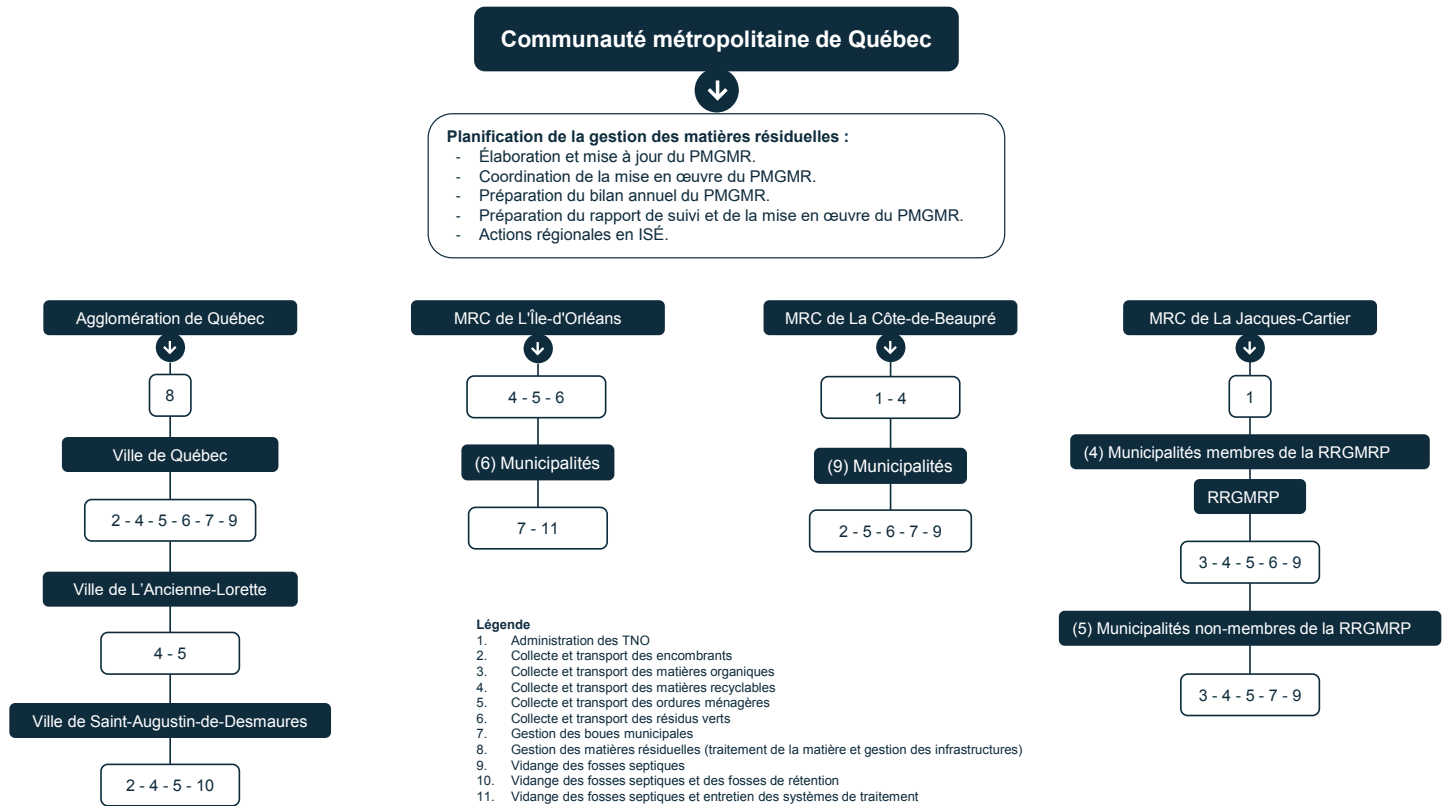
Les composantes de la CMQuébec visées par le PMGMR (section 1) ont la responsabilité de planifier et de mettre en place des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés au PMGMR.

Les composantes ont le choix d'exercer directement les compétences ou de les déléguer, partiellement ou totalement. Le partage des tâches dépend de la délégation de compétences consentie entre les composantes et les municipalités locales. Par exemple, la collecte des matières recyclables et/ou leur traitement peut être de compétence régionale (MRC) et la gestion des ordures ménagères de compétence locale (municipalité ou arrondissement).

En outre, une municipalité peut déléguer l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles à un gestionnaire tel qu'une régie municipale.

La **figure 13** présente le partage des compétences entre les composantes et les municipalités pour la gestion des matières résiduelles.

Figure 13 – Partage des responsabilités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord)



Agglomération de Québec

Les Villes de Québec, de L’Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ont la compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles, notamment pour les ordures ménagères, la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des matières organiques. L’agglomération de Québec gère quant à elle l’élimination et la valorisation des matières résiduelles, soit le traitement de la matière.

MRC de La Côte-de-Beaupré

La MRC de La Côte-de-Beaupré a une délégation partielle de compétences pour la gestion des matières résiduelles et assume la collecte sélective des matières recyclables auprès des citoyens et des ICI. Les municipalités assument la gestion de la collecte des ordures ménagères et d’autres programmes associés, notamment les collectes des résidus encombrants et la gestion des écocentres.

La MRC administre également deux territoires non organisés (TNO), soit ceux du Lac-Jacques-Cartier et du Sault-au-Cochon. Quelques chalets privés ou des installations de la SÉPAQ s’y retrouvent. Pour ces TNO, le service de collecte se résume à la présence de conteneurs de dépôt volontaire situés aux entrées des sites (secteurs isolés, zone de chalets, pourvoiries, etc.) et à la gestion d’un site de dépôt de matières résiduelles (ordures ménagères, matière recyclables, résidus de CRD et RDD) pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier.

MRC de L'Île-d'Orléans

La MRC de L'Île-d'Orléans a reçu la délégation complète des compétences par l'ensemble des municipalités pour la gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques; ces dernières sont gérées par les municipalités. La MRC gère donc les programmes municipaux pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Elle offre également d'autres services aux citoyens tels que la collecte spéciale des résidus encombrants, des feuilles mortes ainsi que le financement des composteurs domestiques. Elle organise l'événement annuel « Méga Recyclage » et plusieurs activités de sensibilisation en lien avec la saine gestion des matières résiduelles.

MRC de La Jacques-Cartier

La MRC de La Jacques-Cartier est constituée de neuf municipalités et d'un TNO (Lac-Croche) qu'elle administre.

Quatre municipalités de la MRC ont confié leur compétence de gestion des matières résiduelles à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), tandis que les cinq autres municipalités l'ont conservée et offrent des services de collecte.

Le TNO (Lac-Croche) comprend cinq accès routiers, dont seulement un est accessible par la MRC de La Jacques-Cartier. On y dénombre une centaine de chalets locatifs, dont plusieurs sont gérés par la SÉPAQ. Certains chalets privés situés sur le TNO sont desservis par des zones de dépôts pour les usagers²⁹. Ceux-ci sont gérés par la RRGMRP.

Le **tableau 13** présente les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier en précisant celles qui sont membres et non membres de la Régie.

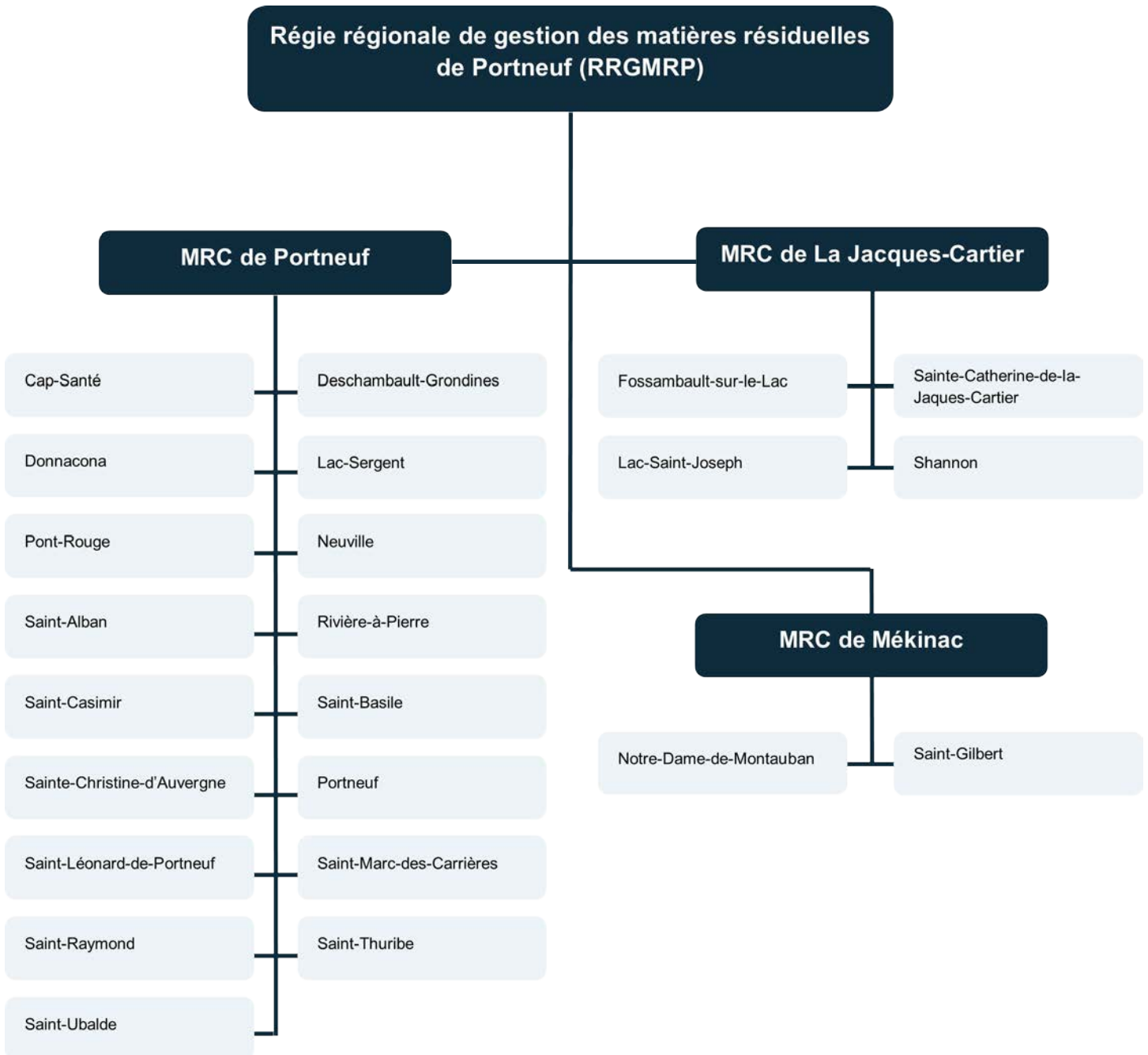
Tableau 13 – Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier selon qu'elles sont membres ou non de la RRGMRP

| Municipalités | Membres de la RRGMRP | Non-membres de la RRGMRP |
|--|----------------------|--------------------------|
| Fossambault-sur-le-Lac | X | |
| Lac-Beauport | | X |
| Lac-Delage | | X |
| Lac-Saint-Joseph | X | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | | X |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | | X |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | X | |
| Shannon | X | |
| Stoneham-et-Tewkesbury | | X |

²⁹ Situés dans la Réserve faunique des Laurentides, dans la Réserve faunique de Portneuf ainsi que dans les ZEC Bastican-Neilson et de la Rivière-Blanche.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) est un organisme municipal en activité depuis le 1^{er} janvier 2005. Elle assume la gestion et l'exploitation des équipements de recyclage et d'élimination des matières résiduelles. Elle régit également l'octroi et la gestion des contrats de collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de ses municipalités membres. La Régie gère les matières résiduelles de 23 municipalités et dessert une population d'environ 71 000 personnes, en plus des ICI présents sur le territoire de ses membres, comme l'illustre la **figure 14**. Elle couvre une superficie totale de 4 485 km².

Figure 14 – Membres de la RRGMRP



Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour bénéficier, en commun, des biens et des services.

Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), il y a des ententes entre plusieurs municipalités pour une gestion commune de certains services liés aux matières résiduelles. Les ententes signées sont notamment conclues entre la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités membres, entre certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et la RRGMRP, et entre certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le **tableau 14** présente le détail des ententes intermunicipales signées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Tableau 14 – Synthèse des ententes liées à la gestion des matières résiduelles

| Parties liées par ententes | Objet | Entrée en vigueur et échéance |
|--|---|---|
| RRGMRP Municipalités membres au sein de la MRC de La Jacques-Cartier : Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon | Entente intermunicipale relative à la création de la RRGMRP | 6 oct. 2004 |
| MRC de L'Île-d'Orléans Municipalités de : Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, et Sainte-Pétronille | Ententes intermunicipales relatives à la délégation de compétence en matière de gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques | 5 février 2007 et extension le 23 janvier 2020 (Saint-Pierre) Juillet 2007 (Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille) – 31 décembre 2027 ³⁰ |
| Ville de Beaupré Municipalité de Saint-Joachim | Entente intermunicipale relative à la gestion de l'écocentre | 17 août 2012 Elle se renouvelle automatiquement à la fin de chaque année pour une période d'un an. |
| Château-Richer Sainte-Anne-de-Beaupré | Entente intermunicipale relative à la gestion de l'écocentre municipal | Sans date. Elle se renouvelle automatiquement à la fin de chaque année et n'a pas de date de fin de contrat. |

L'agglomération de Québec détient la compétence de gestion des infrastructures de traitement des matières résiduelles en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Elle peut donc recevoir des matières en provenance d'autres municipalités environnantes et leur facturer le service selon leur utilisation. Une entente formelle n'est pas requise et une lettre est acheminée aux municipalités pour les informer des tarifs d'utilisation. La MRC de L'Île-d'Orléans, qui ne dispose d'aucun écocentre sur son territoire, permet donc à ses résidents de disposer de leurs matières résiduelles dans les écocentres de la Ville de Québec. Les municipalités de Lac-Delage, de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Wendake permettent également l'accès aux écocentres de la Ville de Québec à leurs résidents.

La Ville de Québec, en vertu de cette loi, accepte de traiter dans ses stations de traitement des eaux usées les boues de fosses septiques provenant des MRC de La-Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, de même que celles provenant des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier qui ne sont pas membres de la RRGMRP.

³⁰ Renouvellement à l'échéance de 10 ans à moins que l'une des municipalités souhaite y mettre fin.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Règlements municipaux

Parmi les nombreux règlements en vigueur sur le territoire des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord), certains comportent des aspects généraux ou spécifiques aux matières résiduelles. Le **tableau 15** synthétise le nombre de règlements en vigueur par territoire et pour chacune des municipalités et villes. On dénombre 116 règlements au total sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) abordant la gestion des matières résiduelles.

Tableau 15 – Synthèse des règlements généraux et spécifiques liés à la gestion des matières résiduelles

| Composante / municipalité | Nombre de règlements | Sujet des règlements |
|--|----------------------|---|
| Agglomération de Québec | | |
| Ville de Québec | 20 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (circulation, stationnement, camions-restaurants, nuisances) - Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (enlèvement, modalités de collecte et matières acceptées) - Règlement relatif à l'exclusivité de compétence de la Ville de Québec, pour l'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables, des résidus verts et des encombrants - Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques - Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures ménagères |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles - Règlement spécifique sur l'enlèvement, le transport et les modalités de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants - Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques et des fosses de rétention |
| L'Ancienne-Lorette | 5 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur des contenants à matières résiduelles) - Règlement sur la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables (modalités de collecte, exclusivité de compétence) - Règlement sur les matières organiques (modalités à respecter du compostage domestique) |
| Agglomération de Québec | 6 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (tarifs, nuisances, circulation et stationnements des véhicules de collecte, protection des prises d'eau) - Règlement sur la gestion des matières résiduelles et des écocentres, énonçant notamment une exclusivité de compétence de l'agglomération pour l'élimination des ordures à l'incinérateur et pour le conditionnement des matières recyclables au centre de tri |
| TOTAL – Agglomération de Québec | 34 | |

| Composante / municipalité | Nombre de règlements | Sujet des règlements |
|--|----------------------|---|
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | |
| Beaupré | 1 | - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (modalités de collecte et de transport des ordures ménagères et des encombrants, matières acceptées, collectes ponctuelles des feuilles et des arbres de Noël) |
| Boischatel | 6 | - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, transport de déchets nuisibles) - Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (enlèvement et élimination des ordures ménagères, utilisation et fonctionnement de l'écocentre) |
| Château-Richer | 1 | - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (modalités de collecte et de transport des ordures ménagères, collecte des encombrants) |
| L'Ange-Gardien | 3 | - Règlements généraux et spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, implantation des lieux d'enfouissement) - Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 1 | - Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants) |
| Saint-Joachim | 2 | - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants) |
| Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente | 0 | - Géré par Saint-Joachim |
| Saint-Tite-des-Caps | 3 | - Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances) - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères) |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 1 | - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des encombrants, des résidus verts, collecte ponctuelle des arbres de Noël et gestion de l'écocentre) |
| La MRC | 3 | - Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (compétence exclusive de la MRC pour les matières recyclables, modalités de collecte et de transport, extension de la collecte aux ICI) |
| TOTAL – MRC de la Côte-de-Beaupré | 21 | |



| Composante / municipalité | Nombre de règlements | Sujet des règlements |
|---------------------------------------|----------------------|---|
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 6 | <ul style="list-style-type: none">- Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances et entreposage extérieur de déchets)- Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire- Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (services municipaux reliés à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles)- Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 6 | <ul style="list-style-type: none">- Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur)- Règlements relatifs à la gestion des eaux usées, aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire- Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 4 | <ul style="list-style-type: none">- Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur)- Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire- Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | 2 | <ul style="list-style-type: none">- Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre)- Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | 5 | <ul style="list-style-type: none">- Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre)- Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire- Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Sainte-Pétronille | 2 | <ul style="list-style-type: none">- Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, entreposage extérieur) |
| TOTAL – MRC de L'Île-d'Orléans | 25 | |

| Composante / municipalité | Nombre de règlements | Sujet des règlements |
|--|----------------------|---|
| MRC de la Jacques-Cartier | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | 8 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des usages liés aux déchets, dépôt des déchets sur les plages municipales) - Règlement spécifique visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des municipalités membres de la Régie (RRGMRP) et sur la gestion des déchets solides (collecte ponctuelle et complémentaire) - Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques |
| Lac-Beauport | 7 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, brûlages extérieurs, entreposage extérieur) - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques) - Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques et des fosses de rétention |
| Lac-Delage | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des lieux d'élimination) - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables, collecte des encombrants et modalités des composteurs domestiques) |
| Lac-Saint-Joseph | 2 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des lieux d'élimination) |
| La MRC | 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (entreposage des déchets domestiques) |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | 1 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances) |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 5 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, brûlage extérieur) - Règlement spécifique relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention - Règlement spécifique régissant les matières résiduelles |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, brûlage extérieur) |
| Shannon | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (emplacement des lieux d'élimination) - Règlement spécifique visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des municipalités membres de la Régie (RRGMRP) - Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 3 | <ul style="list-style-type: none"> - Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (emplacement des lieux d'élimination, nuisances) - Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques) |
| TOTAL – MRC de La Jacques-Cartier | 36 | |
| TOTAL – CMQuébec (Rive-Nord) | 116 | |

En consultant ce tableau, on constate que l'agglomération de Québec compte trente-quatre (34) règlements généraux et spécifiques abordant la gestion des matières résiduelles. Parmi ces règlements, neuf (9) encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles. Les arrondissements de la Ville de Québec avaient des compétences en matière de collecte et de transport des matières résiduelles, mais ils ne l'exercent plus depuis la déclaration de compétence exclusive de la Ville de Québec de 2017. Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette disposent chacune de réglementations spécifiques sur la collecte des matières résiduelles.

Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, toutes les municipalités ont adopté des règlements pour encadrer la gestion des matières résiduelles. On dénombre vingt-et-un (21) règlements généraux et spécifiques. Sur cette quantité, seize (16) règlements encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles. Les municipalités gèrent notamment la collecte et le transport des ordures ménagères alors que la MRC s'occupe de la collecte et du transport des matières recyclables de manière exclusive.

Sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, puisque la MRC s'est fait déléguer la compétence pour gérer les matières résiduelles, les municipalités n'ont pas adopté de règlements spécifiques liés à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles. Leurs réglementations portent essentiellement sur la gestion des vidanges des fosses septiques présentes sur le territoire et sur les modalités d'utilisation des écocentres de la Ville de Québec. Au total, la MRC compte vingt-cinq (25) règlements généraux et spécifiques abordant la gestion des matières résiduelles. Quatorze (14) de ces règlements encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles.

Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, soit Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon, sont membres de la RRGMRP et la gestion de leurs matières résiduelles relève de la Régie. Les municipalités de Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'ont donc pas adopté de règlements pour la gestion des matières résiduelles sur leurs territoires puisqu'elles relèvent de la Régie. Les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac et Shannon ont toutefois adopté un règlement visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des membres de la RRGMRP. Les municipalités de Lac-Beauport, Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval et des Cantons-Unis-de-Stoneham-et-Tewkesbury disposent quant à elles de règlements sur la gestion des matières résiduelles puisqu'elles exercent cette compétence. La Ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier indique sur son site Internet de nombreuses règles relatives à la collecte des matières résiduelles, sans toutefois rendre disponible de règlement sur la gestion des matières résiduelles. Au total, la MRC de La Jacques-Cartier compte trente-six (36) règlements généraux et spécifiques portant sur la gestion des matières résiduelles. Douze (12) règlements abordent spécifiquement la gestion des matières résiduelles.

Les règlements en vigueur spécifiques aux matières résiduelles pour chaque municipalité située sur le territoire de la CM Québec (Rive-Nord) sont détaillés à l'**annexe A**. Cinquante (50) règlements spécifiques à la gestion des matières résiduelles s'y retrouvent.

Portée des règlements

Le contenu des règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles est variable. Les différents éléments inclus dans les règlements définissent surtout les modalités de collecte et de transport des matières, les obligations des usagers desservis par les services municipaux, notamment :

- Les types de contenants autorisés pour les collectes,
- Les matières acceptées ou refusées,
- Le mode de dépôt pour la collecte (localisation et propreté des bacs, heures de sortie).

Les différents éléments inclus dans les règlements municipaux relatifs à la gestion des eaux usées et des boues de fosses septiques définissent les modalités de vidanges des fosses, notamment la fréquence de vidange et le suivi de la conformité des fosses.

RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS

INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le recensement des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles et autres activités connexes a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec, qu'ils soient du secteur public, parapublic ou privé. Ceux-ci sont des intervenants actuels ou potentiels œuvrant en gestion des matières résiduelles.

L'inventaire a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs sources, notamment sur les informations provenant du « Bottin du réemploi »³¹ conçu et mis à jour par la CMQuébec. Plusieurs appels ont été réalisés auprès d'intervenants sur le territoire et à l'extérieur du territoire afin de mettre à jour les informations. Également, l'étude réalisée par Stantec³², portant sur le portrait des résidus de CRD, a permis de compléter la liste des intervenants grâce aux questionnaires téléphoniques qu'ils ont réalisés. Des recherches complémentaires ont permis de peaufiner la mise à jour des informations.

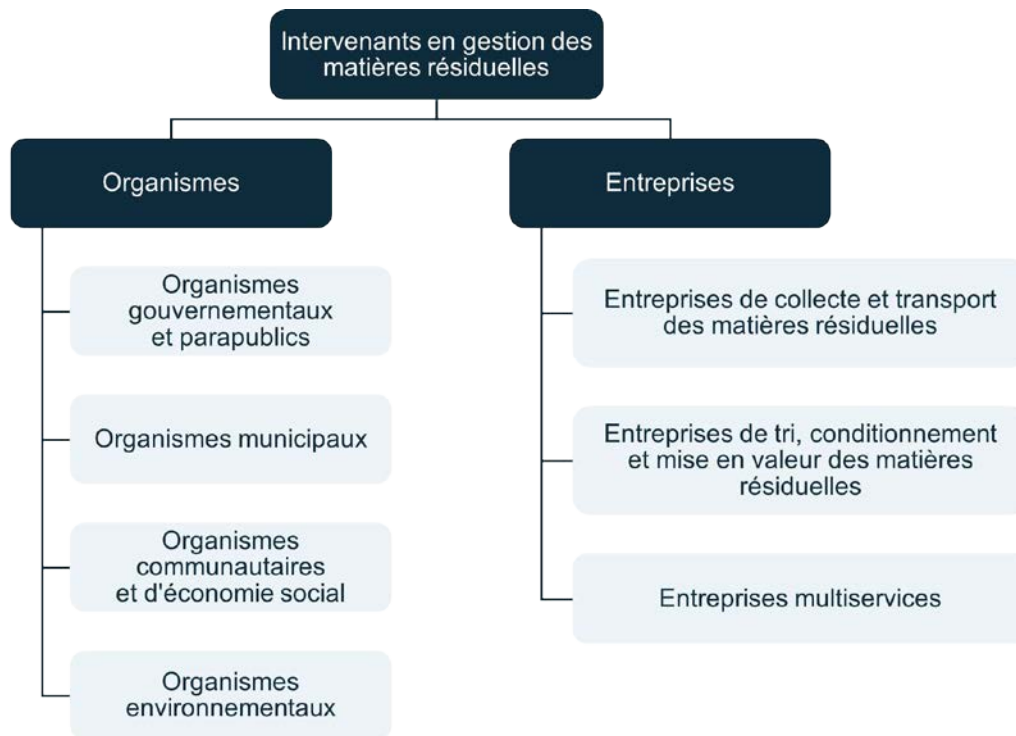
Les informations détaillées relatives aux différents intervenants liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité sont présentées à l'**annexe B**.

³¹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a)

³² (Stantec Experts-conseils Itée, 2021)

Une catégorisation de ces intervenants a été effectuée. Les différentes catégories sont présentées à la **figure 15**. Les organismes ont été classés selon qu'ils sont parapublics, municipaux, d'économie sociale ou environnementaux. Les entreprises ont quant à elles été divisées en trois catégories selon les services qu'elles offrent en gestion des matières résiduelles. Elles ont été identifiées soit parmi celles qui offrent un service de collecte et de transport, un service de tri, conditionnement et mise en valeur, ou celles qui offrent une pluralité de services (multiservice).

Figure 15 – Catégories d'intervenants réels et potentiels œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité



Le **tableau 16** présente le nombre d'intervenants présents sur le territoire de chaque composante et à l'extérieur du territoire de la CMQuébec, selon qu'ils sont des organismes ou des entreprises. En se référant à ce tableau, il est possible de constater qu'un grand nombre d'organismes et d'entreprises sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec où plus de 80 % des intervenants sont situés sur le territoire. Entre 2013 et 2019, le nombre d'entreprises recensées est resté sensiblement le même. En effet, certaines entreprises se sont retirées, mais un même nombre s'est ajouté, ce qui n'a pas eu d'effet sur les services offerts en gestion des matières résiduelles.

Tableau 16 – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants^{33 34}

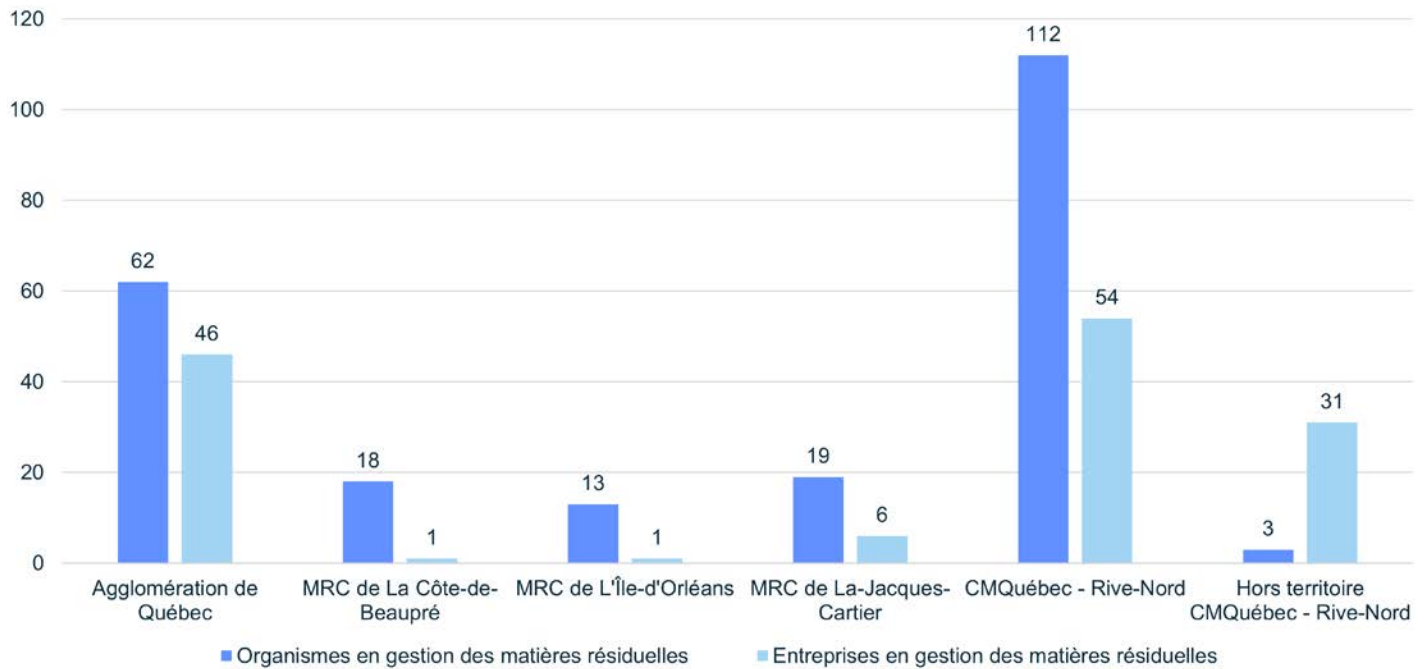
| | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de L'Île-d'Orléans | MRC de La Jacques-Cartier | CMQuébec (Rive-Nord) | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) | Total des intervenants en 2019 |
|--|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| Organismes gouvernementaux et parapublics | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 2 |
| Organismes municipaux | 19 | 18 | 13 | 19 | 69 | 2 | 71 |
| Organismes environnementaux | 9 | 0 | 0 | 0 | 9 | 1 | 10 |
| Organismes communautaires et d'économie sociale | 32 | 0 | 0 | 0 | 32 | 0 | 32 |
| Sous-total : Organismes en gestion des matières résiduelles | 62 | 18 | 13 | 19 | 112 | 3 | 115 |
| Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles | 18 | 1 | 1 | 4 | 24 | 11 | 35 |
| Entreprises de tri, conditionnement et mise en valeur des matières résiduelles | 24 | 0 | 0 | 2 | 26 | 13 | 39 |
| Entreprises multiservices | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 7 | 11 |
| Sous-total : Entreprises en gestion des matières résiduelles | 46 | 1 | 1 | 6 | 54 | 31 | 85 |
| Total des intervenants | 108 | 19 | 14 | 25 | 166 | 34 | 200 |

La **figure 16** présente sous forme de diagramme les informations comprises dans le **tableau 16**. En consultant cette figure, il est possible de remarquer qu'une majorité d'intervenants sont situés au sein du territoire d'application. Plusieurs entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles sont situées à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (36 %). Une concentration importante des intervenants du territoire d'application se retrouve dans l'agglomération de Québec, ce qui est cohérent avec sa densité de population.

³³ (Statistique Canada, 2021)

³⁴ (Ville de Québec, 2021c)

Figure 16 – Répartition des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CM Québec et à proximité selon les catégories d'intervenants



À l'instar de cette compilation maintenue à jour par la CM Québec, le « Bottin du réemploi » est également un outil accessible sur son site Internet qui permet de compléter le portrait des intervenants. Cet outil d'information favorise le deuxième chaînon de la hiérarchie des 3RVE, le réemploi, en plus de répertorier les différents points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC). Ce répertoire permet aux citoyens de trouver rapidement les entreprises et organismes qui récupèrent des biens en bon état ou qui se spécialisent dans la vente de produits usagés. L'interface du bottin se veut conviviale et permet de réaliser des recherches selon différents critères tels que la zone géographique, le type de matières ou d'objets recherchés et le type de commerces. Une synthèse non exhaustive des points de disposition de RDD et de TIC, notamment encadrés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP), de même que d'entreprises et d'organismes œuvrant en réemploi pour chaque composante de la CM Québec, en est extraite et présentée au **tableau 17**. Il est intéressant de constater le nombre élevé de points de dépôt (186) pour les RDD et les TIC présents sur le territoire de la CM Québec (Rive-Nord), et plus particulièrement dans l'agglomération de Québec (182).

Tableau 17 – Inventaire non exhaustif des entreprises, des organismes de réemploi et des points de disposition pour les RDD et les TIC, par composantes sur le territoire de la CMQuébec en 2019*³⁵

| Composante | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de L'Île-d'Orléans | MRC de La Jacques-Cartier | CMQuébec |
|--|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|------------|
| Points de dépôt pour RDD et TIC | 153 | 1 | 1 | 0 | 155 |
| Ressorceries | 33 | 2 | 2 | 1 | 38 |
| Ressorceries possédant des points de dépôt pour RDD et TIC | 29 | 0 | 0 | 2 | 31 |
| Autres organismes et entreprises de réemploi** | 58 | 4 | 4 | 3 | 69 |
| Total | 273 | 7 | 6 | 7 | 293 |

* Excluant les écocentres, bureaux – villes et municipalités – et garages municipaux.

** Magasins d'ameublement, antiquaires, quincailleries, boutiques diverses, cliniques, dépanneurs, etc.

NOTE : Les écocentres, les bureaux et les garages municipaux acceptent pour la plupart les RDD et le matériel électronique. Ils sont pour certains aussi des points de dépôt officiels des produits sous REP. Ces adresses ne sont pas comptabilisées dans le **tableau 17** (Bottin du réemploi). Toutefois, les écocentres sont comptabilisés dans la synthèse des infrastructures (**tableau 19**), alors que les bureaux et les garages municipaux le sont dans la synthèse des organismes municipaux (**tableau 16**).

Points de dépôt pour RDD et produits sous REP

Les résidus domestiques dangereux (RDD) regroupent de nombreux produits dangereux à usage domestique courant (insecticides, combustibles, engrais, pesticides, etc.) ainsi que des produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), dont les produits électroniques et informatiques (TIC).

Il est important de mentionner que les points de dépôt identifiés au « Bottin du réemploi » sont également répertoriés par chacun des organismes reconnus qui gèrent les produits sous REP. En effet, la liste des points de dépôt reconnus pour chaque produit sous REP est disponible en consultant les sites Internet respectifs de ces organismes (**tableau 18**). Une recherche par type de produits visés et par municipalités permet de localiser les points de dépôt les plus proches de notre localisation. Précisons que les écocentres sont en général des points de dépôt de plusieurs produits sous REP. Les citoyens peuvent généralement apporter leurs RDD dans les écocentres et dans des points d'apport volontaire de leur municipalité (garage municipal, bureaux de la MRC, etc.). Certaines municipalités peuvent aussi organiser des collectes itinérantes plusieurs fois par année.



Tableau 18 – Organismes reconnus qui gèrent des produits sous REP

| Produit | Programme | Coordonnées |
|---|---|---|
| Peintures et aérosols de peinture | Éco-Peinture | 1-855-840-6559 info@ecopeinture.ca https://www.ecopeinture.ca/ |
| Huiles, aérosols, antigels, filtres et contenants vides | Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) | 1-877-987-6448 soghu@soghu.ca https://soghu.com/ |
| Piles rechargeables et non rechargeables, et piles boutons | Appel à recycler | 1-888-224-9764 info@appelarecycler.ca https://www.appelarecycler.ca/ |
| Lampes au mercure | RecycFluo | 1-888-860-1654 info@recycfluo.ca https://www.recycfluo.ca/ |
| Produits électroniques | Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) | 1-888-557-8177, option 3 info@recyclermeselectroniques.ca https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/ |
| Appareils ménagers, notamment ceux contenant des gaz réfrigérants | GoRecycle Canada inc. | info@gorecycle.com https://www.gorecycle.com/ |

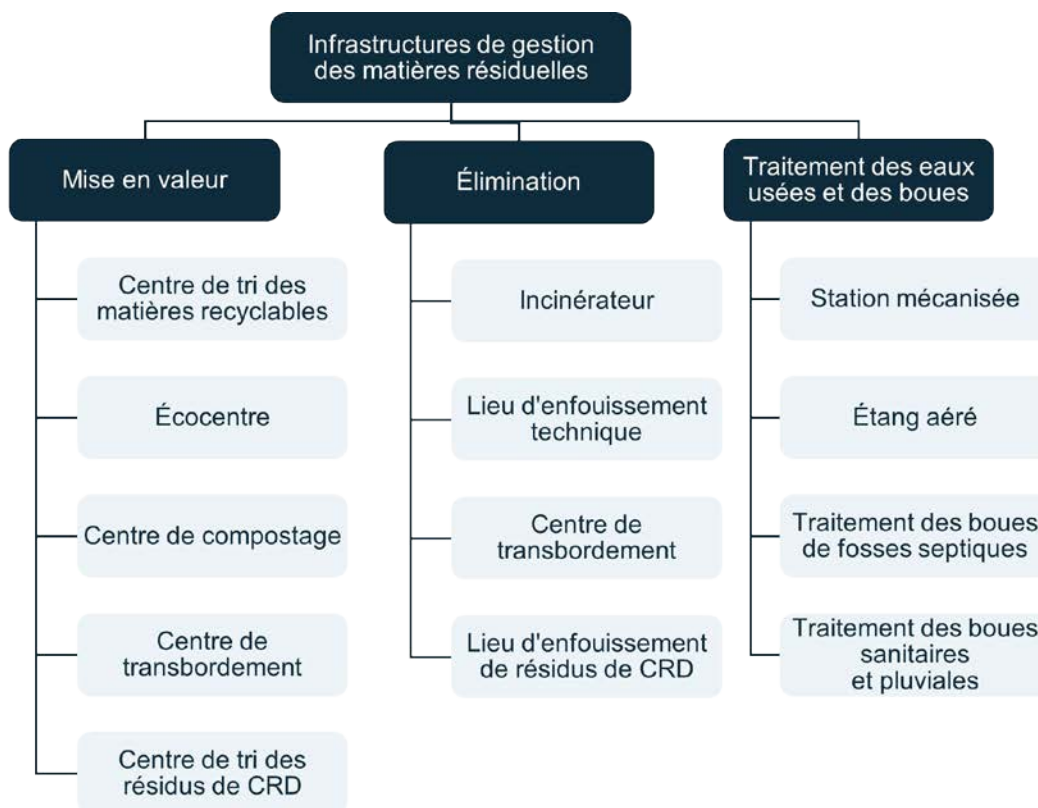
INFRASTRUCTURES

Les matières résiduelles générées en 2019 sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) ont été traitées dans différentes installations de traitement situées sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. La mise à jour de la liste des installations de traitement a été réalisée à partir des données de 2013. Ainsi, les infrastructures utilisées en 2013 ont toutes été contactées directement et plusieurs autres infrastructures supplémentaires ont été contactées afin de compléter cette mise à jour pour l'année 2019. De plus, l'étude effectuée par Stantec, portant sur le portrait des résidus de CRD, a également permis de mettre à jour ces informations grâce aux questionnaires téléphoniques réalisés par la firme Léger Marketing.

Il est important de noter que le recensement des intervenants est distinct de celui des infrastructures. Certaines entreprises se retrouvent dans l'un et l'autre, et ne peuvent être additionnées dans l'obtention d'un grand total.

Les infrastructures recensées ont été divisées en trois catégories : mise en valeur, élimination, traitement des eaux usées et des boues. Elles se déclinent à leur tour en sous-catégories illustrées à la **figure 17**.

Figure 17 – Catégories et sous-catégories d'infrastructures de gestion des matières résiduelles ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



Le nombre et le type d'infrastructures pour chaque composante sont synthétisés dans le **tableau 19** ainsi qu'à la **figure 18**. Près de la moitié des infrastructures du territoire d'application se trouvent dans l'agglomération de Québec. Les infrastructures hors territoire représentent près du tiers du total. Les informations relatives à ces infrastructures sont détaillées à l'**annexe C**.

Dans l'intervalle 2013-2019, le nombre total d'infrastructures traitant des matières issues du territoire d'application a augmenté de treize (13), dont huit (8) sont des infrastructures de mise en valeur, quatre (4) sont associées au traitement des eaux usées et des boues, et une (1) est dédiée à l'élimination. Elles sont présentées respectivement dans les sections suivantes.

Les **figures 19 et 20** permettent de visualiser la localisation des diverses installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Tableau 19 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

| | | Agglomération de Québec | MRC de La Côte-de-Beaupré | MRC de L'Île-d'Orléans | MRC de La Jacques-Cartier | CMQuébec (Rive-Nord) | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) | Infrastructures totales 2019 | Infrastructures totales 2013 |
|---|--|-------------------------|---------------------------|------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Mise en valeur des matières résiduelles | Centre de tri des matières recyclables | 2 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 3 | 4 |
| | Écocentre | 5 | 7 | 0 | 2 | 14 | 7 | 21 | 18 |
| | Centre de compostage | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | Centre de transbordement | 3 | 0 | 0 | 0 | 3 | 2 | 5 | 0 |
| | Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 3 | 7 | 6 |
| Sous-total Mise en valeur des matières résiduelles | | 14 | 7 | 0 | 2 | 23 | 15 | 38 | 30 |
| Élimination des matières résiduelles | Lieu d'enfouissement technique (LET) | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 4 | 5 | 4 |
| | Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 2 | 2 |
| | Centre de transbordement | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| | Incinérateur | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 |
| Sous-total Élimination des matières résiduelles | | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 6 | 9 | 8 |
| Traitement des eaux usées et des boues | Traitement des eaux usées – station mécanisée | 2 | 2 | 0 | 1 | 5 | 0 | 5 | 4 |
| | Traitement des eaux usées – étangs aérés | 0 | 1 | 4 | 6 | 11 | 0 | 11 | 10 |
| | Traitement des boues de fosses septiques | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| | Traitement des boues sanitaires et pluviales* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | N/A* |
| Sous-total Traitement des eaux usées et des boues | | 2 | 3 | 5 | 7 | 17 | 2 | 19 | 15 |
| Total des infrastructures | | 18 | 11 | 5 | 9 | 43 | 23 | 66 | 53 |

* Cette sous-catégorie est nouvelle par rapport à la catégorisation de 2013.

Figure 18 – Répartition des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

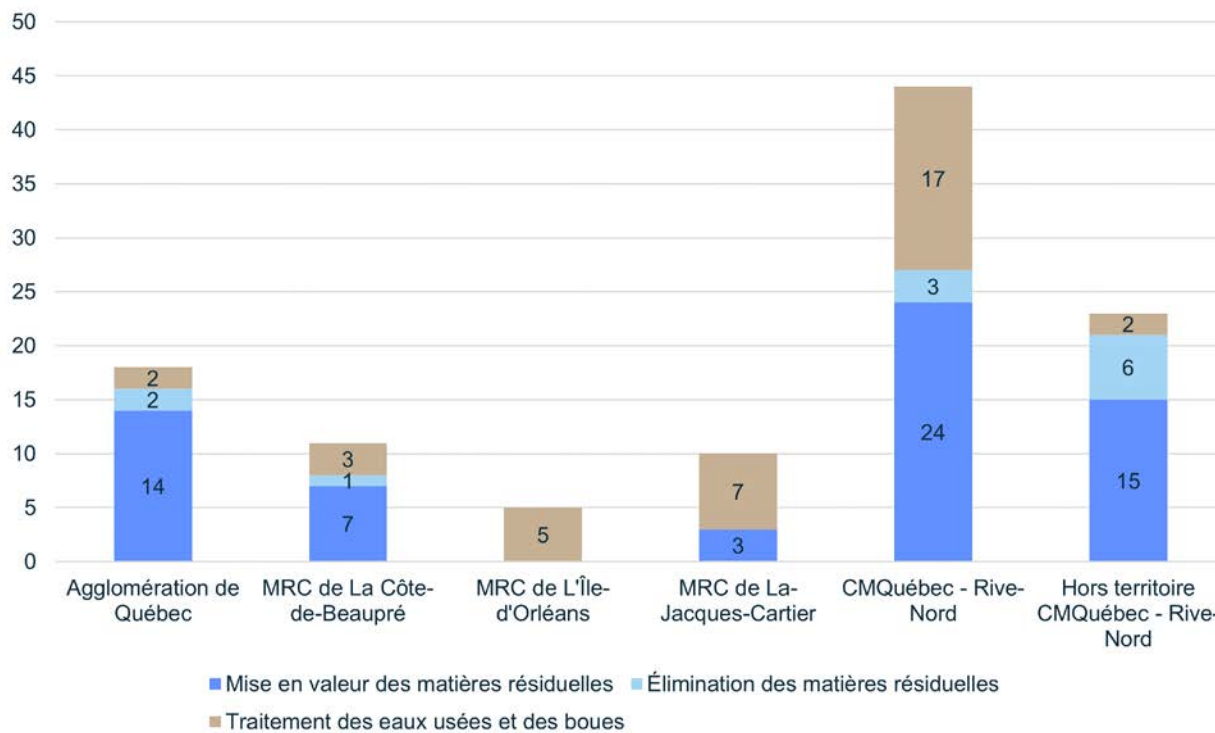


Figure 19 – Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Installations de gestion des matières résiduelles

Territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- Mise en valeur des matières résiduelles

- 1 Centre de transbordement des résidus de construction, rénovation et démolition
- 2 Centre de transbordement des résidus de construction, rénovation et démolition
- 3 Centre de transbordement des résidus verts
- 4 Centre de tri de Québec
- 5 Centre de tri des matières recyclables
- 6 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
- 7 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
- 8 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
- 9 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
- 10 Écocentre de Beauport
- 11 Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim
- 12 Écocentre de Boischatel
- 13 Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré
- 14 Écocentre de Jean-Talon
- 15 Écocentre de L'Ange-Gardien
- 16 Écocentre de l'Hétrière
- 17 Écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 18 Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges
- 19 Écocentre de Saint-Tite-des-Caps
- 20 Écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury
- 21 Écocentre de Val-Bélair
- 22 Écocentre des Rivières
- 23 Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier

- Élimination des matières résiduelles

- 24 Centre de transbordement des matières résiduelles
- 25 Incinérateur de la Ville de Québec
- 26 Lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Québec (site fermé depuis 2004)
- 27 Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec

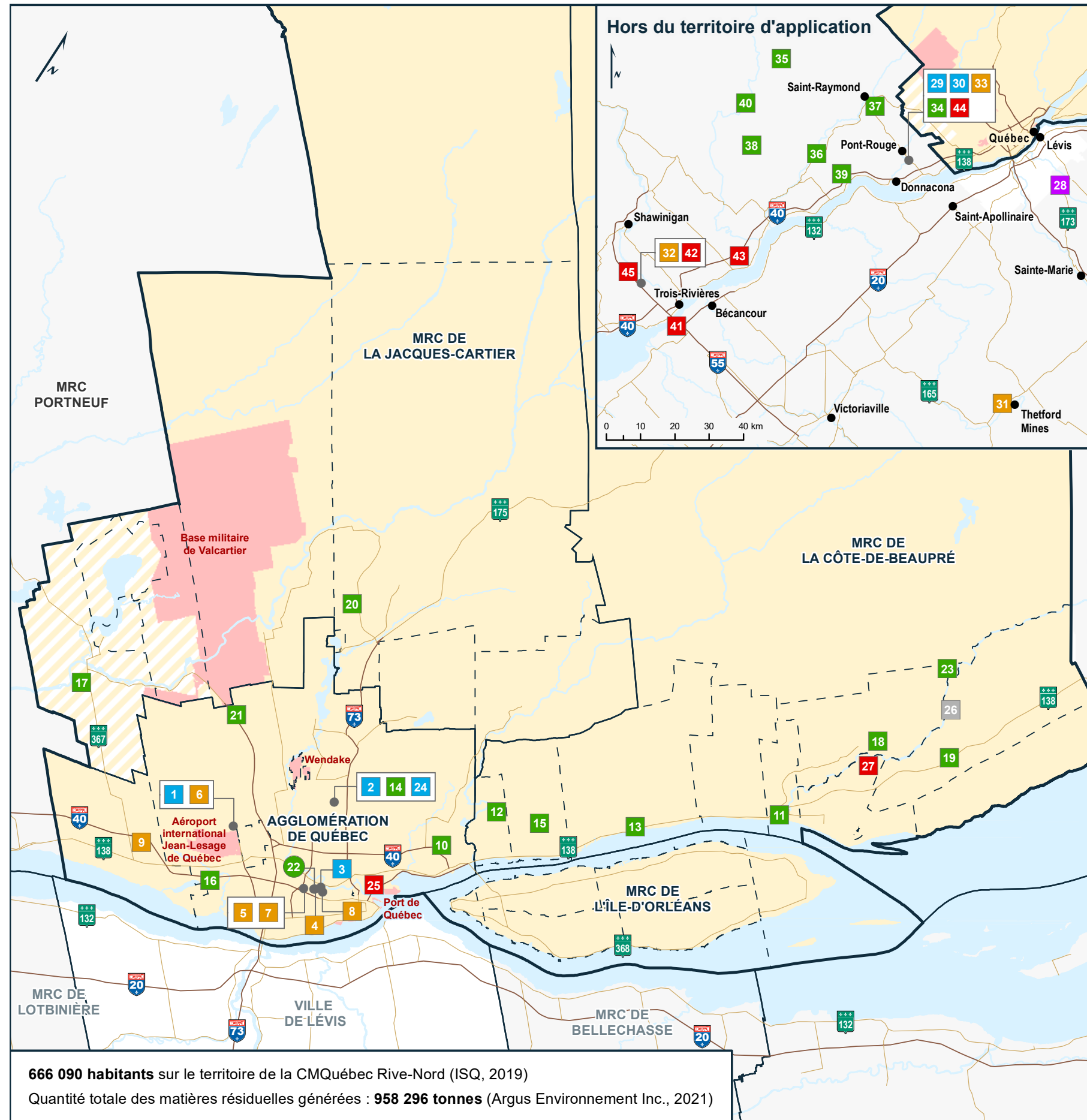
Hors territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- Mise en valeur des matières résiduelles

- 28 Centre de compostage de la matière organique
- 29 Centre de transbordement de la matière organique
- 30 Centre de transbordement des matières recyclables
- 31 Centre de tri des matières recyclables
- 32 Centre de tri pour résidus de construction, rénovation et démolition
- 33 Centre de tri pour résidus de construction, rénovation et démolition
- 34 Écocentre de Neuville
- 35 Écocentre de Rivière-à-Pierre
- 36 Écocentre de Saint-Alban
- 37 Écocentre de Saint-Raymond
- 38 Écocentre de Saint-Ubalde
- 39 Microécocentre de Deschambault-Grondines
- 40 Microécocentre de Notre-Dame-de-Montauban

- Élimination des matières résiduelles

- 41 Lieu d'enfouissement de résidus de construction et démolition
- 42 Lieu d'enfouissement de résidus de construction et démolition
- 43 Lieu d'enfouissement technique de Champlain
- 44 Lieu d'enfouissement technique de Neuville
- 45 Lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès



PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Types d'installations de gestion

- Centre de gestion de la matière organique
- Centre de transbordement
- Centre de tri
- Écocentre
- Lieu d'élimination
- Lieu d'élimination (fermé)
- Territoire visé par le PMGMR¹
- Municipalité desservie par la RRGMRP²
- + Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

¹ PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

² RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

0 5 10 15 km
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Argus Environnement Inc., 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2001-2020
- Ville de Québec, 2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 22 mars 2021 (LD), modifié le 13 septembre 2023 (LD)
Nom du document : 119-1_pmgmr_infrastructures_20230914.mxd

Figure 20 – Installations de gestion des eaux usées et des boues desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

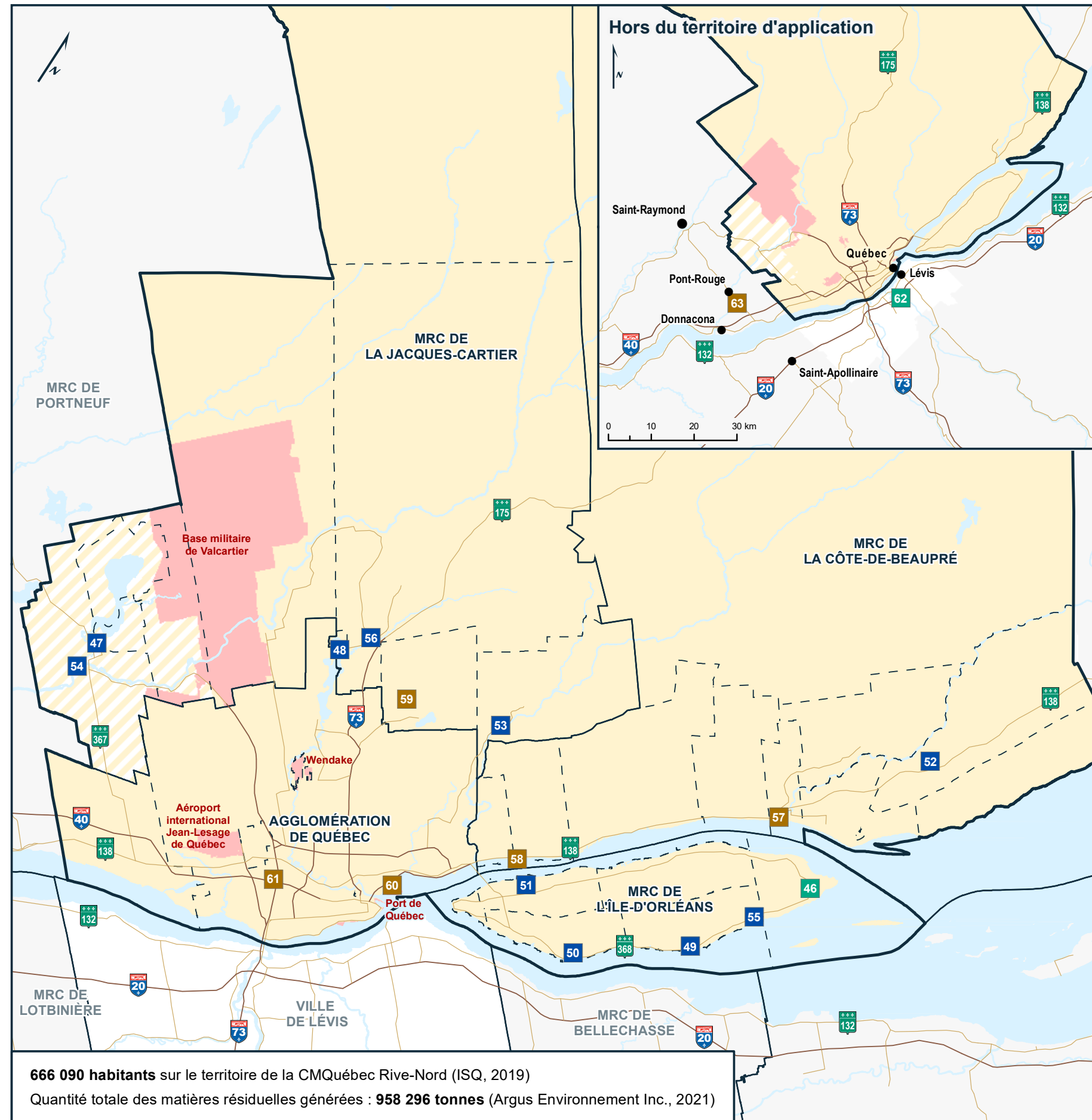
Installations de gestion des matières résiduelles

Territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- 46 Filtre à tourbe de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
- 47 Étangs aérés de Fossambault-sur-le-Lac
- 48 Étangs aérés de Lac-Delage
- 49 Étangs aérés de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
- 50 Étangs aérés de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- 51 Étangs aérés de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
- 52 Étangs aérés de Saint-Tite-des-Caps
- 53 Étangs aérés de Sainte-Brigitte-de-Laval
- 54 Étangs aérés de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 55 Étangs aérés de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
- 56 Étangs aérés de Stoneham-et-Tewkesbury
- 57 Station d'épuration des eaux usées de Beaupré
- 58 Station d'épuration des eaux usées de Boischatel - L'Ange-Gardien - Château-Richer
- 59 Station d'épuration des eaux usées de Lac-Beauport
- 60 Station d'épuration des eaux usées de Québec - secteur Est
- 61 Station d'épuration des eaux usées de Québec - secteur Ouest

Hors territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- 62 Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales
- 63 Station d'épuration des boues de fosses septiques



666 090 habitants sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord (ISQ, 2019)
Quantité totale des matières résiduelles générées : 958 296 tonnes (Argus Environnement Inc., 2021)

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Installations de gestion des matières résiduelles (eaux usées et boues) desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Types d'installations de gestion

- Étang aéré
- Station mécanisée (eaux usées et boues)
- Autre installation (eaux usées et boues)
- Territoire visé par le PMGMR¹
- Municipalité desservie par la RRGMRP²
- Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

¹ PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

² RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Sources :
 - Communauté métropolitaine de Québec, 2021
 - Argus Environnement Inc., 2021
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2001-2020
 - Ville de Québec, 2020

© Communauté métropolitaine de Québec
 Réalisé le 4 octobre 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023 (LD)
 Nom du document : f20-1_pmgmr_infrastructures_20230914.mxd

Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

En 2019, les matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et destinées à l'élimination ont été acheminées vers huit (8) infrastructures d'élimination (sans compter le centre de transbordement). Ces dernières peuvent être divisées en deux grandes catégories : l'incinération et l'enfouissement. Les matières enfouies ont été, selon leur nature, acheminées soit dans un lieu d'enfouissement technique (LET) ou dans un lieu d'élimination des débris de construction et démolition (LEDCC). Les lieux d'élimination utilisés en 2019 sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2013, mis à part le LET de Saint-Rosaire qui ne reçoit plus de matières de la CMQuébec (Rive-Nord) et l'ajout de deux (2) LET situés à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR : le LET de Champlain et le LET de Drummondville.

Ces infrastructures sont présentées par un court texte, suivi du **tableau 20**, qui présente chacune des installations d'élimination en faisant ressortir les quantités totales de matières reçues en 2019, les capacités maximales autorisées par le MELCC, leur capacité résiduelle, ainsi qu'une estimation de la durée de vie restante de ces lieux d'élimination.

L'incinérateur de la Ville de Québec

L'incinérateur est l'installation d'élimination qui gère le plus de matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il appartient à la Ville de Québec qui l'administre depuis 2015. Cet incinérateur est situé dans le quartier de Limoilou et il est en exploitation depuis 1974. Il traite des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel du territoire de la Ville de Québec et des MRC avoisinantes. Il reçoit environ 60 tonnes de boues par jour (21 000 t/an) en provenance des deux stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Ces boues sont d'abord déshydratées, puis séchées avant d'être brûlées.

L'incinérateur a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Les mâchefers sont envoyés à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim.³⁶

De 1985 à 2021, l'incinérateur a subi plusieurs modifications importantes afin de se conformer aux normes les plus strictes, allant au-delà de ce qui est exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), afin de minimiser l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Les travaux de mise à niveau incluent notamment la métallisation des fours, l'installation de brûleurs au gaz naturel et l'ajout d'unités individuelles d'addition de charbon activé. Des investissements de plus de 42 millions de dollars ont été nécessaires afin de moderniser les installations³⁷. De plus, il est à noter que la vapeur générée par l'installation est utilisée et vendue à plusieurs entreprises situées à proximité.

Depuis décembre 2004, le Comité vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR), appelé comité de vigilance de l'incinérateur (CVI) avant 2019, réunit des citoyens habitant à proximité de l'incinérateur, des représentants de divers groupes environnementaux locaux ainsi que des représentants municipaux. Des observateurs et personnes-ressources issues de la Santé publique et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont également présents³⁸. Sa création a été rendue possible en vertu de l'article 57 de la LQE afin de veiller à ce que l'exploitation du site s'effectue dans le respect des exigences environnementales.

³⁶ (Ville de Québec, 2021d)

³⁷ (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2021)

³⁸ (Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR), s.d.)

Cinq lieux d'enfouissement technique (LET)

LET de Saint-Joachim

Le LET de Saint-Joachim est le seul lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La Ville de Québec en est propriétaire depuis 2000 et en assume l'exploitation. Il dessert l'agglomération de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'est de la MRC de La Jacques-Cartier³⁹. Il est situé à 50 km au nord-est de la ville de Québec, à la limite des municipalités de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim. Il était anciennement le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Tite-des-Caps. Le LES a été fermé définitivement en 2004 pour être remplacé par le lieu d'enfouissement technique.

Le LET sert à enfouir majoritairement des matières inertes, notamment des cendres, des matériaux secs, des balayures de rues, des résidus de dessablage, des encombrants, des rejets de tamis, de la terre et des déblais. Sa capacité maximale autorisée est de 6 669 065 m³. Le LET a reçu 53 624 tonnes en 2019, mais peut recevoir jusqu'à 100 000 tonnes par année en considérant que 65 % des matières recueillies sont des cendres. La capacité résiduelle maximale est de 5 613 407 m³ ou de 6 736 088 tonnes⁴⁰. Sa durée de vie est estimée à environ 60 ans. Un comité de vigilance a été formé en 2005 afin d'assurer le respect des exigences environnementales lors de l'exploitation du site, et de faciliter également les échanges avec l'exploitant et les citoyens des municipalités environnantes⁴¹.

LET de Neuville

Situé dans la MRC de Portneuf, le LET de Neuville est la propriété et est exploité par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier utilisent le LET pour l'élimination de leurs matières résiduelles puisqu'elles sont membres de la RRGMRP : Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Lac-Saint-Joseph. Ce lieu d'enfouissement a reçu 84 230 tonnes en 2019, mais il peut accueillir jusqu'à 100 000 tonnes annuellement. Sa capacité maximale autorisée est de 2 940 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 2 260 140 m³ ou de 2 712 168 tonnes. Sa durée de vie est estimée à plus de 25 ans. Un comité de vigilance, formé de citoyens, de l'exploitant et de représentants concernés a été formé en 2009.⁴²

³⁹ (Ville de Québec, 2021a)

⁴⁰ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)

⁴¹ (Comité de vigilance du LET, 2021)

⁴² (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021)



LET de Saint-Étienne-des-Grès

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès, situé dans la MRC de Maskinongé, est la propriété de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) qui devient désormais Énergycycle. Il a reçu 237 364 tonnes de matières résiduelles en 2019. Sa capacité maximale autorisée est fixée à 10 400 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 2 488 000 m³ ou d'environ 2 985 600 tonnes.⁴³

LET de Champlain

Appartenant à Énergycycle (RGMRM), ce site d'élimination situé dans la région de la Mauricie est un site public qui est opéré par la compagnie Matrec, une division de GFL Environnemental inc., depuis 2014. Il a reçu 158 294 tonnes de matières résiduelles en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 1 490 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 617 320 m³ ou d'environ 740 784 tonnes.⁴³

LET de Drummondville

Le LET de Drummondville (Secteur Saint-Nicéphore) appartient à Waste Management Québec inc., qui en est aussi l'administrateur. Il a reçu 537 353 tonnes de matières en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 8 300 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 346 867 m³ ou de 416 240 tonnes.⁴³

Deux lieux d'élimination de débris de construction, de rénovation et démolition (LED CD)

LED CD Sable-des-Forges

Situé à Trois-Rivières, le LED CD Sable-des-Forges est exploité par les entreprises Sable-des-Forges et Groupe Bellemare. Le lieu d'élimination est majoritairement utilisé pour le dépôt de matériaux secs. Ce site a reçu 88 491 tonnes en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 4 000 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 2 130 752 m³.⁴³

LED CD Enfoui-Bec

Appartenant à la compagnie Enfoui-Bec inc., le LED CD, situé à Bécancour, est exploité par Gestion 3LB. En 2019, ce site a reçu 54 744 tonnes. Sa capacité maximale autorisée est de 1 132 061 m³ et sa capacité résiduelle est de 323 674 m³.⁴³

⁴³ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)

Tableau 20 – Caractéristiques des sites d'élimination ayant traité des matières résiduelles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁴⁴

| Site | Propriétaire | Exploitant | Quantité traitée en 2019 | Capacité maximale autorisée | Capacité résiduelle | Durée de vie utile estimée* |
|--|---|--|-------------------------------------|-----------------------------|---|-----------------------------|
| Incinérateur | Ville de Québec | Ville de Québec | 268 844 t ⁴⁵ | 312 000 t/an ⁴⁶ | --- | N/A |
| Lieux d'enfouissement technique (LET) | | | | | | |
| Saint-Joachim | Ville de Québec | Ville de Québec | 57 033 m ³ 53 624 t | 6 669 065 m ³ | 5 613 407 m ³ 6 736 088 t | Plus de 60 ans |
| Neuville | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | RRGMRP | 80 522 m ³ 84 230 t | 2 940 000 m ³ | 2 260 140 m ³ 2 712 168 t | Plus de 25 ans |
| Saint-Étienne-des-Grès | Énercycle Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) | Énercycle (RGMRM) | 234 300 m ³ 237 364 t | 10 400 000 m ³ | 2 488 000 m ³ 2 985 600 t | Environ 10 ans |
| Champlain | Énercycle (RGMRM) | Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc. | 173 940 m ³ 158 294 t | 1 490 000 m ³ | 617 320 m ³ 740 784 t | Environ 3 ans ⁴⁷ |
| Drummondville | Waste Management Québec inc. | Waste Management Québec inc. | 371 959 m ³ 537 353 t | 8 300 000 m ³ | 346 867 m ³ 416 240 t | Au moins 1 an ⁴⁸ |
| Lieux d'élimination de débris de construction, de rénovation et démolition (LEDCCD) | | | | | | |
| Sable-des-Forges | Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare | Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare | 126 934 m ³ 88 491 t | 4 000 000 m ³ | 2 130 752 m ³ | Plus de 15 ans |
| Enfoui-Bec | Enfoui-bec inc. | Gestion 3LB | 45 496 m ³ 54 744 t | 1 132 061 m ³ | 323 674 m ³ | Environ 7 ans |

* Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport sectoriel « L'élimination des résidus ultimes » du MELCC, 2021.

⁴⁴ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021a)

⁴⁵ (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2020)

⁴⁶ (Ville de Québec, 2021d)

⁴⁷ La durée de vie de cette installation est présentement en révision puisqu'un projet d'agrandissement du LET a été soumis au MELCC et est présentement en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales (REE) (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021f)

⁴⁸ Un décret, en date du 22 septembre 2021, autorise la poursuite des activités pour la prochaine année. Une demande d'agrandissement du LET est présentement en évaluation pour prolonger jusqu'à 10 ans la durée de vie de l'installation selon le registre des évaluations environnementales (REE) (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021e)

Infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles

Les différentes infrastructures de mise en valeur utilisées pour traiter les matières résiduelles en provenance de la CM Québec (Rive-Nord) sont présentées et comprennent les types d'installations suivantes :

- les centres de tri pour matières recyclables,
- les écocentres,
- les centres de compostage,
- les centres de tri des débris de CRD.

Entre 2013 et 2019, plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles ont vu le jour, c'est notamment le cas pour les écocentres, les centres de tri des débris de CRD et les centres de transbordement.

Trois centres de tri de matières recyclables

Centre de tri de la Ville de Québec

Le centre de tri de matières recyclables de Québec appartient à la Ville de Québec, mais il est exploité par la Société VIA. Cette société est une entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables pour l'est du Québec. Ce centre de tri reçoit les matières recyclables générées sur le territoire de la CM Québec (Rive-Nord) en provenance du secteur résidentiel et ICI. Il a une capacité annuelle de traitement estimée à 65 000 tonnes de matières recyclables et traite en moyenne annuellement 59 000 tonnes de matières.⁴⁹

La Société VIA exploite et administre plusieurs autres centres de tri de matières recyclables dans l'est du Québec, notamment le centre de tri de Lévis, siège social de l'organisation. D'ailleurs, en 2013, ce centre a traité quelques matières en provenance du territoire de la CM Québec (Rive-Nord), mais cela n'a pas été le cas en 2019.

Centre de tri – Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc.

Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc. est une compagnie bien établie à Québec. Elle offre divers services en gestion des matières résiduelles, notamment le tri des matières recyclables majoritairement offert pour les ICI. Leur centre de tri est situé à Québec.⁵⁰

Centre de tri – Frontenac

Le centre de tri de Frontenac est maintenant utilisé pour traiter les matières recyclables des membres de la RRGMRP (dont celles des quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier) pour le secteur résidentiel et ICI, alors que leurs matières étaient acheminées en 2013 vers le centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville. Ce centre de tri traite en moyenne annuellement 28 000 tonnes de matières recyclables.⁵¹

⁴⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CM Québec), 2020)

⁵⁰ (Communauté métropolitaine de Québec (CM Québec), 2020)

⁵¹ (Communauté métropolitaine de Québec (CM Québec), 2020)

Réseau d'écocentres

Depuis 2013, les citoyens de la CMQuébec (Rive-Nord) sont desservis par quatre (4) nouveaux écocentres. Toutefois, l'écocentre de Loretteville, localisé dans l'agglomération de Québec, n'est plus en fonction depuis 2013 (**tableau 21**).⁵²

En 2019, quatorze (14) écocentres sont situés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et sept (7) écocentres sont sur le territoire de la MRC de Portneuf. Ces sept écocentres desservent les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), dont les quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. Le **tableau 22** présente ces écocentres par composante et il est suivi d'un court texte pour chacun de ces sites.

Les heures et périodes d'ouverture, les services offerts et les tarifications de chaque écocentre sont présentés à la section 4 portant sur les modes de collectes municipaux.

Tableau 21 – Nombre d'écocentres par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 et en 2019^{53 54}

| Composante | Nombre d'écocentres en 2013 | Nombre d'écocentres en 2019 |
|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Agglomération de Québec | 6 | 5 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 6 | 7 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 0 | 0 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 1 | 2 |
| TOTAL CMQuébec (Rive-Nord) | 13 | 14 |
| Hors territoire (RRGMRP) | 5 | 7 |

⁵² (Radio-Canada, 2014)

⁵³ (Ville de Québec, 2021c)

⁵⁴ (Argus Environnement inc., 2021)



Tableau 22 – Écocentres par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁵⁵

| Composante | Municipalité | Écocentre |
|-------------------------------|--|---|
| Agglomération de Québec | Québec | Beauport – Hêtrière – Val-Bélair – Des Rivières – Jean-Talon |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | Accès aux écocentres de la Ville de Québec |
| | L'Ancienne-Lorette | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Boischatel | Boischatel |
| | Beaupré | Beaupré – Saint-Joachim |
| | Saint-Joachim | |
| | L'Ange-Gardien | L'Ange-Gardien |
| | Château-Richer | Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré |
| | Sainte-Anne-de-Beaupré | |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | Saint-Ferréol-les-Neiges |
| | Saint-Tite-des-Caps | Saint-Tite-des-Caps |
| | TNO Lac-Jacques-Cartier | * Site de dépôt des matières résiduelles pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Toutes les municipalités | Accès aux écocentres de la Ville de Québec |
| MRC de La Jacques-Cartier | Stoneham-et-Tewkesbury | Stoneham |
| | Lac-Beauport** | |
| | Lac-Delage | Accès aux écocentres de la Ville de Québec |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | Accès à l'écocentre Beauport de la Ville de Québec |
| | Saint-Gabriel-de-Valcartier*** | *Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Accès aux écocentres de la RRGMRP situés sur le territoire de la MRC de Portneuf ⁵⁶ : Neuville – Saint-Raymond – Saint-Alban – Saint-Ubalde – Rivière-à-Pierre Micro-écocentres : *Notre-Dame-de-Montauban et *Deschambault-Grondines |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | |
| | Fossambault-sur-le-Lac | |
| Shannon | | |
| Lac-Saint-Joseph | | |

* Nouvel écocentre depuis 2013.

** Projet d'écocentre à la municipalité de Lac-Beauport. Ouverture prévue en 2022.⁵⁷

***Projet d'écocentre à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ouverture prévue en 2021.

⁵⁵ (Ville de Québec, 2021c)

⁵⁶ (Argus Environnement inc., 2021)

⁵⁷ (Municipalité du Lac-Beauport, 2021)

Écocentres de l'agglomération de Québec

La Ville de Québec compte cinq (5) écocentres accessibles aux résidants de Québec, de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Sainte-Brigitte-de-Laval (MRC de La Jacques-Cartier) et de la MRC de L'Île-d'Orléans. Ces installations sont de propriété publique et sont gérées par la Ville de Québec. La seule exception concerne l'écocentre de Jean-Talon exploité par GFL Environnemental inc. Tous les écocentres sont ouverts aux citoyens et une preuve de résidence est exigée. À proximité de l'écocentre de Jean-Talon, GFL Environnemental inc. opère également un écocentre commercial, où l'entrée dédiée aux ICI est payante.⁵⁸

Écocentres de la MRC de L'Île-d'Orléans

Il n'y a aucun écocentre sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans. Toutefois, comme indiqué à la section 2, la MRC a une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation de ses écocentres. Depuis 2020, les citoyens de L'île d'Orléans sont restreints à deux visites gratuites à l'écocentre, après quoi les municipalités leur facturent 30 \$ par visite.

Écocentres de la MRC de La Côte-de-Beaupré

La MRC de La Côte-de-Beaupré compte sept (7) écocentres accessibles aux résidants. Seules les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim n'ont pas d'écocentre municipal sur leur territoire. Elles partagent plutôt une entente avec les municipalités voisines afin d'utiliser respectivement les écocentres de Château-Richer et de Beaupré. Pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, un site de dépôt de matières résiduelles est accessible (voir ici-bas).

Écocentres de la MRC de La Jacques-Cartier

La MRC de La Jacques-Cartier compte deux (2) écocentres sur son territoire : l'écocentre de Stoneham et celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

L'écocentre de Stoneham est gratuit pour les résidents de Stoneham-et-Tewkesbury pour un volume annuel de 2,5 m³ et moins. Au-delà de ce volume, un tarif est appliqué selon le type de matières apporté et le tonnage. Les non-résidents et les ICI sont admis moyennant une tarification fixée selon le type de matières et le tonnage acheminés. Les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval peuvent donc aller porter leurs matières à cet écocentre, mais doivent défrayer les coûts exigés.

Le nouvel écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux citoyens provenant des municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Shannon et Lac-Saint-Joseph sont membres de la RRGMRP. Ils ont ainsi accès à l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (MRC de La Jacques-Cartier), aux cinq (5) autres écocentres de la régie situés sur le territoire de la MRC de Portneuf, ainsi qu'aux deux (2) nouveaux micro-écocentres de Notre-Dame-de-Montauban et de Deschambault-Grondines.

⁵⁸ (Ville de Québec, 2021c)



Site de dépôt de matières résiduelles des propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier

Un nouveau site de dépôt de matières résiduelles a été implanté sur les terres appartenant au Séminaire de Québec. Il est toutefois géré par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ce site est exclusivement réservé aux propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, lesquels peuvent y déposer leurs déchets, leurs matières recyclables, leurs RDD, leurs matériaux secs et leurs encombrants.

Deux centres de gestion de la matière organique

Depuis 2013, un centre de compostage a fermé ses portes et un nouveau a été ajouté pour gérer les matières organiques générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Le centre de compostage Enviroval, qui était situé dans la MRC de Portneuf, n'est plus en fonction. Les matières organiques autrefois acheminées vers ce centre sont maintenant dirigées vers le centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis. Le centre de compostage de Viridis s'est ajouté en 2019 pour gérer les matières organiques du territoire.

En 2019, certaines composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) acheminent leurs matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts en fonction des programmes en place) vers deux sites de compostage situés à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) : Englobe (GSI Environnement) et Viridis Environnement. Plus spécifiquement, ce sont huit (8) municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier qui acheminent les résidus alimentaires au site d'Englobe. Les autres composantes n'ont pas encore de collecte de résidus alimentaires. Toutefois, 130 ICI participent à un projet pilote de la Ville de Québec, dont les résidus alimentaires sont acheminés à GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.

Centre de compostage – GSI Environnement

GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp., possède et exploite une installation de compostage sur la rive sud de Québec, à Saint-Henri-de-Lévis. La quantité de matières organiques traitée est de 23 000 tonnes par année, dont une partie, 22 756 tonnes en 2019, provient de la CMQuébec (Rive-Nord). Les matières organiques traitées proviennent du secteur municipal (résidus alimentaires, herbes et feuilles), industriel (boues de papetières et agroalimentaires), et du secteur agricole (fumiers et lisiers). Plusieurs technologies sont utilisées, dont le compostage sur plateforme aérée et le compostage en pile statique.⁵⁹

Centre de compostage – Viridis Environnement

Viridis Environnement est propriétaire et exploitant d'un centre de compostage pour les matières organiques. Les matières organiques du secteur résidentiel et ICI acceptées sont : les résidus verts, les résidus alimentaires et les boues industrielles d'entreprise de transformation alimentaire. En provenance de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont environ 8 171 tonnes en 2019.

⁵⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2020)

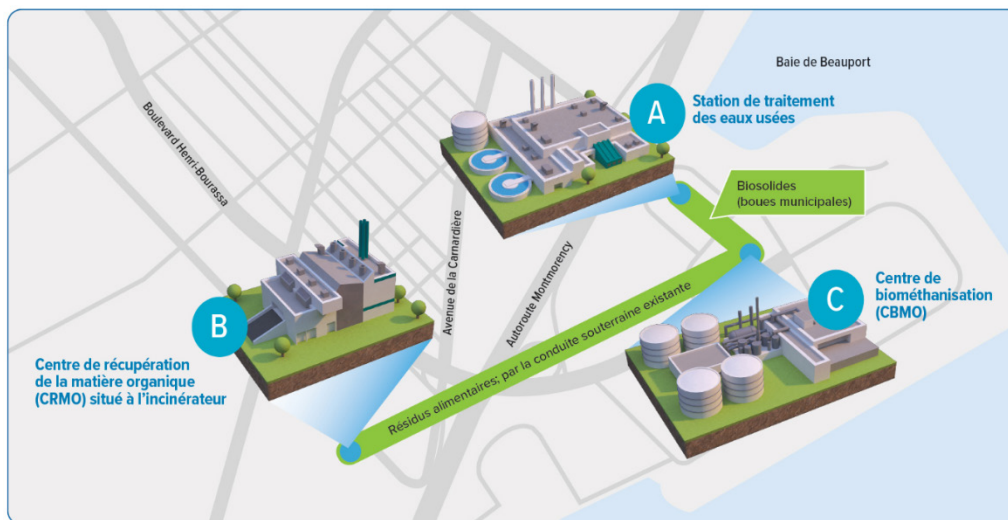
Installations futures – Centre de biométhanisation pour le traitement des matières organiques

Le Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ) est actuellement en construction et sa mise en service est prévue en 2022, soit pendant la période de révision du présent PMGMR. Il est situé dans l'arrondissement de La-Cité-Limoilou, à proximité de l'incinérateur de la Ville de Québec et de la station de traitement des eaux usées (**figure 21**). Les résidus alimentaires, collectés par sacs, pourront être triés et désensachés dès leur arrivée à l'incinérateur dans le centre de récupération de la matière organique (CRMO). Leur contenu, transformé en pulpe, sera envoyé au CBAQ par une conduite souterraine déjà existante. Les biosolides (boues municipales), produits à la station d'épuration, seront également acheminés au CBAQ par une conduite souterraine.

Ce centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 tonnes par an) et les boues municipales (96 000 tonnes par an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an.⁶⁰

Les branches et les résidus verts, issus des collectes ponctuelles saisonnières et de certains écocentres, seront mis en valeur selon différentes filières, par exemple une utilisation en compost, en copeaux ou en sylviculture.

Figure 21 – Emplacement des installations pour le traitement des matières organiques⁶¹



⁶⁰ (Ville de Québec, 2021b)

⁶¹ (Québec, 2021)

Six centres de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sont traités davantage sur le territoire d'application du PMGMR en 2019 par rapport à 2013. Deux nouveaux centres de tri des débris de CRD desservent le territoire : le centre de tri de Villéco et le centre de tri de la RRGMRP pour ses membres.

GFL Environnement inc. (Services Matrec inc. est une division de GFL) a fait l'acquisition en 2014 du centre de tri pour les débris de CRD situé à Québec. Il appartenait à la compagnie Veolia Environnement. La capacité de traitement annuel de matières résiduelles se situe entre 60 000 à 80 000 tonnes par année. Le centre de tri traite notamment des agrégats, des bardeaux, du bois, du carton, des métaux et des matières en mélange avec présence de combustible, notamment en provenance des écocentres, des ICI et des chantiers de construction. Le centre est reconnu « niveau Bronze » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 23 %.⁶²

AIM Éco-centre, une division d'AIM, est l'un des plus importants acteurs dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition dans la région de Québec. Leur centre de tri de débris de CRD est implanté dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et reçoit environ 125 000 t/an, dont approximativement 60 % proviennent du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il traite notamment des agrégats, des bardeaux, du bois, du bois traité, du carton, des métaux, des matières en mélange avec présence de combustible et du plastique en provenance des écocentres, des ICI et des chantiers de construction. Le centre de tri est reconnu « niveau Argent » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 45 %.⁶³

Eddy Fugère inc., une autre entreprise majeure dans la gestion des débris de CRD, exploite un centre de tri à Québec. En 2013, l'installation indiquait une capacité de traitement d'environ 80 000 tonnes par année. Il n'a pas été possible de mettre à jour cette information pour 2019.

Groupe Bellemare, une entreprise située à Trois-Rivières, reçoit une certaine quantité de débris de CRD générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ce centre de tri reçoit annuellement entre 60 000 et 80 000 tonnes de matières. Le centre traite principalement des agrégats, des bardeaux, du bois, du carton, du gypse, des métaux, du plastique et du verre en provenance des ICI et des chantiers de construction. Le centre de tri est reconnu « niveau Argent » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 64 %.⁶⁴

Villéco est un centre de tri localisé à L'Ancienne-Lorette et ouvert aux secteurs résidentiel et ICI. Sa capacité de traitement annuelle est actuellement de 20 000 tonnes de résidus de CRD.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) exploite un centre de traitement des matériaux de CRD situé à Neuville. Ce centre lui permet de traiter annuellement entre 20 000 et 40 000 tonnes de matières résiduelles issues du secteur ICI. Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont uniquement les ICI en provenance des quatre (4) municipalités membres de la régie situées dans la MRC de La Jacques-Cartier qui peuvent acheminer des matériaux de CRD vers ce centre. Le centre traite des agrégats, des bardeaux, du bois, du bois traité, du carton, des métaux et du plastique. Le centre de tri est reconnu « niveau Bronze » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 51 %.⁶⁵

⁶² (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD, 2021)

⁶³ (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD, 2021)

⁶⁴ (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD, 2021)

⁶⁵ (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD, 2021)

Cinq infrastructures de transbordement de mise en valeur

Le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) comprend cinq (5) sites de transbordement gérés par diverses organisations et entreprises, et qui servent au transfert de matières recyclables ou valorisables.

La **Ville de Québec** possède et exploite un Centre de transbordement pour les résidus verts. Ce centre accueille les résidus verts d'origine résidentielle issus de l'agglomération de Québec. Les résidus verts y sont acheminés pour être ensuite transférés vers Jonquière pour leur mise en valeur.

Villéco, qui possède et exploite le centre de transbordement de débris de CRD, reçoit des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord). Le site accepte des matières en provenance des secteurs ICI, résidentiel, et CRD.

GFL Environnement inc. (Services Matrec inc. est une division de GFL) possède et exploite le centre de transbordement de débris de CRD, situé sur les rues Lavoisier et Jean-Talon à Québec, pour ensuite acheminer les matières vers leurs centres de tri pour matériaux de CRD.

La **RRGMRP** possède et exploite deux centres de transbordement situés dans la MRC de Portneuf. Le centre de transbordement des matières organiques reçoit des matières d'origine résidentielle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en provenance des municipalités membres situées dans la MRC de La Jacques-Cartier. Le centre de transbordement de matières recyclables accepte des matières en provenance des secteurs ICI et résidentiel des municipalités membres situées dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Infrastructures de gestion des eaux usées et des boues

Le territoire d'application du PMGMR compte dix-sept (17) infrastructures municipales de gestion des eaux usées et des boues comme le montre le **tableau 23**. Entre 2013 et 2019, deux (2) nouvelles installations ont vu le jour, soit une station mécanisée dans la municipalité de Lac-Beauport (MRC de La Jacques-Cartier) et un étang aéré dans la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (MRC de L'Île-d'Orléans). À l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), un centre de transbordement des boues sanitaires est nouvellement installé à Lévis et géré par Veolia. Il a été utilisé en 2019 pour le transbordement des boues en provenance du territoire d'application du PMGMR.

Les stations mécanisées sont des installations utilisant diverses technologies de traitement des eaux usées. Les technologies employées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) sont la biofiltration, le traitement physico-chimique et le traitement par utilisation de disques biologiques de type « Rotofix » (réacteurs biologiques rotatifs). Ces procédés mécaniques permettent de nettoyer les eaux usées et d'intercepter ainsi les matières solides et les boues. Cinq (5) stations d'épuration produisent des boues sur une base régulière : les deux stations d'épuration de la Ville de Québec qui permettent le traitement des eaux usées en provenance des réseaux d'égout de la Ville, la station de Lac-Beauport, la station d'épuration de Beaupré, ainsi que celle desservant la population de Boischatel, de L'Ange-Gardien et de Château-Richer.⁶⁶

Les installations de type « étangs aérés » sont les plus communes sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). On en dénombre onze (11) sur le territoire, dont six (6) dans la MRC de La Jacques-Cartier, quatre (4) dans la MRC de L'Île-d'Orléans et une (1) dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les étangs aérés sont des installations constituées de bassins qui sont oxygénés partiellement pour favoriser la décantation des matières solides. Les débits moyens journaliers de ces stations sont moindres que dans les stations mécanisées et desservent une population de moins grande taille.

66 (Gouvernement du Québec, 2021)



En plus des stations de traitement des eaux usées, les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) utilisent deux (2) installations de traitement pour la gestion des boues de fosses septiques :

- À la Ville de Québec, la station Est de traitement des eaux usées est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues de fosses septiques et les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées;
- À Neuville, où un centre de traitement des boues de fosses septiques est exploité par la RRGMRP, les boues sont déshydratées pour être ensuite recyclées sous forme de compost.

Tableau 23 – Nombre d'infrastructures de gestion des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁶⁷

| Composante | Station mécanisée | Étang aéré | Autre |
|--|-------------------|------------|----------|
| Agglomération de Québec | 2 | 0 | 0 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 | 1 | 0 |
| MRC de L'Île-d'Orléans * | 0* | 4 | 1** |
| MRC de La Jacques-Cartier | 1 | 6 | 0 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) 2019 | 5 | 11 | 1 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) 2013 | 4 | 10 | 1 |

* Un projet de construction d'une station de traitement des eaux usées ainsi que de mise en place d'un réseau d'égout domestique est en cours dans la municipalité de Sainte-Pétronille. La 1^{re} phase des travaux est prévue à l'automne 2021 et la 2^e au printemps 2022.⁶⁸

** Correspond au filtre à tourbe de la municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans.

⁶⁷ (Gouvernement du Québec, 2021)

⁶⁸ (Boivin, 2021)

Le **tableau 24** présente les caractéristiques nominales des installations municipales.

Tableau 24 – Description des stations de traitement des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019⁶⁹

| Composante | Station de traitement | Type de traitement | Date de mise en activité | Population de conception | Taille | Débit moyen (m ³ /j) ⁷⁰ | Nombre d'ouvrages de surverse |
|---------------------------|--|--|--------------------------|--------------------------|-------------|---|-------------------------------|
| Agglomération de Québec | Québec (Est) | Biofiltration | 1992-03-01 | 270 140 | Très grande | 231 000 | 90 |
| | Québec (Ouest) | Biofiltration | 1992-03-01 | 237 015 | Très grande | 157 000 | 126 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Beaupré | Physico-chimique | 1998-03-01 | 22349 | Moyenne | 12 892 | 7 |
| | Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer | Physico-chimique | 1998-09-01 | 11256 | Moyenne | 10 241 | 20 |
| | Saint-Tite-des-Caps | Étangs aérés à rétention réduite à parois verticales | 1991-12-01 | 658 | Très petite | 313 | 3 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | Étangs aérés à parois verticales | 2005-08-01 | 216 | Très petite | 89 | 0 |
| | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | Étangs aérés à rétention réduite à parois verticales | 2006-11-01 | 519 | Très petite | 173,8 | 2 |
| | Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | Étangs aérés | 2006-07-01 | 1110 | Petite | 68,9 | 0 |
| | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | Étangs aérés à parois verticales | 2019-09-01 | 572 | Très petite | ND | 4 |
| | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | Filtre à tourbe | 2012-01-01 | 70 | Très petite | 40 | 2 |
| MRC de La Jacques-Cartier | Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1 | Disques biologiques Rotofix | 2013-09-01 | 111 | Très petite | ND | 0 |
| | Fossambault-sur-le-Lac | Étangs aérés | 2013-01-01 | 4217 | Moyenne | 2 871 | 2 |
| | Lac-Delage | Étangs aérés | 1991-12-01 | 987 | Très petite | 724 | 0 |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | Étangs aérés | 2011-01-01 | 3985 | Petite | 1 260 | 5 |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Étangs aérés | 2004-01-01 | 3091 | Petite | 1 895 | 6 |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Étangs aérés à parois verticales | 1999-06-01 | 918 | Très petite | 50 | 2 |
| | Stoneham | Étangs aérés et filtre | 2019-07-01* | 3780 | Petite | 1 633 | 1 |

* La station d'épuration des eaux usées de Stoneham a été modernisée en 2019 afin de respecter les nouvelles normes relatives au phosphore.⁷¹

⁶⁹ (Gouvernement du Québec, 2021)

⁷⁰ (Ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMRO), 2009)

⁷¹ (Dufour, 2016)



PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les organismes municipaux, les municipalités régionales, les agglomérations et les régies mettent en place des programmes municipaux de collecte et offrent des services aux citoyens pour favoriser une saine gestion des matières résiduelles. Le détail exhaustif des collectes se retrouve aux **annexes D, E et F**.

Les programmes municipaux courants sont la collecte en porte à porte pour les ordures destinées à l'élimination et la collecte sélective des matières recyclables. Certaines municipalités offrent des collectes ponctuelles pour les résidus verts et les encombrants, puis quelques-unes ont intégré la collecte des résidus alimentaires (collecte de la 3^e voie). En parallèle de ces collectes, il y a aussi des points de dépôt d'apports volontaires pour disposer de certaines matières résiduelles, notamment pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Certaines collectes sont effectuées par les services municipaux, d'autres par des entreprises.⁷² La section 1 (**tableaux 6 et 7, et figure 10**), présente les nombres et proportions des portes desservies sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) selon une typologie d'unités d'occupation et de logements. Le territoire d'application présente 40,6 % de maisons unifamiliales en 2019.

⁷² Les opérateurs Gaudreau Environnement inc. et Services Matrec inc. appartenant désormais au groupe GFL Environnemental inc., les références qui suivent l'identifient sous son appellation actualisée, soit GFL Env.

ORDURES MÉNAGÈRES

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération de Québec assument chacune la collecte des ordures ménagères auprès de la totalité des unités d'occupation résidentielle. Ces ordures collectées en bordure de rue sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec. Plutôt que d'envoyer directement à l'enfouissement les cendres générées par ce processus à l'élimination, un projet pilote de mise en valeur a été initié en 2019 en les transportant au centre de tri d'AIM Recyclage à Lévis où la fraction métallique est extraite. Les cendres restantes sont enfouies et utilisées comme matériel de recouvrement journalier au LET de Saint-Joachim.

Le **tableau 25** présente les caractéristiques de la collecte des ordures ménagères pour chaque ville de l'agglomération de Québec.

Pour la Ville de Québec, la collecte est manuelle ou semi-mécanisée, car dans certains secteurs plus denses, la collecte entièrement mécanisée s'avère impossible. Les modalités de collecte des ordures ménagères diffèrent d'un arrondissement à l'autre (voir le **tableau 26**). L'usage de conteneurs enfouis ou semi-enfouis est notable dans certains secteurs de la Ville de Québec. Certains secteurs ont une collecte à fréquence variable de grande amplitude allant d'un passage mensuel à trois fois par semaine, selon ce qui est le mieux adapté aux besoins des milieux. Ceci marque une hausse de fréquence par rapport à 2013.

Pour Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, la collecte des ordures ménagères est semi-mécanisée et effectuée une fois par semaine par GFL Environnemental inc. et une fois par deux semaines l'hiver à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce qui est une diminution de fréquence en 2019 comparée à 2013. Pour ces deux municipalités, les citoyens peuvent utiliser différents contenants, soit des bacs roulants ou des sacs à ordures, mais ceux-ci doivent être étanches et de dimensions spécifiques.

Services aux ICI

Les ICI assimilables générant des quantités de matières résiduelles similaires au secteur résidentiel sont inclus dans la collecte des ordures ménagères pour les trois villes de l'agglomération de Québec, avec la même fréquence de collecte et sont souvent desservis par des bacs roulants.

Dans la Ville de Québec, les mêmes modes de collecte sont déployés pour les ICI assimilables et le secteur résidentiel. Les autres ICI (environ 6 000) utilisent des conteneurs adaptés à leurs besoins (à chargement avant, chargement arrière ou de type transroulier). La collecte se fait sur demande et l'entreprise est facturée selon le principe d'utilisateur-payeur, c'est-à-dire à un coût défini en fonction du nombre de levées. Cette collecte est sous gestion municipale.⁷³

À L'Ancienne-Lorette et à Saint-Augustin-de-Desmaures, les mêmes modes de collecte sont déployés pour les ICI assimilables que pour le secteur résidentiel, mais au-delà de trois bacs roulants, les Villes prévoient par règlement l'utilisation obligatoire d'un conteneur d'une dimension suffisante à chargement avant ou transroulier. La fréquence de collecte est hebdomadaire ou bihebdomadaire, selon les préférences de l'ICI pour la Ville de L'Ancienne-Lorette, tandis que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre deux collectes hebdomadaires. De plus, cette dernière instaure une tarification de type utilisateur-payeur selon la fréquence de collecte et le volume des conteneurs à chargement avant utilisés.

⁷³ (Ville de Québec, 2021g)



Tableau 25 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019⁷⁴

| Ville | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé * | Distribution de contenants | Destination |
|-----------------------------|-----------------------|--|---|--|------------------------------------|
| Ville de Québec | Transroulier | Variable | Contenant transroulier de type « Roll off » | Le propriétaire est responsable de l'acquisition de son contenant. | Incinérateur de la Ville de Québec |
| | Enfoui et semi-enfoui | Jusqu'à 2x/sem. | Conteneur semi-enfoui, conteneur enfoui | | |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | PEP | 1x/sem, de la mi-avril à la mi-oct.; 1x/2 sem, le reste de l'année | Bacs roulants 240 L et 360 L | | |
| L'Ancienne-Lorette | PEP | 1x/sem. à l'année | Bacs roulants 240 L et 360 L | | |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁷⁴ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Tableau 26 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019⁷⁵

| Arrondissement | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|---|---|------------------------------------|
| La Cité-Limoilou | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant, conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant | Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes. | Incinérateur de la Ville de Québec |
| | PEP; secteurs mi-denses | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| | ABS; PEP; HCD | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| Les Rivières | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant | | |
| | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L | | |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant | | |
| | ABS; PEP; HCD | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| Charlesbourg | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| Beauport | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; sac | | |
| La Haute-Saint-Charles | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L | | |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁷⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

Les modalités de collecte des ordures ménagères sont différentes selon les municipalités de la MRC (**tableau 27**).

Au LET de Saint-Étienne-des-Grès, qui était l'unique LET desservant quelques municipalités en 2013 s'ajoute le LET de Champlain en 2019. On note également que certains contenants sont désormais autorisés en 2019 par rapport à ceux de 2013. Pour certaines municipalités, des matières gérées dans la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 sont gérées à l'extérieur en 2019.

Les contrats de collecte d'ordures arrivant à échéance, les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré devront traiter leurs ordures à l'incinérateur de la Ville de Québec selon l'entente intermunicipale conclue en décembre 2019.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est variable selon les municipalités. Certaines ont une fréquence d'une fois par semaine toute l'année alors que d'autres ont des périodes où la fréquence diminue à raison d'un passage par deux semaines pendant l'hiver, notamment Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges. Les municipalités confient le service de collecte à GFL Environnement inc. et à Sani-Terre Environnement inc. À noter que la définition des périodes d'été et d'hiver peut varier d'une municipalité à l'autre. De façon générale, l'été comprend les mois de mai à septembre, et l'hiver les mois d'octobre à avril.

Pour toutes les municipalités, la collecte est entièrement mécanisée et l'utilisation des bacs roulants est obligatoire. Le format des contenants est au choix du citoyen (240 ou 360 L) et l'achat à ses frais.

Services aux ICI

La collecte des ordures dans chaque municipalité est offerte à tous les usagers ICI présents sur son territoire sauf ceux nécessitant des conteneurs de type transroulier (non assimilables) selon le même mode que les ordures ménagères, c'est-à-dire d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240 ou 360 L, mais également d'un ou de plusieurs contenants à chargement avant. Les contenants doivent être achetés par les ICI eux-mêmes. Les autres ICI sont équipés de conteneurs selon leurs besoins.

Les collectes sont réalisées par les mêmes entrepreneurs, GFL Environnement inc. et Sani-Terre Environnement inc., que ceux de la collecte résidentielle. La fréquence de collecte, variable selon les municipalités, est toutefois augmentée par rapport à celle du résidentiel à Château-Richer, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, Beaupré et Saint-Joachim. Elle est même de deux fois par semaine à Beaupré.

Tableau 27 – Modalités de collecte des ordures du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019⁷⁶

| Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination* |
|--------------------------|---|--|--|--|--|
| Boischatel | PEP CCAv | 42 collectes : - 1x/sem. d'avril à oct. - 1x/2 sem. de nov. à mars | Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v ³ | Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes. | LET Saint-Étienne- des-Grès ou Champlain par le centre de transbordement des matières résiduelles de Québec |
| L'Ange-Gardien | | 39 collectes : - 1x/sem. de mai à oct. - 1x/2 sem. de nov. à avr. | | | |
| Château-Richer | | 38 collectes : - 1x/sem. de mai à oct. - 1x/2 sem. de nov. à avr. | | | |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | | 52 collectes : - 1x/sem. toute l'année | | | |
| Beaupré | | | | | |
| Saint-Joachim | | | | | |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | | 36 collectes : - 1x/sem. de juin à oct. - 1x/2 sem. de nov. à mai | | | LET Saint-Joachim |
| Saint-Tite-des-Caps | 39 collectes : - 1x/sem. d'avr. à oct. - 1x/2 sem. de nov. à mars | LET Saint-Étienne- des-Grès ou Champlain par le centre de transbordement des matières résiduelles de Québec | | | |

* Lors du renouvellement de leur contrat de collecte des ordures, l'ensemble des municipalités devront traiter leurs ordures à l'incinérateur de la Ville de Québec à la suite d'une entente intermunicipale conclue en décembre 2019.

⁷⁶ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte des ordures ménagères, sur l'ensemble du territoire, est réalisée par l'entrepreneur GFL Environnemental inc. Les modalités de cette collecte, illustrées au **tableau 28**, sont les mêmes pour toutes les municipalités, notamment avec une fréquence de collecte bimensuelle, et ce, toute l'année. La collecte est réalisée de façon mécanique à l'aide d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240, 360 ou 660 L ou de conteneurs à chargement avant de 2 à 9 v³.

Services aux ICI

La collecte des ordures dans chaque municipalité est offerte à tous les usagers ICI assimilables, selon le même mode que les ordures ménagères, c'est-à-dire par chargement latéral d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240, 360 ou 660 L. Les ICI doivent acheter leurs contenants d'ordures.

Les collectes sont réalisées par le même entrepreneur, GFL Environnemental inc., que celui de la collecte résidentielle et selon la même fréquence. Toutefois, il est aussi possible pour certains ICI d'opter pour une collecte par chargement arrière avec des conteneurs à chargement arrière (2-9 v³) avec une levée hebdomadaire et, durant la période estivale, certains commerces sont desservis deux fois par semaine.

Tableau 28 – Modalités de la collecte des ordures pour le secteur résidentiel pour la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019⁷⁷

| Type de collecte | Entreprise de collecte | Contenant autorisé | Distribution des contenants | Destination |
|------------------|--------------------------|---|---|------------------------------------|
| PEP | GFL Environnemental inc. | Bacs roulants 240 L, 360 L et 660 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v ³ ⁷⁸ | Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes. | Incinérateur de la Ville de Québec |

⁷⁷ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁷⁸ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021a)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

La collecte des ordures ménagères se fait de porte à porte et est mécanisée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants sont donc obligatoires. Les contenants autorisés sont majoritairement des bacs roulants de 240 et 360 L, payés par les propriétaires. Pour la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, les immeubles multilogements (5 et +) et les chalets sont équipés de conteneurs à chargement avant. La municipalité de Lac-Beauport autorise aussi la collecte par chargement avant.

Les municipalités non-membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), soit Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, font affaire avec GFL Environnement inc., Sani-Terre Environnement inc. dans le cas de Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la collecte et le transport de leurs matières résiduelles vers un lieu d'élimination. La fréquence de collecte des ordures ménagères est assez variable allant d'une fois par mois (ex. : Lac-Delage hors saison estivale) à une fois par semaine à l'année (ex. : Saint-Gabriel-de-Valcartier) ou selon une fréquence différente en fonction de la période de l'année. On note la réduction de la fréquence à Sainte-Brigitte-de-Laval, maintenant d'une collecte par deux semaines. Elle a en revanche augmenté à Lac-Delage.

Quant aux municipalités membres de la RRGMRP (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), le service est offert à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines durant toute l'année. La collecte se fait à l'aide de bacs roulants de 240 ou 360 L, ou de conteneurs à chargement avant de 2, 4, 6 ou 8 v³.

Les détails des collectes des ordures ménagères de chaque municipalité de la MRC et de la RRGMRP sont présentés dans le **tableau 29**.

Services aux ICI

Pour ses membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), la RRGMRP offre le service de collecte des ordures ménagères à tous les usagers ICI. Les mêmes modes de collecte sont prévus que ceux du secteur résidentiel; des conteneurs de format 25 verges cubes et plus sont également disponibles. Cependant, l'ICI doit prendre une entente particulière avec l'entrepreneur en collecte et assumer les coûts de location du conteneur, de transport, d'enfouissement et la redevance exigible à l'élimination pour les déchets.

Pour les municipalités non-membres de la RRGMRP (Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval), les services offerts aux ICI pour la collecte des ordures sont variables. La plupart des municipalités incluent les ICI assimilables à la collecte municipale.

La municipalité de Lac-Delage offre une collecte des ordures aux ICI selon les mêmes modes de collecte que pour les ordures ménagères. Les ICI ont la possibilité d'utiliser un contenant transroulier. La municipalité les facture en fonction du nombre de contenants ramassés ou du poids des matières disposées par contenant.

La municipalité de Lac-Beauport prévoit une collecte pour les ICI qui ont l'obligation d'utiliser un contenant à chargement avant ou semi-enfoui ou transroulier, à moins d'une autorisation d'utiliser un bac roulant. Dans ce dernier cas, un maximum de neuf bacs roulants est autorisé (critère du caractère assimilable). Les ICI doivent se procurer eux-mêmes les contenants.

La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury dessert certains ICI, à sa discrétion. Lorsqu'elle le fait, l'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant. Dans certains cas, elle peut autoriser l'utilisation d'un bac roulant ou d'un conteneur transroulier, que l'ICI doit se procurer. Pour les conteneurs à chargement avant, la collecte est effectuée une fois par semaine tandis que pour les conteneurs transrouliers, la collecte est effectuée à la demande du propriétaire auprès de l'entrepreneur désigné par la Municipalité.

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'offre aucun service de collecte des ordures pour les ICI.

La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval offre un service selon les mêmes modes de collecte que le secteur résidentiel pour les ICI assimilables. Une collecte prévoit aussi l'utilisation de conteneurs à chargement avant de 2-9 v³.

Tableau 29 – Modalités de collecte des ordures ménagères pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019⁷⁹

| Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination |
|---|----------------------------------|---|---|---|--|
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 360 L | ND | Incinérateur de la Ville de Québec |
| Stoneham-et-Tewkesbury | | 1x/2 sem. pour les bacs roulants; 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant | Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneur à chargement avant | | LET de Neuville; incinérateur de la Ville de Québec (jours fériés seulement) |
| Lac-Delage | PEP; CCAV | 1x/sem., du 8 juin au 14 sept.; 1x/m., le restant de l'année | Bac roulant 240 L et 360 L; conteneur à chargement avant | | Incinérateur de la Ville de Québec |
| Lac-Beauport | | 1x/2 sem., à l'année | Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant | Le propriétaire est responsable de se procurer son contenant. | LET de Neuville |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | PEP | 1x/2 sem., à l'année (les lundis pour la section Sud et les mardis pour la section Nord) | Bacs roulants 240 L et 360 L | | Incinérateur de la Ville de Québec |
| Municipalités membres de la RRGMR ⁸⁰ | PEP; CCAV; Enfoui et semi-enfoui | 1x/2 sem. | Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-4-6-8 v ³ ; conteneurs semi-enfouis à chargement avant ou avec grue 2-4-6-8 v ³ ⁸¹ | | LET de Neuville |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁷⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁸⁰ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021a)

⁸¹ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2020)

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte sélective des matières recyclables en porte à porte est déployée sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les modalités sont différentes selon les entités qui ont la compétence et les composantes.

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération assument chacune la collecte sélective des matières recyclables. Toutes les matières recyclables issues de la collecte sélective sur le territoire de l'agglomération de Québec sont transportées au centre de tri de la Ville de Québec dans l'arrondissement Les Rivières.

Le **tableau 30** présente les caractéristiques de la collecte sélective des matières recyclables pour chaque ville de l'agglomération de Québec.

L'entreprise GFL Environnement inc, réalise pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures la collecte sélective des matières recyclables une fois par deux semaines toute l'année, une augmentation de fréquence par rapport à 2013. Elle est effectuée de manière mécanisée. Des bacs roulants de 360 L bleus avec prise européenne (offerts par la municipalité) sont utilisés pour les résidences unifamiliales et les immeubles de neuf logements et moins. Des conteneurs à chargement avant (2-8 v³) sont utilisés pour les autres multilogements (contenants non offerts par la municipalité).

La Ville de L'Ancienne-Lorette autorise des bacs roulants bleus, d'une capacité de 240 ou 360 L, pour les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins avec un maximum de trois bacs roulants par immeuble. Pour les multilogements, les conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis (2-8 v³) sont prévus. Les collectes sont effectuées par l'entreprise GFL Environnement inc. une fois par deux semaines toute l'année.

Tableau 30 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019⁸²

| Ville | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution des contenants | Destination |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|--|-----------------------------------|-------------------------|
| Ville de Québec | Transroulier | Variable | Contenant transroulier de type « Roll Off » | Offerts gratuitement aux citoyens | Centre de tri de Québec |
| | Enfoui et semi-enfoui | Jusqu'à 2x/sem. | Conteneurs semi-enfouis et enfouis | | |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | PEP; CCAv | 1x/sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-8 v ³ | Offerts gratuitement aux citoyens | Centre de tri de Québec |
| L'Ancienne-Lorette | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis 2-8 v ³ | | |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁸² (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



Pour la Ville de Québec, les modalités de collecte des matières recyclables sont variables selon les arrondissements. La Ville gère la collecte de transrouliers (relevés selon les besoins des utilisateurs) et de conteneurs enfouis ou semi-enfouis de type « Molok », (relevés jusqu'à une fréquence de deux fois hebdomadairement, selon les besoins des utilisateurs). La première de ces collectes est effectuée par Villéco et la seconde par GFL Environnement inc. Dans ces deux cas, les contenants autorisés sont offerts par la Ville de Québec.

Dans les collectes gérées par les arrondissements, six types de contenants peuvent être utilisés selon le type de logement et l'arrondissement, tels que présentés au **tableau 31**. Les contenants autorisés et offerts par la Ville de Québec sont les conteneurs à chargement avant, les conteneurs compartimentés, les conteneurs enfouis à chargement avant, les bacs roulants, les sacs transparents bleutés, les boîtes de boîtes. Ces dernières, assemblées par les utilisateurs, sont les seuls contenants qui ne sont pas offerts par la Ville de Québec.

La fréquence de collecte des matières recyclables dans les six arrondissements est hautement variable et fondée sur les caractéristiques et besoins propres de chaque milieu, notamment la densité de logements et d'ICI ainsi que les possibilités et contraintes que présentent les trames urbaines. Elle varie d'une fois par mois à trois fois hebdomadairement.

Quatre exploitants différents se partagent la collecte des arrondissements. La Ville de Québec et Sani-Terre Env. s'occupent essentiellement de collectes par chargement avant, mais également en porte à porte. GFL Environnement inc. utilise davantage le chargement en porte à porte, mais également du chargement avant, du chargement arrière (bacs roulants et sacs), du chargement adapté aux milieux historiques et commerciaux denses (arrondissements de Sainte-Foy et de La Cité-Limoilou), ainsi que les chargements spécifiques aux contenants enfouis et « Molok ». Quant à Villéco, cette entreprise pratique des collectes par chargement avant.

Services aux ICI

Pour la Ville de Québec, les mêmes modes de collecte sont offerts aux ICI assimilables que pour le résidentiel. La collecte leur est offerte gratuitement, mais les ICI doivent payer leurs contenants de recyclage.⁸³

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre un service de collecte des matières recyclables aux ICI assimilables selon les mêmes modes de collecte que le résidentiel. Toutefois, elle prévoit également l'utilisation de contenants à chargement avant ou de transrouliers acquis par les utilisateurs. En particulier pour les transrouliers, une tarification est en vigueur selon le mode utilisateur-payeur, selon la fréquence de levée et le volume du conteneur utilisé pour les conteneurs à chargement avant.

La Ville de L'Ancienne-Lorette offre un service de collecte des matières recyclables aux usagers du secteur ICI assimilables selon les mêmes modes de collecte que le résidentiel, mais exige un contenant sanitaire spécifique pour éviter d'avoir plus de trois bacs roulants par commerce.

⁸³ (Ville de Québec, 2021h)

Tableau 31 – Modalités de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019⁸⁴

| Arrondissement | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination |
|------------------------------|-----------------------|--|---|-----------------------------------|-------------------------|
| La Cité-Limoilou | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | Offerts gratuitement aux citoyens | Centre de tri de Québec |
| | PEP; secteur mi-dense | 1x/sem. | | | |
| | ABS; PEP; HCD | 1-2x/sem. (milieu dense); 2x/sem. (milieu historique et commercial dense) | Bac roulant 240 L et 360 L; sac transparent bleuté. | | |
| Les Rivières | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte. | | |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | ABS; PEP; HCD | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte. | | |
| | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte | | |
| Charlesbourg | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte. | | |
| Beauport | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |
| | PEP | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte. | | |
| La Haute-Sainte-Charles | PEP | 1x/2 sem. | Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte. | | |
| | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant. | | |

⁸⁴ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables est de type pêle-mêle et est entièrement mécanisée, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants de 360 L, les conteneurs à chargement avant (2-9 v³) ou les contenants compartimentés sont obligatoires et fournis gratuitement aux citoyens pour toutes les catégories de logements.

La MRC avait un contrat jusqu'en décembre 2019 avec l'entreprise Sani-Terre Env. pour la collecte et le transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Ville de Québec. La collecte des matières recyclables s'effectue toutes les deux semaines sur tout le territoire (voir le **tableau 32**).

Conteneurs de dépôt volontaire

Les données de 2019 font état de 21 contenants à dépôt volontaire. En effet, Château-Richer, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps proposent, en plus de la collecte en porte à porte des matières recyclables, des points de dépôt volontaire par conteneurs répartis à différents emplacements stratégiques du territoire de la MRC de La-Côte-de-Beaupré. Leur répartition par villes et municipalités est présentée dans le **tableau 33**. Les matières acceptées par ce service sont les mêmes matières recyclables et visées par la collecte sélective.

Services aux ICI

La MRC de La Côte-de-Beaupré offre un service de collecte des matières recyclables auprès des ICI assimilables présents sur son territoire selon les mêmes modes que le résidentiel à l'aide de bacs roulants 360 L, de conteneurs à chargement avant (2-9 v³) ou de contenants compartimentés. Toutefois, la fréquence de collecte est augmentée à 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant (2-9 v³). Un service est également offert aux autres ICI non assimilables, mais ceux-ci doivent se procurer eux-mêmes leurs contenants de recyclage.

Tableau 32 – Collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019⁸⁵

| Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisés | Distribution de contenants | Destination |
|------------------|-----------------------|--|--|-------------------------|
| PEP; CCAv; CCAr | 1x/2 sem. | Bac roulant 360 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v ³ ; contenant compartimenté. | Les citoyens, même ceux vivant dans les multilogements, ont leur bac roulant gratuitement. | Centre de tri de Québec |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

Tableau 33 – Répartition des conteneurs de dépôt volontaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré⁸⁵

| Ville et municipalité | Nombre en 2019 |
|----------------------------------|--|
| Boischatel | 0 |
| L'Ange-Gardien | 0 |
| Château-Richer | 5 (sous forme de bacs roulants) : 3 dépôts à 3 bacs et 2 dépôts à 6 bacs |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 1 x 6 v ³ |
| Beaupré | 0 |
| Saint-Joachim | 0 |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 6 (sous forme de bacs roulants) : 4 dépôts à 3 bacs et 2 dépôts à 6 bacs |
| Saint-Tite-des-Caps | 9 (sous forme de bacs roulants et de conteneurs à chargement avant) : 6 dépôts à 3 bacs, 2 dépôts à 6 bacs et 1x6 v ³ |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 21 |

⁸⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables est de type pêle-mêle et est entièrement mécanisée, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants de 240, 360 ou 660 L, ou encore les conteneurs à chargement avant (2-9 v³) sont obligatoires. Les citoyens ont accès gratuitement aux contenants de recyclage.

La MRC a un contrat jusqu'en 2020 avec l'entreprise Sani-Terre Env. pour la collecte et le transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Ville de Québec. La collecte des matières recyclables s'effectue toutes les deux semaines sur tout le territoire (voir le **tableau 34**).

Services aux ICI

La MRC de L'Île-d'Orléans offre un service de collecte des matières recyclables auprès des ICI assimilables présents sur son territoire selon les mêmes modes que le résidentiel. Cependant, les ICI doivent acheter leurs contenants de recyclage et ne peuvent utiliser le bac roulant de 240 L. Il s'agit d'une collecte toutes les deux semaines, et ce, toute l'année. La fréquence de collecte est augmentée à 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant (2-9 v³) et les conteneurs à chargement arrière (1100 L) selon les besoins.

Tableau 34 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019⁸⁶

| Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination |
|------------------|-----------------------|---|-----------------------------------|-------------------------|
| PEP; CCAV | 1x/2 sem. | Bacs roulants 240 L, 360 L et 660 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v ³ . ⁸⁷ | Offerts gratuitement aux citoyens | Centre de tri de Québec |

⁸⁶ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁸⁷ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021b)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables de type pêle-mêle, est entièrement mécanisée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Pour les municipalités membres de la RRGMRP, les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de Frontenac, tandis que les matières des municipalités non-membres sont dirigées vers le centre de tri de la Ville de Québec.

Saint-Gabriel-de-Valcartier offre une collecte en porte à porte, exploitée par GFL Environnement inc., une fois par semaine. Les contenants autorisés sont des bacs roulants de 360 L pour les maisons et immeubles de 11 logements et moins.

À Stoneham-et-Tewkesbury, la municipalité offre un service de collecte géré par GFL Environnement inc. Il est gratuit pour les immeubles de quatre logements et moins. La fréquence de collecte est d'une fois par deux semaines et est effectuée à l'aide de bacs roulants 360 L. Une collecte par conteneurs à chargement avant est aussi offerte.

Dans la municipalité de Lac-Delage, des bacs roulants de 360 L sont offerts gratuitement pour la collecte.

À Lac-Beauport, GFL Environnement inc. exploite pour la municipalité, à raison d'une fois toutes les deux semaines, une collecte de bacs roulants 360 L et de conteneurs à chargement avant (incluant les conteneurs compartimentés). Les contenants sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement sauf pour les multilogements où il est de la responsabilité du propriétaire d'acquérir un ou des contenants à chargement avant.

La collecte sélective est effectuée par GFL Environnement inc. à Sainte-Brigitte-de-Laval à raison d'une fois toutes les deux semaines à l'aide de bacs roulants 360 L, de conteneurs à chargement avant et de conteneurs compartimentés.

Les municipalités membres de la RRGMRP ont un service de collecte en porte à porte réalisée par chargement latéral à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines. Les contenants utilisés sont des bacs roulants de 360 ou 1100 L, ou encore des conteneurs de 2, 4, 6 ou 8 v³.

Le **tableau 35** présente ces modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier.

Services aux ICI

Dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables.

Dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, c'est à la discrétion de la Municipalité d'offrir le service ou non aux ICI. Lorsqu'elle le fait, l'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui. L'ICI doit se procurer son propre contenant. La collecte est effectuée une fois toutes les deux semaines.

Dans la municipalité de Lac-Delage, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. La possibilité d'utiliser un conteneur à chargement avant est offerte. Toutefois, les ICI doivent se procurer leurs propres contenants ou les louer à la municipalité.

À Lac-Beauport, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. L'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant ou semi-enfoui à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant. L'ICI doit se procurer son propre contenant.



À Sainte-Brigitte-de-Laval, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. Une collecte hebdomadaire est aussi prévue pour les ICI faisant usage de contenants à chargement avant (2-9 v³). Tous les ICI sont desservis sans frais.

Dans les municipalités membres de la RRGMRP, tous les ICI sont desservis. Des conteneurs de 25 v³ et plus peuvent être employés. Cependant, l'ICI doit prendre une entente particulière avec l'entrepreneur de collecte et assumer les coûts de location du conteneur, de transport et de traitement des matières recyclables.

Tableau 35 – Modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier⁸⁸

| Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Distribution de contenants | Destination |
|---|-------------------------------------|-----------------------|--|----------------------------|----------------------------|
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | PEP | 1x/sem. | Bac roulant 360 L | ND | |
| Stoneham-et-Tewkesbury | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant | | |
| Lac-Delage | PEP | ND | Bac roulant 360 L | | |
| Lac-Beauport ⁸⁹ | | | Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant (incluant conteneur compartimenté). | | Centre de tri de Québec |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté. | Offerts gratuitement | |
| Municipalités membres de la RRGMRP ⁹⁰ : | PEP; CCAv; Enfoui et semi-enfoui | | Bacs roulants 360 L et 1100 L; conteneurs à chargement avant 2-4-6-8 v ³ ; conteneurs semi-enfouis à chargement avant ou par grue 2-4-6-8 v ³ ⁹¹ | | Centre de tri Frontenac |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁸⁸ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁸⁹ (Hubert, 2020)

⁹⁰ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021e)

⁹¹ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2020)

MATIÈRES ORGANIQUES

La présente portion aborde les diverses collectes offertes en lien avec la matière organique. Dépendamment des municipalités, des collectes indépendantes sont offertes pour les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches, les arbres de Noël et les feuilles mortes. Sur l'ensemble du territoire, la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage est réalisée.

Étroitement associée aux mesures en ISÉ relativement à la réduction à la source et la valorisation des matières organiques, le lecteur trouve à la **section 4.6.4** de l'information pertinente sur les programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques.

Agglomération de Québec

Réduction à la source des matières organiques

L'agglomération de Québec incite en premier lieu à la réduction à la source des matières organiques, notamment avec l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.⁹² Il est interdit de déposer en tout temps le gazon aux ordures et les feuilles mortes (pendant les collectes de résidus verts). De plus, le gazon n'est pas accepté dans les écocentres de la ville, sauf à celui de Jean-Talon. Afin de réduire davantage l'élimination des matières organiques sans avoir recours aux collectes, la Ville de Québec encourage l'implantation des sites de compostage communautaire depuis plusieurs années en proposant des formations gratuites sur le compostage domestique et communautaire. Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. Environ 50 tonnes y sont compostées chaque année. De plus, l'agglomération de Québec a mis en place un programme d'aide financière pour lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaires sur son territoire. Plus de 500 000 \$ ont été remis depuis 2018 permettant de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination au profit d'organismes venant en aide aux personnes dans le besoin.

Collecte des résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte des résidus alimentaires en porte à porte dans les villes de l'agglomération de Québec.

La Ville de Québec prévoit implanter, à grande échelle, la collecte des résidus alimentaires en porte à porte sur son territoire en 2022⁹³. La collecte s'effectuera à même le bac à déchets. Les résidus alimentaires devront être déposés dans les sacs conçus à cet effet afin de résister à la compaction. Ces sacs seront distribués par la Ville de Québec. L'offre de ce service à l'ensemble de l'agglomération est étroitement liée à la mise en service du centre de biométhanisation pour le traitement des matières organiques implanté dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. L'unité est conçue pour traiter les résidus alimentaires et les boues municipales.

⁹² (Ville de Québec, 2021e)

⁹³ (Ville de Québec, 2021b)

Collecte des résidus verts

La collecte des résidus verts prend, lorsqu'elle est présente, diverses formes dans l'agglomération de Québec telles qu'indiquées aux **tableaux 36 et 37**. Des collectes ponctuelles saisonnières ou des points de dépôt volontaire sont offerts pour récupérer les feuilles mortes, le gazon, les branches et les sapins de Noël. Toutes les villes offrent la collecte de résidus verts. Les sapins de Noël sont collectés en bordure de rues, mis à part pour l'Ancienne-Lorette où les citoyens doivent aller les porter dans un écocentre.

Tableau 36 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019⁹⁴

| Ville | Résidus alimentaires | Résidus verts | Feuilles mortes | Branches | Arbres de Noël |
|-----------------------------|----------------------|---------------|-----------------|--|---|
| Québec | Non | Oui | Oui | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre *) | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)* |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | Non ** | Oui | Oui | Oui | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)* |
| L'Ancienne-Lorette | Non ** | Oui | Oui | Oui | Non (apport volontaire à l'écocentre) |

* Pour la collecte des branches et des sapins de Noël aux écocentres de la Ville de Québec, ils doivent être manipulables par une personne. Ils seront ensuite déchiquetés pour être transformés et valorisés en paillis ou en compost.

** Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires dès le démarrage du biométhanisateur.

Le **tableau 37** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019, et ce, pour chaque type de matières.

L'offre est variable selon les municipalités de l'agglomération de Québec concernant la collecte des résidus verts; rognures de gazon, fleurs fanées, résidus de taille, mauvaises herbes, etc.

La Ville de Québec offre une collecte de résidus verts gérée par l'entreprise GFL Environnemental inc. durant dix semaines pendant l'année (4 au printemps et 6 à l'automne). Ces matières sont envoyées au centre de transbordement des résidus verts situé sur le territoire de la Ville de Québec et administré par celle-ci.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, elle, opte pour les collectes de résidus verts à raison de neuf semaines dans l'année. Elles sont effectuées par GFL Environnemental inc. Il s'agit d'une collecte en sacs transparents ou orange. Ces matières sont envoyées dans un site de la Ville de Québec.

La Ville de L'Ancienne-Lorette offre une collecte de résidus verts en sacs transparents ou orange une fois par semaine au printemps (5 semaines de mi-avril à la mi-mai) et à l'automne (6 semaines d'octobre à la mi-novembre).

Concernant les feuilles mortes, les Villes de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette procèdent en l'assimilant à la collecte des résidus verts.

Dans les catégories de matières « branches et sapins de Noël », les villes offrent des collectes mixtes, dont une part est éliminée et l'autre part est valorisée par compostage selon le mode de collecte.

⁹⁴ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures acceptent des fagots de branches et les sapins de Noël, en les assimilant dans la collecte d'ordures. Ces matières sont destinées à l'élimination. Toutefois, les résidus portés par les citoyens à l'écocentre sont valorisés par compostage. La Ville de L'Ancienne-Lorette, quant à elle, offre des collectes deux fois par mois de mai à novembre pour les branches. Les sapins de Noël sont acceptés à l'écocentre.

Services aux ICI

Seule la Ville de Québec a expérimenté l'organisation de la collecte de résidus alimentaires auprès des ICI par un projet pilote auprès de 130 d'entre eux (en cours) et d'un projet pilote (hiver 2021 et automne 2021) pour tester le mode de collecte résidentielle avec des sacs. Les arrondissements La Cité-Limoilou, Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge bénéficient d'une collecte effectuée par GFL Environnemental inc. à raison d'une collecte par semaine. Ces matières quittent le territoire d'application vers le centre de compostage de GSI – Environnement (Englobe) situé à Saint-Henri-de-Lévis. Par ailleurs, l'adhésion à la collecte demeure à la discrétion des ICI qui en assument complètement les coûts. Pour les autres, des entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI.

Tableau 37 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019⁹⁵

| | Ville | Type de collecte | Fréquence de collecte | Contenant autorisé | Destination | Mode de gestion |
|-----------------|-----------------------------|------------------|--|--|---|-----------------|
| Résidus verts | Québec | ABS | 10 sem./an (4 au printemps et 6 à l'automne) | Sacs en papier, transparents ou orange ⁹⁶ | Centre de transbordement des résidus verts de La Jonquière et ensuite centre de compostage de Viridis | Compostage |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | ND | 9 sem./an | Sacs transparents ou orange | Ville de Québec | ND |
| | L'Ancienne-Lorette | ND | Les mercredis, jeudis et vendredis, 5 semaines en avril-mai et 6 semaines en oct.-nov. | Sacs transparents ou orange | ND | ND |
| Feuilles mortes | Québec ⁹⁶ | | | | | |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | | Mêmes modes de collecte que les résidus verts | | | |
| | L'Ancienne-Lorette | | | | | |
| Branches | Québec ⁹⁷ | | | | | |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | | Même modes de collecte que les ordures ménagères | | | |
| | L'Ancienne-Lorette | ND | 1x/2 sem., de mai à nov. | N/A | ND | ND |
| Sapins de Noël | Québec ⁹⁷ | | | | | |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | | Même modes de collecte que les ordures ménagères | | | |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁹⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

⁹⁶ (Ville de Québec, 2021e)

⁹⁷ (Ville de Québec, 2021a)



MRC de La Côte-de-Beaupré

Réduction à la source des matières organiques

La MRC incite les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage afin de réduire les volumes à la source. Les programmes de réduction à la source concernant les matières organiques relèvent des municipalités.⁹⁸ Par ailleurs, la MRC de La Côte-de-Beaupré a offert à tous ses employés une conférence sur le gaspillage alimentaire, plus de 22 employés ont été sensibilisés. Depuis 2020, la MRC soutient financièrement les activités de la Tablée 138 qui, notamment, récupère et distribue des surplus alimentaires.

Collecte des résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte en porte à porte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC en 2019. Par résidus alimentaires, on entend les matières résiduelles organiques et putrescibles relatives à l'industrie alimentaire ou découlant de l'alimentation humaine en provenance d'une collecte municipale des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel.

Toutefois, à compter de l'entrée en service des équipements de traitement des résidus alimentaires du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, les municipalités locales collecteront à la fois les déchets et les résidus alimentaires et les apporteront à l'incinérateur de la Ville de Québec qui procédera au tri entre les résidus alimentaires et les déchets.

Collectes spéciales de résidus verts

Les types de collecte des matières organiques en place pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont présentés au **tableau 38**. On y retrouve les municipalités qui offrent des collectes ponctuelles saisonnières ou des points de dépôt volontaire pour récupérer des résidus verts, des feuilles mortes et des arbres de Noël. Les feuilles mortes sont parfois assimilées aux résidus verts, parfois discriminées en tant que matière propre. L'Ange-Gardien, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps n'ont offert aucun service de la sorte en 2019, ni de service pour les résidus alimentaires. Cependant, toutes les municipalités sont couvertes par une collecte de résidus verts depuis 2021.

Le **tableau 39** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Trois municipalités offrent la collecte des résidus verts. Ces collectes sont réalisées par les entrepreneurs, GFL Environnemental inc. dans le cas de Boischatel, ou par les municipalités elles-mêmes, et ce, à différentes périodes de l'année.

Arbres de Noël

Les municipalités de Boischatel, Château-Richer, Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges offrent une collecte en porte à porte des arbres de Noël qui sont valorisés en champs ou en compostage à Saint-Henri-de-Lévis chez Englobe-GSI.

Services aux ICI

Aucun service municipal n'est offert aux ICI pour la collecte des matières organiques en 2019. Il n'y en avait pas non plus en 2013. Toutefois, plusieurs entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI.

⁹⁸ (MRC de La Côte-de-Beaupré, s.d.)

Tableau 38 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019⁹⁹

| Ville et municipalité | Résidus alimentaires | Résidus verts | Feuilles mortes | Branches | Arbres de Noël |
|--------------------------|----------------------|---------------|-----------------|----------|----------------|
| Boischatel | Non* | Oui | Oui | Non | Oui |
| L'Ange-Gardien | | Non** | Non | | Non |
| Château-Richer | | Non | Non | | Oui |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | | Non | Non | | Non |
| Beaupré | | Oui | Oui | | Oui |
| Saint-Joachim | | Non | Non | | Non |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | | Oui | Oui | | Oui |
| Saint-Tite-des-Caps | | Non | Non | | Non |

* Toutes les municipalités de La Côte-de-Beaupré ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation.

** Pour la collecte des résidus verts à L'Ange-Gardien, une collecte annuelle a désormais lieu en 2021 à raison de 2x/année, à l'automne. Des sacs orange ou translucides sont obligatoires.

Tableau 39 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019¹⁰⁰

| Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé | Destination | Mode de gestion | |
|---|--------------------------|-----------|--------------------|------------------|--|------------------------|
| Résidus verts | Boischatel | ND | 4x/an | Sac de plastique | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage |
| | Beaupré | ND | 3x/an | Sac de plastique | Producteurs agricoles locaux | Valorisation en champs |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | ND | 1x/an | Sac de plastique | Producteurs agricoles locaux | Valorisation en champs |
| Feuilles mortes | Boischatel | | | | | |
| | Beaupré | | | | | |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | | | | | |
| Mêmes modes de collecte que les résidus verts | | | | | | |
| Sapins de Noël | Boischatel | ND | 1x/an | N/A (aucun) | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage |
| | Château-Richer | ND | 1x/an | N/A (aucun) | ND | ND |
| | Beaupré | ND | 1x/an | N/A (aucun) | Producteurs agricoles locaux | Valorisation en champs |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | ND | 1x/an | N/A (aucun) | Producteurs agricoles locaux | Valorisation en champs |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

⁹⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁰⁰ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de L'Île-d'Orléans

Réduction à la source des matières organiques

La MRC incite les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage afin de réduire les volumes à la source. La MRC fait également la promotion du compostage domestique et offre une subvention pour l'achat d'un composteur. Entre 2016 et 2018, 23 composteurs ont été financés. La MRC met également l'accent sur l'utilisation de sacs en papier pour la collecte des résidus verts.

Collecte de résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte à porte en porte sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019.

Collecte de résidus verts et de feuilles mortes

La MRC offre chaque année un service de collecte saisonnière des résidus verts et de feuilles mortes, durant le printemps et l'automne. Les résidus verts sont collectés en sacs de papier. Les feuilles mortes sont assimilées aux résidus verts. Ces matières sont recyclées en compostage par un agriculteur de la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans.

Arbres de Noël

Le service offert pour la récupération de sapins de Noël sur le territoire de la MRC est propre à chaque municipalité. Il existe pour certaines municipalités des collectes spéciales en bordure de rue (Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille) et pour d'autres des points de dépôt volontaire mis à disposition par les municipalités ou auprès d'un acériculteur désigné. Les matières sont ainsi valorisées en compost ou en paillis. Quant au recours à un écocentre, les citoyens de la MRC de L'Île-d'Orléans ont accès par entente à l'écocentre de Beauport, mais uniquement pour deux visites/année/adresse.

Le **tableau 40** présente les types de collectes de matières organiques alors que le **tableau 41** en présente les modalités.

Services aux ICI

Il n'y a pas de service particulier pour la gestion des matières organiques provenant des ICI. Plusieurs entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI. Aucun ne serait collecté pour l'instant.

Tableau 40 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019¹⁰¹

| Municipalité | Résidus alimentaires | Résidus verts | Feuilles mortes | Branches | Sapins de Noël |
|-----------------------------------|----------------------|---------------|-----------------|----------|--|
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | | | | | Non (apport volontaire à l'écocentre de Beauport ou à un acériculteur) |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | | | | | |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | | | | | Oui |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | Non* | Oui | Oui | Non | Oui |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | | | | | Non (apport volontaire à l'écocentre de Beauport ou à un acériculteur) |
| Sainte-Pétronille | | | | | Oui |

* Toutes les municipalités de l'île d'Orléans ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation.

Tableau 41 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019¹⁰²

| Municipalité | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé | Destination | Mode de gestion |
|-------------------------------------|---|--------------------------------|--------------------|---|------------------------------------|
| Résidus verts | | | | | |
| Toutes les municipalités | ND | 3-4x/an, selon la municipalité | Sac de papier | Ferme Alain Plante | Compostage |
| Feuilles mortes | | | | | |
| Toutes les municipalités | Mêmes modes de collecte que les résidus verts | | | | |
| Sapins de Noël¹⁰² | | | | | |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | | | | | |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | En bordure de rue | 1x/an | N/A | Récupération par certains acériculteurs | Valorisation en paillis ou compost |
| Sainte-Pétronille | | | | | |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

¹⁰¹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁰² (Bayard, 2011)

MRC de La Jacques-Cartier

Réduction à la source des matières organiques

La MRC a créé une vidéo promotionnelle ainsi qu'un guide citoyen pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La MRC fait également la promotion du compostage domestique par le développement et la diffusion d'une campagne ISÉ. Toutefois, le nombre de composteurs présents sur le territoire est inconnu. La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux, les sites Internet des municipalités, dans les journaux municipaux ainsi que par les activités de la brigade verte.

La RRGMRP favorise la pratique de l'herbicyclage en diffusant un document d'information sur son site Internet.¹⁰³

Parmi les municipalités non-membres, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury inscrit au règlement en GMR qu'elle encourage ces pratiques, mais sans plus de détail sur les moyens. Même chose pour les municipalités de Lac-Delage et de Lac-Beauport. Quant à Sainte-Brigitte-de-Laval, l'herbicyclage y serait encouragé. À Saint-Gabriel-de-Valcartier, aucune mention n'est répertoriée.

Collecte de la troisième voie

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, seule la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'offre pas de collecte de matières organiques. Cette même municipalité ainsi que celle de Stoneham-et-Tewkesbury sont les seules à ne pas offrir de collecte de résidus verts. Cette information est présentée au **tableau 42**. La RRGMRP offre un service de collecte des matières organiques en porte à porte au secteur résidentiel des municipalités membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Shannon). Les matières organiques visées sont les résidus alimentaires, les résidus verts, les feuilles mortes, les branches et les sapins de Noël. Des points de dépôt volontaire sont aussi disponibles pour les feuilles mortes et les sapins de Noël.

Le **tableau 43** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier.

Résidus alimentaires

Seule la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'organise pas de collecte spéciale de résidus alimentaires. Pour les cinq ententes de collectes de résidus alimentaires présentées au **tableau 43** (Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP), les matières sont valorisées par compostage à Saint-Henri-de-Lévis. Sur tous les territoires, la collecte est de fréquence variable en fonction de la saison; elle est hebdomadaire durant la période chaude et mensuelle durant les mois les plus froids. Elle se fait généralement en bacs roulants de 240 L; conteneurs à chargement avant (offerts gratuitement à Lac-Beauport) et pour les municipalités membres de la RRGMRP, en bacs bruns de 80 L ou de 240 L, offerts gratuitement par la RRGMRP.

Résidus verts

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que celle de Stoneham-et-Tewkesbury n'organisent pas de collecte spéciale des feuilles mortes et autres résidus de jardin. Lac-Delage, Lac-Beauport ainsi que les municipalités membres de la RRGMRP prévoient pour la collecte de résidus verts les mêmes modes que pour les résidus alimentaires, alors que Sainte-Brigitte-de-Laval déploie des collectes saisonnières. Une situation très différente de celle de 2013 où aucune municipalité n'offrait le service.¹⁰⁴

103 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021g)

104 (Ville de Québec, 2021c)

Feuilles mortes

Il y a cinq ententes de collectes de feuilles mortes présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP. Une situation similaire à celle de 2013¹¹¹. Les mêmes modes sont déployés pour la collecte des résidus alimentaires à Lac-Beauport que dans les municipalités membres de la RRGMRP. Les modes déployés pour la collecte des résidus alimentaires à Sainte-Brigitte-de-Laval sont les mêmes que pour la collecte de résidus verts. Des collectes saisonnières s'observent. Les matières sont traitées par compostage.

Branches

Il y a cinq ententes de collectes de branches présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP, alors que seulement Lac-Beauport et Saint-Gabriel-de-la-Jacques-Cartier avaient une offre pour ces matières en 2013¹¹¹. Saint-Gabriel-de-Valcartier possède un programme municipal en compostage. Lac-Delage possède un point de dépôt. Les mêmes modes sont déployés à Lac-Beauport pour la collecte des résidus alimentaires que dans les municipalités membres de la RRGMRP. Les modes déployés pour la collecte de branches sont les mêmes que pour la collecte de résidus verts à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Arbres de Noël

Il y a cinq ententes de collectes d'arbres de Noël présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP. La collecte de Sainte-Brigitte-de-Laval est effectuée depuis 2013 alors qu'elle était inexistante auparavant¹¹¹.

Tableau 42 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019¹⁰⁵

| Ville et municipalité | Résidus alimentaires | Résidus verts | Feuilles mortes | Branches | Sapins de Noël |
|---|----------------------|---------------------------------------|--|--|--|
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | Non | Non (apport volontaire à l'écocentre) | Oui | Oui | Oui |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Oui | Non (apport volontaire à l'écocentre) | Non (apport volontaire à l'écocentre) | Non (apport volontaire à l'écocentre) | Non (apport volontaire à l'écocentre) |
| Lac-Delage | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Lac-Beauport ¹⁰⁶ | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui (apport volontaire dans un conteneur communautaire loué) |
| Municipalités membres de la RRGMRP ¹⁰⁷ | Oui | Oui | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre) | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre) | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre) |

* Saint-Gabriel-de-Valcartier a signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation dès qu'il sera mis en fonction.

¹⁰⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁰⁶ (Hubert, 2020)

¹⁰⁷ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021d)

Comme pour les branches, Saint-Gabriel-de-Valcartier possède un programme municipal en compostage. Lac-Delage possède un point de dépôt. Lac-Beauport offre des collectes saisonnières effectuées par GFL Environnement inc. Sainte-Brigitte-de-Laval offre un point de dépôt volontaire en conteneur, qui est ensuite acheminé chez AIM Écocentre à Saint-Augustin-de-Desmaures. Les municipalités membres de la RRGMRP ont un service de collecte saisonnière dont le contenu est valorisé par compostage chez Englobe-GSI à Saint-Henri-de-Lévis.

Services aux ICI

Quatre offres de services de collectes de matières organiques auprès des ICI sont recensées sur le territoire de la MRC.

À Stoneham-et-Tewkesbury, un service est offert dont la tarification se veut incitative pour les commerces et à 0 \$ pour les petits générateurs. L'offre de collectes demeure toutefois à la discrétion de la Municipalité. Les ICI desservis ont l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant, à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou un conteneur semi-enfoui que l'ICI doit se procurer. La collecte est effectuée une fois par semaine pour les conteneurs à chargement avant et les conteneurs semi-enfouis à chargement avant.

La municipalité de Lac-Beauport déploie les mêmes modes de collecte que le secteur résidentiel lorsqu'une entente de collecte avec un ICI survient. Les ICI ont obligation de se procurer un bac roulant, un contenant à chargement avant ou semi-enfoui.

À Sainte-Brigitte-de-Laval, les ICI sont inclus dans la collecte des résidus alimentaires.

Un service de collecte de matières organiques serait gratuitement offert auprès des ICI sur les territoires des municipalités membres de la RRGMRP, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph.

Tableau 43 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019¹⁰⁸

| | Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé | Destination | Mode de gestion |
|----------------------|------------------------------------|------------------|--|---|--|-----------------|
| Résidus alimentaires | Stoneham-et-Tewkesbury | ND | 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver | Bac roulant 240 L; conteneur à chargement avant* | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage |
| | Lac-Delage | ND | 1x/sem., du 8 juin au 14 sept.; 1x/2 sem., à l'automne; 1x/m., le restant de l'année | ND | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis** | |
| | Lac-Beauport | ND | 1x/sem., de mai à nov.; 1x/m., de déc. à avr. | Bac roulant 240 L; conteneur à chargement avant | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval* | ND | 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver | Bac roulant 240 L | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis** | |
| | Municipalités membres de la RRGMRP | PEP | Une fois par sem. de la mi-avril à la mi-nov. et une fois par m. de déc. à mars | Bacs roulants bruns de 80 L ou 240 L | Centre de transbordement des matières organiques de Neuville et ensuite centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | |

¹⁰⁸ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

| | Ville et municipalité | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé | Destination | Mode de gestion |
|---|---|--|---|--|--|---------------------------------------|
| Résidus verts | Lac-Beauport | | | | | |
| | Lac-Delage | | Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires | | | |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | ND | 2x/an, au printemps et à l'automne | Sac en papier (sac en plastique refusé) | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage |
| | Municipalités membres de la RRGMRP | | Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires | | | |
| Feuilles mortes | Saint-Gabriel-de-Valcartier | ND | Entre les 21 oct. et 18 nov. | Sac en papier (sac en plastique refusé) | Municipalité | Compostage |
| | Lac-Beauport | | Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires | | | |
| | Lac-Delage | ND | 4x/an (mai, juin et 2x en oct.) | ND | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | | Mêmes modes de collecte que les résidus verts | | | |
| Branches | Municipalités membres de la RRGMRP ¹⁰⁹ | | Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires | | | |
| | Saint-Gabriel-de-Valcartier | ND | ND | ND | Municipalité | Déchetage pour en faire du paillis*** |
| | Lac-Delage | ND | ND | ND | Dépôt à branches municipal | ND |
| | Lac-Beauport | | Mêmes les modes de collecte des résidus alimentaires | | | |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval* | | ND | | | |
| Arbres de Noël | Municipalités membres de la RRGMRP | | Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires* | | | |
| | Saint-Gabriel-de-Valcartier | | Mêmes modes de collecte que les branches | | | |
| | Lac-Delage | | | | | |
| | Lac-Beauport | ND | Janv. et févr. | N/A | GFL Environnement inc. | ND |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval* | Apport volontaire | Période des Fêtes exclusivement | N/A (location d'un conteneur) | AIM Écocentre Saint-Augustin-de-Desmaures | ND |
| Municipalités membres de la RRGMRP ¹¹⁰ | ND | Collecte spéciale 1x/an en janv. après le temps de Fêtes | N/A | Centre de transbordement des matières organiques de Neuville et ensuite centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis | Compostage | |

** Pour la destination des résidus alimentaires pour Lac-Delage et Sainte-Brigitte-de-Laval, une entente a été signée avec la Ville de Québec pour les envoyer au biométhanisateur dès son démarrage.¹¹¹

*** Pour le paillis produit avec les sapins de Noël et des branches de Saint-Gabriel-de-Valcartier, celui-ci est redistribué à la communauté ou utilisé dans les jardins municipaux.

¹⁰⁹ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021c)

¹¹⁰ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021f)

¹¹¹ (Ricard-Châtelain, 2021)

RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les modalités de gestion des résidus encombrants sont très variables selon les composantes. Les territoires qui se distinguent sont ceux pour lesquels les collectes sont inexistantes. Les autres offrent différents modes de collecte : sur appel, mensuelle, nombre prédéterminé dans l'année, etc.

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération de Québec offrent une collecte spéciale en porte à porte pour les résidus encombrants (monstres). Le détail en est donné au **tableau 44**.

Tableau 44 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019¹¹²

| Ville | Service offert | Fréquence de collecte | Type de collecte | Destination | Particularité |
|-----------------------------|--|--------------------------|--------------------------|---|--|
| Québec | Collectés (ou apport volontaire à l'écocentre) | Sur RDV De 7 h à 18 h | Sur RDV Porte à porte | Option métal recyclé (ou écocentre) | Encombrants avec halocarbures; Sur RDV |
| | | | | Centre de tri CRD GFL Environnemental inc. (ou écocentre) | Encombrants sans halocarbures; Sur RDV |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | | 7x/an | Chargement arrière | Enfouissement (ou écocentre) | N/A |
| L'Ancienne-Lorette | | 1x/m. | Porte à porte | ND | N/A |

La Ville de Québec offre une collecte en porte à porte sur rendez-vous, ce qui est un caractère distinctif. Les encombrants avec halocarbures sont gérés par Option métal recyclé alors que les encombrants sans halocarbure sont acheminés au centre de transfert de GFL Environnemental inc. À Saint-Augustin-de-Desmaures, une collecte traditionnelle par chargement arrière a lieu à date fixe (7x/an). Les matières sont acheminées dans un site d'enfouissement. L'Ancienne-Lorette offre également aussi une collecte en porte à porte spéciale effectuée une fois par mois.

¹¹² (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

Les modalités de collecte des résidus encombrants sont différentes dans chacune des municipalités de la MRC, telles que présentées dans le **tableau 45**.

Tableau 45 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019¹¹³

| Ville et municipalité | Service offert | Fréquence de collecte | Type de collecte | Destination |
|--------------------------|---------------------------------------|----------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Boischatel | Oui | 6x/an | ND | Centre CRD AIM Écocentre |
| L'Ange-Gardien | Non (apport volontaire à l'écocentre) | | N/A | |
| Château-Richer | | 2x/an, mai et oct. | ND | Centre CRD AIM Écocentre |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | | 3x/an, mai, juill. et oct. | ND | Centre CRD AIM Écocentre |
| Beaupré | Oui | 2x/an, mai et oct. | ND | Centre CRD GFL Environnemental inc. |
| Saint-Joachim | | 2x/an, mai et oct. | ND | Centre CRD GFL Environnemental inc. |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | | 2x/an, mai et oct. | ND | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges |
| Saint-Tite-des-Caps | | 4x/an, mai et oct. | ND | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

Toutes les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré offrent une collecte d'encombrants en porte à porte, à l'exception de la municipalité de L'Ange-Gardien. Toutefois, les citoyens peuvent disposer de leurs encombrants en apport volontaire à l'écocentre de la municipalité. Les fréquences de collectes, souvent saisonnières, sont variables de six fois par an dans la municipalité de Boischatel, trois fois par an à Sainte-Anne-de-Beaupré, à deux fois par an sur les autres territoires municipaux. Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré envoient ces matières au Centre CRD de AIM Écocentre; Beaupré et Saint-Joachim au Centre CRD de GFL Environnemental inc.; Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps à l'écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges pour une mise en valeur optimale des matériaux.

¹¹³ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte des résidus encombrants est la même pour chacune des municipalités de la MRC, telle que présentée dans le **tableau 46**. En 2019, deux collectes par année des résidus encombrants (printemps et automne) sont offertes sur le territoire de la MRC. Les matières sont maintenant acheminées à AIM Écocentre alors qu'elles étaient toutes éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec en 2013¹¹⁴.

Tableau 46 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019^{113 115}

| Service offert | Fréquence de collecte | Type de collecte | Destination |
|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Collectés (ou apport volontaire à l'écocentre) | 2x/an, au printemps et à l'automne | Chargement arrière (porte-à-porte) | AIM Écocentre (ou écocentre) |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

¹¹⁴ (Ville de Québec, 2021c)

¹¹⁵ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021c)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

Dans toutes les municipalités membres de la RRGMRP, il y a des collectes spéciales de résidus encombrants selon le même mode que pour la collecte des ordures ménagères, tel que présenté au **tableau 47**. Les municipalités non membres de la RRGMRP offrent plusieurs collectes spéciales des résidus encombrants à différentes périodes de l'année.

Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury envoient leurs matières à l'Écocentre de Stoneham. Lac-Delage et Sainte-Brigitte-de-Laval font traiter les leurs par GFL Environnemental inc., alors que Lac-Beauport expédie les siennes à AIM Écocentre. Les municipalités membres de la RRGMRP, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph voient leurs matières prendre la route vers le LET de Neuville.

Les fréquences de collectes sont très diverses et vont d'une collecte hebdomadaire (sur appel toutefois) pour Saint-Gabriel-de-Valcartier à deux fois par an, de manière saisonnière dans Lac-Delage, Lac-Beauport et les municipalités membres de la RRGMRP. La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury offre sept collectes par année et celle de Sainte-Brigitte-de-Laval en offre quatre par année.

Services aux ICI

Les municipalités de Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval n'offrent aucune collecte d'encombrants auprès des ICI. Quant aux municipalités membres de la RRGMRP, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, les mêmes modes de collecte sont déployés pour la collecte d'encombrants que pour les ordures ménagères du secteur résidentiel. Les informations demeurent inconnues pour les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury.

Tableau 47 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019¹¹⁶

| Ville et municipalité | Service offert | Fréquence de collecte | Type de collecte | Destination | Particularité |
|---|--|---------------------------------------|------------------------------------|--|-------------------------|
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | | 1x/sem, 12 m./an | ND | Écocentre Stoneham | Sur appel |
| Stoneham-et-Tewkesbury | | 7x/an | ND | Écocentre Stoneham | Sur inscription |
| Lac-Delage | Oui | 2x/an, mai et oct., durant la semaine | Porte à porte | GFL Environnemental inc. | Location d'un conteneur |
| Lac-Beauport ¹¹⁷ | | 2x/an, de la mi-mai à la mi-oct. | Chargement arrière (porte à porte) | AIM Écocentre | N/A |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | | 4x/an | Porte-à-porte | Centre de transfert CRD GFL Environnemental inc. | Sur demande |
| Municipalités membres de la RRGMRP ¹¹⁸ | Oui (ou apport volontaire à l'écocentre) | 2x/an, juill. et sept. | Porte à porte | LET de Neuville (ou écocentre) | N/A |

¹¹⁶ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹¹⁷ (Hubert, 2020)

¹¹⁸ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021b)



ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des sites où les citoyens peuvent se départir de leurs matières résiduelles potentiellement récupérables, réutilisables ou valorisables sous certaines conditions. Ensuite, ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés. Les taux de récupération selon les matières varient d'une installation à l'autre en fonction des équipements, du pré-tri et des débouchés existants. Il y a au total 20 écocentres, micro-écocentres et autres sites assimilables utilisés par les citoyens des municipalités sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ils sont présentés au **tableau 48**. Toutefois, le lecteur est invité à consulter au besoin l'**annexe F** pour connaître les précisions applicables sur les matières acceptées et la tarification, et les services offerts par les écocentres.

Parmi les nouveautés sur le territoire d'application du PMGMR apparues depuis 2019, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a ouvert un écocentre en mai 2021. Il est destiné seulement aux résidents qui peuvent y faire des dépôts à raison de quatre fois par an. Opéré et sous la gestion de la RRGMRP, l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, quant à lui, est nouveau par rapport à 2013. Finalement, au chapitre des nouveautés, des travaux sont en cours depuis 2016 pour l'établissement d'un écocentre conjoint pour les municipalités de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Pour les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, et les citoyens des municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans, la même tarification que les résidents de la Ville de Québec est en vigueur pour l'accès et l'utilisation des écocentres, c'est-à-dire gratuit. Les citoyens de l'île d'Orléans ont accès par entente à l'écocentre de Beauport. Un coût de 30 \$ par visite est facturé au citoyen à partir de sa troisième visite. Il peut être rappelé que les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier membres de la RRGMRP ont accès au réseau d'écocentres que la régie met à la disposition des citoyens. Ils se trouvent sur le territoire de la MRC de Portneuf, sauf celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Par ailleurs, des micro-écocentres sont exploités par les municipalités sur ce même territoire.

Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »

Organisé par le comité environnement des municipalités de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans en partenariat avec la MRC de L'Île-d'Orléans, l'opération « Méga-Recyclage » est organisée en mai depuis huit ans. Il s'agit d'une activité de sensibilisation pour une saine gestion des matières résiduelles ainsi qu'une collecte spéciale pour certaines matières résiduelles, notamment les RDD et les TIC. En raison de l'absence d'écocentre sur le territoire de la MRC, cette journée a pour objectif de détourner des matières résiduelles qui peuvent se retrouver autrement dans les ordures ménagères. En 2019, l'événement a intéressé 445 personnes, ce qui a permis de récupérer 680 kg de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante¹¹⁹.

Le **tableau 49** présente, pour chaque écocentre, l'entreprise ou l'organisme qui en est gestionnaire ainsi que les diverses destinations des flux de matières gérées.

Écocentres – ICI

Trois écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) acceptent les matières provenant des ICI et des entrepreneurs : l'écocentre de Boischatel, celui de Neuville et l'écocentre de Stoneham. Les détails sont présentés à l'**annexe F**.

119 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021d)

Tableau 48 – Caractéristiques des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)¹²⁰

| | Écocentre | Période d'ouverture | Catégories de matières acceptées | Tarifification résidentielle de base |
|---|---|----------------------------|--|---|
| Agglomération de Québec | Écocentres mobiles ¹²¹ | Saisonnier (fermé l'hiver) | <ul style="list-style-type: none"> Résidus domestiques dangereux (RDD) Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) | Gratuit |
| | Écocentre Beauport ¹²² | Toute l'année | <ul style="list-style-type: none"> Résidus domestiques dangereux (RDD) Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) | Gratuit* |
| | Écocentre de l'Hétrière ¹²² | | | |
| | Écocentre Val-Bélair ¹²² | | <ul style="list-style-type: none"> Métal ferreux et non ferreux Encombrants ménagers Électroménagers et appareils réfrigérants | |
| | Écocentre Jean-Talon (GFL Env.) ¹²² | | <ul style="list-style-type: none"> Déchets de construction, rénovation et démolition (CRD) et matériaux secs | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Écocentre de Boischatel ¹²³ | Saisonnier (fermé l'hiver) | <ul style="list-style-type: none"> Résidus ligneux (arbres de Noël, branches et souches) Pneus de voiture usés avec ou sans jante | <ul style="list-style-type: none"> 3 m³ gratuits annuellement et limitation à 12 m³/an Tarifification en vigueur pour certaines matières acceptées |
| | Écocentre de Beaupré - Saint-Joachim ¹²⁴ | Toute l'année | <ul style="list-style-type: none"> Petits appareils motorisés et mécaniques (tondeuse, souffleuse, scie-à-chaîne, etc. | <ul style="list-style-type: none"> Maximum de 2m³/visite Nombre de visites illimités |
| | Écocentre L'Ange-Gardien ¹²⁵ | Saisonnier (fermé l'hiver) | <ul style="list-style-type: none"> Bonbonne de propane et butane Batterie de voiture | <ul style="list-style-type: none"> 4 voyages gratuits/résidence/an et 15 \$/voyage supplémentaire |
| | Écocentre de Château-Richer - Sainte-Anne-de-Beaupré ¹²⁶ | Saisonnier (fermé l'hiver) | <ul style="list-style-type: none"> Matériaux granulaires et d'excavation (terre, gravier, sable, etc.) Bois naturel, traité et peint | <ul style="list-style-type: none"> 3 premières visites gratuites et coût de 20 \$ à partir de la 4^e visite Maximum de 2 m³/voyage |
| | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges ¹²⁷ | Saisonnier (fermé l'hiver) | | <ul style="list-style-type: none"> Total de 3 m³ est accordé par adresse par année et 10 \$/m³ suppl. Certaines matières sont facturées au-delà d'une certaine quantité |
| | Écocentre Saint-Tite-des-Caps ¹²⁸ | Toute l'année | | <ul style="list-style-type: none"> 5 visites gratuites de 1v3/année 20 \$/v3 au-delà de la 5^e visite |
| | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier | ND | | ND |
| MRC de La Jacques-Cartier | Écocentre de Stoneham | Toute l'année | | <ul style="list-style-type: none"> Gratuit pour les volumes annuels de 2,5 m³, excepté pour certaines matières Gratuit, peu importe le nombre de visites |
| | Écocentre Neuville ¹²⁹ | Toute l'année | | |
| | Écocentre Saint-Raymond ¹³⁰ | Toute l'année | | |
| | Écocentre Saint-Alban ¹³⁰ | Toute l'année | | |
| | Écocentre Saint-Ubalde ¹³⁰ | Saisonnier (fermé l'hiver) | | |
| | Écocentre Rivière-à-Pierre ¹³⁰ | Saisonnier (fermé l'hiver) | | |
| | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ¹³⁰ | Toute l'année | | |
| | Micro-écocentre Notre-Dame-de-Montauban ¹³⁰ | Toute l'année | | ND |
| Micro-écocentre Deschambault-Grondines ¹³¹ | Saisonnier (fermé l'hiver) | | ND | |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » ¹³² | Saisonnier (fermé l'hiver) | <ul style="list-style-type: none"> Résidus domestiques dangereux (RDD) Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) Métaux ferreux et non ferreux Appareils réfrigérants Articles d'automobile Vêtements et articles divers | ND |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

¹²⁰ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹²¹ (Ville de Québec, 2021c)

¹²² (Ville de Québec, 2021d)

¹²³ (Municipalité de Boischatel, 2021a)

¹²⁴ (Ville de Beaupré, 2017a)

¹²⁵ (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020a)

¹²⁶ (Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, s.d.)

¹²⁷ (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, 2021)

¹²⁸ (Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, 2021)

¹²⁹ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.a)

¹³⁰ (Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, s.d.)

¹³¹ (Municipalité de Deschambault-Grondines, s.d.)

¹³² (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021d)

Tableau 49 – Modes de gestion des matières issues des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)¹³³

| | Écocentre | Entreprise ou organisme de gestion des matières | Destination des matières* |
|---|---|---|---|
| Agglomération de Québec | Écocentres mobiles | ND | ND |
| | Écocentre Beauport | GFL Env. | <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux secs (incluant bardeaux), encombrants et bois : GFL Environnement inc. Lavoisier - Béton : gestion interne à la Ville de Québec (concassage et utilisation comme matériaux granulaires dans le cadre d'opérations municipales) |
| | Écocentre de l'Hétrière | | |
| | Écocentre Val-Bélair | AIM Écocentre | <ul style="list-style-type: none"> - Terre, sable et gravier : gestion interne à la Ville de Québec (tamisage et utilisation dans le cadre de divers projets, la plupart en lien avec des opérations municipales) - Piles et batteries : Appel à Recycler |
| | Écocentre des Rivières | | |
| Écocentre Jean-Talon (GFL Environnement inc.) | GFL Environnement inc. | <ul style="list-style-type: none"> - Matériaux secs : GFL Environnement inc. Lavoisier - Encombrants, béton, bois et terre, sable et gravier : GFL Environnement inc. au centre de tri de Jean-Talon - Bardeaux d'asphalte : cimenteries | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Écocentre de Boischatel | AIM Écocentre | ND |
| | Écocentre de Beaupré - Saint-Joachim | | ND |
| | Écocentre L'Ange-Gardien | Eddy Fugère | ND |
| | Écocentre de Château-Richer - Sainte-Anne-de-Beaupré | | ND |
| | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | AIM Écocentre | ND |
| | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | | ND |
| | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier | ND | ND |
| MRC de La Jacques-Cartier | Écocentre de Stoneham | ND | <ul style="list-style-type: none"> - Béton : Les Entreprises BLC Inc. - Matières restantes : AIM Écocentre |
| | Écocentre Neuville | RRGMRP | ND |
| | Écocentre Saint-Raymond | | Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale |
| | Écocentre Saint-Alban | | |
| | Écocentre Saint-Ubalde | | |
| | Écocentre Rivière-à-Pierre | | |
| | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | <ul style="list-style-type: none"> - Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale - Résidus CRD : transbordés vers le centre de tri de résidus de CRD de Neuville | |
| | Micro-écocentre Notre-Dame-de-Montauban | Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale | |
| | Micro-écocentre Deschambault-Grondines | | |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » | Bénévoles (membres des comités environnement de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, citoyens, élus, Fondation François-Lamy, Club Optimiste et Maison des jeunes) | <ul style="list-style-type: none"> - Métal ferreux et non ferreux (avec et sans fluorocarbures, bonbonnes de propane, tôle, etc.) : Option Métal Recyclé du Québec - Produits électroniques variés : ARPE - Livres : Écolivres et bibliothèques municipales - Objets divers : Fondation François-Lamy |

* Les destinations suivantes s'appliquent uniformément à tous les écocentres : lampes au mercure : Recyc-Fluo; peintures et leurs contenants : Éco-Peinture; huiles usées et leurs contenants : SOGHU.

133 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

AUTRES PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point de dépôt RDD et TIC

Toutes les municipalités disposent de points de dépôt stratégiques dans la communauté. Le **tableau 50** présente les caractéristiques des programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein des différentes municipalités et villes concernées de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Certaines municipalités organisent des collectes ponctuelles durant l'année et d'autres proposent seulement des apports volontaires aux écocentres. Il existe aussi plusieurs points de collecte (apport volontaire) sur le territoire d'application, notamment chez certains détaillants comme les entreprises RONA, Réno-Dépôt, Home Depot, etc. Ces détaillants sont tenus, selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, de prévoir un système de récupération et de valorisation des produits qu'ils mettent en marché et qui arrivent en fin de vie. Ce règlement s'appuie sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il est important de considérer que certaines municipalités n'ont pas d'écocentre ou de collectes spécifiques et ont opté pour ces autres modes de collectes sur leur territoire pour en compenser l'absence.

Agglomération de Québec

Il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire de l'Agglomération. Les citoyens peuvent apporter toute l'année leurs RDD aux écocentres. Ce service est gratuit et les quantités de RDD pouvant être déposées sont illimitées.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire de la MRC. Les citoyens peuvent apporter toute l'année leurs RDD aux garages municipaux, aux écocentres ou à l'hôtel de ville, ainsi qu'aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

MRC de L'Île-d'Orléans

Il y a une collecte annuelle par points de dépôt des RDD sur le territoire de la MRC, organisée lors de l'opération « Méga-Recyclage » au printemps. Le reste du temps, les citoyens de la MRC peuvent amener leurs RDD aux écocentres de la Ville de Québec ainsi qu'aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

MRC de La Jacques-Cartier

Pour les municipalités membres de la RRGMRP, il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire. Les citoyens peuvent toutefois apporter tous les RDD aux écocentres de la RRGMRP.

Pour les municipalités non membres de la régie, Lac-Beauport et Saint-Gabriel-de-Valcartier organisent des journées de collecte de RDD (apport volontaire) sur leur territoire. Elles sont offertes exclusivement aux citoyens, deux fois par année, une au printemps et l'autre à l'automne. Les citoyens peuvent également accéder aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

Services aux ICI

Pour les municipalités membres de la RRGMRP, les commerçants et les entrepreneurs peuvent amener leur matériel électronique et informatique dans tous les écocentres.

Tableau 50 – Programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹³⁴

| Ville et municipalité | RDD et TIC visés | Type de collecte | Fréquence de collecte |
|----------------------------------|--|---|-----------------------|
| Agglomération de Québec | | | |
| Toutes les villes | Piles, téléphones et cellulaires | Apport volontaire (points de dépôt dans l'ensemble des bibliothèques) | À l'année |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | | |
| L'Ange-Gardien | Cartouches d'encre, piles, téléphones et cellulaires | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | Téléphones et cellulaires | Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal) | |
| | RDD (piles, huiles et filtres) | Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal) | |
| Saint-Joachim | | | |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | Téléphones, cellulaires et piles | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Saint-Tite-des-Caps | | | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | |
| Shannon | RDD (ampoules au mercure, huiles, peinture, piles, etc.) | Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal) | À l'année |
| Fossambault-sur-le-Lac | Piles | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| RRGMRP ¹³⁵ | Piles | Apport volontaire (points de dépôt dans les écoles) | À l'année |

¹³⁴ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2019)

¹³⁵ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.b)

| Ville et municipalité | RDD et TIC visés | Type de collecte | Fréquence de collecte |
|--|---|---|---------------------------------------|
| Saint-Gabriel-de-Valcartier ¹³⁶ | RDD (peinture, acétone, huile, scellant à silicone, encre, cellulaire, etc.) | Apport volontaire (point de dépôt variable selon l'année) | 2x/an, mai et sept. ¹³⁷ |
| Stoneham-et-Tewkesbury | Piles, cartouches d'encre, téléphones et cellulaires | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Lac-Delage | Piles ¹³⁸ | Apport volontaire (point de dépôt au bureau municipal) | À l'année |
| | Peinture | Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal) | |
| Lac-Beauport ¹³⁹ | Piles | Apport volontaire (points de dépôt à la bibliothèque et mairie) | À l'année |
| | RDD (peinture, huile, piles, ampoules contenant du mercure, etc.) TIC (ordinateur, périphérique, système audio, console de jeux vidéo, etc.) | Apport volontaire (point de dépôt au centre communautaire) | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Piles | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | RDD et TIC (piles, cellulaires et fluorescents) | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | RDD et TIC (peinture*, huiles à moteur, antigels, piles, batteries, cellulaires, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes) | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | | Apport volontaire (points de dépôt au garage municipal et à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | Piles, téléphones et cellulaires | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| Toutes les municipalités | RDD et TIC | Apport volontaire au mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » | 1x/an, au printemps |

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

¹³⁶ (Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, 2017a)

¹³⁷ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹³⁸ (Ville de Lac-Delage, 2018a)

¹³⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁴⁰ (Municipalité du Lac-Beauport, 2015)

Produits sous responsabilité élargie de producteurs (REP)

Les produits sous responsabilité élargie de producteurs (REP) peuvent être collectés dans les différents points de dépôt reconnus sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ils sont ensuite pris en charge par les organismes reconnus¹⁴¹ en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. La liste de tous les points de dépôt est disponible sur les sites Internet respectifs des organismes reconnus.

Tel que présenté à la **section 3** du PMGMR, un nouvel organisme, GoRecycle Canada, a été reconnu en 2021 pour les appareils contenant des gaz réfrigérants. Il figure ainsi parmi les organismes reconnus pour gérer des produits sous REP.

Couches lavables

Certaines municipalités et MRC subventionnent l'achat de couches lavables. Ces programmes d'aide financière sont des incitatifs pour les citoyens et permettent de favoriser la réduction à la source. La subvention attribuée varie d'une municipalité à l'autre. Cinq municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, cinq municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et toutes les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans participent à ce programme sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tel que présenté dans le **tableau 51**.

Tableau 51 – Programmes incitatifs pour l'achat de couches lavables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)¹⁴²

| Villes et municipalités subventionnaires | Montant |
|--|---|
| MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| Beaupré | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁴³ |
| Boischatel | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁴⁴ |
| L'Ange-Gardien | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁴⁵ |
| Saint-Joachim | Jusqu'à 100 \$ |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 200 \$ par nouveau-né ¹⁴⁶ |
| MRC de L'Île-d'Orléans | |
| Toutes les municipalités | 150 \$ sont remis avec un achat minimum de 250 \$ ^{*147} |
| MRC de La Jacques-Cartier | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁴⁸ |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁴⁹ |
| Lac-Delage | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 \$ ¹⁵⁰ |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 200 \$ ¹⁵¹ |

*Concernant la subvention de couches lavables à l'Île-d'Orléans, environ 5 à 10 familles par an en font la demande et en bénéficient.

¹⁴¹ ARPE-Québec, Recyc-Fluo, SOGHU, GoRecycle Canada, Éco-peinture et Appel à recycler

¹⁴² (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁴³ (Ville de Beaupré, 2017b)

¹⁴⁴ (Municipalité de Boischatel, 2021b)

¹⁴⁵ (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020b)

¹⁴⁶ (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, s.d.)

¹⁴⁷ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021g)

¹⁴⁸ (Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, 2017b)

¹⁴⁹ (Ville de Stoneham-et-Tewkesbury, 2021a)

¹⁵⁰ (Ville de Lac-Delage, 2018b)

¹⁵¹ (Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, 2021c)

Compostage domestique

Les programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques adoptés par certaines municipalités ou villes apportent une nouveauté par rapport à l'édition du PMGMR de 2013 (**tableau 52**). L'implantation de ces mesures est étroitement associée à l'ISÉ relativement à la réduction à la source et la valorisation des matières organiques. Le lecteur trouvera l'information sur les programmes de collecte et de dépôt des matières organiques à la section 4.3.

Tableau 52 – Programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)¹⁵²

| Villes et municipalités subventionnaires | Montant |
|--|---|
| MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| Boischatel | 25 \$ pour l'acquisition d'un composteur domestique en bois ou en plastique ¹⁵³ |
| L'Ange-Gardien | Des composteurs domestiques sont offerts par la municipalité. Le premier est offert à 45 \$ taxes incluses et 70 \$ taxes incluses pour chaque composteur supplémentaire ¹⁵⁴ . |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 50 % du coût d'acquisition avant les taxes, sans excéder 50 \$ ¹⁵⁵ |
| MRC de L'Île-d'Orléans | |
| Toutes les municipalités | 50 % du coût d'achat ou d'auto-construction, jusqu'à un maximum de 50 \$* ¹⁵⁶ |
| MRC de La Jacques-Cartier | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 20 \$ pour l'acquisition d'un composteur domestique en bois ou en plastique ¹⁵⁷ |

*Concernant la subvention de composteurs domestiques à l'Île-d'Orléans, environ 10 familles par an en font la demande et en bénéficient.

Collecte par aspiration des matières – Agglomération de Québec – Ville de Québec

La gestion des matières résiduelles à la Cité Verte, un écoquartier situé dans la ville de Québec, est novatrice. Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent à l'aide de bornes intérieures dans certains bâtiments et d'autres à l'extérieur, dont en bordure de rue, et sont ensuite acheminées vers un terminal de collecte des matières résiduelles. Pour le bon fonctionnement du système, des exigences doivent être respectées notamment sur le type de matières acceptées ou refusées, le type de contenants pour chaque matière, etc. Un programme similaire est disponible pour les commerçants du site de la Cité Verte, avec des modalités et exigences de collecte légèrement différentes.

¹⁵² (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

¹⁵³ (Municipalité de Boischatel, 2021b)

¹⁵⁴ (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020b)

¹⁵⁵ (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, s.d.)

¹⁵⁶ (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021e)

¹⁵⁷ (Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, 2021b)



Programme de soutien à l'achat ou la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et ordures – Agglomération de Québec – Ville de Québec¹⁵⁸

La Ville de Québec offre un programme de soutien à l'achat ou la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures (pour les propriétaires d'immeubles de 12 logements et plus qui n'ont pas l'espace pour 2 contenants différents). Le programme prévoit le remboursement du coût d'achat ou de location et des frais de transport et de livraison du conteneur. Le montant se situe entre 1 000 \$ et 1 200 \$ selon la grandeur du contenant.

Programme de mise aux normes des installations septiques – MRC de La Jacques-Cartier – Sainte-Brigitte-de-Laval

Figure maintenant au PMGMR, le récent programme de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval qui souhaite aider financièrement ses citoyens et protéger l'environnement en prenant les mesures nécessaires afin de réduire le nombre de systèmes de traitement des eaux usées à risques sur son territoire. En effet, la Ville accorde à ses citoyens des subventions pouvant atteindre 1 000 \$ pour la réalisation d'études de caractérisation des sites et des terrains naturels en vue du remplacement des systèmes à risques. Le programme de subvention prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du conseil municipal. La Ville se réserve le droit de réviser, et ce, annuellement le programme.

¹⁵⁸ (Ville de Québec, 2021f)

INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

Les composantes et les municipalités de la CMQuébec (Rive-Nord) mettent en œuvre différents programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), en fonction des compétences qu'elles détiennent en gestion des matières résiduelles. Ces activités peuvent s'adresser à différents publics, notamment les citoyens, les ICI, les élèves des écoles, etc. De plus, elles abordent différentes thématiques telles que la consommation responsable, la hiérarchie des 3RV-E, l'herbicyclage, le compostage domestique, etc.

La section 6 présente un sommaire des principales activités d'ISÉ réalisées entre 2016 et 2021 au sein de chacune des composantes du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Cette synthèse a été réalisée à partir des informations transmises par les MRC et l'agglomération de Québec. La majorité des municipalités font de la promotion sur leur site Internet et dans les journaux locaux pour favoriser le compostage domestique, promouvoir le recyclage et l'utilisation des points de dépôt et d'apport volontaire, de l'herbicyclage et du feuillicyclage. Certaines font également la promotion d'événements reliés à la réduction à la source comme la **Semaine québécoise de réduction des déchets**.

BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales se divisent en trois catégories, soit :

- Les boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM),
- Les boues municipales d'étangs aérés (BEA) et
- Les boues de fosses septiques (BFS).

Boues des stations mécanisées

La CMQuébec (Rive-Nord) compte cinq stations de traitement des eaux usées mécanisées sur son territoire : deux dans l'agglomération de Québec, deux dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et une dans la MRC de La Jacques-Cartier. Les boues des stations mécanisées sont produites en continu et subissent un post-traitement (déshydratation ou séchage) dont l'objectif est de réduire leur volume afin de limiter les quantités à stocker et à transporter.

Le **tableau 53** présente les modes de gestion des boues générées par les cinq stations mécanisées présentes sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La gestion des boues des stations mécanisées est de compétence municipale. Chaque composante se charge de la gestion complète de ses résidus. Les municipalités de Beaupré et de Boischatel ont maintenant recours au compostage des volumes autrefois traités par déshydratation et incinération. Il s'agit du site de compostage GSI – Englobe à Saint-Henri-de-Lévis.

Les boues générées par les stations de la Ville de Québec sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec après avoir subi un traitement par déshydratation et séchage, puis les cendres générées par le processus d'incinération sont ensuite transportées au LET de Saint-Joachim.

Pour la MRC de La Jacques-Cartier, les boues sont recyclées par épandage direct s'il y a des terres disponibles dans la MRC voisine (hors territoire d'application).

Tableau 53 – Mode de gestion des boues des stations mécanisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁵⁹

| Station mécanisée | Type de traitement | Lieu et/ou entreprise de traitement | Destination finale |
|--|---|-------------------------------------|---|
| Agglomération de Québec | | | |
| Station d'épuration Québec (Est) | Déshydratation et incinération | Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| Station d'épuration Québec (Ouest) | Déshydratation et incinération | Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | | |
| Station d'épuration de Beaupré | Compostage | Viridis | Épandage en champs agricoles et restauration de site minier (valorisation) |
| Station d'épuration Boischatel-L'Ange-Gardien-Château-Richer | Compostage | Englobe | Usage agricole, implantation de pelouse, plantation annuelle, etc. (valorisation) |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | |
| Station d'épuration de Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1 | Traitement primaire par décantation Traitement secondaire par bioréacteur Traitement tertiaire UV | Sani-Charlevoix | Épandage en champs agricoles (valorisation) |

¹⁵⁹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Sous-produits des stations mécanisées

Le prétraitement des eaux usées dans des stations mécanisées génère des sous-produits, notamment des résidus de dégrillage (et écumes) et de dessablage. La gestion de ces résidus est aussi prise en charge par les municipalités qui exploitent les stations de traitement des eaux.

Pour la Ville de Québec, les résidus de dégrillage et les écumes sont transportés vers l'incinérateur de la Ville de Québec tandis que les résidus de dessablage sont enfouis au LET de Saint-Joachim.

Boues des étangs aérés

La CMQuébec (Rive-Nord) compte dix étangs aérés sur son territoire. Ils sont présentés au **tableau 54** qui apporte des détails relativement aux modes de gestion des boues.

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les dix ans, voire plus rapidement dépendamment de la charge reçue et de la conception des étangs. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent fortement varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Lorsqu'une vidange des étangs est réalisée, les boues extraites sont souvent traitées sur place pour réduire leur volume. Notamment, plusieurs municipalités de la CMQuébec (Rive-Nord) utilisent une déshydratation au moyen de sacs (type Geotube). Les boues peuvent ensuite être recyclées selon différentes filières; notamment épandues directement sur des terres agricoles ou acheminées vers un centre de compostage.

Tableau 54 – Mode de gestion des boues des étangs aérés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶⁰

| Étang aéré | Type de traitement | Lieu et/ou entreprise de traitement | Destination finale |
|--|---|-------------------------------------|---|
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | | |
| Saint-Tite-des-Caps | Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur 8 à 10 ans) | ND | Élimination |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | ND | RRGMRP | Valorisation |
| Lac-Delage | | ND | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | ND (variable selon les résultats de l'appel d'offres) | | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | ND | RRGMRP | Valorisation |
| Stoneham | Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur plusieurs années) | ND | Épandage en champs agricoles (valorisation) |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | | ND | Épandage en champs agricoles (valorisation) |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur plusieurs années) | ND | Élimination* |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | | ND | Élimination* |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | ND | ND | ND |

* Les boues des étangs aérés de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans sont éliminées, car elles sont contaminées par divers produits, dont de la peinture.

Boues de fosses septiques

Les résidences qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement municipal doivent être équipées d'un système autonome de traitement des eaux usées (ISA : installation septique autonome), généralement composé d'une fosse septique et d'un champ d'infiltration. Les normes qui encadrent la conception, la construction, l'utilisation et l'entretien de ces équipements sont celles du **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**.¹⁶¹

Le **tableau 55** présente les modes de gestion des boues issues de la vidange des fosses septiques pour chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord).

La Ville de Québec offre un service de gestion municipale des boues de fosses septiques (collecte, vidange et transport). Elles sont transportées vers la station d'épuration Est et sont réintégrées en tête de station. Elles s'ajoutent à la génération des boues municipales issues du traitement des eaux usées, et sont soumises au même traitement (déshydratation, séchage et incinération).

Certaines autres municipalités locales offrent également un service de vidange des fosses septiques à leurs citoyens par l'intermédiaire de contrats avec des entrepreneurs privés. Les boues de fosses septiques de ces entités sont toutes acheminées vers une des deux stations de traitement des eaux de la Ville de Québec.

Les municipalités membres de la RRGMRP pour la MRC de La Jacques-Cartier ont aussi accès à un service obligatoire de vidange systématique des fosses septiques selon la fréquence prescrite par le **Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q.2 r-22)**.¹⁶²

Pour toutes les autres composantes où il n'y a pas de programme de gestion municipale ou de la MRC pour les boues de fosses septiques, l'entretien des équipements et la vidange des fosses septiques sont de la responsabilité et à la charge du citoyen. Le citoyen est tenu de respecter les fréquences réglementaires pour les vidanges et il doit défrayer les coûts de collecte et de traitement des boues. Ces territoires sont Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et les TNO de Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier.

On estime le nombre total d'installations septiques autonomes à 15 357 sur le territoire d'application. Les données sont manquantes pour la Ville de Québec ainsi que pour la Municipalité de Lac-Beauport.

Une quantité moindre d'installations septiques autonomes est constaté dans certaines municipalités par rapport à 2013, certains systèmes septiques autonomes ont été abandonnés au profit d'un raccordement au réseau.

Boues industrielles

Il y a une seule industrie papetière en activité sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), l'entreprise Stadacona (White Birch), localisée à Québec. Les boues sont un résidu issu des activités industrielles de la papetière. Les boues générées sont prises en charge directement par la compagnie par un programme de gestion privée. Elles sont conditionnées pour alimenter une chaudière à biomasse (élimination) ou pour utilisation en compost, recouvrement de sols, recyclage agricole et restauration de site (valorisation).

¹⁶¹ (Gouvernement du Québec, 1981)

¹⁶² (Gouvernement du Québec, 1981)

Tableau 55 – Mode de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶³

| Ville et municipalité | Nombre de fosses septiques | Type de traitement | Lieu et/ou entreprise de collecte, transport et traitement | Destination finale |
|---|----------------------------|---|--|---|
| Agglomération de Québec | | | | |
| Québec | ND | | | |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | 936 | Stations d'épurations de Québec et incinération | Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| L'Ancienne-Lorette | ND | | | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | | | |
| Boischatel | 245 | Incinération | Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| L'Ange-Gardien | 391 | | Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec | |
| Château-Richer | 839 | Compostage | Selon les propriétaires privés (gestion non municipalisée) | Épandage en champs agricoles (valorisation) |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 94 | Incinération | Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| Beaupré | | | ND | |
| Saint-Joachim | 161 | Compostage | ND | Épandage en champs agricoles (valorisation) |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 627 | | Selon les propriétaires privés (gestion non municipalisée) | |
| Saint-Tite-des-Caps | 687 | Incinération | Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | | |
| Sainte-Pétronille | 502 | Incinération | | |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | 744 | Incinération | | |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | 294 | Incinération | | |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (filtre à tourbe) | 350 | Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur 8 à 10 ans) et incinération | Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 551 | Incinération | | |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 960 | Incinération | | |

163 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



| Ville et municipalité | Nombre de fosses septiques | Type de traitement | Lieu et/ou entreprise de collecte, transport et traitement | Destination finale |
|--|----------------------------|------------------------------|---|---|
| MRC de La Jacques-Cartier | | | | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 1543 | Déshydratation et compostage | Collecte et transport : selon les résultats de l'appel d'offres Traitement : RRGMRP ¹⁶⁴ | Épandage en champs agricole et utilisation comme compost (valorisation) |
| Shannon | 608 | | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | 184 | | | |
| Lac-Saint-Joseph | 181 | | | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | 1080 | Incinération | Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec | LET Saint-Joachim (élimination) |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 2617 | | | |
| Lac-Delage | 63 | | | |
| Lac-Beauport | ND | | | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Env. 1 700 | | | |

RÉSIDUS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

La Ville de Québec a maintenu son programme de gestion des balayures de rues. Les balayures de rues sont ramassées au printemps et elles sont traitées en géotube sur un site sous gestion municipale. Elles sont séparées et triées en différentes fractions : roches, terre et matières recyclables. Si la terre est de qualité suffisante, elle est valorisée (catégories A et B), sinon elle est envoyée à l'enfouissement (catégorie C).

RÉSIDUS DE NATURE INDUSTRIELLE

Résidus assimilables

Les industries de toute taille génèrent des matières résiduelles similaires à celles qui sont produites dans le secteur résidentiel. Il peut s'agir, par exemple, de matières recyclables issues des commerces, de matières organiques issues des résidus de table ou de cafétéria, ou encore de certains RDD tels que les ampoules fluocompactes. Selon les municipalités, ces matières résiduelles peuvent être prises en charge par les programmes municipaux existants. Sinon, les entreprises du secteur industriel assurent elles-mêmes la gestion de leurs matières résiduelles en développant des ententes avec des entrepreneurs de location de conteneurs et de collecte selon le type de matières résiduelles générées.

¹⁶⁴ (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021h)

Résidus spécifiques

Les entreprises du secteur industriel génèrent également des matières résiduelles spécifiques à leurs activités. Il n'y a aucun programme municipal qui prend en charge ces résidus spécifiques. Les industries doivent assurer la collecte et la disposition de ces matières.

SECTEURS DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

Les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génèrent des matières résiduelles variées qui comprennent les agrégats (béton, ciment, pierre et brique), le bois, les panneaux de gypse, les bardeaux d'asphalte, etc. Ces débris de CRD peuvent provenir des petits travaux du secteur résidentiel comme de plus gros chantiers. Dans toutes les composantes, les débris de CRD ne sont pas acceptés dans les collectes des ordures, du recyclage et des résidus encombrants.

Les services municipaux existants pour la gestion des débris de CRD provenant des citoyens sont les écocentres présents sur le territoire. Les résidents des municipalités peuvent disposer de leurs débris de CRD dans tous les écocentres du territoire.

Quant à eux, les petits entrepreneurs peuvent disposer des débris de CRD dans les quelques écocentres ouverts aux ICI, dans la limite des quantités autorisées et selon les tarifs en vigueur pour ce type de matières. D'autres entrepreneurs louent en général des conteneurs pour les matériaux de construction et les dirigent vers un écocentre. Pour les plus gros travaux, des entreprises spécialisées prennent en charge ces débris, notamment par la location de conteneurs transrouliers jusqu'au traitement ou élimination de ces matières résiduelles. Ces résidus sont ensuite acheminés vers des centres de tri de débris de CRD ou dans des LEDCD.



COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles proviennent des réponses données par les municipalités et les composantes, par courriel, pour l'année de référence 2019. Un tableau des coûts associés à la gestion des matières résiduelles leur a été acheminé afin qu'elles puissent le compléter et ventiler les montants. Les données sont présentées uniquement par composante, car la compilation et le suivi des coûts ne sont pas homogènes.

Tous les coûts des sections suivantes sont présentés sans taxes, et sans redevances.

Les coûts directs assumés par les municipalités ou les MRC, selon les compétences qui leur sont déléguées, incluent les coûts de services de collecte, de transport, de conditionnement et de traitement des différentes matières résiduelles. Entre autres, les programmes pris en charge sont généralement :

- La collecte et le transport des ordures ménagères et leur élimination;
- La collecte sélective des matières recyclables, leur transport, leur conditionnement et leur traitement;
- La collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts), leur transport, leur conditionnement ainsi que leur traitement;
- La gestion des résidus encombrants (collecte, transport, conditionnement, traitement);
- La gestion des écocentres municipaux et des résidus domestiques dangereux (RDD);
- La gestion des boues municipales et de fosses septiques;
- Les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles reçues par les municipalités ou les MRC, selon les compétences qui leur sont déléguées, incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MELCCFP;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par ÉEQ;
- Les taxes foncières municipales ou taxes spécifiques de gestion des matières résiduelles¹⁶⁵;
- D'autres sources de financement (fonds vert, en-lieu de taxes, appels de proposition, subventions, etc.).

¹⁶⁵ Le montant de la taxe municipale pour la gestion des matières résiduelles est présenté dans les comptes de taxes transmis aux citoyens. Pour certaines municipalités, cette taxe est incluse dans la taxe foncière.

COÛTS DÉTAILLÉS DES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section présente les coûts détaillés de chaque programme municipal de gestion des matières résiduelles pour l'année 2019. Les quantités apparaissant aux tableaux sont celles qui sont récupérées en porte à porte uniquement et ne concordent pas avec les données de l'inventaire (voir partie 2 du PMGMR) qui comptabilise l'ensemble des matières résiduelles générées, éliminées et mises en valeur.

Le lecteur est, de plus, invité à prendre acte que les montants totaux par tonne pour la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, ainsi que les totaux des coûts de revient, constituent des moyennes pondérées. Une telle moyenne est utilisée quand les valeurs n'ont pas toutes la même importance par rapport au résultat final. Une pondération est accordée à chacune des valeurs, la somme des pondérations étant de 100 %.

Ordures ménagères

Le **tableau 56** présente les coûts pour la gestion des ordures ménagères, soit la collecte et le transport ainsi que l'élimination. Les quantités incluent les tonnages acheminés à l'incinérateur de la Ville de Québec, et excluent les tonnages envoyés au LET de Saint-Joachim. Cependant, les tonnages éliminés de la MRC de La Côte-de-Beaupré comprennent aussi les ordures ménagères transbordées vers les LET en Mauricie alors que ceux de la MRC de La Jacques-Cartier comprennent, pour les municipalités membres de la RRGMRP, les tonnages envoyés au LET de Neuville.

Par ailleurs, pour l'ensemble des composantes, certaines données municipales demeurent indéterminées ou non applicables. Par conséquent, les totaux peuvent afficher des écarts avec les données réelles. De plus, en ce qui concerne les coûts d'élimination de la MRC de L'Île-d'Orléans, ils incluent l'incinération et les rejets du centre de tri alors que les coûts des ordures de la MRC de La Côte-de-Beaupré incluent autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI. Ceux de Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales des composantes, ce qui rend les comparaisons hasardeuses.



Le plus grand nombre de portes desservies se trouve dans l'agglomération de Québec avec 289 428 portes. La quantité d'ordures ménagères collectée par porte est la plus élevée dans la MRC de La Côte-de-Beaupré avec 0,65 tonne. À l'inverse, la MRC de La Jacques-Cartier collecte la plus faible quantité d'ordures ménagères par porte avec 0,53 tonne. Ceci peut notamment être explicable par la présence de la collecte à trois (3) voies dans la MRC, permettant ainsi de réduire la quantité de matières résiduelles dans le bac à ordures.

À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne collectée par porte est de 0,38 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 62 \$ par porte et de 164 \$ la tonne.

Tableau 56 – Coûts pour la gestion des ordures ménagères pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶⁶

| Composante | Quantité éliminée (t) | Nbre de logements desservis (porte) | Collecte et transport | | Élimination | | Coût total \$/an avant taxes | Coût de revient | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------------------------|--------------------|--------------------|
| | | | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | | \$/porte (moyenne) | \$/tonne (moyenne) |
| Agglomération de Québec | 101 973 | 289 428 | 44 | 4 479 662 | 110 | 11 185 712 | 15 665 374 | 54 | 154 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 8 812 | 13 631 | 87 | 767 137 | 104 | 916 828 | 1 683 965 | 124 | 191 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 577 | 3 493 | 153 | 240 851 | 269 | 424 069 | 664 919 | 190 | 422 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 10 066 | 18 953 | 102 | 1 031 117 | 101 | 1 011 692 | 2 042 809 | 108 | 203 |
| Municipalités non membres de la RRGMRP | 6 261 | 11 774 | 93 | 580 985 | 106 | 662 063 | 1 243 048 | 106 | 199 |
| Municipalités membres de la RRGMRP | 3 805 | 7 179 | 118 | 450 132 | 92 | 349 629 | 799 762 | 111 | 210 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 122 428 | 325 505 | 53 | 6 518 767 | 111 | 13 538 301 | 20 057 067 | 62 | 164 |

¹⁶⁶ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Matières recyclables

Le **tableau 57** présente les coûts pour la gestion des matières recyclables, soit la collecte et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement (les tonnages comprennent les rejets des centres de tri). Ceux de la MRC de La Côte-de-Beaupré incluent autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI.

En ce qui concerne les coûts des municipalités membres de la RRGMRP, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales de la RRGMRP.

Le nombre de portes desservies le plus bas est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans avec 3 493 portes. Toutefois, cette MRC possède la quantité de matières recyclable collectée la plus élevée par porte avec 0,23 tonne. Le nombre de portes desservies de l'agglomération de Québec est le plus élevé avec 289 428 portes, ce qui présente aussi la quantité collectée par porte la plus faible avec 0,13 tonne. À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne récupérée par porte est de 0,14 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 26 \$ par porte et de 184 \$ la tonne.

Tableau 57 – Coûts de la gestion des matières recyclable pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶⁷

| Composante | Quantité récupérée (tonne) | Nbre de logements desservis (portes) | Collecte et transport | | Traitement | | Coût total | Coût de revient | |
|--|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/an avant taxes | \$/porte (moyenne) | \$/tonne (moyenne) |
| Agglomération de Québec | 38 725 | 289 428 | 124 | 4 809 276 | 61 | 2 351 277 | 7 160 553 | 25 | 185 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 244 | 13 631 | 99 | 221 076 | 48 | 108 085 | 329 161 | 24 | 147 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 797 | 3 493 | 141 | 112 650 | 35 | 27 779 | 140 429 | 40 | 176 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 891 | 18 953 | 162 | 631 161 | 33 | 127 956 | 759 117 | 40 | 195 |
| Municipalités non membres de la RRGMRP | 2 476 | 11 774 | 203 | 503 213 | 36 | 102 017 | 605 230 | 51 | 244 |
| Municipalités membres de la RRGMRP | 1 415 | 7 179 | ND | ND | ND | ND | 153 887 | 21 | 109 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 45 657 | 325 505 | 126 | 5 774 163 | 57 | 2 615 097 | 8 389 260 | 26 | 184 |

¹⁶⁷ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires)

Le **tableau 58** présente les coûts de gestion des matières organiques du secteur résidentiel, soit les collectes (celles des résidus verts et celles des résidus alimentaires) et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement, et ce, pour chacune des composantes. En ce qui concerne les quantités collectées, elles excluent les tonnages des composteurs domestiques et communautaires. En ce qui concerne les coûts des municipalités de Beaupré, Boischatel et Saint-Ferréol-les-Neiges, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

L'agglomération de Québec compte pour près de 90 % des logements desservis sur le territoire d'application. Cependant, cette composante atteint 0,01 tonne récupérée par porte comparativement à 0,21 tonne par porte en moyenne dans les municipalités membres de la RRGMRP. La moyenne globale se situe à 0,02 tonne par porte sur l'ensemble du territoire. Le coût de revient moyen à l'échelle du territoire est de 4 \$ par porte et de 177 \$ la tonne.

Tableau 58 – Coûts pour la gestion des matières organiques pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶⁸

| Composante | Quantité récupérée (tonnes) | Nbre de logements desservis (portes) | Collecte et transport | | Traitement | | Coût total | Coût de revient | |
|--|-----------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/an avant taxes | \$/porte (moyenne) | \$/tonne (moyenne) |
| Agglomération de Québec | 3 678 | 289 428 | 91 | 334 659 | 57 | 208 077 | 542 736 | 2 | 148 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 370 | 13 631 | 55 | 20 471 | 35 | 13 073 | 33 544 | 2 | 91 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 330 | 3 493 | 75 | 24 750 | 33 | 10 750 | 35 500 | 10 | 108 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 284 | 18 953 | 168 | 552 584 | 58 | 188 939 | 741 522 | 39 | 226 |
| Municipalités non membres de la RRGMRP | 1 754 | 11 774 | 181 | 317 616 | 62 | 108 599 | 426 215 | 36 | 243 |
| Municipalités membres de la RRGMRP | 1 530 | 7 179 | 154 | 234 967 | 53 | 80 340 | 315 307 | 44 | 206 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 7 662 | 325 505 | 122 | 932 463 | 55 | 420 626 | 1 353 302 | 4 | 177 |

¹⁶⁸ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Résidus encombrants

Le **tableau 59** présente les coûts pour la gestion des résidus encombrants, soit la collecte et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement. Les tonnages correspondent à ce qui est collecté, en porte à porte, au niveau résidentiel. Une partie de ces tonnages est destinée à l'élimination, alors qu'une autre partie est conditionnée pour récupérer les matières à recycler et à valoriser. En ce qui concerne les coûts des municipalités de Beaupré, Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, seules les données de Saint-Joachim sont représentées pour les coûts de collecte, transport et traitement et des écarts supplémentaires existent donc entre les données présentées et les données réelles totales de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le nombre de portes desservies le plus bas est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans avec 3 493 portes. Le nombre de portes desservies de l'agglomération de Québec est le plus élevé avec 289 428 portes, mais le tonnage par porte le plus élevé est celui de la MRC de La-Côte-de-Beaupré avec une quantité de 0,07 tonne par porte. La quantité récupérée par porte est possiblement la plus faible sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier avec 0,01 tonne. À noter que seules les données des municipalités non membres de la RRGMRP sont représentées pour la MRC de La Jacques-Cartier puisque les données de la RRGMRP sont indéterminées. À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne récupérée par porte est de 0,03 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 8 \$ par porte et de 260 \$ la tonne.

Tableau 59 – Coûts pour la gestion des résidus encombrants pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁶⁹

| Composantes | Quantité (tonnes) | Nombre de logements desservis (portes) | Collecte et transport | | Traitement | | Coût total | Coût de revient | |
|--|-------------------|--|-----------------------|-------------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | | | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/tonne (moyenne) | \$/an avant taxes | \$/an avant taxes | \$/porte (moyenne) | \$/tonne (moyenne) |
| Agglomération de Québec | 8534 | 289 428 | 95 | 814 873 | 178 | 1 521 510 | 2 336 383 | 8 | 274 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 965 | 13 631 | 24 | 23 026 | 45 | 42 994 | 66 020 | 5 | 68 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 181 | 3 493 | 198 | 35 876 | 114 | 20 624 | 56 500 | 16 | 312 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 222 | 18 953 | 360 | 79 999 | 179 | 39 664 | 119 664 | 6 | 539 |
| Municipalités non membres de la RRGMRP | 222 | 11 774 | 360 | 79 999 | 179 | 39 664 | 119 664 | 10 | 539 |
| Municipalités membres de la RRGMRP | ND | 7 179 | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 9902 | 325 505 | 96 | 953 775 | 164 | 1 624 793 | 2 578 568 | 8 | 260 |

169 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



Écocentres

Le **tableau 60** présente, pour l'année 2019, les coûts de gestion des écocentres présents sur le territoire d'application ou accessibles à certains citoyens, notamment ceux étant membres de la RRGMRP. Les coûts des écocentres incluent les coûts des RDD gérés en écocentre. Les coûts des écocentres opérés par la RRGMRP pour la MRC de La Jacques-Cartier sont constitués du total des quotes-parts des municipalités et villes de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon. Ils incluent également le coût de la gestion des matières issues de la collecte sélective; ils doivent donc être utilisés avec prudence. D'autre part, les évaluations de coûts s'appliquent aux écocentres permanents comme aux écocentres mobiles, étant des modes de gestion relativement différents.

Le **tableau 60** présente également les coûts rapportés sur le nombre de visites. Le total des frais déboursés s'élève à 5 686 903 \$, ce qui représente un coût moyen par visiteur de 16 \$.

En 2019, les visites aux écocentres opérés par la RRGMRP associés aux municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier s'élèvent à 9 212. Ces visites se ventilent comme suit, de haut en bas du tableau, en commençant par l'écocentre de Rivière-à-Pierre : 2 280, 0, 2, 256, 2 280 et 6 674. Aucune donnée n'est disponible pour les microécocentres.

Tableau 60 – Coûts de gestion des écocentres utilisés par la population de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷⁰

| Composante | Écocentre | Coûts totaux et/ou RDD gérés en écocentre | Achalandage (nombre de visites en 2019) | Coûts de revient (\$/visiteur) |
|--|---|---|---|--------------------------------|
| Agglomération de Québec | Jean-Talon | 5 052 016 \$ (dont 491 331 \$ pour la gestion des RDD) | 324 770 | 16 \$ |
| | Écocentres permanents | | | |
| | Hétrière | | | |
| | Beauport | | | |
| | Val-Bélair | | | |
| | Des Rivières | | | |
| | Vieux-Limoilou | | | |
| | Saint-Roch | | | |
| | Écocentres mobiles | | | |
| | Saint-Jean-Baptiste | | | |
| | Saint-Sacrement | | | |
| | Montcalm | | | |
| Chutes Montmorency | | | | |
| Saint-Sauveur | | | | |
| Vanier | | | | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | Boischatel | 32 000 \$ (dont 5 780 \$ pour la gestion des RDD) | 3 300 | 10 \$ |
| | L'Ange-Gardien | 45 000 \$ (dont 3 068 \$ pour la gestion des RDD) | 3 238 | 14 \$ |
| | Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré | 48 000 \$ (dont 2 458 \$ pour la gestion des RDD) | 782 | 61 \$ |
| | Beaupré et Saint-Joachim | 38 000 \$ (dont 4 080 \$ pour la gestion des RDD) | 2 209 | 17 \$ |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | 60 000 \$ (dont 1 485 \$ pour la gestion des RDD) | 1 800 | 33 \$ |
| | Saint-Tite-des-Caps | 32 000 \$ | ND | ND |
| | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier | ND | ND | ND |
| MRC de L'Île-d'Orléans | Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » | ND | 445 | ND |
| MRC de La Jacques-Cartier | Non opéré par la RRGMRP | 226 000 \$ (dont 6 000 \$ pour la gestion des RDD) | 3 864 | 58 \$ |
| | Stoneham | | | |
| | Rivière-à-Pierre | | | |
| | Saint-Ubalde | | | |
| | Saint-Alban | | | |
| | Saint-Raymond | | | |
| | Opérés par la RRGMRP | | | |
| | Neuville | | | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | | | |
| Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban | | | | |
| Microécocentre Deschambault-Grondines | | | | |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | | 5 686 903 \$ | 351 850 \$ | 16 \$ |

170 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS TOTAUX DES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 61** présente les coûts de gestion¹⁷¹ des matières résiduelles par composante et par catégorie de matières résiduelles. Le coût pour la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel s'élève à un peu plus de 32 M\$ pour l'ensemble du territoire d'application. L'histogramme empilé de la **figure 22** permet d'apprécier visuellement la valeur relative (%) des coûts de gestion de quatre grands types de matières (ordures, matières recyclables, matières organiques, résidus encombrants) dans chacune des composantes.

Le coût de la **gestion des matières recyclables** est d'environ 8,4 M\$, soit 26 % du total du coût de gestion des matières résiduelles.

Le coût de **gestion des matières organiques** est de 1,3 M\$, soit 4 % du total des coûts de gestion de matières résiduelles.

Le coût de **gestion pour les résidus encombrants** est de 2,6 M\$, soit 8 % du total des coûts de gestion des matières résiduelles.

Les **ordures ménagères**, quant à elles, représentent des coûts de gestion de l'ordre de 62 %. La gestion des ordures ménagères (collecte/transport et traitement) représente ainsi la plus grosse partie des coûts par rapport aux autres activités de gestion des matières résiduelles permettant de mettre en valeur les matières.

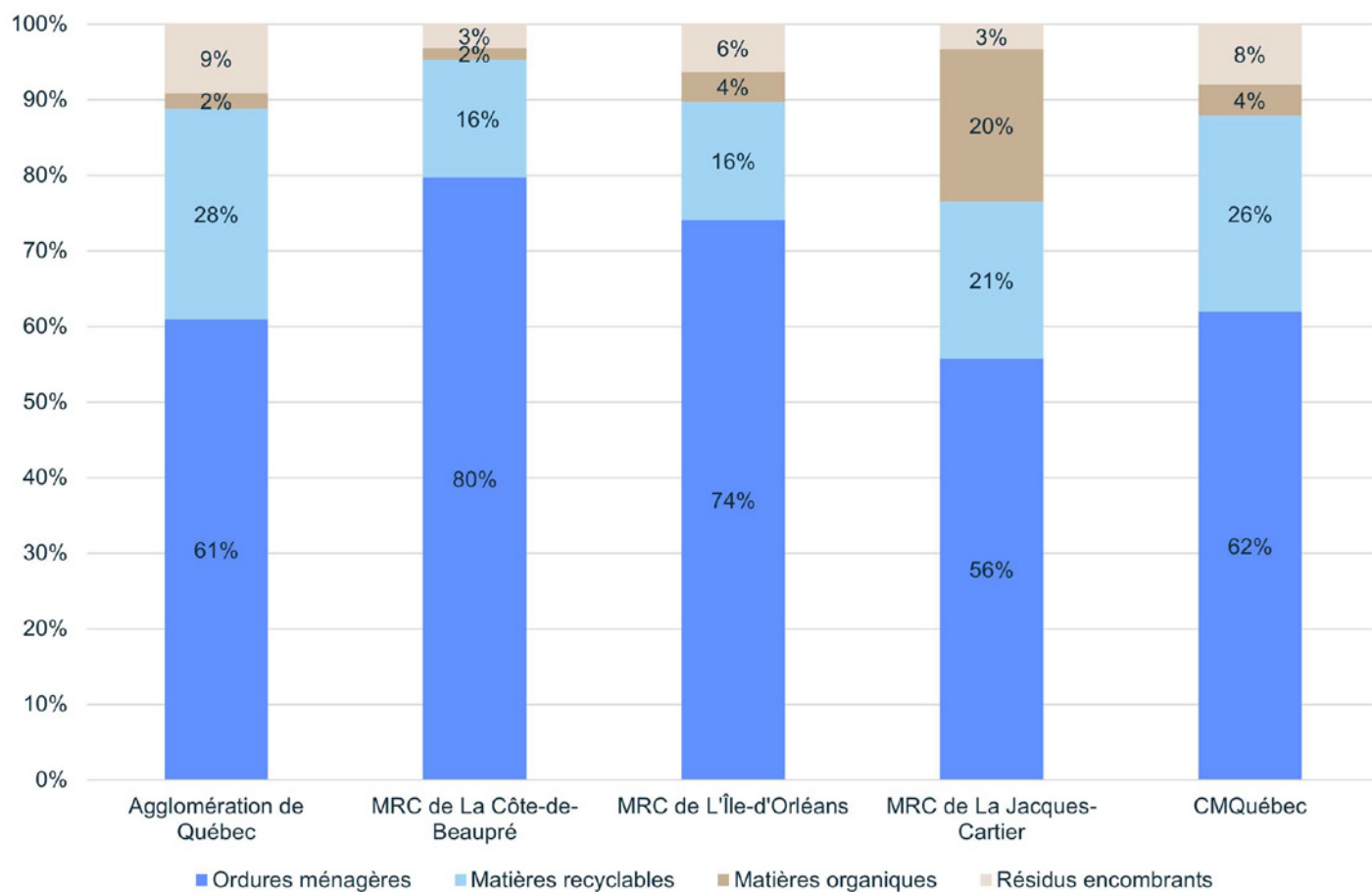
Tableau 61 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷²

| Composante | Ordures ménagères (\$) | Matières recyclables (\$) | Matières organiques (\$) | Résidus encombrants (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 15 665 374 | 7 160 553 | 542 736 | 2 336 383 | 25 705 046 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 1 683 965 | 329 161 | 33 544 | 66 020 | 2 112 690 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 664 919 | 140 429 | 35 500 | 56 500 | 897 348 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 2 042 810 | 759 117 | 741 522 | 119 664 | 3 663 112 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 20 057 067 | 8 389 260 | 1 353 302 | 2 578 568 | 32 378 196 |

¹⁷¹ Les coûts de gestion incluent le coût de collecte, transport et les coûts de conditionnement et de traitement ou d'élimination des matières résiduelles.

¹⁷² (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Figure 22 – Coûts de gestion des matières résiduelles en pourcentage pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019





Le **tableau 62** présente les coûts de revient en \$/tonne et en \$/logement pour les services de gestion des matières résiduelles.

Le coût de revient est le coût unitaire pour la gestion complète des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, calculé pour l'ensemble des logements desservis pour lesdites matières.

Une comparaison des moyennes pondérées révèle que le coût de revient le plus élevé est celui des ordures ménagères avec 62 \$ par logement. Cette constatation permet notamment de souligner l'importance et l'intérêt d'optimiser la qualité du tri des matières résiduelles afin de réduire la quantité d'ordures ménagères collectées et ainsi transférer les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les autres catégories de matières.

Tableau 62 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷³

| Composante | Ordures ménagères | | Matières recyclables | | Matières organiques | | Résidus encombrants | |
|-----------------------------------|-------------------|------------|----------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|
| | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne | \$/logement | \$/tonne |
| Agglomération de Québec | 54 | 154 | 25 | 185 | 2 | 148 | 8 | 274 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 124 | 191 | 24 | 147 | 2 | 91 | 5 | 68 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 190 | 422 | 40 | 176 | 10 | 108 | 16 | 312 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 108 | 203 | 40 | 195 | 39 | 226 | 6 | 539 |
| TOTAL CMQuébec (Rive-Nord) | 62 | 164 | 26 | 184 | 4 | 177 | 8 | 260 |

¹⁷³ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS DE GESTION DES BOUES MUNICIPALES

Le **tableau 63** présente les coûts pour la gestion des boues municipales (boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques pour les composantes ayant municipalisé le service) pour chaque territoire et qui sont assumés par les municipalités locales directement. Les dépenses peuvent fortement varier d'une année à l'autre en fonction des vidanges d'étangs aérés qui ne sont pas toutes réalisées annuellement ni la même année lorsqu'une vidange est nécessaire. Les chiffres de cette partie du document sont des indicateurs partiels qui ne permettent pas de bien comparer les composantes entre elles. Ils n'en demeurent pas moins appréciables dans l'exercice d'estimation des coûts qui s'élèveraient à 4 797 482 \$. En 2013, le coût annuel pour la gestion des boues municipales et de fosses septiques était de 3 362 808 \$ sur l'ensemble du territoire d'application.

Boues des stations mécanisées et des étangs aérés

Les coûts des stations mécanisées s'élèvent à 4 163 567 \$. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, ils comprennent uniquement le transport et la valorisation alors que pour l'agglomération de Québec, ces coûts incluent le traitement (déshydratation et séchage) ainsi que le coût d'incinération et d'enfouissement des cendres au LET de Saint-Joachim. Les coûts incluent également en 2019, pour l'agglomération de Québec, le détournement ponctuel d'une certaine quantité de boues. Certaines années, il peut arriver qu'une quantité de boues doit être détournée de l'incinérateur, ainsi les boues sont déshydratées et acheminées directement au LET de Saint-Joachim pour être enfouies.

Aucune vidange des étangs aérés n'a eu lieu en 2019 sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tout comme en 2013. Les coûts de gestion des boues des étangs aérés sont donc nuls.

Boues de fosses septiques

Lorsqu'une municipalité a déclaré sa compétence pour la collecte et le traitement des boues, le coût fixé par contrat avec un collecteur dépend généralement du nombre et du type de fosses vidangées (permanentes ou saisonnières). S'il n'y a pas de service municipal de vidange des fosses septiques, ce sont les citoyens qui en assument le coût lorsqu'ils font affaire avec une entreprise privée.

Le coût total de gestion des boues de fosses septiques est lié au coût de collecte, transport et de traitement de ces matières. Les programmes municipaux et services offerts aux citoyens sont très variables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les coûts des boues de fosses septiques sont partiels et s'élèvent à 633 915 \$ pour l'année 2019 alors qu'elles étaient d'environ 847 000 \$ pour l'année 2013 sur l'ensemble du territoire d'application.

Pour la MRC de La Jacques-Cartier, les chiffres cumulent uniquement les coûts des municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Lac-Beauport. Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, seules les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps offrent un service de vidange municipal. Également, seule Boischatel a vidangé des fosses en 2019.



Tableau 63 – Coûts associés à la gestion des boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷⁴

| Composante | Stations mécanisées (\$) | Étangs aérés (\$) | Fosses septiques (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|--|--|-----------------------|------------------|
| Agglomération de Québec | 3 938 567 | N/A (aucun étang aéré sur son territoire) | 53 508 | 3 992 075 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 225 000 | ND | 27 000 | 252 000 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | N/A (aucune station mécanisée sur son territoire) | N/A (aucune vidange n'a été réalisée en 2019) | 202 255 | 202 255 |
| MRC de La Jacques-Cartier | ND | ND | 351 152 | 351 152 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 4 163 567 | --- | 633 915 | 4 797 482 |

¹⁷⁴ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS ASSOCIÉS AUX ACTIONS EN ISÉ

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) peuvent se décliner sous différentes formes, et engendrer des coûts pour notamment :

- Les activités de sensibilisation et de communications
- Les ressources humaines
- Les ressources matérielles
- L'expertise professionnelle externe

Il n'est pas facile de comparer les coûts liés aux activités d'ISÉ, car ces dépenses assumées par les municipalités sont comptabilisées de différentes façons sur le territoire d'application. De plus, certains coûts peuvent être inclus dans d'autres postes de dépenses liées à la gestion des matières résiduelles. Dans l'ensemble, il est grossièrement évalué que dans le territoire d'application, les coûts sont de 3,80 \$ en moyenne par logement.

Le **tableau 64** présente les coûts pour la réalisation de diverses actions d'ISÉ. Le coût annuel estimé pour des actions de sensibilisation et de communication s'élève à 1 240 844 \$ en 2019. Il était de 422 369 \$ pour l'année 2013 sur l'ensemble du territoire d'application. Les coûts se déclinent de diverses façons selon les composantes. Chacune présente des spécificités, en voici quelques exemples :

Les coûts des ressources matérielles :

- MRC de La Côte-de-Beaupré – comprennent l'impression et la distribution d'un guide de tri à l'ensemble des citoyens
- MRC de L'Île-d'Orléans – comprennent les coûts du calendrier, du publipostage et des billets de courtoisie

Les coûts de l'expertise professionnelle externe :

- MRC de La Côte-de-Beaupré – comprennent les coûts des ateliers offerts par Québec'ERE dans les écoles primaires
- MRC de L'Île-d'Orléans – concernent les contrats avec la Coop FA et Québec'ERE

Les coûts des ressources humaines :

- MRC de L'Île-d'Orléans – concernent la brigade verte et son coordonnateur
- Les coûts d'ISÉ de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP. Ces données sont indéterminées.



Tableau 64 – Coûts associés aux activités d'ISÉ selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷⁵

| Composante | Activités de sensibilisation et communication (\$) | Ressources humaines (\$) | Ressources matérielles (\$) | Expertise professionnelle externe (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|--|--------------------------|-----------------------------|--|------------------|
| Agglomération de Québec | 915 758 | 273 217 | N/A | N/A | 1 188 975 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | --- | --- | 7 000 | 4 000 | 11 000 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | --- | 13 500 | 3 182 | 997 | 17 679 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 15 832 | 2 358 | 2 000 | 3 000 | 23 190 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 931 590 | 289 075 | 12 182 | 7 997 | 1 240 844 |

SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

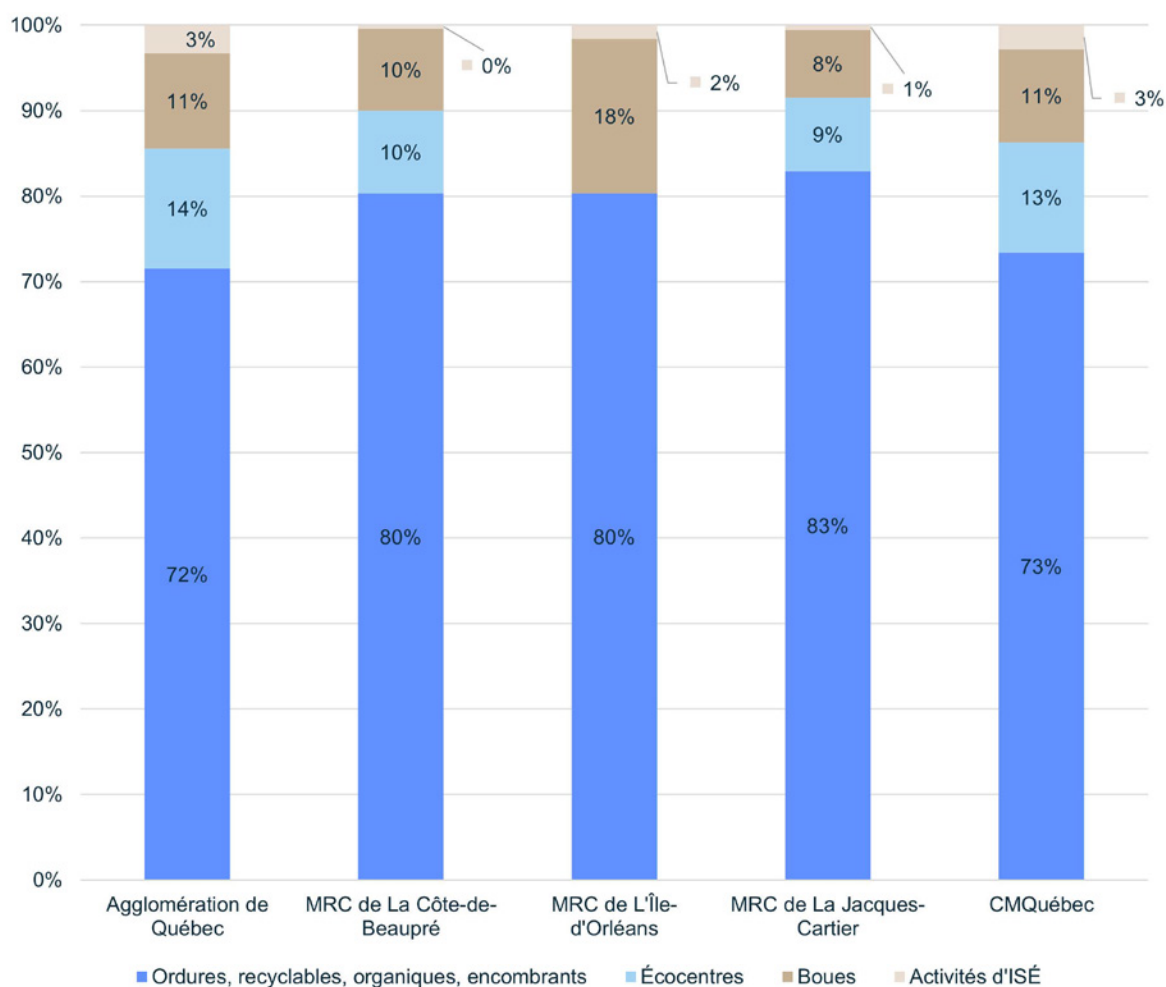
Le **tableau 65** présente la synthèse des coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour le territoire d'application, incluant la gestion des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus encombrants, des écocentres, des boues et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens. La **figure 23** présente pour 2019, en pourcentage, les coûts de gestion par secteur de gestion des matières résiduelles. L'histogramme permet d'apprécier visuellement à quel point les résultats de l'agglomération de Québec influencent les résultats à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).

Les coûts combinés des ordures, matières recyclables, matières organiques et encombrants représentent 73 % du total. À eux seuls, les coûts de gestion des boues en représentent 11 %. Les coûts des écocentres représentent 13 % du total (hors des coûts des RDD). Les coûts de gestion des RDD représentent moins de 1 % du total. Toutefois, les coûts des RDD de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP qui sont indéterminés. Les coûts de l'ISÉ représentent 3 %.

¹⁷⁵ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Tableau 65 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁷⁶

| Composante | Ordures, recyclables, organiques, encombrants (\$) | Écocentres (\$) | Boues (\$) | Activités d'ISÉ (\$) | RDD (hors écocentre) (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|--|------------------|------------------|----------------------|---------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 25 705 046 | 5 052 016 | 3 992 075 | 1 188 975 | --- | 35 938 112 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 112 690 | 255 000 | 252 000 | 11 000 | --- | 2 630 690 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 897 348 | ND | 202 255 | 17 679 | --- | 1 117 282 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 663 112 | 379 887 | 351 152 | 23 190 | 7 259 | 4 424 600 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 32 378 196 | 5 686 903 | 4 797 482 | 1 240 844 | 7 259 | 44 110 684 |

Figure 23 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

176 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)



FINANCEMENT ASSOCIÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 66** présente les principaux revenus liés aux programmes de gestion des matières résiduelles perçus par les composantes. Ce montant s'élève à 13,8 M\$ en 2019. Ces revenus sont essentiellement constitués des montants perçus par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Le **Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (c.Q.2, r.18.1.3)** est entré en vigueur le 23 juin 2006.¹⁷⁷ Il sert à fixer le montant des redevances et à déterminer les exigences pour les exploitants de lieux d'élimination. La redevance vise à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et ainsi permettre d'augmenter la durée de vie des lieux d'éliminations. Les redevances exigibles aux exploitants de lieux d'élimination pour chaque tonne reçue et destinée à l'élimination sont ajustées annuellement au 1^{er} janvier en fonction de la variation de l'indice de prix à la consommation au Canada. Les redevances perçues sont en partie redistribuées aux municipalités dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

En 2019 et 2020, cette redistribution a été répartie de la façon suivante :

- **Redevances régulières (80 %)** – La performance à l'élimination
Plus une municipalité limite la quantité de matières résiduelles acheminées dans les lieux d'élimination, plus la redistribution est importante.¹⁷⁸
- **Redevances supplémentaires (20 %)** – Le respect des critères pour les matières organiques
Les municipalités qui desservent au moins 70 % des unités d'occupation de cinq logements et moins sur une période minimale de 26 semaines au 31 décembre et les municipalités qui sont exemptes de réglementation interdisant l'épandage et le stockage de matières résiduelles fertilisantes organiques, sont admissibles à cette redevance supplémentaire.

La portion des redevances supplémentaires est redistribuée au prorata de la population de chaque municipalité (données du décret de population). En 2019, le montant total reçu par les municipalités du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la redistribution de la redevance à l'élimination s'élevait à 5,9 M\$, ce qui représente 43 % des revenus identifiés au **tableau 66**.¹⁷⁹

Il est important de noter que le pourcentage de la subvention réservé à chacune des deux enveloppes évolue annuellement. Ainsi, de 2021 à 2024, l'enveloppe réservée à la gestion des matières organiques (redevance supplémentaire) augmentera de manière importante afin d'atteindre 75 % et devenir ainsi un critère obligatoire pour avoir accès au Programme. Les municipalités devront donc desservir au moins 70 % des unités d'occupation de cinq logements et moins par une collecte en porte à porte ou par des composteurs domestiques afin de gérer les matières organiques.

¹⁷⁷ (Légis Québec, s.d.b)

¹⁷⁸ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), 2021c)

¹⁷⁹ (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021d)

Le **Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles**, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2005, encadre la mise en œuvre du régime de compensation. Ce dernier prescrit, depuis 2013, une compensation versée aux municipalités équivalant à 100 % des coûts nets assumés pour les services de collecte sélective, de transport, de tri et de conditionnement des contenants et des emballages, des imprimés et des médias écrits. En 2019, le montant total reçu par les municipalités du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), pour la compensation de la collecte sélective, s'élevait à 7,9 M\$, ce qui représente 57 % des revenus identifiés au **tableau 66**.¹⁸⁰

À noter que le Règlement prévoit des modifications importantes pour les années 2024 et les suivantes en raison de la modernisation du système de collecte sélective visant à intégrer davantage l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Le régime de compensation est appelé à disparaître progressivement avec l'entrée en vigueur du système modernisé. Les montants reçus et assumés par les municipalités du territoire dépendront ainsi des modifications à venir d'ici 2024.

Des revenus supplémentaires, identifiés « **autres revenus** » au **tableau 66**, représentent notamment les montants issus de la tarification dans certains écocentres et la compensation des frais pour la gestion des collectes ponctuelles de RDD sur le territoire des municipalités qui n'ont pas d'écocentre. Ces revenus sont majoritairement perçus dans la MRC de La Jacques-Cartier et ils s'élèvent à 43 477 \$ en 2019 pour les municipalités non-membres de la RRGMRP.

Il existe d'autres revenus associés à la gestion des matières résiduelles, notamment les taxes municipales, qui n'ont pas été considérés au **tableau 66**. Les taxes municipales couvrent les services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts, les vidanges de fosses septiques (si applicables) et la gestion des matières résiduelles. Ces taxes sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Les municipalités pourvoient au paiement des dépenses de la gestion des matières résiduelles soit par une taxe, soit par une tarification pouvant être différente pour chaque catégorie d'usages. La principale source de financement est l'impôt foncier.

Elles reçoivent aussi des entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective et de redistribution des redevances à l'élimination en fonction de leur performance en gestion des matières résiduelles.

¹⁸⁰ (Légis Québec, s.d.a)



Tableau 66 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁸¹

| Composante | Redevances à l'élimination (\$) | Compensation collecte sélective (\$) | Autre(s) sources de financement (\$) | Total (\$) |
|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|
| Agglomération de Québec | 5 258 212 | 7 019 639 | ND | 12 277 851 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 244 200 | 321 000 | ND | 565 200 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 73 602 | 134 179 | ND | 207 781 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 288 754 | 391 581 | 43 477 | 723 812 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 5 864 768 | 7 866 399 | 43 477 | 13 774 644 |

Note : Le total pour la MRC de La Jacques-Cartier n'inclut pas les municipalités de la RRGMRP en raison de l'absence de données précises concernant la redistribution de la redevance et par manque de données concernant les autres sources de financement.

Par ailleurs, des taxes municipales sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation et selon une tarification globale imposée pour services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts et la gestion des matières résiduelles. Considérant la variabilité et l'utilisation des entrées de fonds pour chacune des MRC, ces entrées de fonds de taxation n'ont pas été considérées dans le montant global des sources de financement.

Les administrations municipales doivent assumer la différence entre les coûts totaux de la gestion des matières résiduelles et les sources de financement provenant des programmes. Le **tableau 67** présente les coûts annuels nets de la gestion des matières résiduelles pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Le coût annuel net de la gestion des matières résiduelles pour la CMQuébec (Rive-Nord) est de l'ordre de 30,3 M\$, ce qui représente 69 % des coûts totaux.

¹⁸¹ (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a)

Tableau 67 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019¹⁸²

| Composante | Coût net des municipalités (\$) |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Agglomération de Québec | 23 660 261 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 2 065 490 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 909 501 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 700 788 |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 30 336 040 |

Le **tableau 68** présente le taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par composante et pour la CMQuébec (Rive-Nord). Il est possible de constater rapidement que les compensations reçues varient d'une composante à l'autre. À titre d'exemple, la MRC de La Jacques-Cartier reçoit par compensation 15 % des coûts totaux assumés par les administrations municipales, alors que l'agglomération de Québec en reçoit 34 %. La **figure 24** permet d'apprécier ce taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par chaque composante.

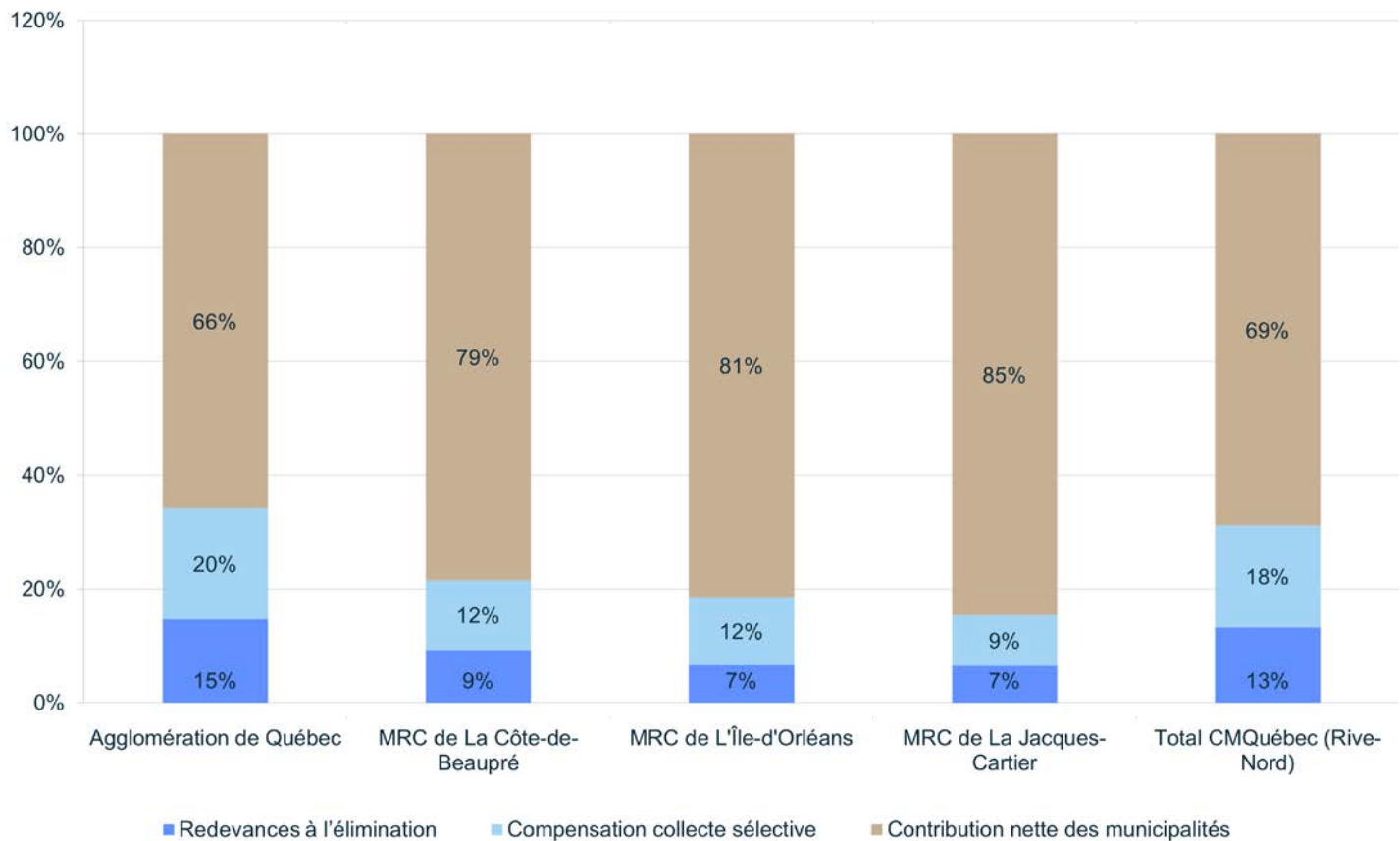
¹⁸² Ne comprend pas les membres de la RRGMRP et inclut les boues municipales



Tableau 68 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en %

| Composante | Redevances à l'élimination | Compensation collecte sélective | Coût net des municipalités |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Agglomération de Québec | 15 % | 20 % | 66 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 9 % | 12 % | 79 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 7 % | 12 % | 81 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 7 % | 9 % | 85 % |
| Total CMQuébec (Rive-Nord) | 13 % | 18 % | 69 % |

Figure 24 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



BILAN DU PMGMR 2016–2021

Un bilan des principales réalisations entre 2016 et 2021 a été effectué afin de mettre en lumière les actions réalisées par chacune des composantes, de même que la CMQuébec. Ce bilan permet de constater l'avancement en gestion des matières résiduelles sur une période de cinq ans. Le bilan du PMGMR 2016–2021 permet également de tenir compte de l'expérience passée afin de bonifier la révision du PMGMR 2024–2031. Cette section présente les faits saillants du bilan, l'avancement des mesures inscrites au PMGMR 2016–2021, la description des actions réalisées par chacune des composantes et les retombées chiffrées de ces actions.

FAITS SAILLANTS

Les principaux faits saillants de ce bilan sont synthétisés dans le **tableau 69**.

Tableau 69 – Points positifs du PMGMR 2016–2021 et points à améliorer

| Points positifs du PMGMR | Points à améliorer |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> – La hiérarchie des 3RV est intégrée dans le PMGMR et se retrouve dans les actions qui ont été mises en place. – Les mesures réalisées de 2016 à 2021 intègrent les trois secteurs de générations des matières (secteur résidentiel, ICI et CRD). – Les objectifs du PMGMR 2016–2021 sont réalistes par rapport à ceux du gouvernement (plan d'action 2011–2015). – Les mesures sont déclinées pour chacune des composantes. Les composantes doivent réaliser des plans de mise en œuvre (PMO) en lien avec le PMGMR, ce qui permet de garder une ligne directrice pour l'ensemble du territoire et d'adapter les actions selon la réalité des composantes. – Le plan d'action 2016–2021 vise des projets en commun. – Un comité de révision présente l'avancement du dossier. – Des tables communautaires sont organisées pour partager les informations relatives à la GMR. | <ul style="list-style-type: none"> – Un suivi des indicateurs a été difficile en raison de la difficulté à obtenir certaines données : il serait judicieux de simplifier les indicateurs afin de faciliter le suivi et de mieux en mesurer les impacts. – Un bilan qualitatif annuel était réalisé. Toutefois, des indicateurs quantitatifs simples et des cibles chiffrées pour chacune des mesures permettraient de faciliter le suivi, de réaliser un bilan quantitatif annuel et d'évaluer ainsi le niveau d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles. – L'inventaire de 2016 semble être surévalué. – Étant donné la difficulté d'avoir des candidats pour les brigades vertes, trouver de nouvelles façons de recruter. – Adapter les communications pour rejoindre plus efficacement la clientèle ciblée. – Impliquer les différents acteurs et les citoyens dès le début du processus (acceptabilité sociale). – Manque de formation des élus. – Émissions de GES non prises en compte. |

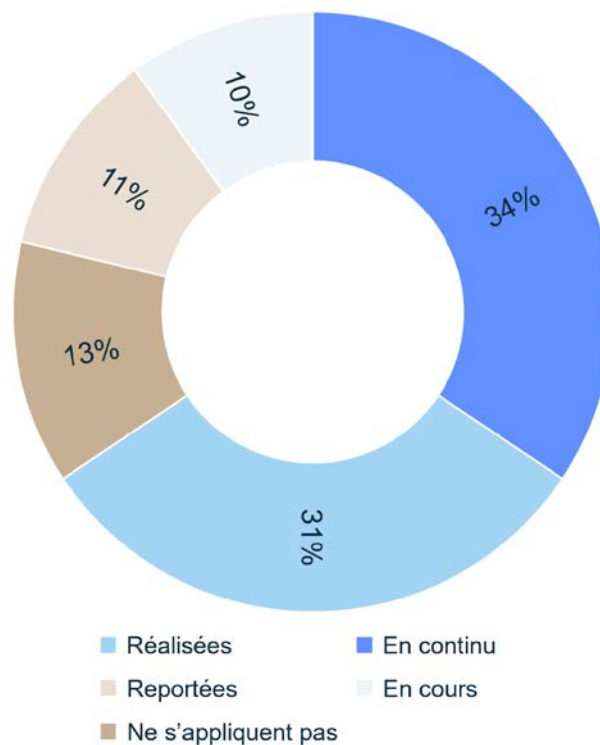


Le PMGMR compte 36 mesures. Pour chaque mesure, les composantes ont identifié des actions à réaliser dans leur plan de mise en œuvre (PMO) régional. Un suivi est réalisé avec la CMQuébec pour évaluer l'avancement de chacune des mesures par composante. Le tableau suivant présente les mesures réalisées (ponctuellement ou en continu), les mesures en cours et les mesures qui ont été reconduites (reportées).

Tableau 70 – État d'avancement des mesures du PMGMR en 2020

| | Réalisées | En continu | Reportées | En cours | Ne s'appliquent pas | Total |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|--------------|
| Agglomération de Québec | 12 | 14 | 6 | 4 | 0 | 36 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 5 | 17 | 2 | 7 | 5 | 36 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 18 | 6 | 2 | 1 | 9 | 36 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 10 | 12 | 6 | 3 | 5 | 36 |
| CMQuébec (Rive Nord) | 31 % | 34 % | 11 % | 10 % | 13 % | 100 % |

Figure 25 – État d'avancement des mesures du PMGMR 2016-2021



Ainsi, sur les 36 mesures du PMGMR 2016–2021, 65 % des mesures sont réalisées, 10 % des mesures sont en cours et 11 % des mesures sont reportées. Les mesures inscrites comme étant non applicables sont associées à une composante spécifique; elles ne peuvent donc pas s'appliquer à l'ensemble des composantes du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Les améliorations majeures qui ont eu lieu sur le territoire d'application du PMGMR sont les suivantes :

- Il y a eu deux rencontres sur le gaspillage alimentaire pour convenir des actions à réaliser à l'échelle de la CMQuébec. De ces rencontres, une campagne publicitaire a été réalisée et un site Web dédié a été créé. L'agglomération de Québec a mis en œuvre un programme de subvention pour lutter contre le gaspillage alimentaire et aider à la redistribution des surplus, ce qui permet de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination.
- Une campagne de sensibilisation sur le réemploi et un site Internet dédié « Le Bottin du réemploi » ont été réalisés par la CMQuébec. La page du Bottin comptabilise 21 707 visiteurs uniques depuis 2017.
- Un appui financier est offert à certaines ressourceries locales.
- Certaines municipalités offrent des subventions pour l'achat de produits à usage multiple (ex. couches lavables).
- Sur l'ensemble du territoire, la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage est réalisée.
- Des ateliers sur l'économie circulaire ont été offerts. De ces ateliers ont découlé 6 maillages réalisés, 51 maillages potentiels et 11 à explorer. Ces maillages ont permis de détourner de l'élimination 4 tonnes de matières en 2019.
- La collecte sélective est offerte gratuitement aux ICI sur la majorité du territoire. Les ICI de l'agglomération de Québec disposent d'un accompagnement personnalisé.
- Des îlots de récupération sont installés sur l'ensemble du territoire dans les lieux publics, les centres sportifs, ainsi que les bâtiments municipaux. L'ensemble des multilogements du territoire est desservi par la collecte sélective.
- Un projet pilote de récupération des contenants a été mis en place dans 10 écoles du territoire. Le taux de récupération dans les écoles a augmenté de 6 % en moyenne entre 2014 et 2016.
- La majorité des composantes souhaite adopter ou a déjà adopté une politique interne de gestion des matières résiduelles. Les composantes font la promotion de la certification « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC.
- Sur l'ensemble du territoire, il est estimé que les mesures ISÉ ont atteint plus de 550 000 personnes, soit plus de 82 % de la population de la CMQuébec (Rive-Nord). D'après l'enquête effectuée par la Ville de Québec afin d'évaluer le taux de personnes atteintes par ses campagnes de communication, la campagne « Ça va là » de la Ville a permis de joindre plus de 450 000 citoyens. De plus, la Ville a publicisé cette campagne lors de deux « Bye-Bye » (émission de télévision québécoise diffusée le 31 décembre).
- Plusieurs efforts ont été menés pour bonifier les services offerts par les différents écocentres du territoire. Les écocentres de la Ville de Québec sont désormais gratuits et sans limite annuelle de quantité, ce qui a mené à une hausse de l'achalandage de 43 % depuis 2018. Deux nouveaux écocentres ont été ajoutés sur le territoire (l'écocentre du Lac-Beauport construction en 2021 et ouverture en 2022 et l'écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier). L'écocentre de Boischatel de la MRC de La Côte-de-Beaupré a été modernisé et agrandi en 2018.
- Des écocentres mobiles sont organisés sur le territoire. Ces écocentres ont permis de desservir plus de 2 500 personnes en 2019. 24 écocentres mobiles ont été organisés sur le territoire de l'agglomération de Québec depuis 2019.

- La mise en activité du futur Centre de biométhanisation de l'agglomération Québec (CBAQ) est prévue en 2022. Deux projets pilotes ont été réalisés par la Ville de Québec auprès des citoyens de l'agglomération : plus de 10 000 inscriptions ont été reçues. 98,3 % des participants à ces initiatives ont indiqué souhaiter participer à la collecte à grande échelle dont le début du déploiement est prévu en 2022.
- Modernisation du centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec : ajout d'un équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier.
- La modernisation de l'incinérateur jumelée aux projets de biométhanisation et de valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement).
- La CMQuébec a mis en œuvre une table de rencontre métropolitaine qui permet de faire le point sur l'avancement et la mise en œuvre de certaines mesures. La table est formée de six élus représentant les quatre composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Neuf rencontres ont eu lieu depuis 2016.

RÉALISATIONS PAR COMPOSANTE

Agglomération de Québec

Gaspillage alimentaire

L'agglomération de Québec a mis en place un programme d'aide financière pour lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaires sur son territoire. Plus de 500 000 \$ ont été remis depuis 2018 permettant de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination au profit d'organismes venant en aide aux personnes dans le besoin.

Réduction à la source et réemploi

La Ville de Québec interdit par règlement le dépôt de gazon et des feuilles mortes (pendant la collecte dédiée) dans les déchets. Cela permet d'inciter la population à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage. L'agglomération de Québec propose des formations gratuites sur le compostage domestique et communautaire chaque année. Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. Environ 50 tonnes y sont compostées chaque année.

L'agglomération de Québec s'engage dans le développement de l'économie circulaire. À la suite des ateliers donnés en partenariat avec le CRE Capitale-Nationale, 5 maillages ont été réalisés, ce qui a permis de détourner de l'élimination 4 tonnes de matières. Lors de ces ateliers, 51 autres maillages potentiels ont été identifiés et 11 seraient à explorer.

La Ville de Québec encourage le réemploi : 4 nouvelles ententes avec des organismes du secteur ont été mises en œuvre ou sont en développement à savoir :

- Vélo Vert et Cyclo Nord Sud pour la récupération de vélos usagés;
- L'Armée du Salut pour la récupération des textiles issus des cloches disposées sur le territoire (principalement dans les écocentres);
- La Patente pour la récupération de résidus CRD encore en bon état;
- Le milieu artistique de la région pour le prélèvement gratuit de certaines matières dans les écocentres.

Depuis l'installation dans les écocentres des cloches dédiées aux vêtements, plus de 90 tonnes de textiles ont été récupérées depuis 2019.

Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette appuient financièrement les ressourceries locales. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre une subvention de 25 000 \$ par année à la ressourcerie locale.

Implantation de la collecte sélective

La collecte des matières recyclables est offerte gratuitement à tous les ICI du territoire. À la Ville de Québec, une équipe spécialisée accompagne les ICI afin d'améliorer leur gestion des matières résiduelles. Au total, ce sont plus de 6 900 ICI différents qui ont été accompagnés et sont désormais collectés par le service municipal de récupération des matières recyclables.

La Ville de Québec a aussi procédé à l'installation de nouveaux contenants internes de récupération dans 130 de ses bâtiments, et 206 bâtiments municipaux ont été intégrés à la collecte sélective. Environ 600 îlots de récupération ont été déployés en bordure des rues. Une formation en personne sur le tri des matières, d'une durée d'une heure, a également été donnée à 4 200 employés municipaux.

La Ville de Québec a également procédé au diagnostic des équipements de récupération présents dans les immeubles multilogements de 10 logements et plus de son territoire. Près de 3 000 multilogements ont été visités et 500 ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. La Ville a également installé 80 contenants compartimentés et 11 contenants semi-enfouis.

La Ville de L'Ancienne-Lorette a implanté le recyclage dans 50 % des immeubles institutionnels. Pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le recyclage est implanté dans 100 % des bâtiments municipaux.

L'agglomération de Québec a également participé au projet pilote d'optimisation de la GMR dans les écoles. Sur le territoire, 10 écoles ont participé au projet.

Mesure ISÉ

Au niveau du compostage domestique, 15 formations ont été données et 1 183 citoyens ont été formés.

Au niveau du réemploi, l'agglomération de Québec a organisé près de 150 conférences qui ont rassemblé plus de 4 000 personnes.

L'agglomération de Québec a élaboré et mis en œuvre son plan de communication (2017) se basant sur les dernières orientations du gouvernement. Elle a également lancé la campagne ISÉ « Ça va là » et organisé de nombreux kiosques d'information, de sensibilisation et d'éducation tenus dans des lieux et des événements publics. La Ville de Québec s'est dotée d'un poste de conseiller à la formation. La Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures continuent de publier les informations en lien avec la gestion des matières résiduelles (différentes campagnes de RECYC-QUÉBEC et de la CMQuébec) dans les journaux locaux et sur les médias sociaux.

La prochaine campagne de sensibilisation de l'agglomération de Québec portera sur la récupération des résidus alimentaires.

L'agglomération de Québec a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans 10 écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019.



Installations

La Ville de Québec a réalisé des analyses en 2020 afin de bonifier les services offerts dans les écocentres et lisser les courbes d'achalandage. Cet exercice s'est basé sur la revue des pratiques de plus de 100 écocentres.

Plusieurs efforts ont été menés pour bonifier les services offerts par les différents écocentres de la Ville de Québec. Les écocentres de la Ville sont désormais gratuits et sans limite annuelle de quantité, ce qui a mené à une hausse de l'achalandage de 43 % depuis 2018. La Ville de Québec organise également des journées d'écocentres mobiles dans le but de récupérer les RDD, le métal et les TIC. 24 écocentres mobiles ont été organisés sur le territoire de l'agglomération de Québec depuis 2019.

Le Centre de biométhanisation est en cours de construction. Sa mise en fonctionnement est prévue en 2022. Deux projets pilotes ont été menés auprès d'environ 5 000 citoyens pour évaluer la participation des citoyens à la collecte par sacs de couleur et identifier les meilleurs outils de récupération.

Le Centre de tri de la Ville de Québec a été modernisé par l'ajout d'un équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier.

L'incinérateur de la Ville de Québec a été également modernisé pour y ajouter quatre unités d'injection de charbons activés sur les fours ainsi qu'un brûleur au gaz naturel et deux brûleurs au gaz sur chacun des quatre fours. L'incinérateur amélioré jumelé aux projets de biométhanisation et à la valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement). Plus de 50 % de la vapeur produite est actuellement vendue à deux clients : Glassine Canada Inc. et Papiers White Birch. Une entente a également été conclue avec l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, ce qui devrait faire augmenter ce taux de façon appréciable dans les prochaines années. Un projet pilote de valorisation des mâchefers a été mis en œuvre et vise notamment à récupérer la fraction métallique des cendres de l'incinérateur pour les valoriser. En 2019, cela représentait 4 275 tonnes valorisées.

Exemplarité

La Ville de Québec a adopté une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser notamment l'adoption de pratiques en gestion des matières résiduelles responsables. Elle a implanté un système de suivi et de contrôle des opérations de collecte. Les camions sont équipés d'un outil de lecture permettant de savoir le nombre de levées.

La Ville de L'Ancienne-Lorette a adopté une politique de diminution de l'impression. En 2019, les impressions papier ont été réduites de 10 % par rapport à 2018.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mis en œuvre une politique « Zéro impression ». En 2021, cet objectif a été atteint à 50 %. Elle a également ajouté des critères environnementaux dans ses appels d'offres de collecte des matières. Ainsi, sur le territoire, la majorité des camions de collecte roule au gaz naturel.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Gaspillage alimentaire

La MRC de La Côte-de-Beaupré a offert à tous ses employés une conférence sur le gaspillage alimentaire, 22 employés ont ainsi été sensibilisés. Depuis 2020, la MRC soutient financièrement les activités de la Tablee 138 qui, notamment, récupère et distribue des surplus alimentaires.

Réduction à la source et réemploi

Cette MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Chaque année, près de 2 000 personnes sont visées par les informations diffusées sur les réseaux sociaux.

Toutes les municipalités de la MRC ont adopté une réglementation pour interdire la disposition des matières recyclables, des résidus verts et des RDD dans les ordures.

Cinq municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de composteurs domestiques.

Dans le cadre du projet Synergie 138, cinq diagnostics d'entreprise ont été réalisés. Un maillage a été développé avec Produits forestiers Résolu et le CFER des Premières Seigneuries. Les résidus de bois de la scierie sont transformés en bois d'allumage. Un inventaire des besoins en matières premières d'une dizaine d'entreprises a été effectué en 2019.

La MRC est également en étude de marché et de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une ressourcerie régionale sur son territoire.

Implantation de la collecte sélective

Sur le territoire de cette MRC, tous les ICI et les multilogements ont accès à la collecte sélective. En moyenne annuellement, la MRC fournit gratuitement environ 10 conteneurs et 300 bacs roulants aux nouvelles unités résidentielles.

Depuis 2016, une collecte résidentielle des matières recyclables a été ajoutée durant la période des Fêtes afin de récupérer les papiers/cartons générés.

En collaboration avec l'entreprise RECORK, la MRC a élaboré un nouveau système de récupération des bouchons de liège. Ainsi, deux points de dépôt pour les bouchons de liège sont disponibles sur le territoire de cette MRC.

Mesure ISÉ

La MRC de La Côte-de-Beaupré a diffusé des capsules de promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage sur les réseaux sociaux, ce qui permet d'atteindre près de 2000 personnes par année (6 capsules par année). D'autres capsules touchant divers sujets de la GMR sont diffusées sur les réseaux sociaux de la MRC, deux capsules par mois en moyenne.

La MRC met à jour régulièrement ses outils ISÉ concernant les services de gestion des matières résiduelles. La MRC produit un guide du tri et un calendrier des collectes sont distribués à l'ensemble des 14 000 unités d'occupation résidentielle de la MRC.

La MRC déploie chaque été une brigade verte dont la mission est de sensibiliser les citoyens et les ICI. La brigade distribue des accroche-portes ainsi que le guide du tri.

En partenariat avec Québec'ERE, la MRC sensibilise sur les 3RV les étudiants de ses établissements scolaires de niveau primaire. De 2018 à 2021, elle a sensibilisé plus de 1 400 élèves provenant de 80 classes du préscolaire à la 6^e année. La MRC a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019.

Depuis 2020, la MRC distribue une pochette d'accueil à ses nouveaux arrivants, incluant notamment un guide du tri et un calendrier des collectes.



Installations

La MRC a inauguré, en mai 2018, son nouvel écocentre à Boischatel. L'écocentre a permis de récupérer 428 tonnes de matières en 2019. Au total, dans son réseau d'écocentres, la MRC comptabilise plus de 24 680 visites en 2019.

L'écocentre de L'Ange-Gardien accepte les tubulures d'érablières, ce qui a permis de récupérer et de recycler 3 tonnes de plastique (tubulures) en 2019, 2020 et 2021.

En décembre 2019, la MRC a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement de ses matières résiduelles aux installations de la Ville. Par ailleurs, la MRC est en étude pour l'implantation d'une plateforme de compostage sur son territoire permettant de recycler les résidus verts qui ne seront pas acceptés au futur centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec.

Exemplarité

La MRC s'engage à maintenir la certification « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC pour ses bâtiments municipaux. La MRC publie un bilan annuel de la performance des collectes municipales et des écocentres de son territoire. Le bilan est accessible sur le site Web de la MRC.

MRC de La Jacques-Cartier

Gaspillage alimentaire

La MRC a créé une vidéo promotionnelle ainsi qu'un guide citoyen pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Réduction à la source et réemploi

Plusieurs municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

La MRC fait également la promotion du compostage domestique. Malheureusement, le nombre de composteurs présents sur le territoire est inconnu.

La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux, les sites Web des municipalités, les journaux municipaux ainsi que par les activités de la brigade verte.

Implantation de la collecte sélective

Sur le territoire de la MRC, 100 % des ICI ont accès à la collecte sélective. Les tarifs associés aux collectes (ordures ménagères, matières recyclables et matières organiques) sont modulés de façon à inciter les ICI à recycler. Tous les multilogements du territoire ont également accès à la collecte sélective.

L'ajout de contenants supplémentaires (conteneur et bac roulant) a permis de bonifier le service existant. Des îlots de récupération ont été implantés sur le territoire, principalement dans certains bâtiments municipaux, les lieux publics et les espaces sportifs.

La MRC a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019 (école Montagnac).

Mesure ISÉ

La MRC a développé et diffusé une campagne ISÉ sur le compostage domestique. Les campagnes ISÉ sont mises à jour annuellement. Des publications sont diffusées dans l'infolettre, sur le site Web et dans les journaux municipaux. La sensibilisation est également réalisée par une brigade GMR. La MRC soutient les municipalités locales grâce aux activités de la brigade. Des activités de sensibilisation sont effectuées chaque année auprès des établissements scolaires.

Installations

La RRGMRP a inauguré l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de desservir la partie ouest de la MRC, à savoir les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac-Saint-Joseph et de Shannon. En 2020, il y a eu 14 144 visites à cet écocentre.

La MRC a réalisé une étude d'optimisation dans la partie Est (travaux préliminaires à la mise en place d'un écocentre à Lac-Beauport permettant de desservir les citoyens de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval). Les travaux de construction de l'écocentre ont débuté en août 2021. Son ouverture est prévue au printemps 2022.

Les entrepreneurs CRD, des municipalités membres de la RRGMRP, ont accès au centre de tri CRD du Complexe environnemental de Neuville. 100 % des entrepreneurs CRD de ces municipalités sont dirigés vers le centre de tri de Neuville, en vue de la valorisation ou du recyclage de leurs résidus. Le centre de tri CRD de Neuville est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC et affiche un taux de valorisation de 51 %.

La RRGMRP dispose d'un centre de transbordement pour les matières organiques. Les matières organiques de la MRC sont transbordées, puis traitées chez GSI Environnement à Saint-Henri-de-Lévis. En 2020, ce sont 8 007 tonnes de matières organiques qui ont été collectées sur le territoire de la RRGMRP.

Exemplarité

La RRGMRP s'est dotée de trois politiques écoresponsables (approvisionnement, événement et GMR/énergie). Elle encourage ses municipalités membres à suivre l'exemple. De son côté, la MRC fait la promotion du programme « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC auprès de ses municipalités locales. La promotion du programme est également assurée par la RRGMRP. La MRC souhaite se doter d'une politique environnementale interne.

MRC de L'Île-d'Orléans

Réduction à la source et réemploi

Plusieurs municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Depuis 2016, 20 subventions ont été distribuées.

La MRC fait également la promotion du compostage domestique et offre une subvention pour l'achat d'un composteur. Entre 2016 et 2018, 23 composteurs ont ainsi été financés. La MRC met également l'accent sur le feuillicyclage et l'utilisation de sacs en papier pour la collecte des résidus verts.



Implantation de la collecte sélective

L'élimination des matières recyclables est interdite depuis 2017.

Sur le territoire de la MRC, 100 % des ICI ont accès à la collecte sélective. La MRC a implanté une collecte municipalisée en chargement avant pour le carton. En 2020, 22 ICI y ont participé.

Tous les multilogements sur le territoire de la MRC ont accès à la collecte sélective. 67 îlots de tri ont été implantés sur le territoire depuis 2016.

Mesure ISÉ

La MRC de L'Île-d'Orléans emploie, durant l'été, des étudiants pour la brigade GMR. L'équipe de la brigade est chargée de faire la sensibilisation auprès des citoyens et des ICI. Des billets de courtoisie sont émis aux citoyens et aux ICI lorsque des non-conformités sont observées. Depuis 2017, 353 avis ont été remis et 11 d'entre eux signalaient la présence de gazon dans les déchets.

La MRC réalise des ateliers ISÉ dans les écoles primaires et secondaires (1 à 2 ateliers par école par année).

La MRC améliore le calendrier de GMR chaque année. Elle réalise également le publipostage du bilan annuel de GMR. Une page Facebook « Récup Île d'Orléans » destinée à informer la population sur la récupération et sur la réduction à la source a été créée.

Installations

La MRC a une entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres. Des frais de 30 \$ par visite sont exigés aux citoyens à partir de leur troisième visite aux écocentres de la Ville de Québec. 2 230 visites ont eu lieu en 2019.

Un écocentre mobile appelé « Méga-Recyclage » est organisé annuellement sur le territoire de la MRC au début du mois de mai. En 2019, l'événement a intéressé 445 personnes, ce qui a permis de récupérer 680 kg de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante.

MESURES, ACTIONS RÉALISÉES ET RETOMBÉES

Les mesures, les actions réalisées et les retombées du PMGMR 2016–2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Les abréviations suivantes ont été utilisées : VSADD pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et VLAL pour la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Tableau 71 – Mesures, actions réalisées et retombées du PMGMR 2016–2021 par composante

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|---|---|---|
| Réduction à la source et réemploi | | |
| CMQuébec | | |
| | Une table sectorielle, formée d'une douzaine d'intervenants concernés par la lutte au gaspillage alimentaire, a été formée. Une campagne de sensibilisation a été réalisée ainsi qu'un site Internet dédié. | 2 rencontres ont eu lieu en 2017 afin de déterminer les actions à mettre en place. |
| Agglomération de Québec | | |
| | Programme de subvention pour la récupération des matières organiques encore en bon état | Plus de 500 000 \$ remis aux organismes depuis 2018 permettant de détourner environ 600 tonnes annuellement |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | |
| Mesure 1 Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire | Conférence midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC | 22 employés sensibilisés |
| | Soutien financier des activités de la Tablee 138 qui récupère et distribue des surplus alimentaires. | 80 000 \$ versés en 2020 et 2021 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| | Voir actions de la CMQuébec | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| | Relance du comité GMR de la MRC | |
| | Sensibilisation par une brigade GMR | Création d'une vidéo promotionnelle et d'un guide citoyen |
| | Élaboration d'un plan de communication | |
| | Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques en GMR | |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|--|--|
| Mesure 2 Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQuébec (Rive-Nord) | CMQuébec | |
| | Campagne de sensibilisation réalisée et site Internet dédié : le Bottin du réemploi | 21 707 visiteurs uniques depuis janvier 2017 sur la page du Bottin du réemploi |
| | Organisation d'un atelier sur l'économie circulaire | Un déjeuner d'affaires a suscité la participation de 40 personnes. |
| | Agglomération de Québec | |
| | Entente avec différents organismes visant le réemploi de certaines matières apportées dans les écocentres | 4 ententes pour la récupération des matières encore en bon état : Vélo Vert et Cyclo Nord Sud, l'Armée du Salut, la Patente, le milieu artistique |
| | Participation active aux ateliers sur l'économie circulaire | Près de 150 conférences données en 2019 où plus de 4 000 employés de la Ville de Québec et plusieurs employés externes provenant de différentes organisations ont été formés. |
| | Conférences sur le réemploi | |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Participation au projet d'économie circulaire Synergie 138 | |
| | Étude de marché et de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une ressourcerie régionale | 5 diagnostics d'entreprises réalisés (Synergie 138) 1 maillage entre Résolu et CFER des Premières Seigneuries Inventaire des besoins en matières premières réalisé en 2019 auprès d'une dizaine d'entreprises |
| Inventaire des besoins en matières premières et des matières résiduelles générées | | |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Voir actions de la CMQuébec | | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Subventions pour l'achat de couches lavables | 8 856 \$ ont été octroyés par quatre municipalités pour l'achat de couches lavables | |
| Le plan de communication intègre le volet réemploi | | |
| Mesure 3 Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi, et, au besoin, adopter des réglementations | Agglomération de Québec | |
| | Adoption d'une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser la réduction à la source | 2 ateliers sur l'économie circulaire ont été réalisés, ce qui a permis de mettre en œuvre 5 maillages, de découvrir 51 maillages potentiels et 11 à explorer. Les 5 maillages ont permis de détourner 4 tonnes de matières de l'élimination. |
| | Projets pilotes d'économie circulaire à l'interne | Environ 30 tonnes de vêtements détournés chaque année (cloches de vêtement dans les écocentres), soit 90 tonnes de 2019 à 2021. |
| | Installation de cloches de récupération de vêtements dans les écocentres | |
| | VSADD et VLAL : Appui financier à la ressourcerie locale | VSAD : 25 000 \$/année sont attribués à la ressourcerie locale. |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Adoption de règlements pour interdire la disposition des matières recyclables, résidus verts et RDD dans les ordures | 5 municipalités offrent des subventions pour des couches lavables. |
| | Financement pour l'achat de couches lavables | |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Financement pour l'achat de couches lavables | |
| Programme de subvention des sacs en papier obligatoires (50 % des coûts) pour la collecte des feuilles | 20 subventions pour des couches lavables depuis 2016, pour un total de 6 745 \$ | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Mise à jour du règlement sur les matières résiduelles à Sainte-Brigitte-de-Laval | - | |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|--|--|
| Mesure 4 Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire | CMQuébec | |
| | Campagne de promotion, d'information, de sensibilisation et d'éducation sur l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique, le vermicompostage et le compostage communautaire | - |
| | Agglomération de Québec | |
| | Programme de subvention au compostage communautaire depuis 2006 | Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. 49,3 tonnes ont été compostées en 2020. 270 000 \$ au total ont été utilisés pour financer les formations au compostage domestique et la gestion des sites de compostage communautaire. 15 formations ont été données et 1 183 citoyens ont été formés. |
| | Sensibilisation sur le site Web de la Ville de Québec | |
| | Interdiction par règlement de déposer du gazon et des feuilles mortes dans les déchets | |
| | Séances de formation gratuites au compostage domestique | |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | 6 capsules de promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage à l'été et l'automne 2017 ont été diffusées sur la page Facebook de la MRC. | Total de 1 853 personnes informées |
| | Interdiction de déposer des résidus verts dans les ordures | 8 règlements municipaux en vigueur |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Financement de 50 % pour l'achat de composteurs domestiques jusqu'à concurrence de 50 \$ | 23 composteurs ont été financés entre 2016 et 2018, et publipostage pour encourager le feuillicyclage et l'utilisation de sacs en papier. Brigade GMR (2 employés à l'été) : distribution de billets de courtoisie. 353 avis ont été remis depuis 2017 dont 11 signalaient la présence de gazon dans les déchets. |
| | Interdiction de mettre le gazon aux ordures | |
| | Inspection des bacs par la brigade GMR afin de faire respecter la réglementation sur l'herbicyclage | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Mise en place d'un règlement sur l'herbicyclage et le feuillicyclage | Règlement dans les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage. Formation donnée pour promouvoir le compostage domestique. 3 400 \$ ont été utilisés pour promouvoir le compostage domestique (campagne de sensibilisation et subvention). | |
| Subvention pour l'achat de composteurs | | |
| Plan de communication annuel sur l'herbicyclage et promotion du compostage domestique | | |
| Recyclage – Collecte sélective | | |
| Mesure 5 Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis | Agglomération de Québec | |
| | Collecte des matières recyclables offerte gratuitement aux ICI | 6 928 ICI différents sont collectés (+ 3 588 ICI par rapport à 2017). 130 bâtiments ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. VLAL : Recyclage présent dans 50 % des immeubles institutionnels de la ville |
| | Rencontres, sensibilisation et accompagnements personnalisés des ICI | |
| | Installation de nouveaux contenants de récupération dans certains bâtiments de la Ville de Québec | |
| | Participation au projet pilote de récupération des contenants dans les écoles | 10 écoles ont participé au projet |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Collecte des matières recyclables offerte gratuitement à tous les ICI | En 2020, uniformisation des contenants de collecte. Tous les ICI du territoire ont accès à la collecte. |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Implantation d'une collecte municipalisée, en chargement avant, pour le carton | 22 ICI sont collectés en 2020. |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| Modulation de la tarification pour inciter les ICI à recycler | 100 % des ICI du territoire sont desservis en 2020. | |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|---|--|
| Mesure 6 Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements | Agglomération de Québec | |
| | Subvention à l'acquisition de contenants compartimentés, conteneurs semi-enfouis, sacs, etc. | |
| | Distribution gratuite de contenants de récupération dans certains immeubles à logement de la ville de Québec | 80 contenants compartimentés ont été subventionnés pour un total de 89 500 \$. 832 494 \$ ont été utilisés pour l'acquisition et l'installation de contenants de récupération. |
| | Diagnostic des équipements de récupération dans les multilogements | Plus de 500 immeubles multilogements ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. Plus de 3 000 immeubles multilogements (10 logements et +) ont été diagnostiqués. |
| | Collecte gratuite de contenants semi-enfouis | 80 contenants compartimentés et 11 contenants semi-enfouis ont été installés par la Ville durant la période. |
| | Participation financière et technique pour l'implantation de contenants semi-enfouis et enclos à encombrants sur le site de l'OMHQ Saint-Pie-X | |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Collecte des matières recyclables offerte gratuitement à tous les multilogements | En moyenne, annuellement, une dizaine de conteneurs sont fournis gratuitement aux nouveaux immeubles multilogements. |
| | Distribution gratuite de contenants de récupération à tous les immeubles multilogements | |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| Très peu de multilogements sur le territoire de la MRC. Tous ceux qui s'y trouvent sont desservis. | | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Bacs et conteneurs fournis sans frais | 4 nouveaux multilogements desservis à SBDL (3 conteneurs et quelques bacs roulants) | |
| Pose d'affiches et communication avec les propriétaires | 2 nouveaux conteneurs ont été installés pour des multilogements à Lac-Beauport. | |
| Mise en place de conteneurs pour les multilogements | 100 % des multilogements du territoire desservi | |
| Mesure 7 Planter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer) | Agglomération de Québec | |
| | Analyse et visite de certains bâtiments municipaux afin d'y déployer une saine gestion des matières résiduelles | |
| | Identification d'un modèle d'îlot unique pour la récupération des déchets et des matières recyclables en aires publiques | 206 bâtiments municipaux ont été intégrés à la collecte sélective. Environ 600 îlots de récupération ont été déployés sur les rues. 6 340 contenants ont été distribués, tous types confondus. |
| | Déploiement d'îlots de récupération en bordure de rue | |
| | VSADD et VLAL : Implantation de bacs de recyclage dans les lieux publics du territoire et dans les immeubles municipaux | Recyclage implanté dans 100 % des bâtiments municipaux pour la VSADD. Recyclage implanté dans 50 % des bâtiments municipaux pour la VLAL (52 immeubles ont été desservis). |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Implantation d'îlots de récupération dans les lieux publics et municipaux | Toutes les municipalités locales de la MRC ont implanté des îlots de récupération dans ses lieux publics et municipaux. |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Financement de 50 % du coût des îlots de récupération des municipalités | 35 982 \$ ont permis d'acheter et de subventionner les îlots de tri. 67 îlots ont été financés depuis 2016. |
| | Achat d'îlots de récupération pour certains lieux publics | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Installation de contenants dans les lieux publics de plusieurs municipalités | Lac-Beauport, Stoneham, Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que d'autres municipalités de la Régie ont déployé de nouveaux contenants. Projet pilote à l'école Montagnac | |
| Sensibilisation et affichage dans les lieux publics | Implantation de 5 îlots 3 voies dans certains bâtiments municipaux à Sainte-Brigitte-de-Laval 5 nouveaux lieux publics desservis à Stoneham | |
| Implantation d'une boîte Terracycle à Sainte-Brigitte-de-Laval | Implantation de 6 bacs de recyclage dans les espaces sportifs ainsi qu'un conteneur de recyclage au bureau municipal à Lac-Beauport | |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|---|---|
| Mesure 8 Augmenter la récupération du verre | Agglomération de Québec | |
| | <p>Poursuite du projet Verre l'Innovation d'Éco Entreprises Québec (centre de tri de la Ville de Québec)</p> <p>Participation active aux différentes instances en lien avec la modernisation du système de consigne</p> | Ajout d'équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier |
| Mesure 9 Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel) | CMQuébec | |
| | Étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaires et projet pilote dans certaines écoles | <p>Identification de pistes de solution avec des intervenants du milieu et création d'un projet pilote dans 10 écoles où des équipements de collecte ont été implantés et environ 6 000 élèves ont été joints. En 2014, le taux de récupération dans les écoles était en moyenne de 11 %.</p> <p>En 2016, 58 établissements scolaires ont été sondés. Le taux de récupération de ces écoles variait de 3,9 % à 17,5 % Le taux de mise en valeur de contenants est passé de 10,5 % en moyenne (données de 2014–2016) à 36,2 % en 2019.</p> |
| | Agglomération de Québec | |
| | Subvention à un projet de symbiose industrielle avec le CRE Capitale-Nationale | Subvention de 25 000 \$ octroyée pour un projet de symbiose industrielle en collaboration avec le CRE Capitale-Nationale Plus de 3 000 bacs de recyclage distribués en 2020 |
| | Poursuite de la gratuité pour la collecte des matières recyclables aux ICI | |
| | Poursuite de la fourniture gratuite des contenants de collecte sélective aux résidences | |
| | Implantation d'une collecte spéciale de récupération des matières recyclables dans les parcs | |
| | VLAL : analyse pour évaluer la possibilité de collecter les matières recyclables chaque semaine | - |
| | VLAL : implantation de compartiments pour récupération des batteries, bouchons de liège et autres articles recyclables | - |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| En collaboration avec l'entreprise RECORK, la MRC a élaboré un nouveau système de récupération des bouchons de liège. | 2 points de dépôt pour les bouchons de liège sont désormais disponibles sur le territoire de la MRC. | |
| Poursuite de la gratuité pour la collecte des matières recyclables aux ICI | 100 % des ICI du territoire ont accès à la collecte sélective. En moyenne, annuellement, une dizaine de conteneurs et environ 300 bacs roulants sont distribués aux nouveaux arrivants résidentiels. | |
| Poursuite de la fourniture gratuite des contenants de collecte sélective aux résidences | | |
| Ajouter des collectes spéciales de matières recyclables | Ajout d'une collecte résidentielle supplémentaire des matières recyclables durant la période des Fêtes depuis 2016 | |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Guide à l'intention des municipalités sur une tarification suggérée aux ICI en fonction du service offert | En cours de réalisation | |
| Atelier d'économie circulaire pour les entrepreneurs | | |
| Recherche de débouchés pour les plastiques de fermes | Participation à l'Espace Innovation du Réseau Matériaux Renouvelables Québec de l'Université Laval Rencontre avec Agri-Récup et des partenaires pour la collecte et le recyclage de tubulures acéricoles | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Incitatifs de la RRGMRP aux ICI dans le but d'améliorer les performances en gestion des matières résiduelles (tarification gratuite de la collecte des matières recyclables pour le secteur commercial à Stoneham) | 1 925 tonnes de matières recyclables commerciales (ICI) ont été collectées sur le territoire de la RRGMRP. | |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|---|---|---|
| Mesure 10 Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables | Agglomération de Québec | |
| | Ville de Québec : Adoption d'une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser notamment l'adoption de pratiques en gestion des matières résiduelles responsables | - |
| | VLAL : Politique de diminution de l'impression | 10 % de réduction des impressions en 2019 par rapport à l'année précédente |
| | VSADD : Mise en œuvre d'une politique « Zéro impression » | 50 % des objectifs ont été atteints. |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Maintien de la certification « ICI On recycle » à la MRC | |
| | Conférence midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC et des municipalités | 13 employés ont participé à la conférence |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Pas d'information | |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | Élaboration d'une politique environnementale interne | |
| | Faire connaître les bons coups sur le territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles | |
| | Sensibilisation des employés d'entretien | La RRGMRP a adopté 3 politiques écoresponsables (approvisionnement, événement et GMR/énergie). Elle encourage ses municipalités membres à suivre l'exemple. |
| | Promotion du programme « ICI On recycle » auprès des municipalités membres de la RRGMRP | |
| Installation de bacs de récupération dans tous les services et édifices publics au Lac-Beauport | | |
| Création d'un comité interne à la municipalité de SDBL | | |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|---|---|
| Mesure 11 Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées | Agglomération de Québec | |
| | Élaboration et mise en œuvre du plan de communication 2017 | |
| | Lancement et mise en œuvre de la campagne « Ça va là » | Plus de 550 000 personnes ont été jointes par la campagne « Ça va là ». |
| | Organisation de nombreux kiosques d'information, sensibilisation et éducation tenus dans des lieux et des événements publics | Placement de la campagne lors de deux émissions télédiffusées; le « Bye-Bye », qui rejoint un très large auditoire. |
| | Dotation d'un poste de conseiller à la formation | - |
| | VSADD et VLAL : publications dans les journaux locaux et les médias sociaux selon les différentes campagnes de RECYC-QUÉBEC, CMQuébec, etc. | - |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Outils d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant les services de gestion des matières résiduelles diffusés mensuellement sur Facebook et dans les journaux municipaux | |
| | Brigade verte et sensibilisation des citoyens et des ICI | Sensibilisation auprès de 1 480 élèves de 80 classes du préscolaire à la 6 ^e année |
| | Sensibilisation sur les 3RVE dans les écoles primaires de la MRC par Québec'ERE | Distribution d'un Guide du tri et de calendriers de collectes à l'ensemble des 14 000 unités d'occupations résidentielles de la MRC |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Mise sur pied d'une brigade GMR | | |
| Création et maintien de la page Facebook « Récup Île d'Orléans » | Brigade GMR | |
| Amélioration du calendrier annuel de GMR | Tous les élèves de trois écoles ont participé aux ateliers (1 à 2 ateliers par année). | |
| Atelier de sensibilisation dans les écoles | Programme Bourse Scol'ère- Coop FA pour deux classes | |
| Publipostage du bilan annuel de GMR | | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Sensibilisation par la brigade GMR | | |
| Soutien financier de la MRC aux municipalités locales pour les activités de la brigade verte | Activités dans les écoles de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval Investissements de 20 045 \$ pour le déploiement des outils d'ISÉ en 2019 | |
| Campagne de sensibilisation annuelle et publications par infolettres, le site Web et les journaux municipaux | | |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|--|--|
| Recyclage – CRD | | |
| Mesure 12 Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction | CMQuébec | |
| | Formations données aux architectes (webinaire de 1,5 h et atelier de travail personnalisé de 1,5 h) | Au total, 3 webinaires et 10 ateliers auprès de 30 participants provenant de 15 firmes différentes |
| Mesure 13 Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD | CMQuébec | |
| | Avant d'entamer des démarches supplémentaires, la CMQuébec et ses partenaires désirent participer à la formation sur l'écogestion des chantiers de RECYC-QUÉBEC | - |
| Mesure 14 Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés) | Agglomération de Québec | |
| | Le gypse est maintenant accepté aux écocentres. | - |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Pas d'information | |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30 \$/visite) | 2 230 visites aux écocentres de la Ville de Québec en 2019 | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| Évaluation de la possibilité de séparer le gypse dans les écocentres | - | |
| Mesure 15 Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement | Agglomération de Québec | |
| | Le bois est accepté dans les écocentres. | 2 526 tonnes de bois ont été récupérées par le réseau d'écocentres en 2019. |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Acceptation et tri à la source du bois dans les écocentres | 100 % des écocentres acceptent le bois et 5/6 effectuent le tri à la source. En 2020, près de 450 tonnes de bois ont été récupérées dans ces 5 écocentres. |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30 \$/visite) | 2 230 visites aux écocentres de la Ville de Québec en 2019 |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| Les entrepreneurs des municipalités membres de la RRGMRP sont dirigés vers le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville afin de trier et traiter les CRD en vue de leur valorisation ou recyclage. | 100 % des entrepreneurs CRD des municipalités membres de la RRGMRP sont dirigés vers le centre de tri CRD de Neuville. Le centre de tri CRD de Neuville est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC et affiche un taux de valorisation de 51 %. | |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|---|--|---|
| Recyclage – Écocentre | | |
| Agglomération de Québec | | |
| | Modification des heures d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des citoyens | Augmentation du nombre de visites de 38 % de 2018 à 2020 |
| | Améliorations apportées à l'écocentre Val-Bélair | 6 672 tonnes récupérées à l'écocentre en 2019 |
| | Abolition de la limite annuelle de volume accepté dans les écocentres | |
| | Le service est maintenant gratuit en tout temps pour les résidents | Plus de 322 000 citoyens ont visité les écocentres en 2020. |
| | Ajout de cloches de récupération des vêtements en partenariat avec l'Armée du salut dans les écocentres | |
| | Réalisation d'analyses en 2020 afin de bonifier les services offerts et lisser les courbes d'achalandage | Revue des pratiques dans plus de 100 écocentres, logiciel de suivi des files en temps réel, système de réservation, etc. |
| | Organisation de journées d'écocentre mobile | Organisation de 24 journées d'écocentre mobile depuis 2019. En 2019, les écocentres mobiles ont permis de récupérer : 12,3 tonnes de RDD et 12,6 tonnes de métaux et TIC. |
| Mesure 16 Optimiser les services offerts dans les écocentres | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | L'écocentre de la municipalité de Boischatel s'agrandit et se modernise en 2018 pour couvrir une superficie totale de 3 800 m ² . | 428 tonnes ont été récupérées par l'écocentre modernisé de Boischatel en 2019. Plus de 24 683 visites pour tous les écocentres de la MRC en 2019-2020 |
| | Implantation de la récupération des tubulures d'éraiblières à l'écocentre de L'Ange-Gardien | 3 tonnes de tubulures ont été récupérées et recyclées en 2019, 2020 et 2021. |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| | Ajout d'un point de dépôt pour la peinture à l'huile à la municipalité de Saint-Laurent | - |
| | Réalisation du « Méga-Recyclage » annuel au début de chaque mois de mai (annulé en 2020 en raison de la pandémie Covid-19) | En 2019: 1500 livres de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante. 445 visites en 2019 (352 visites en 2018) |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| | Ouverture d'un écocentre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de desservir la partie ouest de la MRC | 14 144 visites à l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en 2020 |
| | Réaliser une étude d'optimisation dans la partie Est (travaux préliminaires à la mise en place d'un écocentre à Lac-Beauport permettant de desservir Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval) | Les travaux de construction ont débuté en août 2021 (budget de l'ordre de 600 000 \$ d'infrastructures et 350 000 \$ en exploitation). |
| Agglomération de Québec | | |
| | Poursuite du service de collecte des encombrants | 73 % de la population utiliserait le service selon un sondage. |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | |
| | Poursuite du service de collecte des encombrants | 100 % du territoire est desservi. |
| Mesure 17 Implanter un système de collecte des résidus encombrants | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Entente avec AIM pour le traitement des encombrants | Garantie d'un taux de valorisation à 90 % des encombrants |
| | Réalisation du « Méga-Recyclage » annuel au début de chaque mois de mai (collaboration avec PureSphera) | 4 appareils réfrigérants récupérés en 2018 et 14 appareils en 2019 |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| | Implantation de la collecte d'encombrants | 100 % du territoire est desservi (fréquence selon les municipalités). |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|---|---|
| Mesure 18 Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.) | CMQuébec | |
| | Campagne de sensibilisation réalisée et site dédié www.tesresidusdangereux.com Inclusion de messages reliés dans la grande campagne ISÉ « Ça va là! » | Distribution postale du dépliant Plus de 170 000 \$ ont été investis entre 2017 et 2019 pour ces actions. |
| | Agglomération de Québec | |
| | Les batteries d'outils, de véhicules et de bateaux sont acceptées dans les écocentres depuis 2020. | - |
| Recyclage – Matières organiques | | |
| Mesure 19 Doter le territoire de la CMQuébec d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues) | Agglomération de Québec | |
| | Poursuite de la construction du centre de biométhanisation de la Ville de Québec, incluant la récupération de la matière organique à l'incinérateur | Projet pilote auprès des citoyens, plus de 10 000 inscriptions ont été reçues. 98,3 % des participants ont indiqué souhaiter participer à la collecte à grande échelle prévue pour 2022. |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Réalisation d'une étude de faisabilité de la méthanisation des boues et des résidus alimentaires | Signature, en décembre 2019, d'une entente intermunicipale entre la Ville de Québec, la MRC et ses 8 municipalités locales pour le traitement de ses matières résiduelles aux installations de traitement de la Ville de Québec |
| | Réalisation d'une étude sur l'analyse comparative de 5 scénarios de collecte et de traitement des matières organiques | |
| | Valorisation des boues municipales produites par les 2 usines de traitement des eaux usées | Plus de 2 500 tonnes de boues sont valorisées chaque année. |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Traitement des boues de fosses septiques dans toutes les municipalités, sauf Sainte-Pétronille. | Toutes les boues de fosses septiques sont traitées (épandage en champs ou traitées par la STEP de la Ville de Québec). |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | La RRGMR dispose d'un centre de transbordement pour ses matières organiques qui sont par la suite transportées et traitées chez GSI Environnement à Saint-Henri-de-Lévis. | 8 007 tonnes de matières organiques ont été collectées sur le territoire de la RRGMR en 2020. |
| Mesure 20 Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (secteurs résidentiels et ICI) | Agglomération de Québec, MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | À venir en 2022 avec les installations de la Ville de Québec | Le centre de biométhanisation permettra de traiter 86 660 tonnes de résidus alimentaires et 96 000 tonnes de biosolides. |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | Implantation d'un service à Stoneham qui dessert aussi les commerces et les copropriétés | Investissement de 384 000 \$ en 2019 pour l'implantation d'un service. En 2019, les résidus verts collectés représentent 52,7 tonnes. |
| | Promotion d'un service de collecte à Sainte-Brigitte-de-Laval | 365,26 tonnes collectées en 2019 |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier est en voie d'implanter un service de collecte des matières organiques | - | |
| Mesure 21 Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques | Agglomération de Québec, MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | À venir en 2022 | - |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | La RRGMR diffuse le taux de diversion annuel | Taux de diversion de 63 % en 2019 |
| Mesure 22 Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques | CMQuébec | |
| | À venir | - |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|---|---|
| Mesure 23 Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle | Agglomération de Québec | |
| | Mise en œuvre de grandes campagnes annuelles de communication portant sur différents sujets : recyclage, gaspillage alimentaire, achat responsable, réduction à la source, résidus organiques, etc. | Publication de la grande campagne « Ça va là » et une prochaine qui portera sur la récupération des résidus alimentaires |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Capsules de sensibilisation à la GMR diffusées sur la page Facebook de la MRC | 2 capsules par mois |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| À venir | | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | |
| | Campagnes de sensibilisation dans les municipalités qui ont un service de collecte | Diverses publications sur des sites Internet, dans des infolettres, dans des journaux municipaux, etc. |
| Mesure 24 Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.) | Agglomération de Québec | |
| | Revue des pratiques à l'international des systèmes de collecte | 2 projets pilotes ont été menés : 2 000 citoyens et 130 ICI |
| | Projets pilotes de récupération de résidus alimentaires menés | |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Collectes régionales des résidus verts offertes par la MRC aux municipalités | 350 tonnes de résidus verts en 2021 |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | À venir | |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | Intégration au plan de communication régional | - |
| | Distribution de contenants à compostage pour la cuisine à Saint-Gabriel-de-Valcartier | - |
| Collecte sans frais pour les citoyens et les ICI sur le territoire de la RRGMRP | 98 ICI participent à la collecte des matières organiques sur le territoire de la RRGMRP en 2020. | |
| Élimination | | |
| Mesure 25 Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination | Processus réalisé en continu | - |
| Mesure 26 Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales | Agglomération de Québec | |
| | Quatre unités d'injection de charbons activés ont été installées sur les fours de l'incinérateur. Des brûleurs au gaz, dont l'un au gaz naturel, ont été installés sur chacun des quatre fours. | L'incinérateur amélioré jumelé aux projets de biométhanisation et à la valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement). |
| Mesure 27 Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination | Agglomération de Québec | |
| | Ville de Québec : implantation d'un système de suivi et contrôle des opérations de collecte | Les camions de collecte sont équipés d'outil de lecture. |
| | VSAD : Implantation de critères environnementaux dans les appels d'offres de collecte | 2/3 des camions de collecte roulent au gaz naturel. |



| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|---|---|--|
| Mesure 28 Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique | Agglomération de Québec | |
| | Modernisation de l'incinérateur | Détournement de 9 580 tonnes de boues de l'élimination vers la valorisation agricole en 2019 et 2020 4 275 tonnes de mâchefers sont valorisées en 2019. |
| | Étude sur le potentiel de valorisation des cendres d'incinération | |
| | Vente d'une partie de la vapeur produite par l'incinérateur | Plus de 50 % de la vapeur produite est vendue à trois clients : Glassine Canada inc, Papiers White Birch et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. |
| Mesure 29 Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues | Agglomération de Québec | |
| | Règlement qui interdit de mettre des matières recyclables dans les ordures | Adopté en 2021 |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Adoption de règlements visant notamment à interdire la disposition des matières recyclables dans les ordures | Adoption du règlement par toutes les municipalités |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Mise à jour du règlement sur la gestion des matières résiduelles | L'élimination des matières recyclables est interdite depuis 2017 et l'élimination des boues sera interdite à partir de 2022. |
| Mesure 30 Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | Pas d'information | |
| | Travail en continu pour assurer la pérennité des équipements et infrastructures | - |
| Mise en œuvre | | |
| Mesure 31 Produire un plan de mise en œuvre du PMGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQuébec | CMQuébec | |
| | Soutien financier et technique à la réalisation des plans de mise en œuvre | 116 478 \$ investis en 2016 et 2017 |
| Mesure 32 Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire | CMQuébec | |
| | Mise en place et participation à la Table métropolitaine sur l'avancement, la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR | 9 rencontres ont eu lieu depuis 2017. La Table est formée de 6 élus représentant les quatre composantes de la CMQ (les conseillers en GMR sont conviés aux rencontres). |
| Mesure 33 Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles | CMQuébec | |
| | Acquisition de connaissances (colloques, forums, comités provinciaux, revues d'actualité, etc.). Partage de ces connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) par le comité technique | Plusieurs rencontres ont lieu annuellement pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement. 4 200 employés de la Ville de Québec ont été formés en 2019, pour un total de 150 formations. |
| | Offre d'une formation à l'interne sur la collecte intelligente | Au moins une présentation par année a été donnée aux employés de la CMQuébec en GMR et au moins 2 présentations aux comités de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) et du LET (CVLE) sur l'avancement du PMGMR et sa révision. 3 séances de partage des connaissances entre les professionnels en GMR de la CMQuébec et ses composantes |
| | Veille hebdomadaire réalisée à l'interne | |

| Mesures | Actions réalisées | Retombées |
|--|--|---|
| Mesure 34 Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance) | CMQuébec | |
| | Publications des résultats sur les médias sociaux et le site Internet de la CMQuébec | 32 publications ont été réalisées en GMR entre 2017 et fin 2020. 10 045 utilisateurs ont été joints entre 2017 et 2020. |
| Mesure 35 Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR | CMQuébec | |
| | Transmission à la CMQuébec des montants dépensés par mesure, pour chaque année, pour chaque composante | - |
| Mesure 36 Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles | Agglomération de Québec | |
| | Plan de reconnaissance en cours d'élaboration | - |
| | MRC de La Côte-de-Beaupré | |
| | Publication d'un bilan 2020 sur la performance des collectes municipales et des écocentres | Taux de récupération de 38 % en 2018 |
| | MRC de L'Île-d'Orléans | |
| | Pas d'information | |
| | MRC de La Jacques-Cartier | |
| | Pas d'information | |



BIBLIOGRAPHIE

- Agglomération de Québec. (2019). Rôle d'évaluation.
- Agglomération de Québec. (2020, Février). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Récupéré sur https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/docs/SAD-12-2019.pdf
- Argus Environnement inc. (2021, Septembre). Inventaire des quantités de matières résiduelles dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PMGMR) – Territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).
- Boivin, R. (2021, Juillet 22). Calendrier des travaux d'assainissement des eaux usées à Sainte-Pétronille. Récupéré sur Autour de l'Île: <http://autourdelile.com/2021/07/calendrier-des-travaux-dassainissement-des-eaux-usees-a-sainte-petronille/>
- Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. (2021, Octobre 5). Reconnaissance des efforts pour l'incinérateur par le directeur de santé publique de la Capitale-Nationale. Québec.
- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR). (s.d.). Récupéré sur <https://www.incinerateur.qc.ca/>
- Comité de vigilance du LET. (2021). Qui nous sommes ? Récupéré sur Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec: <https://www.vigilancelevq.ca/le-comite/qui-nous-sommes/>
- Commission sur la protection du territoire agricole québécois (CPTAQ). (2021). Zone agricole provinciale.
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2020). Demande de renseignements concernant la quantité de matières résiduelles traitées. Récupéré sur <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=3PzNPopvIkCZOwyI3zAtZxneXGL5U-IDm2mA9BXfbiNUM0IMWjEOQlhQMVoXWEVPNENNWFMyQIFIU54u>
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021a). Bottin du réemploi. Récupéré sur CMQuébec: <https://cmquebec.qc.ca/cartes-et-statistiques/bottin-du-reemploi/>
- Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021b). Occupation générale du sol.
- Composantes. (2019). Rôle d'évaluation.
- Dufour, É. (2016, Septembre 13). Modernisation de l'usine d'épuration des eaux. Récupéré sur L'Écho du Lac: <https://lechodulac.ca/modernisation-de-lusine-depuration-des-eaux/>
- Gouvernement du Québec. (2021). Stations d'épurations – Rejets d'eaux usées. Récupéré sur Données Québec: https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/pressions-municipales-rejets-d-eaux-usees/resource/ae0509d7-466f-4bfc-90aa-b4d4fd82018a?inner_span=True
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019, Décembre). Ménages projetés des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016–2041.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021, Janvier). Municipalités et population totale, 1996 à 2019. Récupéré sur Direction des statistiques sociodémographiques.: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>
- Légis Québec. (s.d.a). Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, Q-2, r. 10. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2010>
- Légis Québec. (s.d.b). Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, Q-2, r. 43. Récupéré sur <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%2043>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020a). Formulaire de déclaration annuelle pour les applications réglementaires du REIMR et RREEMR.



- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020b). Nouvelles. Récupéré sur CISION: <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-du-quebec-autorise-la-poursuite-de-l-exploitation-du-lieu-d-enfouissement-technique-de-saint-nicephore-par-wm-quebec-inc--826840520.html>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021a). L'élimination des résidus ultimes – Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021b). Registre des aires protégées.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2020, Septembre). Découpage des arrondissements de la Ville de Québec.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC). (2021c). Redevance pour l'élimination des matières résiduelles. Récupéré sur Environnement: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021d). Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Récupéré sur Environnement: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/programme.htm>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021^e). Registre des évaluations environnementales, décret 1236-2021. Récupéré sur MELCC: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/1236-2021.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021f). Registre des évaluations environnementales. Récupéré sur MELCC: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-094
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021g). Subventions – Région 3, Capitale–Nationale – Bilan des subventions versées depuis le début du programme.
- Ministère des Affaires municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMRO). (2009, Mai 5). Liste des stations d'épuration – Service des programmes et du suivi des infrastructures.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020, Janvier). Communauté métropolitaine de Québec. Récupéré sur Découpage administratif MERN, janvier 2020. Superficies compilées par le MERN, mars 2019. Décret de population (1214-2019): https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMQuebec.pdf
- MRC de La Côte–de–Beaupré. (2017). Schéma d'aménagement et de développement durable révisé.
- MRC de La Côte–de–Beaupré. (2019). Rôle d'évaluation.
- MRC de La Jacques–Cartier. (2018, Mai). Schéma d'aménagement et de développement révisé.
- MRC de La Jacques–Cartier. (2019). Rôle d'évaluation.
- MRC de L'Île–d'Orléans. (2005, Juin). Schéma d'aménagement révisé. Récupéré sur http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/schema-revise_2005.pdf
- MRC de L'Île–d'Orléans. (2019). Rôle d'évaluation.
- Municipalité du Lac–Beauport. (2021). Vivement l'écocentre! Récupéré sur Lac–Beauport: <https://lac-beauport.quebec/vivement-lecocentre/>
- Québec, V. d. (2021). Installations municipales, Centre de biométhanisation. Récupéré sur Ville de Québec: <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/centre-biomethanisation.aspx>
- Radio–Canada. (2014, Décembre 16). Deux écocentres fermeront leurs portes à Québec. Récupéré sur ICI Radio–Canada Québec: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/698517/ecocentres-fermeture-montmorency-loretteville-quebec>
- RECYC–QUÉBEC. (2021, septembre 17). Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD. Récupéré sur RECYC–QUÉBEC: <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf>
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). (2021). Lieu d'enfouissement technique. Récupéré sur La Régie verte: <https://www.laregieverte.ca/a-propos/lieu-denfouissement-technique/>

- Stantec Experts-conseils ltée. (2021). Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.
- Statistique Canada. (2016a). Compilation spéciale du recensement de la population 2001 et 2006, CO-1230 et Enquête nationale auprès des ménages 2011, CO-1415. Récupéré sur Profils de recensement 2016.
- Statistique Canada. (2016b). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 8 février 2017. Récupéré sur Profils du recensement, 1981 à 2016.: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm>
- Statistique Canada. (2016c). Profils du recensement, 1980 à 2005, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006 et Enquête nationale auprès des ménages 2011. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: <https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=O&DIM=O&FL=A&FREE=O&GC=O&GK=O&GRP=1&PID=107758&PRID=O&PTYPE=105277&S=O&SHOWALL=O&SUB=O&Temporal=2013&THEME=98&VID=O&VNAMEE=&VNAMEF=>
- Statistique Canada. (2016d). Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016099 au catalogue de Statistique Canada. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=O&DIM=O&FL=A&FR>
- Statistique Canada. (2016^e). Recensement de la population de 2016. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=C&Code1=2421&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=La+Cote-de-Beaupre&SearchType=Begins>
- Statistique Canada. (2017, Novembre). Recensement de 2016, produit n° 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2423027&Geo2=CD&Code2=2423&Data=Count&SearchText=quebec&SearchType=Begins&SearchPR=O1&B1=Population&TABID=1>
- Statistique Canada. (2021, Janvier). Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales). Récupéré sur Adapté de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
- Ville de Lévis. (2016, Avril). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Récupéré sur https://www.ville.levis.qc.ca/uploads/tx_lborules/RV-2015-15-04.pdf
- Ville de Québec. (2021a). Site d'enfouissement. Récupéré sur Ville de Québec: <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/site-enfouissement.aspx#:~:text=Le%20lieu%20d'enfouissement%20de,'autre%20C3%A0%20Saint%E2%80%91Joachim>.
- Ville de Québec. (2021b). Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. Récupéré sur Ville de Québec: https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/matieres-residuelles/valorisation_matieres_organiques/
- Ville de Québec. (2021c). Écocentres. Récupéré sur Ville de Québec: <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/ecocentres/>
- Ville de Québec. (2021d). Incinérateur. Récupéré sur <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/incinerateur.aspx>
- Ville de Québec. (s.d.). Superficie des arrondissements de la Ville de Québec.



Annexe A

Règlements municipaux par composante

| Composantes / municipalités | Règlement n° | Libellé du règlement |
|--------------------------------|--------------------------|--|
| Agglomération de Québec | | |
| Agglomération de Québec | R.A.V.Q. 506 | Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles |
| Ville de Québec | R.R.V.Q. Chapitre V-2 | Règlement sur la vidange des installations septiques |
| Ville de Québec | R.V.Q. 1925 | Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures |
| Ville de Québec | R.V.Q. 2547 | Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la Ville relativement à l'enlèvement des matières résiduelles |
| Ville de Québec | R.V.Q. 2572 | Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | 997-95 | Règlement sur la gestion des déchets |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | REGV- SAD-2012-312 | Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention |
| L'Ancienne-Lorette | 142-2010 | Règlement concernant le compostage |
| L'Ancienne-Lorette | 340-2019 | Règlement concernant la gestion des matières résiduelles en remplacement d'une partie du règlement N° 328-2018 |



| Entrée en vigueur | Sujets |
|-------------------|--|
| 5 novembre 2010 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 16 février 2007 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 20 septembre 2012 | Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles énonçant les modalités du programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures |
| 22 juin 2017 | Règlement général énonçant la compétence exclusive du conseil de la Ville à l'égard de l'enlèvement des matières résiduelles |
| 2 mars 2021 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 6 janvier 1995 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 5 mars 2012 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques et de rétention |
| 17 décembre 2010 | Règlement spécifique encadrant le compostage domestique |
| 30 janvier 2020 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |

| Composantes / municipalités | Règlement n° | Libellé du règlement |
|----------------------------------|--------------|--|
| MRC de La Côte-de-Beaupré | | |
| Beaupré | 1217 | Règlement sur la gestion des matières résiduelles |
| Boischatel | 98-652 | Règlement sur les vidanges périodiques des fosses septiques, des fosses de rétention et sur la gestion des boues sur le territoire de la municipalité de Boischatel |
| Boischatel | 2018-1049 | Règlement concernant la gestion des matières résiduelles |
| Boischatel | 2018-1050 | Règlement concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre |
| Château-Richer | 532-17 | Règlement concernant les règles de gestion des matières résiduelles sur le territoire de Château-Richer abrogeant et remplaçant le règlement no 375-04 |
| L'Ange-Gardien | 07-556 | Règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles |
| L'Ange-Gardien | 17-652 | Règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | 18-746 | Règlement relatif à la gestion des déchets |
| Saint-Joachim | 298-2006 | Règlement sur la cueillette et la gestion des déchets |
| Saint-Joachim | 422-2020 | Règlement concernant la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Saint-Joachim |
| Saint-Tite-des-Caps | 494-2017 | Règlement pourvoyant à organiser un service d'enlèvement des ordures sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps, à déterminer la manière d'en disposer et à fixer un mode de compensation pour ce service |
| Saint-Tite-des-Caps | 512-2018 | Règlement relatif à la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | 383-V | Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement 267-V |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 148 | Règlement déclarant la compétence de la MRC de La-Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire, afin de prolonger ce service aux institutions, aux commerces et aux industries (ICI) |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 202 | Règlement déterminant les règles de gestion pour la collecte des matières recyclables |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 133 | Règlement déclarant la compétence de la MRC de La-Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles |



| Entrée en vigueur | Sujets |
|---------------------------|---|
| 13 novembre 2017 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 2 mars 1998 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 3 avril 2018 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 3 avril 2018 | Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 25 septembre 2017 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 1 ^{er} août 2007 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 5 décembre 2017 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 14 janvier 2019 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 5 juin 2006 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 5 oct. 2020 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 6 mars 2017 | Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles |
| 3 décembre 2018 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 4 mai 2020 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 27 septembre 2006 | Règlement déclarant la compétence exclusive de la MRC à l'égard de la collecte des matières recyclables produites par les ICI du territoire |
| 5 juin 2019 | Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 3 mars 2004 | Règlement déclarant la compétence exclusive de la MRC à l'égard de la collecte des matières recyclables sur son territoire |

| Composantes / municipalités | Règlement n° | Libellé du règlement |
|-----------------------------------|--------------|--|
| MRC de L'Île-d'Orléans | | |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 08-074 | Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 011-088 | Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 012-111 | Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 020-161 | Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 2013-323 | Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 2013-326 | Règlement imposant une amende lors de dépôt de rebuts à l'extérieur du conteneur à déchets |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 2017-351 | Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 2020-371 | Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 2021-384 | Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire et l'imposition d'une tarification |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 567-2016 | Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 594-2020 | Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | 471-2020 | Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre |
| Sainte-Famille | 2020-314 | Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre |
| Sainte-Famille | 2020-318 | Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et l'imposition d'une tarification |



| Entrée en vigueur | Sujets |
|-------------------|--|
| 7 oct. 2008 | Règlement spécifique comportant des règles complémentaires à la gestion des matières résiduelles réalisée par la MRC |
| 11 janvier 2011 | Règlement relatif aux modalités de prise en charge par la municipalité de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet |
| 5 février 2013 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 2 juin 2020 | Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents |
| 9 avril 2013 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques |
| 10 septembre 2013 | Règlement spécifique aux matières résiduelles imposant des sanctions financières en cas de dépôt de rebuts à l'extérieur d'un contenant à déchets |
| 5 juillet 2017 | Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 2 juin 2020 | Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents |
| 7 juin 2021 | Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 4 oct. 2016 | Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 6 juillet 2020 | Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents |
| 2 juin 2020 | Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents |
| 2 juin 2020 | Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents |
| 13 janvier 2021 | Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques |

| Composantes / municipalités | Règlement n° | Libellé du règlement |
|---|--------------|---|
| MRC de La Jacques-Cartier – Non-membres de la RRGMRP | | |
| Lac-Beauport | 5-152 | Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention |
| Lac-Beauport | 626 | Règlement abrogeant le règlement 600 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et abrogeant le règlement 8180 |
| Lac-Beauport | 646 | Règlement sur la gestion des matières résiduelles |
| Lac-Delage | H-2007-08 | Règlement sur la gestion des matières résiduelles |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 851-19 | Règlement régissant les matières résiduelles, remplaçant et abrogeant le règlement 548-08 |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | 537-08 | Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention |
| Stoneham-et-Tewkesbury | 18-832 | Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles et remplaçant le règlement 04-510 |
| MRC de La Jacques-Cartier – Membres de la RRGMRP | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | 10860-2014 | Règlement abrogeant le règlement 10150-2009 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles |
| Fossambault-sur-le-Lac | 2002-06-7525 | Règlement concernant l'enlèvement des déchets solides |
| Fossambault-sur-le-Lac | 11530-2018 | Règlement relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet |
| Shannon | 382 | Règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles |
| Shannon | 580-17 | Règlement sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le règlement 404 et toutes ses modifications ultérieures |



| Entrée en vigueur | Sujets |
|-------------------|--|
| 24 janvier 2011 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 14 juillet 2015 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 6 oct. 2017 | Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 4 juillet 2007 | Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 15 février 2019 | Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 15 décembre 2008 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 12 novembre 2018 | Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles |
| 6 mai 2014 | Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles uniformisant les règles sur les collectes pour les municipalités membres de la RRGMRP |
| 3 juin 2002 | Règlement spécifique encadrant l'enlèvement des matières résiduelles |
| 5 juin 2018 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques |
| 7 décembre 2009 | Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles uniformisant les règles sur les collectes pour les municipalités membres de la RRGMRP |
| 5 novembre 2018 | Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques |

Annexe B

Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|--------------|-------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Organisme gouvernemental et parapublic | | | | | |
| Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) | Direction régionale Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches 1175, boul. Lebourgneuf, bur. 100 Québec (Québec) G2K 0B7 T : (418) 644-8844 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) | Bureau de Québec (siège social) 300, rue Saint-Paul, bur. 411 Québec (Québec) G1K 7R1 T : (418) 643-0394 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Organisme municipal | | | | | |
| Bureau d'arrondissement des Rivières | 330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416200 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Bureau d'arrondissement de Beauport | Édifice Louis-Juchereau 10, rue Hugues-Pommier Québec (Québec) G1E 4T9 T : 418 6416500 | | X | | |
| Bureau d'arrondissement de Charlesbourg | Édifice René-Bédard 160, 76 ^e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 T : 418 6416400 | | X | | |
| Bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou | Édifice Joseph-Ernest-Grégoire 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416100 | | X | | |
| Bureau d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416700 | | X | | |
| Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416300 | | X | | |
| Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury | 325, chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com | | X | | |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|----------------------------------|--|----------------------------|
| Gestion des matières résiduelles | Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec RECYC-QUÉBEC | |
| Gestion des matières résiduelles | Aider la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération ou la valorisation (3R-V) Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec le MELCC | |
| Services aux citoyens | Information sur les services de gestion des matières résiduelles | |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR | Écocentre Étang aéré |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|---|---------------|----------|-----------------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Communauté métropolitaine de Québec | Delta 3 2875, boul. Laurier 10 ^e étage, bur. D3-1000 Québec (Québec) G1V 2M2 T: (418) 641-6250 C: info@cmquebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) | 400, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) GOX 2P0 T: 819 373-3130 C: energycle@energycle.ca | X | | Saint-Étienne-des-Grès | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Garage municipal de Beauport | 415, boul. Raymond Québec (Québec) G1C 0L3 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Beaupré | 10, rue Industrielle Beaupré (Québec) GOA 1E0 T: 418 827-8901 | | X | Beaupré | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Boischatel | 15, côte de l'Église, RR1 Boischatel (Québec) GOA 1H0 T: 418-822-0509 | | X | Boischatel | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Charlesbourg | Boulevard Jean-Talon Ouest Québec (Québec) G2K 2J5 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Château-Richer | 8006, avenue Royale Château-Richer (Québec) GOA 1N0 T: 418 824-4294 C: info@chateauricher.qc.ca | | X | Château-Richer | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Fossambault-sur-le-Lac | 15, rue des Étangs Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0M9 | | X | Fossambault-sur-le-Lac | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal de L'Ancienne-Lorette | 6476, rue Yvon-Dolbec L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 0A3 T: 418 827-8450 C: travauxpblics@lancienne-lorette.org | | X | L'Ancienne-Lorette | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de L'Ange-Gardien | 6355, avenue Royale L'Ange-Gardien (Québec) GOA 2K0 T: 418 822-1555 | | X | L'Ange-Gardien | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal De La Canardière | 1252, chemin de la Canardière Québec (Québec) G1J 2C4 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures | 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 T: 418 878-2955 C: info@vsad.ca | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges | 4070, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0 T: 418 826-0885 | | X | Saint-Ferréol-les-Neiges | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 3491, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3S0 T: 418 829-3100 C: info@msfio.ca | | X | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|---|--|---|
| Services aux citoyens et aux entreprises | Élaboration et révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMQuébec Rive-Nord Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) Collabore à différents projets en GMR en partenariat avec les municipalités et le gouvernement | |
| Collecte et transport Élimination Recyclage | Collecte et transport, élimination et recyclage des matières résiduelles dans leurs infrastructures Vidange des fosses septiques | LET de Saint-Étienne-des-Grès LET de Champlain Écocentres |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|--|---------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Garage municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier | 2215, boul. Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) GOA 4S0 T : 418 844-1218 | | X | Saint-Gabriel-de-Valcartier | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 8, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3W0 T : 418 829-2206 C : administration@stjeanio.ca | | X | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Garage municipal de Saint-Joachim | 563, avenue Royale Saint-Joachim (Québec) GOA 3X0 T : 418 827-3755 | | X | Saint-Joachim | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 6822, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3Z0 T : 418 828-2322 C : info@saintlaurentio.com | | X | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Garage municipal de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | 515, route des Prêtres Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 4E0 T : 418 828-2855 C : info@stpierreio.ca | | X | Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Garage municipal de Saint-Tite-des-Caps | 374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) GOA 4J0 T : 418 823-2239 | | X | Saint-Tite-des-Caps | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Sainte-Anne-de-Beaupré | 9336, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) GOA 3C0 T : 418 827-3191 C : info@sainteannedebeaube.com | | X | Sainte-Anne-de-Beaupré | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Garage municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval | 245, rue des Matricaires Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) GOA 3K0 T : 418 825-2515, poste 402 | | X | Sainte-Brigitte-de-Laval | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 4300, route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1R9 T : 418 875-2758, poste 501 | | X | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3P0 T : 418 829-3572 C : info@munstefamille.org | | X | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Garage municipal de Sainte-Foy | 715, avenue de Lestres Québec (Québec) G1X 1E1 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Sainte-Pétronille | 3, chemin de l'Église Sainte-Pétronille (Québec) GOA 4C0 T : 418 828-2270 C : info@stepetronille.com | | X | Sainte-Pétronille | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Garage municipal de Shannon | 79, chemin de Gosford Shannon (Québec) G3S OW4 T : 418 844-3778 C : ville@shannon.ca | | X | Shannon | MRC de La Jacques-Cartier |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|--------------------|---|----------------------------|
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|-----------------------------------|---------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Garage municipal de Sillery | 2080, chemin du Foulon Québec (Québec) G1T 1X4 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage municipal de Stoneham-et-Tewkesbury | 325, chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com | | X | Stoneham-et-Tewkesbury | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal du Lac-Beauport | 65, chemin du Tour-du-Lac Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 T : 418 849-7141 C : info@lacbeauport.net | | X | Lac-Beauport | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal du Lac-Delage | 19, rue Pieds-des-Pentes Lac-Delage (Québec) G3C 5A4 T : 418 848-2417 C : ville@lacdelaqc.ca | | X | Lac-Delage | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal du Lac-Saint-Joseph | 360, chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 0A7 T : 418 875-3355 C : info@villelacstjoseph.com | | X | Lac-Saint-Joseph | MRC de La Jacques-Cartier |
| Garage municipal Les Rivières | 2100, rue des Outils Québec (Québec) G1P 2Z9 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 2480, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3P0 T : 418 829-1011 ou 418 670-3259 C : info@mrcio.qc.ca | | X | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 3, rue de la Seigneurie Château-Richer (Québec) GOA 1N0 T : 418 824-3444 C : info@mrccotedebeaupre.qc.ca ou gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca | | X | Château-Richer | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| MRC de La Jacques-Cartier | 60, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 1P8 T : 418 844-2160 C : mrcjc@mrcjacques-cartier.com | | X | Shannon | MRC de La Jacques-Cartier |
| Municipalité de Boischatel | 45, rue Bédard Boischatel (Québec) GOA 1H0 T : 418 822-4500 | | X | Boischatel | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Municipalité de L'Ange-Gardien | 6355, avenue Royale L'Ange-Gardien (Québec) GOA 2K0 T : 418 822-1555 | | X | L'Ange-Gardien | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Municipalité de Lac-Beauport | 65, chemin du Tour-du-Lac Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 T : 418 849-7141 C : info@lacbeauport.net | | X | Lac-Beauport | MRC de La Jacques-Cartier |
| Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges | 150, rue du Moulin Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0 T : 418 826-2253 C : info@saintferreollesneiges.qc.ca | | X | Saint-Ferréol-les-Neiges | MRC de La Côte-de-Beaupré |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|--|--|--|
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Récupération | Point de collecte de matières résiduelles diverses | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, excepté les boues de fosses septiques Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) Programmes d'aide financière à la réduction des déchets | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Collecte et traitement des matières recyclables Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) Programmes d'aide financière à la réduction des déchets | Site de dépôt de matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique Programmes d'aide financière à la réduction des déchets | Écocentre |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Programme d'aide financière à la réduction des déchets | Station d'épuration des eaux usées |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques Subvention de programmes en GMR | Station d'épuration des eaux usées |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique Programme d'aide financière pour la réduction des déchets | Écocentre |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|--|---------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 3491, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3S0 T : 418 829-3100 C : info@msfio.ca | | X | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier | 2215, boul. Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) GOA 4S0 T : 418 844-1218 | | X | Saint-Gabriel-de-Valcartier | MRC de La Jacques-Cartier |
| Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | 8, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3W0 T : 418 829-2206 C : administration@stjeanio.ca | | X | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | 6822, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3Z0 T : 418 828-2322 C : info@saintlaurentio.com | | X | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | 515, route des Prêtres Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 4E0 T : 418 828-2855 C : info@stpierreio.ca | | X | Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Municipalité de Saint-Tite-des-Caps | 1, rue Leclerc Saint-Tite-des-Caps (Québec) GOA 4JO T : 418 823-2239 C : info@sainttitedescaps.com | | X | Saint-Tite-des-Caps | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3PO T : 418 829-3572 C : info@munstefamille.org | | X | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Municipalité de Shannon | 50, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 0A1 T : 418 844-3778 C : ville@shannon.ca | | X | Shannon | MRC de La Jacques-Cartier |
| Paroisse de Saint-Joachim | 172, rue de l'Église Saint-Joachim (Québec) GOA 3X0 T : 418 827-3755 C : reception@saintjoachim.qc.ca | | X | Saint-Joachim | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente | C.P. 460, succursale Haute-Ville Québec (Québec) G1R 5L7 T : 418 692-3981 C : jroberge@seminairedequebec.ca | | X | Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente | MRC de La Côte-de-Beaupré |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|--|---|--------------------------------|
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique Programme d'aide financière pour la réduction des déchets | Filtre à tourbe |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR | Écocentre (Ouvert en mai 2021) |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique | Étang aéré |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Programme d'aide financière à la réduction des déchets Gestion des boues de fosses septiques | Étang aéré |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques | Étang aéré |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux | Écocentre Étang aéré |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Programme financier pour la réduction des déchets | Étang aéré |
| Services aux citoyens | Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives | |
| Services aux citoyens gérés par la Paroisse de Saint-Joachim | Service de collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives géré par la Paroisse de Saint-Joachim | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2R0 T : (418) 876-2714 Sans frais: 1-866 760-2714 C : info@rrgmrp.com | X | | Neuville | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Village de Sainte-Pétronille | 3, chemin de l'Église Sainte-Pétronille (Québec) GOA 4C0 T : 418 828-2270 C : info@stepetronille.com | | X | Sainte-Pétronille | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Ville de Beaupré | 10995, rue des Montagnards Beaupré (Québec) GOA 1E0 T : 418 827-4541 C : mairie@villedebeaupré.com | | X | Beaupré | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Ville de Château-Richer | 8006, avenue Royale Château-Richer (Québec) GOA 1N0 T : 418 824-4294 C : info@chateauricher.qc.ca | | X | Château-Richer | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Ville de Fossambault-sur-le-Lac | 145, rue Gingras Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2 T : 418 875-3133 C : info@fossambault.com | | X | Fossambault-sur-le-Lac | MRC de La Jacques-Cartier |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 1575, rue Turmel L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5 T : (418) 872-9811 C : info@lancienne-lorette.org | | X | L'Ancienne-Lorette | Agglomération de Québec |
| Ville de Lac-Delage | 24, rue du Pied-des-Pentes Lac-Delage (Québec) G3C 5A4 T : 418 848-2417 C : ville@lacdelage.qc.ca | | X | Lac-Delage | MRC de La Jacques-Cartier |
| Ville de Lac-Saint-Joseph | 360, chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 0A7 T : 418 875-3355 C : info@villelacstjoseph.com | | X | Lac-Saint-Joseph | MRC de La Jacques-Cartier |
| Ville de Québec | Hôtel de ville 2, rue des Jardins C. P. 700, succ. Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4S9 T : 311 ou (418) 641-6311 C : 311@ville.quebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|---|---|---|
| Collecte et transport Élimination Recyclage | Gestion intégrée des matières résiduelles Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) | LET de Neuville Station d'épuration des boues de fosses septiques Centre de transbordement des matières organiques Centre de transbordement des matières recyclables Centre de tri des débris CRD Écocentres |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Programme financier pour la réduction des déchets | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique | Écocentre |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique | Écocentre |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales | Étang aéré |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux, de matériel informatique et électronique, et d'encombrants | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR | Étang aéré |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales | |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|--|---------------|----------|--|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Ville de Québec | Division de la gestion des matières résiduelles 715, avenue de Lestres, local RC35 Québec (Québec) G1X 2L9 T : (418) 641-6111 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 T : (418) 878-2955 C : info@vsad.ca | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré | 9336, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) GOA 3CO T : 418 827-3191 C : info@sainteannedebeaube.com | | X | Sainte-Anne-de-Beaupré | MRC de La Côte-de-Beaupré |
| Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval | 414, avenue Sainte-Brigitte Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) GOA 3KO T : 418 825-2515 C : mairie@sbd.l.net | | X | Sainte-Brigitte-de-Laval | MRC de La Jacques-Cartier |
| Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | 2, rue Laurier Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1W1 T : (418) 875-2758 C : info@villescjc.com | | X | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | MRC de La Jacques-Cartier |
| Organisme environnemental | | | | | |
| Comité vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) | | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Comité vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (CVLE) | | | X | | |
| Conseil régional de l'environnement (CRE) de la région de la Capitale nationale | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 312 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-7113 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Coop FA | 5955, rue Saint-Laurent, bur. 205 Lévis (Québec) G6V 3P5 T : (418) 833-2949 C : info@coopfa.com | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Craque-Bitume | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, local 136 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 780-4359 C : info@craquebitume.org | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|---|---|--|
| Services aux citoyens et aux entreprises Gestion intégrée des matières résiduelles | Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Collecte et traitement des matières résiduelles Élimination, recyclage et valorisation des matières résiduelles Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) | LET de Saint-Joachim Incinérateur Centre de tri Stations de traitement des eaux usées Écocentres |
| Services aux citoyens et aux entreprises | Collecte des matières résiduelles et informations relatives Collecte de matériel informatique et électronique | |
| Services aux citoyens | Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives | |
| Services aux citoyens | Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR | Étang aéré |
| Services aux citoyens | Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales | Étangs aérés |
| | | |
| Sécurité publique | Surveiller et suivre les émissions atmosphériques de l'incinérateur de la Ville de Québec Formuler des recommandations afin d'atténuer les impacts de l'installation sur le voisinage Informers les citoyens sur les opérations des équipements de l'installation | |
| Sensibilisation environnementale | Activités de concertation et de promotion autour du développement durable | |
| Sensibilisation environnementale | Activités d'éducation relative à l'environnement auprès des citoyens et des organisations | |
| Écologie urbaine | Jardinage, compostage et formation écocitoyenne communautaire | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|---|---------------|----------|--------------|-------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Les amiEs de la terre de Québec | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 210 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-2744 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Nature Québec | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 207 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 648-2104 C : info@naturequebec.org | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Québec'ERE | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 304 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-6661 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Université Laval | Pav. Desjardins-Pollack, local 2235 Québec (Québec) G1V 0A6 T : (418) 656-2131, poste 406699 C : univermoderateur@gmail.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Vivre en Ville Québec | Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 311 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 522-0011 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Organisme communautaire et d'économie sociale | | | | | |
| Comité des citoyens du Vieux-Québec | C : president@ccvq.quebec | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches | Maison de la Coopération 155, boul. Charest Est, bur. 120, CP 13 Québec (Québec) G1K 3G6 T : (418) 522-8080 C : zipquebec@zipquebec.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier de Cap-Rouge | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 3807 C : conseilquartier.cap-rouge@ville.quebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier de Châtels | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.deschatels@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de l'Aéroport | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1363 C : conseilquartier.aeroport@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Lairet | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621 | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|----------------------------------|---|----------------------------|
| Sensibilisation environnementale | Défense des intérêts écologiques | |
| Sensibilisation environnementale | Activités de sensibilisation et de mobilisation sur différentes thématiques environnementales : biodiversité, forêt, énergie et environnement urbain | |
| Sensibilisation environnementale | Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales | |
| Sensibilisation environnementale | Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales | |
| Soutien à la communauté | Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales | |
| | | |
| Soutien à la communauté | Intégration harmonieuse des fonctions résidentielle, commerciale, institutionnelle et touristique du Vieux-Québec | |
| Soutien à la communauté | Préoccupation de l'environnement régional | |
| Consultation citoyenne | Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.) | |
| Soutien à la communauté | Information, mobilisation de la population, et proposition d'actions locales, participation au comité de vigilance de gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR). | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|---|---------------|----------|--------------|-------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Conseil de quartier de Maizerets | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier du Vieux-Limoilou | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621 | | X | | |
| Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.pointe-de-sainte-foy@ville.quebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier de Saint-Émile | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Saint-Louis | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Saint-Roch | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Saint-Sacrement | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 4137 C : conseilquartier.saint-sacrement@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Saint-Sauveur | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca | | X | | |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-------------------------|---|----------------------------|
| Soutien à la communauté | Information, mobilisation de la population, et proposition d'actions locales, participation au comité de vigilance de gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR). | |
| Consultation citoyenne | Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.) | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|---|---------------|----------|--------------|-------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Conseil de quartier de Val-Bélair | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.val-belair@ville.quebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier de Duberger-Les-Saules | 330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.duberger-lessaules@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de la Cité-Universitaire | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.cite-universitaire@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Loretteville | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.loretteville@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Montcalm | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 3114 C : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf | 330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 3341 C : conseilquartier.neufchatel-est-lebourgneuf@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides | 160, 76 ^e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 T : 418 6416411, poste 1363 C : conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier de Sillery | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 3091 C : conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca | | X | | |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|------------------------|---|----------------------------|
| Consultation citoyenne | Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.) | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|--------------|-------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Conseil de quartier de Vanier | 330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.vanier@ville.quebec.qc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conseil de quartier des Chutes-Montmorency | 10, rue Hugues-Pommier Québec (Québec) G1E 4T9 T : 418 6416411, poste 3341 C : conseilquartier.chutes-montmorency@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier des Jésuites | 160, 76 ^e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 C : conseilquartier.jesuites@ville.quebec.qc.ca T : 418 6416411, poste 1363 | | X | | |
| Conseil de quartier du Lac-Saint-Charles | 3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.lac-saint-charles@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier du Plateau | 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire | 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 3114 C : conseilquartier.vieuxquebecbcp@ville.quebec.qc.ca | | X | | |
| Corporation de développement économique communautaire de Québec (CDEC) | Maison de la Coopération 155, boul. Charest Est, bur. RC-1 Québec (Québec) G1K 3G6 T : (418) 525-5526 C : reception@cdecdequebec.qc.ca | | X | | |
| L'atelier Signes d'espoir | 185, boul. des Cèdres Québec (Québec) G1L 1M8 T : (418) 624-6838 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Réseau des SADC du Québec | 3229, chemin des Quatre-Bourgeois, bur. 505 Québec (Québec) G1W 0C1 T : (418) 658-1530 C : info@sadc-cae.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-------------------------|---|----------------------------|
| Consultation citoyenne | Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.) | |
| Soutien à la communauté | Services-conseils et accompagnement en entrepreneuriat collectif, et mobilisation des communautés autour de projets structurants | |
| Récupération | Matériel informatique et livres | |
| Soutien à la communauté | Aide au développement local | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|---|---------------|----------|------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Entreprise de collecte et transport des matières résiduelles | | | | | |
| 1-800-GOT-JUNK | 53, rue Crémazie Ouest Québec (Québec) G1R 1X4 T : 1 800 468-5865 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| APSH 2006 inc. | 2020, rue de Pont Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0 T : 418 655-6808 | X | | Saint-Lambert-Lauzon | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Aurel Harvey et fils inc. | 554, chemin de la Vallée La Malbaie (Québec) G5A 1C5 T : 418 665-4461 | X | | La Malbaie | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Combac Environnement inc. | 7760, rue du Daim, local 106 Québec (Québec) G1G 0A1 T : 418 266-2220 C : info@combac.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Concept Enviro Plus | 3187, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1X 1R3 T : 418 821-2829 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conteneurs Bacus | 96, rue Éric Québec (Québec) G2N 1V8 T : 581 309-0727 C : info@conteneursbacus.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conteneurs BPM inc. | 1452, rue de Calgary Québec (Québec) G3K 2E8 T : 418 554-1607 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Conteneurs LPJ | 6, chemin des Familles Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2R3 T : 581 578-1701 | | X | Stoneham-et-Tewkesbury | MRC de La Jacques-Cartier |
| Éconobenne | 2190, 3 ^e Rue Lévis (Québec) G6W 6V4 T : 418 456-7545 C : info@econobenne.com | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Électrométal inc. | 369, boul. des Cèdres Québec (Québec) G1L 1N1 T : 418 626-3729 C : info@electrometal.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Entreprises BLC | 707, chemin de la Grande Ligne Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0Y2 T : 418 848-0301 C : blcstoneham@hotmail.com | | X | Stoneham-et-Tewkesbury | MRC de La Jacques-Cartier |
| Enviro Global | 4504, boul. Sainte-Anne Québec (Québec) G1C 2H9 T : 418 829-2545 C : info@saniortlean.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Collecte et transport | Collecte et transport d'encombrants et d'ordures variées pour citoyens et entreprises | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location et achat de conteneurs et compacteurs | |
| Collecte | Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte et transport | Métaux non ferreux (sels d'argent, films radiographiques et films d'imprimerie) | |
| Collecte | Location et achat de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte des boues | Pompage et disposition de résidus de fosses septiques et de puisard | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|----------------------------------|---|---------------|----------|--|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Environnement Sanivac inc. | 1790, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4A2 T : 418 838-3400 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Éric Tremblay Conteneurs | 44, chemin Saint-Laurent Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2L4 T : 418 435-3399 Sans frais : 1 844 558-9749 | X | | Baie-Saint-Paul | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Express Bac | 1015, rue des Ébénistes Québec (Québec) G3K 0M1 T : 418 997-6220 C : expressbac@gmail.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Garage Rejean Deblois | 2953, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 T : 418 829-2879 | | X | Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | MRC de L'Île-d'Orléans |
| Gauvin Enviro Plus | 111, rue des PME Saint-Gilles (Québec) G0S 2S0 T : 418 554-2036 C : admin@gauvinenviroplus.com | X | | Saint-Gilles | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Gestion C.B.C. inc. | 1054, boul. Bastien, succursale Charlesbourg Québec (Québec) G2K 1E6 T : 418 624-1770 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Gestion Yves et Steve Harvey | 7, rue Desbiens Clermont (Québec) G5A 1E6 T : 418 439-2808 | X | | Clermont | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Les Conteneurs Bilodeau | 1010, rue de Nemours Québec (Québec) G1H 2N8 T : 418 934-5400 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Les Conteneurs de la Capitale | 831, rue Prévert Saint-Nicolas (Québec) G7A 1S5 T : 418 955-8421 C : jocelyn4444@hotmail.com | X | | Saint-Nicolas | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Les Conteneurs JFV | 2700, boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1P 2J1 T : 418 998-2443 C : jeffvall0830@hotmail.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Les entreprises LPI inc. | 1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 ou (418) 781-6538 C : info@villeco.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Location de Conteneurs Écono-Bac | 3890, route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1R5 T : 418 655-5061 | | X | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | MRC de La Jacques-Cartier |
| Location Equip-Roule | 438, rue Dumais Lévis (Québec) G6W 6P2 T : 581 702-5595 | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-----------------------|--|----------------------------|
| Collecte des boues | Pompage et disposition de résidus de fosses septiques et de puisard | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Collecte d'huiles et filtres usés | |
| Collecte | Vente et réparation de conteneurs pour la récupération de matières résiduelles diverses | |
| Collecte et transport | Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition. | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte | Collecte de matériaux de construction, rénovation et démolition Location de conteneurs | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|---|---------------|----------|----------------|--|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Location MAPA inc. | 50, rue Albert-Deblois, local 103 Saint-Anselme (Québec) GOR 2N0 T : 418 885-8414 C : boutin.sylvianne@hotmail.com | X | | Saint-Anselme | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Location Orléans inc. | 4000, boul. Sainte-Anne Québec (Québec) G1E 3M5 T : 418 661-4411 C : service@locationorleans.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Option Métal recyclé du Québec | 550, rue du Platine, bur. 700 Québec (Québec) G2N 2G6 T : 418 527-4040 C : e.cloutier@optionmetal.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Pierre Lacroix – Récupérateur de métaux | 8148, avenue Royale Château-Richer (Québec) GOA 1N0 T : 418 997-5296 | | X | Château-Richer | MRC de La Côte-de- Beaupré |
| Sani-Terre Environnement | 435, rue Adanac Québec (Québec) G1C 6B9 T : (418) 666-9667 C : sani-terre@sani-terre-environnement.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Service de Récupération Billy Bac | 14, rue des Goélands, RR 2 Cap-Santé (Québec) GOA 1L0 T : 418 265-7071 | X | | Cap-Santé | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| SOS déchet Québec | 4765, 1 ^{re} Avenue Québec (Québec) G1H 2T3 T : 418 529-0765 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| T L C Transport Location de conteneurs | 371, rue Adanac Québec (Québec) G1C 5N4 T : 418 806-9394 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Transport Ubique | 56, rue Maple Shannon (Québec) GOA 4N1 T : 418 575-3323 | | X | Shannon | MRC de La Jacques- Cartier |
| Veolia | 2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6 T : 418 833-6840 | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-----------------------|--|--|
| Collecte et transport | Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition Collecte et transport en vrac | |
| Collecte | Location et achat de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Récupération | Collecte et transport des métaux ferreux, métaux non ferreux, électroménagers, TIC, matériels contenant des halocarbures, fréon, équipements industriels | |
| Récupération | Récupération de métaux ferreux et non ferreux | |
| Collecte et transport | Collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables Vente et location de conteneurs et bacs roulants | |
| Collecte | Collecte en vrac Récupération des matières recyclables (balles de carton et papier) | |
| Collecte | Collecte des ordures, matières recyclables et d'encombrants | |
| Collecte et transport | Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition. | |
| Collecte | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition | |
| Collecte des boues | Pompage et disposition des boues sanitaires et pluviales | Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--|--|---------------|----------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Entreprise de tri, conditionnement et mise en valeur des matières résiduelles | | | | | |
| A.R.C. Atelier de réusinage de cartouches inc. | 445, rue Papin, local 102 Québec (Québec) G1P 3T8 T : 418 654-9501 C : info@arc-inc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| A.S.G. récupération | 730, rue William-G.-Ross, bur. 6 Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N2 T : 418 572-9047 C : asgrecuperation@outlook.com | X | | Lévis | Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| AIM Kenny U-Pull | 220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 1 844-536-6987 | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| AIM Recyclage | 999, boul. Montmorency Québec (Québec) G1J 3W1 T : 418 649-1000 C : quebec@aim-recyclage.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Arteau récupération | 460, rue Desrochers Québec (Québec) G1M 1C2 T : 418 780-2295 C : info@artearecuperation.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Caoutchouc Portneuf | 120, chemin des Parulines Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0K4 T : 418 955-4714 | | X | Stoneham-et-Tewkesbury | MRC de La Jacques-Cartier |
| CPU Service d'ordinateur inc. | 2323, boul. du Versant Nord Québec (Québec) G1N 4P4 T : 418 681-6974 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| EcoLaser | 1536, rue des Roselins Québec (Québec) G3E 1G3 T : 418 626-1125 C : info@ecolaser.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Entreprise Sani-Charlevoix | 31, rang Saint-Georges Saint-Urbain (Québec) GOA 4K0 T : 418 639-2472 | X | | Saint-Urbain | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Fonderie Larocche Ltée | 19, rue de Chantal Pont-Rouge (Québec) G3H 3M4 T : 418 873-2516 | X | | Pont-Rouge | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Garage Gilles Hamel | 162, rue de la Défense Nationale Saint-Raymond (Québec) G3L 4Y2 T : 418 337-3102 C : contact@garagegilleshamel.ca | X | | Saint-Raymond | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Goulet Pièces d'autos inc. | 2716, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 1H4 T : 418 842-6659 | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|--------------------|--|--|
| Récupération | Récupération de cartouches d'imprimantes (laser, à jet d'encre) et de photocopieurs Remise à neuf de cartouches d'encre | |
| Récupération | Récupération d'appareils électroménagers, électroniques, ordinateurs, tous autres articles en métal et métaux non ferreux | |
| Récupération | Récupération de pièces d'automobiles usagées | |
| Récupération | Récupération, tri, conditionnement et revente de métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération | Récupération de papier, carton, matériel électronique et informatique, plastique et métaux | |
| Récupération | Pneus (résidu de meulage) Vente de caoutchouc transformé | |
| Récupération | Matériel informatique et composants électroniques | |
| Récupération | Cartouches d'imprimantes (laser, à jet d'encre) et de photocopieurs | |
| Valorisation | Vidange des boues de fosses septiques | Centre de traitement des boues de fosses septiques |
| Recyclage | Métaux ferreux (fonte). Manufacturier de pièces en fonte | |
| Récupération | Récupération de carcasse automobile et de métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération | Carcasses d'automobiles | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|--|---------------|----------|----------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp | 415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis (Québec) GOR 3E0 T : 418 882-2736 Sans frais : 1 800 463-1030 C : info-composts@englobecorp.com | X | | Saint-Henri-de-Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| L.M. métal recyclage | 1450, rue Semple Québec (Québec) G1N 4B4 T : 418 681-4444 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| La Patente | 507, rue des Sables Québec (Québec) G1J 2Y1 T : 418 476-8154 C : info@atelierlapatente.org | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Lamothe Pièces d'autos enr. | 949, route 365 Neuveville (Québec) GOA 2R0 T : (418) 876-3220 | X | | Neuveville | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Leclerc machinerie et acier Canada inc. | 11, rue Saint-François Est Cap-Santé (Québec) GOA 1L0 T : 418 285-3621 | X | | Cap-Santé | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Les Services Technipro | Saint-Raymond (Québec) T : 418 558-2852 | X | | Saint-Raymond | Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Max Recycle | 1436, rue Alexis-le-Trotteur L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 4Y4 T : 418 571-7869 C : maxrecycle@hotmail.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Métal Beauport | 2686, boul. Louis-XIV Québec (Québec) G1C 1C6 T : 418 661-0687 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Métal Harbour inc. | 2902, rue du Sentier Québec (Québec) G2A 0A3 T : 418 842-6326 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Métaux K.J.M. Canada (1990) inc. | 1796, route de l'Aéroport Québec (Québec) G2G 2P7 T : 418 871-6536 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Olympique Solutions Informatiques | 2175, rue Côté Québec (Québec) G1N 4J1 T : 418 681-6385 C : ventes@pap-olympic.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| PC en Vrac Charlesbourg | 8385, boul. Henri-Bourassa, local 102A Québec (Québec) G1G 4E1 T : 418 977-7877 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| PC en Vrac Saint-Nicolas | 1810, route des Rivières, local 106 Saint-Nicolas (Québec) G7A 2P6 T : 418 836-9777 C : stnicolas@pcenvrac.com | X | | Lévis | Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| PC en Vrac Sainte-Foy | 3220, avenue Watt, local 106 Québec (Québec) G1X 4P8 T : (418) 780-8133 C : stefoy@pcenvrac.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|-------------------------------------|--|--|
| Valorisation de matières organiques | Opération d'un site de compostage Récupération de résidus de fumier, résidus verts et alimentaires résidentiels et ICI, résidus agroalimentaires, résidus de bois, boues agroalimentaires, boues de fosses septiques et boues municipales | Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis |
| Récupération | Récupération de métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération Valorisation | Recyclerie communautaire de matériaux de CRD | |
| Récupération | Carcasses d'automobiles | |
| Récupération | Récupération de métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération | Récupération et revente de surplus d'inventaire | |
| Récupération | Récupération de matériel informatique et électronique | |
| Récupération | Métaux ferreux et métaux non-ferreux de carcasses d'automobiles | |
| Récupération | Métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération | Récupération et recyclage (sélection, chargement, triage, conditionnement et transformation) des métaux ferreux et non ferreux | |
| Récupération | Cartouches d'imprimantes (à poudre, laser) | |
| Récupération | Matériel informatique, composants électroniques | |
| Récupération | Matériel informatique, composants électroniques | |
| Récupération | Matériel informatique, composants électroniques | |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|---|--|---------------|----------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Pièces d'autos du boulevard Talbot inc. | 2560, boul. Talbot Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1H6 T : 418 849-4443 | | X | Stoneham-et-Tewkesbury | MRC de La Jacques-Cartier |
| Récupération fer et métaux Québec inc. | 460, rue Blériot Québec (Québec) G1P 4N2 T : 418 681-8211 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Récupération Frontenac inc. | 217, rue Monfette Ouest Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3 T : 418 338-8551 C: info@recuperationfrontenac.com | X | | Thetford Mines | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Récupération métaux recyclables | 867, avenue Sainte-Thérèse Québec (Québec) G1B 1E8 T : 418 660-1234 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Recyclage Saint-Cyr et fils ltée | 85, rue des Grands-Lacs Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T5 T : 418 878-2600 C : yves@recyclagestcyr.com | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| Recyclage Vanier | 1095, rue Vincent-Massey Québec (Québec) G1N 1N2 T : 418 527-8050 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| S.O.S. Informatique inc. | 111, boul. Charest Ouest Québec (Québec) G1K 1X3 T : 819 623-3399 C : info@sosinformatique.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Safety-Kleen Canada inc. | 85, rue du Hambourg Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1S6 T : 418 878-4570 | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| Sanimax | 2001, avenue de La Rotonde Lévis (Québec) G6X 2L9 T : 418 832-4645 | X | | Lévis | Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Saul Assh & Cie (1980) ltée | 1966, rue des Douves L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 5X2 | | X | L'Ancienne-Lorette | Agglomération de Québec |
| Société V.I.A. | 1200, rue des Riveurs Lévis (Québec) G6V 9G2 T : 418 833-0421 C : info@societevia.com | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Textile Est-Ouest | 416, rue Saint-Joseph Lévis (Québec) G6V 1H1 T : 418 838-0710 | X | | Lévis | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Viridis Environnement | 965, avenue Newton, bureau 270 Québec (Québec) G1P 4M4 T : 418 704-0883 | | X | Québec | Agglomération de Québec |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|--------------------|--|--|
| Récupération | Pièces d'automobile, caoutchouc, pneu, carcasses d'automobile | |
| Récupération | Métaux ferreux, métaux non ferreux | |
| Recyclage | Tri, conditionnement et revente des matières recyclables résidentielles et ICI | Centre de tri |
| Récupération | Récupération d'objets métalliques encombrants | |
| Récupération | Papier et carton | |
| Récupération | Service de déchetage de documents confidentiels sur supports papier traditionnels, numériques (ex: disque dur, CD, DVD, etc.) et autres supports (ex: livre, cassette, diplôme, acétate, etc.) | |
| Récupération | Métaux ferreux et non-ferreux, matériel informatique et composantes électroniques | |
| Récupération | Résidus dangereux : huiles usagées, antigel, solvants, batteries, peinture et autres résidus industriels | |
| Recyclage | Collecte et transformation des sous-produits agroalimentaires résiduelles (viande, les graisses et les huiles de cuisson usées, les peaux et les matières organiques) | |
| Récupération | Métaux ferreux et non ferreux | |
| Valorisation | Tri et valorisation des matières recyclables | Centre de tri des matières recyclables (Lévis et Québec) |
| Récupération | Récupération, tri et revente de textile | |
| Valorisation | Matières organiques variées (boues, branches, feuilles, résidus laitiers, etc.) | Centre de compostage de la matière organique |

| Intervenants | Coordonnées | Localisation | | Municipalité | Composante |
|--------------------------------|---|---------------|----------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | | Hors CMQuébec | CMQuébec | | |
| Entreprise multiservice | | | | | |
| AIM Éco-centre | 220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 418 843-6141 C : grivard@aim-ecocentre.com | | X | Saint-Augustin-de-Desmaures | Agglomération de Québec |
| EBI | 670, rue Montcalm Berthierville (Québec) J0K 1A0 T : 450 836-8111 Sans frais : 1 800 486-0225 | X | | Berthierville | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Eddy Fugère inc. | 315, rue Jackson Québec (Québec) G1N 4C4 T : 418 683-3981 C : administration@eddyfugereinc.ca | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Enfoui-Bec inc. | 2085, boul. du Parc industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : (819) 297-2477 | X | | Bécancour | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Gestion 3LB inc. | 2085, boul. du Parc Industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : 819 297-2477 | X | | Bécancour | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Groupe Bellemare | 11450, boul. Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 T : 819 379-2535 C : environnement@groupebellemare.com | X | | Trois-Rivières | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Les Concassés du Cap inc. | 955, route du Petit-Cap Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0 T : 418 246-3255 C : info@concassesseducap.com | X | | Cap-Saint-Ignace | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Location DALJI inc. | 2027, rang de la Rivière Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0 T : 418 955-6049 C : info@locationdalji.com | X | | Saint-Isidore-de-Beauce | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |
| Services Matrec inc. | 6205, boul. Wilfrid Hamel Québec (Québec) G2E 5G8 T : 418 628-8666 Sans frais : 1 877 906-8666 | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Villéco | 1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : 418 874-7234 ou (418) 781-6538 C : info@villeco.com | | X | Québec | Agglomération de Québec |
| Waste Management Québec inc. | 25, rue Gagnon Saint-Nicéphore (Québec) J2A 3H3 T : 1 800 963-4776 | X | | Saint-Nicéphore | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) |



| Secteur d'activité | Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles | Infrastructures exploitées |
|---|--|---|
| Collecte et transport Recyclage | Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Tri, conditionnement et revente de matériaux de construction, rénovation et démolition | Centre de tri de débris de CRD |
| Collecte et transport Recyclage Élimination | Gestion intégrée des matières résiduelles Élimination des matériaux de construction, rénovation et démolition Gestion des matières dangereuses Location de conteneurs, compacteurs et bacs roulants pour matériaux de CRD et ICI | Centre de tri Écocentres Lieu d'enfouissement technique Centre de transfert |
| Collecte et transport Recyclage Élimination | Collecte de résidus de construction, démolition et rénovation et tri sur place Location de conteneurs | Centre de tri des débris de CRD |
| Collecte Recyclage Élimination | Élimination des matières résiduelles du secteur ICI et CRD Tri, conditionnement et recyclage de matériaux de CRD Opération d'écocentres Location de conteneurs | Lieu d'enfouissement des débris ICI et CRD Centre de tri de résidus de CRD Écocentres |
| Élimination | Élimination des matières résiduelles du secteur ICI et CRD | Lieu d'enfouissement des débris ICI et CRD |
| Collecte et transport Recyclage Élimination | Collecte et transport de résidus de construction, démolition et rénovation Tri, conditionnement et recyclage de matériaux de CRD Élimination de matériaux de CRD | Centre de tri de débris de CRD Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition |
| Récupération Transformation Valorisation | Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition Récupération, transformation et valorisation (concassage tamisage et recyclage) de matériaux granulaires | |
| Collecte et transport Recyclage | Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Location de conteneurs Tri, conditionnement et recyclage des matériaux de CRD | Centre de tri |
| Collecte et transport Recyclage Élimination | Collecte et transport des matières résiduelles Location de conteneurs Élimination des matières résiduelles Tri, conditionnement et recyclage des matières recyclables et matériaux de CRD Transbordement de matières résiduelles | Centre de tri de matières recyclables Centre de tri de débris de CRD Centre de transfert Écocentre |
| Collecte et transport Recyclage | Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Location et achat de conteneurs Entretien et réparation des conteneurs Tri, conditionnement et recyclage des matériaux de CRD | Centre de tri de résidus CRD |
| Élimination | Ordures ménagères et résidus de CRD | Lieu d'enfouissement technique |

Annexe C

Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|--|--|--|--|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Mise en valeur des matières résiduelles | | | | | |
| Centre de tri de matières recyclables | | | | | |
| Centre de tri de Québec | Ville de Québec | Société V.I.A. | 1780, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4A2 T : 418 527-0421 C : info@societevia.com | | X |
| Centre de tri des matières recyclables | Récupération Frontenac inc. | Récupération Frontenac inc. | 217, Monfette Ouest Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3 T : 418 338-8551 C : info@recuperationfrontenac.com | X | |
| Centre de tri des matières recyclables | Services Matrec inc. | Services Matrec inc. | 2222-2244, rue Lavoisier Québec (Québec) G1N 4H2 T : 418 681-1011 | | X |
| Écocentre | | | | | |
| Écocentre Beauport | Ville de Québec | Ville de Québec | Arrondissement de Beauport 425, boul. Raymond, Québec (Québec) G1C 5B4 T : 418 641-6311 | | X |
| Écocentre de Beaupré – Saint-Joachim | Ville de Beaupré | Ville de Beaupré | 10, rue Industrielle Beaupré (Québec) GOA 1E0 T : 418 827-8901 | | X |
| Écocentre de Boischatel | Ville de Boischatel | Ville de Boischatel | 345, rue des Saphirs Boischatel (Québec) GOA 1H0 T : 418 822-4500 | | X |
| Écocentre de Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré | Ville de Château-Richer | Ville de Château-Richer | 30, côte de la Chapelle Château-Richer (Québec) GOA 1N0 T : 418 824-4294 | | X |
| Écocentre de l'Hétrière | Ville de Québec | Ville de Québec | Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge 3381, rue de l'Hétrière Québec (Québec) G1X 4M6 T : 418 641-6311 | | X |
| Écocentre de Stoneham | Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury | Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury | 100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com | | X |
| Écocentre des Rivières | Ville de Québec | Ville de Québec | Arrondissement des Rivières 1700, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4S9 T : 418 641-6005 | | X |

¹⁸³ CMQ : CMQuébec (Rive-Nord)



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|------------------------|--------------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------|--|
| | | | | | | |
| | Québec | Agglomération de Québec | Recyclage | Matières recyclables | CMQuébec | Résidentiel et ICI |
| | Thetford Mines | Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord) | Recyclage | Matières recyclables | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel et ICI |
| | Québec | Agglomération de Québec | Recyclage | Matières recyclables | CMQuébec | ICI |
| | Québec | | Recyclage | | Ville de Québec | Résidentiel |
| | Beaupré | | Recyclage | | Beaupré | Résidentiel |
| | Boischatel | | Recyclage | | Boischatel | Résidentiel et ICI |
| | Château-Richer | | Recyclage | | Château-Richer | Résidentiel |
| | Québec | | Recyclage | | Ville de Québec | Résidentiel |
| | Stoneham-et-Tewkesbury | | Recyclage | | Stoneham-et-Tewkesbury | Résidentiel et ICI |
| | Québec | | Recyclage | | Ville de Québec | Résidentiel |

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|--|--|--|--|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Écocentre Jean-Talon (Matrec) | Ville de Québec | Services Matrec inc. | Arrondissement de Charlesbourg 1700, boul. Jean-Talon Ouest Québec (Québec) G2K 2L8 T : (418) 641-6002 | | X |
| Écocentre L'Ange-Gardien | Municipalité de L'Ange-Gardien | Municipalité de L'Ange-Gardien | 775, chemin Lucien-Lefrançois L'Ange-Gardien (Québec) GOA 2K0 T : 418 822-1555 | | X |
| Écocentre Neuville | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2R0 T : 418 876-2714 C : info@rrgmnp.com | X | |
| Écocentre Rivière-à-Pierre | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 830, rue Principale Rivière-à-Pierre (Québec) GOA 3A0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 | X | |
| Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges | Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges | 4054, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0 T : 418 826-2253 | | X |
| Écocentre Saint-Tite-des-Caps | Municipalité de Saint-Tite-des-Caps | Municipalité de Saint-Tite-des-Caps | 374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G3N 2R5 T : 418 823-2239 C : info@sainttitedescaps.com | | X |
| Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 | | X |
| Écocentre Saint-Alban | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 1160, route Philomène-Thibodeau (route 354) Saint-Alban (Québec) GOA 3B0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 | X | |
| Écocentre Saint-Raymond | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 590, chemin Bourg-Louis Saint-Raymond (Québec) G3L 4G2 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 | X | |
| Écocentre Saint-Ubalde | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 570, rang Saint-Paul Saint-Ubalde (Québec) GOA 4L0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 | X | |
| Écocentre Val-Bélair | Ville de Québec | Ville de Québec | Arrondissement de La Haute-Saint-Charles 1472, rue Jean Bardot Québec (Québec) G3J 1R3 T : 418 641-6007 | | X |
| Microécocentre Deschambault-Grondines | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 11, boul. des Sources Deschambault-Grondines (Québec) GOA 1S0 | X | |
| Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | 485, rue du Centre Notre-Dame-de-Montauban (Québec) GOX 1W0 | X | |
| Site de dépôt de matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier | MRC de La Côte-de-Beaupré | Séminaire de Québec | Guérite du séminaire de Québec 1200, rang Sainte-Marie Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) GOA 3R0 | | X |



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|--|------------|-----------|--------------------------------|---|---|
| | | | | | | |
| | Québec | | Recyclage | | Ville de Québec | Résidentiel |
| | L'Ange-Gardien | | Recyclage | | L'Ange-Gardien | Résidentiel |
| | Neuville | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel et ICI |
| | Rivière-à-Pierre | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | | Recyclage | | Saint-Ferréol-les-Neiges | Résidentiel |
| | Saint-Tite-des-Caps | | Recyclage | | Saint-Tite-des-Caps | Résidentiel |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Saint-Alban | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Saint-Raymond | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Saint-Ubalde | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Québec | | Recyclage | | Ville de Québec | Résidentiel |
| | Deschambault-Grondines | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Notre-Dame-de-Montauban | | Recyclage | | MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |
| | Saint-Ferréol-les-Neiges | | Recyclage | | TNO Lac-Jacques-Cartier | Résidentiel (propriétaires de chalets du TNO Lac-Jacques-Cartier) |

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|---|--|--|---|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Centre de compostage | | | | | |
| Centre de compostage de la matière organique | GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp. | GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp. | 415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis (Québec) G0R 3E0 T : 418 882-2736 Sans frais : 1 800 463-1030 C : info-composts@englobecorp.com | X | |
| Centre de compostage de la matière organique | Viridis Environnement (Gazon Savard) | Viridis Environnement (Gazon Savard) | 3478, Rang St Paul Chicoutimi (Québec) G7H 0G6 | X | |
| Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD) | | | | | |
| Centre de tri des débris CRD | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2R0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmnp.com | X | |
| Centre de tri des débris de CRD | AIM Éco-Centre | AIM Éco-Centre | 220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 418 843-6141 C : grivard@aim-ecocentre.com | | X |
| Centre de tri des débris de CRD | Eddy Fugère inc. | Eddy Fugère inc. | 315, rue Jackson Québec (Québec) G1N 4C4 T : 418 683-3981 C : administration@eddyfugereinc.ca | | X |
| Centre de tri des débris de CRD | Groupe Bellemare | Groupe Bellemare | 11450, boul. Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 T : 1 819 697-1366 C : environnement@groupebellemare.com | X | |
| Centre de tri des débris de CRD | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | 2222-2244, rue Lavoisier Québec (Québec) G1N 4H2 T : (418) 681-1011 | | X |
| Centre de tri des débris de CRD | Villeco | Villeco | 1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 C : info@villeco.com | | X |
| Centre de transbordement | | | | | |
| Centre de transbordement de débris de CRD | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | 1700, boul. Jean-Talon Ouest Charlesbourg (Québec) G2K 2L8 T : 418 628-5261 C : services@matrec.ca | | X |
| Centre de transbordement de débris de CRD | Villeco | Villeco | 1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 C : info@villeco.com | | X |
| Centre de transbordement de la matière organique | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2R0 T : 418 876-2714 C : info@rrgmnp.com | X | |



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|-----------------------------|------------|---------------------------------------|--------------------------------|--|--|
| | Saint-Henri-de-Lévis | | Valorisation (compostage) | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | Chicoutimi | | Valorisation (compostage) | | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel et ICI |
| | Neuville | | Recyclage / valorisation | | MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier | ICI |
| | Saint-Augustin-de-Desmaures | | Recyclage / valorisation | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | Québec | | Recyclage / valorisation | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | Trois-Rivières | | Recyclage / valorisation | | Région de la Mauricie et avoisinante | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Québec | | Récupération / valorisation | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | L'Ancienne-Lorette | | Recyclage/ valorisation / élimination | | CMQuébec et environs | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Québec | | Récupération / valorisation | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | L'Ancienne-Lorette | | Recyclage Élimination | | CMQuébec et environs | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Neuville | | Valorisation (compostage) | | MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel |

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|--|--|--|---|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Centre de transbordement des matières recyclables | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2RO T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com | X | |
| Centre de transbordement des résidus verts | Ville de Québec | Ville de Québec | Dépôt à neige De la Jonquière 210, avenue Saint-Sacrement Québec (Québec) G1N 3X4 T : (418) 641-6311 | | X |
| Élimination des matières résiduelles | | | | | |
| Incinérateur | | | | | |
| Incinérateur de Québec | Ville de Québec | Ville de Québec | 1210, boul. Montmorency Québec (Québec) G1J 3V9 T : 418 648-8818 C : sebastien.levesque@ville.quebec.qc.ca | | X |
| Centre de transbordement | | | | | |
| Centre de transbordement des matières résiduelles | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | 1700, boul. Jean-Talon Ouest Charlesbourg (Québec) G2K 2L8 T : (418) 628-5261 C : services@matrec.ca | | X |
| Lieu d'enfouissement technique (LET) | | | | | |
| LET Champlain | Énergycycle (RGMRM) | GFL Env. inc. (Services Matrec inc.) | 295, chemin Sainte-Marie Champlain (Québec) GOX 1CO T : 418 549-8074, poste 3505 C : rperron@matrec.ca | X | |
| LET Drummondville | Waste Management Québec inc. | Waste Management Québec inc. | 25, rue Gagnon Saint-Nicéphore (Québec) J2A 3H3 T : 800 963-4776 | X | |
| LET Neuville | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2RO T : (418) 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com | X | |
| LET Saint-Étienne-des-Grès | Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie [RGMRM]) | Énergycycle (RGMRM) | 400, chemin de La Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) | X | |
| LET Saint-Joachim | Ville de Québec | Ville de Québec | Chemin Cauchon Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps (Québec) G3N 2R5 T : (418) 641-6411, poste 5163 C : sebastien.levesque@ville.quebec.qc.ca | | X |
| Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition (LED CD) | | | | | |
| LED CD Enfouï-Bec inc. | Enfouï-Bec inc. | Gestion 3LB | 2085, boulevard du Parc Industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : 819 297-2477 C : alexandre.laplante@enfouibec.com | X | |
| LED CD Sable-des-Forges | Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare | Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare | 11450, boul. industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E T : 819 244-6555 Sans frais : 1 819 376-4366 C : pagrenier@groupebellemare.com | X | |



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|------------------------|------------|--------------|--------------------------------|---|--|
| | Neuville | | Recyclage | | MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier | Résidentiel et ICI |
| | Québec | | Valorisation | | Agglomération de Québec | Résidentiel |
| | Québec | | Élimination | | Ville de Québec et MRC avoisinantes | Résidentiel et ICI |
| | Québec | | Élimination | | Ville de Québec et MRC avoisinantes | Résidentiel et ICI |
| | Champlain | | Élimination | | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Saint-Nicéphore | | Élimination | | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Neuville | | Élimination | | Municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf | Résidentiel et ICI |
| | Saint-Étienne-des-Grès | | Élimination | | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Saint-Joachim | | Élimination | | MRC de La Côte-de-Beaupré et agglomération de Québec | Résidentiel et ICI |
| | Bécancour | | Élimination | | MRC Nicolet-Yamaska et autres régions | Résidentiel, ICI et CRD |
| | Trois-Rivières | | Élimination | | Plusieurs régions du Québec | Résidentiel, ICI et CRD |

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|--|---|---|--|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Gestion des eaux usées et des boues | | | | | |
| Station mécanisée | | | | | |
| Station d'épuration Beaupré | Ville de Beaupré | Ville de Beaupré | 60, rue Industrielle Beaupré (Québec) GOA 1E0 T : 418 827-1796 | | X |
| Station d'épuration Boischatel- L'Ange-Gardien-Château-Richer | Municipalités de L'Ange-Gardien, Boischatel et Château-Richer | Municipalité de L'Ange-Gardien | 6010, boul. Sainte-Anne L'Ange-Gardien (Québec) GOA 2K0 T : 418 822-4232 | | X |
| Station d'épuration Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1 | Municipalité du Lac-Beauport | Municipalité du Lac-Beauport | Chemin des Brumes Lac-Beauport (Québec) G3B 1L9 | | X |
| Station d'épuration Québec (Est) | Ville de Québec | Ville de Québec | 105, boul. Henri-Bourassa Québec (Québec) G1J 5K7 | | X |
| Station d'épuration Québec (Ouest) | Ville de Québec | Ville de Québec | 2850, rue Einstein Québec (Québec) G1Z 4B3 | | X |
| Étang aéré | | | | | |
| Étangs aérés Fossambault-sur-le-Lac | Ville de Fossambault-sur-le-Lac | Ville de Fossambault-sur-le-Lac | Fossambault-sur-le-Lac (Québec) | | X |
| Étangs aérés Lac-Delage | Ville de Lac-Delage | Ville de Lac-Delage | Avenue du Lac Lac-Delage (Québec) | | X |
| Étangs aérés Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île- d'Orléans | Municipalité de Saint-Jean-de- L'Île-d'Orléans | 40-38, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3W0 | | X |
| Étangs aérés Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-Laurent-de- L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-Laurent-de- L'Île-d'Orléans | 1269-1237, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3Z0 | | X |
| Étangs aérés Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-Pierre-de- L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-Pierre-de- L'Île-d'Orléans | 1247-1249, chemin du Moulin Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans (Québec) GOA 4E0 | | X |
| Étangs aérés Saint-Tite-des-Caps | Municipalité de Saint-Tite-des-Caps | Municipalité de Saint-Tite-des-Caps | Saint-Tite-des-Caps (Québec) | | X |
| Étangs aérés Sainte-Brigitte-de-Laval | Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval | Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval | Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) | | X |
| Étangs aérés Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier | Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) | | X |
| Étangs aérés Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier | Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) | | X |
| Étangs aérés Sainte-Famille | Municipalité de Sainte-Famille | Municipalité de Sainte-Famille | Sainte-Famille (Québec) | | X |
| Étangs aérés Stoneham | Municipalité de Stoneham-et -Tewkesbury | Municipalité de Stoneham-et -Tewkesbury | 205, chemin de la Grande-Ligne Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0X8 | | X |



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|--|------------|--------------|--------------------------------|--|--|
| | | | | | | |
| | Beaupré | | Valorisation | | Beaupré, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges | Résidentiel et ICI |
| | L'Ange-Gardien | | Valorisation | | L'Ange-Gardien, Boischatel et Château-Richer | Résidentiel et ICI |
| | Lac-Beauport | | Valorisation | | Lac-Beauport | Résidentiel |
| | Québec | | Élimination | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | Québec | | Élimination | | CMQuébec et environs | Résidentiel et ICI |
| | Fossambault-sur-le-Lac | | ND | | Fossambault-sur-le-Lac | Résidentiel et ICI |
| | Lac-Delage | | ND | | Lac-Delage | Résidentiel et ICI |
| | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | | Valorisation | | Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | Résidentiel et ICI |
| | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | | ND | | Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | Résidentiel et ICI |
| | Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans | | Élimination | | Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans | Résidentiel et ICI |
| | Saint-Tite-des-Caps | | Valorisation | | Saint-Tite-des-Caps | Résidentiel et ICI |
| | Sainte-Brigitte-de-Laval | | ND | | Sainte-Brigitte-de-Laval | Résidentiel et ICI |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | ND | | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Résidentiel et ICI |
| | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | ND | | Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Résidentiel et ICI |
| | Sainte-Famille | | Valorisation | | Sainte-Famille | Résidentiel et ICI |
| | Stoneham-et-Tewkesbury | | Valorisation | | Stoneham-et-Tewkesbury | Résidentiel et ICI |

| Infrastructures (installation) | | | Coordonnées | Localisation | |
|--|--|--|--|---------------|-------------------------|
| Nom | Propriétaire | Exploitant | | Hors CMQuébec | CMQuébec ¹⁸³ |
| Autre installation de traitement des boues | | | | | |
| Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales | Veolia | Veolia | 2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6 T : 418 833-6840 | X | |
| Filtre à tourbe Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | 3465-337, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) GOA 3S0 | | X |
| Station d'épuration des boues de fosses septiques | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) | Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) GOA 2R0 T : 418 876-2714 Sans frais: 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com | X | |



| | Municipalité | Composante | Mode 3RVE | Matières résiduelles acceptées | Territoire desservi | Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD) |
|--|-----------------------------------|------------|--------------|--------------------------------|-----------------------------------|--|
| | Lévis | | Valorisation | | CMQuébec et environs | ICI |
| | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | | ND | | Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | Résidentiel et ICI |
| | Neuveville | | ND | | Municipalités membres de la Régie | Résidentiel et ICI |





Annexe D

Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel

Légende des acronymes, abréviations et symboles

Type de collectes

PEP : collecte en porte à porte (chargement latéral)

CCAr : collecte par chargement arrière

CCAv : collecte par chargement avant

ABS : collecte par chargement arrière (bacs roulants et sacs)

HCD : milieu historique et commercial dense

Type de matières organiques

RA : résidus alimentaires

RV : résidus verts

F : feuilles

B : branches

SN : sapins de Noël

Type de contenants

BR : bac roulant

CAr : contenant à chargement arrière

CAv : contenant à chargement avant

RO : contenant transroulier (Roll-Off)

Symboles et autres abréviations

x : le nombre de fois (ex. : 2x)

X : le contenant n'est pas offert gratuitement

√ : le contenant est offert gratuitement

N/A : non applicable

ND : non déterminé

v3 : verge cube

| Municipalité, ville et arrondissement | Ordures ménagères | | | Matières recyclables* | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------|---------------------------|------------------------|------------------|---------------------------|--|
| | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance* | |
| Agglomération de Québec | | | | | | | |
| Ville de Québec | Villéco | 60 mois | 3 juin 2022 | Villéco | 60 mois | 3 juin 2022 | |
| | GFL Env. ¹⁸⁴ | 84 mois | 30 juin 2025 | GFL Env. | 84 mois | 30 juin 2025 | |
| La Cité-Limoilou | Sani-Terre Env. ¹⁸⁵ | 40 mois | 3 oct. 2021 | Sani-Terre Env. | 40 mois | 3 oct. 2021 | |
| | GFL Env. | 52 mois | 2 oct. 2022 | GFL Env. | 52 mois | 2 oct. 2022 | |
| | GFL Env. | 88 mois | 5 nov. 2023 | GFL Env. | 88 mois | 5 nov. 2023 | |
| | Ville de Québec | 60 mois | 5 oct. 2026 | Ville de Québec | 60 mois | 5 oct. 2026 | |
| Les Rivières | GFL Env. | 60 mois | 5 oct. 2025 | Villéco | 60 mois | 5 oct. 2025 | |
| | Sani-Terre Env. | 32 mois | 4 oct. 2020 | Sani-Terre Env. | 32 mois | 4 oct. 2020 | |
| | GFL Env. | 67 mois | 1 ^{er} oct. 2023 | GFL Env. | 67 mois | 1 ^{er} oct. 2023 | |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | GFL Env. | 60 mois | 5 oct. 2026 | Villéco | 60 mois | 5 oct. 2026 | |
| | GFL Env. | 88 mois | 5 nov. 2023 | GFL Env. | 88 mois | 5 nov. 2023 | |
| | GFL Env. | 19 mois | 3 oct. 2021 | GFL Env. | 19 mois | 3 oct. 2021 | |
| | GFL Env. | 36 mois | 5 mars 2023 | GFL Env. | 36 mois | 5 mars 2023 | |
| Charlesbourg | Villéco | 60 mois | 5 oct. 2025 | Ville de Québec | 72 mois | 5 oct. 2026 | |
| | Sani-Terre Env. | 34 mois | 5 oct. 2020 | Sani-Terre Env. | 34 mois | 5 oct. 2020 | |
| | GFL Env. | 45 mois | 3 mars 2024 | GFL Env. | 45 mois | 3 mars 2024 | |
| Beauport | Sani-Terre Env. | 34 mois | 5 oct. 2020 | Sani-Terre Env. | 34 mois | 5 oct. 2020 | |
| | Ville de Québec | 45 mois | 4 mars 2024 | Ville de Québec | 45 mois | 4 mars 2024 | |
| | Ville de Québec | 72 mois | 5 oct. 2026 | Ville de Québec | 72 mois | 5 oct. 2026 | |
| La Haute-Saint-Charles | Sani-Terre Env. | 40 mois | 3 oct. 2021 | Sani-Terre Env. | 40 mois | 3 oct. 2021 | |
| | Sani-Terre Env. | 68 mois | 1 ^{er} oct. 2023 | Sani-Terre Env. | 68 mois | 1 ^{er} oct. 2023 | |
| | Villéco | 60 mois | 5 oct. 2026 | Villéco | 60 mois | 5 oct. 2026 | |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | GFL Env. | 4 ans | 2022 | GFL Env. | 4 ans | 2022 | |
| L'Ancienne-Lorette | GFL Env. | 4 ans | 6 mai 2021 | GFL Env. | 4 ans | 6 mai 2021 | |

184 GFL Environnement inc.

185 Sani-Terre Environnement inc.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | |
|--|------------------|--------------|---|------------------|---------------|
| Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance |
| RV et F : GFL Env. | RV et F : ND | RV et F : ND | Option Métal Recyclé (avec halocarbures) | 4 ans | 31 déc. 2023 |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères RA : N/A | | | Sani-Terre Env. (sans halocarbure) | 4 ans | 24 sept. 2024 |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec | | |
| B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères | | | | | |
| RV : GFL Env. B : ND | RV et B : ND | RV et B : ND | GFL Env. | 4 ans | 2022 |
| B et SN : même contrat de collecte que les ordures ménagères RA : N/A | | | | | |
| RV, F et B : ND RA et SN : N/A | | | ND | | |

| Municipalité, ville et arrondissement | Ordures ménagères | | | Matières recyclables* | | | |
|--|--------------------------------|------------------|---------------------------|--------------------------------|------------------|---------------|--|
| | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance* | |
| MRC de La Côte-de-Beaupré¹⁸⁶ | | | | | | | |
| Boischatel | GFL Env. | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2022 | Sani-Terre Env. ¹⁸⁷ | 5 ans | 31 déc. 2019 | |
| L'Ange-Gardien | Sani-Terre Env. ¹⁸⁸ | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2019 | | | | |
| Château-Richer | GFL Env. | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2022 | | | | |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | GFL Env. | 3 ans | 1 ^{er} déc. 2021 | | | | |
| Beaupré | Sani-Terre Env. | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2021 | | | | |
| Saint-Joachim | Sani-Terre Env. | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2021 | | | | |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | Sani-Terre Env. ¹⁸⁹ | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2020 | | | | |
| Saint-Tite-des-Caps | Sani-Terre Env. | 5 ans | 1 ^{er} déc. 2021 | | | | |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | | | | | |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | GFL Env. | 5 ans | 31 janv. 2024 | GFL Env. | 5 ans | 31 janv. 2020 | |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | | |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | | |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | | |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | | |
| Sainte-Pétronille | | | | | | | |

186 Pour la collecte des résidus verts et des feuilles de l'ensemble des municipalités de La Côte-de-Beaupré, le collecteur sera Sani-Terre Env. à partir de 2021.

187 Pour la collecte et le transport des matières recyclables des municipalités de La Côte-de-Beaupré, un nouveau contrat a été signé avec Sani-Terre Env., du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2025.

188 Pour la collecte des ordures à L'Ange-Gardien, un nouveau contrat a été signé, depuis le 1^{er} janvier 2020, avec GFL Env. (Services Matrec inc.) et les ordures sont traitées à l'incinérateur de la Ville de Québec.

189 Pour la collecte des ordures pour Saint-Ferréol-les-Neiges, un contrat de collecte a été signé avec Sani-Terre Env., depuis le 1^{er} janvier 2021, et les ordures sont traitées à l'incinérateur de la Ville de Québec.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | |
|---|--|--|------------------------|------------------|---------------|
| Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance |
| RV, F et SN: GFL Env. | RV, F et SN: ND | RV, F et SN: ND | GFL Env. | ND | ND |
| RA et B: N/A | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN: N/A | | N/A | | | |
| SN: ND RA, RV, F et B: N/A | | | GFL Env. | ND | ND |
| RA, RV, F, B et SN: N/A | | | GFL Env. | ND | ND |
| RV, F et SN: Travaux publics | RV, F et SN: ND | RV, F et SN: ND | Sani-Terre Env. | ND | ND |
| RA et B: N/A | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN: N/A | | | Sani-Terre Env. | ND | ND |
| RV, F et SN: Travaux publics | RV, F et SN: ND | RV, F et SN: ND | Travaux publics | ND | ND |
| RA et B: N/A | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN: N/A | | | Travaux publics | ND | ND |
| RV et F: GFL Env. SN: ND RA et B: N/A | RV et F: 5 ans SN: ND RA et B: N/A | RV et F: 31 janv. 2024 SN: ND RA et B: N/A | GFL Env. | 60 mois | 31 janv. 2024 |

| Municipalité, ville et arrondissement | Ordures ménagères | | | Matières recyclables* | | | |
|---|------------------------|------------------|--------------|------------------------|------------------|--------------|--|
| | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance* | |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | | | | | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | |
| Stoneham-et-Tewkesbury | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | |
| Lac-Delage | GFL Env. | ND | ND | ND | ND | ND | |
| Lac-Beauport | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | GFL Env. | 5 ans | 31 mai 2022 | |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | Sani-Terre Env. | 5 ans | 2022 | Sani-Terre Env. | 5 ans | 2022 | |
| Municipalités membres de la RRGMRP | | | | | | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | RRGMRP | 5 ans | 31 déc. 2024 | RRGMRP | 5 ans | 31 déc. 2024 | |
| Lac-Saint-Joseph | | | | | | | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | | | | | | |
| Shannon | | | | | | | |

* Bien que plusieurs contrats indiquent une échéance allant au-delà de la période transitoire menant vers le déploiement du système modernisé de collecte sélective, il est à noter qu'au moment de la révision, aucune entente-cadre n'était conclue sur le territoire entre l'OGD reconnu et les MRC. Les échéances et les durées des contrats seront modifiées lorsque les ententes-cadres seront convenues entre les deux parties.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | |
|---|-----------------------------------|---|------------------------|------------------|----------|
| Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance | Entreprise de collecte | Durée du contrat | Échéance |
| | F, B et SN : ND RA et RV : N/A | | Municipalité | N/A | N/A |
| RA : Sani-Terre Env. | RA : ND | RA : 31 mai 2022 | Municipalité | N/A | N/A |
| | RV, F, B et SN : N/A | | | | |
| | RA, RV, F, B et SN: ND | | Municipalité | N/A | N/A |
| RA, RV, F et B : GFL Env. SN : Travaux publics | RA, RV, F, B et SN : ND | RA, RV, F et B : 31 mai 2022 SN : ND | GFL Env. | ND | ND |
| RA, RV, F, B et SN : Sani-Terre Env. | RA, RV, F, B et SN : ND | RA, RV, F, B et SN : 2022 | Municipalité | N/A | N/A |
| | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN: RRGMRP | RA, RV, F, B et SN: RRGMRP | RA, RV, F, B et SN: RRGMRP | RRGMRP | ND | ND |

Annexe E

Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel

Légende des acronymes, abréviations et symboles

Type de collectes

- PEP** : collecte en porte à porte (chargement latéral)
CCAr : collecte par chargement arrière
CCAv : collecte par chargement avant
ABS : collecte par chargement arrière (bacs roulants et sacs)
HCD : milieu historique et commercial dense

Type de contenants

- BR** : bac roulant
CAr : contenant à chargement arrière
CAv : contenant à chargement avant
RO : contenant transroulier (Roll-Off)

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-----------------------|-----------------|--|-----------------------|-----------------|--|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| Agglomération de Québec | | | | | | |
| Ville de Québec | Transroulier | Variable | RO (X) | Transroulier | Variable | RO (X) |
| | Enfoui et semi-enfoui | Jusqu'à 2x/sem. | Conteneur semi-enfoui et enfoui (X) ¹⁹³ | Enfoui et semi-enfoui | Jusqu'à 2x/sem. | Conteneur semi-enfoui et enfoui (X) ⁴ |

190 Pour la collecte des résidus verts par la Ville de Québec, seuls les résidus suivants sont acceptés : résidus de jardinage et de retailles de haies, résidus de déchaumage, gazon, feuilles mortes, paille en vrac, citrouilles et autres légumes, et brindilles. Les branches et plantes nuisibles sont refusées.

191 La collecte des feuilles n'est plus offerte par la Ville de Québec dans le secteur du Vieux-Québec en raison du très faible tonnage récolté. Il est donc recommandé pour les citoyens concernés de déposer les sacs de feuilles à même les ordures.

192 Pour la collecte des résidus verts à la Ville de Québec, les sacs doivent respecter les critères suivants :

- le volume des sacs doit être compris entre 60 et 120 litres;
- le poids des sacs ne doit pas excéder 25 kg;
- son épaisseur doit être suffisante pour supporter son contenu;
- le sac doit être fermé, noué ou attaché de façon à permettre sa préhension lorsqu'il est en bordure de la chaussée.

193 Pour les contenants autorisés à la Ville de Québec, les conteneurs semi-enfouis et enfouis doivent être de type « Molok » à prise crochet et ouverture manuelle. Les conteneurs enfouis doivent posséder une prise crochet et une ouverture métallique.

194 Pour la collecte des branches pour la Ville de Québec, elles doivent être rassemblées en fagots et attachées, d'un diamètre de 5 cm et moins, et d'une longueur maximale de 1,2 m pour être collectées en bordure de rue. Pour les sapins de Noël, ils doivent être découpés en sections de 1,2 m ou 4 pi pour être collectés en bordure de rue.



Type de matières organiques

RA : résidus alimentaires

RV : résidus verts

F : feuilles

B : branches

SN : sapins de Noël

Symboles et autres abréviations

x : le nombre de fois (ex. : 2x)

X : le contenant n'est pas offert gratuitement

√ : le contenant est offert gratuitement

N/A : non applicable

ND : non déterminé

v3 : verge cube

| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|--|---|--|---------------------|---------------------|---|-----------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RV et F ¹⁹⁰ : ABS ^{191*} | RV et F : 10 sem/an (4 au printemps et 6 à l'automne) | RV et F : X ou √ ND : Sac en papier, transparent, orange ¹⁹² | PEP | Sur RDV, 7 h à 18 h | Apport volontaire (point de dépôt dans l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération de Québec) | À l'année |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères ¹⁹⁴ RA : N/A | | | | | | |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-----------------------|-----------------------|---|-----------------------|--|---|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| La Cité-Limoilou | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (✓); conteneur compartimenté (✓)**; conteneur enfoui à chargement avant (✓) |
| | PEP; secteur mi-dense | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac (X) | PEP; secteur mi-dense | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (✓); sac transparent bleuté (X) |
| | ABS; PEP; HCD | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac (X) | ABS; PEP; HCD | 1-2x/sem. (secteur dense); 2x/sem. (HCD) | BR 240 L et 360 L (✓); sac transparent bleuté (X) |
| Les Rivières | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (✓); conteneur compartimenté (✓)**; conteneur enfoui à chargement avant (✓) |
| | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X) | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X) |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | ABS; PEP; HCD | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac ¹⁹⁵ (X) | ABS; PEP; HCD | 1x/2 sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X) |
| | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (✓); conteneur compartimenté (✓)**; conteneur enfoui à chargement avant (✓) |
| | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac ⁶ (X) | PEP | 1x/2 sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X) |
| Charlesbourg | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X) |
| | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac ⁶ (X) | PEP | 1x/2 sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X) |

¹⁹⁵ L'utilisation de sacs à ordures dans les arrondissements de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Charlesbourg et Beauport seront interdits prochainement.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|--|-----------|--|--|-----------|--|-----------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | | | | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-------------------|---------------------------------------|---|----------------------|-----------------------|---|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| Beauport | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X) |
| | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac ⁶ (X) | PEP | 1x/2 sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X); sac transparent bleuté (✓)*** |
| La Haute-Saint-Charles | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X) | CCAv | Entre 1x/m. à 3x/sem. | CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X) |
| | PEP | 1x/sem. | BR 240 L et 360 L (X); sac (X) | PEP | 1x/2 sem. | BR 240 L et 360 L (✓); boîte de boîte (X) |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | PEP | 1x/sem. en été; 1x/2 sem. en hiver | BR 240 L-360 L (X) ¹⁹⁶ | PEP; CCAv | 1x/sem. | BR 240L-360 L (✓); CAv ou conteneur semi-enfoui 2-8 v3 (✓) ¹⁹⁷ |
| L'Ancienne-Lorette | PEP | 1x/sem. | BR 240 L-360 L (X) | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | BR 240 L-360 L (✓); CAv 2-8 v3 (✓) ¹⁹⁹ |

196 Les bacs roulants autorisés à Saint-Augustin-de-Desmaures doivent être de couleur verte, grise ou noire, à prise européenne. Un maximum de 2 bacs roulants est autorisé par logement résidentiel et un maximum de 3 bacs roulants pour les résidences mixtes.

197 Pour les résidences unifamiliales et les immeubles de 9 logements et moins à Saint-Augustin-de-Desmaures, les bacs roulants doivent être bleus avec une prise européenne. Pour les multilogements, les conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis sont prescrits. Pour ces derniers, les conteneurs à chargement avant ne sont pas offerts gratuitement.

198 Pour la collecte des branches à Saint-Augustin-de-Desmaures, elles doivent être d'un maximum de 2,5 cm de diamètre et d'une longueur de 1,2 m attachées en ballots à l'aide d'une corde et facilement manipulable à bras d'homme pour être collectées en bordure de rue.

199 Pour un immeuble résidentiel de cinq logements ou moins ou une maison en rangée à L'Ancienne-Lorette, un maximum de 3 bacs roulants est autorisé. Pour les multilogements, le conteneur à chargement avant ou semi-enfoui est prescrit.

200 Pour la collecte des branches à L'Ancienne-Lorette, elles doivent être face à la rue et respecter le diamètre et la longueur encadrés afin d'être collectées en bordure de rue.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|--|---|--|--|-----------|--|-----------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |
| RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | | Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec | | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères | | | | | | |
| RV et F : ND | RV et F : 9 sem./an | RV : sac transparent (X), sac orange (X) B : N/A ¹⁹⁸ | CCAr | 7x/an | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| RV, F et B : ND | RV et F : 11x/an (5 au printemps et 6 en automne) B : 1x/2 sem., en été | RV et F : sac transparent (X); sac orange (X) B : N/A ²⁰⁰ | PEP | 1x/m. | Mêmes types de collecte que la Ville de Québec | |
| RA et SN : N/A | | | | | | |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-------------------|---------------------------------------|--|----------------------|-----------|---|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| MRC de La Côte-de-Beaupré²⁰¹ | | | | | | |
| Boischatel | PEP; CCAV | 1x/sem. en été; 1x/2 sem. en hiver | BR 240 L–360 L (X); CAV 2–9 v3 (X) | PEP; CCAV; CCAr | 1x/2 sem. | BR 360 L (✓); CAV 2–9 v3 (✓); conteneur compartimenté (✓) ²⁰² |
| L'Ange-Gardien | | | | | | |
| Château-Richer | | | | | | |
| Sainte-Anne-de-Beaupré | | 1x/sem. toute l'année (52 collectes) | | | | |
| Beaupré | | | | | | |
| Saint-Joachim | | | | | | |
| Saint-Ferréol-les-Neiges | | | | | | |
| Saint-Tite-des-Caps | | | | | | |

201 À partir de 2021, toutes les municipalités de La Côte-de-Beaupré seront desservies par 1 collecte de sapins de Noël et 3 collectes de feuilles et résidus verts dont la destination sera le centre compostage de Saint-Henri-de-Lévis.

202 Concernant les contenants autorisés pour l'ensemble des municipalités de La Côte-de-Beaupré, seuls les bacs roulants de 360 litres et les contenants à chargement avant sont autorisés depuis le 1er janvier 2020.

203 Pour la collecte des encombrants à Saint-Ferréol-les-Neiges, en 2020 et 2021, elle s'est déroulée pendant 1 semaine complète en mai (6 jours) et ensuite 1x/sem. à chaque jeudi sur appel, de mai à novembre.

204 Pour la collecte des encombrants à Saint-Tite-des-Caps, la fréquence est variable, car en 2019 elle s'est déroulée durant 2 jours en mai et 2 jours en octobre, tandis qu'en 2021, elle s'est déroulée 2 fois en une seule et même semaine en mai et octobre.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|--------------------------|-------------------------------|--|-----------------------------------|---|---|-----------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RV, F et SN : ND | RV et F : 4x/an SN : 1x/an | RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A | ND | 6x/an, 1x/2 m. | N/A | |
| RA et B : N/A | | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN : N/A | | | N/A | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| SN : ND | 1x/an | N/A | ND | 2x/an, mai et oct. | N/A | |
| RA, RV, F et B : N/A | | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN : N/A | | | ND | 3x/an, mai, juill. et oct. | Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal) | À l'année |
| RV, F et SN : ND | RV et F : 3x/an SN : 1x/an | RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A | ND | 2x/an, de mai à oct. ²⁰³ | N/A | |
| RA et B : N/A | | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN : N/A | | | | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| RV, F et SN : ND | RV et F : 1x/an SN : 1x/an | RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A | | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| RA et B : N/A | | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN : N/A | | | 4x/an, mai et oct. ²⁰⁴ | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année | |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-------------------|-----------|--|----------------------|-----------|--|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| MRC de L'Île-d'Orléans | | | | | | |
| Saint-François-de-L'Île-d'Orléans | PEP | 1x/2 sem. | BR 240 L-360 L-660 L (X); CAV 2-9 v3 (X) | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | BR 240 L-360 L-660 L (✓); CAV 2-9 v3 (✓) |
| Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | |
| Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | |
| Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | |
| Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans | | | | | | |
| Sainte-Pétronille | | | | | | |

205 Pour la collecte des résidus verts par les municipalités de l'île d'Orléans, les matières suivantes sont acceptées : feuilles, aiguilles de sapin, résidus de jardinage et désherbage, gazon coupé, sciure de bois non traité et brindilles.

206 Pour la collecte variable des résidus verts, les municipalités de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans et Sainte-Pétronille procèdent à 1 au printemps et 3 à l'automne; Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans procèdent quant à elles à 1 au printemps et 2 à l'automne.

207 Pour la collecte des résidus verts des municipalités de l'île d'Orléans, soit Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et Sainte-Pétronille, les sacs de papier doivent être refermés en les roulant, sans utiliser d'attaches.

208 Pour la collecte des sapins de Noël par les municipalités concernées sur l'île d'Orléans, les sapins doivent être coupés et dépouillés de toutes décorations afin d'être ramassés. Cette modalité s'applique aux municipalités qui collectent les sapins de Noël, soit Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans.

209 Pour la collecte des encombrants à l'île d'Orléans, seuls les articles de nature domestique hors d'usage trop volumineux pour être ramassés lors de la collecte régulière (commode, étagère, divan, sommier, matelas, tapis, toile de piscine, petite quantité de matériaux de construction, etc.) sont acceptés. Les matériaux de construction en grande quantité (plus de 0,5 m³), les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.), les pneus, les batteries d'automobile, les automobiles, les véhicules VTT et tout autre gros rebut de plus de 75 lb et de 6 pi sont refusés. Ces derniers doivent être apportés aux éco-centres de la Ville de Québec, dans un garage ou un détaillant de produits électroniques (ex. : Bureau en gros, etc.). Également, un maximum de 3 m² par adresse est collecté.

210 Pour la collecte des RDD par les municipalités de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans et Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, les peintures doivent être apportées dans leurs contenants d'origine. Dans le cas d'un contenant de peinture vide, les consignes suivantes doivent être respectées : À l'aide du pinceau, bien essuyer les parois du contenant, l'anneau de fermeture, ainsi que le couvercle afin d'enlever tout excédent de peinture. Laisser sécher l'intérieur du contenant et le couvercle pendant 24 h. Disposer du contenant séparément du couvercle.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|--|---|---|---------------------|--|---|-----------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RV ²⁰⁵ et F : ND SN : En bordure de rue RA et B : N/A | RV et F : 3-4x/an, selon les mun. ²⁰⁶ SN : 1x/an RA et B : N/A | RV et F : Sac en papier (X) ²⁰⁷ SN: N/A ²⁰⁸ RA et B : N/A | CCAr ²⁰⁹ | 2x/an, 1x au printemps et 1x à l'automne | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) ²¹⁰ | À l'année |
| | | | | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| | | | | | Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal) ²¹ | À l'année |
| | | | | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| | | | | | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) ²¹ | À l'année |
| | | | | | N/A | |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|--|-------------------|-------------------------------------|--|----------------------|-----------|---|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| MRC de La Jacques-Cartier | | | | | | |
| Saint-Gabriel-de-Valcartier | PEP | 1x/sem. | BR 360 L (X ou ✓ ND) | PEP | 1x/sem. | BR 360 L (X ou ✓ ND) ²¹¹ |
| Stoneham-et-Tewkesbury | PEP; CCAv | 1x/2 sem. (BR); 1x/sem. (CAv) | BR 240 L-360 L (X); CAV (X) ²¹³ | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | BR 360 L (✓); CAv ou conteneur semi-enfoui à chargement avant (✓) ²¹⁴ |
| Lac-Delage | PEP; CCAv | 1x/3 sem. en été; 1x/m. en hiver | BR 240L-360 L (X); CAV (X) | PEP | ND | BR 360 L (✓) |
| Lac-Beauport | PEP; CCAv | 1x/2 sem. à l'année | BR 240 L-360 L (X); CAV (X) | PEP; CCAv | 1x/2 sem. | BR 360 L (✓); CAv ou conteneur compartimenté (✓) ²¹⁶ |

211 Pour le contenant autorisé à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le bac roulant de 360 L est obligatoire pour les maisons et immeubles de 11 logements et moins.

212 Pour la collecte des RDD à Saint-Gabriel-de-Valcartier, les produits doivent obligatoirement être de provenance résidentielle. De plus, tous les produits doivent être ramassés dans leur contenant d'origine. Finalement, aucun produit ne doit être mélangé pour une question de sécurité.

213 Pour les contenants autorisés à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les immeubles de 4 logements et moins, des bacs roulants sont prescrits et doivent être de couleur noire ou verte, avec couvercle à charnières et roues. Pour les immeubles de 5 logements et plus ainsi que les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte, un conteneur à chargement avant est prescrit, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant a été émise.

214 Pour les contenants autorisés à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les logements situés dans un immeuble de 4 logements et moins, les bacs roulants de 360 L sont obligatoires et doivent être de couleur bleue, avec couvercle à charnières et roues. Pour les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte ainsi que les immeubles de 5 unités de logement et plus, les conteneurs à chargement avant sont obligatoires, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui a été donnée. Quant à leur distribution, ils sont offerts gratuitement par la Municipalité uniquement pour les logements situés dans un immeuble de 4 logements et moins.

215 Pour la collecte des résidus alimentaires à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les logements de 4 logements et moins, les bacs roulants doivent être de couleur brune. Pour les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte ainsi que les immeubles de 5 unités de logement et plus, les conteneurs à chargement avant sont obligatoires, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui a été accordée.

216 Pour la distribution des contenants à Lac-Beauport, ils sont offerts gratuitement par la Municipalité pour chaque unité de logement, mais pour les multilogements, il est de la responsabilité du propriétaire d'acquiescer un ou des contenants à chargement avant.

217 Pour la distribution des contenants pour les résidus alimentaires à Lac-Beauport, les conteneurs à chargement avant sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement, mais pour les multilogements, il est de la responsabilité du propriétaire de l'acquiescer.

218 Pour la collecte des RDD à Lac-Beauport, les produits apportés doivent être identifiés; sans étiquette, ils pourraient être refusés.



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|-------------------------|--|---|---------------------|--|--|---|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| F, B et SN : ND | F : entre les 21 oct. et 18 nov. B et SN : ND | F: Sac en plastique (X ou ✓ ND) B et SN : ND | Sur inscription | 1x/sem., toute l'année | Apport volontaire (point de dépôt variable selon l'année) ²¹² | 2x/an, mai et sept. |
| RA et RV : N/A | | | | | | |
| RA : ND | RA : 1x/sem. en été; 1x/mois en hiver | RA : BR 240 L ²¹⁵ (X ou ✓ ND); CAV ou conteneur semi-enfoui à chargement avant (X ou ✓ ND) | Sur réservation | 7x/an, 1x/m., avril à oct. | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| RV, F, B et SN : N/A | | | | | | |
| RA, RV, F, B et SN : ND | RA et RV : 1x/sem. en été; 1x/2 sem. à l'automne; 1x/m. le restant de l'année F : 4x/an (mai, juin et 2x en oct.) B et SN : ND | RA, RV, F, B et SN : ND | PEP, CCAr | 2x/an, mai et oct., durant la semaine (lundi au jeudi) | Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal) | À l'année |
| RA, RV, F, B et SN : ND | RA, RV, F* et B* : 1x/sem. *F et B : collecte spéciale additionnelle 2x/an, mai et oct. SN : janv. et févr. | RA, RV, F et B : BR 240 L (✓); CAV (✓) ²¹⁷ SN : N/A | PEP, CCAr | 2x/an, entre la mi-mai à la mi-oct. | RDD* ²¹⁸ et TIC : apport volontaire (point de dépôt au centre communautaire) *Piles : point de dépôt supplémentaire à la bibliothèque et la mairie | RDD et TIC : 2x/an, mai et oct., 9 h 30 à 16 h Piles : à l'année |

| Municipalité, ville et arrondissements | Ordures ménagères | | | Matières recyclables | | |
|---|----------------------------------|---------------------|---|---------------------------------|-----------|---|
| | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) |
| Sainte-Brigitte-de-Laval | PEP | 1x/2 sem. à l'année | BR 240 L-360 L (X) | PEP | 1x/2 sem. | BR 360 L (✓); CAV (✓); conteneur compartimenté (✓) ²¹⁹ |
| Municipalités membres de la RRGMRP | | | | | | |
| Fossambault-sur-le-Lac | PEP; CCAv; Enfoui et semi-enfoui | 1x/2 sem. | BR 240 L-360 L (X); CAV 2-4-6-8 v3; conteneur semi-enfoui à chargement avant ou avec grue 2-4-6-8 v3 (X) ²²² | PEP; CAV; Enfoui et semi-enfoui | 1x/2 sem. | BR 360 L (✓); BR 1100 L; CAV 2-4-6-8 v3; conteneur semi-enfoui à chargement avant ou par grue 2-4-6-8 v3 (✓) ²²³ |
| Lac-Saint-Joseph | | | | | | |
| Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | | | | | | |
| Shannon | | | | | | |

219 Pour la distribution des contenants à Sainte-Brigitte-de-Laval, ils sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement, les multilogements, les condos et les chalets.

220 Pour les branches à Sainte-Brigitte-de-Laval, elles ne sont dorénavant plus collectées avec les résidus verts.

221 Pour la collecte des résidus alimentaires à Sainte-Brigitte-de-Laval, de janvier à mai, la collecte s'effectuait en projet pilote. À partir de mai, la collecte s'est étendue à l'ensemble du territoire.

222 Pour les contenants autorisés par les municipalités membres de la RRGMRP, les bacs roulants doivent être dotés d'un couvercle avec des charnières et être de couleur noire ou gris foncé.

223 Pour les contenants autorisés par les municipalités membres de la RRGMRP, les bacs roulants doivent être munis d'un couvercle avec des charnières et être de couleur verte ou bleue. Par ailleurs, autant pour les bacs roulants que les conteneurs, ils sont distribués gratuitement, et ce, même aux multilogements.

224 Pour la collecte des branches par mes municipalités membres de la RRGMRP, elle est possible uniquement pour les branches de 2,5 cm ou moins. Les branches de 2,5 cm ou plus doivent être apportées volontairement à l'écocentre.

* Concernant la collecte des résidus verts et des feuilles à la Ville de Québec, en dehors de la période de collecte, ceux-ci doivent être herbicyclés et feuillicyclés, car il est interdit de les déposer en bordure de rue pour la collecte des ordures.

** Concernant les contenants compartimentés à la Ville de Québec, les propriétaires doivent en faire l'acquisition à leur frais, mais un programme de soutien financier est offert par cette dernière.

*** Concernant les sacs transparents bleutés autorisés pour la collecte des matières recyclables dans l'arrondissement de Beauport, il s'agit uniquement du quartier Montmorency pour lequel cette autorisation est valide. La Ville de Québec les distribue aux citoyens deux fois par année en porte-à-porte et des sacs supplémentaires sont disponibles dans les bureaux d'arrondissement. (source: <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/collecte/recyclage/index.aspx>)



| Matières organiques | | | Résidus encombrants | | RDD et TIC | |
|---|--|--|---------------------|------------------------|---|------------------|
| Type de collecte | Fréquence | Contenant autorisé et si distribué sans frais (✓ ou X) | Type de collecte | Fréquence | Type de collecte | Fréquence |
| RA : ND RV, F et B ²²⁰ : ND SN : N/A (apport volontaire) | RA: 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver ²²¹ RV, F et B : 2-3x/an, mai à nov. SN : Période des Fêtes | RA : BR 240 L (X ou ✓ ND) RV, F et B : sac en papier (X ou ✓ ND) SN : N/A (conteneur communautaire loué) | Sur demande, PEP | 4x/an | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| | | | | | RRGMRP : apport volontaire (points de dépôt dans les écoles) | À l'année |
| RA, RV, F et B ²²⁴ : PEP SN : ND | RA, RV, F* et B : 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver *F : collecte spéciale additionnelle 4x/an (1 au printemps et 3 à l'automne) SN : Collecte spéciale 1x/an en janv. Après le temps des Fêtes | RA, RV, F* et B : BR 80-240 L (✓) *F : Sacs en papier brun exclusivement SN : N/A | PEP | 2x/an, juill. et sept. | Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville) | À l'année |
| | | | | | N/A | |
| | | | | | N/A | |
| | | | | | Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal) | À l'année |

Annexe F

Services et écocentres disponibles

Inclusions et exclusions dans les catégories de matières acceptées et refusées

Appareils électriques : grille-pain, cafetière, four à micro-ondes, luminaire, lampe, fil électrique, etc.

Articles divers et réutilisables : vêtement, drap, vaisselle, outil, bijou, équipement sportif, jeu de société, livre, etc.

Bois : contreplaqué, bois de construction, emballage de bois divers, palette, peint, traité, etc.

Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane : hélium, oxygène, azote, argon, gaz de soudure, dioxyde de carbone, etc.

Électroménagers avec ou sans halocarbure : four, lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur, laveuse, etc.

Encombrants : divan, canapé, causeuse, table, bibliothèque, chaise, matelas, toilette, barbecue, etc.

Équipements motorisés : tondeuse, souffleuse, taille-bordure, scie mécanique, etc.

Matériaux excavation (d') : terre non contaminée, sable, gravier, pierre, etc.

Matériaux granulaires : béton, brique, pierre, asphalte, gravier, roche, etc.

Matériaux secs / résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) : gypse, porcelaine, bardeaux d'asphalte, céramique, fenêtre, etc.

Matières explosives : armes à feu et munitions, fusées routières, feux de Bengale, feux d'artifice, etc.

Métaux ferreux et non ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc, vélo hors d'usage, chauffe-eau, chaudières et poêlons dégradés, etc.

Plantes exotiques envahissantes : renouées (ex. : du Japon), roseau commun, berce du Caucase, nerpruns (ex. : bourdaïne), etc.

Plastiques souples et rigides : poussette, chaise de patio, siège d'automobile pour enfant, module de jeux pour enfant, etc.

Produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- **Huiles usagées** : huiles de friture, huile d'automobiles, antigel, liquide de refroidissement, nettoyant à frein et leurs contenants
- **Lampes au mercure** : tube fluorescent et ampoule fluocompacte
- **Peinture** : sous forme liquide, en aérosol et leurs contenants
- **Piles et batteries** : alcaline et rechargeable
- **Produits électroniques et informatiques** : ordinateur et périphérique, portable, écran, cellulaire, téléviseur, équipement audio et vidéo, console de jeux vidéo, imprimante et cartouche d'encre, etc.

Résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Acétone, ammoniac, chlore pour **la piscine**, colle **et adhésif**, dissolvant pour vernis **à ongles**, eau **de javel**, essence, nettoyant **à four**, pesticide, bonbonne **de propane**, batterie d'automobile, etc.

Résidus ligneux : arbres de Noël, branches, troncs, souches et résidus d'émondage.

Résidus verts : rognures de gazon, feuilles mortes, résidus de jardinage et retailles de haies, etc.



Écocentres desservant le territoire de la CMQuébec

Agglomération de Québec

| Caractéristiques | Écocentres mobiles | Écocentre Beauport | Écocentre Hêtrière | Écocentre Val-Bélair | Écocentre des Rivières | Écocentre Jean-Talon |
|---|--------------------------------------|--------------------|--------------------|--|------------------------|----------------------|
| Services offerts aux ICI | Non | | | Non | | Oui |
| Période et heures d'ouverture | | | | | | |
| Été | Variables selon les années | | | Mi-avril à la mi-novembre : LUN-MAR, 9 h à 17 h; MER-VEN, 9 h à 20 h; SAM-DIM, 8 h à 17 h | | |
| Hiver | N'ont pas lieu en période hivernale | | | Mi-novembre à la mi-avril : LUN-MAR, fermé; MER, 9 h à 17 h; JEU-VEN, 9 h à 19 h | | |
| Tarification | | | | | | |
| Citoyens | | | | | | |
| Service gratuit | Applicable aux objets non volumineux | | | Visite illimitée | | |
| Volume maximal | Aucun | | | 5 m ² de matières/visite ^{225*} ** | | |
| Supplément | N/A | | | ND | | |
| Entrepreneurs | | | | | | |
| Modalités | N/A | | | Les ICI peuvent aller à l'écocentre Jean-Talon. Une tarification peut s'appliquer. | | |
| Matériaux ou matières acceptés | | | | | | |
| Appareils électriques | X ²²⁶ | | | | | X |
| Articles divers et réutilisables | | | | | | |
| Autres | X ²²⁷ | | | | | |
| Bois | | | | | | X |
| Électroménagers avec ou sans halocarbures | | | | | | X |
| Encombrants | | | | | | X |
| Équipements motorisés | | | | | | |
| Matériaux excavation (d') | | | | | | X |
| Matériaux granulaires | | | | | | X |
| Matériaux secs / résidus de CRD | | | | | | X |
| Matières recyclables | | | | | | |
| Métaux ferreux et non ferreux | | | | | | X |

225 Une entente permet aux citoyens de la MRC de L'Île-d'Orléans d'accéder aux écocentres de la Ville de Québec, à raison de 2 visites par an par adresse. Chaque visite supplémentaire coûte 30 \$ aux municipalités de la MRC.

226 Les produits électriques et électroniques doivent être manipulables par une personne.

227 Avertisseurs et détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone; batteries et accumulateurs plomb-acide.

| Caractéristiques | Écocentres mobiles | Écocentre Beauport | Écocentre Hêtrière | Écocentre Val-Bélair | Écocentre des Rivières | Écocentre Jean-Talon |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| Plastiques souples et rigides | | | | X | | |
| Pneus | | | | X | | |
| Produits sous REP : | | | | | | |
| Huiles usagées | | | | X | | |
| Lampes au mercure | X | | | X | | |
| Peintures | | | | X | | |
| Piles et batteries | X | | | X | | |
| Produits électroniques et informatiques | X ²²⁸ | | | X | | |
| RDD hors REP | X ²²⁹ | | | X | | |
| Résidus ligneux | | | | X | | |
| Résidus verts | | | | | | |
| Matériaux ou matières refusés | | | | | | |
| Animaux morts | X | | | | | |
| Autres | X ²³⁰ | | | | | |
| Bois créosoté | X | | | | | |
| Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane | X | | | | | |
| Déchets biomédicaux et médicaments | X | | | | | |
| Déchets radioactifs | X | | | | | |
| Matériaux excavation (d') | X | | | | | |
| Matériaux granulaires | X | | | | | |
| Matériaux secs/ résidus de CRD | X | | | | | |
| Matières explosives | X | | | | | |
| Matières recyclables | X | | | | | |
| Ordures ménagères | X | | | | | |
| Plantes exotiques envahissantes | X | | | | | |
| Résidus alimentaires | X | | | | | |
| Résidus amiante (contenant de l') | X | | | | | |
| Résidus verts | X | | | | | |
| RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC) | X | | | | | |
| Sols contaminés | X | | | | | |

228 Les produits électriques et électroniques doivent être manipulables par une personne.

229 Seuls les RDD dans leurs contenants d'origine d'un volume maximal de 20 litres (5 gallons) sont acceptés. Toutefois, les contenants non originaux de même volume maximal scellés, hermétiques et bien identifiés sont acceptés. Également, les bonbonnes de propane doivent être de moins de 10 livres.

230 Encombrants avec ou sans halocarbures; résidus ligneux; pneus avec ou sans jante.



MRC de La Côte-de-Beaupré

| Caractéristiques | Écocentre Boischatel | Écocentre L'Ange-Gardienn | Écocentre Beaupré – Saint-Joachim | Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier |
|---------------------------------------|---|---|---|---|-------------------------------------|--|---|
| Services offerts aux ICI | Oui (sont refusées les matières couvertes par des frais) ²³¹ | Non | Non | Non | Non | Non | ND |
| Périodes et heures d'ouverture | | | | | | | |
| Été | MAR-VEN, 8 h à 12 h et 13 h à 17 h SAM, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h | Mai à nov. : MER, 12 h à 19 h SAM, 8 h à 17 h | Début avril à la mi-nov. : MER, 12 h à 19 h 30 SAM, 9 h à 16 h 30 | Mai à nov. : MER, 13 h à 19 h SAM, 8 h à 16 h | Mai à nov. : VEN-SAM, 9 h à 17 h | Mai à sept. : MER, 18 h à 20 h SAM, 9 h à 12 h | ND |
| Hiver | Fermé en période hivernale | Fermé en période hivernale | Mi-nov. à la fin déc. : le 2 ^e samedi de chaque mois, 11 h à 15 h Début janv. à la fin mars : le 2 ^e et le 4 ^e samedi de chaque mois, 11 h à 15 h | Fermé en période hivernale | Fermé en période hivernale | Oct. à avril : SAM, 9 h à 12 h | ND |

231 Matières acceptées couvertes par des frais :

- Matériaux secs (céramique, bois, béton, bardeaux d'asphalte, isolant, briques, fenêtres, etc.)
- Matériaux d'excavation (terre, sable, gravier, pierre, asphalte, etc.)
- Meubles et appareils ménagers (mobilier, matelas, sommier, électroménager, piscine hors-terre, tapis, etc.)
- Branches, troncs, souches et résidus d'émondage

| Caractéristiques | Écocentre Boischatel | Écocentre L'Ange-Gardien | Écocentre Beaupré – Saint-Joachim | Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier |
|------------------------|--|--|-----------------------------------|--|--|--|---|
| Tarifification | | | | | | | |
| Citoyens | | | | | | | |
| Service gratuit | 3 m ³ /an ²³² | 4 visites/résidence/an ²³³ | Nombre de visites illimité | 3 premières visites gratuites ²³⁴ | 3 m ³ /adresse/an | 4 visites gratuites/an | ND |
| Volume maximal | 12 m ³ /an ²³⁵ | | 2 m ³ /visite | 2 m ³ /visite | Certaines matières sont acceptées en quantité limitée ²³⁶ | 1 v ³ /visite | ND |
| Tarifification de base | 0,25 à 3 m ³ : gratuit 3,01 à 12 m ³ : 30 \$/m ³ (applicables sur les matières avec frais*) | 15 \$/visite suppl. (dès la 5 ^e visite) | | 20 \$/visite suppl. (dès la 4 ^e visite) | 10 \$/m ³ suppl. | 20 \$/v ³ suppl. (dès la 5 ^e visite) | ND |
| Supplément | Bardeaux d'asphalte : 0,25 à 3 m ³ : + 30 \$/m ³ 3,01 à 12 m ³ : + 30 \$/m ³ | | | | | | ND |
| Entrepreneurs | | | | | | | |
| Modalités | Aucune | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | ND |

232 Un minimum de 0,25 m³ est comptabilisé pour chaque visite (quantités arrondies au quart le plus près).

233 Les voyages de feuilles, gazon et branches sont illimités et non compilés.

234 Les visites ne sont pas comptabilisées pour le dépôt de papier, carton, huile et peinture.

235 Pour les propriétaires d'immeubles à logements multiples, les visites sont comptabilisées par immeuble.

236 Matières acceptées en quantité limitée :

- Appareils électriques domestiques
- Métal réutilisable
- Cartouches d'imprimantes
- Métaux ferreux
- Électroménagers
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, plomb, zinc, etc)
- Magnétoscopes
- Radios
- Ordinateurs



| Caractéristiques | Écocentre Boischatel | Écocentre L'Ange-Gardien | Écocentre Beaupré – Saint-Joachim | Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier |
|--|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------|---|
| Matières acceptées | | | | | | | |
| Appareils électriques | X | X | | X | | | |
| Articles divers et réutilisables | | | | | X | | |
| Autres | | | | | | | |
| Bois | | | X | X | X | X | |
| Électroménagers avec ou sans halocarbure | X | | X | X | X | | |
| Encombrants | X | X | X | X | | X | |
| Équipements motorisés | X | | | X | | | |
| Matériaux excavation (d') | | | X | X | X | | |
| Matériaux granulaires | | | X | X | | | |
| Matériaux secs / résidus de CRD | X | X | X | X | X | X | |
| Matières recyclables | X | | | X | X | X | |
| Métaux ferreux et non ferreux | X | X | X | X | X | X | |
| Plastiques souples et rigides | | | | | | | |
| Pneus | X | X | | X | X | X | |
| Produits sous REP : | | | | | | | |
| Huiles usagées | X | X | X | X | | X | |
| Lampes au mercure | X | X | X | | X | X | |
| Peintures | X | X | X | X | | X | |
| Piles et batteries | X | X | X | X | X | X | |
| Produits électroniques et informatiques | X | X | X | X | X | X | |
| RDD hors REP | X | X | X | X | X | | |
| Résidus ligneux | X | X | X | X | X | X | |
| Résidus verts | | X | | X | X | X | |

| Caractéristiques | Écocentre Boischatel | Écocentre L'Ange-Gardien | Écocentre Beaupré – Saint-Joachim | Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré | Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges | Écocentre Saint-Tite-des-Caps | Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier |
|---|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------|---|
| Matières refusées | | | | | | | |
| Animaux morts | X | | | X | X | | |
| Autres | X ²³⁷ | X ²³⁸ | | | X ²³⁹ | | |
| Bois créosoté | X | | | | | | |
| Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane | X | | | | X | | |
| Déchets biomédicaux et médicaments | X | | | | X | | |
| Déchets radioactifs | | | | | X | | |
| Matériaux excavation (d') | | X | | | | | |
| Matériaux granulaires | | | | | X | | |
| Matériaux secs/ résidus de CRD | | | | | | | |
| Matières explosives | X | | | | X | | |
| Matières recyclables | | | | | | | |
| Ordures ménagères | X | | | X | X | | |
| Plantes exotiques envahissantes | | X | | | | | |
| RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC) | X | | | X | X | | |
| Résidus alimentaires | X | | | X | X | | |
| Résidus amiante (contenant de l') | | | | | | | |
| Résidus verts | X | | | | | | |
| Sols contaminés | X | | | | X | | |

237 Fumiers et boues de toutes natures; détecteurs de fumée; poussière de finition, bran de scie, cendres froides, excréments d'animaux et litière; objet ou matière pouvant causer des bris, accidents ou dommages aux installations, à l'équipement ou au personnel lors du déchargement; toute matière impossible à identifier.

238 Branches de plus de 60 cm de long et de 1 cm de diamètre.

239 Véhicules automobiles.



MRC de L'Île-d'Orléans

| Caractéristiques | Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » |
|--|---|
| Services offerts aux ICI | Non |
| Période et heures d'ouverture | |
| Été | A lieu au début du mois de mai, sous forme événementielle |
| Hiver | N'a pas lieu en période hivernale |
| Tarifification | |
| Citoyens | |
| Service gratuit | ND |
| Volume maximal | ND |
| Tarifification de base | ND |
| Supplément | ND |
| Entrepreneurs | |
| Modalités | N/A |
| Matières acceptées | |
| Appareils électriques | X |
| Articles divers et réutilisables | X |
| Bois | |
| Électroménagers avec ou sans halocarbure | X |
| Encombrants | |
| Équipements motorisés | X |
| Huiles usagées | X |
| Lampes au mercure | X |
| Matériaux d'excavation | |
| Matériaux granulaires | |
| Matériaux secs / résidus de CRD | |
| Matières recyclables | |
| Métaux ferreux et non ferreux | X |
| Peintures | X |
| Piles et batteries | X |
| Plastiques souples et rigides | X |
| Pneus | X |
| Produits électroniques et informatiques | X |
| Produits sous REP : | |
| RDD hors REP | X |
| Résidus ligneux | |
| Résidus verts | |

| Caractéristiques | Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage » |
|---|--|
| Autres | |
| Matières refusées | |
| Animaux morts | |
| Bois créosoté | |
| Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane | |
| Déchets biomédicaux et médicaments | |
| Déchets radioactifs | |
| Matériaux d'excavation | |
| Matériaux granulaires | |
| Matériaux secs/ résidus de CRD | |
| Matières explosives | |
| Matières recyclables | |
| Ordures ménagères | |
| Plantes exotiques envahissantes | |
| RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC) | |
| Résidus alimentaires | |
| Résidus contenant de l'amiante | |
| Résidus verts | |
| Sols contaminés | |
| Autres | |



MRC de La Jacques-Cartier

| Caractéristiques | Écocentre Stoneham | Écocentre Neuville | Écocentre Saint-Raymond | Écocentre Saint-Alban | Écocentre Saint-Ubalde | Écocentre Rivière-à-Pierre | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Microéco-centre Notre-Dame-de-Montauban | Microéco-centre Deschambault-Grondines |
|---------------------------------------|--|--|---|---|---|---|--|--|---|
| Services offerts aux ICI | Oui | Oui | Non | Non | Non | Non | Non | ND | Non |
| Périodes et heures d'ouverture | | | | | | | | | |
| Été | De la 1 ^{re} sem. complète du mois d'avril jusqu'à la sem. incluant le 15 nov. : MAR-SAM, 8 h 30 à 16 h | Ouvert à l'année : LU-SAM, 7 h 30 à 16 h 15 | Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45 | Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45 | Mi-avril à la mi-nov. : ME-VE et SAM, 8 h à 16 h 45 | Mi-avril à la mi-nov. : DIM et MAR, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45 JEU, 13 h à 16 h 45 | Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45 | Mai à sept. : SAM, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h | Début juin à la fin oct. : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h |
| Hiver | Sem. suivant le 15 nov. jusqu'à la dernière sem. de mars : VE-SAM, 8 h 30 à 16 h | | | | Fermé en période hivernale | Fermé en période hivernale | | Un samedi sur deux | Fermé en période hivernale |
| Tarifification | | | | | | | | | |
| Citoyens | | | | | | | | | |
| Service gratuit | 2,5 m ³ /an | Visites en nombre illimité et gratuites pour les citoyens d'une municipalité membre de la RRGMRP | | | | | | ND | |
| Volume maximal | | 3 m ³ /visite | | | | | | ND | |
| Tarifification de base | Applicable sur certaines matières acceptées ²⁴⁰ | Aucun frais applicable | | | | | | ND | ND |
| Supplément | | Frais supplémentaires applicables si les matières n'ont pas été triées | | | | | | ND | ND |
| Entrepreneurs | | | | | | | | | |
| Modalités | Applicables sur certaines matières acceptées ²⁴¹ | Frais applicables | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A | ND | N/A |

240 Tarification en vigueur pour certaines matières acceptées :

- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (volume : moins de 1 m³) : 10 \$
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (pesée obligatoire pour les volumes de plus de 1 m³) : 100 \$/t
- Bardeaux d'asphalte : 100 \$/t
- Branches : 100 \$/t
- Souches : 100 \$/t
- Béton : 40 \$/t
- Résidus d'excavation : 10 \$/t

241 Tarification en vigueur pour certaines matières acceptées applicable aux non-résidents et entreprises :

- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (volume : moins de 1 m³) : N/A
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (pesée obligatoire pour les volumes de plus de 1 m³) : 150 \$/t
- Bardeaux d'asphalte : 150 \$/t
- Branches : 150 \$/t
- Souches : 150 \$/t
- Béton : 150 \$/t
- Résidus d'excavation : 150 \$/t
- RDD (lampe, fluo, etc.) : 150 \$/t
- Peintures et huiles : 150 \$/t
- Piles : 150 \$/t
- Batteries d'automobiles : 150 \$/t
- Pneus avec ou sans jante : 150 \$/t
- Matériel électronique : 150 \$/t
- Feuilles : 150 \$/t

| Caractéristiques | Écocentre Stoneham | Écocentre Neuville | Écocentre Saint-Raymond | Écocentre Saint-Alban | Écocentre Saint-Ubalde | Écocentre Rivière-à-Pierre | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Microéco-centre Notre-Dame-de-Montauban | Microéco-centre Deschambault-Grondines |
|--|--------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|--|---|--|
| Matières acceptées | | | | | | | | | |
| Appareils électriques | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Articles divers et réutilisables | | X | X | X | X | X | X | | |
| Bois | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Électroménagers avec ou sans halocarbure | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Encombrants | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Équipements motorisés | | | | | | | | | |
| Huiles usagées | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Lampes au mercure | | X | X | X | X | X | X | | |
| Matériaux d'excavation | X | | | | | | | | |
| Matériaux granulaires | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Matériaux secs / résidus de CRD | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Matières recyclables | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Métaux ferreux et non ferreux | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Peintures | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Piles et batteries | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Plastiques souples et rigides | | X | X | X | X | X | X | | |
| Pneus | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Produits électroniques et informatiques | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Produits sous REP : | | | | | | | | | |
| RDD hors REP | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Résidus ligneux | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Résidus verts | X ²⁴² | X | X | X | X | X | X | | |
| Autres | | X ²⁴³ | X ²⁴³ | X ²⁴³ | X ²⁴³ | X ²⁴³ | X ²⁴³ | | |

242 Les rognures de gazon sont refusées.

243 Tubulures d'érablière.

* Une entente avec la Ville de Québec permet aux citoyens de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval de déposer leurs résidus interdits des différentes collectes de matières résiduelles aux écocentres de la Ville de Québec au coût de 15 \$ par visite, peu importe le type de matières et le volume. Toutefois, depuis 2020, le coût par visite a été doublé passant de 15 \$ à 30 \$. Dans un souci de saine gestion des fonds publics appuyé par le principe de l'utilisateur-payeur, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris la décision d'offrir gratuitement, à partir de l'année 2020, la première visite du citoyen aux écocentres de la Ville de Québec. Les visites subséquentes sont facturées directement aux citoyens qui se prévalent du service au coût de 35 \$, soit le coût réel facturé par la Ville de Québec en incluant les frais d'administration. Source: <https://sbd.net/matieres-residuelles/ecocentre/>

** Une entente avec la Ville de Québec permet aux citoyens de la Ville de Lac-Delage d'accéder aux écocentres de la Ville de Québec. Les visites sont gratuites et le nombre illimité, mais pour les matériaux secs, des frais de 32 \$ le m³ s'appliquent au-delà de 3 m³ par année par logement et un maximum de 6 m³ est autorisé par année. Source: <https://www.lacdelage.qc.ca/pages/gestion-des-matieres-residuelles>



| Caractéristiques | Écocentre Stoneham | Écocentre Neuville | Écocentre Saint-Raymond | Écocentre Saint-Alban | Écocentre Saint-Ubalde | Écocentre Rivière-à-Pierre | Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier | Microéco-centre Notre-Dame-de-Montauban | Microéco-centre Deschambault-Grondines |
|---|--------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------------|--|---|--|
| Matières refusées | | | | | | | | | |
| Animaux morts | X | | | | | | | | |
| Bois créosoté | | | | | | | | | |
| Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane | | | | | | | | | |
| Déchets biomédicaux et médicaments | | | | | | | | | |
| Déchets radioactifs | | | | | | | | | |
| Matériaux d'excavation | | | | | | | | | |
| Matériaux granulaires | | | | | | | | | |
| Matériaux secs/ résidus de CRD | | | | | | | | | |
| Matières explosives | | | | | | | | | |
| Matières recyclables | | | | | | | | | |
| Ordures ménagères | X | | | | | | | | |
| Plantes exotiques envahissantes | | | | | | | | | |
| RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC) | X | | | | | | | | |
| Résidus alimentaires | | | | | | | | | |
| Résidus contenant de l'amiante | | | | | | | | | |
| Résidus verts | | | | | | | | | |
| Sols contaminés | X | | | | | | | | |
| Autres | | | | | | | | | |



PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

**Territoire de la Communauté
métropolitaine de Québec
(Rive-Nord) 2024-2031**